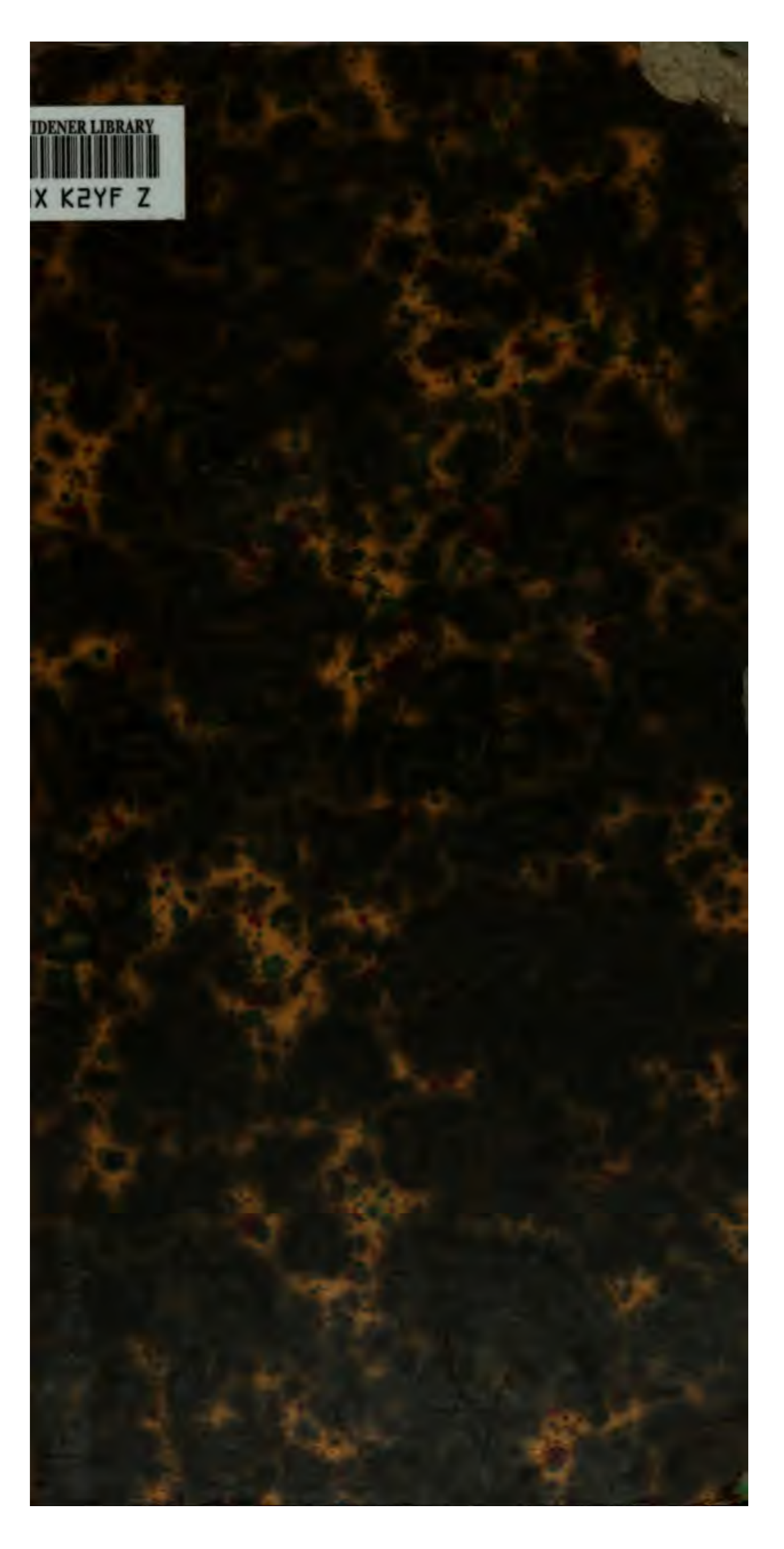
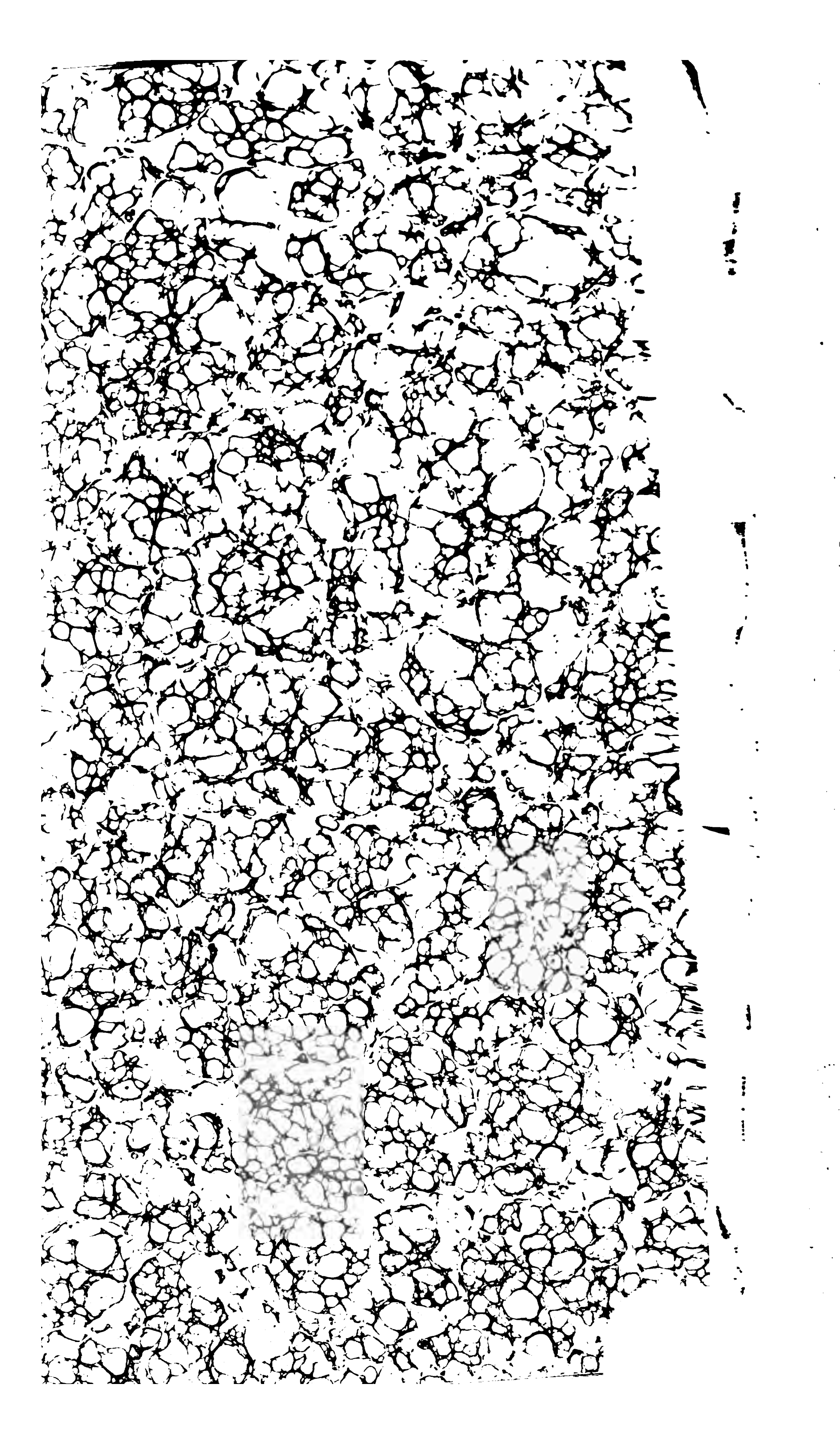

IDENER LIBRARY
IX K2YF Z


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
Rue de Verneuil, n. 4.

Anal.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.



TOME DIXIÈME.

AVEC DES PLANCHES.



c PARIS.

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, ÉCOLE-DES-BEAUX-ARTS.

ET CHEZ JULES RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

M DCCC XXXIV.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

PENDANT L'ANNÉE 1831;

Rédigé, d'après une décision de la Société, par M. Allou, l'un de ses Membres résidans.

Messieurs,

Suivant un usage constamment observé jusqu'à ce jour, le compte rendu de vos travaux de chaque année doit vous être présenté par celui de vos collègues qui remplissait alors les fonctions de secrétaire. Les circonstances n'ayant pas permis qu'il en fût ainsi, pour le rapport de 1831, vous avez jugé convenable de m'imposer cette tâche difficile. J'aurai doublement besoin de votre indulgence, et par suite de la précipitation que j'ai dû mettre à la rédaction de ce rapport, afin qu'il pût faire partie du présent volume, et parce que n'ayant pas sous les yeux les mémoires qui vous ont été lus ou envoyés dans le cours de cette même année, il ne me sera possible, le plus souvent, que de les indiquer par leurs titres, consignés aux procès-verbaux des séances.

Je suivrai, dans ce rapport, une marche qui me semble la plus naturelle de toutes et qui est indiquée par l'ordre même des temps. Je parcourrai d'abord ce qui regarde les monumens gaulois ou présumés tels; puis, les monumens romains, ou qui se rapportent à la domination romaine; et je terminerai par ce qui concerne le moyen-âge.

Monumens gaulois. La société n'a reçu pendant le cours de 1831 que très peu de communications qui puissent être classées sous ce titre. M. Bourré, médecin et bibliothécaire de la ville de Châtillon (Côte-d'Or), vous a donné un mémoire sur quelques monumens celtiques de l'arrondissement du même nom (1); et M. de Cayrol, sous-intendant militaire en réforme, à Amiens, des conjectures sur une cérémonie de la religion chrétienne dont l'origine semble remonter au Druidisme. Des fouilles qui promettaient d'heureux résultats avaient été faites dans un tumulus, près de Born, sur la route du Puy à Brioude; M. Déribier, votre correspondant au Puy, vous a envoyé une note sur ces fouilles et sur les produits qu'il en a obtenus.

Monumens romains. Il vous est parvenu, sur les monumens de cette seconde époque, un beaucoup plus grand nombre de mémoires et de notices, dont plusieurs offrent un assez grand intérêt. Ainsi, vous avez reçu de M. Jollois, devenu depuis membre

---

(1) Voyez le t. IX, *Rapport sur les travaux de* 1830, p. lxxxiij.

résidant, son travail sur un ancien cimetière romain de Giévres, département de Loir-et-Cher, formant 1 vol. in-4°. M. Roguet, capitaine du génie, vous a envoyé, sur le camp romain, appelé *le Pain de Munition*, une notice destinée à faire suite au mémoire de M. Vérand, sur l'amphithéâtre d'Arles, et qui a été insérée dans votre précédent volume. M. de Roquefort a présenté un mémoire sur les médailles, tombes et monumens découverts près d'Abbeville, par M. de Cailleux. Vous avez reçu de M. Asselin des détails sur les restes d'une habitation ou villa romaine, trouvés dans les *mielles* de Cherbourg près du fort de la Redoute, et déjà indiqués dans votre précédent volume, d'après une lettre de M. de Mons, ancien curé de Cherbourg; et les voies romaines qui traversent l'arrondissement de Mortagne (département de l'Orne), vous ont été signalées par M. Vaugeois, votre correspondant.

M. Gauthier d'Arc, que de longs et intéressans voyages avaient éloigné de la Société, s'est hâté d'acquitter sa dette envers elle, en vous donnant des extraits de ses voyages en Grèce et en Orient (1829-1830), et particulièrement sur l'état des fouilles exécutées à Pompeï et à Herculanum. Il vous a, en outre, adressé le dessin d'un bas-relief trouvé à Égine, par M. Dawkins, résident anglais. M. Jorand a enrichi la collection de la société de plusieurs médailles de Constantin, trouvées près de Vendôme en 1819. M. Laurent, conservateur du musée d'Épinal (département des Vosges), a envoyé le dessin d'un fragment

qui paraît avoir fait partie d'une porte en cuivre de travail romain. Vous avez reçu, de M. Crapelet, un numéro du journal de l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), contenant la description d'un autel romain, servant de bénitier dans l'église du château de cette petite ville, auquel se rattachent tant de souvenirs, et où se conserve encore le tombeau restauré d'Agnès Sorel.

M. Taillandier, à son retour d'un voyage dans le département du Nord, vous a communiqué d'intéressantes observations, que cette tournée l'avait mis à portée de recueillir : il vous a surtout parlé d'une collection précieuse de médailles, formée depuis long-temps par l'ancien curé de Bavay, et au sujet de laquelle la société à déjà reçu plusieurs communications.

La découverte si importante de vases et autres objets d'antiquité, en argent, trouvés à Berthouville, près de Bernay (département de l'Eure), a déjà été signalée dans le compte rendu de 1830. Nous ne la mentionnons ici que pour rappeler que M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut et maintenant l'un de nos collègues, vous a fait hommage de ses recherches, déjà insérées dans le *Journal des Savans*, sur ces précieux monumens de l'art romain. Enfin, vous avez reçu de M. de Beaulieu, une description, insérée dans ce volume, des antiquités de Scarpone (département de la Meurthe), déjà, plus d'une fois, mentionnées dans vos mémoires ; de M. Eugène Dusevel, une notice sur les anciens monumens de l'ar-

rondissement de Doulens (Somme), et de M. le baron Chaudruc-de-Crazannes, un manuscrit sur les antiquités des Nitiobriges.

D'autres communications se rapportent à la géographie ancienne, et celles-là ne sont pas d'une moindre importance. La Société ne peut voir qu'avec un vif intérêt, les travaux de quelques-uns de ses laborieux correspondans, qui, en cherchant à fixer, d'une manière précise, à l'aide des textes anciens, la position de nos vieilles cités gauloises, fournissent aux annales de nos provinces les matériaux les plus authentiques, et à l'interprétation des monumens des ressources si nombreuses et si fécondes. M. Corréard-de-Bréban vous a envoyé, de Troyes, une dissertation sur l'emplacement d'Agendicum, ville des Senonais. Dans la même séance, vous avez entendu la lecture de l'examen critique d'un mémoire sur les mesures itinéraires employées dans les commentaires de César, par M. Mangon-Delalande, l'un de vos correspondans. M. Guiestrennec, de Landerneau, vous a lu un mémoire sur l'origine des Parisiens.

Monumens du moyen-âge. Cette troisième division de notre compte rendu sera, comme cela arrive d'ordinaire, la plus longue et la plus intéressante. Pour y mettre l'ordre convenable, nous parlerons d'abord des monumens proprement dits; puis des peintures, sceaux, médailles, etc.; et enfin des histoires, chroniques, manuscrits de tout genre, etc.

1° *Monumens proprement dits.* M. L. Vitet,

nommé inspecteur général des monumens historiques du royaume, vous a fait hommage d'un rapport très étendu, qu'il avait adressé à M. le ministre de l'intérieur, à la suite d'une tournée dans les départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais. Peu après cet envoi, votre correspondant, M. Mangon-Delalande, alors en résidence dans le Calvados, vous a fait parvenir des observations sur ce rapport, et sur quelques mesures qu'il lui semblait urgent de prendre pour la conservation des monumens qui y sont mentionnés. Cette communication vous a paru assez importante pour mériter d'être examinée par une commission, au nom de laquelle M. le baron de Ladoucette vous a présenté le projet d'une lettre à adresser à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Caumont, votre correspondant, dont le zèle et les travaux vous sont si bien connus, vous a communiqué, pendant un très court séjour dans la capitale, les dessins de plusieurs monumens français, antérieurs au dixième siècle, qui figurent dans la deuxième partie de son cours d'archéologie, publié depuis cette époque. Il vous a également offert les premiers cahiers de la *Revue Normande*, fondée par lui, et qui a pour objet spécial les monumens et l'industrie d'une des plus belles provinces du royaume.

Un autre antiquaire qui habite cette même contrée, où le goût des recherches archéologiques a pris depuis quelques années un si notable accroissement,

M. Achille Deville, aujourd'hui votre correspondant, vous a envoyé son ouvrage sur l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, accompagné de beaux dessins exécutés par lui-même.

Vous avez reçu, de M. V. Romagnési, d'Orléans, l'un de vos correspondans les plus zélés, son mémoire imprimé sur la découverte et l'ouverture du mausolée du roi Philippe Ier, à Saint-Benoît-sur-Loire. Ce monument offre d'autant plus d'intérêt que le monastère célèbre où il a été découvert et depuis peu restauré, est dans un état de délabrement complet, et menace d'une destruction prochaine si l'autorité ne prend pas quelques mesures pour y remédier. M. Richard, correspondant à Remiremont (Vosges), vous a donné avis d'une découverte semblable faite au bord du lac de Longemer, commune de Gérardmer, arrondissement de Saint-Dié. Le tombeau dont il s'agit ici paraît être également du moyen-âge, et renfermait encore un squelette. M. Dusevel vous a annoncé un essai auquel il travaillait alors, sur le château d'Amiens et sur le siége qu'en fit Louis-le-Gros, en 1113. M. Richard s'était engagé, de même, à vous adresser des recherches sur les châteaux féodaux du département des Vosges : nous devons espérer que ces deux promesses recevront quelque jour leur accomplissement. En attendant, il vous est arrivé, de la part de M. Dusevel, plusieurs des lithographies qui doivent accompagner sa collection des monumens du moyen-âge d'Amiens et des environs, et le manuscrit du premier cahier de cette même collection.

Notre collègue M. de Fréminville, qui déjà vous avait soumis autrefois un travail intéressant sur les monumens druidiques du pays Chartrain et sur la cathédrale de Chartres, vous a fait hommage d'un mémoire sur le monastère de Saint-Père, situé dans cette dernière ville, et d'un autre relatif au château de la Joyeuse-Garde, sur la rivière d'Élorn, près de Landerneau : ce dernier fait partie du présent volume. M. Quenton vous a fait remettre une notice, accompagnée de lithographies, sur quelques anciens monumens de la ville d'Arras, appelés les Pierres-d'Acques; et M. Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes, ses recherches sur les antiquités de l'arrondissement de ce nom, département du Nord : dans cette même région de la France, à Cambrai, la Société compte au nombre de ses correspondans M. Leglay, qui vous a fait l'envoi de son projet de recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département.

2° *Peintures, sceaux, médailles,* etc. M. A. Deville, dont nous avons déjà parlé, a fait parvenir à la société un mémoire curieux, accompagné de dessins exécutés par lui-même, sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion, où il prouve que ce fut seulement en 1198 (une année avant sa mort), que ce prince plaça sur son écu les trois lions passans-regardans (ou léopards), devenus par la suite le type des armoiries de l'Angleterre.

M. Allou a fait connaître une peinture sur verre, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Martial de

Limoges (entièrement détruite en 1793), et dont l'original a également disparu peu d'années après. Cette peinture est curieuse en ce que, d'après ses accessoires et l'inscription qui l'accompagne, c'est évidemment une caricature fort piquante contre Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. M. de la Queyrière, de Rouen, à qui l'on devait déjà un travail fort recommandable sur les anciennes maisons de cette ville, vous a fait hommage de sa notice sur les *cuirs dorés*, autrefois nommés *or basané*, et employés fréquemment comme tenture dans les riches habitations du moyen-âge. Nous en avons vu nous-mêmes de très beaux fragmens à Paris, dans la collection de M. du Sommerard, si bien connu des amateurs.

M. l'abbé de la Bouderie, notre confrère, a déposé sur le bureau un médaillon qui paraît être relatif à l'Histoire de France et sur lequel il sollicite l'examen de la Société.

3° *Histoires*, *chroniques*, *manuscrits*, etc. M. Depping vous a présenté une notice sur deux cartulaires de la même abbaye de Saint-Père de Chartres, dont M. de Fréminville avait déjà donné la description dans un article mentionné ci-dessus. Ces deux mémoires ont été imprimés, à la suite l'un de l'autre, dans le précédent volume. La Parabole de l'Enfant prodigue, déjà traduite dans la plupart de nos dialectes provinciaux ou *patois*, ne l'avait pas encore été en patois bourguignon. M. Amanton, de la Côte-d'Or, votre correspondant, a publié cette ver-

sion avec celle du livre de Ruth, en un petit volume imprimé en 1831, et dont il vous a fait parvenir un exemplaire. M. Gauthier-d'Arc a fait des recherches sur l'origine de certaines fables de La Fontaine, qui lui ont paru avoir du rapport avec quelques-unes de celles de Saadi, entre autres celles du *Meunier, son Fils et l'Ane*, et de *la Cigale et la Fourmi*. Les métiers exercés à Paris, au commencement du quatorzième siècle, ont fourni à M. de la Tynna le sujet d'une curieuse nomenclature. M. Crapelet a ajouté, à sa belle collection des anciens monumens de la langue française, un nouveau volume dont il a enrichi votre bibliothèque, et qui a pour titre : *Proverbes et Dictons populaires des treizième et quatorzième siècles*, avec deux *fac-simile* des manuscrits de la Bibliothèque royale. Le même vous a lu une notice historique sur Eustache-Deschamps, poète peu connu du quatorzième siècle, servant d'introduction aux Œuvres de cet écrivain qu'il a publiées en 1832. M. Bottin vous a fait parvenir ses mélanges d'Archéologie, précédés d'une notice sur la Société des Antiquaires et du cinquième rapport sur les travaux de cette Société.

Un manuscrit singulier, du commencement du quinzième siècle, et qui a pour titre : *L'Image du Monde, écrit pour le duc Jehan de Berry*, a fixé l'attention de M. l'abbé de la Bouderie, qui vous a lu une notice à ce sujet. Il résulte de son travail que la date énoncée dans le titre de cet ouvrage a été falsifiée. M. Richard, correspondant à Remiremont,

et dont nous avons déjà cité les travaux, a fait des recherches sur l'ancienne justice seigneuriale du Banc-de-Lonchamps. Ce travail fait partie du présent volume. Le même vous a fait parvenir la relation des cérémonies célébrées à l'entrée du duc de Lorraine à Remiremont, le 14 mai 1465. M. Depping s'est occupé de l'examen d'une charte de manumission et affranchissement, de l'an 1427, d'après une copie présentée par M. Jorand et relevée avec soin sur l'original, écrit sur parchemin. M. Berriat-Saint-Prix a déposé des observations sur une autre charte très ancienne, qui lui avait été remise dans un voyage récent à Grenoble.

Une collection inédite, à peu près inconnue jusqu'ici, de lettres écrites par des personnages illustres du seizième siècle, vous a été signalée par M. Allou. Cette collection forme un petit volume in-folio, conservé parmi les archives du château de Brissac, près d'Angers. Les personnages dont on y trouve les signatures sont les rois François Ier, Henri II et ses enfans, Henri IV, l'amiral de Coligny, Charles-Quint, Catherine de Médicis, etc.

M. Allou vous a aussi présenté une carte archéologique du département de la Haute-Vienne, qui avait été dessinée par lui, en 1822, pour accompagner son ouvrage sur les anciens monumens de cette contrée. Chaque objet d'antiquité y est indiqué par un signe conventionnel placé sur la carte au lieu même où le monument a été observé. Le même membre vous a encore communiqué le discours pré-

liminaire d'un ouvrage dont il s'occupe depuis plusieurs années, sur les armes et armures du moyen-âge. Un fragment de ce travail, relatif aux *casques*, fait partie du présent volume.

M. l'abbé de la Bouderie vous a donné connaissance d'une chanson bretonne, par M. Guiestrennec.

M. Michel Berr vous a offert son essai *sur le Rabbinisme*, faisant suite à l'article *Christianisme* inséré par Benjamin Constant dans l'Encyclopédie moderne, publiée par M. Courtin. Notre confrère M. Etienne a désiré vous faire connaître le travail qu'il a entrepris sur l'histoire de la Lorraine, et vous en avez entendu l'introduction. Dans le cours de cette même année, il vous est parvenu plusieurs livraisons de l'ouvrage que M. Pesche, votre correspondant, publie depuis quelques années, en forme de dictionnaire, sur l'histoire et la topographie du département de la Sarthe.

En achevant cette revue, que nous aurions voulu pouvoir rendre moins aride, des travaux qui vous ont été communiqués ou auxquels vous avez pris part en 1831, nous croyons devoir y joindre comme appendice l'indication de quelques travaux qui vous ont été de même adressés, et se rapportent soit à des contrées étrangères à la France, soit à des époques tout-à-fait modernes. Ici viennent se placer : les beaux dessins d'antiquités mexicaines de M. Frank, sur lesquels un rapport vous a été fait par M. Warden, et les fragmens que vous a lus M. Blouet,

notre collègue, de son voyage en Grèce où il avait été envoyé comme membre de la commission scientifique de Morée et directeur de la section d'architecture.

Beaucoup d'autres ouvrages publiés, soit en France, soit à l'étranger, et qui vous ont de même été envoyés, sont indiqués dans une liste placée, suivant l'usage établi, à la fin de ce volume.

Tel est, Messieurs, l'ensemble de vos travaux pendant l'année 1831. Une tâche pénible nous reste à accomplir; c'est de vous signaler les vides que la mort a marqués au milieu de nous et parmi nos correspondans, dans le cours de cette même année; heureux du moins de pouvoir, en vous affligeant du tableau de nos pertes, vous offrir, comme une sorte de compensation, celui de nos acquisitions nouvelles.

En suivant l'ordre des temps, la Société a perdu successivement: M. Cirbied, professeur de langue arménienne à l'école spéciale des langues orientales; M. Lebreton, bibliothécaire de la cour de cassation, à qui M. Taillandier a consacré une notice dans le dernier volume de vos mémoires; M. de la Mésangère, dont la vie et les travaux ont été retracés par M. de Montrol, dans un article du présent volume. Nous avons encore eu à regretter: M. le baron Coquebert de Montbret, membre résidant, qui a si long-temps siégé parmi nous, que vos suffrages portèrent plusieurs fois à la présidence, et à qui M. Leber a consacré une notice, insérée dans ce volume;

sante diversion dans toutes les situations de la vie, et contre tous les genres de malheurs.

L'exposé de vos travaux pendant le cours de 1832 attestera que cette année, si pénible à traverser, n'a pas été perdue pour la science, et qu'il est permis d'espérer les résultats les plus fructueux du zèle qui se manifeste de toutes parts pour les études historiques et archéologiques.

En effet, sur presque tous les points de la France, une heureuse émulation semble exciter les esprits et propager le goût des recherches. Aux accidens fortuits qui ont procuré la découverte de tant d'objets d'art, succéderont des explorations conduites avec intelligence, et une connaissance plus positive de notre sol antique et des établissemens qui le couvraient.

C'est ainsi que dans plusieurs départemens méridionaux les recherches ont été si habilement dirigées, et les produits si nombreux, que l'on a pu en former un musée à Toulouse. M. Dumège, votre correspondant, auquel a été confiée la direction de ce musée, présent à l'une de vos séances, a donné lecture d'un Mémoire sur les découvertes archéologiques faites dans cette partie de la France comprise sous le nom de première Narbonnaise (le Languedoc), et ces découvertes ont été si importantes qu'elles ont provoqué l'établissement d'une société archéologique à Toulouse.

A Nîmes, votre correspondant, M. Auguste Pelet, vous a informés, vers le commencement de

mai 1832, que bientôt l'on allait s'occuper de fouilles considérables autour du temple de Diane (que l'on nomme aussi le Panthéon), et qu'il serait chargé de la direction de ces travaux. Il vous a promis de vous en faire connaître les résultats, et vous en attendez la communication avec une vive impatience, car il est peu de localités qui promettent une plus riche moisson pour les arts et l'histoire.

Le même correspondant vous a adressé un nouvel essai sur l'inscription de la Maison-Carrée à Nîmes, diversement interprétée par les archéologues.

Les restes de l'antiquité échappés à tant de causes de destruction ne seraient que des objets d'une vaine curiosité, s'ils n'étaient qu'imparfaitement décrits et connus. Les dissertations, mémoires ou notices qui vous sont adressés sur ces sujets, les discussions qu'ils font naître, la diversité des opinions de leurs auteurs, attestent l'attention et le zèle que l'on apporte maintenant à l'investigation de toutes les parties de ces précieux monumens.

C'est ainsi que M. Henri, bibliothécaire, votre correspondant à Perpignan, vous a adressé une notice sur l'amphithéâtre d'Arles, résultat de ses observations et de ses études sur ce monument important, peu connu, dit-il, et qui mérite de l'être de la manière la plus exacte. Cet écrit de M. Henri, se trouve en contradiction complète avec celui de M. J. D. Véran, inséré dans le tome IX des Mémoires de la Société, sur le point important de savoir si cet amphithéâtre a jamais été achevé. M. Henri

prétend qu'il ne l'a pas été, et M. Véran tient pour l'affirmative. L'admission de la notice de M. Henri dans le recueil de vos Mémoires mettra les lecteurs à même de suivre une discussion habilement soutenue par vos deux correspondans, et fort intéressante pour l'histoire de l'art.

M. Henri vous a fait encore parvenir des Extraits de son Histoire de Roussillon, et une note curieuse sur les *utricularii*, dans laquelle il combat l'opinion de plusieurs savans que ces *utricularii* étaient des bateliers ou constructeurs de barques et de radeaux, opinion émise en tête du tome IIIe des Mémoires de la Société (année 1820). M. Henri démontre que les artisans ainsi désignés n'étaient autres que ceux qui préparaient et confectionnaient des outres dont l'usage était si étendu chez les Romains, et l'est encore dans le midi de la France.

Vous avez reçu de M. Chaudruc de Crazannes, correspondant à Saintes, deux mémoires sur les antiquités des Nitiobriges et sur l'origine d'Aginnum (Agen), cité de ces peuples dans l'Aquitaine. Ces mémoires forment la suite de ceux qui ont déjà été insérés sur le même sujet dans l'un de vos précédens volumes. Vous devez encore à ce correspondant un mémoire sur quelques antiquités de la ville de Figeac, fort peu connues jusqu'à ce jour.

M. Lemaistre, correspondant à La Fère, vous a adressé le complément d'un mémoire inséré dans le tome IX de Mémoires de la Société (pages 314 à 352), sur les tombeaux antiques du département

de l'Aisne. Les fouilles faites depuis dans la commune de Gros-Dizy ont procuré d'intéressantes découvertes en tombeaux, vases funéraires, ustensiles de cuivre, de fer, de poterie et quelques médailles. Le préfet du département a encouragé ces fouilles. Espérons qu'il aura des imitateurs!

En attendant, des hommes instruits et laborieux poursuivent avec activité de nouvelles recherches, ou recueillent les faits qui offrent quelque intérêt pour la science. M. le chevalier de Fréminville, correspondant, vous a annoncé l'heureux succès de ses longues explorations dans le département du Finistère; sa découverte dans la paroisse de Penhars, près de Quimper, d'un ancien *oppidum* gaulois, retranchement circulaire, en pierres sèches, entouré d'un fossé, avec quatre portes, deux à l'est et deux à l'ouest, et qui a 380 pieds de diamètre. Le même correspondant vous avait fait précédemment parvenir un ouvrage qu'il a publié sur les antiquités du Finistère, et un mémoire sur le château de la Joyeuse-Garde, près de Landernau.

M. Monnier, correspondant à Lons-le-Saulnier, vous a fait connaître plusieurs découvertes dues au hasard, à Lons-le-Saulnier même et dans les environs. Il signale entre autresune pièce d'or, au nom de Philippe II, roi de Macédoine, portant d'un côté la tête d'Apollon, et au revers un guerrier dirigeant un quadrige, qui a été trouvé dans un champ, sur le territoire de Mont-Mort, près de Lons-le-Saulnier; une patère d'argent doré, mise à découvert par

la charrue, sur l'emplacement d'une ville gallo-romaine, près de Moyrans (Mauriana), arrondissement de Saint-Claude. Votre correspondant vous a promis un mémoire sur des découvertes plus importantes qui constatent l'antiquité romaine de Lons-le-Saulnier et de son territoire.

Des renseignemens du même genre vous ont été communiqués par M. de Musset, correspondant de la Société, à Cogners, sur des fouilles faites dans un jardin particulier, à Saint-Georges-de-la-Coué, arrondissement de Saint-Calais, département de la Sarthe, d'où on a retiré un vase de terre noire, dure comme du marbre, qui contenait des médailles romaines. M. de Musset a bien voulu adresser à la Société trois de ces médailles en bronze.

M. Vergnaud-Romagnesi, correspondant à Orléans, vous a adressé une notice sur des instrumens antiques en bronze, trouvés près de Lions-en-Sulias, entre Sulli et Gien (Loiret), et tout à côté d'un *tumulus*, connu sous le nom de *Butte-des-Lions*. Ces sortes d'instrumens, désignés communément sous le nom de haches celtiques, ou de coins romains, ont été décrits par un grand nombre d'antiquaires et ont été aussi un sujet de controverse sur leur véritable destination, comme aussi sur la manière de s'en servir. M. Vergnaud-Romagnesi a fait monter un de ces instrumens, dont il a fait usage comme d'un *fermoir* de menuisier. Le même correspondant a fait parvenir à la Société plusieurs autres notices ou mémoires sur le *cimetière romain et pri-*

mitif d'Orléans, sur le *château de Chambord*, sur le *fort des Tourelles* de l'ancien pont d'Orléans, où Jeanne-d'Arc combattit et fut blessée. L'un de ces ouvrages était accompagné d'un *fac-simile* d'empreintes de médailles romaines, sur papier, obtenu par un procédé particulier à l'auteur, et dont les résultats vous ont paru mériter d'être examinés par une commission.

Un jeune médecin français, M. Corroy, voyageant dans l'autre hémisphère, vous a fait parvenir, par l'entremise de son père, une notice sur Palenque, petite ville du Mexique, dans l'état de *Las Chiapas*, fondée depuis 150 ans environ, à deux lieues des ruines de l'ancienne cité de Palenque, sur laquelle M. Warden a donné d'intéressans détails dans l'un des volumes des Mémoires de la Société de géographie. Cette ville est aujourd'hui presque entièrement enfouie sous le sol. Le palais ou temple qui est encore debout, sur une éminence, se compose de cinq grands corps de bâtiment, et d'une tour à cinq étages où l'on peut encore monter. Toutes ces constructions sont en pierres de taille d'une symétrie parfaite. Dans les souterrains se trouvent de petits bas-reliefs en pierre, et dans l'intérieur de l'édifice on voit des figures gigantesques sculptées sur des pierres de douze et quinze pieds de hauteur. Le vestibule présente cinq portes entre lesquelles sont sculptées des figures de grandes proportions, et des femmes qui allaitent. L'auteur de cette notice annonce que l'on doit bientôt entreprendre sur le sol

de l'ancienne ville des fouilles qui ne peuvent manquer de conduire à des découvertes du plus haut intérêt.

Vous avez accueilli les recherches historiques et philologiques qui vous ont été adressées avec toute l'attention que méritent ces utiles et modestes travaux. De M. Lejeune, correspondant à Chartres, vous avez reçu une notice historique sur la fondation de la maladrerie du Grand-Beaulieu, au diocèse de Chartres, en 1054, par Thibault III, comte de Chartres; de M. Doublet de Bois-Thibault, correspondant de la même ville, un mémoire sur la Foire des Barricades et sur celle de la Saint-Barthélemy, à Chartres. Vous devez à M. de Lahaye, bibliothécaire de la ville d'Amiens, une traduction en patois picard de la *parabole de l'Enfant prodigue*, qui manquait au recueil des divers idiomes dans lesquels vous avez déjà publié cette même parabole; une autre traduction littérale de la même pièce, en patois roussillonais, accompagnée d'une dissertation historique sur le dialecte roman du département des Pyrénées-Orientales, a été adressée à la Société par M. Raymond Isern, de Perpignan.

Après avoir rappelé succinctement les différentes communications qui vous ont été faites dans le courant de l'année 1832, il me reste à vous entretenir, Messieurs, des travaux intérieurs de la Société.

Parmi les rapports faits sur les différens ouvrages qui vous ont été adressés, il en est qui présentent un

degré d'intérêt et d'instruction dignes d'une mention spéciale. Tels sont ceux de M. Warden sur un ouvrage du docteur Mac-Culloch, intitulé : *Philosophical and antiquarian researches concerning the aborigenal history of America*; Baltimore, 1829. En ce qui touche les différens dialectes des Indiens, l'auteur rapporte que ceux qui ont le plus approfondi cette matière comptent 1214 langues et dialectes en usage chez les peuples du Nouveau-Monde. — De M. de Labouderie, sur le voyage du rabbin Pettachia autour du monde, dans le douzième siècle, publié en français et en hébreu, par M. Eliacin Carmoli. — Les rapports de M. Lerouge, sur les tom. III et IV de la Biographie de la Moselle, publiée par M. Bégin, correspondant de la Société; et sur un écrit de M. Friry, substitut du procureur du Roi, à Commercy, intitulé: *Peinture à la cire pure et au feu*, ou *Nouveaux procédés encaustiques que l'on croit semblables à ceux des anciens artistes Grecs et Romains*. Le rapporteur explique comment l'auteur est parvenu, après de longues recherches faites dans les ouvrages anciens qui traitent des différentes manières de peindre et des procédés employés par les artistes, à faire exécuter des outils en fer, espèce d'ébauchoirs, ou *cauteria*. Lorsqu'ils sont chauffés au degré voulu, l'artiste met en fusion les cires coloriées, et prépare les teintes propres à son travail. Après plusieurs essais, l'auteur a réussi à se faire une palette et des pinceaux dont il a obtenu les résultats les plus satisfai-

sans. Au sujet de la découverte de M. Friry, M. Jorand, membre résident, vous a communiqué un mémoire de M. Montabert, composé non dans le but de réfuter l'écrit de M. Friry, mais pour démontrer tout ce que ses procédés de peinture à la cire ont encore d'incomplet. — Les rapports de M. Allou sur une note de M. Girardin, relative à la cloche d'argent de la cathédrale de Rouen, dans laquelle l'auteur démontre que le métal de cette cloche ne contient pas un atome d'argent; et sur un ouvrage de M. H. Langlois, intitulé : *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre*, in-8° avec planches.

Divers mémoires qui ont pour auteurs des membres résidans ont été également entendus dans plusieurs de vos séances. M. Michel Berr a lu une dissertation sur le rabbinisme et les traditions juives, suite d'un travail de Benjamin-Constant, inséré dans l'Encyclopédie moderne. M. Etienne a lu un extrait de son histoire de Lorraine; M. Beaulieu une notice sur les noces de cet ancien pays; M. le baron de Ladoucette, un mémoire sur la ville de Cologne et ses monumens, faisant suite à son histoire de Cologne, dont un extrait a été inséré dans les Mémoires de la Société, ainsi que des recherches sur les Antiquités des camps, voies, châteaux et tombeaux romains. M. Allou a extrait et traduit de l'*Archæologia*, recueil des Mémoires publiés par la Société des antiquaires de Londres une notice sur le tombeau de J. Chandos, près de Lussac (Vienne),

par Samuel Rush-Mayrick, dont il vous a donné lecture. Il y a joint des observations qu'il a recueillies sur les lieux mêmes, et au moyen desquelles il a pu rectifier certaines assertions un peu hasardées de l'auteur anglais. La notice de M. Vergnaud-Romagnesi, insérée dans le tome VIII des Mémoires de la Société, p. 387, sur un ancien bas-relief en bois trouvé à Sully-sur-Loire, a fourni à M. de Martonne le sujet d'une dissertation sur ce bas-relief. Votre commission des mémoires avait déjà cru devoir annoncer à la suite de la notice de M. Vergnaud-Romagnesi qu'elle ne partageait pas le sentiment de l'auteur sur l'action représentée dans ce bas-relief, qu'il attribue à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. L'opinion de M. de Martonne est que ce bas-relief est plus moderne que M. Vergnaud ne le suppose, et qu'il représente une action des guerres d'Italie entre les Français et les Impériaux espagnols. Est-ce la bataille de Fornoue ou celle de Ravennes, ou celle de Cerisoles? c'est ce que M. de Martonne soumet au jugement des savans.

FAITS PARTICULIERS A LA SOCIETÉ.

La correspondance, les communications, les envois de mémoires et d'ouvrages qui ont été adressés à la Société ont été accueillis par elle avec un vif intérêt, et chaque procès-verbal contient l'expression de ce sentiment.

Le IXe volume des *Mémoires de la Société* a été adressé, comme par le passé, aux différentes académies et sociétés nationales et étrangères qui lui font parvenir les Recueils qu'elles publient. Parmi les plus importantes collections dont votre bibliothèque s'est ainsi enrichie cette année, vous remarquerez le tome IV des *Transactions de la Société philosophique de Philadelphie*; le XIIIe des *Acta* de l'Académie des Inscriptions, Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de Stockholm. La liste de tous les ouvrages offerts à la Société qui est placée à la fin de ce volume me dispense de mentionner ici d'autres ouvrages également importans et utiles à vos travaux.

Vous avez voulu donner à votre ancien président, M. Dulaure, un témoignage de l'estime et de l'affection que vous lui portiez en le plaçant, sur sa demande, au nombre des membres honoraires, tout en regrettant d'être désormais privés de sa présence. Ces sentimens de confraternité qu'il est si agréable et si facile de maintenir entre personnes que rassemblent les mêmes goûts d'études et les mêmes intentions de s'éclairer et de s'instruire, ne peuvent que resserrer les liens de votre Société et les rendre plus durables.

Vous savez apprécier le zèle de vos associés correspondans, et vous avez saisi avec empressement l'occasion qui s'est offerte d'encourager encore ce zèle, et d'honorer le savoir dans la personne de M. Dumège, correspondant à Toulouse. Présent à

la séance du 29 mars, il a donné lecture d'un Mémoire sur les découvertes archéologiques de la Gaule narbonnaise, faites dans le midi de la France, et la Société lui a offert une médaille d'argent, séance tenante.

Chaque année fait disparaître de la liste de la Société des noms qu'elle s'honorait d'y voir figurer. Le cours ordinaire de la mortalité a enlevé, parmi les membres honoraires, M. l'abbé de Montesquiou. M. l'abbé de Labouderie a consacré une notice à sa mémoire. Vous vous souvenez avec reconnaissance que ce fut sur le rapport de ce ministre de l'intérieur sous Louis XVIII, en 1814, que le titre de *Société royale* vous fut concédé à toujours.

Parmi les membres résidans vous avez à regretter la perte de M. Ledru, dont M. l'abbé de Labouderie vous a retracé la longue carrière.

L'épidémie qui a exercé tant de ravages n'a pas épargné notre Société. Elle a frappé deux de nos confrères à peu de distance; M. le marquis de Maleville, et M. Thouret qui n'a fait qu'apparaître à l'une de vos séances; quatre mois à peine après sa nomination il a été enlevé à toutes nos espérances. M. Taillandier, dans la notice qu'il a donnée sur M. Thouret, vous a bien fait connaître en effet tout ce que la Société devait attendre de sa vaste érudition et de son amour pour l'étude.

M. le baron de Ladoucette qui a payé à la mémoire de M. de Maleville le tribut d'hommages et de regrets de la Société, en retraçant ses nombreux tra-

vaux et ses connaissances si étendues, a recommandé à l'estime de tous les savans un important ouvrage qu'il a laissé en manuscrit, et qui est intitulé : *Concordance des Mythologies*, ou *les Mythes et Mystères des différentes nations païennes anciennes et modernes*.

Parmi les associés correspondans vous avez perdu M. l'abbé Chiarini, correspondant de la Société à Varsovie, et M. l'abbé Servois, vicaire-général à Cambrai.

En admettant au nombre des membres résidans MM. Beaulieu et Jollois, anciens correspondans, vous vous êtes félicités d'obtenir de leur zèle et de leur savoir une coopération plus immédiate à vos travaux. M. Leber, dont les connaissances historiques sont si étendues et si variées, devait appartenir à votre Société, et vos suffrages lui ont également donné le titre de membre résidant.

Vous avez étendu le cercle de vos relations en accordant le diplôme d'associés correspondans à des hommes animés de l'amour de la science, et dont les ouvrages ont été justement appréciés par vos commissions. C'est ainsi qu'ont été nommés M. Achille Deville, à Rouen ; M. Ollivier Jules, à Valence ; M. Ernest Vinet-Pajon, à la Chapelle-Encherie (Loir-et-Cher), et M. Cibrajo, correspondant étranger, à Turin.

Ces estimables acquisitions, jointes à celles qui figurent sur les listes précédentes, permettent d'es-

pérer, Messieurs, que les travaux de la Société auront une activité croissante, et obtiendront des résultats de plus en plus importans.

Nous y serons encore excités par la réponse que le Roi a faite à votre députation admise à lui présenter les hommages de la Société, à l'occasion du renouvellement de l'année. Votre président s'est exprimé en ces termes :

« Sire,

« Les années, en se renouvelant, n'apportent « aucun changement aux sentimens de respect et « d'amour dont la Société des Antiquaires de France « est pénétrée pour Votre Majesté et pour son « auguste famille. Elle s'empresse d'en déposer l'hom« mage aux pieds du trône. Elle ose se flatter qu'un « prince qui encourage les beaux-arts, qui connaît « tout le prix des sciences, daignera jeter un regard « favorable sur nos travaux et les vivifier de sa royale « protection. »

La réponse du Roi n'est pas de celles qui n'expriment qu'une bienveillance stérile. Ses paroles ne sauraient être trop répandues, trop méditées, par tous ceux qui se trouvent en position de seconder des vues aussi utiles, aussi éminemment nationales, et si conformes au but de votre institution. Les voici telles qu'elles sont consignées au procès-verbal :

«Vous me trouverez toujours disposé à encourager

« vos travaux. La conservation des monumens an-
« ciens est utile à la fois aux arts et à l'histoire. Je
« regrette qu'on ne s'en soit pas occupé davantage
« en France, où nos tempêtes politiques en ont dé-
« truit un aussi grand nombre. Ceux qui nous res-
« tent n'en sont que plus précieux, et il est certain
« qu'on peut encore en conserver beaucoup. »

Le IXe volume des Mémoires de la Société n'a pu être présenté au Roi cette année ; le deuil qui affligeait la capitale n'ayant pas permis la réception des membres du bureau qui sont dans l'usage de faire cette présentation.

Votre président a commencé de pressantes démarches pour obtenir du Gouvernement une allocation sur les fonds destinés aux encouragemens littéraires, et la Société a peut-être quelque droit d'espérer que ces démarches ne resteront pas sans succès (1).

G. A. Crapelet.

(1) Ces espérances ont été réalisées dans le courant de 1833. M. le Ministre du commerce et des travaux publics a alloué une somme de mille francs à la Société pour faciliter l'impression de ses *Mémoires*.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ QUI SONT DÉCÉDÉS

DANS LES ANNÉES DERNIÈRES.

I.

Le Baron COQUEBERT DE MONTBRET, Membre de l'Institut.

Il tardait à la Société d'exprimer publiquement ses regrets de la perte qu'elle fit, il y a quelque temps, de l'un de ses membres les plus honorables. Mais le souvenir de l'homme dont la vie a été éminemment utile à ses semblables ne vieillit jamais : sa perte, quelle qu'en soit l'époque, est celle de tous les instans : on a trop d'occasions de le regretter pour l'oublier jamais.

Telle doit être, à nos yeux, la mémoire DE CHARLES-ÉTIENNE COQUEBERT, BARON DE MONTBRET, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, maître des requêtes au Conseil d'Etat, membre de l'Institut, d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, et notamment de la Société royale des Antiquaires de France, que la mort enleva à l'amitié, à la science, à la patrie.

Sa famille, originaire de Reims, appartenait à l'ancienne noblesse, et c'était pour le jeune de Montbret un des moindres avantages dont il eût pu se préva-

loir dans le monde, alors que la noblesse était d'elle-même un titre de recommandation; fils d'un conseiller à la Cour des comptes, il naquit à Paris le 3 juillet 1755 et montra dès son enfance les plus heureuses dispositions. A peine sorti du collége du Plessis, où il s'était distingué dans plus d'un cours, il sentit le besoin de compléter son éducation classique par l'étude des langues vivantes. De même que les humanités ne sont qu'une préparation à la culture des lettres, une première direction donnée à l'esprit et au goût, les langues ne sont, à proprement parler, que l'instrument du savoir; et déjà les prédilections et toute l'activité morale du jeune de Montbret se portaient sur les moyens d'acquérir les connaissances les plus utiles à l'amélioration de la société et des arts qui en sont le premier besoin.

Indépendamment du latin et du grec, l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'allemand, le hollandais, le danois, l'irlandais, et plus tard le russe, l'arabe et même le chinois, lui devinrent assez familiers pour lui rendre accessibles toutes les sources d'instruction ouvertes par le génie de la civilisation universelle. Mais les sciences exactes et naturelles eurent toujours pour lui un attrait assez vif pour déterminer la préférence qu'il leur donna sur le culte des Muses, auquel il n'était pourtant point étranger. Homme positif, ami de la vérité, et plus jaloux de la saisir dans sa nudité que d'y substituer de brillantes hypothèses, il la chercha dans la nature, qui ne peut nous tromper, mais qui veut être longuement étudiée pour ne

pas devenir l'objet de nos propres erreurs. C'est à l'école des Nollet, des Valmont de Bomare, des Fourcroy et des Monge, qu'il s'initia à ses plus importans secrets, et qu'il apprit à les expliquer lui-même. Il professa la géographie physique dans un des premiers lycées établis à Paris, et ensuite l'histoire, dont aucune branche ne lui demeura inconnue. Il aurait pu occuper avec le même succès les chaires de géologie et de botanique, objets de ses plus sérieuses études et de ses plus doux délassemens.

Il n'avait que dix-huit ans lorsque sa famille lui ouvrit la carrière de la diplomatie, à laquelle il était destiné. Après un noviciat d'une année au bureau des consulats, il fut nommé commissaire de la marine à Hambourg, et sa conduite dans cette première mission lui valut le titre de consul-général près des villes Anséatiques, bien qu'il n'eût alors que vingt-deux ans. C'est de cette époque que date la vie politique et publique de M. de Montbret.

Cette vie, si pleine de travaux et de vertus, de dévouement et de services rendus à l'Etat et à la société, nous n'entreprendrons pas de la suivre ici dans toutes ses phases. Il suffira de rappeler le choix qu'un gouvernement puissant et bien inspiré fit de M. de Montbret pour remplir des fonctions qui supposent une haute capacité environnée d'une plus haute confiance. Telles sont celles de *Commissaire-général des Relations commerciales à Londres*, et les fonctions de *Ministre plénipotentiaire* pour l'octroi du Rhin, après la rupture du traité d'Amiens.

Dans ces missions également honorables et difficiles, comme dans toutes celles où il s'agissait de discuter de graves intérêts, ou de poser les bases de nouvelles institutions; soit que le pouvoir du temps le chargeât de présider au régulier établissement du système métrique et de diriger l'agence des poids et mesures; soit que le chef de l'Empire luiremît le soin de concilier les prétentions rivales et de régler les droits litigieux de l'industrie, du commerce et de la politique entre divers peuples, M. de Montbret déployait dans toutes ces fonctions l'amour du bien public, cette sagacité éprouvée, cette universalité de connaissances, et, ce qui est plus rare encore, cette précieuse influence morale, fruit d'une réputation légitime, qui assuraient le succès, osons dire la gloire de ses plus laborieuses entreprises. On pense bien, d'ailleurs, que recommandé par la confiance du Gouvernement dans tous les pays où il était accrédité comme agent diplomatique, et possédant parfaitement les langues des peuples avec lesquels il entretenait des relations de chaque jour, il lui devint facile de satisfaire cette ardeur de connaître tout ce qui est du domaine de l'économie, tout ce qui peut conduire à l'exacte appréciation de la puissance et de la richesse des États. Aucun établissement d'utilité publique de quelque importance n'échappait à ses explorations; peu de savans en Europe ont négligé l'occasion de faire avec lui quelque échange de documens et de lumières; son nom inscrit dans les registres de leurs sociétés témoigne de l'estime qu'ils lui

vouaient; l'Académie royale des Sciences s'empressa de bonne heure de l'admettre au nombre de ses membres, et, dès le consulat, le sanctuaire de l'Institut s'était ouvert pour le recevoir.

Il avait visité, ou plutôt étudié successivement sur les lieux, l'Angleterre, l'Irlande, les villes Anséatiques, la Hollande, une partie de l'Allemagne, et beaucoup d'autres localités étrangères. Partout il avait porté l'esprit d'observation et de critique qui éclaire les voies de la science, et nous conduit lentement, maisplus sûrement à la vérité. Dans la Grande-Bretagne surtout, les manufactures, les pêcheries, les relations commerciales, l'archéologie et l'histoire locale avaient tour à tour appelé son attention. Il avait composé d'abord une Géographie industrielle, commerciale et physique de l'Irlande, qu'il n'était pas éloigné de publier; et, toutefois, cette tâche, malgré son importance, fut bientôt loin de suffire à l'épuisement de ses richesses et de sa capacité scientifiques. D'immenses matériaux, fruits de trente années d'études, de travaux et de recherches, lui permirent d'étendre le plan de son dictionnaire à tous les pays qu'il avait parcourus et observés. Il travaillait à cette vaste compilation européenne, lorsque le ministre de l'intérieur l'appela à remplir des fonctions analogues à ces travaux, dont la patrie devait profiter avant tout. Au titre de Directeur de la Statistique, il réunit celui de Maître des requêtes au Conseil d'état, section du contentieux. C'est d'après ses instructions et le classement méthodique de questions

et de renseignemens qui lui était propre, que le ministère de l'intérieur obtint en quelques années les documens les plus abondans et les plus précieux sur tout ce qu'il lui importait le plus de connaître, comme première garantie de l'ordre social et protecteur-né des intérêts matériels du pays.

M. de Montbret ne cessa de diriger la statistique que pour retourner en Hollande où le gouvernement le chargea d'organiser le service des douanes, en qualité de directeur général. Il s'agissait d'assurer l'exécution rigoureuse du système continental, et l'opinion personnelle de M. de Montbret n'était rien moins que favorable à cette gigantesque entreprise. Il y travailla cependant avec le zèle et la fidélité qui furent toujours pour lui inséparables de ses devoirs; mais il saisit avec empressement l'occasion de revenir à Paris, en acceptant les fonctions de secrétaire général du ministère du commerce, qui venait d'être confié à M. Collin de Sussy, son ami. Ce fut là le dernier tribut de services qu'il paya à la société comme homme public.

Il commençait à ressentir les infirmités d'une vieillesse avancée par tant de veilles studieuses et de laborieuses explorations. Rentré dans la vie privée, et désormais livré, non point au repos, les hommes de cette trempe ne le connaissent point, mais au libre exercice de ses facultés et de ses affections, il partagea ses loisirs entre la continuation de son grand ouvrage de statistique et les soins que l'obligeait à prendre de lui-même une famille empressée à lui of-

frir les distractions et les soulagemens que l'altération toujours croissante de sa santé lui rendait nécessaires. Cependant, quinze années de travaux suivis, ajoutés à tant d'autres, n'ont pu lui suffire pour mettre la dernière main à l'œuvre d'un demi-siècle.

On voit encore, bien que rarement, des hommes d'un mérite supérieur, faits pour éclater au grand jour, se renfermer pour ainsi dire en eux-mêmes, employer tous les instans de leur vie à rassembler les élémens de la production, s'environner incessamment de faits et de lumières, et qui, riches de tous les tributs d'autrui, quittent enfin ce monde sans s'être libérés avec lui, affligeant ainsi, par leur apparente stérilité, toute une génération déçue dans ses plus légitimes espérances. Soit modestie, ils laissent à d'autres une tâche dont ils croient ne pas se sentir capables; soit faiblesse humaine, ils ne peuvent se familiariser avec l'idée d'une fin prochaine, et, jusqu'au bord de la tombe, ils espèrent toujours conserver assez de vie pour entreprendre la tâche d'une vie entière. Tel fut, peut-être, notre modeste et savant confrère à l'égard de son plus important ouvrage, dont les contemporains ont vainement attendu et appelé de leurs vœux la publication.

Heureusement, de vives et nombreuses étincelles ont jailli de ce faisceau de lumières. Des recueils périodiques, consacrés à la propagation des connaissances économiques, se sont enrichis, en plus d'une occurrence, d'une foule de mémoires curieux, d'ob-

servations et de documens sortis de la plume et en quelque sorte ravis aux portefeuilles de notre savant collègue. Mais ce furent là les seules conquêtes que la presse ait pu faire sur les immenses richesses qui lui étaient destinées. M. de Montbret a recherché, observé et recueilli les faits jusqu'à ses derniers momens. On eût dit qu'il n'était né que pour apprendre, et conserver, comme un dépôt sacré, le trésor des connaissances qu'ils avaient acquises : c'était l'erreur de sa modestie.

Il mourut le 9 du mois d'avril 1831, digne des respects qui s'attachent à la mémoire de l'ami des sciences et de l'homme de bien ; non moins digne des regrets d'une Société dont il a honoré et secondé les travaux par sa coopération personnelle et par des communications également utiles au but qu'elle se proposait.

Outre les documens communiqués, parmi lesquels on aime à retrouver la suite des traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* en dialectes de diverses provinces de France, M. de Montbret a enrichi la collection des Mémoires de la Société d'un assez grand nombre d'articles signés de lui.

On y remarque principalement les pièces suivantes, savoir :

Notice sur une lettre de Marie Stuart.

Lettre sur l'étymologie du mot *cauchemar*.

Conjectures sur la religion des anciens habitans de la Grande-Bretagne, son origine et ses rapports avec le culte des Gaulois.

Extrait de l'Inventaire du mobilier du cardinal Mazarin, dressé en vertu d'un arrêt du parlement, de 1669.

Et surtout l'Histoire des priviléges dont les habitans du village des Alluets, situé à 7 lieues de Paris, ont joui pendant 500 ans, à titre de seigneurs collectifs. Le fait est curieux et doit nous paraître extraordinaire. Toutefois, nous croyons que l'histoire du moyen-âge pourrait nous fournir d'autres exemples de cette anomalie féodale ; mais ce n'est pas ici le lieu de s'en occuper.

LEBER.

II.

M. LEDRU.

Jacques-Philippe Ledru naquit à Paris le 1er mai 1754; son père Nicolas-Philippe Ledru, généralement connu sous le nom de *Comus*, dirigea ses premiers pas dans les sciences qu'il avait cultivées lui-même avec tant de succès.

Ledru étudia la médecine et fut reçu docteur à la Faculté de Paris. Plus tard, lorsqu'il fut connu dans le monde savant, et par de graves études et par son expérience, il devint membre de l'Académie de Médecine. Une violente passion de savoir tout ce qui se rapportait à l'honorable profession qu'il avait embrassée et d'en pénétrer les mystères, ne lui permit pas de négliger une seule des parties qui pouvaient

en accroître le domaine et l'influence. La botanique, la chimie, la physique expérimentale, la géographie, la mécanique, les mathématiques furent tour à tour ou simultanément les objets favoris de ses occupations, et servirent d'aliment à son avide curiosité. Il s'y livra de toutes ses forces, et s'y distingua par des progrès éclatans.

Comus appliquait l'électricité aux affections nerveuses et y réussissait. En 1782, la faculté de médecine nomma une commission de sept membres pour examiner les traitemens qu'il employait sur ses malades. Le résultat de cet examen, consigné dans un rapport, fut si avantageux, qu'il lui valut, ainsi qu'à son fils, le titre de *physicien du Roi*. Ils dirigèrent ensemble l'établissement qu'ils avaient formé au couvent des Célestins, jusqu'en 1790. A cette époque, découragé par un nouvel ordre de choses qu'il n'approuvait pas, et peut-être appesanti par son âge avancé et par des travaux opiniâtres, *Comus* se retira à la campagne et laissa l'établissement à son fils qui, lui-même, le transféra, quelques années après, dans une maison de la rue Neuve-Saint-Paul.

Au commencement de ce siècle, M. Ledru entra dans l'administration et devint successivement officier municipal, adjoint à la mairie du neuvième arrondissement de Paris, maire de Fontenay-aux-Roses, suppléant du juge de paix du canton de Sceaux. Il crut devoir servir tous les gouvernemens qui se sont succédés avec tant de rapidité et qui l'ont tous employés. Ce n'est pas qu'il ne sût les appré-

cier à leur juste valeur; mais il avait un dévouement sans bornes pour son pays, il pensait qu'il fallait le servir, quels que fussent ceux qui le régissaient, et ce principe sacré contribua beaucoup à couvrir à ses yeux les vices dont leur origine pouvait être entachée.

En entrant dans la carrière administrative, il se pénétra tellement de l'obligation de remplir conscieucieusement les fonctions dont il consentait à se charger, qu'il ne s'occupa plus que d'acquérir l'instruction qui lui était nécessaire. Il se rendit si habile dans l'intelligence de nos codes et de nos meilleurs ouvrages politiques qu'il étonnait quelquefois les administrateurs les plus consommés et les plus profonds jurisconsultes. C'eût été peu pour lui, s'il n'avait tiré de ses connaissances administratives et judiciaires des moyens de faire le bien avec plus de promptitude et de solidité. J'oserai dire que c'était là son unique but. Il ne vivait, il ne respirait que pour obliger ses administrés; il avait obtenu parmi eux tout l'ascendant d'un père, et pouvait à son gré leur imposer ses volontés. Il jouissait d'assez de crédit auprès du gouvernement pour les servir efficacement. Son rôle variait au besoin: avec eux, il réprimandait, il menaçait, il était sévère comme la loi; auprès de l'autorité supérieure, il intercédait, il excusait, il avait l'indulgence d'un patron.

M. Ledru habitait à Fontenay-aux-Roses la charmante maison où, sous le règne de Louis XIV, le poète Scarron, disent MM. Dulaure et Delort, *atti-*

rait, par sa gaîté et par ses plaisanteries, les personnes les plus aimables et les plus ingénieuses de la cour. Notre confrère tenait un peu de la gaîté de son devancier, et s'il n'attirait pas les courtisans par ses plaisanteries, les personnes les plus instruites de la capitale se plaisaient à l'entendre raconter des anecdotes piquantes, et à respirer un air pur et suave à l'ombre de ses charmilles et dans son magnifique jardin, dont il faisait les honneurs en amateur éclairé et en homme de bonne compagnie. C'est dans cette agréable solitude qu'il nourrissait son esprit de la lecture des anciens, et qu'il savourait les prémices de toutes les nouveautés littéraires qui naissent sans culture dans notre heureux climat, et qu'on lui apportait très exactement à leur première apparition.

Philosophant tranquillement dans une honnête abondance et dans les délices de l'intimité, éloigné du monde et de ses tempêtes, exempt de crainte comme d'ambition, il a vu avec la sérénité d'un sage les approches de la mort, et s'est résigné doucement à ses coups. Il est décédé le 10 novembre 1832.

Plusieurs sociétés savantes l'avaient admis dans leur sein. La Société des Antiquaires de France le comptait aussi, depuis quelques années, parmi ses membres résidans. Il possédait une précieuse collection d'antiquités, de beaux tableaux, une bibliothèque nombreuse et choisie; il savait beaucoup, mais plus soigneux d'amasser des richesses scientifiques

que d'en faire parade, il ne pouvait se décider à recueillir ses pensées, à leur donner de l'ordre, à les livrer à l'impression. On l'aurait soupçonné, d'après de fausses apparences, de jouir en égoïste du fruit de ses veilles, si l'égoïsme avait pu s'allier avec la générosité de son caractère, la facilité de son commerce et l'obligeance de ses communications. Combien de fois ne l'ai-je pas pressé de composer quelque *mémoire*, quelque *dissertation*, et de payer à la Société des Antiquaires le tribut de son savoir! *Nous verrons*, me répondait-il.... *j'y penserai.... je vous le promets...* Et voilà que la tombe, en se refermant sur sa dépouille mortelle, a englouti mes espérances, et nous a frustrés des importantes réflexions que lui avaient nécessairement inspirées ou fournies ses relations très étendues, ses lectures multipliées, ses méditations suivies, et tout ce qu'il avait vu durant sa longue existence.

Au moins, s'il meurt tout entier comme savant, il ne mourra pas tout entier comme bienfaiteur de l'humanité. Sa mémoire vivra long-temps dans le pays qu'il a administré avec tant de désintéressement, de zèle et de loyauté. Son tombeau, élevé au milieu de ses concitoyens, ne sera pas le seul objet qui leur rappelle le souvenir de sa personne: ils trouveront dans le bien qu'il leur a fait, dans les services qu'il leur a rendus, de plus puissans motifs de ne l'oublier jamais et de perpétuer leur reconnaissance.

L'abbé LABOUDERIE.

III.

M. LA MÉSANGÈRE.

La Mésangère est né dans le département de Maine-et-Loire. Son père, magistrat éclairé, avait donné tous ses soins à son éducation, et après lui avoir fait achever ses études au collége royal de La Flèche, il le vit lui-même remplir la chaire de troisième, celle de philosophie et enfin diriger en chef cet établissement, qu'Henri IV avait fondé après les guerres de la Ligue, et dont la révolution et la guerre de la Vendée amenèrent la destruction.

Chassé de cet asile, où il s'était livré long-temps en paix à ses goûts pour l'étude, La Mésangère chercha à profiter de ses travaux pour se créer une nouvelle existence à la place de celle qui venait de lui échapper. Il écrivit successivement un *Voyage à Paris, tableau pittoresque et moral*; une *Nouvelle Bibliothèque des enfans*, ouvrage que ses occupations primitives lui avaient rendu facile à composer; il écrivit aussi une *Histoire naturelle des quadrupèdes et des reptilès*, et une *Géographie historique et littéraire de la France*. Dans le dernier de ces ouvrages on distingue des recherches consciencieuses et une saine érudition. Sa géographie avait eu quatre éditions et avait été traduite en allemand. Il est en outre auteur du *Dictionnaire des proverbes*, la plus importante de ses publications. Ces divers titres l'avaient fait admettre au nombre des membres de la Société des Antiquaires.

La Mésangère s'est aussi livré à des travaux qui

seront un jour plus appréciés que leur frivolité apparente ne semble le faire présumer. Je veux parler du *Journal des modes et des dames*, recueil qui porta dans toute la France et l'Europe le goût des usages et des costumes parisiens, et sera consulté comme les archives les plus intéressantes et les plus pittoresques, par tous ceux qui voudront connaître les mœurs françaises pendant et depuis les premiers temps de la république jusqu'à nos jours. Ce journal, dans lequel il ne s'est peut-être pas glissé une ligne qu'un homme de bon goût et qu'un honnête homme ne puisse avouer, a été souvent enrichi d'articles de quelques-uns de nos plus spirituels écrivains. Il n'a jamais contenu un article qui ait pu en blesser aucun; c'est là un phénomène assez rare parmi les journaux pour ne le point passer sous silence.

La Mésangère ne s'est pas contenté de publier un *Journal des modes* du jour, il a composé un Recueil de dessins représentant tous les costumes modernes de diverses provinces de France. Il s'occupa aussi de rechercher les portraits de tous les personnages célèbres chez toutes les nations. Ces portraits peints à l'huile et en miniature sont une ressource précieuse pour les artistes et même pour les historiens qui, au souvenir des actions de l'homme, veulent joindre le souvenir de ses traits et s'inspirer par le sentiment que produit l'image de celui qu'ils admirent ou qu'il veulent vouer au mépris (1).

---

(1) Voici le titre de quelques-unes de ces publications:

Le goût pour les recherches historiques avait engagé La Mésangère à former un cabinet qui contenait une foule d'objets d'arts, monumens de la renaissance, et qui, de nos jours, ont acquis un haut prix. Ces objets en ivoire, en ébène, en écaille, en fer ciselé, se rattachent tous par quelques points aux souvenirs des événemens du temps, et leur collection n'était pas moins curieuse à voir qu'intéressante à interroger. La plupart d'entre eux ont été dessinés par Carl et Horace Vernet. Ils ont également fait les dessins de ses grandes feuilles de modes, caricatures ou tableaux de mœurs, ainsi que quelques-unes des petites figures du *Journal des modes*.

Les figures des dernières années de ce journal sont de M. Lanté, auquel La Mésangère doit également la plupart des costumes des diverses provinces, et principalement ceux des Cauchoises. Il a aussi dessiné les portraits des femmes célèbres.

1° *Galerie française de Femmes célèbres par leurs talens, leur rang et leur beauté.* Portraits en pied, dessinés par M. Lanté, la plupart d'après des originaux inédits, etc., avec des notices biographiques et des remarques sur les habillemens. Paris, 1827, grand in-4°.

2° *Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, de la Hollande, de la Suisse, de la Franconie, du Royaume de Naples*, etc., dessinés par M. Lanté, avec une explication pour chaque planche. 1 vol. in-4°.

3° *Costume des Femmes du pays de Caux* et de plusieurs autres parties de l'ancienne province de Normandie, dessinés par M. Lanté, avec une explication pour chaque planche. 1 vol. in-4°.

Le succès du *Journal des modes* avait fait la fortune de La Mésangère. Son existence était aisée, sa vie paisible et bienfaisante. Aussi cet homme aimable et bon fut-il regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Il a laissé en manuscrit un recueil de notes nombreuses, destinées à former un Dictionnaire historique des arts de luxe en France. Il a aussi laissé un exemplaire de son Dictionnaire des proverbes, chargé d'additions pour une nouvelle édition qu'il préparait. MONTROL.

IV.

Le Lieutenant-Général Comte MIOLLIS.

MESSIEURS,

Ce n'est point ici une Notice complète sur le membre illustre que la Société royale a perdu ; sa vie appartient en grande partie à la gloire militaire, et nous n'en citerons que des traits nécessaires pour la faire mieux connaître. Nous le considérerons plus particulièrement sous le rapport de la science et des arts.

Originaire de Vérone, la famille Miollis est désignée dans les archives de cette cité avec la devise : *Miollis sunt boni viri, divites et populares.*

La ville d'Aix (*Aquæ-Sextiæ*) fut la marraine de notre confrère, et lui donna le prénom de Sextius, auquel ses parens ajoutèrent ceux d'Alexandre-François.

En 1778, entré comme cadet dans le régiment de Soissonnais, et sous-lieutenant l'année d'ensuite, il avait volé en Amérique sur les traces des Lafayette et des Ségur; un éclat de bombe lui fracassa la mâchoire au siége d'York-town, en 1781. A peine hors de l'infirmerie, il retourna sur les champs de bataille et ne revint en Europe qu'à la paix. Miollis se trouvait, en juin 1793, commandant un bataillon de grenadiers au camp de Raous, lorsqu'il fut atteint d'un coup de feu à l'épaule: vous l'avez vu, Messieurs, couvert d'honorables cicatrices. Maréchal-de-camp en 1794, Miollis devint, cinq ans après, lieutenant-général. La liste de ses exploits serait trop longue; nous nous bornerons à dire qu'il se distingua près de Mantoue, à la Favorite, puis au siége de Gênes, et surtout lorsqu'il força à capituler le général Provera, qui défendait Saint-Georges. On trouve, dans la Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte, la lettre brève et énergique par laquelle Miollis lui annonça ce succès important. C'est à cette occasion que, dans une dépêche au Directoire exécutif, le général en chef dit que, l'armée ennemie lui ayant dérobé une marche, il eut un moment d'inquiétude, mais que « Miollis était là! »

Reconnaissant dans votre confrère un caractère antique, nous avons toujours été frappés de sa ressemblance avec celui de Caton. Miollis marchait ordinairement à pied à la tête des troupes, couchait sur la dure, se nourrissait de pain de munition,

étanchait sa soif avec l'eau étendue d'un peu de vinaigre. Caton eût agi comme lui, lorsque, dans Mantoue, il reçut une somme considérable du général en chef, qui voulait enfin le voir dans l'aisance. Il fait venir le podestat et un notaire : « Rendez grace, « leur dit-il, à Bonaparte, qui m'a donné les moyens « de former chez vous le grand établissement d'instruc- « tion publique qui vous manquait. » Et, en effet, le gouverneur dota richement cette institution.

Voici l'emploi qu'il fit du restant de la somme. Rien ne retraçait à Mantoue la naissance de Virgile : Miollis éleva sur la place de l'Argine deux monumens à la gloire du chantre d'Énée : l'un consiste en un arc de triomphe, l'autre en une colonne que surmonte le buste du poète ; le piédestal de cette colonne porte quatre inscriptions, dont voici la deuxième : *Il popolo Mantovano riconoscente al generale di divisione Miollis, nuovo Mecena.* On inaugura le buste de Virgile, le 30 ventôse de l'an IX. A cette occasion fut imprimé l'ouvrage, partie en italien, partie en français, intitulé : *Prose e versi sull' inaugurazione del busto di Virgilio.*

Le général présida à la solennité dans laquelle il fit transporter, le 17 prairial suivant (7 juin 1801), du couvent des Bénédictins à la bibliothèque publique de Ferrare, les cendres de l'Arioste : à ce sujet, on imprima, en in-4° : *Prose e rime per il transporto del monumento e delle ceneri di Lodovico Ariosto seguito ne giorni XVII e XVIII pratile dell' an IX republicano. Ferrara, anno X.*

Notre Caton vota contre le consulat à vie et n'éprouva que peu de regrets d'être bientôt mis en non-activité. Voulant alors essayer avec quelle somme modique il pourrait subsister et conserver sa précieuse indépendance, il acheta un petit bien en Provence, le cultiva de ses mains, en vrai Cincinnatus, et se réjouit de voir qu'avec 600 francs par an il pouvait se passer de tout : c'est à ce moment qu'il prit l'habitude d'une économie sévère, dont il ne se départit jamais, même au sein de l'opulence.

Napoléon ne bouda pas long-temps celui en qui éclatait un si rare mérite. Appelé par lui, Miollis se rendit à Saint-Cloud. Là, revêtu d'un uniforme qui n'avait pas le brillant des cours, mais qui offrait les preuves d'un actif et glorieux service, il chercha à se mettre sur le passage du premier consul, le dimanche, au sortir de la chapelle. Chacun serrait les rangs, et, après les avoir suivis en vain, le général trouva, à l'extrémité du salon, deux personnages richement costumés et qu'il ne connaissait pas; on leur laissait une place commode; aussitôt il se met en mesure de la partager avec eux, usant, pour y parvenir, d'une certaine force et presque d'une brusquerie militaire : or, ces deux hommes étaient les consuls Cambacérès et Lebrun, qui durent être étonnés quelque peu de cette invasion inattendue. Napoléon s'approcha et dit gracieusement à Miollis : « Général, allez demain matin chez le ministre de « la guerre, qui vous remettra le commandement de « Belle-Isle. » Il l'entretint ensuite de celui de la Hollande, qu'il lui destinait.

En 1808, Miollis fut nommé comte de l'empire, et, successivement, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de la Couronne de Fer, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles. Il reçut en Westphalie une dotation de 20,000 francs, que la restauration lui enleva.

En 1810, il commandait les États romains, et y présidait la consulte extraordinaire. Miollis rétablit dans cette patrie des lettres l'Académie archéologique, qui l'inscrivit en tête de ses membres et tint constamment à honneur de correspondre avec lui, et de lui faire hommage de ses Mémoires. Il appartiendrait aux ingénieurs, aux savans et aux artistes envoyés à Rome, à cette grande époque, d'énumérer tous les services que leur rendit le gouverneur, soit pour les aider dans leurs missions publiques, soit pour leur prêter une assistance personnelle.

Tout en ornant, à ses frais, de statues et de tableaux la Villa-Miollis, qu'il possédait sur le Vatican, en face du palais du Saint-Père, il rechercha l'ancienne Rome, et l'on dut aux travaux ordonnés ou encouragés par lui la découverte et la restauration de plusieurs monumens, tels que le temple de Jupiter Stator.

L'Italie conservait de Miollis des souvenirs bien flatteurs: nous avons vu à déjeuner chez lui, sous la première restauration, l'envoyé du Pape, qui ne cessait de l'engager à revenir dans une ville où il jouissait d'une si haute estime.

Il commandait la huitième division militaire à

Marseille, en 1815, lorsque Napoléon aborda sur les côtes de Provence. Gouverneur à Metz, dans les cent jours, il voulut bien y contracter avec celui que vous avez appelé au doux et triste devoir d'écrire sa biographie, une amitié qui dura jusqu'à son tombeau. Nous pouvons dire que ces rapports fraternels avec lui et avec le comte Belliard, alors général en chef, nous ont mis à même de conserver à la France l'importante frontière de la Moselle, si ardemment convoitée par les Prussiens.

Sa récompense fut la retraite, le placement en surveillance; il occupa ses loisirs avec dignité. Notre Société s'attacha un homme qui avait utilement cultivé et protégé les sciences; les mêmes titres l'appelèrent à la Société philotechnique, où les artistes l'accueillirent avec une sorte d'enthousiasme, et à la Société royale et centrale d'Agriculture, où l'on suivait avec un vif intérêt sa grande exploitation de la Camargue, qui offrait des chevaux et des vaches sauvages, et un immense troupeau de bêtes à laine. Partout la douceur de ses mœurs et la franchise patriarcale de son caractère lui donnaient des amis.

Nous ne résisterons point au plaisir de rapporter ici une anecdote qui fera apprécier le désintéressement, la générosité de Miollis. Après la seconde restauration, il ne voulait réclamer ni son traitement arriéré, ni celui de retraite, ni celui de la Légion-d'Honneur : « Je suis assez riche, me disait-il; « qu'on les réserve pour une foule de braves officiers « qui éprouvent des besoins! » — « Le Gouverne-

« ment, lui répondis-je, ne peut se livrer aux soins « qu'entraînerait cette répartition; n'hésitez pas à vous « en charger, dès que vous aurez obtenu ce que la « loi accorde à vos services. » Miollis suivit mon conseil, et cet argent servait à alimenter la caisse de sa bienfaisance particulière.

Forcé par ses blessures d'habiter quelques années la Provence, il y rédigeait ses Mémoires et y préparait pour les compagnies auxquelles il était attaché, des écrits qu'il allait apporter à Paris, lorsque, pour disposer son voyage, il se rendit à son château d'Avignon dans la Camargue; gêné dans ses mouvemens par de nombreuses infirmités, il tomba sur l'angle d'une table de marbre, où il reçut près de l'œil une plaie sanglante, que le chirurgien s'empressa trop de fermer; enfin, le 18 juin 1828, veille du jour fixé pour son retour vers nous, il fut frappé d'une apoplexie foudroyante, qui l'enleva, près d'Aix, dans sa maison de la Sextia.

Les regrets de tous les Italiens se sont mêlés à ceux de tous les Français, pour honorer la mémoire d'un homme que l'élévation de sa pensée, la pureté de ses principes, la loyauté de sa conduite, ont fait chérir, autant que sa valeur brillante et ses talens militaires l'ont fait craindre de nos ennemis, qui partageaient notre admiration pour lui.

Baron DE LADOUCETTE.

V.

Le Baron MIOLLIS.

M. Gabriel-Honoré-Henri, baron Miollis, naquit à Aix (Bouches-du-Rhône), le 21 juin 1758. Il fit ses études avec succès, fut reçu docteur en droit à l'âge de 21 ans, et se livra à la défense gratuite des pauvres. Ayant été nommé juge-garde des monnaies, en 1788, il refusa avec indignation 40,000 francs qui lui furent offerts pour qu'il ne s'opposât point à l'altération des espèces d'or et d'argent, et il donna sa démission dès qu'il s'aperçut que sa vigilance n'était point un obstacle à cet acte coupable. Maire d'Aix en 1790, commissaire pour le rétablissement de la tranquillité publique, commissaire du Roi, en 1791 et 1792, près le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, M. Miollis a déployé dans l'exercice de ces fonctions un courage qui ne s'est jamais démenti. Après avoir dérobé sa vie aux coups de la terreur, il fut nommé, en 1796, commissaire près les tribunaux civil et criminel de Vaucluse, et faillit périr lorsque, se jetant entre deux populations armées, il parvint à arrêter ces hommes égarés. En 1797, il devint commissaire central dans le département des Bouches-du-Rhône, et reçut du commerce de Marseille, du conseil municipal d'Aix et du haut clergé, les témoignages les plus honorables de la reconnaissance due à son zèle et à son humanité. En avril 1805, on lui confia la préfecture du Finistère. Les

titres, qu'après cinq années de gestion, il emporta aux regrets de ses administrés, furent: le système des prisons amélioré, les chemins vicinaux créés, deux collèges fondés à Quimper et à Saint-Pol-de-Léon, les Anglais repoussés de nos côtes, divers monumens érigés sur plusieurs points de ce département. Depuis qu'il eut renoncé aux affaires publiques, M. Miollis se livra à l'étude de l'histoire, de la littérature et de la poésie; et, après avoir remplacé le général, son frère, dans le sein de la Société royale des Antiquaires de France, il mourut à Paris, le 10 décembre 1830, laissant à sa famille quelques manuscrits qu'on désire voir publier.

Baron DE LADOUCETTE.

VI.

Le Marquis de MALEVILLE.

Pierre-Joseph, marquis de Maleville, pair de France, conseiller à la cour de cassation, officier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société philotechnique, de la Société royale des Antiquaires de France, des Sociétés d'agriculture, sciences et lettres de Périgueux, de Metz et d'Amiens, est né en 1778 à Domme, département de la Dordogne. Son père, le marquis Jacques de Maleville, l'un des magistrats les plus savans de notre époque, a eu la gloire d'attacher son nom à la rédaction du code civil.

Sous-préfet de l'arrondissement de Sarlat, en 1804,

M. de Maleville fut appelé en 1811 à la cour de Paris. Membre de la chambre des représentans, en 1815, premier président de la cour de Metz, en 1819, et de celle d'Amiens en 1820, il devint, en 1824, pair de France en remplacement de son père, et conseiller à la cour de cassation en 1828.

Dans l'exercice de ses fonctions judiciaires et politiques, M. de Maleville se fit constamment remarquer par la modération de son caractère, par son esprit conciliant et par un amour éclairé de l'ordre, qu'il ne séparait pas d'une sage liberté.

Malgré ses occupations multipliées et le zèle qu'il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs, M. de Maleville cultivait les belles-lettres auxquelles il aurait voulu pouvoir consacrer sa vie.

Il débuta, en 1804, par un discours sur l'*Influence de la réformation de Luther*, auquel l'Institut accorda une mention honorable. Le but de cet ouvrage est différent de celui du livre de M. Charles Villers, qui fut couronné. L'auteur, ennemi des révolutions violentes, s'y montre peu favorable à celle que provoqua Luther. Après avoir tracé un tableau de la situation de l'Europe au commencement du seizième siècle, des progrès qu'avaient déjà faits les lumières et la civilisation, des espérances que donnaient l'invention de l'imprimerie, la découverte du Nouveau-Monde, et l'esprit éclairé de la plupart des princes de cette époque, sans en excepter les pontifes romains, il soutient et s'efforce d'établir que la réformation a plutôt arrêté que hâté les améliorations

qui se sont opérées, depuis, dans la situation de l'Europe ; que si l'art de la critique et l'étude des langues orientales ont tiré quelque profit des disputes qu'elle nécessita, la bonne littérature et les beaux-arts en ont long-temps souffert; que les avantages dont on suppose que lui sont redevables les états d'Allemagne sont équivoques ; que ceux qu'elle a pu procurer à l'Angleterre, à la Hollande et aux états du nord n'ont été obtenus qu'au prix des plus horribles calamités ; que les résultats de la réformation ont été fort nuisibles à la France, puisqu'elle a fait naître les guerres civiles qui ont accablé ce pays pendant près d'un siècle, puis la révocation de l'édit de Nantes, qui l'a privé d'un si grand nombre de familles utiles, et lui a suscité tant d'ennemis. C'est surtout aux réactions causées par cette révolution religieuse, aux prétentions excessives, suggérées pour la défense de leur foi à l'église et aux princes catholiques, que sont dus, suivant M. de Maleville, les progrès du despotisme et l'influence funeste de la superstition dans les états du midi de l'Europe, les persécutions, la perte de toutes les anciennes libertés publiques, la dégradation des peuples, et enfin la décadence rapide et inouïe dont l'Espagne et le Portugal, après avoir jeté un si vif éclat dans le monde, ont dans la suite offert le triste spectacle. « Cet écrit, dit un critique, « se ressent de la jeunesse de l'auteur...... On désirerait un peu plus de développement dans les parties où il traite des conséquences de cette révolution religieuse par rapport aux progrès et à la

« situation politique des différentes nations. » Nous ajouterons que la teinte paradoxale de ces opinions, qui s'écartent de celles qu'ont adoptées la plupart des hommes qui ont écrit sur cette matière, nous a porté à donner ici une sorte d'analyse du discours de M. de Maleville.

Son second ouvrage a pour titre: *Les Benjamites rétablis en Israël.* C'est un poème en prose, supposé traduit de l'hébreu, et publié au commencement de 1816. Presque tous les journaux en ont rendu compte au moment de son apparition, et lui ont accordé beaucoup d'éloges. Il est en effet rempli de nobles sentimens; c'est un appel à la concorde, au patriotisme, à l'indulgence; c'est un anathème lancé contre l'hypocrisie et les fureurs politiques; et, quoique cet ouvrage ait été évidemment inspiré par les événemens de 1815 et 1816, il a été aussi remarqué sous le rapport du mérite littéraire. « Le « sujet en est heureusement choisi;.... les caractères « des personnages sont bien dessinés;.... la couleur « locale, parfaitement observée... Toutefois, l'action « de ce poème manque d'unité.... on y rencontre « des épisodes trop longs.... Enfin, le dénouement, « quoique conforme à la Bible, paraît peu digne de « la gravité des sages d'Israël. » M. de Maleville, si le temps lui eût permis de produire une seconde édition de cet écrit, aurait pu, sans doute, en faire disparaître les taches relevées dans la première par les observations que je viens de citer.

M. de Maleville a été deux fois président et deux

fois vice-président de la Société royale des Antiquaires de France; le tome Ier de notre collection renferme une analyse, parfaitement rédigée, du savant mémoire de M. de Mourcins, sur le serment prêté à Strasbourg, en 842, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique et leurs armées respectives; ce serment, conservé dans la chronique de Nithard, qui fait maintenant partie des manuscrits de la Bibliothèque royale, est un des monumens les plus curieux du moyen-âge, puisqu'on y trouve l'état de la langue romane et de la langue tudesque sous les successeurs de Charlemagne.

L'ouvrage capital de M. de Maleville, celui auquel il a consacré vingt ans de sa vie, a pour titre: « *Con-« férences des mythologies*, *ou les mythes et les « mystères des différentes nations païennes*, *an-« ciennes et modernes*, *ainsi que des cabalistes « juifs et des anciens hérétiques*, *comparés en-« semble et expliqués*. » Ce vaste traité est encore inédit; l'auteur l'a heureusement terminé. Il en a lu, en 1818 et en 1819, un assez grand nombre de chapitres dans les séances des sociétés littéraires de Paris, et notamment dans les réunions de cette Compagnie, et dans celles de la Société philotechnique. Quoique son système paraisse avoir quelque analogie avec celui de l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, le but et la méthode en sont totalement opposés à ceux de Dupuis, dont M. de Maleville s'attache à réfuter les théories et les assertions. Il a puisé ses principaux moyens d'explication dans les dogmes

religieux du vieil Orient, ainsi que dans les traditions et les fables rabbiniques.

On espère que les enfans de notre confrère, soigneux de sa mémoire, et jaloux comme lui de la gloire et des intérêts de leur pays, ne priveront pas le monde savant d'une production importante, dans laquelle l'histoire, les lettres et la haute philosophie de notre siècle peuvent trouver des résultats curieux, des découvertes précieuses et d'utiles renseignemens.

Épuisé depuis long-temps par le travail et par une indisposition qui a été fatale à bien des personnes, M. de Maleville prévoyait que l'influence du choléra lui serait funeste. Ses amis et sa famille le pressèrent vivement de s'éloigner du foyer de la contagion et d'aller respirer un air pur au milieu de son pays natal. Mais, en présence des rangs déjà dégarnis de la chambre des pairs, il pensa que son devoir était de rester à son poste. Victime de son dévouement, l'homme de bien a succombé (1)!

Baron DE LADOUCETTE.

VII.

M. THOURET.

Guillaume-François-Antoine Thouret, fils du célèbre membre de l'Assemblée constituante de ce nom, naquit le 16 juin 1782 à Rouen, où son père exerçait,

(1) Depuis la lecture de cette Notice M. le comte Portalis a prononcé l'éloge du marquis de Maleville à la chambre des pairs.

avec la plus grande distinction, la profession d'avocat.

Thouret père s'occupa avec un soin extrême de l'éducation de son fils. Ce fut pour lui qu'il rédigea un extrait des ouvrages de Dubos et de Mably sur l'Histoire de France. Cet extrait, aussi court que substantiel, a depuis été imprimé. Il fut composé dans la prison du Luxembourg, où l'illustre constituant était renfermé, dans une petite chambre, *escalier de la liberté*, et d'où il ne sortit que pour marcher à l'échafaud, le 3 floréal an II, avec Malesherbes, Chapelier et d'Épremesnil.

Après la mort de son père, notre collègue fut recueilli par son oncle, Michel-Augustin Thouret, administrateur de l'École de Médecine, qui se chargea de continuer son éducation.

Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, il fit son droit et entra dans la magistrature en qualité de substitut du procureur impérial à Paris. Une circonstance honorable lui fit quitter volontairement ces fonctions. C'était en 1815; la réaction qui s'opérait alors contre tous les grands souvenirs de la révolution avait fait disparaître du palais de la chambre des pairs la statue de Thouret, ainsi que celles de Condorcet, de Mirabeau et de plusieurs autres illustres défenseurs de la liberté. Notre collègue ne voulut plus occuper des fonctions publiques sous un gouvernement dont la haine aveugle outrageait ainsi la mémoire de son père; il donna sa démission de sa place de substitut et se retira à Pont-l'Evêque, berceau de sa famille, et dont il devint plus tard le député.

Ce fut à partir de cette époque que Thouret se livra entièrement à l'étude des lettres, et plus particulièrement à celle de la bibliographie. Il commença par publier l'*Abrégé des Révolutions de l'ancien Gouvernement français*, que son père avait extrait de Dubos et de Mably, et dont François (de Neufchâteau) n'avait imprimé qu'une partie dans son Conservateur. Il publia ensuite des *Tableaux chronologiques de l'Histoire ancienne et moderne*, (Ire partie, 1821, in-fol. oblong), que son père avait aussi rédigé pour son instruction. La Ire partie, la seule qui ait vu le jour, embrasse en trois sections l'histoire ancienne; la IIe partie devait comprendre l'Histoire moderne. Il a participé à la rédaction de l'*Encyclopédie moderne*, qui lui doit les articles suivans : *Abjuration*, *Bibliothèques*, *Chevalerie*, *Croisades*, *Univers*, *Zingares*.

Mais le travail auquel Thouret a consacré les dix dernières années de sa vie, et qu'il a eu le malheur de laisser inachevé, est celui que je vais faire connaître en transcrivant la notice qu'en a donné M. Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville.

« Il conçut le projet d'une espèce d'encyclopédie bibliographique dans laquelle il aurait donné, en forme de dictionnaire et pour chaque mot de la langue qui ne s'y serait pas refusé, une indication complète de tous les ouvrages à consulter sur la matière indiquée par ce mot. Ainsi, par exemple, à l'article Droit (que je choisis exprès par ce qu'il rappelle une science dans laquelle peu de personnes étaient aussi

versées que M. Thouret), il avait rassemblé les titres des écrits les plus estimés ou les plus rares qui traitent de cette science en général, ou qui ne l'envisagent que sous quelque point de vue particulier. Après ces indications préliminaires viennent des renseignemens sur le droit de tous les peuples de l'univers, tant anciens que modernes. Je ne crains pas, continue M. Ravenel, d'affirmer que ce travail, inachevé aux yeux de M. Thouret, et auquel en effet il était à même d'ajouter de nouveaux et précieux documens, est infiniment plus complet, en ce qui concerne le droit étranger, que l'ouvrage de MM. Camus et Dupin. Travailleur consciencieux, M. Thouret ne voulait admettre dans son dictionnaire que des renseignemens positifs et ne citer aucun ouvrage dont l'existence ne fût certaine. Il s'était en conséquence imposé l'obligation d'en relever les titres sur des cartes qu'il avait provisoirement classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Ceux qui ont été assez heureux pour le connaître, et qui savent avec quelle ardeur il se livrait à cette occupation qui lui plaisait, seront les seuls sans doute que je n'étonnerai point en disant que le nombre de ces cartes peut, sans exagération, être évalué à plus de cent mille : et ce n'était pour lui qu'un travail préparatoire ! (1) »

Grace aux soins de M. Ravenel, cette précieuse collection ne sera point perdue pour les savans et les hommes de lettres qui voudront la consulter. Sur sa

(1) *Bibliographie de la France*, n° du 20 octobre 1832.

demande, l'héritier de notre collègue a bien voulu en faire don à la Bibliothèque de la ville de Paris.

Nommé en juillet 1831 membre de la Chambre des députés, par l'arrondissement de Pont-l'Évêque, Thouret ne parut que rarement à la tribune que sa modestie et la faiblesse de sa poitrine ne lui auraient pas permis d'aborder fréquemment. Mais ses travaux législatifs attestent tout à la fois la sagacité de son esprit, la franchise de ses opinions constitutionnelles, et en même temps la modération dont il sut les revêtir. Il prononça un discours fort remarquable dans la fameuse discussion sur l'organisation de la pairie, et il proposa à la Chambre d'augmenter l'allocation consacrée à la Bibliothèque royale, à l'effet d'acheter un grand nombre d'ouvrages étrangers qui lui manquent; cet amendement ne fut rejeté qu'à une faible majorité. Du reste, le temps que Thouret passait à la Chambre n'était point entièrement perdu pour ses recherches littéraires; il fréquentait beaucoup la Bibliothèque et indiquait souvent au vénérable dom Druon, placé à la tête de ce bel établissement, tous les livres dont il devait chercher à l'enrichir.

Vers le commencement de l'année 1832, Thouret manifesta le désir de faire partie de la Société royale des Antiquaires de France et nous nous empressâmes de l'admettre parmi nous. Il se disposait à nous communiquer quelques-uns de ses travaux lorsque l'affreux fléau qui a exercé tant de ravages l'année dernière dans le sein de la capitale est venu l'en-

lever inopinément le 5 juillet 1832 à ses amis, qui ne perdront jamais le souvenir des excellentes qualités dont il fut doué.

Thouret a laissé de nombreux manuscrits contenant des traductions d'ouvrages anglais; un Dictionnaire de la langue française ou Choix des phrases les plus remarquables prises dans Voltaire, Racine, J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, etc.; des études sur la langue grecque; des travaux de jurisprudence, et enfin l'immense travail indiqué plus haut. En lui s'est éteint une famille que son père a illustrée, sur laquelle son oncle avait répandu aussi un vif éclat par ses profondes connaissances médicales, et dont lui-même fut le digne et malheureusement le dernier rejeton. A. TAILLANDIER.

VIII.

M. LE ROUGE.

Le Rouge (André-Joseph-Etienne), né à Commercy (Meuse), le 25 avril 1766, mort à Paris le 26 du même mois 1833, a été sous-chef de bureaux au Ministère des Finances, jusqu'au moment où les symptômes d'une maladie, qui devait être longue et douloureuse, l'obligèrent de cesser enfin des fonctions qu'il remplissait avec un grand zèle.

Membre résident de l'Académie Celtique et de la Société royale des Antiquaires de France, il en fut dix-huit ans le trésorier : l'Athénée de Niort l'avait nommé depuis long-temps l'un de ses associés correspondans.

Affilié, dès sa jeunesse, à la société des Francs-Maçons, il s'est livré avec ardeur aux travaux des diverses loges auxquelles il appartenait, et dont il fut le représentant auprès du Grand-Orient. L'ordre du Temple, qui, depuis quelque temps, a acquis une publicité dont il avait été bien éloigné jusqu'alors, le comptait au nombre de ses premiers dignitaires. Mais une circonstance, dont les suites pouvaient être graves, l'empêcha de se livrer à ces délassemens. Vers l'année 1827, ses relations maçonniques furent dénoncées à la police; car des réunions mystérieuses inquiétaient le Gouvernement. Le secret de ses lettres fut violé (c'était coutume alors), et l'on acquit ainsi la preuve des faits qui lui étaient imputés : ses démarches, ses paroles étaient journellement enregistrées sur le Livre noir. Enfin, un ami dévoué lui révéla cet espionnage incessant, l'accumulation des méfaits qu'on amassait contre lui, et l'avertit du danger que courrait son emploi, peut-être même sa personne. Le Rouge borna dès lors ses loisirs à l'étude des lettres et des sciences.

Son extrême modestie le retenait de livrer au public un ouvrage auquel il avait participé : il aimait mieux confier le fruit de ses recherches à des hommes qui pouvaient les employer avec succès. Il satisfaisait ainsi deux besoins également impérieux en lui, être utile et vivre ignoré. Les personnes qui ont eu recours à sa bibliothèque, aux notes nombreuses qu'il en avait extraites ou à celles qu'il avait inscrites à la marge de beaucoup de ses livres, pourront dire

avec quel plaisir il leur communiquait ses travaux, et avec quelles instances il les priait de ne point révéler sa participation. Un de nos savans confrères, M. Dulaure, ayant exprimé sa reconnaissance au sujet des renseignemens que Le Rouge lui avait fournis pour l'*Histoire de Paris*, celui-ci exigea de l'amitié que son nom disparût à la deuxième édition.

Le Rouge a inséré dans les tomes III et V des Mémoires de l'Académie Celtique, et dans les tomes II, III et IX des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, diverses notices, savoir :

Dans le Recueil de l'Académie Celtique : Dissertation sur quelques usages et croyances de la ci-devant Lorraine, et particulièrement de la ville de Commercy; —*Id.*, sur le Culte et la Fête de saint Nicolas; —*Id.*, sur le Trou ou Purgatoire de saint Patrice; — *Id.*, sur les Valentins; — Lettre sur le Dragon de Lyon.

Dans les Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France : Notice historique sur Jeanne-d'Arc, lue dans une séance publique, le jour anniversaire de la mort de cette héroïne; —Notice historique sur Grivaud de la Vincelle; —*Idem*, sur Mangourit.

Le Dictionnaire historique, d'après Chaudon et Delandine, publié en 1810=12, par Prud'homme, contient beaucoup d'articles dont Le Rouge est l'auteur.

Il en a une assez grande quantité dans un Recueil périodique, publié en 1819 par M. Ragon, et intitulé : *Hermès* ou *Archives maçonniques*. On trouve un article de lui dans les Mélanges de littérature, de philosophie et d'histoire maçonniques, mis au jour

à Ostende, en 1822, par Bernaert; et un Discours dans l'*Orateur franc-maçon*, par Vuillaume, Paris, 1823. Enfin, il a fourni des notes et de nombreux extraits dans la *France littéraire* de M. Quérard, dont la publication se continue avec succès; et d'autres, dans la *Biographie de la Moselle*, par M. Bégin.

Son portefeuille contenait des Dissertations, savoir: 1° sur le Patois Lorrain; 2° sur le Bon Vieux Temps: il a réuni sous ce dernier titre quelques-unes de ces laideurs historiques dont les vieilles chroniques fournissent d'abondantes moissons, et qui peuvent prouver aux contempteurs du temps présent que les siècles passés sont peu regrettables, au prix de celui où nous vivons; ces deux ouvrages ne sont pas achevés; 3° Notice historique sur les Sociétés philanthropiques: elle est très curieuse, et apprend que ces compagnies bienfaisantes ont pris naissance à Nancy et à Strasbourg, en 1776.

Chacun accordait à l'excellent M. Le Rouge le tribut de l'estime et de l'amitié. Il était beau-frère de feu M. Dupin, ex-préfet des Deux-Sèvres, et ancien membre de la Société royale des Antiquaires, que son administration éclairée, l'intéressante statistique de son département, les Mémoires qu'il nous a adressés, et son livre posthume sur les administrations municipales, ont rendu bien recommandable.

Baron DE LADOUCETTE.

MÉMOIRES

ET DISSERTATIONS

SUR

LES ANTIQUITÉS NATIONALES.

OBSERVATIONS

SUR LE DIVORCE ET L'ADOPTION,

ET SUR L'USAGE OU L'ABUS QU'EN FAISAIENT A ROME LES GRANDES FAMILLES ET SURTOUT CELLE DES PREMIERS CÉSARS (1);

PAR M. BERRIAT-SAINT-PRIX, MEMBRE RÉSIDANT.

Les législateurs français ont fait revivre depuis dix ans (en 1792) deux institutions des anciens, le divorce et l'adoption. Tombées en désuétude et tout-à-fait oubliées depuis bien des siècles, il eût été néces-

---

(1) Les observations qui forment la première partie de ce mémoire composé en 1803, ont été lues à l'académie de Grenoble le 26 juillet suivant (7 thermidor an XI). Diverses circonstances en retardèrent jusqu'en 1814 l'envoi au Magasin encyclopédique du savant Millin auquel il était destiné, ce qui permit à l'auteur de revoir avec soin la seconde partie ou les remarques sur les personnages compris dans le tableau généalogique. Mais précisément des considérations d'économie em-

saire de les étudier mûrement dans les lois de Rome et dans son histoire, d'examiner à chaque période de cette même histoire l'usage qu'on avait fait de l'une et de l'autre institution. Loin de là, on les lança, pour ainsi dire, sans ménagement au milieu d'un peuple dont les habitudes et le régime différaient en beaucoup de points des habitudes et du régime des Romains; on les lui livra presque sans aucune précaution, dans un moment où toutes les passions fermentaient avec une extrême violence, et où par conséquent les innovations dans les lois civiles pouvaient avoir les conséquences les plus funestes.

L'une des deux institutions fut heureusement plutôt indiquée que créée et établie. Les droits des pères et des enfans adoptifs indéterminés, leurs devoirs inconnus, leurs espérances incertaines, écartèrent les projets de l'ambition et les calculs de l'avarice. La bienfaisance, une bienfaisance pure et dégagée de tout intérêt, voulut seule courir les chances d'un avenir dont des législateurs sans cesse renouvelés pouvaient seuls déchirer le voile, et qu'ils étaient les maîtres de semer de fleurs ou de garnir d'épines.

---

pêchèrent M. Millin de publier le tableau et les remarques, ce qui obligea de supprimer dans la première partie les renvois à ces tableau ou remarques et en rendit ainsi la fin peu intelligible, et tout au moins en diminua beaucoup l'intérêt; de sorte qu'en réunissant à présent (1833) les deux parties, nous pouvons dire que c'est un ouvrage en quelque sorte neuf que nous soumettons à la Société royale des Antiquaires, d'autant plus qu'il avait été imprimé avec peu d'exactitude.

Les adoptions, au reste peu nombreuses, faites depuis les lois nouvelles, n'eurent donc pas en général des résultats fâcheux. Aussi, lorsqu'on s'occupa du Code civil, beaucoup de personnes furent-elles mécontentes de ce qu'on laissait cette institution de côté (il n'en était pas question dans le projet du Code civil) et ensuite surprises qu'en réparant cet oubli on la restreignait dans des limites assez étroites. (*Code civil*, liv. 1, tit. 6.)

Les rédacteurs du Code ont eu des vues plus étendues; travaillant pour les siècles à venir, ils ont profité de la leçon des siècles passés. Ils ont dû écarter les inconvéniens qui pourront se reproduire dans la suite, lorsque l'adoption se sera multipliée, et je présume, quoique je ne l'aie point lu dans les débats, qu'ils auront été frappés de l'espèce de trafic que les Romains puissans faisaient d'une institution purement domestique.

La législation nouvelle du divorce plus développée, fut par-là même plus malheureuse. Elle confondit le divorce avec la répudiation; elle adopta plutôt celle-ci que celui-là; elle en étendit même l'usage; et regrettant pour ainsi dire de lui avoir mis quelques entraves déjà trop légères, elle s'empressa bientôt d'en briser une partie (*Lois des 4 et 5 floréal an* II).

La situation morale et politique de l'état exigeait au contraire que l'on multipliât les obstacles plus que dans tout autre temps. Les mariages étaient et sont trop souvent encore le fruit de spéculations presque mercantiles. Commandés par le préjugé, conseillés

par l'intérêt, réglés sur la conformité des richesses, rarement sur l'accord des caractères et des habitudes, presque jamais sur le penchant du cœur, la plupart réunissaient en apparence par raison, des êtres dont le bon sens devait prévoir la discordance. Une grande fermentation politique, l'opposition des opinions relatives au gouvernement, les démarches qui en étaient la suite ajoutaient aux motifs de divisions d'un grand nombre de familles. Le divorce par incompatibilité fut autorisé sur ces entrefaites; il n'était présenté pour remède qu'aux maux invétérés ou incurables; il n'était même destiné qu'à couvrir d'un motif honnête ou du moins spécieux les réclamations fondées sur des faits, tels que l'adultère, l'impuissance, etc., dont la divulgation eût fait gémir la pudeur domestique ou produit un scandale public. Mais offert sans précautions et sans réserve, la légèreté, le caprice, l'inconstance, la cupidité, l'immoralité, les affections les plus frivoles comme les passions les plus violentes s'en saisirent et en firent un véritable jouet.

Cette incurie des législateurs fut occasionnée à ce qu'il paraît, par une fausse application ou par une étude superficielle de l'histoire de Rome. Le divorce autorisé dans cette république dès son origine (1) n'y

---

(1) Le divorce fut d'abord permis par une loi de Romulus, mais seulement aux maris et pour des causes très graves. *Voy. Plutarque, Vie de Romulus, traduct. de Dacier*, t. 1, p. 261, édition de 1778.

Dacier (*ibid.*) taxe Plutarque d'erreur, et prétend que Ro-

avait, disait-on (v. p. 24, note *a*), produit aucun mauvais effet; on n'y avait eu recours que dans une nécessité extrême; et pendant plus de cinq siècles, un citoyen, Sp. Carvilius Ruga, s'était seul déterminé à l'employer; encore était-ce pour éviter un parjure.

D'anciens auteurs, Denis d'Halycarnasse (liv. II), Aulu-Gelle (liv. IV, ch. 3; liv. XVII, ch. 21), Valère-Maxime (liv. II, ch. I), nous citent, il est vrai, cet exemple comme unique. Mais jusqu'à l'époque vers laquelle ils le rapportent (1), diverses causes, indépendamment de la simplicité des mœurs d'un peuple d'abord sauvage et ensuite purement guerrier, avaient

---

mulus rendit au contraire le mariage indissoluble. Il se fonde sur un passage de Denis d'Halycarnasse, mais il l'a mal interprété, sans doute parce que l'histoire du droit ne lui était pas assez familière. Les savans jurisconsultes qui ont approfondi cette partie de nos connaissances ont admis sans difficulté, et quelques-uns même ont expliqué la loi de Romulus. *Voyez entre autres Hoffman, Hist. juris, sect. de Legib. Romuli, l.* 8, *c.* 10*; Heineccius, Antiquit. Roman., l.* 1, *adpend., n.* 44*; Pothier, Pandect. Justin., Prolegom., tab.* 6, *cap.* 8*; Bouchaud, Douze Tables, tab.* 6, *loi* 7, *etc.*

(1) L'an 520 ou 523 de Rome. Plutarque, dans sa comparaison de Thésée et de Romulus, dit que cela arriva 230 ans après Romulus; et Montesquieu, quoiqu'il eût cité les auteurs précédens, insiste sur cette époque, parce que, dit-il, elle est antérieure de 71 ans à la loi des Douze Tables qui étendit le pouvoir de répudier et les causes du divorce; mais l'erreur de Plutarque ou de ses copistes est si évidente qu'il est étonnant que Montesquieu ne l'ait pas remarquée. Ce furent les censeurs qui obligèrent Carvilius à répudier sa femme; or la censure ne fut créée qu'en 311 (Tite-Live, Déc. I, liv. 4), c'est-à-dire plus de quarante ans après l'époque où Plutarque place cet événement.

pu mettre des obstacles à la dissolution du lien conjugal. Le nombre peu considérable des citoyens (1), leur rassemblement dans les mêmes murailles (2), l'inspection rigoureuse et répétée des censeurs (3), et les solennités exigées pour cette dissolution devaient la rendre bien difficile (v. ci-après, p. 24, note *a*).

On distinguait à Rome les mariages lors desquels la femme passait sous la puissance (*in manum*) du mari, de ceux où elle restait libre. Pour produire le premier effet, on employait trois modes nommés *Confarreatio*, *Coemptio*, Usus ou *Usucapio*. Des sacrifices multipliés et une foule de rits et de solennités, propres à rendre cette union plus respectable (Brisson, *De ritu nuptiarum*, 1585, p. 543), étaient nécessaires pour la confarréation. D'autres solennités, quoique en moindre nombre, étaient exigées pour la coemption; enfin l'usucapion résultait d'une simple cohabitation annale.

Les usages des Romains devaient leur rendre familière la confarréation, et les éloigner de la coemp-

---

(1) Il n'y en avait qu'environ 260 mille à cette époque (le cens de l'an 503 en compte 251, celui de l'an 530, ou le suivant, en compte 270. *Liv.*, *Epitom.*, *lib.* 19 *et* 20), et dans le principe ils étaient bien moins nombreux.

(2) Rome possédait depuis quelque temps l'Italie, mais elle n'avait pas encore accordé le droit de cité à ses alliés.

(3) On vit dans la suite même, des censeurs exclure un citoyen du sénat parce qu'il avait fait un divorce sans le conseil de ses amis. C'est ce qui arriva à L.-Antonius. *Valère-Maxime*, liv. 2, ch. 9.

tion et surtout de l'usucapion. Ils y voyaient cette foule de formes religieuses que Numa avait prescrites pour toutes les actions de la vie publique et domestique afin d'adoucir les mœurs d'un peuple dont la férocité fut d'abord le caractère, et le pillage et la dévastation les premières jouissances. Aussi me crois-je autorisé à penser, d'après trois passages de Cicéron, de Tacite et de Servius (1), que le mariage ordinaire des anciens Romains était accompagné de confarréation, et tel paraît être aussi le sentiment de Brisson (*suprà*, p. 474), et d'Heineccius (*Antiquitat. romanar.*, liv. I, tit. 10, n. 3).

Cette espèce de mariage se dissolvait par la diffaréation (Brisson, *ib.*, p. 478; Heineccius, *ib.*, n. 8; Pothier, *Pandect.*, liv. I, tit. 6, n. 10, liv. XXIV, tit. 2, n. 4), dont nous ne connaissons pas toutes les formalités. Nous ne pouvons cependant douter qu'elles ne fussent très nombreuses et très solennelles, puisque les jurisconsultes romains établissent pour règle que ce qui a été fait selon certaines formes ne peut être détruit qu'en observant des formes semblables (loi 35, *D.*, *Reg. jur.*) La définition de

---

(1) *Ob eam solemnium multitudinem credo à Cicerone, lib.* 6, *de Repub., dictum fuisse firmiter majores matrimonia stabilita esse voluisse.* Brisson, même p. 543. — *Uxor duci olim nisi sacrificiis peractis poterat.* Servius, *in Æneid., lib.* 3, *cité ib., p.* 477. — *Neque adesse, ut et olim, eam copiam, omissa confarreandi adsuetudine, aut inter paucos retentâ.* Tacite, Annal., IV, 16.

la diffaréation donnée par Pombeïus Festus (*est genus sacrificii*, dit-il... voy. Brisson, *ib.*, p. 578) autorise cette conjecture qu'étaie encore le suffrage imposant d'Heineccius : *Procul dubio*, dit-il (*ib.*), *non nisi autoritate pontificum fiebat, et hinc, erat rarissimá et difficillima* (mais voy. ci-après, p. 24, note *a*).

Voilà donc la principale cause de la rareté des divorces dans l'ancienne Rome: savoir, les solennités dont était accompagnée la diffaréation par opposition à celles qu'on employait dans la confarréation.

Gênés par ces solennités, les Romains s'en affranchirent sur la fin de la république. Les mariages avec confarréation devinrent bientôt aussi rares qu'ils avaient été fréquens, et sous Tibère, au rapport de Tacite (cité p. 7, not. 1), on ne put trouver pour une place de flamine trois candidats patriciens nés de ces sortes de mariages. On se servit, par préférence, de la coemption et de l'usucapion. La puissance du mari (*manus*) s'établissant ainsi plus simplement, devait par-là même (voy. p. 6 et 7) plus facilement se dissoudre et mettre moins d'obstacles à la dissolution même du mariage.

Mais il paraît que ce sont surtout les mariages où la femme ne passait pas *in manum mariti*, c'est-à-dire ceux où la possession annale n'était pas complète, ou bien avait été interrompue (il suffisait pour cela d'une absence de la femme pendant trois nuits hors de la maison maritale), qui s'étaient singulière-

ment multipliés. Pour rompre ces sortes de mariages, il suffisait d'une simple manifestation de volonté, soit du mari, soit de la femme, même par une lettre familière (comme le fit Cicéron envers Hortensia), sans qu'il fût besoin d'énoncer aucun motif (Pothier, liv. XXIV, n. 4).

Des formes aussi simples servirent à Rome les mêmes passions qui les employèrent depuis en France et surtout à Paris. Le sexe le plus faible, mais le plus sensible, celui que la nature et la société destinèrent à trouver dans le mariage ses plaisirs les plus vifs, les plus purs, les plus doux, et ses tourmens les plus aigus et les plus répétés, sacrifié sans doute aussi à Rome aux préjugés et à d'apparentes convenances, se fit une ressource ou plutôt un jeu perfide du divorce (1), jeu qui excita l'indignation du philosophe et appela la verge du législateur. Sénèque (*De Benefic.*, liv. III, ch. 16), nous en donne une idée lorsqu'il dit que des femmes du plus haut rang changeaient de mari chaque année; et, à quelque exagération qu'ait pu le porter sa haine contre le vice, on doit croire que le désordre qu'il censure était au moins très fréquent. *Illustres quædam et nobiles fœminæ non consulum numero, sed maritorum annos suos computant et exeunt matrimonii causâ*,

(1) Sur 140 divorces demandés à Grenoble, de 1792 à 1801, 106 l'ont été par les femmes. (Voyez mon mémoire sur les progrès de la population dans les Annales de statistique française, an XII-1804, t. VII, p. 24.)

nubunt repudii..... Juvénal et Martial vont encore plus loin ainsi qu'il appartient à des satiriques.

> *Sic crescit numerus, sic fiunt octo mariti*
> *Quinque per autumnos....*
> JUVÉNAL, sat. 6, vers 229.

> *Aut minus, aut certe non plus quam vigesima lux est*
> *Et nubit decimo jam Thelesina viro* (1).
> MARTIAL, épigram. 6, lib. 6.

Mais ce qui atteste plus sûrement la débauche des divorces, c'est une règle qu'Auguste inséra, apparemment par urgence, dans la loi Julia *De adulteriis*, à laquelle elle était étrangère. D'après cette règle, le divorce ne dut plus être fait qu'en présence de sept témoins et de l'affranchi chargé de remettre la demande (*Libellum repudii*). L'illustre et infortuné Brisson (*Selectar. question.*, 1585, p. 202), en a ainsi rétabli le texte : *Divortia septem civibus romanis puberibus testibus adhibitis præter libertum ejus qui divortium faciet posthac faciunto. Aliter facta pro infectis habentor.*

Avant que le prince eût placé cette faible barrière, une passion plus véhémente que celles dont nous

(1) Ces passages prouvent indirectement que les mariages sans *deductio in manum mariti* (voy. p. 8) étaient fort usités.

Au reste un voyageur hollandais du 16e siècle, Seigez van Rechteren, prétend qu'à Formose un homme fait quelquefois autant de divorces qu'il y a de mois dans l'année. — Recueil des voyages de la compagnie des Indes-Orientales, 1706.

avons parlé s'était saisie du divorce, et même de l'adoption, institution qui, par son but bienfaisant et tout paternel, semblait ne devoir tourner qu'à l'avantage des affections domestiques.

Les grandes familles dont l'ambition convoitait les ruines futures de la république, accablée sous l'énormité de sa puissance, cherchaient à accroître la leur en s'agrégeant des enfans illustres, ou en s'alliant à d'autres familles distinguées par leur ancienneté, leurs trophées ou leur opulence. Quitter une femme pauvre pour en prendre une riche, en céder une illustre pour recevoir en adoption un guerrier valeureux, donner une fille à peine adolescente à un vieillard presque caduc, mais jouissant d'un grand crédit, les Cinna, les Pompée, les César, les Antoine, les Octave faisaient tout cela avec autant d'aisance que la vente d'une terre ou la construction d'un château.

« J'en adjure les dieux et les hommes ! s'écriait « Caton en plein sénat, c'est une chose insuppor« table de voir le trafic que ces hommes font des « postes les plus relevés par leurs mariages, et com« ment en commerçant de femmes ils se donnent les « uns aux autres les premières dignités de la ré« publique, le gouvernement des provinces et le « commandement des armées. » (Plutarque, vie de César).

Hélas ! Caton, le vertueux Caton, avait lui-même commis la faute qu'il reprochait à ces illustres ambitieux; après avoir répudié Martia, après l'avoir vue

passer dans les bras de l'éloquent Hortensius, on lui reproche, et Plutarque l'en justifie bien faiblement, de l'avoir épousée de nouveau, parce qu'elle avait hérité de l'opulent orateur. Pourquoi, dit César dans ses Anti-Caton (1), pourquoi la prêtait-il jeune si ce n'était pour la recouvrer riche?

L'homme le plus austère peut s'égarer quelquefois, et le citoyen le plus juste est susceptible de céder à la prévention. Les plaintes et la conduite de Caton ne nous suffisent donc pas pour établir l'abus que les patriciens ambitieux faisaient des divorces et des adoptions, et que les dispositions du Code civil doivent prévenir. Les preuves toutefois ne nous manquent point. Jules-César, Pompée, Octave et Antoine eurent chacun successivement trois, quatre ou cinq femmes. Le grave Pompée répudia sa première femme, Antistia (2), pour épouser Émilie, femme de Glabrio et enceinte, mais petite-fille du dictateur

---

(1) Ces ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous non plus que le panégyrique auquel ils servaient de réponse (le *Caton* de Cicéron); mais une épigramme aussi libre que mordante de Juvénal (sat. VI, vers 337, 338) en nous donnant une idée de leur étendue, nous apprend en même temps combien était vive la jalousie que les vertus de Caton avait inspirée à César : P.... *majorem, quam sunt duo Cæsaris anti-Catones... illuc... intulerit.*

(2) Le père d'Antistia avait cependant été tué parce qu'il soutenait le parti de Sylla par égard pour son gendre Pompée. La mère d'Antistia fut si chagrine de ce divorce qu'elle se tua aussi, et Émilie bientôt après mourut de ses couches. — *Plut.*, Vie de Pompée

Sylla. A quarante-huit ans il épouse une quatrième femme, Julie IV (v. notre tableau, nº 27), encore à la fleur de son âge, mais fille de César; celui-ci enlève Julie à son fiancé Servilius Cépion (tab. nº 26) pour la donner à Pompée (tab. nº 28), et il engage Pompée à ôter sa propre fille à Faustus Sylla, son gendre futur, pour indemniser Cépion de la perte de la sienne. La soif du pouvoir fait oublier à Pompée que le même César vient de lui débaucher sa troisième femme, Mutia. Enfin, deux ou trois ans avant sa mort, il épouse une cinquième femme, à peine adolescente; mais c'est une descendante des Scipions et des Métellus. Octave (tab. nº 34), pour s'unir avec Antoine (tab. nº 48), renonce à Servilie qu'il avait fiancée, et prend Clodia (tab. nº 36), fille de la turbulente Fulvie (tab. nº 50) et du séditieux Clodius (tab. nº 51); il la quitte bientôt pour Scribonie (tab. nº 37), tante de Sextus Pompée, alors maître de la mer et de la Sicile; enfin il abandonne celle-ci pour Livie (tab. nº 38), qu'il enlève à Tibère Claude Néron (tab. nº 76), dont elle a déjà un fils, et dont elle est encore enceinte (tab. nº 59 et 79). Il ne voit pas seulement dans Livie ses charmes et son esprit; c'est la descendante de la première maison de Rome, de la famille Claudia, dont il veut embellir les marches du trône où il aspire (Voy. *Plutarque*, vies de Pompée, de César et d'Antoine; *Suétone*, vies de César, d'Auguste et de Tibère).

Mais c'est dans la famille des premiers Césars que

l'abus des divorces et des adoptions fut porté à son comble. Il est vrai que l'usage qu'ils en firent d'abord était fondé sur des motifs puissans de politique, sur la nécessité d'affermir dans la même race un empire naissant, que des factions pouvaient se disputer et replonger dans les horreurs des guerres civiles; l'histoire n'aurait que de la reconnaissance à leur en témoigner, si ce n'était pas à l'emploi de ces mêmes institutions que les Romains durent Tibère et Caligula (1), et qu'ils virent remplacer les vertus aimables de Britannicus (tab. n° 128) par l'effrayante férocité de Néron.

En examinant la conduite des Césars sous ce point de vue, nous trouverons peut-être, du moins en partie, la solution d'un problème que nous entendîmes agiter il y a plusieurs années, et dont la discussion nous engagea à faire les recherches, dont nous présentons aujourd'hui quelques résultats. On demandait comment on avait souffert si long-temps sur le trône Caligula, Claude et Néron, dont les dissipations et la cruauté n'étaient pas, comme chez Tibère, rachetées par de grands talens? comment à plus forte raison deux de ces méchans hommes avaient pu

---

(1) Tibère parvint à l'empire comme fils adoptif d'Auguste, au préjudice d'Agrippa Posthumus (tabl. n. 82), également fils adoptif et en outre petit-fils naturel et légitime de cet empereur. Caligula, en vertu du même titre, exclut Tibère Gemellus (tabl. n. 102). Ce n'est pas que Posthumus et Gemellus donnassent de grandes espérances; mais pouvaient-ils être plus méchans que Tibère et Caligula?

être regrettés à un tel point, que la proscription du dernier, arrachée par artifice plutôt que par raison (1) aux soldats, avait concouru à faire tomber ses successeurs ? Une lecture attentive de la vie des Césars, non dans les histoires modernes, mais dans les auteurs anciens, dont on les a extraites souvent à la légère, nous conduisit à trouver à leur domination une base que d'autres écrivains ne nous semblèrent pas avoir assez appréciée.

Auguste, nous l'avons dit, en épousant Livie, s'était déjà agrégé la maison Claudia (tab. n° 3), la plus ancienne et la plus illustre de Rome (2), qui comptait au nombre de ses titres de gloire vingt-huit consulats, cinq dictatures, sept censures, six triomphes et deux ovations (3). Il chercha bientôt à la

---

(1) *Miles urbanus... ad destituendum Neronem arte magis et impulsu quam suo ingenio traductus.* — Tacite, *Histor.*, lib. 1, v. princip. — Néron, dit Crévier (IV, 517), eut des partisans zélés pour honorer sa mémoire ; il s'en trouva qui ornèrent son tombeau de fleurs... Plusieurs imposteurs s'attribuèrent son nom comme une recommandation propre à les accréditer, et ils réussirent jusqu'à un certain point.

(2) La maison Livia, où Drusus Claudianus, père de Livie, était entré par adoption, était aussi très illustre. Elle comptait huit consulats, deux censures, une dictature, une place de magister equitum et trois triomphes. *Suétone*, lib. 3, c. 1-4.

(3) Tant d'illustration avait enivré cette famille. Elle portait l'orgueil (*vetus et insita Claudiæ familiæ superbia*, Tacite, Annal., liv. 1, c. 3) à un tel point qu'elle rougissait de l'alliance du célèbre Pomponius Atticus (tabl. n. 78), parce qu'il n'était que chevalier. *Eques romanus Pomponius Atticus dedecere Claudiorum imagines videbatur* (Tacite, Annal., lib. 2, c. 43).

fondre, pour ainsi dire, dans sa propre famille, afin d'ajouter à l'éclat dont César avait environné celle-ci. Une seule fille, la fameuse Julie (tab. n° 55), formait toutes ses espérances. Elle fut mariée à Marcellus (tab. n° 56), fils d'Octavie, sœur d'Auguste (tab. n° 35), et du chef d'une branche des Claudiens. La mort précipitée et peu naturelle de ce jeune homme rompit les desseins de l'empereur. Un guerrier nouveau par la naissance, mais grand par les exploits et les talens, Vipsanius Agrippa (tab. n° 58) fut forcé de renoncer aux charmes et aux vertus d'une sœur (tab. n° 66) de Marcellus pour épouser sa veuve. Les fruits nombreux d'une union, du reste empoisonnée par la conduite de Julie, firent tout-à-fait oublier à Auguste ses premiers projets. Pour rapprocher de lui ses descendans autant que cela était possible, il les adopta, et par une espèce de monstruosité, ses petits-fils Caïus, Lucius et Agrippa Posthumus (tab. nos 80, 81 et 82), devinrent tout à coup ses fils.

Les conseils et le bras puissant d'Agrippa manquèrent bientôt à Auguste. Il chercha un nouvel appui, un patron pour ses enfans, et Tibère (tableau n° 59) fut arraché à son tour des bras d'une épouse chérie. Il fut forcé de répudier Vipsania Agrippina (n° 95) pour devenir le troisième mari de Julie, de la veuve infâme de son beau-père.

La mort, qui semblait se jouer des projets d'Auguste, ou plutôt les détestables artifices de Livie, lui enlevèrent Caïus et Lucius (tabl. nos 80 et 81).

Leur frère Agrippa (n° 82), jeune encore et dépourvu de talent non moins que suspecté de vices, ne pouvait les remplacer. L'empereur reprit ses premiers plans; le chef de la maison Claudia, Tibère (1), fut adopté, et obligé d'adopter lui-même son neveu Germanicus (tabl. n° 105), au préjudice de son fils Drusus-César (tabl. n° 98).

Quoique Auguste, à la mort de Marcellus, eût renoncé à douer la maison Claudia de l'empire, il n'avait pas abandonné cette partie de son plan qui consistait à entourer sa famille de tous les genres d'illustration dans le même temps qu'il rabaissait les autres familles. Octavie, sa sœur (tab. n° 35), placée par politique dans la couche d'Antoine (n° 48), huit mois à peine après la mort de son mari, et au moment où elle allait donner le jour au jeune Marcellus (n° 56), avait eu deux filles nommées Marcella (n°s 61 et 66). L'une, alliée à la famille Valeria Messala (n° 64), fut l'aïeule de la fameuse Messaline (n° 127), épouse de l'empereur Claude (n° 119); l'autre, que nous avons vue enlevée à Agrippa, fut mariée à Julius Antoine (n° 72), fils cadet du triumvir Marc-Antoine. Celui-ci eut d'Octavie deux autres filles, Antonia aînée et Antonia cadette (n°s 69 et 60). La première fut donnée à Domitius Ænobarbus (n° 68) et devint aïeule de l'em-

(1) Tibère et son frère Drusus descendaient doublement de cette maison, et par leur mère Livie, et par leur père Tibère Claude Néron (tabl. n. 38 et 76).

pereur Néron (nº 135); Drusus Ier (nº 79), fils de Livie, et beau-fils d'Auguste, célèbre par ses vertns guerrières, épousa la cadette, et de leur union naquit l'empereur Claude, Germanicus (nº 105), père de l'empereur Caligula (nº 111), et Liville (nº 99), belle-fille de l'empereur Tibère.

Un gendre (Tibère) marié à la veuve (Julie) de son beau-père (Agrippa), et devenu par adoption le frère de sa femme dont il était déjà le frère par alliance; un petit-fils par alliance, et en même temps petit-fils par adoption d'Auguste (Germanicus), épousant la petite-fille naturelle et légitime de ce monarque (Agrippine Ire, nº 84); des petits-fils naturels devenus fils par adoption... Toutes ces alliances, suites très souvent de divorces et de divorces forcés, sont monstrueuses à nos yeux (1). Il paraît que les Romains en avaient une autre idée. Les empêchemens des mariages étaient beaucoup moins nombreux (2)

---

(1) Et à plus forte raison la paternité que se procurait un mari en adoptant son épouse. Voy. note 1, p. 19.

(2) Ce n'est pas qu'ils eussent moins de respect que nous pour ces empêchemens; il paraît au contraire que par cela même que les empêchemens étaient peu nombreux, les Romains regardaient leur violation comme très criminelle. On peut voir dans Tacite combien Claude était embarrassé lorsqu'il voulut publier son mariage avec sa nièce. *Pactum inter Claudium et Agrippinam matrimonium, jam famâ, jam amore illicito firmabatur, nec dum celebrare solemnia nuptiarum audebant, nullo exemplo deductâ in domum patrui fratris filiâ. Quin et incestum.....metuebatur*, etc. — Annal., lib. 12, c. 5.—NULLO EXEMPLO!... Tandis que parmi nous on voit de ces sortes de mariages jusque dans des familles pauvres.

que chez nous, les divorces n'y étaient pas défendus par la religion, et la vénération attachée depuis plusieurs siècles aux adoptions transportait aux descendans fictifs des Césars tout le crédit attaché à leur famille, tout le respect, toute l'affection que leur portaient les fils des compagnons d'armes du célèbre dictateur. De quelque côté qu'ils les regardassent, si l'on peut employer cette figure, ils voyaient empreints dans chacun de leurs traits, et couler dans chacune de leurs veines le sang des familles Julia, Claudia, Antonia, Livia, Domitia, et leur trône ombragé des forêts de lauriers cueillis par les Césars, les Marcellus, les Nérons, les Antoines, les Salinators, les Agrippas, les Drusus, les Germanicus, etc. (1).

Les successeurs d'Auguste se gardèrent bien de négliger l'usage des mêmes moyens, celui des mariages,

---

(1) Tels furent probablement les motifs qui déterminèrent Auguste à adopter par son testament (Tacite, Annal. I, 8; Suétone, II, 101) sa propre épouse, Livie Ire (tabl. n° 38), quoique presque aussi âgée que lui. Si Crévier (II, 12) eût un peu creusé la politique d'Auguste, cette adoption ne lui eût pas semblé bizarre; elle ne plaçait pas, il est vrai, comme les autres adoptions faites de l'autorité du prince, dans la famille directe d'Auguste les descendans de sa nouvelle fille adoptive, parce qu'il eût fallu qu'ils eussent été sous la puissance de celle-ci et que la puissance paternelle ne pouvait appartenir aux femmes (*Instit.*, *de adoptionibus*, § 11, *et de patriâ potestate*, § 3); mais Auguste pensait sans doute qu'à l'aspect des descendans de Livie les Romains se diraient : Voilà le fils, le petit-fils, etc., de la fille d'Auguste, et par conséquent de l'arrière-petite-fille de Jules-César, etc.

des divorces et des adoptions (1). Il serait fastidieux d'en suivre la trace. J'ai joint à ce Mémoire une notice des diverses espèces de parentés et d'affinités, tant naturelles que civiles, des six premiers empereurs. Tous tenaient à leurs prédécesseurs par les liens les plus sacrés, et par des liens si multipliés qu'ils devaient rendre leurs personnes des espèces de divinités pour les Romains chez qui le souvenir de la république s'était perdu.

Voici les principaux résultats de cette notice. En négligeant les parentés et affinités les moins importantes, on voit que César était parent ou allié de neuf des premières maisons de Rome; qu'Auguste, petit-neveu et fils adoptif de César, avait vingt espèces de parentés ou affinités avec les familles Julia et Claudia et autres familles puissantes; que Tibère en avait dix-sept, Caligula trente; Claude trente-sept et Néron quarante-cinq.

Et qu'on ne croie pas qu'une filiation, qu'une parenté, que des alliances aussi distinguées fussent in-

---

(1) L'usage de ces moyens en multipliant pour ainsi dire les descendans et parens ou alliés des 1ers Césars, semblait devoir éterniser l'empire dans leur famille. On trouve sur leurs généalogies une centaine de personnes qui pouvaient leur succéder. Mais toute cette parenté disparut dans l'intervalle d'un siècle, et sur 90 individus dans le cas d'être appelés à l'empire, 46 périrent d'une mort violente, par la faim, par l'épée, par le poison, etc. Voyez les tableaux généalogiques de Glandorp, *Onomasticon historiæ romanæ*, p. 942-946; de Brotier, sur Tacite, t. I, p. 361; et celui que nous avons joint à ce mémoire, avec des remarques explicatives, p. 25 et suiv.

connues aux Romains par la difficulté qu'on éprouve à en démêler les divers rameaux si croisés, et à remonter à leurs sources. Les Romains attachaient beaucoup d'importance aux généalogies des familles illustres. Cornelius Nepos nous apprend que le célèbre Pomponius Atticus avait publié dans des livres séparés celles des familles Junia, Claudia, Cornelia, Fabia et Æmilia, depuis leur origine jusqu'à son siècle; il indiquait le temps où étaient nés, et les honneurs qu'avaient obtenus chacun de leurs membres (1).

Une coutume particulière contribuait aussi à rappeler ces noms et cette illustration au souvenir des Romains. On portait dans les funérailles et les triomphes les portraits de tous les ancêtres les plus célèbres des morts ou triomphateurs tenant aux mêmes familles (2). Entre plusieurs exemples que nous en rapportent les anciens auteurs, nous choisirons celui

---

(1) Vie d'Atticus, ch. 18. — Nepos ajoute : *Quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum.* — Les histoires de Suétone et de Plutarque commencent aussi presque toutes par des recherches sur les familles de leurs héros. Enfin, selon la remarque de Levesque (*Hist. critiq.*, I, 297), chaque famille avait des mémoires sur son histoire propre.

(2) Il fallait pour cela avoir le droit d'images (*jus imaginum*) qui comprenait celui de conserver les mêmes portraits dans les vestibules des maisons (*atria*), et qui n'était accordé qu'aux citoyens qui avaient exercé quelque magistrature curule. V. Cicéron, *in Verrem*, *v*. 37, et *de lege agraria*, *in pr.*, avec les notes de Godefroy, *ibid.*

que nous lisons à la fin du livre troisième des Annales de Tacite, parce qu'il montre le respect qu'on avait pour cette coutume, et l'attention qu'on y donnait. L'an 775 de Rome, le 64e après la bataille de Philippes et le 9e du règne de Tibère, mourut dans une grande opulence Junie, veuve de Cassius, sœur de Brutus, nièce de Caton. Son testament fit beaucoup de bruit, parce qu'après y avoir laissé des legs honorables à presque tous les grands de Rome, elle n'y avait pas même nommé l'empereur. Tibère ne s'en offensa point; il ne défendit pas non plus qu'on récitât le panégyrique de Junie à la tribune aux harangues, et que ses funérailles fussent accompagnées de toute la pompe due à son rang. On porta devant son corps les portraits de personnages appartenant à vingt familles des plus distinguées, des Manlius, des Quinctius et de beaucoup d'autres d'une égale illustration: *Sed præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non visebantur.*

Je conclus des observations précédentes que l'on n'avait pas assez étudié l'histoire de Rome lorsqu'on rétablit le divorce sans mesures et sans réserve, et que le défaut de précaution qui avait entraîné les abus qu'en firent les Romains, fut aussi la source de ceux qu'on a vus se reproduire chez nous; enfin que les rédacteurs du Code civil ont agi sagement en apportant des limites au divorce et même à l'adoption (1), quoiqu'elle n'ait pas eu des conséquences

---

(1) Titres du divorce (art. 229 à 305) et de l'adoption (art.

fâcheuses. Nous ne dirons rien de ces limites ; c'est à l'expérience (1) à nous éclairer sur le jugement que nous devrons en porter.

---

343 à 360) promulgués les 31 mars et 2 avril 1803, trois mois avant la rédaction du présent mémoire. (*Note ajoutée dans l'été de* 1814.)

(1) Elle a été favorable à la nouvelle législation du divorce. Nous n'avons, il est vrai, de documens positifs que pour un département, l'Isère, dont la population n'est que la 64e partie de celle de la France ; il peut toutefois nous servir de terme de comparaison au moins approximatif. Voici ces documens ; nous les puisons dans les annuaires rédigés à la préfecture ou sous son approbation :

Annuaires.	Pages.	Années.	Mariages.	Divorces.
XIII	23	XI	3,437	25
1806	26	XII	3,587	12
1807	23	XIII	3,666	15
1808	19	1806	3,343	3
1811	35	1807	3,231	1
Id.	36	1808	3,405	2
1813	19	1809	3,374	2
Id.	20	1810	3,462	2
Id.	21	1811	3,066	»

Les divorces des deux années (XII et XIII, ou 1804 et 1805) qui ont suivi la promulgation du Code civil sont, on le voit, en nombre cinq, six ou sept fois plus considérable que les divorces des autres années à partir de 1806 inclusivement. La raison en est simple : une loi rendue le 27 germinal an XI (17 avril 1803) avait décidé que les demandes en divorce formées avant la même promulgation seraient instruites et jugées d'après la législation antérieure. Les époux désunis se hâtèrent de profiter de cette faculté, de sorte que les divorces de ces mêmes premières années durent être plus nombreux, et cependant ils

le furent de moitié moins que ceux de l'année de la promulgation ou l'an XI (1802-1803).

Dans les six dernières années, ou 1806 à 1811 inclusivement, on ne compte que 10 divorces ou 1 et $\frac{6}{10}$ par année. Le nombre total de leurs mariages est 19,881, où par année 3,346; de sorte qu'il n'y a eu à peu près qu'un divorce sur 2,400 mariages, et assurément on peut s'étonner que la proportion n'en ait pas été plus forte.

A l'égard de l'*adoption*, on n'en cite point dans les états de population de ces *neuf* années. — (*Note ajoutée dans l'été de* 1814.)

---

a. — *Note renvoyée de pag.* 5, *lig.* 1, *de pag.* 6, *lig.* 7, *et de pag.* 8, *ligne* 4.

Il paraît à présent d'après divers passages des Instituts de Caïus découverts en 1820, que la confarréation servait, non au lien même du mariage, qui se formait par le seul consentement, mais seulement à faire passer la femme sous la puissance (*in manum*) du mari. (Voy. Thémis, 1823, V, 261.)

Mais cela ne change rien aux résultats de nos observations, car la femme ne devait évidemment demander la diffarréation que pour pouvoir faire divorce; de sorte que les solennités dont était accompagnée la diffarréation rendaient par-là même les divorces très difficiles.

Ajoutons que comme nous l'avons dit (pages 2 et 4), c'est en effet une étude superficielle des lois ou de l'histoire de Rome, qui influa, en 1792, sur le rétablissement du divorce, puisque l'auteur de la proposition (séance du 30 août) se fondait entre autres, sur ce qu'à Rome 400 ans s'étaient écoulés sans qu'on en eût fait usage. — (*Note ajoutée en* 1833.)

DE eri

Varilia, 63.

Messala-

Barbatus, 65, marié à

Domitia-Lepida, 92.

Valérie-Messaline, 127, mariée à Claude, Empereur, 119.

1.° Octavie 3.°, 129.

...85.

...ilius

...us,

...à

...le,

...8.

...mo

...m

...C.-

...Lon

...C

...A

...ru

REMARQUES

SUR

LES FAMILLES ET SUR LES PERSONNES

COMPRISES

DANS NOTRE TABLEAU GÉNÉALOGIQUE (1).

1. *Famille Julia.* On voit qu'elle avait deux branches principales, celle des *Caius* et celle des *Lucius*, dont la souche commune était Sextus Julius César, tribun militaire (l'an 572 de Rome), trisaïeul du dictateur. Nous n'avons mis dans le tableau qu'un ou deux personnages de chaque génération; nous n'avons fait des remarques que pour ceux qui se rapprochent du temps des empereurs.

N. B. Nous avons suivi la même méthode pour les familles suivantes.

2. *Famille Antonia* remontant à Marc-Antoine l'orateur (v. ci-après, n° 40). Même observation qu'à la fin du n° 1er.

3. *Famille Claudia.* Elle remontait à Atta Clausus, Sabin, ou Appius Claudius, consul en 258. Nous donnons dans le tableau les générations de deux de ses branches, celles qui se sont fondues dans la famille des Césars. Même observation qu'à la fin du n° 1er.

4. *C. Julius César* Ier, bisaïeul du dictateur.

5. *C. Julius César* II, aïeul du dictateur, marié à Martia, que son petit-fils prétendait issue du roi Ancus Martius. — *Suétone*, I, 6.

6. *C. Julius César* III, fils du précédent et père du dictateur. Il avait été préteur. Mort en 670. Son fils avait alors 16 ans. — *Suétone*, I, 5.

---

(1) Voyez ce que nous en disons ci-devant, note 1, pages 1 et 2.

7. *Aurélie*, mère du dictateur. Elle était de la maison Aurélia, l'une des premières de Rome, et il paraît qu'elle tenait à la branche Cotta. — *Suétone*, 1, 5. — Aurélie était singulièrement estimée pour sa vertu. — *Plutarque, vie de César, traduct. de Dacier, édit. de* 1778, *t.* 7, *p.* 196.

8. *Julie* Ire, tante du dictateur et épouse de Marius, morte pendant la questure de son neveu, qui fit alors son éloge. — *Suétone*, 1, 6. — *Plutarque, ibid., p.* 187.

9. *Marius*, sept fois consul, le plus grand homme de son temps s'il fût mort trois ou quatre ans plus tôt. Nous avons cru inutile d'indiquer les enfans qu'il eut de Julie Ire. — Mort en 608. — *Livii epitome*, 80.

10 et 11. Une ou deux sœurs de César, dont nous n'avons pas trouvé les alliances. — *V. ci-après, n^os^* 20, 21, 31 *et* 32.

12. *Julie* III, sœur de César, épouse d'Atius, mère d'Atia; ci-après, n° 24. — Morte en 703. — *V. Suétone*, II, 4, 8.

13. *M.. Atius Balbus*, époux de Julie III, était d'une famille sénatoriale, originaire d'Aricie (aujourd'hui Riccia près de Rome). Il était très proche parent maternel du grand Pompée. Il parvint à la préture. — *Suétone*, II, 4.

14. JULES-CÉSAR, DICTATEUR, né en 754, massacré en 710. — *V. sa vie* par Plutarque et par Suétone.

15. *Cossutie*, fille d'un simple chevalier romain, mais très riche, première épouse de César, qui, à l'âge de 17 ans, la répudia. — *Suétone*, 1, 1.

16. *Cornélie*, deuxième épouse de César, fille du fameux Cornélius Cinna, quatre fois consul, et maître de la république pendant plusieurs années. La maison Cornélia était une des plus illustres et des plus puissantes de Rome. Cornélie mourut lorsque César était questeur. Il en eut Julie IV, ci-après, n° 27. — *Suétone*, 1, 6.

17. *Pompéia*, troisième femme de César, fille de Q. Pompée, de la famille du grand Pompée, mais d'une autre branche (*Vell. Paterculus, lib.* 1) et petite-fille de Sylla.

César la répudia lorsque Clodius (voyez n° 51) se fut introduit dans sa maison pendant qu'on y célébrait les mystères de la bonne déesse en 690.—*Suétone*, I, 6 *et* 74; *Plutarque*, *ibid*, *p.* 195; *Cicéron*, *lett. à Atticus*, I, 13.

18. *Calpurnie*, dernière femme de César, fille de L. Calpurnius Pison, consul en 694. La maison Calparnia était encore une des plus puissantes de Rome.—*Suétone*, I, 21 *et* 81; *Plutarque*, *vie d'Antoine*, *t.* 9, *p.* 128.

19. *Cléopâtre*, reine d'Égypte, concubine de César. Elle en eut Césarion (ci-après, n° 29), et épousa Marc-Antoine, dont elle eut trois enfans (ci-après, n°s 48, 52 à 54). Elle se tua après la défaite et la mort de celui-ci, en 722, pour éviter d'être conduite à Rome en triomphe. — *V. Plutarque*, *ibid*, *p.* 236 *et suivant.*; *Suétone*, I, 52.

20 et 21. Fils ou filles d'une ou deux sœurs de César. *V. n°s* 11, 31 *et* 32.

22. *Ancharia*, première femme de C. Octavius (n° 23) et mère d'Octavie Ire (n° 33). Brotier ne les a point placées sur son tableau. Il dit même d'Octavie (note 15) qu'elle n'appartient point à la famille des Césars; en quoi il se trompe, puisqu'elle était sœur consanguine d'Auguste. — *V. les autorités du n°* 33; *Suétone*, II, 4; *Plutarque*, IX, 156, *vie d'Antoine*.

23. *C. Octavius*, mari d'Ancharia et d'Atia, père d'Auguste et des deux premières Octavies. Selon Suétone, II, 2, la maison Octavia, patricienne sous les rois de Rome, était divisée en deux branches, dont l'une, celle de Cneus, se conserva dans sa première splendeur; et l'autre, celle de Caïus, dont Auguste descendait, en déchut tout-à-fait et fut confondue dans les familles de chevalier. L'aïeul du père d'Auguste fut tribun-militaire à l'armée de Sicile et son père vécut en simple particulier et acquit d'immenses richesses. Caïus Octavius fut préteur; il commanda en Macédoine et mourut en revenant à Rome solliciter le consulat l'an 693. —*V. Suétone*, II, 3 et 4.

24. *Atia*, fille de Julie III, nièce de César, deuxième femme de C. Octavius, et mère d'Auguste et d'Octavie II. Elle se remaria à Martius Philipus. — Morte en 709, sous le premier consulat de son fils. — *Suétone*, II, 4, 61.

25. *L. Martius Philippus*, célèbre orateur, deuxième mari d'Atia et par conséquent beau-père d'Auguste, consul en 696. — *Suétone*, II, 8, 29; *Velleius Paterculus*, *lib.* 2; *Dacier sur Plutarque*, *vie de Pompée*, *p.* 312.

26. *Cépion*. Servilius Cæpio, fameux tribun, par l'entremise duquel César résista à son collègue le consul Bibulus. Il avait fiancé Julie IV. — *Suétone*, I, 21.

27. *Julie* IV, fille unique de César et de Cornélie, d'abord fiancée à Cépion à qui elle renonça pour épouser Pompée (en 693), lorsque celui-ci s'était réuni à César et à Crassus pour asservir la république. Elle mourut en 698. — *V.* n° 30; *Suétone*, II, 21; *Plutarque*, *vie de Pompée*, *p.* 423.

28. *Pompée le Grand*, époux de Julie IV. Il eut cinq femmes, Antistia, Émilie, belle-fille de Sylla, Mutia, Julie IV et Cornélie, fille de Metellus Scipion. — Assassiné par ordre de Ptolémée en 704. — *V. Plutarque*, *vie de Pompée.*

29. *Césarion*, fils naturel de César et de Cléopâtre, né en 705, tué par ordre d'Auguste en 722. — *Plutarque*, *vie d'Antoine*, *p.* 243, *et de César*, *p.* 279; *Suétone*, I, 52; II, 17.

30. Un enfant né du mariage de Pompée avec Julie IV, et mort peu après sa mère. *Velleius Paterculus*, *lib.* 2; *Suétone*, I, 26; *Casaubon et Torrentius*, *in id.* — Julie se blessa à l'aspect des habits de Pompée qui avaient été ensanglantés pendant un tumulte. Elle mourut à la suite de cette fausse couche, selon Valère-Maxime, *liv.* 4, *ch.* 6, tandis que selon Plutarque, *vie de Pompée*, *p.* 423, suivi par Glandorf, *Onomasticon*, *p.* 431, n° 23, et par Brotier, *Stemma Cæsarum*, n°s 8 et 9, elle devint encore grosse et eut un second enfant, mort peu de jours après sa mère.

31 et 32. *L. Pinarius et Q. Pédius*, petits-fils d'une ou

de deux sœurs (1) de César, et cousins issus de germains d'Auguste, institués héritiers avec celui-ci par César, mais seulement pour trois *onces* de ses biens (un quart et Auguste pour trois quarts). Q. Pédius fut consul et mourut en 709.—*Suétone*, 1, 83; *Vell. Paterculus*, *lib.* 2.—Il porta une loi contre les meurtriers de César. *Paterculus*, *ib.*

Brotier a omis dans son tableau Pinarius, Pédius et leurs aïeules, n[os] 10, 11, 20 et 21.

33. *Octavie aînée* ou *première*, sœur consanguine d'Auguste, fille de C. Octavius (n° 23) et d'Ancharia (n° 22).

Selon Plutarque (*vie d'Antoine*, *p.* 156), c'est Octavie aînée qui fut mariée à Marcellus et à Antoine (ci-après n[os] 48 et 56), et il a été suivi sur ce point par plusieurs modernes, tels que Juste-Lipse (*Stemma Cesarum, ad calc. Taciti*) et Crévier (*Hist. de la rép. rom.*, XV, 526). Mais Cicéron, qui était contemporain des deux Octavies, mérite beaucoup plus de confiance que Plutarque. Or, dans sa troisième Philippique, n[os] 15 à 17, il dit positivement que la fille d'Atia était mariée à C. Marcellus. Cela est d'ailleurs confirmé par le témoignage de Suétone, 1, 27, puisqu'il annonce que l'épouse de Marcellus était petite-fille de la sœur de Jules-César, ce qui ne peut convenir à Octavie aînée.

34. AUGUSTE, EMPEREUR, fils de C. Octavius et d'Atia, petit-neveu de César, et nommé son *fils adoptif* dans son testament. Les érudits ne sont point d'accord sur l'époque où a dû commencer son règne. — *V. Juste-Lipse sur Tacite, Annal.*, *liv.* 1, *ch.* 9. — Il me paraît naturel de la fixer pour l'empire d'Occident à la bataille de Philippes, an 712 de Rome, et pour tout l'empire romain à la bataille d'Actium,

---

(1) Il est possible que la même sœur se fût mariée successivement aux aïeuls de Pinarius et de Pedius.

an 721 (1).—Auguste fut fiancé dans sa jeunesse à Servilie, fille de Publius Servilius Isauricus, d'une des plus grandes familles de Rome. Ses amis l'engagèrent à renoncer à cette alliance et à épouser Claudia I[re] (ci-après, n° 36) afin de le réconcilier avec Antoine. Il n'eut qu'une fille naturelle et légitime, Julie V (n° 55), mais il adopta jusqu'à cinq enfans, Marcellus, Lucius et Caïus Agrippa, Tibère et Agrippa Posthumus (n[os] 56, 80, 81, 59 et 82). Mort en 765 (an 14 de notre ère). — *V. sa vie par Suétone, lib.* 2.

35. *Octavie cadette* ou *deuxième*, sœur germaine d'Auguste, épouse de C. Claudius Marcellus et de Marc-Antoine, mère des deux Marcella, du jeune Marcellus et des deux Antonia. Saint-Réal a écrit sa vie ou plutôt son éloge. — Morte en 743. — Lorsqu'elle n'était que fiancée à Marcellus, César la promit pour épouse à Pompée, à qui il demanda sa fille, déjà promise à Faustus Sylla; mais ces mariages ne s'accomplirent point. — *Suétone*, I, 27, *et* II, 61. — *V. aussi Plutarque, vie d'Antoine, p.* 251 et 252.

36. *Claudia* I[re], fille du fameux Clodius et de Fulvie, et première femme d'Auguste (n° 34). Celui-ci la répudia lors de ses démêlés avec Fulvie, en 713; il affirma qu'elle était encore vierge. — *Suétone*, II, 62.

37. *Scribonie*, deuxième femme d'Auguste, qui l'épousa en 713, peu de temps après avoir quitté Claudia. Elle était fille de L. Scribonius Libo, et elle avait déjà été mariée à deux anciens consuls de l'un desquels elle avait des enfans; on croit que c'était un Scipion. *Suétone*, II, 62; III, 25; *Casaubon, Beroalde et Torrentius, in id.* — Auguste, qui l'avait épousée pour s'allier avec Sextus Pompée, mari de la sœur ou de la nièce (2) de Scribonie, la répudia à cause de

---

(1) C'est la chronologie de Crévier. — Lenglet fixe ces batailles aux années 711 et 723. — *Tabl. chronolog.*

(2) Libo Drusus, petit-fils de Pompée, fut tué par ordre de Tibère, en 768. — *Tacite, Annal. liv.*, 2, *chap.* 27 *et suivans.*

son inconduite, en 716. — *Dion, lib.* 48; *Casaubon sur Suétone*; *Juste-Lipse sur Tacite, Annal., lib.* 2, *n°* 27. — Elle suivit en exil sa fille Julie V. —*Velleius Paterculus, lib.* 2.

38. *Livie* Ire (ou Livie Drusille), troisième femme d'Auguste, fille de Livius Drusus Claudianus (ci-après, n° 74). Elle était de la famille Claudia, la plus ancienne et la plus illustre de Rome, et en même temps de la famille Livia, aussi très illustre (quoique plébéienne), parce que son père avait été adopté par un Livius, ce qui lui fit prendre le nom de C. Livius Drusus Claudianus. — *Suétone*, III, 3; *Juste-Lipse sur Tacite, liv.* 5, *in princ.*

Tibère-Claude-Néron (n° 76), mari de Livie, était aussi de la famille Claudia; ainsi, l'empereur Tibère et son frère Drusus, père de Germanicus, descendaient doublement de cette illustre race, comme nous l'avons déjà remarqué (pag. 16 et 17, et notes *ib.*). — Livie mourut en 781, à l'âge de 82 ou 86 ans. —*Dion, lib.* 58; *Tacite, Annal., liv.* 5, *in pr.*; *Juste-Lipse, in id.*

39. *C. Claudius Marcellus*, ancien consul, premier mari d'Octavie deuxième, sœur d'Auguste, de la famille Claudia; mort peu de temps avant le mariage d'Octavie avec Antoine. *Suétone*, I, 27; *Plutarque, vie d'Antoine, p.* 157.

40 à 47. *M. Antonius Nepos*, dit l'Orateur, consul en 653, tué par ordre de Cinna (1) en 665. — Il eut deux fils :

1° M. Antoine Creticus (n° 41), marié à Julie II (n° 42), et père de Marc-Antoine le triumvir (n° 48) et de Caïus et Lucius Antonius (n°s 43 et 44). Julie était sœur de Lucius Julius César (n° 45) qu'elle sauva des proscriptions d'Auguste, à qui son fils (le triumvir et par conséquent le neveu maternel de Lucius) l'avait sacrifié. Devenue veuve, Julie II se remaria avec Lentulus, un des complices de Catilina, que Cicéron fit périr; et telle fut selon Plutarque (*vie*

---

(1) *Cicéron, Philippique* 1re, ch. 34. — Plutarque, *vie d'Antoine*, in pr., et *de Marius*, p. 466, impute ce forfait à Marius et en donne les détails.

d'Antoine, p. 105) la source de la haine d'Antoine pour Cicéron.

Le deuxième fils de l'Orateur fut C. Antonius Nepos (n°46), consul en 689, avec Cicéron, et père d'Antonia Ire (n° 47), troisième femme du triumvir. — *Plutarque, vie d'Antoine, p.* 119.

48. *M.-Antoine le triumvir*, empereur d'Orient depuis 710 jusqu'en 721, pendant qu'Auguste l'était d'Occident, et second mari d'Octavie cadette, qu'il épousa en 712, en suite d'un traité qu'il fit avec Auguste. Il avait d'abord été marié, 1° à Fadia (n°49); 2° à Antonia Ire, sa cousine germaine (n° 47); 3° (1) à Fulvie (n° 50). Il répudia Octavie en 720, pour épouser Cléopâtre (n° 19), avec qui il vivait depuis plusieurs années. Il se tua à Alexandrie, en 722, après la bataille d'Actium. Il eut plusieurs enfans (ci-après, nos 52, 53, 54, 69, 70, 71 et 72).—*V. sa vie par Plutarque.*

49. *Fadia*, première femme de M.-Antoine. Elle était fille d'un affranchi, et Antoine en eut plusieurs enfans, selon Cicéron (*Philippique* 2°, *ch.* 3).

50. *Fulvie*, deuxième femme d'Antoine, qu'elle épousa en 708. Elle avait d'abordété mariée à Clodius (n° 51), et après la mort de celui-ci à Scribonius Curion, tué en 703 dans une bataille contre Juba.—Elle mourut en 711 après avoir mis la division entre Auguste et son mari.—*Plutarque, vie d'Antoine; Cicéron,* 2° *philip., ch.* 11 *et* 113*; Torrentius sur Suétone,* II, 62.

51. *P. Clodius*, premier époux de Fulvie, père de Claudia (n° 36), première femme d'Auguste. Il était de la maison Claudia, mais il se fit adopter par un plébéïen ponr obtenir le tribunat et se mettre ainsi en état de semer le trouble et la division dans la république. Tué par ordre du consul Milon en 700. — *Plutarque, vie de Cicéron, p.* 468 *et suivantes.*

---

(1) Dans le tableau on a placé par erreur, Antonia Ire après Fulvie.

5 1, 53 et 54. *Hélène* ou *Cléopâtre* II, dite la Lune, *Alexandre*, dit le Soleil, et *Ptolémée* Ier, enfans d'Antoine et de Cléopâtre (nos 48 et 19). Cléopâtre II fut mariée par Auguste à Juba, roi de Mauritanie, et ses deux frères furent envoyés à sa cour. — *Plutarque, vie d'Antoine; Catrou*, XIX, 65. —Elle eut de Juba un fils nommé Ptolémée (54 *bis*), tué par ordre de Caligula, en 790.—*V. Suétone*, II, 26, *et Sabellicus, in id.*—Hélène est appelée *Sélène* dans des manuscrits. —*V. Torrentius, in id.*

55. *Julie* V, fille d'Auguste et de Scribonie, épouse du jeune Marcellus, d'Agrippa et de Tibère; exilée en 748 par Auguste, à cause de ses débauches, dans l'île de Pandatérie (aujourd'hui Santa-Maria près de la terre de Labour), et de là transférée à Reggio en Calabre. Elle y mourut misérablement sous Tibère, en 767. —*Tacite, Annal., lib.* 1, *ch.* 53; *Juste-Lipse, in idem*; *Suétone*, II, 65; III, 50.

56 et 57. *Le jeune Marcellus*, fils de C.-Claudius Marcellus et d'Octavie II, neveu, fils adoptif et gendre d'Auguste, époux de Julie V en 728, mort en 731, sans postérité, à l'âge de 18 ou 19 ans. On soupçonne Livie Ire de l'avoir fait empoisonner. —*Juste-Lipse sur Tacite, Annal., liv.* 1, *ch.* 3; *Béroalde sur Suétone*, II, 63.—Il avait été fiancé dans sa jeunesse à Pompeïa, fille de Sextus Pompée (n° 57).

58. *M. Vipsanius Agrippa*, simple chevalier romain, mais le plus grand homme de son temps (1), le compagnon et l'appui d'Auguste qui lui dut à peu près son trône. Il épousa d'abord Pomponia (n° 77), ensuite en 725 Marcella cadette (n° 66), qu'on lui fit répudier à son grand regret, en 731, pour lui donner Julie V. Il eut plusieurs enfans (ci-après, nos 67, 80, 81, 82, 83, 84 et 95). Mort en 740.—*V. Suétone*, II, 63, 64; *Tacite, Annal., liv.* 1, *ch.* 3; *Juste-Lipse, in id.*

---

(1) *Viro citrà controversiam omnium suæ ætatis hominum optimo.* — Dion liv. 54.

59. TIBÈRE, EMPEREUR, fils de Tibère Claude Néron (n° 76) et de Livie Ire (n° 38), adopté par Auguste en 755, à condition qu'il adopterait Germanicus. Il épousa 1° Vipsania Agrippina (n° 95), fille d'Agrippa et de Pomponia, dont il eut Drusus César Ier (n° 98); 2° Julie V (n° 55), en 743. On ne connaît pas bien les circonstances de sa mort, mais il paraît qu'il fut étouffé par Macron et *Caligula*, en 789, après un règne de 22 ans et demi.—*V. sa vie par Suétone.*

60. *Un enfant* de Tibère et de Julie V, mort au berceau. —*Suétone*, III, 7.

61 à 65. *Marcella aînée*, fille de C. Marcellus et d'Octavie II (nos 39 et 35) et nièce d'Auguste. Fabricius (*Augusti temporum notatio*, etc., 1727, p. 78), Peschwitz (*Commentarius in id.*, p. 85, nos 33 et 34) et Brotier*S temma Cesarum*) conjecturent qu'elle épousa d'abord Apuleïus (no 62) et qu'elle en eut cette Apuleïa Varilia (n° 63) que Tacite, *Annal.*, II, 50, dit avoir été petite-fille de la sœur d'Auguste. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'elle se maria aussi à Valerius Messala Barbatus (n° 64), d'une des plus grandes maisons de Rome, et qu'elle en eut un fils du même nom (n° 65) qui fut consul en 741 et père de la fameuse Messaline (n° 27).—*V. Sabellicus sur Suétone*, V, 26 (il donne cette alliance à Marcella cadette).—*V. aussi Sénèque, Apocolokint.* (où l'on dit qu'Auguste est le grand-oncle maternel de Messaline); *Juste-Lipse sur Tacite, Stemma Cæsarum.*

66 et 67. *Marcella cadette*, sœur de la précédente. Elle épousa d'abord Agrippa (n° 58) et elle en eut des enfans (n° 67) dont on ne connaît ni le nom ni le nombre (Juste-Lipse, *sur Tacite, p.* 139, *Annal., lib.* 3, prétend même qu'elle n'en eut point). Après leur séparation on la maria à Julius Antoine (n° 72), fils du triumvir, son beau-père. —*V. Casaubon sur Suétone*, II, 63.—Sabellicus, *sup.*; Juste-Lipse (*Stemma Cæsar.*) et Glandorp (*Onomasticon*, p. 434) attribuent tout cela à Marcella aînée (n° 61), ce qui au reste est assez indifférent.

68. *L. Domitius Ænobarbus*, consul en 736, mari d'Antonia aînée, gendre d'Octavie II et d'Antoine, grand-père de l'empereur Néron. La maison Domitia était une des plus illustres de Rome ; elle comptait sept consulats, deux censures et autant de triomphes. Le père de Lucius était du parti de Cassius et Brutus, et on le rangeait au nombre des meurtriers de César. Lucius mourut en 776. — *Suétone*, VI, 1, 5; *Tacite*, *Annal.*, IV, 44; *Paterculus*, *liv.* IV.

69. *Antonia aînée* ou II, fille du triumvir et d'Octavie II, nièce d'Auguste, épouse de L. Domitius, grand-mère de Néron.—*Suétone*, VI, 5. — Selon Tacite, *Annal.*, IV, 44, c'est Antonia cadette qui épousa Domitius; mais plusieurs érudits (v. Peschwitz, p. 87, n° 37) pensent que son texte a été altéré.

70. *Antonia cadette* ou III, sœur de la précédente, épouse de Drusus Ier, fils de Livie (ci-après, n° 79), belle-sœur de Tibère, mère de Germanicus et de l'empereur *Claude*. Morte vers la fin du règne de *Caligula*, son petit-fils, qu'on accuse de l'avoir fait empoisonner. Il lui avait cependant déféré de grands honneurs au commencement de son règne. — *Suétone*, IV, 15, 23, 29.

71. *Antyllus*, frère consanguin des précédentes, fils d'Antoine et de Fulvie, tué par ordre d'Auguste en 721.— *Suétone*, II, 17; *Plutarque*, *vie d'Antoine*, *p.* 242 et 251.

72. *Julius Antonius*, frère du précédent et consul, deuxième mari de Marcella cadette (n° 66), tué par ordre d'Auguste, en 750, à cause de ses débauches avec Julie V. —*Velleius Paterculus*, *liv.* II; *Tacite*, *liv.* IV, *ch.* 44.

73. *Lucius Antonius*, fils du précédent et de Marcella, petit-neveu d'Auguste, mort en 776; avec lui s'éteignit la maison Antonia.— *Tacite*, *ibid.*; *Juste-Lipse*, *ibid.*

74. *Drusus Livius Claudianus*, père de Livie Ire (n° 38), de la famille Claudia, entré par adoption dans la famille Livia. Il était du parti de Brutus, et il se tua après la bataille de Philippes. —*Suétone*, III, 3; *Velleius Paterculus*, *lib.* II.

75. *Tibère Claude Néron* Ier, aïeul de l'empereur Tibère.

76. *Tibère Claude Néron* II, fils du précédent, premier mari de Livie. Il ne se rangea du parti d'Auguste qu'à la dernière extrémité. Il mourut peu de temps après lui avoir cédé (par force) Livie Ire, alors enceinte de Drusus Ier. — *Suétone*, III, 4; V, 1.

77 et 78. *Pomponia*, première femme d'Agrippa (n° 58), fille du célèbre Pomponius Atticus (n° 78), ami de Cicéron et de tous les grands hommes de son siècle ; elle laissa une fille (n° 95) mariée à Tibère. — *V. Tacite, Annal., liv.* 2, *ch.* 43 ; *Suétone*, III, 7.

79. *Drusus* Ier, fils de Livie Ire, frère de Tibère, époux d'Antonia cadette, père de Germanicus et de *Claude*, grand homme de guerre, mort en Germanie pendant son consulat, l'an 743. Le nom de *Germanicus* fut déclaré héréditaire dans sa famille.—*Suétone*, V, 5; III, 4 et 50.

80. *Caius César* Ier, fils d'Agrippa et de Julie V (nos 58 et 55), petit-fils d'Auguste et son fils adoptif en 736 (Auguste le fit d'abord émanciper par Agrippa), consul en 753. Il devait succéder à Auguste, conjointement avec son frère Lucius. Mort en Syrie en 756, à l'âge de 24 ans, empoisonné, dit-on, par ordre de Livie Ire.—*Suétone*, II, 65; III, 15 et 23. — Il avait été marié à Liville Ire (n° 99). — *Tacite, Annal., liv.* 4, *ch.* 40; *Juste-Lipse, In idem.*

81. *Lucius César*, frère du précédent, adopté également par Auguste en 736, périt d'une manière aussi funeste à Marseille en 754. Livie voulait absolument faire monter son fils sur le trône des Césars.—*Suétone, sup.*—Lucius devait épouser Æmilia Lépida, arrière-petite-fille de Sylla et de Pompée, qui fut condamnée à mort sous Tibère, vers 774.—*Tacite, Annal, liv.* 3, *ch.* 22 *et suivans.*

82. *Agrippa* dit *Posthume*, frère des précédens, né après la mort de son père, adopté avec Tibère par Auguste en 756, après la mort de Caïus et de Lucius, relégué dans l'île Sorrento et ensuite dans celle de Pianosa à cause de ses mauvaises mœurs, en 758. Il y fut tué par ordre de Ti-

bère et de Livie, en 765, avant que la mort d'Auguste fut connue. — *Suétone*, III, 15, 22; *Dion*, *lib.* 57; *Velleius Paterculus*, *lib.* 2; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* 1, *ch.* 3 *et suiv.*; *Juste-Lipse*, *in idem.*

83. *Julie* VI, sœur des précédens, mariée à L. Æmilius Paulus, fils d'un censeur, dont elle eut trois enfans (ci-après, nos 86 à 88), exilée dans le même temps et pour la même cause que sa mère (n° 55) dans l'île de Trimerus, où elle mourut presque de misère en 780. Auguste défendit de reconnaître et même de nourrir l'enfant dont elle était accouchée après sa condamnation, et qu'il regardait comme conçu en adultère. Il défendit aussi dans son testament d'inhumer ces deux femmes dans le tombeau de sa famille. — *Suétone*, II, 64, 65, 101; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* 4, *ch.* 71.

84. *Agrippine* Ire, sœur des précédens, épouse de Germanicus (n° 105) dont elle eut Caligula et plusieurs autres enfans. Tibère, son beau-père adoptif, l'exila dans l'île de Pandatérie où, après mille traitemens barbares, on la fit mourir de faim, en 784. — *Suétone*, III, 52; *Tacite*, *Annal.*, VI, 25.

85 et 86. *L. Æmilius Paulus Lepidus*, fils d'un censeur et mari de Julie VI (n° 83). Il en eut l'enfant désavoué (n° 86) dont on a déjà parlé au n° 83, et les deux suivans (nos 87 et 88). Il conspira contre Auguste. — *Suétone*, II, 19 et 64. La maison Æmilia était une des plus illustres de Rome.

87. *Æmilia Lepida* Ire, fille d'Æmilius et de Julie VI (nos 83 et 85), fut fiancée à Claude (n° 119) qui était encore jeune. Répudiée après la conspiration de son père, elle épousa Appius Junius Syllanus (n° 89) et en eut plusieurs enfans (nos 139 et suivans) — *Suétone*, V, 26.

88. *M. Æmilius Lepidus*, frère de la précédente, du moins selon Brotier (*Stemma Cæsar.*), car Glandorp (*Onomastic.*, *p.* 446) soutient que Julie VI n'eut pas d'autre enfant qu'Æmilia Lepida. Il épousa Drusille (n° 114), fille de Germanicus, selon *Dion*, *liv.* 59. — Suétone et Tacite ne font pas mention de lui.

89. *Appius Junius Syllanus*, mari d'Æmilia Lepida (n° 87). Leurs enfans sont ci-après, n°° 139 et suivans. Il fut consul et ensuite proconsul d'Espagne. Il se remaria sur la fin de ses jours avec Domitia Lepida (n° 92), mère de Messaline, selon l'opinion de Juste-Lipse (*sur Tacite, Annal., lib.* XIII, *in pr.*) que nous avons préférée à celle de Brotier (il fait deux individus différens de ce Syllanus), parce que Juste-Lipse a approfondi ce qui regardait les Syllanus.—*V: aussi Suétone*, V, 27, 29, 37; *et Torrentius, in id.*; *Sénèque, Apocolokintos.*

90. *Crispus Passienus*, deux fois consul, marié d'abord à Domitia (n° 91), et ensuite à Agrippine II, mère de Néron. Il fut empoisonné par sa seconde femme à qui il laissa, ou peut-être à Néron lui-même, des richesses immenses (25 millions de notre temps), au commencement du règne de Claude. —*Pline, lib.* XVI, *c.* 44; *Suétone*, VI, 6; *Beroalde et Torrentius, in id.; Juste-Lipse sur Tacite, Annal., liv.* XII, *ch.* 6.

91. *Domitia*, 1re femme de Crispus Passienus, fille de L. Domitius et d'Antonia aînée, petite-nièce d'Auguste, empoisonnée par ordre de Néron, son neveu, vers 810, dans un âge très avancé. — *V. Suétone*, VI, 5 et 34; *et surtout Juste-Lipse sur Tacite, Annal., liv.* XII, *vers. fin., et liv:* XI, *vers. fin.*

92. *Domitia Lepida*, sœur de la précédente, accusée d'inceste avec son frère Cn. Domitius, par Agrippine II, sa belle-sœur, et *Néron*, son neveu, qui la firent condamner à mort sous *Claude*. — *V. mêmes auteurs* Elle fut mariée à Valérius Messala (n° 65), dont elle eut Messaline (n° 127); et ensuite à Appius Syllanus (n° 89).—*V: Juste-Lipse, sup.*

93. *Agrippine* II, fille de Germanicus et d'Agrippine Ire, arrière-petite-fille *tout à la fois d'Auguste*, de Livie, d'Octavie II, et de Marc-Antoine, et sœur de Caligula. Mariée d'abord à Cn. Domitius (n° 94), dont elle eut l'empereur *Néron* (135); ensuite à Crispus Passienus (n° 90); et enfin à l'empereur *Claude*. Elle avait aussi voulu (*Suétone*, VII, 5) épouser *Galba*, depuis empereur. Exilée par *Caligula*,

rappelée par *Claude*, elle fut tuée par ordre de son fils en 810. — *V. les mêmes auteurs, et surtout Juste-Lipse, ch.* 6; *et Tacite, Annal., liv.* XIV, *chap.* 8. — Selon Torrentius, *sur Suétone*, VI, 5, elle épousa Passienus avant Domitius.

94. *Cn. Domitius Ænobarbus*, fils de L. Domitius et d'Antonia aînée, petit-neveu d'Auguste, époux d'Agrippine II, père de Néron, *homo omni parte vitæ detestabilis.* — *Suétone*, VI, 5. — Il mourut quelque temps après la naissance de son fils. A cette occasion il dit à ses amis : *Ex se et Agrippinâ nil nisi detestabile et malo publico nasci potuisse.*—*Ibid.*, 6. — Il n'échappa à la punition de ses crimes que grace à la mort de *Tibère.*—*V. ibid.*, 5.—Quant à sa filiation, *V. Tacite, Annal.*, IV, *in f.*; *Juste-Lipse, ibid.*

95. *Vipsania Agrippina*, ou seulement *Agrippina*, fille d'Agrippa et de Pomponia, petite-fille du célèbre Pomponius Atticus, n°s 58, 77 et 78, 1re femme de *Tibère* dont elle eut Drusus César Ier (n° 98), et qui fut obligé de la répudier (*V.* n° 59). Elle épousa ensuite Asinius Gallus. — *Suétone*, II, 63; III, 7; V, 13; *Torrentius, in id.*; *Dion, lib.* 54.—Lors de sa répudiation par Tibère elle était grosse d'un deuxième enfant dont nous ne connaissons pas le sort. — *Suétone*, II, 63.—Morte en 773 (1).

96. *Asinius Gallus*, 2e mari de Vipsania, beau-frère de Tibère, et fils du célèbre Asinius Pollion. Il se laissa mourir de faim sous *Tibère*, en 785.—*Mêmes auteurs.* —Il avait plusieurs enfans dont nous n'indiquerons que le suivant. — *Voyez*, pour les autres, *Juste-Lipse, sur Tacite, Annal., liv.* III, *vers. fin.*

97. *Asinius Saloninus*, fils des précédens, devait épouser Julie Drusille Ire, n° 100 (*Cesaris progener destinatus*).—*V. Tacite, ibid.*

98. *Drusus César* Ier, fils de l'empereur *Tibère* et de Vip-

(1) *Una omnium Agrippæ liberorum miti obitu, nam ceteros manifestum ferro,*

sania, consul en 773, tribun en 774, marié à Liville Ire (n° 99), sa cousine germaine, dont il eut deux enfans jumeaux (nos 102 et 103), et par laquelle il fut empoisonné (de concert avec Séjan) en 775. — *Suétone*, III, 52, 54, 62; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* 3, *ch.* 3, 7 *et* 8; *Juste-Lipse*, *ibid.*

99. *Liville* Ire, ou *Livie* II, fille de Drusus Ier et d'Antonia cadette, petite-fille de Livie Ire, petite-nièce d'Auguste, nièce et belle-fille de *Tibère*. Elle épousa d'abord Caïus César Ier (n° 80), et ensuite Drusus César Ier. Condamnée à mort par Tibère en 783, on dit que sa mère Antonia cadette (n° 70), à qui Tibère en remit ensuite le jugement, la fit mourir de faim. — *Suétone*, III, 62; V, 1; *Tacite*, *même ch.* 3; *Juste-Lipse*, *ibid.*; *Dion*, *lib.* 58.

100. *Julie Drusille* Ire, fille des deux précédens, petite-fille de *Tibère*, mariée en 773, à Néron César, fils de Germanicus (n° 106), dont elle causa la perte en dévoilant ses secrets à sa mère (n° 99) et à Séjan. Remariée à Rubellius Blandus. Tuée par ordre de *Claude* en 792. — *Suétone*, V, 29; *Sabellicus et Torrentius in id.*; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* 6, *ch.* 27; *Sénèque*, *Apocolokint.*

101. *Rubellius Blandus*, fils d'un consul et petit-fils d'un chevalier romain, deuxième mari de Julie Drusille Ire. — *Tacite*, *Annal.*, *liv.* 6, *chap.* 27; *Juste-Lipse*, *ibid.* — Il en eut Rubellius Plautus, n° 147.

102. *Tibère Gemellus* Ier, ou *Drusus Tibère*, frère de la précédente. L'empereur *Tibère* le regardait comme conçu d'un adultère de Liville avec Séjan. Il le nomma toutefois co-héritier de l'empire avec *Caligula*, mais le sénat annula cette disposition. Au reste, *Caligula* adopta Tibère Gemellus, le nomma prince de la jeunesse, et le fit ensuite tuer en 788. — *Suétone*, III, 51, 61; IV, 14, 15, 23; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* 2, *chap.* 84; *Juste-Lipse*, *in id.*

---

vel creditum est, veneno aut fame extinctos. Tacite, Annal., lib. III, c. 19. Mais voy. Juste-Lipse, *in id.*

103. *Tibère Gemellus* II, frère jumeau du précédent, mort en 775, âgé de 3 ans.

104. *Enfans* de Drusus Ier et d'Antonia cadette (nos 79 et 70), morts jeunes. Suétone qui en fait mention (*in Claud.*, n° 1) n'en indique ni le nom, ni le nombre.

105. *Germanicus César*, fils aîné des mêmes, époux d'Agrippine Ire (n° 84), petit-neveu d'Auguste, et fils adoptif de Tibère en 756. Deux fois consul, célèbre général, empoisonné en Syrie en 772, par ordre, dit-on, de Tibère. — *Suétone*, III, 52; IV, 1 à 7.—Il eut plusieurs enfans, nos 106, 107, 110 à 113, 93, 114 et 116.

106. *Néron César*, fils aîné de Germanicus et d'Agrippine Ire, recommandé ainsi que son frère Drusus César II au sénat par Tibère après la mort de son fils Drusus César Ier. Il leur destinait l'empire, et il avait marié en 774 Néron à Julie Drusille Ire (n° 100), sa petite-fille. — *Tacite, Annal.*, *liv.* 3, *chap.* 29. — Il l'exila ensuite à l'île Pontia, le fit déclarer par le sénat ennemi public de l'état avec sa mère Agrippine Ire et son frère César Drusus II. Il le fit enfin mourir ou l'obligea de se tuer.—*Suétone*, III, 54.—Néron avait été fiancé en bas âge à la fille de Q. Metellus Creticus Silanus, ancien consul, de la famille Junia Silana et passé par adoption dans la famille Cæcilia Metella. — *Tacite, Annal.*, *liv.* II, *ch.* 43; *Juste-Lipse, in id.*

107 et 108. *Drusus César* II, frère du précédent. Tibère le fit mourir de faim en 784. — *Suétone*, III, 54. — Il avait fiancé dans sa jeunesse Silvie (n° 108), sœur d'*Othon*, depuis empereur. — *Suétone*, viij, 1. — Il épousa ensuite Æmilia Lepida II (n° 109).

109. *Æmilia Lepida* II, femme de Drusus César II. Elle se tua pour éviter d'être condamnée par Tibère. — *Tacite, Annal.*, *lib.* VI, *n.* 40. — Elle était fille de M. Æmilius Lepidus, qui avait été consul, et dont *Tacite*, n° 27, fait de grands éloges.

110. *Caius César* II, fils de Germanicus et d'Agrippine Ire,

mort jeune. Il était singulièrement aimé d'Auguste.—*Suétone*, IV, 7 et 8.

111. CALIGULA, EMPEREUR, appelé aussi Caïus César (*V. Suétone*, IV, 8), frère du précédent, fils adoptif de Tibère, et père adoptif de Tibère Gemellus. Il eut quatre femmes et un enfant, ci-après nos 130 à 134. Il fut poignardé par Cheréa, tribun d'une cohorte prétorienne, en 792. Il était âgé de 28 ans, et il en avait régné 3 et 10 mois. — *V. sa vie par Suétone.*

112 et 113. *Deux enfans* de Germanicus et d'Agrippine Ire, morts en bas âge. — *Suétone*, IV, 7.

114. *Drusille*, seconde fille des mêmes, mariée à Cassius Longinus (n° 115), et selon Dion, à Æmilius Lepidus (n° 88). Elle fut débauchée par *Caligula*, son frère, qui la regretta beaucoup lorsqu'elle mourut (dans la seconde année de son règne).—*Suétone*, IV, 7 à 24; *Torrentius, in id.; Tacite, Annal.*, VI, 15; *Juste-Lipse, ibid.*

115. *L. Cassius Longinus*, époux de Drusille, tué par ordre de Caligula (il avait été consul).—*Suétone*, IV, 24 et 57; *Béroalde et Sabellicus, in id.; Juste-Lipse, sup.*

116 à 118. *Julie* VII, ou *Liville* II, dernière fille de Germanicus et d'Agrippine Ire, condamnée à mort par Caligula et ensuite tuée par ordre de *Claude*. — *V. à ce sujet Suétone*, IV, 24; V, 29; *Torrentius et Sabellicus, in id.; Sénèque, Apocolok.* —Elle avait épousé 1° *Quintilius Varus* (n° 117), parent d'Agrippine. — *V. du moins Juste-Lipse et Brotier, sur Tacite, Annal.*, IV, 52 et 66.—2° *M. Vinicius* (n° 118), fils d'un consul et empoisonné par ordre de Messaline en 797. *V. Tacite, ib.*, VI, 15; *Juste-Lipse, ib.; Dion, lib.* 60.

119. CLAUDE, EMPEREUR en 792, fils de Drusus Ier et d'Antonia cadette, neveu de Tibère et petit-neveu d'Auguste. Il eut quatre femmes et plusieurs enfans, nos 120 à 129 et 93. Il fut empoisonné par Agrippine II, en 805.—*V. sa vie par Suétone.* —Il avait été fiancé dans sa jeunesse à Æmilia Lepida Ire (n° 87), et à Livie Médulline, descendante, dit-

on, du célèbre Camille. Il renonça à la première lorsque ses parens (n°s 83 et 85) se furent brouillés avec Auguste, et la deuxième mourut le jour même où leur mariage devait être célébré. — *V. Suétone, ibid., n.* 26.

120. *Plautia Urgulanilla*, première femme de *Claude*, fille d'un triomphateur. Il paraît qu'elle était parente (peut-être fille) d'Urgulanie, grande amie de Livie, épouse d'Auguste. Claude la répudia à cause de ses débauches. Il en eut les deux enfans ci-après, n°s 121 et 122. — *Suétone*, v, 26. — Quant à Urgulanie, *V. Tacite, Annal.*, II, 34.

121. *Drusus* II, fils de *Claude* et d'Urgulanille, promis dans sa jeunesse à Ælia, fille du fameux Séjan, qui fut tuée après le supplice de ce dernier. — *Suétone*, v, 27; *Tacite, Annal.*, III, 29; v, 9; *Juste-Lipse, ibid.* — Ce mariage ne s'accomplit point; Drusus II fut étouffé malheureusement par une poire qu'il avait jetée en l'air et reçue dans son gosier. Il avait alors 14 ans.—*Suétone*, v, 27.

122. *Claudia* II, sœur du précédent. *Claude* ordonna de l'exposer à la porte d'Urgulanille parce qu'il la crut née d'un adultère.—*Suétone, ibid.*

123. *Ælia Petina*, fille d'un ancien consul, deuxième femme de *Claude*, empereur, qui en eut Antonia IV (n° 124), et la quitta sous des motifs frivoles pour Messaline, après la mort de laquelle il chercha à la reprendre. Elle était de l'illustre famille des Tuberons. — *Tacite, Annal., liv.* XII, *in pr.*; *Suétone*, v, 26.

124 à 126. *Antonia* IV, fille de *Claude*, empereur, et de Petina. Il la maria à Cn. Pompée (125), descendant du grand Pompée, et ensuite à Faustus Sylla (126), et enfin fit massacrer le premier de ces deux malheureux époux. Lorsque *Néron* eut tué Poppée il voulait épouser Antonia, elle s'y refusa; il la fit tuer vers l'an 817.—*Suétone*, v, 27 et 29; VI, 35. — Il avait déjà fait (en 813) subir le même sort à Sylla.—*V. Tacite, Annal.*, XIV, 57.

127. *Messaline*, Valeria Messalina, troisième femme de *Claude*, fille de Valerius Messala Barbatus (ci-devant n° 65),

cousin germain de *Claude*, et arrière-petite-fille d'Octavie II; son nom la fait assez connaître. Tuée par ordre de Claude en 799. Il en avait eu Octavie III et Britannicus.— *Tacite*, *Annal.*, *liv.* II, *inf.*; *Suétone*, V, 26 et 2.

128. *Britannicus*, fils de *Claude* et de Messaline. Il avait d'abord été nommé Germanicus; *Claude*, après son triomphe sur la Grande-Bretagne, lui fit changer de nom. Empoisonné par ordre de *Néron* en 806.—*Suétone*, V, 27; VI, 33; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* XIII, *ch.* 15; *Dion*, *lib.* 60.

129. *Octavie* III, sœur de Britannicus, première femme de *Néron*, empereur, qui la répudia, l'exila et la fit tuer en 813; elle était alors âgée de 20 ans. Elle avait d'abord été fiancée à L. Syllanus (n° 14).—*Suétone*, V, 27; VI, 35; *Tacite*, *Annal.*, *liv.* XII, *ch.* 3; *liv.* XIV, *ch.* 60 *à* 64.—Comme Néron était depuis long-temps (801) fils adoptif de Claude lorsqu'il s'allia à Octavie III (804), on fit d'abord passer celle-ci dans une autre famille au moyen d'une adoption, afin qu'elle ne parût pas épouser son propre frère. —*Dion*, *lib.* LX.

130. *Claudia* III ou *Junie Claudille*, première femme de *Caligula* en 785, fille de M. Junius Syllanus, consul sous Tibère, morte en couches, en 789, quelque temps avant Tibère. *Caligula* força Syllanus de se tuer. —*Suétone*, IV, 12 *et* 23; *Tacite*, *Annal*, VI, 20; *Juste-Lipse sur id*, *liv.* 6, *in pr.*

131. *Livie Horestille*, deuxième femme de *Caligula*, qui la répudia peu de jours après son mariage et ensuite l'exila (deux ans après). Elle avait été fiancée à C. Pison. — *Suétone*, IV, 25.

132. *Lollie Pauline*, troisième femme de Caligula, qu'il enleva à C. Memmius, ancien consul, son premier mari, et ensuite la chassa avec défense de se remarier. — *Suétone*, IV, 25; *Dion*, *lib.* 59.—Elle fut tuée, en 802, par ordre de Claude, sur l'accusation d'Agrippine II.—*Tacite*, *Annal.*, XII, 22.

133. *Milonie Césonie*, quatrième femme de *Caligula*, fille

de Pomponius Orphitius et de Vestilie. Elle était déjà mariée et elle avait trois filles. Elle fut tuée en même temps que son mari en 792.—*Suétone*, IV, 25 et 59; *Dion, lib.* 59.

134. ***Julie Drusille*** **II**, fille de Caligula et de Césonie; elle fut écrasée contre un mur à la mort de son père à l'âge d'environ trois ans.—*Suétone*, IV, 59.

135. **NÉRON, EMPEREUR**, fils de Cn. Domitius et d'Agrippine II (nos 94 et 93) et fils adoptif de Claude en 801. Il eut trois femmes et une fille (nos 129, 136 à 138). Déclaré ennemi public par le sénat après l'insurrection de Galba, son successeur, il se tua l'an 819. Avec lui finit la race des Césars. — *V. sa vie par Suétone.*

136 et 137. *Poppée Sabine.* Poppæa ou Pompeïa Sabina, fille d'un questeur, seconde femme de *Néron.* Douze jours après avoir répudié Octavie III, il enleva Poppée à Othon (depuis empereur), son second ou son troisième mari, et il fit noyer un fils, encore enfant, qu'elle avait eu de Rufinus Crispinus, son premier mari. Néron en eut une fille, nommée Claudia Augusta (no 137), morte à l'âge de quatre mois. Il tua Poppée d'un coup de pied pendant qu'elle était grosse. — *Suétone*, VI, 35; *Tacite*, *Annal.*, XIII, 45. — Celui-ci peint Poppée d'un seul coup de pinceau : *Huic mulieri cuncta alia fuere, præter honestum animum.*

138. *Statilie Messaline*, troisième femme de *Néron*, arrière-petite-fille de Taurus, deux fois consul et triomphateur. Elle était déjà mariée à Atticus Vestinus que *Néron* fit tuer pour épouser Statilie. Elle survécut à ce monstre, et une année après sa mort elle devait se remarier avec l'empereur Othon.—*Suétone*, VI, 35; VIII, 10.

139. *M. Junius Syllanus*, fils d'Appius Junius Syllanus (no 89) et d'Æmilia Lepida (no 87). Il fut consul en 799. —*V. Juste Lipse sur Tacite*, *Annal.*, *lib.* XIII, *in pr.*; *Crévier*, III, 296.

140. *L. Syllanus Torquatus* fils du précédent selon Brotier (*Stemma Cæsarum*). Tué par ordre de *Néron* en 818.—

V. Tacite, Annal., XVI, 7 *à* 9. — C'était le dernier descendant d'Auguste par Julie V.

141. *L. Junius Syllanus*, frère de Marcus (nº 139). *Claude*, qui lui avait fiancé Octavie III (nº 129), le fit tuer en 802. —*V. Suétone*, V, 27; *Juste-Lipse, sup.; et les autorités du nº* 89.

142. *Junius Syllanus Torquatus*, frère du précédent. *Néron* le contraignit de se donner la mort en 817.—*V. Tacite, Annal.*, XV, 35; XVI, 8 *et suiv.*

143 et 144. *Junia Calvina*, sœur des précédens. Elle fut exilée sous Néron par les artifices d'Agrippine II et rappelée après la mort de celle-ci. Elle avait épousé Vitellius (144), fils d'un censeur. Il paraît qu'elle vivait encore à la fin du règne de Vespasien.—*Suétone*, IX, 23; *Tacite, Annal., liv.* 12, *chap.* 4 *et* 8; *liv.* 14, *chap.* 12.

145. *Lepida*, sœur de la précédente, épouse de C. Cassius (nº 146). Accusée d'inceste et de sacrilége en 818, le sénat remit son jugement à la décision de *Néron*. —*V. Tacite, Annal.*, XVI, 8 *et* 9.

146. *C. Cassius Longinus*, époux de Lepida (nº 145), célèbre jurisconsulte, l'un des fondateurs de la secte des Sabiniens et descendant du conjuré Cassius. Il fut consul, proconsul en Asie, préfet de Syrie. Déporté sous *Néron*, en Sardaigne, il fut rappelé par Vespasien à Rome, où il mourut. — *V. au surplus Pothier, Pandectæ, Prolegom., part.* 2, *cap.* 1, § 2, *nº* 31.

147. *Rubellius Plautus*, fils de Julie Drusille Iʳᵉ et de Rubellius Blandus (nºˢ 100 et 101) et par conséquent descendant d'*Auguste* par adoption, au même degré que *Néron* (per materteram originem pari ac Nero gradu à divo Augusto, *Tacite, Annal., liv.* 13, *ch.* 19.) Lorsque ce monstre se fut prostitué aux jeux scéniques, le peuple appelait Plautus à l'empire : *Néron* l'exila en Asie où il le fit ensuite massacrer.—*V. id.*, XIV, 22 *et* 58; *Juste-Lipse sur tous ces chap.* (Il soutient que ce n'est pas le même Plautus que

Suétone, VI, 35, dit avoir été aussi tué par ordre de *Néron*). —Plautus était marié à Antistia, qui suit.

148. *Antistia Pollutia*, épouse de Rubellius Plautus, fille de L. Antistius Vetus, proconsul d'Asie et petite-fille de Sextia (femme d'un Scaurus). Ils blâmaient hautement le supplice de Plautus. Néron les condamna pour leurs regrets. Ils se donnèrent tous les trois la mort dans le même moment.—*V. Tacite, Annal.*, XIV, 58; XVI, 10 *et* 11.

Parenté et affinité des premiers Césars.

Nous distinguerons ici la parenté et affinité *naturelle* résultant d'un mariage légitime, d'avec la parenté et affinité *civile* résultant de l'adoption.

Nous indiquerons la parenté et affinité de *Jules-César* avec les grandes maisons anciennes; à l'égard de ses successeurs nous indiquerons seulement leur parenté et affinité avec les premiers Césars et avec les personnes tenant à leur famille; on trouvera facilement celle des autres personnes indiquées dans le tableau généalogique en y jetant un coup d'œil et en consultant les remarques, p. 25 et suiv.

I. JULES-CÉSAR.

Il était 1. De la maison Julia, et du côté maternel, de la maison Aurelia.

2. Neveu par alliance du célèbre *Marius* par sa tante Julie Ire.

3. Gendre du fameux *Cinna* par sa deuxième femme Cornélie.

4. Gendre de Q. Pompée par sa troisième femme Pompéïa, et par-là allié à la famille du grand Pompée.

5. Petit-fils par alliance du célèbre *Sylla*, par la même.

6. Gendre du consul *Pison* par sa quatrième femme Calpurnie, et allié par conséquent à la maison Calpurnia.

7. Beau-père du grand *Pompée* par sa fille Julie IV.

8. Beau-père du fameux Servilius *Cépion* par la même.

9. Allié à la maison Antonia, le fils de l'orateur, père du triumvir, ayant épousé Julie II, d'une branche de la maison Julia.

Nous ne parlons point de ses alliances avec Octavius, Atius, Pedius, Pinarius, etc., parce qu'elles étaient moins importantes.

II. AUGUSTE.

1. Petit-neveu de *César* par sa mère Atia.

2. Fils adoptif du même.

3. Beau-frère de *Marc-Antoine*, triumvir et empereur d'Orient, par sa sœur Octavie II.

4. Beau-frère de *C. Claudius Marcellus*, de l'illustre maison Claudia, par la même.

5. Gendre du fameux tribun *Clodius* et de Fulvie par sa première femme, et par-là allié à une autre branche de la maison Claudia.

6. Gendre de L. Scribonius Libo par sa deuxième femme Scribonie.

7. Beau-frère ou neveu de Sextus *Pompée* par la même.

8. Beau-frère d'un Scipion par la même.

9. Gendre de Drusus Livius Claudianus par Livie, sa troisième femme.

10. Beau-père de Claudius Marcellus le jeune par sa fille Julie V.

11. Oncle du même par sa sœur Octavie II.

12. Beau-père du célèbre *Agrippa* par sa fille Julie V.

13. Beau-père de *Tibère* par la même.

14. Père adoptif du même.

Ainsi Auguste était allié à 4 branches différentes de la maison Claudia.

15. Oncle par alliance d'*Agrippa* par Marcella cadette, fille d'Octavie.

16. *Idem* de Valérius Messalla par Marcella aînée.

17. *Idem* de Julius Antoine fils par Marcella cadette.

18. *Idem* de Domitius Ænobarbus par Antonia aînée.

19. *Idem* de Drusus Ier, fils de Tibère Claude, par Antonia cadette.

20 Beau-frère du même Julius Antoine, par Claudia sa première femme.

III. TIBÈRE.

Parenté et affinité avec les précédens.

AVEC CÉSAR.
1. Petit-fils adoptif, par son père adoptif Auguste.
2. Arrière-petit-neveu par alliance, par sa femme Julie V.

AVEC AUGUSTE.
3. Fils adoptif.
4. Beau-fils, par sa mère Livie Ire.
5. Gendre, par sa femme Julie V.

Parenté ou affinité avec d'autres personnes illustres ou tenant à la famille des Césars.

6. Fils de Livie et de Tibère Claude, et par conséquent issu de la maison Claudia, de deux côtés, et en outre de la maison Livia.

7. Père adoptif de Germanicus, petit-neveu d'Auguste.

8. Beau-père de Caïus, de Lucius et d'Agrippa Posthume, petits-fils naturels et fils adoptifs d'Auguste, par sa femme Julie V.

9. Beau-père de Julie VI, femme d'Æmilius Paulus, et petite-fille d'Auguste, par la même.

10. Beau-père d'Agrippine Ire, femme de Germanicus, par la même.

11. Oncle de Germanicus, de *Claude*, depuis empereur et de Liville Ire, femme de son fils Drusus-César, par son frère Drusus Ier.

12. Beau-père de la même Liville, par son fils Drusus.

13. Gendre d'Agrippa, par sa première femme Vipsania.

14. Petit-fils par alliance du célèbre *Pomponius Atticus*, par le même.

15. Beau-frère d'Antonia cadette, nièce d'Auguste et fille de Marc-Antoine, par son frère Drusus Ier.

16. *Idem* du jeune Marcellus, gendre et neveu d'Auguste.

17. *Idem* d'Agrippa, gendre d'Auguste; etc., etc.

IV. CALIGULA.

Parenté et affinité avec les précédens.

AVEC CÉSAR.

1. Neveu au sixième degré, par son père Germanicus, fils d'Antonia cadette.

2. *Idem*, par sa mère Agrippine Ire, fille de Julie.

3. Descendant adoptif au quatrième degré, par son père Germanicus.

AVEC AUGUSTE.

4. Arrière-petit-fils par Agrippine Ire, sa mère (1).

5. Arrière-petit-fils par alliance, par son père Germanicus, petit-fils de Livie.

6. Arrière-petit-neveu, par le même, fils d'Antonia cadette.

7. Arrière-petit-fils adoptif, par le même.

AVEC TIBÈRE.

8. Fils adoptif.

9. Petit-fils adoptif, par Germanicus, son père.

10. Petit-fils par alliance, par Agrippine Ire, sa mère.

11. Petit-neveu, par le même Germanicus.

Parenté et affinité avec d'autres personnes illustres ou tenant à la famille des Césars.

12. Arrière-petit-fils de Marc-Antoine.

---

(1) D'après ce qu'annonce Dion, lib. 59, Caligula serait encore deuxième arrière-petit-fils par alliance d'Auguste, par sa femme Junia Claudilla. — Brotier, sur Tacite, liv. 13, ch. 1, paraît être d'un avis contraire.

13. *Idem* d'Octavie, sœur d'Auguste.

14. *Idem* de Livie, femme d'Auguste.

15. *Idem* de Tibère Claude Néron, mari de Livie.

16. *Idem* par alliance, de Cléopâtre, reine d'Égypte.

17. Petit-fils d'Agrippa.

18. *Idem* de Julie V, fille d'Auguste.

19. *Idem* du célèbre Drusus Ier, fils de Livie.

20. *Idem* d'Antonia cadette.

21. Fils du grand Germanicus et d'Agrippine Ire.

22. Neveu paternel de Claude, depuis empereur.

23. *Idem* de Liville Ire, femme de Drusus César Ier, fils de Tibère.

24. Neveu maternel de Caïus, de Lucius, d'Agrippa Posthume et de Julie VI, petits enfans d'Auguste.

25. Neveu par alliance de Drusus César Ier, fils de Tibère, par sa tante Liville.

26. *Idem* de Caïus César Ier, par la même.

27. Frère d'Agrippine, mère de Néron, depuis empereur.

28. Beau-frère de Julie Drusille Ire, petite-fille de Tibère et femme de Néron César, son frère.

29. *Idem* de Cn. Domitius, arrière-petit-neveu d'Auguste, mari d'Agrippine, sa sœur; etc., etc.

V. CLAUDE.

Parenté et affinité avec les précedens.

AVEC CÉSAR.

1. Neveu au cinquième degré, par sa mère, Antonia cadette.

AVEC AUGUSTE.

2. Petit-neveu, par la même.

3. Petit-fils par alliance, par Drusus Ier, son père, fils de Livie.

4. Arrière petit-neveu par alliance, par sa troisième femme Messaline, petite-fille de Marcella aînée et d'Antonia aînée, filles d'Octavie II.

AVEC AUGUSTE.
5. Arrière-petit-fils par alliance, par sa quatrième femme Agrippine II, petite-fille de Julie V.
6. Arrière-petit-neveu par alliance, par la même.
7. Arrière-petit-fils adoptif par alliance, par la même.

AVEC TIBÈRE.
8. Neveu, par son père Drusus Ier.
9. Cousin-germain par alliance, par sa mère Antonia, cousine de Julie V.
10. Petit-neveu par alliance, par sa femme Agrippine II.

AVEC CALIGULA.
11. Oncle paternel.
12. Beau-frère, par sa quatrième femme Agrippine.
13. Cousin-germain adoptif.

Parenté et affinité avec d'autres personnes illustres ou tenant à la famille des Césars.

14. Petit-fils de Marc Antoine.
15. *Idem* d'Octavie II, sœur d'Auguste.
16. *Idem* de Livie Ire, femme d'Auguste.
17. *Idem* de Tibère Néron, mari de Livie.
18. *Idem* par alliance de Cléopâtre, reine d'Égypte.
19. Fils du célèbre Drusus Ier et d'Antonia cadette.
20. Neveu de Cléopâtre, reine de Mauritanie, par sa mère.
21. *Idem* du jeune Marcellus, par *idem*.
22. *Idem* d'Antonia aînée, par *idem*.
23. *Idem* de Marcella aînée, par *idem*.
24. *Idem* de Marcella cadette, par *idem*.
25. *Idem* par alliance de L. Domitius, par *idem*.
26. *Idem* d'Agrippa, par *idem*.
27. *Idem* de Julius Antoine, par *idem*.
28. *Idem* de Valerius Messala, par *idem*.
29. Gendre du même, par sa femme Messaline.
30. *Idem* de son frère Germanicus, par sa femme Agrippine II.

31. Beau-frère de Domitius, petit-neveu d'Auguste, par la même.

32. *Idem* de tous les enfans de Germanicus, par *idem*.

33. *Idem* de Caïus César Ier, petit-fils d'Auguste, par Liville Ire, sa sœur.

34. *Idem* de Drusus César Ier, fils de Tibère, empereur, par la même.

35. Oncle de Tibère Gemellus et de Julie Drusille Ire, par *idem*.

36. *Idem* de tous les enfans de Germanicus.

37. Beau-père de Néron, de Cn. Pompée, F. Sylla; etc.

VI. NÉRON.

Parenté et affinité avec les précédens.

AVEC CÉSAR.

1. Neveu au septième degré, par son père Domitius.
2. *Idem* au huitième, par son aïeule Agrippine Ire.
3. *Idem* au septième, par son aïeul Germanicus.
4. Descendant adoptif au cinquième degré, par le même.
5. *Idem*, *idem*, par son aïeule Agrippine Ire.

AVEC AUGUSTE.

6. Descendant au quatrième degré, par la même.
7. *Idem* par alliance, par Germanicus.
8. *Idem* par adoption, par *idem*.
9. Neveu au cinquième degré, par *idem*.
10. *Idem* au quatrième, par son père Domitius.

AVEC TIBÈRE.

11. Arrière-petit-fils adoptif, par Germanicus.
12. *Idem*. par alliance, par Agrippine Ire.
13. Arrière-petit-neveu, par Germanicus.
14. Petit-neveu par alliance, par Claude.

AVEC CALIGULA.

15. Neveu, par sa mère Agrippine II.
16. Cousin-germain par alliance, par Claude, mari d'Agrippine.
17. *Idem*, *idem* adoptif, par le même.
18. *Idem*, *idem*, par Octavie III, son épouse.

AVEC CLAUDE.

19. Fils adoptif.
20. Beau-fils, par sa mère Agrippine II.
21. Gendre, par sa femme Octavie III.
22. Petit-neveu, par sa mère Agrippine II.
23. Cousin-germain par alliance, par son père Domitius, oncle de Messaline.

Parenté et affinité avec d'autres personnes illustres ou tenant à la famille des Césars.

24. Descendant au quatrième degré, de Marc Antoine, par Antonia cadette.
25. *Idem* d'Octavie II, sœur d'Auguste, par *idem*.
26. *Idem* de Livie Ire, femme d'Auguste, par Germanicus.
27. *Idem* de Tibère Claude Néron, par *idem*.
28. Arrière-petit-fils de Marc Antoine, par Antonia aînée.
29. *Idem* d'Octavie II, sœur d'Auguste, par *idem*.
30. *Idem* du célèbre Drusus, par Germanicus.
31. *Idem* d'Antonia cadette, par le même.
32. *Idem* d'Agrippa, par Agrippine Ire.
33. *Idem* de Julie V, fille d'Auguste.
34. Petit-fils d'Antonia aînée, par son père Cn. Domitius.
35. *Idem* de Lucius Domitius, par *idem*.
36. *Idem* de Germanicus, par sa mère Agrippine II.
37. *Idem* d'Agrippine Ire, par *idem*.
38. *Idem* adoptif de Drusus et d'Antonia cad., par Claude.
39. Fils de Cn. Domitius, petit-neveu d'Auguste.
40. *Idem* d'Agrippine II, arrière-petite-fille d'Auguste.
41. Frère adoptif de Britannicus, fils de Claude.
42. Beau-frère du même, par sa mère Agrippine II.
43. *Idem* du même, par sa femme Octavie III.
44. Neveu de tous les enfans de Germanicus.
45. Petit-neveu adoptif et par alliance de Drusus César Ier, fils de Tibère.

SUITE ET FIN

DE LA NOTICE

SUR

LA VILLE ET LE COMTÉ DE SCARPONE.

(Extrait des Mémoires du P. Le Bonnetier, dernier curé au prieuré de Scarpone.)

PAR M. LAMOUREUX AINÉ, D. MÉDECIN A NANCY,
ASSOCIÉ CORRESPONDANT;

AVEC DES NOTES PAR M. LE BARON DE LADOUCETTE,
MEMBRE RESIDENT (1).

CHAPITRE III.

Des camps romains dont on reconnaît les traces sur les montagnes voisines de Scarpone.

Le poste important de Scarpone n'était pas seulement protégé par les ouvrages dont nous avons donné la description ; mais, sur les collines élevées qui bordent les deux rives de la Moselle, les Romains avaient assis des camps retranchés dont on

(1) Voyez les deux premiers chapitres de cette notice, t. VIII, p. 172 et suivantes; des circonstances imprévues ont retardé la publication des chapitres 3 et 4.

voit encore des traces. L'ensemble de tous ces ouvrages occupait un terrain considérable. De là vient apparemment le dicton populaire : La ville de Serpentin (c'est-à-dire Scarpone) a sept lieues de tour. En effet, ce terrain s'étendait, en longueur, depuis Jezainville jusqu'à Moivron ; et en largeur depuis la côte Mousson jusqu'à Marbache.

La colline, au pied de laquelle est bâtie Dieulouard, a deux lieues de circonférence par la base. Elle touche d'un côté à la Moselle, et de l'autre au ruisseau d'Aix qui passe à Jezainville. Cette colline a trois noms différens, parce qu'elle est distribuée en trois parties de fortifications.

La première, d'où jaillissent les belles sources qui forment le ruisseau de Dieulouard, s'étend dans les vignobles et les broussailles qui dominent cette commune ; elle est appelée Trème. On reconnaît les lignes orientales d'un ancien camp qui s'élève du midi au nord, depuis les Fontaines jusqu'à la Chapelle de la Madelaine. Les lignes occidentales se succèdent de distance en distance ; mais les vignerons les font disparaître en transportant les pierres d'une ligne à l'autre pour agrandir leurs vignes.

Plus loin, et plus haut que la Madelaine, notre camp romain s'élève et s'étend sur la côte de Cuite, vers le couchant, l'espace d'une demi-lieue, jusqu'à la rencontre du rempart de la citadelle de Renneval au-dessus des vignes de Jezainville. Ce camp est d'un facile accès du côté de Toul, au midi ; mais les trois autres faces sont inaccessibles.

Dans la campagne au-dessous de cette longue fortification, il y a d'autres terrasses moindres qui sont encore couvertes de haies d'épines vives.

Enfin la troisième partie s'étend, depuis le château de Dieulouard jusqu'à Belleville, sur une terrasse appelée le Billon qui domine la gauche de la grande route de Nancy à Dieulouard; terrasse qui s'élève en quelques endroits de quinze à vingt pieds, et en d'autres de quarante à cinquante.

Sur la droite de la Moselle s'élève la belle côte de Mousson qui a donné son nom à la ville de Pont-à-Mousson. On y a trouvé des médailles, des pierres taillées et des colonnes. Le P. Benoît pense que ce nom moderne de Mousson dérive de celui de *Mons Jovis*. On a beaucoup varié sur la manière de l'écrire : *Monscio*, *Montio*, *Montiacum*, *Monco*, *Moncon*. Les vieux murs qui couronnent son sommet sont les restes du château construit au douzième siècle par Louis de Montbelliard qui avait épousé Sophie de Bar; mais les terrasses hardies qui portent les murs, ainsi que d'autres terrasses que nous voyons dans le vignoble au midi, sont des constructions romaines. C'est la citadelle d'un camp du même âge qui est dans la plaine près de la Moselle, entre le village de Hatton et l'étang d'Arbone où les Germains furent taillés en pièces par les Romains. On appelle encore ce canton l'Atrée des Allemands.

La colline Mattirion (1), sur laquelle sont situés

(1) Martyrorum.

les villages de Sainte-Geneviève, Bezaumont et Landremont, est celle où l'on reconnaît le mieux les traces des camps romains, parce que les fortifications y sont en pierre. Elle est en équerre. Un marcheur ordinaire emploierait trois ou quatre heures à faire le tour de sa base. Le premier ouvrage qui se présente quand on commence à monter est une ligne en terrasse qui en fait le circuit; elle est très reconnaissable dans le village de Ville-au-Val, et tout le long du chemin qui conduit à Mosce, Saint-Firmin, Loisy et au-delà. Il n'y a aucune ligne remarquable qui fasse le tour de la colline; mais il y en a plusieurs d'une demi-lieue de longueur, notamment une qui passe au-dessus du vignoble de Loisy dit *En Falloun:* elle se prolonge au-dessous des terres de Marrau jusqu'au vignoble de Bezaumont. Les trois villages de Sainte-Geneviève, Bezaumont et Landremont sont placés, non pas au sommet de la colline, mais aux deux tiers de son élévation. Une ligne ou rempart en pierre de taille commence près de l'église de Sainte-Geneviève, va directement suivre la rive haute du chemin de Bezaumont, d'où il en part une autre qui traverse Landremont.

Les lignes sur lesquelles sont bâties ces trois villages rendent les maisons très incommodes, parce qu'avant de les bâtir on n'a point pris la précaution de niveler le terrain, de manière que chaque maison est un amphithéâtre sur le penchant de cette colline. A Sainte-Geneviève il y a trois rues fort étroites qui sont assez de niveau d'orient en occident; mais les

maisons sont bâties du midi au nord sur de vraies estrades.

Les bois et broussailles qui couvraient toute cette colline ayant été rasés en vertu d'un décret, toutes les lignes en pierre de l'ancien camp sont demeurées à découvert, et quoiqu'il y en ait eu beaucoup d'enlevées par les laboureurs, les cantonniers et les chaufourniers, on peut encore reconnaître la distribution des quartiers du camp. On sait qu'un finage quelconque est distribué en trois saisons, et que chaque saison est divisée en contrées qui ont chacune un nom particulier. Or, en examinant à une distance convenable toutes les contrées des terres arables de notre colline, on y reconnaîtra l'étendue de chaque partie du camp tracé par les Romains.

La régularité d'une belle pièce de terre entre Bezaumont et Ville-au-Val m'a donné l'envie de la mesurer au pas : je l'ai trouvée exactement carrée, de cinq cents pas sur chaque face. Je présume que c'était un quartier pour la cavalerie, parce que le terrain n'est pas rapide, quoique élevé sur la colline et abreuvé de fontaines abondantes. J'en ai mesuré une autre pièce entre les sources des abreuvoirs qui descendent au moulin de Loisy et celles de la ferme Marvone. J'y ai trouvé sept cents pas sur chaque face. Ces quartiers carrés sont communs dans les camps romains; mais ceux en ligne courbe y sont encore plus communs. Nous en voyons de deux sortes sur les flancs du Mattirion; les uns convexes presque au sommet de la côte du côté méridional;

les autres concaves du côté oriental; ceux-ci sont en amphithéâtre très bien conservé à cause de la rapidité du terrain. La partie la plus élevée, au nord de Landremont, appelée la Falouse ou Falaise, formait sans doute la citadelle du camp. Les sources abondantes dont la montagne est partout abreuvée ont produit des éboulemens qui ont rendu perpendiculaire la face orientale.

On voit encore au sommet de la côte les restes d'une croix placée à l'endroit où les Germains furent taillés en pièces. Autrefois MM. les curés de Scarpone, Loisy, Sainte-Geneviève, Saint-Pierrat, etc., se rendaient chacun de son côté processionnellement à la croix Mattirion (1) le jour de l'Ascension. Arrivés là, ils chantaient le *Libera*, le *De profundis*. Ensuite on s'asseyait sur les gazons pour boire et manger ce qu'on avait apporté. Ceux de Ville-au-Val étaient les plus riches, parce qu'ils avaient beaucoup de fondations en biens-fonds, en blé, pain, vin, etc., dont le produit annuel devait être employé tous les ans à un repas de charité entre ceux de la commune qui assisteraient à cette procession (2). Tels étaient les agapes des premiers chrétiens; mais il en résultait ce que saint Paul reprochait aux Corinthiens,

---

(1) L'armée de Jovin était en grande partie composée de chrétiens; ceux qui avaient été tués en combattant les Germains étaient regardés comme martyrs; ce mont était donc celui des martyrs et non de Mars.

(2) Ce repas ressemble assez à la frairie de Guillestre (Hautes-Alpes).

que les uns étaient ivres et que les autres avaient faim. M. Bernier, curé de Ville-au-Val, avec lequel nous avons eu l'honneur de vivre, homme ferme et de bon sens, ayant remarqué pendant plusieurs années les indécences qui résultaient de ces sortes de repas dans ces processions, n'en a plus voulu faire. Son exemple a été suivi par M. Payen de Scarpone, mon prédécesseur.

Hermomont (*Hermetis mons*(1) a presque la même forme et la même étendue que Mattirion, dont il n'est séparé que par le ruisseau de Natagne (2) qui coule d'orient en occident. Il y a également une citadelle appelée Bon-Châtel (3), située vis-à-vis la Falaize. Depuis l'an 1760 on n'y reconnaît plus rien de l'ancien camp. La première ligne de circonvallation est connue sous le nom de chemin de Saint-Mon ou chemin Saunaire, parce qu'il conduit aux salines de Moyenvic, etc. Cette ligne paraît encore au midi dans les vignes d'Autreville; mais partout ailleurs elle a disparu.

Nous avons dit que Mattirion et Hermomont sont absolument isolés. Effectivement, au pied de ces deux collines il y a un profond vallon; on passe un chemin fréquenté par les voituriers, etc., qui communique du Pays Messin et du Saunois à Millery. A droite de ce chemin vers l'orient il s'élève d'autres collines au moins aussi hautes que les précédentes. Elles sont toutes réunies par leur base, et ne forment

---

(1) Mont d'Hermès, de Mercure.

(2) Ou Nacagne; Natagne vient de *natare*, nager.

(3) *Bonum castellum*.

qu'un seul ensemble qui imite la figure d'un grand fer-à-cheval. La première qui se présente au midi à la droite de ce fer-à-cheval, à la distance de trois quarts de lieue de la route, en descendant de Bonchâtel, est un cône pyramidal nommé Blaine, sur lequel est construit le moulin à vent de Morey. Ce cône a été environné de lignes circulaires, comme les camps de Mattirion et d'Hermomont. Les lignes s'étendaient jusqu'à Morey. J'ai remarqué, en 1787, que la côte boisée au-dessus de ce village a été fortifiée par des fossés, et que son sommet a été aplani.

Toulon est un autre cône semblable au précédent, dont il est éloigné d'environ une demi-lieue. L'ancien seigneur de Toulon a donné son nom à cette colline, et y a fait élever un château sur les anciennes constructions romaines, faites dans le même genre que celles du Châtel-Saint-Blaise au-dessus d'Augny, à la vue de la ville de Metz (1). Une autre colline qui s'élève au-dessus de Moivron est appelée Beauregard. Je préfère le nom de *Mons Baronis* qui se trouve dans les anciens titres.

---

(1) On a démoli, il y a quelques années, le reste des fortifications de Châtel-Saint-Blaise où l'on ne voit plus que des débris et des fossés larges de 36 pieds; on espérait alors y trouver des trésors enfouis; la joie fut grande parmi les ouvriers, un jour qu'ils découvrirent un ciment romain de 6 pouces d'épaisseur, et qui recouvrait une voûte. Après 22 jours de travail, ils se rebutèrent et laissèrent la cavité qui avait encore 4 pieds de profondeur. On exhuma plusieurs boulets provenant du siége que les Messins firent de cette forteresse en 1543 (voy. Robert et Léontine, tom. I, p. 176. — Année 1827).

Au mois de mai 1788 deux habitans de Sivry-au-Val, cherchant des pierres sur le déclive de cette côte de Toulon, trouvèrent à trois pieds en terre une pierre de taille d'environ vingt-neuf pouces; en la retournant ils reconnurent un relief représentant un homme nu, dont la tête avait été cassée. Il portait sur l'épaule droite une simple draperie croisant sur la poitrine et passant sous le bras gauche. Il tenait de la main droite une grosse bourse, et de la gauche un caducée avec des serpens entortillés; il avait des ailes aux pieds, près du pied droit un coq, et près du gauche un bouc avec de grandes cornes et une barbe épaisse qu'un enfant tenait de sa main droite. Tout ce relief peut tenir debout sur une base de pierre détachée ayant vingt pouces de hauteur, et où l'inscription suivante est gravée en trois lignes :

DEO MER (1)
TRITVS SA
CRI.

Les deux ouvriers crurent que c'était un saint Pierre à cause du coq qu'ils voyaient aux pieds de

---

(1) Dans la cour de la préfecture de la Meurthe j'ai vu un Mercure à peu près semblable; le caducée et la bourse sont les attributs du dieu de commerce; le coq est le symbole de sa vigilance; le bouc lui est consacré, comme au dieu des bergers. Cet antique explique celui qu'on a découvert à Metz en 1749, dont le buste n'existait plus, et qui avait à ses côtés les mêmes animaux.

l'idole, et décidèrent qu'il fallait le porter dans leur église paroissiale pour y être placé honorablement. Mais ensuite, considérant sa nudité, on y renonça, et on m'invita à me transporter à Sivry pour donner l'explication de cette figure. Elle a été transportée dans la suite à Nancy (1).

Quand on est sur le sommet de toutes ces montagnes, on promène sa vue de tous côtés sur les plaines voisines, sur le Pays Messin, sur les montagnes de la Lorraine allemande, du Toulois, du Verdunois et des Vosges.

Le Val-Sainte-Marie commence à l'occident du Mont-Baron, où jaillissent les sources du ruisseau de Neptune (2) qui fait tourner les moulins de Sivry, Belleau, etc. Le moulin de Mosce est le dernier sur le bord de la Moselle. Sainte-Marie était le titre d'un prieuré de bénédictins situé précisément à la place occupée aujourd'hui par le château de Morey. On y a trouvé successivement plusieurs monumens, des tombes, des cercueils, etc.

On voit à droite de la Meurthe, depuis Nancy jusqu'à Custine, une chaîne de collines chauves, incultes, qui, selon le P. Benoît, ont valu à cette partie de notre département le surnom de Chau-

(1) M. de Sivry a bien voulu la donner à la commission établie pour la recherche des antiquités; elle est placée au dépôt des antiques du département.

(2) Vulgairement Natagne ou Nacagne, comme nous l'avons observé; on ne sait pourquoi Le P. le Bonnetier lui donne le nom de Neptune; il ne faut admettre que des étymologies probables.

montois. Pourquoi ne sont-elles pas couvertes de bois, comme celles de la gauche de la Meurthe et de la Moselle? C'est qu'elles ont été dépouillées jadis pour éclairer le pays et découvrir les mouvemens de l'ennemi.

CHAPITRE IV.

Notice sur quelques lieux du comté de Scarpone.

Le comté de Scarpone était renfermé entre le Toulois et le Pays Messin, et entre la Voivre et le Saunois; mais il comprenait aussi des lieux enclavés dans les pays voisins. Il s'étendait au nord jusqu'au village d'Arches ou Arcs, ou Ars (*villa de Arcubus*) (1), au val de Metz sur le ruisseau de Mance qui se jette dans la Moselle, touchait la rivière d'Orne à l'occident et la Seille à l'orient. Ses limites méridionales commençaient à Bouconville sur le Rup de Maid, et comprenaient Liverdun, l'Avant-garde, Pompey, Montenoy.

Des chartes imprimées dans l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet, et dans celle des évêques de Metz par Meurisse, citent plusieurs lieux notables du comté de Scarpone, savoir:

Arnaville. Robert, évêque de Metz, en 884, confirma l'échange fait par l'abbé de Gorze, etc., d'une vigne *in pago Scarponensi, in Arnavilla.*

---

(1) Son premier nom a été Arx, puis Arcæ. Les soldats de Drusus y avaient établi leurs ateliers de construction. On voit encore des arches de l'aqueduc romain de Jouy (*Jovi*) sur le territoire d'Ars, gros village à deux lieues de Metz.

Arches-sur-Moselle. En 889 le roi Arnould, fils de Carloman, donna cette terre à son médecin. *Arnulphus, etc..... notum esse volumus qualiter rogatu et deprecatione nostræ... cuidam presbytero et fideli medico nostro Armandus, quasdam res juris et proprietatis nostræ in proprium concessimus, hoc est in agro Mosellensi et in comitatu Carponense in villa Arcus Mansos VIII cum ædificiis*... Le même roi Arnould, en 892, sans doute après la mort d'Armand, donna la terre d'Arches à l'abbaye de Saint-Arnould... *In honorem S. Arnulfi, quasdam res juris et proprietatis nostræ, hoc est in pago et comitatu Metense in villa quæ dicitur Arcs.*

Bayonville et plusieurs terres voisines. En 960 l'empereur Othon I[er] confirma les possessions de l'abbaye de Saint-Pierre aux nones de Metz..... *Congruum duimus huic chartæ inserere quæ in presenti tempore monachæ videntur possidere. Hoc est in comitatu Scarponensi, villam Nogaredum* (Norroy). *Similiter in eodem comitatu Baionisvillam, Wandelivillam... idem de villa Vendere* (Vendière) *dicta, etc... Actum Coloniæ...*

Belleau. En l'an 1047 l'empereur Henri confirma au chapitre de la Magdeleine de Verdun un bien-fonds situé à Belleau, consistant en trois manses avec un ban et une famille de serfs... *Apud Bellam Aquam tres mansos cum banno et famulis..... Actum Spiræ*... On connaît encore aujourd'hui à Belleau le ban de la Magdeleine, quoique ce chapitre n'y

possède plus rien depuis long-temps (1). Belleau était un entrepôt pour les agens du chapitre de la Magdeleine, à qui Dieuze et les salines appartenaient. Le vénérable Hermanfroi, fondateur de ce chapitre, acheta ces salines de Godefroi, duc de la Basse-Lorraine, et lui en délivra le prix. Cette acquisition fut autorisée par lettres-patentes de l'empereur en faveur de l'église de Sainte-Magdeleine de Verdun. Les chanoines en ont joui seuls jusqu'à ce qu'ils ont été contraints d'en céder la moitié au duc de Lorraine. Enfin, insensiblement ils ont été dépouillés de ce qu'ils avaient à Dieuze, où l'on connaît encore un champ dit des Magdelonais. Ils possédaient aussi à Dieulouard, sur la colline de Cuite, des moulins, des vignes et une chapelle gardée par des ermites, laquelle fut incendiée en 1723.

Ces trois biens de la Magdeleine, à Dieuze, Belleau et Dieulouard, étaient sur la ligne de l'ancien chemin Saunaire, dit de la Reine Brunehaut, qui de Scarpone passait à Royaumeix, Essey-en-Voivre, Vigneulle, Haudiomont où il traverse la voie romaine qui va de Metz à Verdun. Nous avons suivi plusieurs fois ce chemin Saunaire depuis Dieuze jusqu'à Scarpone et même jusqu'à Verdun; on dit qu'il va jusqu'aux Ardennes.

Belleville est nommé avec Marbache, Autreville, Rozières-en-Haie et Millery, dans un diplôme de Zventibold, duc de Lorraine... *Noverit igitur om-*

(1) Le P. le Bonnetier écrivait ceci avant 1789.

nium fidelium nostrorum tam presentium quam futurorum industria qualiter fidelis noster Stephanus venerabilis abbas nostram expetierit altitudinem ut cuidam nostro suoque fideli clerico nomine Euerthelmo, quoddam mercedis nostræ emolumentum de suo beneficio ex comitatu scilicet Scarponensi velimus conferre... in præscripto pago ecclesiam unam in villa Marbechia... concedimus præterea in Alteravilla et in Roseris et in Melaricto necnon in Bellavilla..... Datum DCCCXCVI, supra riva Mosella...

Bouconville. Dans un titre de Charles-le-Chauve pour l'abbaye de Saint-Michel, il est dit : *Baconisvilla in pago Carmensi super fluvium Maticum.* C'est ce qui a engagé Delisle dans sa carte *de civitate Leucorum*, faite d'après les mémoires du P. Benoît, à marquer un *Carmensis pagus* dans la Voivre. Mais les rédacteurs de la notice pensent qu'il y a une faute dans la copie du titre original, et qu'il faut lire *Scarponensi* au lieu de *Carmensi.* On ne trouve en aucun autre endroit le nom de *Pagus Carmensis*. Cette opinion est d'autant plus vraisemblable, que dans d'autres chartes où il est parlé des lieux qui sont sans contredit du comté de Scarpone, on lit *Scarmensis* pour *Scarponensis*. Voyez ci-dessous à l'article de Montenoy.

Campel ou Champé (1) est rapporté dans une charte de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Metz, par la-

(1) *Campus.*

quelle Ricuin, comte de Scarpone, abbé commandataire de ladite abbaye, donne en 918 à Remande et à son fils des terres situées *in comitatu Scarponensi, in villa quæ vocatur Campels, mansam indominicatam*, etc.

Fleury, *Floriacum*. En l'an 706, Arnould, duc de Bourgogne, donna à l'abbaye de Saint-Arnould-de-Metz la seigneurie de Fleury, au sud de Briey. *Donodonatumque in perpetuum volo... prædium meum Floriacum situm in loco Vabrensi in comitatu Scarponensi...* Le même acte contient encore plusieurs autres donations. *Dono insuper in villa Mariolas, terram aratoriam...* Marieul est dans le voisinage d'Arcy, au nord de Pont-à-Mousson.

Liverdun, Saizeray, Rosières-en-Haie et Pompey sont nommés dans un diplôme de l'empereur Othon I[er] qui confirme en 965 les biens de l'abbaye de Bouzières-aux-Dames... *Notum sit omnibus... quod venerabilis Tullensis ecclesiæ pastor Gerardus una cum fratris nostri Brunonis archiepiscopi subventu contulit in comitatu Scarponensi ecclesiam Liverdunensem... ecclesiam autem in villa Saziriaco... in villa Pompanio... et in villa quæ dicitur Rosariis... Actum Coloniæ*, etc.

Montauville et Madières ont appartenu à l'abbaye de Gorze par la donation d'une dame nommée Hangillie. *Domino sancto et in Christo venerabili patri optario abbati cum illis fratribus qui in Gorziæ monasterio consistere videntur, Hangilla*

præcatrix. Cognoscatis ut omnibus non habetur incognitum, qualiter ego donavi res meas in pago Scarponensi in fine Magdarinse seu in Motisso-villa...

Montenoy au val de Faux est cité avec Pompey dans une charte de Charles-le-Simple, donnée à Gondreville en faveur du prieuré de Salone. *Karolus*, etc. *Quidquid enim divino cultui largimus... pro remedio animæ nostræ... sunt autem ipsæ res in pago Calmontiense villa Laïrius cum ecclesia in honore S. Martini super fluvium Layrium et in pago Scarmense in loco qui dicitur Montinense... et in Pompagio vinea una... Actum Gondulfi villa DCCCXCVI* (1).

Nonsard sur le Madin, à deux lieues ouest de Thiaucourt, est traversé par le chemin dit de la Reine Brunehaut, qui passe par l'étang de Lindre, Moyen vic, Châteausalins, Mauwé, Moivron, Scarpone, Nonsard, Haudiomont, Vatronville, etc. Nonsard est cité dans deux chartes de l'abbaye de Gorze; la première est de 745... *Donamus etiam in pago Scarponensi... ad Novum Sartum medietatem de illa sylva ubi illi fratres vel illorum homines ad ipsam casam S. Petri mandramen possent facere...* L'autre est de 842.

Norroy (*Nogaredum*) est cité dans la charte d'Othon Ier que nous avons indiquée à l'article de Bayonville. Il est situé à mi-côte d'une hauteur sur

(1) Cette charte est d'autant plus intéressante qu'elle fixe la pémarcation du Chaumontois et du Scarponais.

laquelle ont été ouvertes des carrières d'excellente pierre de taille, où les légions romaines ont campé et arraché les matériaux de l'aqueduc de Gorze, etc. La tête de cette colline offre les traces d'un camp romain bien nivelé et fortifié par les terrasses qui règnent tout à l'entour. La citadelle du camp est à l'extrémité septentrionale de la colline, sur la tête de ces grandes roches qui regardent l'orient, où peut-être on a commencé l'ouverture des carrières. Depuis long-temps on en a ouvert d'autres dans le camp même qui s'étend jusque dans les bois de futaies dont la colline est couverte au midi et au couchant. La rue haute du village de Norroy s'allonge sur la face orientale de ce camp; au bas coule la Moselle sur laquelle on embarquait les pierres pour les conduire à Metz.

Un carrier de Norroy, travaillant en 1729 dans les décombres des anciennes fouilles pour découvrir la suite des bancs de pierre vive, trouva un autel de marbre chargé de lettres, près duquel étaient plus de vingt pierres taillées comme les voussoirs des arcs de Jouy. Tous les curieux de l'université de Pont-à-Mousson coururent voir cet autel.

Un capucin, le P. Eugène, homme savant et digne de foi, avec lequel j'ai souvent conversé, m'a dit qu'il avait vu dans la carrière ce monument renversé sur une corniche antique en pierre, parmi quelques autres fragmens taillés comme ceux des arcs de Jouy. La hauteur totale de cet autel est de trois pieds quatre pouces et demi; la largeur des

faces est d'un pied cinq pouces, et la saillie de la corniche est de deux pouces trois lignes. On voit sur un des côtés en relief une massue et un vase à libations. La sculpture est d'un travail assez grossier; mais l'inscription est en très beaux caractères. La voici (1):

I. O. M. ET HER
CVLI SAXA
SACRVM
P. TALPIDIVS
CLEMENS > EXILLARIVS
LEG. VIII. AVG.
CVM MIL LEG. EIVS
VSLLM.

C'est-à-dire : A Jupiter très bon, très grand, et à Hercule qui préside aux rochers;

Publius Talpidius Clémens, centurion de la huitième légion Augusta, et les soldats de la même légion, ont acquitté ce vœu avec plaisir et à juste titre.

Le duc de Lorraine, Léopold, envoya ce monument au roi de France.

Un autre autel fut trouvé en 1749 par un jeune homme qui coupait du bois à un quart-d'heure de distance de l'endroit où on avait vu le premier. Il était en pierre et couvert de mousse à travers laquelle on distinguait des lettres. Le curé de Norroy s'en empara et l'envoya la nuit suivante par un charre-

(1) Elle est à la Bibliothèque du Roi.

tier, son paroissien, au prince Charles de Lorraine, à Bruxelles. Ce second autel a trois pieds de hauteur sur quinze pouces de largeur. Il porte l'inscription suivante :

HERCVLI SAXANO
ET IM*PERATORI* (1) VISPASIANO
AVG. ET TITO IMP. ET
DOMITIANO CAESARI
M VIBIVS MARTIALIS
> LIG X GEM ET COMI
LITONES VEXILLI LIG EIVSD
QVI SVNT SVB CVRA EIVS.
VSLM (2).

Noviant (3), sur le ruisseau de Gorze, à gauche de la Moselle, à trois lieues de Metz et de Pont-à-Mousson. Il y a un ancien château flanqué de tours. En l'an 858, Adventius, évêque de Metz, destina aux oblations etc. de l'église de Gorze des biens situés *in pago Scarponensi in villa Noviandum*. En 933 une charte d'Adalberon, évêque de Metz, porte... *In pago Scarponensi ipsum monasterium*

(1) Ces dix lettres que je ne veux pas effacer ont été copiées par distraction. Il n'y a que IM dans l'original.

(2) A Hercule qui préside aux rochers et à l'empereur Vespasien Auguste, et à Titus, empereur, et à Domitien César, Marcus Vibius Martialis, centurion de la 10e légion jumelle, et les soldats vexillaires de la même légion qui sont sous ses ordres, accomplissent de bon cœur ce vœu mérité.

(3) Nova.

quod Gorzia dicitur... In eodem pago villam Noviatum vocatam, etc.

(M. de Haldat, secrétaire de la Société royale académique, a donné à la ville de Nancy un troisième autel votif, de la même espèce que les deux autres cités par le P. Lebonnetier, et qui ne sera pas enlevé à cette ville; car M. le maire l'a fait sceller dans le mur d'entrée de la bibliothèque publique. Il a été sauvé par les soins éclairés de M. Lefèvre de la Forest, maire de Norroy. Le dessin lithographique se trouve dans le *Précis des travaux de la Société royale* de 1829.) *Lamoureux*.

Odonville, vulgairement nommé Onville (1) sur le rup de Maid, à l'ouest de Noviant et d'Arnaville, est au centre du Scarponois. Dans une charte par laquelle l'empereur Othon Ier confirme les biens et les priviléges de l'abbaye de Gorze, Odonville est cité avec plusieurs autres . . . . . *Allodiumque Angilramnus dedit sancto Gorgonio ad montem Jovis* (Mousson) *Odonis villam*, etc.

Onville était encore au commencement du dernier siècle (1720) un relai de la poste dite d'Espagne entre le Luxembourg et la Bourgogne. Le chemin venant de Langres à Toul, Rosières-en-Haie, Jesainville, passait à Onville, Mars-la-Tour, et se di-

(1) *Undœvilla* ou *Odonis villa:* on dit le rupt, rup ou ru de Maid ou de Mas; le P. Le Bonnetier, en rapportant une charte, dit: *superfluviolum* MAGI; dans les preuves de l'histoire de Metz par les Bénédictins, on lit *Magida*; si l'on adopte *mas*, cela signifie maison; *ru de mas*, ruisseau de la maison.

rigeait par Longwi sur Luxembourg et les Pays-Bas appartenant au duc de Bourgogne.

Pagny sous Preny est nommé dans une charte de Drogon, évêque de Metz, en 849. . . : *In pago Scarponensi. . . In Patrinagio* (1). . .

Rembercour sur le rup de Maid. . . . *Condonavimus in pago Scarponensi, in fine Ragenbercuriæ. . .* Charte de Rivin, abbé de Gorze, en 848.

Thiaucourt; au centre de l'ancien Scarponais, à gauche du rup de Maid. Dans une charte du 1er janvier 761 un nommé Flemerande et sa femme donnèrent à l'abbaye de Gorze... *Res nostras in pago Scarponensi in loco nuncupato Theaucour super fluviolum Magi*, etc.

Voisage, château à droite de la Moselle, fortifié par des murs, des tours et des fossés, sur la grande route et à mi-chemin de Pont-à-Mousson à Metz. C'est une belle terre qui a appartenu à la reine Richilde en 910 (2). *In pago Scarponensi super fluvium Mosellam, in Wasatuo, mansos et sortes V*, etc.

---

(1) Pagny, *Parneum*, *Parniacum*, *Parnicum*, *Paterniacum*; quant à *Patrinagium*, c'est plutôt Parny ou Preny où étaient des fortifications dont il reste une grosse tour, fendue par le milieu.

(2) Dans les preuves de l'histoire de Metz, on lit : *in Vupsatico vocato villa*; à Voisage se tenait la marche d'Estaut sur les confins du Pays Messin, de la Lorraine, du Toulois, du Verdunois ; on y examinait les prétentions de ces divers états dont les armoiries et autres emblèmes était placés aux quatre angles de cette vaste habitation. (Voy. Robert et Léontine, tom. II, p. 30.)

CHAPITRE V.

De la voie romaine, depuis Soulosse (Solimariaca) par Toul et Scarpone jusqu'à Metz.

Cette voie vient de Langres (*Andematunum*) à Meuse.

Mosa	XIII.
Solimariaca	XVII.
Tullum	XV.
Scarpona	X.
Divodurum	XII.

Solimariaca, connu aujourd'hui sous le nom de Soulosse, est situé sur le Vair au-dessus de la place où saint Élophe a été décapité.

Le Vair est traversé par un pont sur lequel passe l'ancienne route de Langres à Neufchâteau. Lorsqu'on répara ce pont, en 1694, on trouva dans une arcade une belle inscription lapidaire que l'on a replacée à main droite dans le parapet, et au milieu du nouveau pont où je l'ai vue.

IOVI O M (1)
VICANI SOLIMARIACENSES
FACIENDVM CVRAVERVNT
M. E. D. EX VOTO GNATVS ATEGNIA
F. F. ET SEVERVS SILVANI LIBERTVS

---

(1) A Jupiter très bon, très grand, les habitans du bourg de Solimariaca l'ont construit, élevé, dédié, d'après un vœu. *Gnatus Ategnia et Severus* affranchi de *Silvanus* l'ont fait.

Le paysage de Soulosse, dans le peu de temps que j'ai mis à l'examiner, a été l'objet de mon admiration.

A la sortie du pont à gauche en montant on voit les ruines de Solimariaca. Plus haut est la fontaine de Saint-Élophe couverte d'une voûte dans laquelle je remarquai plusieurs voussoirs en pierre, taillés à l'antique, de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Un peu plus haut je vis à ma droite un ancien aqueduc creusé dans le roc, large de trois à quatre pieds, au fond duquel j'aperçus une figure de pierre représentant saint Élophe. Derrière cette figure l'aqueduc est fermé par un petit mur moderne, construit apparemment pour empêcher les éboulemens. Au-dessus de ce petit mur je vis la voûte bien entière qui couvrait l'aqueduc creusé dans le roc. La hauteur de l'aqueduc à l'intérieur m'a persuadé que son commencement (où il recevait une très grosse source, peut-être une partie des eaux du Vair) était à plus d'une lieue de là en montant; comme les arches que nous voyons à Jouy sont à plus de deux lieues des sources de Gorze qui passaient dessus. J'ai remarqué encore que la montagne traversée par un aqueduc convenait à merveille pour asseoir un camp romain. ASoulosse et aux environs tout respire un air d'antiquité. Le village d'Attigni-Latour et celui d'Attigneville tirent vraisemblablement leur nom d'Ategnia qui contribua à bâtir le pont de Soulosse. Saint-Élophe, église paroissiale de plusieurs villages, est près du lieu où ce saint a été martyrisé sous le règne

de l'empereur Julien. On prétend qu'elle a été bâtie sur les ruines d'un palais de ce prince. J'ai admiré la grosseur des pierres taillées dans le goût antique et romain. Julien est le nom d'une montagne voisine de Saint-Élophe. A une lieue plus haut que Soulosse est le village de Rollainville, dont la tour du clocher passe pour être l'ouvrage des Romains. L'inscription suivante sémble appuyer cette conjecture :

RVFVS AGRICOLA HOC
TEMPLVM VOVIT
DIVAE IVNONI (1).

Cette inscription fut trouvée il y a quelques années sur une pierre de démolition destinée aux réparations de l'église.

La voie romaine, depuis le pont de Soulosse, s'élève en cotoyant le camp romain jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus des terres arables qui sont à l'occident. Un homme que j'ai déjà cité, le P. Eugène, qui avait parlé plusieurs fois au duc Léopold, m'a dit que ce prince étant à la chasse vit et admira ce beau chemin, et qu'il résolut d'en faire construire de pareils. Projet exécuté en 1725—26 et 27.

Il est vrai que Léopold les fit ouvrir à moindres frais que ceux des anciens; mais en revanche ils sont plus larges et plus commodes. On sait que les Romains ne faisaient guère usage de voitures pour

---

(1) *Rufus Agricola* a consacré ce temple à la déesse Junon.

transporter les équipages de guerre. C'étaient des bêtes de somme, ou le soldat lui-même, qui portaient armes, tentes, palissades, vivres, etc.

Depuis cette belle hauteur jusqu'à Gerbouvau, je compte une lieue et demie en terrain uni, occupé d'abord par des champs pierreux et ensuite par des bois. Les matériaux n'y ont pas été épargnés; aussi le chemin y est mieux conservé que dans aucun autre endroit, si j'en excepte une portion entre Toul et Libdo, une autre dans la plaine entre Scarpone et Loisy, et quelques autres dans des bois du Pays Messin au-delà de Menils.

La rectitude de ces vieux chemins est admirable. En dirigeant le coup d'œil depuis Gerbouvau, qui est une ancienne maladrerie à côté de la commune de Martigny, jusqu'au-dessus de Soulosse, on voit que Bourlemont a été le point de vue fixé par l'ingénieur, *curator viarum*, pour aligner son chemin. Nous remarquerons encore d'autres beaux alignemens entre Toul et Scarpone et dans le Pays Messin.

En suivant la voie romaine, on rencontre à droite, dans le finage de Colombey, proche les finages de Barisey au Plain et de Bagneu, une pierre d'une grosseur énorme et d'un grain singulier, dont on ne connaît point l'origine. On la connaît sous le nom de DEMA.

Cela veut-il dire *Deo Marti ara?* ou bien, *Diis Manibus?*

Dans le même pays, entre Houssemont et Bulli-

gny, est une prairie absolument sans eau dans les temps secs; mais dans les temps pluvieux il en sort par différentes crevasses des eaux si abondantes qu'elles forment de gros ruisseaux qui s'écoulent en partie dans la Moselle et en partie vers la Meuse près d'Uruffe. Je tiens ces particularités de M. Grosdidier, curé de Jezainville, né à Barisey au Plain; il assure que près de ce dernier village il y a des vestiges d'un camp romain. M. son père et d'autres personnes y ont trouvé beaucoup de médailles. Un homme de sa connaissance en a recueilli assez pour se faire une espèce de fortune. Cela confirme ce que dit le P. Benoît, copié par les auteurs de la Notice de Lorraine, aux articles de Blenod et de Buligny.

Le chemin continue dans la campagne au-dessous de Blenod, sans passer par aucun village, jusqu'à Toul où il rencontre celui qui vient de Reims par Nasium comme le prouvent les anciens itinéraires.

Durocortorum.	
Fanum Minervæ M. P.	XII.
Ariolam	XVI.
Caturiges	IX.
Nasium	IX.
Tullum	XV.
Scarponam	X.
Divodurum	XII.

La voie romaine de Nasium à Toul est remarquable et bien conservée sur le sommet des montagnes. Dans

les bois elle est connue sous le nom de Chemin du Diable. Elle passe à Saint-Germain-sur-Meuse, et traversait la rivière sur un pont de pierre dont on voit encore les ruines à côté du pont moderne. Elle passe à Savonières où l'on croit qu'il y avait un palais sous les rois de la seconde race. Savonières est devenu célèbre par la grande assemblée de 859, où l'on traita de la paix entre *trois princes* (1) issus de Charlemagne. On y tint une seconde assemblée en 861 au sujet du mariage du roi Lothaire avec Waldrade. Avant d'entrer dans la ville de Toul, les deux grands chemins de Solimariaca et de Nasium passaient l'un à l'orient l'autre à l'occident de l'église et du territoire dédié à Saint-Maurice, qui depuis a été consacré à Saint-Epvre. Ils se réunissaient à l'entrée de Toul, en traversant la rue Michatel (2).

La voie romaine formait une belle ligne droite de Toul à Jaillon, l'espace de cinq mille pas, en passant par Libdo, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, où l'on a découvert des tombeaux qui font voir que les Templiers l'ont habité.

Le village de Jaillon, nommé Gavillo, dans un

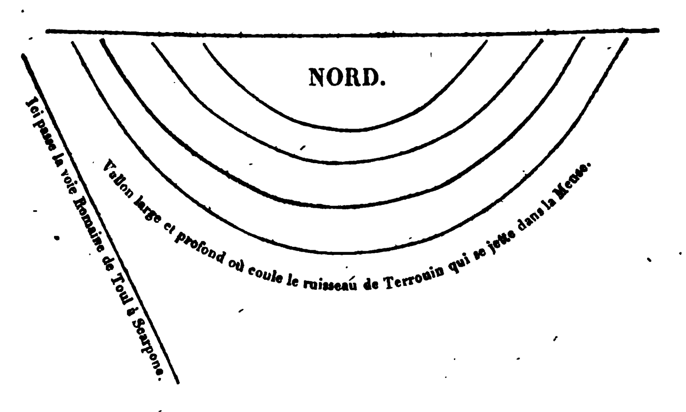
---

(1) Charles-le-Chauve et ses neveux, Lothaire roi de Lorraine, Charles roi de Provence; cette assemblée eut lieu, 17 ans après les fameux sermens faits à Strasbourg par Charles-le-Chauve, en langue tudesque pour se faire entendre des sujets de Louis de Germanie, et par celui-ci en langue romane pour être compris des sujets de Charles.

(2) *Medium castellum.*

titre de 1065, est bâti sur les traces d'un camp romain qui s'étendait la longueur d'une demi-lieue du levant au couchant jusqu'au village d'Avrainville, où se trouve un beau réservoir entretenu par des sources abondantes, servant d'abreuvoir aux troupeaux, et s'écoulant dans un ruisseau fort poissonneux, grossi par les eaux de plusieurs étangs.

La largeur du camp, depuis le ruisseau qui est au midi, est d'une grande portée de fusil jusqu'à la forêt qui est au nord; mais il s'élargit au moins du double au-dessous de la forêt en descendant vers Jaillon; cette partie est connue sous le nom des Grandes-Ecuries. On croit que c'était l'emplacement de la cavalerie. On voit encore des lignes droites du camp bien marquées dans le village même du côté du nord. On observe au midi des lignes demi-circulaires concentriques, aboutissant sur la même ligne dans le village de Jaillon, qui n'a été bâti qu'après la suppression du camp, puisque les extrémités de ces lignes passent dessous les fondations des premières maisons.



Ces vieilles lignes s'étaient si bien conservées en 1790, qu'elles formaient encore dans leur milieu des degrés de plus d'un pied d'élévation. C'était un paquis où la charrue n'avait jamais passé, et dans lequel on conduisait les troupeaux de Jaillon. Nous avons vu au château de Voivre (*castrum Vabrinse*) un semblable camp en lignes courbes à pareille distance l'une de l'autre.

Le camp romain entre Avrainville et Jaillon est appelé, dans le pays, la plaine de Keser (1). Les médailles y sont fort communes, surtout les Posthumes; on y découvre souvent des ossemens humains et des urnes sépulcrales.

La voie romaine de Jaillon à Scarpone par Rosières-en-Haye était devenue impraticable dans les bois de Dieulouard, à cause des gros chênes qui avaient pris racine dans la route même; elle fut ouverte en 1738 : on y a trouvé plusieurs médailles, une petite statue d'argent et un bras de cuivre, long de trois à quatre pouces. Voyez au chapitre de la ville de Scarpone la description de la colonne milliaire découverte en 1778.

La voie romaine passait à Scarpone sur les ponts que nous avons décrits. Au sortir de la ville elle est

---

(1) Keser vient de Kayser, empereur; on présume qu'il s'agit d'un camp de Posthume à qui Valérien avait confié le gouvernement des Gaules, qui battit les Allemands, demeura à Trèves, et fut revêtu de la pourpre à Cologne où il fit mourir le César Saloninus.

encore entière et reconnaissable jusqu'à Atton, excepté l'espace d'un demi-quart de lieue vis-à-vis de Loisy, où la Moselle a ruiné une partie de ce beau morceau. Elle est construite de pierres qui couvrent la terre en écailles de poissons. Les côtes sont garnies de pierres plantées debout pour soutenir trois ou quatre pieds de gravier. Il y avait un pont d'une seule arche en pierre de taille pour l'écoulement des eaux de l'étang d'Arbonne. J'en ai vu démolir une partie en 1761; l'autre avait été renversée quarante ans auparavant. Les pierres sont fort grosses et taillées en gouttière à chaque bout pour recevoir les coulis; elles servent aujourd'hui de bornes séparatives des dixmages de Scarpone, etc., où je les ai fait planter, d'accord avec nos voisins.

Après avoir traversé le ban d'Atton et les bois au-dessous et à l'orient de Mousson, la voie disparaît dans les terres de la commune des Menils; on en retrouve ensuite une très belle partie dans le petit bois au bas de ce village, d'où elle continue visiblement au côté oriental de la Cense dite Lavanoue. Je l'ai suivie dans les bois de Cheminon, Sillery, dans ceux de madame l'abbesse de Sainte-Marie, je l'ai observée près de Coin (ou Camp) sur Seille.

J'ai vu, dans les bois et dans le ruisseau qui vient de Lorry et traverse la voie d'occident en orient, un massif appelé le Gué des Orées. Il y avait là une pierre que je ne crois pas antique, mais pour ne rien omettre je décrirai les traits et les lettres qui y étaient gravés:

ASO	AS´
V	XI
M	NKIR

La voie romaine, qui fait un zigzag de Scarpone à Metz, va en droite ligne jusqu'à Coin sur Seille, où elle forme un angle presque droit jusqu'à Augny; on la suit difficilement dans cet espace, parce que la campagne est très cultivée, excepté dans quelques friches où sont des arbres champêtres et des buissons à côté desquels on la retrouve, et où elle est nommée Chemin de la Reine Houdiotte (1).

Enfin depuis l'endroit où elle rencontre l'aqueduc de Gorze sur le chemin d'Augny à Metz (2), elle se

(1) L'histoire de Metz ne fait aucune mention de la reine Houdiotte, Odiotte, Idotte, Idoule ou Gilette; suivant les traditions populaires, on lui doit un grand nombre de monumens et surtout des routes; elle se serait noyée en passant sur le pont de Scarpone, et son corps aurait été retrouvé à Metz. Dom Calmet soupçonne que son nom cache celui d'Hildegarde, épouse de Charlemagne, enterrée à Saint-Arnould, ancienne abbaye de Metz, et dont l'effigie ou celle de Brunehaut a été sculptée dans cette ville, avec le millésime de 1516, sur une arche au milieu d'un bras de la Moselle.

(2) Il y a de très belles sources dans un pré, à côté des bois d'Orly; on avait tiré de ces sources, qui renforçaient peut-être l'eau provenant de l'aqueduc de Jouy, des dérivations qui procuraient de l'eau sous la ferme actuelle d'Orly; j'en ai retrouvé des tuyaux et de très belles pierres, lorsque j'y ai pratiqué des conduits et pièces d'eau pour arroser la prairie.

replie de nouveau et ses vestiges se confondent presque tout-à-fait avec ceux de ce monument. Elle entrait à Metz par la Porte Scarpenoise, en suivant la rue du même nom jusqu'au centre de la place.

CHAPITRE VI.

Grand chemin de la Reine Brunehaut.

L'ancien chemin Saunaire, dit de la Reine Brunehaut, venant de Strasbourg par l'étang de Lindre, passait à Scarpone, puis à Royaumeix, près des Bois de la Reine, lieux ainsi nommés parce que les rois et reines d'Austrasie y avaient une maison de plaisance.

Royaumeix (*Regius hortus*) est bâti sur une élévation qui domine la petite Voivre. Les grandes forêts qui l'avoisinent ainsi que les nombreux étangs où viennent en foule les oies sauvages et autres oiseaux de cette sorte devaient en faire un séjour très agréable pour la chasse. Outre le chemin dont nous parlons, il y en avait un autre qui allait à Toul et de là à Gondreville, palais des rois d'Austrasie (1). La grande quantité de médailles romaines trouvée à Royaumeix donne lieu de croire que les Romains y ont séjourné.

---

(1) Un Gondreville, près de Metz, entouré de souvenirs, de monumens et de dénominations qui remontent à Charlemagne, paraît avoir été un palais ou résidence de l'illustre famille des Pepins et ensuite des Carlovingiens.

Le chemin Saunaire passe ensuite à Essey en Voivre, Nonsard, Vigneulle, Hatton-Châtel, Haudiomont, Vatronville, etc.

Découverte d'un autel de Mercure près de Haudiomont.

Le 14 octobre 1772, comme j'allais à cheval de Scarpone à Verdun, passant au sommet de la côte de Haudiomont, à l'entrée des bois, je vis à ma droite, à l'angle et dans le fossé de la grande route, les fragmens d'un autel surmonté d'un vase de libation sur lequel je lisais MERCVRIO. Je m'en approchai et, mettant pied à terre, je pus lire le reste de l'inscription ainsi conçue :

MERCVRIO
IN HONOREM DOMVS
DIVINAE
ATILIVS CARVS
VSLLM (1).

Je renversai la pierre pour la dérober à la vue des profanes; puisqu'il y avait déjà long-temps qu'elle était à découvert. Deux bataillons du régiment de Champagne, allant de Verdun à Metz, ve-

(1) A Metz et dans beaucoup de parties de la Lorraine on a trouvé un grand nombre de figurines de Mercure; il paraît que ce dieu était particulièrement honoré chez les Médiomatriciens et les Leuquois.

naient de passer là, sans que personne y fît attention.

M. Fauconier, curé de Rouveau et Haudiomont, mon bon ami, prit la peine de me l'envoyer à Scarpone, où je l'ai fait placer dans la tour de l'église avec d'autres antiques (1). Il fit fouiller dans la place où le propriétaire du champ disait avoir ôté cette pierre. On trouva la fondation de l'autel faite en pierres de roche semblables à celles des carrières voisines, garnies en mortier de chaux et sable. Cette fondation qui n'avait qu'un pied de profondeur était carrée, ayant deux pieds sur chaque face. On trouva au pied un assez gros tas de cendres avec quelques charbons entremêlés. On vit autour de cette même place des fragmens de vingt-cinq façons de petits vases en terre cuite, dont le plus grand n'aurait pas contenu plus d'une pinte de Paris, et les plus petits n'étaient pas plus volumineux que des œufs de poule. L'antiquité de leur âge se fait connaître par leur couleur

(1) On les avait placées dès 1754, mais sans rapport entre elles; à côté d'un Romain on voyait une dame habillée en chevalier du moyen-age; les têtes qui manquaient étaient remplacées par des chapiteaux ou bases de colonne; ailleurs étaient des têtes, des pieds, un petit triangle, de grosses pierres, des inscriptions tronquées; au milieu du mur, le corps d'une femme. Au reste, les démolitions de cette tour qui tomba en ruine ont été transportées à Nancy par les soins de la commission, et font partie de la collection des antiquités que possède cette ville.

et la petitesse singulière de leur pied. On trouva encore au même lieu en différentes places neuf médailles romaines, savoir : un Antonin, un Marc-Aurèle, une Mammea, Claudius, Tetricus, et des consulaires presque méconnaissables. Mon généreux ami voulut bien joindre ces raretés à l'envoi de l'autel, et je les garde dans mon muséum.

Du château de Voivre.

Grégoire de Tours, dans son récit de la conspiration (1) des ducs Ursion et Berthefroi, dit : *Ursio atque Berthefridus... adaucta secum multitudine... intra castrum Vabrinse quod villæ Ursionis propinquum erat...*

...Erat enim villa in agro Vabrinse cui imminebat mons arduus. In hujus cacumine basilicam in honorem sancti Martini construxit. Ferebant enim ibi castrum antiquitus fuisse, sed nunc non cura sed natura tantum munitum erat. In hac ergo basilica, cum rebus atque uxoribus et familia se ante dicti concluserant.

Le *mons arduus* dont parle Grégoire de Tours, nommé aujourd'hui Châtelon ou Châtelet, ou Côte-Saint-Martin, est un grand cône qui s'élève au côté septentrional de cette longue chaîne de collines

---

(1) Contre Childéric, roi d'Austrasie, fils de Sigebert et de Brunehaut.

entre la Meuse et la plaine de Voivre. Il tient seulement à cette chaîne par le coté oriental; encore a-t-il été séparé par un ancien fossé creusé de main d'homme. Ses trois autres faces sont très escarpées par la nature aidée de l'art. Il est couronné au midi et à l'occident par des restes de vieux murs qui ont encore cinq ou six pieds de hauteur. La face septentrionale, bien plus escarpée que les autres, n'a point de mur. Sa tête offre les traces d'un camp romain en lignes demi-circulaires concentriques comme celui de Jaillon. Elles sont éloignées l'une de l'autre d'environ vingt-cinq pas, et aboutissent toutes à un large fossé de vingt pieds de profondeur qui ferme la partie méridionale du *castrum*. On voit dans l'intérieur des ruines de bâtimens et un puits. C'était apparemment la basilique de Saint-Martin dont parle Grégoire de Tours. La masse de la colline est intéressante :

1° Par les belles carrières de pierre de taille, dite de Châtillon, qu'on exploite pour les constructions de la ville et des fortifications de Verdun;

2° Par les fontaines abondantes et limpides qui jaillissent des rochers ;

3° Par les bois de haute futaie, qui couvrent la place du *castrum* et les environs.

4° Par les médailles romaines, les vases antiques, etc., qu'on y a trouvés et qu'on y découvre encore.

Il est probable qu'après la destruction de la basilique, le titre de Saint-Martin a été transféré à

Châtillon, paroisse située à un quart de lieue plus bas vers l'occident.

Le *villa Ursionis* de Grégoire de Tours ne peut être que le village de Watronville (*Guentronis* ou *Ventronis villa*) situé au pied septentrional du Châtelet. C'était probablement la demeure ordinaire du duc Ursion. C'était de là qu'il partit avec Berthefroy, par la voie romaine qui traverse le comté de Scarpone, pour aller à Metz consommer leur complot. Mais ayant appris en route qu'ils étaient découverts, ils retournèrent sur leur pas, et se refugièrent, non pas à Watronville, mais au Châtelet, où ils se défendirent vigoureusement.

Toutefois Ursion y fut tué après avoir fait des prodiges de valeur. Berthefroy se sauva dans la chapelle épiscopale à Verdun, où il fut assommé.

FIN DU MÉMOIRE DU P. LE BONNETIER.

APPENDICE

PAR

LE BARON DE LADOUCETTE.

M. Mansuy, avocat à Dieulouard, s'est beaucoup occupé des antiquités de Scarpone, et, dans l'espace de moins de deux ans, il a recueilli un assez grand nombre d'objets au sujet desquels il a publié, dans le *Journal de la Meuse*, des détails qu'il a fait ensuite imprimer en deux petites brochures. Je ne crois pas devoir ici les reproduire; mais je vais donner l'extrait de ma correspondance avec cet octogénaire, pour ce qu'il a découvert depuis ce temps jusqu'à sa mort. J'indiquerai ensuite quelques objets d'antiquités, que M. le préfet de la Meurthe a fait acheter, lors de la destruction du clocher de Scarpone, dans lequel le P. Le Bonnetier en avait incrusté une partie. Elles ont été déposées sous une remise à Nancy, et se trouvent maintenant à l'hôtel-de-ville, en attendant qu'on en enrichisse le Musée. Cette translation est d'autant plus désirée par les amis des arts, que ces fragmens ont eu beaucoup à souffrir de l'ignorance brutale de quelques curieux. Je finirai, 1° par l'extrait de deux lettres que m'a écrites M. Begin, correspondant de la Société, sur les antiquités de Scarpone, et sur l'atelier monétaire de Dieulouard; 2° par la note de deux antiques, dont le dessin existe à la préfecture de Nancy.

Extrait de la correspondance de M. Mansuy.

Il n'y a point eu de fouilles régulières à Scarpone depuis 1818. Dans l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière on a découvert le couvercle d'un sarcophage et quelques médailles. M. Christophe Mansuy, parent de l'avocat, a trouvé dans Scarpone même une figurine de 2 centimètres de hauteur, représentant le dieu du silence, sous la forme d'un petit enfant, assis les jambes croisées, tenant d'une main l'un de ses pieds, et ayant un doigt posé sur la bouche. Il a exhumé de la pièce dite *Des Moines* près du fort de Scarpone, et placé dans son jardin : 1° une urne, ronde sur les côtés, ayant $\frac{1}{2}$ mètre de hauteur, le chiffre 1110, contenant des cendres et des os, et recouverte d'une pierre cassée, portant le mot ANNI; sous l'urne sont sculptées grossièrement les lettres T. O. M.; 2° un verre bleu très mince, renfermant des cendres et des parcelles d'os d'enfant; 3° deux vases ronds, l'un de terre grise, l'autre de terre rougeâtre, ayant aussi des os et des cendres. Le 17 avril 1822, à une demi-lieue de l'ancien fort, et à 800 pas du clocher de Dieulouard, la charrue découvrit un sarcophage de 2 mètres de longueur dans œuvre, 9 décimètres de hauteur, 7 décimètres 2 centimètres de profondeur; extrait de la terre en présence de la municipalité, on y trouva un très grand squelette, ayant les pieds tournés vers le levant, le millésime en chiffres arabes indiquant 1221; sur la pierre étaient sculptés grossièrement en relief un tronc

d'arbre et des lignes entrecoupées, représentant les côtes du corps humain; sous la pierre tumulaire étaient des inscriptions qu'on n'a pu déchiffrer. Au pied du monument on a reconnu un crâne et des os avec des morceaux de mortier, des tuiles romaines, des pierres rougies, peut-être par suite d'un incendie.

J'ajouterai à ces détails de M. Mansuy que dans le jardin de son frère est aussi une pierre tumulaire sur laquelle sont sculptés sans art, d'un côté une femme, de l'autre un guerrier avec des cuissards et une cuirasse, tenant une bourse à la main. Ce dernier signe est fréquent dans les objets découverts à Scarpone. J'ai vu, sur une urne trouvée dans les ruines du mur du fort au levant, l'inscription

OM
PARDOSI
VERF EII.

Dans un trou gisait celle-ci :

COMOP
SC OM IiI
(( ) I, I . I, I, V

Ailleurs :

R CYRIO
NOPE
VIMORE.

Ailleurs encore :

ATILIVS . RVS.

Au reste, on jette souvent à la Moselle des pierres de taille fracturées, quoiqu'elles soient ornées d'inscriptions ou de bas-reliefs.

M. Mansuy m'a remis des grains de froment et d'orge découverts dans un silo souterrain de Scarpone; ces grains sont desséchés, ridés, presque noirs.

Médailles et autres objets d'antiquité de Scarpone, qui se trouvent à Nancy.

Beaucoup de médailles de Scarpone sont à la préfecture de la Meurthe. Voici une indication des antiquités déposées provisoirement à l'hôtel-de-ville de Nancy :

1° Une pierre tumulaire dont l'effigie est privée de la tête; les deux mains sont croisées sur la poitrine; la droite tient un bâton augural.

2° Une pierre tumulaire où une femme a les mains dans une position semblable.

3° Une autre qui offre une figure de femme, du meilleur travail, moitié nue et privée de la tête; sa main gauche tient un joyau.

4° Une quatrième présente deux figures sans têtes, l'une tenant de la main droite un marteau, et de la gauche une hache; l'autre, de la gauche une bandelette, et de la droite un vase.

5° Sur une pierre funéraire on a sculpté une figure ayant une décoration au cou, tenant une lampe

de la main gauche, et un sceptre ou bâton augural de la droite.

6° Un grand bas-relief ne laisse plus apercevoir que le reste des deux jambes d'un homme assis sur une roche, et vers lequel s'élance un chien.

7° Sur une petite pierre sont quatre mains plus ou moins fracturées; celle du milieu tient une épée, une autre porte un coffret rond.

8° Une pierre tumulaire renferme un enfant qui d'une main tient une bourse.

9° Un homme en tunique est privé de la tête; il a aussi une bourse carrée. Il paraît qu'on comptait à Scarpone plusieurs familles de commerçans.

10° Un jeune homme, privé de la tête, porte de la main gauche un sceptre ou bâton, de l'autre une coupe; en haut est une tête d'ange.

11° Un autre jeune homme, dont la tête n'a point été fracturée, de la droite tient une épée tronquée, et de la gauche une sorte d'arme plate et longue.

12° Une tête de Jupiter.

13° Une Sainte-Vierge gothique.

14° Un lion.

15° Une urne carrée, offrant une large ouverture, et qui a contenu des cendres.

16° Une pierre où on lit CLOA; le reste manque.

17° Sur une autre  IIV IIV

On trouve encore parmi ces objets diverses pièces d'architecture, de fort bon style, et d'autres qui ap-

partenaient à une eglise; enfin de fortes conques d'ammon.

Extrait de deux lettres de M. Bégin à M. de Ladoucette.

1° Voici ce que j'ai lu d'intéressant dans le Vallerius Lothar. de Buc'hoz :

« En descendant de Millery à Charpagne qui « est, comme je l'ai dit, l'ancienne Scarpone par « où passait jadis le chemin de Metz à Toul, j'a- « perçus, en côtoyant la Moselle, plusieurs grands « chênes au fond de l'eau, qui traversaient la ri- « vière dans toute sa largeur, et qui étaient cou- « verts à l'une de leurs extrémités par un rivage de « dix à douze pieds de haut; j'eus la curiosité d'en « mesurer un tout récemment tiré de l'eau, qui « avait au moins quarante pieds de longueur. Ceci « confirme ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, « liv. XXVII, qu'il y avait en cet endroit une forêt « où Jovinus, commandant de la cavalerie romaine, « battit les Germains, l'an 366 de Jésus-Christ. Plus « bas, nous fîmes retirer du fond de la rivière, « mon confrère le prieur de Scarpone et moi, une « pierre sépulcrale dont voici l'inscription : D. J. « M. LAVINII MARIANI. J. J. L.

« Aux dieux mânes de Lavinius Marianus, par « ordre et sous le bon plaisir de Jovinus. »

« Ce Lavinius Marianus était apparemment un « officier de la cavalerie romaine, à qui Jovinus fit « rendre les honneurs de la sépulture.

« Cette pierre avait près de trois pieds de longueur sur deux de hauteur. » (Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des environs de Pont-à-Mousson, par le P. Lejeune, inséré dans le Vallerius Loth. pag. 200, 201.)

2° Une charte, en date de 1352, indique la ville et le château d'Hatton-Châtel comme étant le chef-lieu du temporel des évêques de Verdun, de même que Vic était celui des évêques de Metz. C'était là que les évêques précités avaient leur atelier monétaire; mais depuis que, en 1546, l'évêque Nicolas de Lorraine eut aliéné Hatton-Châtel à la princesse Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, les évêques de Verdun firent fabriquer leurs monnaies au château de Dieulouard (ancienne Scarpone).

En 1608 le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, y faisait encore battre monnaie; car Henri IV lui envoya notre Pierre Joli (*Petrus Lepidus*), son procureur général à Metz, pour le prier de lui céder le droit de frapper monnaie dans les terres dépendantes de son évêché. Erric y consentit, mais lui demanda en retour les abbayes de Saint-Paul de Verdun et de Trois-Fontaines en Champagne.

En 1629 le 11 janvier, le prince Henri, duc de Lorraine et de Bar, fit publier une ordonnance émanée de son conseil des finances, par laquelle, pour arrêter l'introduction et le cours des mauvaises espèces mises en circulation dans ses états, il avertit

ses sujets que non-seulement il interdit l'usage des Reisdallers frappés sous les coins de *Philippe de Solms* et de la ville de *Brunschwic*, mais encore celui des autres petites monnaies *présumées avoir été frappées*, *tant à Dieulouard* qu'à Château-Regnault, et données dans le commerce pour gros de Lorraine. Ces gros ont une marque semblable à celle des pièces de Dieulouard, mais l'inscription de la frise est différente. Je possède deux de ces pièces destinées à passer pour gros de Lorraine; elles ont pour légende, l'une LVD. MARCA. R. ARC. LOT. et au revers, IN. OMNEM. TER. SONVS. EOR. l'autre, CAROLVS. A. LOTHARINGIA. EPISC. et au revers, ET. COMES. VIR. PRS. S. RI. IMP. A l'exergue des deux médailles, C. D'un côté sont les armes épiscopales, et de l'autre une aigle couronnée.

Objets d'antiquité, dessinés à la préfecture de la Meurthe.

Un bas-relief trouvé en creusant les fortifications de Toul, où il est incrusté dans le bastion principal près de la porte de Metz, représente une figure, dont la tête est jeune et belle, et ornée de cheveux à la Titus. Les regards portent vers le ciel; une main est sur la poitrine, l'autre élève un objet qui ressemble à des tablettes. La sculpture finit à la cein-

ture ; à l'entour règne comme une ogive. Au bas est l'inscription :

CAROSAE
MVNDI FIL.
A Carosa, fille de Mundus.

Un bas-relief offre la louve romaine, Romulus qui rend graces au ciel, Remus qui tète l'animal.

Au-dessus un médaillon représente Jupiter, ayant sous lui l'aigle armé de la foudre. De la droite, le dieu tient une Victoire, et de la gauche une corne d'abondance.

LETTRE

SUR DIVERSES ANTIQUITÉS

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A SCARPONE

(DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE).

ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ EN 1832,

PAR M. BEAULIEU, MEMBRE RÉSIDANT.

Une des positions les plus intéressantes du département de la Meurthe, par la quantité de constructions romaines, de statues, de bas-reliefs, d'inscriptions et de médailles qui en ont été tirés à diverses époques, est, sans contredit, celle de l'antique Scarpona, autrefois riche et populeuse cité du pays des Leuci, aujourd'hui remplacée par un modeste hameau situé dans une petite île que forme la Meurthe vis-à-vis le bourg de Dieulouard. Déjà le P. Le Bonnetier, ancien prieur et curé du lieu, avait fait connaître ces antiquités dans un savant et long mémoire dont M. le docteur Lamoureux, correspondant de la Société, a fait un judicieux extrait. A une époque antérieure, D. Calmet avait aussi publié dans sa notice de la Lorraine beaucoup de renseignemens curieux sur la ville et le comté de Scarpone, et, en dernier lieu, MM. Denis et Mansuy

ont décrit avec soin les objets qui y ont été découverts plus récemment.

En 1831 un archéologue instruit, M. de Saulcy, officier d'artillerie(1), frappé de l'immense quantité de débris de constructions romaines qui se voyaient dans cet emplacement, jugea que l'enceinte de l'antique Scarpona devait avoir été beaucoup plus vaste qu'on ne l'avait cru jusqu'alors, et que ses murailles s'étendaient sans doute aussi sur le bord gauche de la rivière, vers le bourg de Dieulouard ; pour vérifier le fait, il dirigea des fouilles de ce côté ; et, dans un espace d'environ vingt ares qui fut défoncé à un mètre et demi de profondeur, il rencontra les restes d'un édifice particulier, ainsi qu'un cimetière romain d'une disposition remarquable. Cette découverte intéresse particulièrement l'archéologie, tant par les faits nouveaux qu'elle fournit à l'histoire générale des sépultures antiques, que par le mélange de corps et d'urnes cinéraires qui ont été déposés successivement dans ce local pendant la période gallo-romaine ; ce qui établit positivement que, sous la domination impériale, on était libre de brûler ou d'enterrer les corps, suivant que les facultés pécuniaires ou peut-être même l'état du défunt en décidaient, et qu'aucun rescript ne fixait le mode à employer à cet égard.

---

(1) Je dois à l'extrême obligeance de M. de Saulcy beaucoup de renseignemens intéressans et la communication de la plupart des objets antiques dont il est ici question.

Devant l'édifice il y avait un puits d'environ 4 mètres de profondeur, construit irrégulièrement en moellons carrés sans ciment, au fond duquel on a trouvé près de 200 grandes tuiles plates à rebord.

La maison se composait de trois chambres très petites; mais les plafonds en avaient été décorés de peintures à fresque, dont les couleurs paraissaient encore vives et brillantes. D'après les fragmens qui ont été recueillis, on voit qu'elles représentaient des guirlandes de fleurs et des animaux. Nous avons remarqué entre autres un cheval au galop, d'une bonne exécution. L'aire de l'une des chambres était construite en ciment d'une grande dureté. Cette modeste habitation était peut-être celle du gardien du champ des sépultures qui en était fort proche, et dans lequel on a trouvé les objets dont suit le détail.

Squelettes.

Plusieurs squelettes dont le corps était protégé par de larges tuiles plates, tandis que des tuiles creuses en recouvraient les bras et les jambes. Peut-être avaient-ils appartenu à des esclaves; l'un d'eux portait autour du fémur un ornement en cuivre que nous décrirons plus loin.

Urnes cinéraires.

Quatre vases en verre; l'un d'eux (*ampulla*) est assez semblable à un matras (1); un autre est de

(1) Vase à long cou, dont on se sert pour les opérations chimiques.

forme conique avec des taches alternées, ovales, bleues et orangées.

Environ 80 urnes de terre blanche, noire et rouge, connues des anciens sous le nom de *diote*; elles ont deux anses très petites : une seule de ces urnes, qui a la forme d'une cruche à long cou, n'en a qu'une. Ses ornemens extérieurs consistent en guirlandes, couronnes et branches de cyprès. Le plus curieux de ces vases est pointillé et orné dans toute sa longueur de larges impressions longitudinales. Il porte, écrit avec une pointe, le nom de PICCIENUS sur son rebord supérieur.

Nous avons remarqué avec étonnement sur la surface extérieure de quelques-unes de ces urnes, des altérations produites par le feu. Il n'est pas facile d'en assigner la cause; car d'après leur situation à près d'un mètre au-dessous du sol, ils avaient dû être à l'abri d'un incendie. Presque toutes contenaient des médailles au milieu de cendres et d'ossemens calcinés, et dans le fond il y avait une couche de petits grains quartzeux, assez égaux en grosseur. Deux vases, de ceux qu'on appelle lacrymatoires, ont été aussi trouvés parmi les cendres, ainsi que les fragmens calcinés d'une flûte en os; elle a sans doute appartenu à un musicien célèbre qui n'aura pas voulu que la mort le séparât de l'instrument qui avait fait la gloire de sa vie.

Tous ces vases cinéraires étaient disposés en deux couches séparées par une épaisseur de terre, d'environ 30 centimètres. Si l'on en juge par les médailles

qu'ils contenaient, la plus enfoncée de ces couches appartenait à l'époque du haut empire, tandis que la seconde devait être postérieure au règne de Constantin; dans celle-ci les pièces à l'effigie de Valens sont les plus nombreuses. La plus grande partie de ces vases ont été placés debout, les autres ont été déposés dans des pierres creusées carrément ou sphériquement. Nous avons vu l'une de ces dernières dans le jardin du sieur Mansuy, à Dieulouard. Elle a 50 centimètres de hauteur, 60 centimètres de diamètre, et le trou creusé dans son intérieur a environ 30 centimètres en tous sens; elle contenait, nous a-t-on dit, une urne en verre remplie de cendres. Sur le bord supérieur de cette pierre on lit les chiffres 1110, et sur la partie inférieure ✠. O. M. Des pierres, des tessons d'amphore, des omoplates de bœuf ou de cheval étaient placés sur l'ouverture de ces urnes; une seule était fermée par une plaque de cuivre taillée en rond.

Médailles.

Les médailles recueillies dans cette fouille sont au nombre de quatre-vingts de différens modules, tant en argent qu'en bronze; elles représentent Auguste, Agrippa, Tibère, Antonia, Agrippine, Caligula, Claude, Néron, Domitien, Trajan, Antonin pie, Faustine jeune, Commode, Éliogabale, Tetricus père, Claude-le-Gothique, Constance Chlore, Théodora, Maximin Daza, Constantin-le-Grand, Constantin jeune, Constantius Gallus, Julien II, Valens,

Gratien et Théodose jeune. Quelques-unes de ces pièces offrent des revers rares. On a aussi trouvé dans le même emplacement une médaille en plomb sans légende, ayant d'un côté un foudre et de l'autre une couronne.

Sculpture.

Plusieurs morceaux de sculpture grossière, des fragmens de cippes, de bas-reliefs etc.

Une tête couverte d'un casque, d'un bon travail.

Armes et objets divers.

En argent. — Un pommeau d'épée.

En bronze. — Une large fibule et une chaînette.

Un bracelet (*armilla*) en forme de serpent tourné en spirale allongée, et pointu aux deux extrémités(1).

Une anse de vase sans ornemens.

Une lampe plate, étroite et terminée en biseau à l'une de ses extrémités.

Une plaque ronde, épaisse et percée régulièrement; son diamètre est de 9 centimètres.

En fer. — Deux lames de poignard.

Un fer de flèche quadrangulaire.

Des ciseaux à ressort, un crochet, une clef.

---

(1) Il entourait le fémur d'un des squelettes dont nous avons parlé plus haut. Nous n'employons ici le mot impropre de bracelet, pour désigner cet ornement dont le nom véritable est encore inconnu, que parce qu'on l'a aussi trouvé placé quelquefois autour du bras.

Un couteau à ressort et à manche d'ivoire, orné de ciselures d'un travail curieux.

Un grand nombre de clous de diverses formes.

M. de Saulcy nous a fait remarquer sur le bord de la Meurthe, près des fondations du pont de l'antique Scarpona, un fragment de colonne milliaire dans lequel on avait scellé un anneau en fer, servant à attacher les bateaux. C'est sans doute le même que le prieur Le Bonnetier découvrit en 1778, à l'entrée de la ville, et qu'il fit alors placer dans son jardin. L'inscription, telle qu'il nous l'a transmise dans ses mémoires, est encore très bien conservée (1).

On voit à la bibliothèque publique de la ville de Nancy quelques objets curieux provenant des environs de Scarpone, et qui n'ont pas encore été décrits. Nous avons remarqué, entre autres, une figurine en bronze, d'un travail gracieux ; elle représente un amour plaçant son doigt sur ses lèvres. Ingénieuse allégorie du mystère que souvent les artistes modernes ont imitée depuis. On voit encore, dans le même local, un vase en fine terre rouge vernissée, de 24 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de diamètre, et une meule portative, à moudre le grain : elle est en trachyte des environs de Trèves. Ces deux derniers objets ont été trouvés dans les vignes près de Dieu-

(1) Quelques amateurs zélés pour la conservation de nos antiquités nationales ont fait acheter et transporter à la bibliothèque de Nancy ce curieux fragment échappé comme par miracle à la destruction qui le menaçait.

louard. Nous avons aussi remarqué dans l'église de ce village un autel romain creusé pour servir de bénitier, dont nous ne pensons pas qu'on ait encore fait mention.

Nous prendrons la liberté d'appeler sur l'intéressante localité de Scarpone l'attention de l'administration départementale. Des fouilles faites avec intelligence, principalement dans les terrains qui s'étendent entre le village de Dieulouard et la Meurthe, seraient bien peu coûteuses, et tout porte à croire qu'on en obtiendrait des résultats avantageux (1).

---

(1) Depuis que cette lettre a été lue à la Société, le recueil des *Mémoires de la Société royale de Metz*, pour les années 1831-32, lui a fait connaître la *Notice* sur le même sujet, rédigée par M. Caignart de Saulcy et intitulée : *De quelques antiquités trouvées à Dieulouard.* Elle est accompagnée d'une planche qui dispense la Société de faire graver le dessin que M. Beaulieu avait joint à sa lettre.

MÉMOIRE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE FIGEAC ET DE SA BANLIEUE (LOT),

PAR M. LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

On vient de nous communiquer une petite statue antique de bronze, récemment découverte à Figeac dans le jardin attenant à la maison de madame Delzins, située à mi-pente du coteau du Puy.

Le travail de cette figurine est agréable, d'un bon goût de dessin et d'une exécution qui y répond. La grace et la pureté de son style annoncent un ouvrage des hauts temps. On pourrait facilement y reconnaître une représentation du dieu de la guerre et un monument destiné à orner le laraire de quelque dévot Cadurcien, peut-être de quelque compagnon d'armes de *Drappes* ou de *Lucterius*, d'un des braves et malheureux défenseurs d'*Uxellodunum*. Mais au lieu de Mars, ne serait-il pas plus raisonnable et plus dans la vraisemblance de ne voir dans cette jolie statuette qu'un guerrier romain ou gallo-romain? On trouve plusieurs monumens semblables à celui qui nous occupe, gravés et décrits dans nos

recueils d'antiquités, et particulièrement dans Montfaucon, Caylus, Grivaud de la Vincelle, etc., etc.

Voici la description exacte de notre personnage, dieu ou mortel, Romain, Celte ou Aquitain. Il est coiffé d'un casque à la romaine surmonté d'un cimier. La forme de cette coiffure militaire, qui n'a ici rien d'extraordinaire et de particulier, est consacrée dans les monumens antiques. Il est revêtu d'une cuirasse qui paraît unie et sans ornemens, et dont les lanières ou lambrequins lui tombent sur les cuisses. Il porte, autant qu'on peut s'en assurer d'après la petitesse de ce bronze, la chaussure militaire nommée *colligæ*, consistant dans une semelle qu'on attachait avec des courroies par-dessus le pied, et à laquelle on ajoutait à la guerre une espèce de demi-bottine de cuivre ou d'airain qui couvrait le pied et le devant de la jambe comme on le remarque ici. Le revers de la main gauche est appuyé sur la hanche, attitude familière aux hommes de guerre et relative au commandement. Le bras droit s'élève en s'arrondissant à la hauteur du front ou du casque; un trou ou vide pratiqué au milieu de la main indique qu'elle tenait une arme, une haste, une lance, un javelot ou peut-être encore le cep de vigne du centurion, attribut distinctif de ce grade. Ce sera enfin, si l'on veut, l'*aquilifer* d'une légion romaine. Si l'on met à la main de notre guerrier la pique ou le dard nommé *hasta*, ce sera alors un hastaire, *hastarius*. Ces *hastarii* ou *hastati*, membres, à la place des vélites auxquels ils succédèrent, de l'un des trois corps

qui composaient la légion, et celui qui en formait la première ligne (1), avaient le costume qu'on vient de décrire, c'est-à-dire qu'en outre de l'arme principale, à laquelle ils devaient leur nom, ils portaient un casque d'airain ou d'acier poli, et une cuirasse ou cotte de maille de cuivre ou de fer, faite par écaille comme celle d'un poisson. En temps de guerre et en un jour de bataille ils avaient de plus un bouclier de quatre pieds de haut sur deux et demi de large, l'épée espagnole pendue à un baudrier au côté droit, un poignard au côté gauche, enfin deux traits de trois coudées, dont l'un était la *hasta* et l'autre un javelot.

L'équipement militaire de notre figurine est plus simple, et il eût été difficile de lui donner quelque grace et quelque élégance, si on l'eût surchargée de tout cet attirail.

Cette petite figure a à peu près trois pouces et une ligne de hauteur.

A cette découverte il faut en ajouter deux autres à notre connaissance, en ces derniers temps, dans la partie de cette même côte du Puy nommé le *Clos*, touchant au jardin de madame Delzins dont il vient d'être parlé; l'une est un Trajan, moyen bronze, et l'autre une médaille de la colonie de Nîmes, mêmes métal et module.

Nous tenons encore de M. Lacalm, de Bataillé,

(1) Voyez Lebeau; Mémoire sur la Légion Romaine. Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

avocat et notaire estimable et éclairé de cette ville; que sur le plateau de cette même côte du Puy et dans un champ lui appartenant, il fut découvert il y a plusieurs années de nombreux débris de constructions antiques et des substructions de murs d'habitations, et qu'en creusant jusqu'aux fondemens d'une petite tour de forme ronde, on trouva un pot en terre commune contenant une assez grande quantité de médailles romaines en bronze; que tout récemment il a fait retirer de ce même champ un nombre considérable de fragmens de briques et de tuiles antiques, des gonds de portes encore scellés dans la pierre avec du plomb, des clous et beaucoup de quartiers de belles pierres taillées, dont plusieurs étaient rangés par assises.

Ces révélations, ces documens arrachés au sein de la terre, ne sont pas sans intérêt et sans importance pour l'histoire de Figeac, dont ils tendent à reculer de plusieurs siècles l'origine et le berceau rattachés par nos annalistes ecclésiastiques à la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur, attribuée selon les uns, sur la foi d'une charte dont l'authenticité est contestée, à Pepin-le-Bref, et d'après d'autres à Pepin, roi d'Aquitaine (controverse qui est heureusement étrangère à l'objet de ce mémoire), mais dont dans tous les cas l'époque ne remonte pas plus haut que le milieu du huitième siècle (1).

(1) 753 ou 754 et non 755. Date de la charte de fondation de Pepin. Car, cette année-là, ce roi et le pape Étienne II étant en

Avant d'être informé de ces découvertes archéologiques, nous étions déjà portés à croire, malgré l'assertion contraire des chroniqueurs et des agiologistes de Figeac, que l'existence de cette ville devait être reportée à une date plus ancienne que celle de l'établissement, ou du transfert prétendu de ce monastère de la vallée de Lunan dans le local qu'occupe encore son église à Figeac (1), et qu'antérieurement à l'accomplissement de ce fait, il existait déjà, non loin du lieu choisi par ses auteurs, un commencement quelconque, un noyau de population agglomérée dont il dut déterminer l'accroissement. Il est également probable que ce fut d'abord sur le plateau et auteur de la rampe de la montagne du Puy,

Italie, ne purent se rendre à Figeac pour la consécration de la nouvelle église de Saint-Sauveur.

(1) Ce monastère sous la règle de saint Martin de Tours, et qui serait une fondation de Clovis, aurait été transféré d'une vallée nommée *Convallis Lunantis*, et que l'on croit être *Lunan* sur le Lot, dans celle de Célé au huitième siècle; bientôt après il aurait embrassé la religion de saint Benoît et aurait eu pour second fondateur Pepin-le-Bref, qui en 753 ou 754 se serait rendu avec le pape Étienne II à Figeac, pour la consécration de la nouvelle église que voulait faire lui-même le chef de la chrétienté (mais non en 755, date de la charte de fondation du roi de France, pour les raisons énoncées dans la note précédente). L'abbaye de Saint-Sauveur de Figeac qui compte parmi ses abbés un pape, le célèbre Gerbert, né à Saint-Cirgues près de cette ville, et souverain pontife sous le nom de Silvestre II, et plusieurs illustres cardinaux Français ou Italiens, fut sécularisée et érigée en collégiale en 1537. Ses moines furent alors faits chanoines. Cette abbaye eut pour dernier abbé M. de Lascaris de Vintimille, évêque de Toulon.

en face de la rivière du Célé, nom où l'on retrouve celui de *Podium*, que se groupèrent les premières habitations qui plus tard s'étendirent dans le vallon où s'éleva le nouveau monastère qu'elles entourèrent successivement, circonstance qui se reproduisit dans le moyen-âge à l'égard de beaucoup d'autres villes et par un motif semblable, ce qui explique du moins en partie la cause de leur changement d'assiette.

Du reste, il serait, nous le croyons, assez facile de démontrer victorieusement que le local où fut placé le premier monastère de Saint-Martin, origine et précurseur de celui de Saint-Sauveur, de Figeac, et qui fut fondé par Clovis dans le sixième siècle dans le *Convallis Lunantis* de la charte de Pepin, n'est pas la vallée de *Lunan*, où, après les scrupuleuses recherches et l'examen le plus étudié des lieux, il nous a été impossible de reconnaître la position et les traces traditionnelles de cet édifice, mais bien que cette portion du vallon de Figeac située en face de cette ville et sur la rive gauche du Célé, que sa forme demi-circulaire rend assez semblable au croissant de la lune, position où aboutissait une voie romaine dont nous parlerons tout à l'heure, est l'ancien couvent de *Lundieu* dont nous parlerons aussi. Il y a quelques années qu'en creusant près de ce dernier emplacement et sur les bords du Célé les fondations de l'auberge du sieur Pontié et de ses dépendances, on déterra des fondemens considérables de gros murs qui parurent remonter à une assez haute

antiquité, et avoir appartenu à quelques constructions importantes. Ne serait-ce pas dans ce lieu qu'il faudrait chercher le site de ce premier *monastère détruit par les eaux*, selon la charte déjà citée, site indiqué par l'existence d'une église de Saint-Martin qui a donné son nom à cette paroisse et à ce quartier, édifice vendu nationalement et dénaturé dans la révolution, attenant en quelque sorte à l'hôtellerie du sieur Pontié, dont il n'est séparé que par la largeur de la nouvelle chaussée de la grande route d'Auvergne, ainsi qu'aux ruines que nous venons de signaler? Le nom de Saint-Martin que portaient cette église et cette paroisse ne serait-il pas une preuve suffisante et victorieuse que la première a succédé en ce lieu à l'antique monastère du même nom? L'on comprend facilement comment, placé dans cette position, il aurait pu être dévasté et détruit même par les inondations du Célé et non du Lot, dominant à peine le lit de cette première rivière dans ses plus basses eaux. « *Ab aquis irruentibus jam pœne dissipatum* », car la charte de Pepin ne fait point connaître le nom de cette rivière.

Remarquons à cette occasion que ce document historique, en l'admettant comme vrai et authentique, n'a rien qui contrarie l'hypothèse que le monastère dû à la religieuse libéralité de notre premier roi chrétien fut fondé dans le local que nous lui assignons, et qui mérite aussi bien par sa configuration, comme on vient de le dire, la dénomination de *Convallis Lunantis*, que la vallée de Lunan;

car les mots *Pagus Cadurcinus* ne s'appliquent pas davantage à celui-ci qu'à Figeac, l'un et l'autre faisant également partie de l'ancien territoire des *Cadurci* (1), et l'expression de *proxima sylva* indiquerait bien mieux la première assiette de cette fondation religieuse où nous la plaçons, que Lunan situé à une lieue et demie de Figeac ; car d'après cette même charte la basse ville sur la rive droite du Célé n'aurait encore été au huitième siècle qu'une forêt, et dans notre système les habitations, comme on l'a déjà dit, étaient groupées sur la plate-forme et le penchant du coteau du Puy.

M. Delpon de Livernon a fort bien établi dans son excellente statistique du département du Lot le degré d'autorité et d'importance historique qu'il fallait attacher à ces mots du document en question : *qui Fiacum nomen imposuimus* (2).

Remarquons encore que toutes les églises placées sous l'invocation de saint Martin comme celle de Figeac sont très anciennes dans les Gaules, et que l'histoire et les légendes font remonter l'époque de

---

(1) *Pipinus, rex Francorum constitutus*, etc. etc.. *notum esse volumus* etc. etc., *locum in* Convalle Lunantis *olim à predecessoribus nostris in* Pago Cadurcino *constructum ab aquis irruentibus jàm pœne dissipatum nos* proxima silva in eodem pago *nobiliori loco, cui* Fiacum nomen imposuimus, *mutantes, monasterium, vel cætera ædificia, à fundamentibus*, etc. etc.

(2) Statistique du département du Lot, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, par M. J. A. Delpon, etc. etc. 2 vol. in-4°, 1831. — Paris, Bachelier, père et fils, quai des Augustins, etc. etc.

l'érection du plus grand nombre au règne de Clovis qui professait, ainsi que la reine Clotilde son épouse, la plus grande vénération pour le Saint tourangeau.

Notre opinion sur l'antiquité de Figeac est encore fondée sur les considérations suivantes. La première est relative au nom de cette ville purement celtique. *Fiacum*, *Figiacum*, *Figeacum*, dont la dernière syllabe *ac*, *acum* dans la langue des Celtes, était le synonyme du *vicus*, du *villa* des Romains, du *polis* des Grecs. L'étymologiste Bullet traduit en français le nom celtique de Figeac par *corbeille de fleurs*. Si cela n'est pas vrai, c'est du moins assez bien trouvé, à raison de la position de cette ville, au milieu du paysage riant et fleuri auquel elle emprunte sa principale décoration. Les villes qui prirent naissance dans le moyen-âge et surtout à l'occasion de quelque établissement religieux, de quelque célèbre dévotion, reçurent en général les noms des saints qu'on y vénérait de prédilection; ce qui eût été le cas pour Figeac, si son existence n'eût pas précédé celle de son monastère, d'abord sous la règle de saint Martin, et plus tard sous celle de saint Benoît, ce qui n'eut pas lieu.

Une autre considération qui milite en faveur de l'ancienneté de cette localité, ce sont diverses dénominations tirées du culte et des usages du paganisme qu'on y retrouve; c'est ainsi qu'une des plus anciennes promenades et propriétés de Figeac, qui servit long-temps de champ de foire, espèce de prairie bordée d'îlots qui longe la rive gauche du Célé,

porte le nom de *Pratjoux* ou *Pratjous*, de *Pratum*, *Prata-Jovis*, étymologie autorisée par celle de *Mont-Joux*, *Mons-Jovis*, etc., etc.

Le nom de *Lundieu*, où l'on a voulu voir l'abréviation de *Lumen dei*, n'offrirait-il pas plutôt celle de *Lunus-deus?*

Les appellations de *Lunan* (*ConvallisLunantis*), de *Linac* pour *Lunac*, appartenant à deux communes situées tout près de Figeac; de *Lunégarde*, commune de l'arrondissement de Gourdon, témoignent du culte que les anciens habitans de cette contrée rendaient à cette divinité hermaphrodite, comme le nom de *Bélinac*, de leur vénération pour *Belinus* ou *Belenus*, l'Apollon des Gaulois, aussi proche parent de *Lunus* que le soleil l'est de la Lune (1).

On sait que nos ancêtres jaloux de justifier l'axiome que

« Du côté de la barbe est la toute-puissance, »

---

(1) *Belenus*, *Belinus*, *Belus*, *Belis*, *Bel*, *Bal*, l'*Abellio* des Aquitains, nom du soleil et la même divinité qu'Apollon. Entre autres monumens antiques relatifs à *Belenus*, on connaît les deux inscriptions suivantes découvertes à Aquilée et publiées par Gruter. XXXVI, 12-15

Apollini, *Beleno*, *aug. in honorem* etc. etc.
Apollini, *Beleno*, *C. Aquileius* etc, etc.

Hérodote (lib. VIII, chap. 3), dit en parlant des Gaulois: « *Belin vocant indigenæ magnâque eum religione colant, Apol-* « *linem interpretantes*, etc. etc.» Les noms de *Belis*, *Belenus* donnés à Apollon, en grec Βέλεσσι, Βέλεεσσι, (de Βέλος, dat. plur.,

se persuadaient, s'il faut en croire Spartien, que celui-là seul pourrait se promettre d'être obéi de sa femme qui adorerait la lune comme divinité mâle, tandis que celui qui lui offrirait un culte comme divinité femelle n'obtiendrait point de sa moitié cette soumission tant souhaitée des maris et si contestée par les dames.

Mais il est bien probable que tandis que les premiers présentaient leurs offrandes et leurs vœux à *Lunus*, celles-ci adressaient leurs prières et leurs *ex-voto* à *Luna*.

L'attribut caractéristique de *Lunus* était le croissant, qu'il portait tantôt sur le dos, tantôt autour du cou ou dans la main. Nous ignorons si nos bons aïeux tenaient autant à cet emblème qu'au sexe de la Lune et à l'obéissance de leurs moitiés. Nous ne nous expliquons pas davantage par quel motif, et par quelle susceptibilité peut-être, ils ne placèrent pas le croissant de *Lunus* sur sa tête comme celui de *Luna* était posé sur la sienne, ainsi qu'on le re-

---

βέλεα), *dard*, *flèche*, lui viennent des flèches, c'est-à-dire des rayons que lance le soleil. *Belenos* en grec est aussi le nom d'un poisson en forme de flèche, de ce même mot *Belos*.

Il ne faut pas s'étonner que le nom de *Belenus* appartienne à la langue grecque, d'autant que le culte de ce Dieu principalement honoré à Aquilée et dans la Norique et l'Illyrie n'était pas originaire des Gaules, comme l'a fort bien observé un homme de lettres de nos jours versé dans les origines celtiques, mais appartenant primitivement à des peuples qui parlaient l'ancien grec ou une langue très analogue, et qui avaient de fréquentes communications avec les Hellènes.

marque dans les représentations de *Diane-Lune*.

Les Romains confondaient *Lunus* avec *Mensis*, et n'en faisaient qu'une seule divinité. Nous le voyons représenté par des statues et sur des bas-reliefs, des pierres gravées et des médailles antiques. Sur une pierre gravée antique de la collection d'Orléans il est figuré avec l'habit et le bonnet phrygien, tenant une pique à la main et derrière lui le croissant lunaire.

Enfin, un dernier titre à l'honneur d'une antique origine que peut produire Figeac, est l'existence d'une voie romaine bien caractérisée qui se dirige du pays des Rhutènes (le Rouergue), sur Capdenac (l'*Uxellodunum*), et en droite ligne de cette ville sur celle de Figeac, où elle aboutit au point de Lundieu, et de cette ancienne église de Saint-Martin dont nous venons de parler, se prolongeant ensuite et continuant à circuler dans la direction du pays des *Petrocori* (le Périgord); dans son cours elle reçoit les noms de l'*Estrade* (*Via strata*), de *Camin-Roumiou* (Chemin romain), etc., etc..... Elle suit tantôt la crête et tantôt la rampe des coteaux; ses pentes ne sont ni calculées, ni adoucies lorsqu'elle est forcée à en descendre, et elle ne décrit aucune courbe pour ménager les pentes. Elle est très bien conservée entre ces deux villes, avantage qu'elle doit principalement à la nature du sol sur lequel elle a été construite. Lorsqu'elle ne porte pas sur le roc, elle est bâtie en cailloutis recouvert de petites pierres carrées et presque cubiques, comme le parement des murs romains en moellons, jusqu'aux abords de

Figeac où elle est revêtue de larges dalles de pierres. Sa largeur est de 4 à 5 mètres. Elle a eu souvent à souffrir des empiétemens des propriétaires riverains. Cette voie secondaire n'est indiquée ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la table théodosienne.

A un quart de lieu de Figeac à la maison de campagne de M. Souilhol, sur la grande route de Saint-Céré et de Gramat, on met souvent à découvert en remuant la terre, des briques et des tuiles antiques, plates et à rebord (*lateres cocti*), indices certains d'habitations romaines en ce lieu.

Nous voudrions également pouvoir faire honneur avec quelque certitude aux premiers habitans de Figeac de ces fins tissus de lin, de ces belles toiles qui dans l'antiquité donnèrent tant de célébrité au nom et au pays des *Cadurci*. Ce genre d'industrie, quoique bien dégénéré dans le moyen-âge et dans les temps modernes, est loin d'être perdu pour leur province et pour Figeac en particulier; mais l'ancienne réputation et le mérite de ces tissus ne survécut pas, à ce qu'il paraît, au luxe de la vieille Rome, de la Rome des empereurs : ses opulens et efféminés *citadins* (le nom de citoyens ne leur convenait plus), donnèrent à ces tissus le nom de *cadurcum*, de celui de la contrée qui les produisait (1).

(1) Il se fabrique encore beaucoup de toiles dans l'arrondissement de Figeac avec les lins et les chanvres du pays, mais elles sont d'une qualité commune.

« *Institer hibernæ tegutis, niveique Cadurci,* »

dit Juvénal dans sa septième satire, et Sulpitia dans la seule qui nous reste d'elle,

« *Ne me Cadurcis destituum fasciis.* »

Le docte historien de la nature et des arts des anciens, Pline nous apprend que « *in culcitris præcipuam gloriam obtinent Cadurci.* » Puis il ajoute : « *Italia quidem mos etiam nunc durat in appellatione strumenti* (1).

MM. Delpon de Livernon et Champollion ont retrouvé dans leurs intéressantes et curieuses fouilles de Capdenac, en 1815 (2), de nombreux et riches fragmens de cette jolie poterie historiée fabriquée chez les *Cadurci*, et à laquelle on avait aussi donné, à raison de son origine, le nom de *cadurcum.*

L'art du potier est encore cultivé chez leurs descendans, et en particulier à Figeac, mais, il faut bien l'avouer, avec moins de succès et de renom que par les vieux Cadurciens; réflexion qu'on peut également appliquer aux tisserands quercinois de nos jours, ainsi qu'on vient de le voir :

« Temps malheureux, tout est dégénéré. »

Dans le département du Lot, riche en matières

---

(1) *Plin. Hist. natur.*, liv. XIX, chap. I.

(2) Le dernier a fait connaître le résultat de ces communes découvertes dans son ouvrage intitulé : « *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum.* Paris, Imprimerie royale, 1820, in-4°.

premières et en produits bruts de son sol, tous les genres d'industrie sont aujourd'hui bien arriérés et bien négligés. Après avoir rendu d'autres peuples, d'autres contrées tributaires de ses arts, de ses fabriques, etc., il est devenu plus tard le leur.

Sous la domination romaine, des familles, des citoyens appartenant à ces maîtres du monde, à ces conquérans législateurs de nos Gaules, habitèrent les environs de Figeac, ainsi que l'attestent encore les dénominations de leurs demeures; telles sont celles de *Marcillac*, *Lentillac*, *Frontenac*, synonymes de *Villa-Marcelli*, *Villa-Lentuli*, *Villa-Frontoni* (1).

Ausone, dans une de ses épîtres, appelle *Pauliac*, sur la Gironde, propriété de saint Paulin, son disciple, poète, consul, gouverneur de province et bordelais comme lui, *Villa-Paulini*, et la terre de *Jules Ausone*, père de notre consulaire, également située près de Bordeaux, portait et recevait indistinctement les noms de *Juliacum* et de *Villa-Juli*. On trouve encore dans l'arrondissement de Figeac et sur d'autres points du territoire du département du Lot, les noms suivans de communes et de lieux: Albi-ac, Alvini-ac, Calvi-ac, Comi-ac, Rufi-ac, Sérign-ac, Salvign-ac, Lugagn-ac, etc., pour

---

(1) *Marcilli* est ici pour *Marcelli*, et *Lintili* pour *Lintuli*. L'emploi de ces voyelles les unes à la place des autres était fréquent dans la langue latine, ou l'on disait *Dius*, *Dii*, pour *Deus*, *Dei*, etc.; *monimentum* pour *monumentum*, *Sylla* pour *Sulla*, *Maxumus* pour *Maximus*, etc. etc.

Villa-Albi, *Villa-Alvini* ou *Albini*, *Villa-Calvi*, *Villa-Comi* ou *Comii*, *Villa-Rufi*, *Villa-Sereni*, (nom historique dans cette province); *Villa-Lucani* qui était aussi le nom d'une maison de campagne d'Ausône sur la Dordogne et près de Libourne, aujourd'hui *Lugugnac*. Cet auteur, dans son épître à son ami Théon, l'appelle *Lucana* et *Villa-Lucani*; elle provenait de son beau-père *Attusius Lucanus Talisius*.

C'est ainsi que dans les environs d'Agen (l'*Aginnum* des Nitiobriges), nous avons également reconnu deux localités, dont l'une est une commune du nom de *Pompeiacum* (*Villa-Pompeï*), l'autre est citée dans les actes du martyre de saint Caprais, ce qui fait au moins remonter son existence à la fin du troisième siècle (ann. 287—290).

Dans les communes de Marcillac et de Frontenac on remarque des restes d'antiquités romaines, particulièrement à l'ancienne église collégiale (aujourd'hui paroisse) de la première et à l'église paroissiale de la seconde. Celle-ci paraît avoir été dans le principe un temple païen, restauré et approprié à sa nouvelle destination comme un grand nombre de nos premières églises chrétiennes vers le cinquième siècle, et lorsque le christianisme triomphant et régnant sur le monde romain, devint la religion des empereurs et de l'empire.

D'anciens titres de l'église de Marcillac et une constante tradition ne peuvent guère permettre de douter que ce monument, dépendant de l'ancien mo-

nastère de Saint-Benoît existant dans ce lieu, et qui fut plus tard sécularisé et érigé en collégiale comme celui de Figeac, n'ait pris la place d'un premier édifice consacré aux divinités païennes ; plusieurs sculptures et bas-reliefs curieux qui en avaient fait partie ont été employés à la décoration du second, où on les voit encore (1).

Relativement à Frontenac ou *Villa-Frontoni*, on sait par l'histoire, par un rescrit de l'empereur Gordien III inséré dans le Code de Justinien (2), et par des inscriptions antiques de Nîmes, d'Eause (*Elusa*), de Périgueux (*Vesunna*), etc., qu'il y avait dans la Gaule narbonnaise et dans l'Aquitaine dont le Querci faisait partie et particulièrement dans le Périgord, une famille illustre du nom de *Fronto*. Les historiens du Languedoc, Sidoine-Apollinaire, évêque d'Auvergne-Clermont au cinquième siècle, les chroniques de Julius Flavius Dexter, préfet du prétoire sous Théodose-le-Grand (3), font mention de cette famille (4), et ce dernier historien nous apprend que saint Fronto, évêque et martyr de Périgueux était frère du consul *Fronto*,

(1) M. Delpon a donné la description de ces bas-reliefs et d'autres sculptures et fragmens d'architecture ayant fait partie de ce monument, et existant encore à Marcillac, dans la partie des antiquités de sa Statistique.

(2) *Codex Just.*, *lex* 2, lib. x, *De municipibus et originariis*.

(3) L'authenticité de ces chroniques est suspecte.

(4) Voyez aussi, sur cette famille des *Frontons* de l'Aquitaine, Bayle, article *Fronto* de son grand Dictionnaire historique et critique.

sans doute du célèbre orateur de ce nom élevé au consulat par son disciple l'empereur Marc-Aurèle, et dont le monde savant s'est occupé de nouveau dans ces dernières années, à l'occasion de la précieuse découverte que M. Angélo Maï, bibliothécaire du Vatican, a faite de la correspondance de ces deux hommes illustres, dont une traduction française vient d'être publiée par M. Armand-Cassan (1).

Il est très probable qu'un membre de la famille des Frontons, dont le nom est si souvent reproduit sur les monumens de l'âge romain des Gaules narbonnaise et aquitanique, un de ceux qui habitaient notamment le Périgord et l'Auvergne, ait eu un domaine ou une *villa* qui a donné son nom à Frontenac. Le temple païen dont il existe encore des ruines fut sans doute un monument de sa munificence et de sa piété.

Il ne faut pas que la science étymologique recule dans nos Gaules mi-celtiques et mi-romaines depuis la conquête, devant ces noms de lieux moitié latins et moitié gaulois; en outre et à l'appui de ceux qu'on vient de citer, n'avons-nous pas encore *Gemini-Acum*, *Filomusi* (pour *Philomusi*) *Acum*, *Cæsaro-Dunum*, *Cæsaro-Magus*, *Augusto-Dunum*, *Augusto-Ritum*, *Augusto-Bona*, *Augusto-Durus*, *Augusto-Magus*, *Julio-Magus*, *Julio-Bona*, etc., etc.? Il serait aussi facile que fastidieux

(1) Deux volumes in-8°.

de multiplier ici ces exemples et ces citations de lieux.

Nous n'avons pas parlé dans ce mémoire des nombreux monumens celtiques et surtout des *Dolmen* et des *Tumuli* qu'on remarque aux environs de Figeac et jusqu'à ses portes, parce que s'ils annoncent que son territoire fut très anciennement habité par les peuples *Indigètes* de la Gaule, ils n'attestent cependant pas la présence d'une population agglomérée, l'existence de ce qu'on appela plus tard une *ville* (1) sur le point que Figeac occupa à une époque moins réculée. Du reste, ces monumens religieux et sépulcraux des Celtes dans le Querci ont été décrits avec beaucoup de soins, d'exactitude et d'intérêt par l'auteur déjà cité de la Statistique du département du Lot; nous renvoyons nos lecteurs à cet important ouvrage, modèle de critique historique et philosophique, et le seul à consulter pour les antiquités, la géologie, l'état agricole, etc., etc., du pays qu'il décrit. Puisse cette dissertation n'être

(1) C'est encore une question douteuse et non résolue, que celle de savoir si les anciens Celtes qui vivaient de préférence dans les bois ou du moins sur leurs lisières, sur les bords des fleuves, des rivières, des lacs, etc., avaient des *villes* et y résidaient habituellement. Le pour et le contre a été soutenu avec beaucoup de talent et d'érudition par MM. de Golbery et Dulaure. Ceci dépend beaucoup des temps et des époques. Il est évident, par exemple, que du temps de César et au moment de la conquête des Romains, les Gaulois s'étaient réunis et habitaient en corps de cités, du moins une partie de la nation, et surtout pendant la guerre.

pas considérée comme un appendice tout-à-fait inutile, et indigne de ce beau et grand travail, aux yeux de celui à qui nous le devons et du public!

Nous désirons que les habitans de Figeac trouvent dans cet opuscule une pensée d'affection et de gratitude pour eux, et une nouvelle preuve de l'intérêt que nous ont inspirés une cité et un arrondissement que nous avons administrés pendant plusieurs années.

ESSAI SUR L'INSCRIPTION

DE LA

MAISON CARRÉE DE NIMES;

PAR M. AUGUSTE PELET, MEMBRE CORRESPONDANT.

Depuis l'année 1758 les recherches de M. Séguier semblaient avoir fixé toute incertitude relativement à la dédicace de la Maison carrée; l'approbation du public et celle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne permettaient plus de considérer comme douteuse une découverte qui avait obtenu des suffrages aussi favorables.

Le respect qu'imprimaient de pareilles autorités arrêta long-temps les recherches qui auraient pu avoir le même objet pour but; il ne put cependant mettre un frein à toute conjecture, et MM. Grangent et Durand dans leur ouvrage sur les Antiquités du midi de la France n'ont pas craint de dire que les incorrections dans l'emploi des trous qui ont guidé M. Séguier dans ses recherches, leur font présumer *une inscription antérieure*. « La première ligne de « l'inscription de M. Séguier, disent-ils, commence à « 3 décimètres de l'angle oriental de la frise, tandis « qu'elle se prolonge d'une manière choquante pour « le coup d'œil, et contraire à la symétrie qui n'a « pu être négligée dans un monument aussi parfait.

« Le C qui indique le nom de Caius est trop rap-
« proché de celui qui le suit, et ne se trouve atta-
« ché que par un seul crampon, lorsque toutes les
« lettres semblables en portent trois, ce qui peut
« faire croire qu'on a voulu mettre à profit un trou
« déjà existant dans la pierre, etc., etc. »

Plus tard, dans un ouvrage du plus grand intérêt auquel le modeste auteur a donné le simple titre d'Essai, M. Deseynes a aussi témoigné quelque hésitation à adopter l'inscription qui dédie notre temple aux petits-fils adoptifs d'Auguste. Ces habiles architectes ont trouvé, ce me semble, leur opinion confirmée par les fouilles qui furent faites en 1822 du côté de la façade; elles mirent à découvert un pavé mosaïque situé d'une manière bizarre par rapport au monument, et sur lequel M. Alphonse Deseynes s'exprime en ces termes : « Quant au pavé
« mosaïque trouvé au-devant de l'escalier du péri-
« style, outre la différence de sol à laquelle il est
« au-dessous de la plate-forme, on peut voir par
« la direction des axes du temple et ceux de la pièce
« dans laquelle la mosaïque était placée qu'elle n'a
« jamais pu faire partie de notre monument, et
« qu'elle doit appartenir *incontestablement à des*
« *constructions antérieures*. »

Si cette conjecture est fondée, comme je le suppose, comment concilier les observations que je vais soumettre à vos lumières, et qui sont toutes extraites de l'histoire de notre ville?

L'année 727 de Rome dans laquelle Octave reçut

du sénat le nom d'Auguste, ce prince établit une colonie dans notre ville; si l'on veut maintenant ad mettre l'inscription trouvée par M. Séguier, elle a dû être posée du vivant de Lucius, c'est-à-dire l'an 754 de Rome, soit 27 ans après l'établissement de notre colonie. A la rigueur cet intervalle est assez considérable pour admettre la construction d'un édifice, quelque magnifique qu'on le suppose; mais celui ci ne fut sans doute pas le seul dont il fallut s'occuper, et ceux d'utilité publique durent probablement précéder les monumens que la flatterie faisait élever. Maintenant si nous admettons, ce qui paraît certain, que le pavé mosaïque dont j'ai parlé ait appartenu à un édifice construit antérieurement à la Maison carrée, nous ne pouvons raisonnablement l'attribuer aux Volces arécomiques; il a même dû être bien postérieur à la fondation de la colonie, et dans ce cas sa chute aurait suivi de bien près sa construction. Que sera-ce maintenant si, adoptant l'idée de MM. Grangent et Durand, nous voulions admettre une inscription antérieure à celle que M. Séguier a découverte?

L'opinion de ce savant archéologue ne pourrait-elle se concilier avec celle que nos découvertes modernes ont suggérée à nos architectes? Voilà le problème de la solution duquel je me suis occupé. A moins de se refuser à l'évidence, on ne peut disconvenir que les mots *principibus juventuti* n'aient existé sur l'architrave de la façade du monument: ces mots peuvent même encore être lus du bas de l'édifice par

quiconque voudra prendre la peine d'examiner la position des trous qui ont servi à cramponner les lettres qui composaient ces deux mots. Cela posé, il restait à examiner quels étaient les princes de la jeunesse qui, pendant le séjour des Romains dans ce pays, pouvaient avoir été honorés en même temps de ce titre, et voir ensuite si l'inscription de la frise pouvait leur être appliquée, en employant dans cette recherche la même marche dont s'était servi M. Séguier, et dont les deux mots ci-dessus nous fournissent de suite l'application.

Je n'ai trouvé dans l'histoire des empereurs romains que Caius, Lucius, César, Caracalla, Geta, Titus, Domitien, Marcus Aurelius, et Lucius Verus qui eussent pu être deux à deux et en même temps princes de la jeunesse, puisque chacun d'eux en particulier avait été honoré de ce titre. Mezzabarbe et Musellius me fournirent toutes les inscriptions relatives à ces princes, et j'essayai d'en faire l'application projetée.

Muni du calque original que M. Séguier fit lui-même des trous de la frise de la Maison carrée, je m'assurai qu'ils étaient parfaitement exacts et qu'aucun ne manquait. Pour ne pas me laisser influencer par les lettres de son inscription que M. Séguier avait tracées sur ce calque, j'en fis moi-même un nouveau sur lequel je ne rapportai que les trous et les seules lettres qui avaient laissé sur la pierre l'empreinte de leur existence; je découpai ensuite un alphabet de la dimension des lettres de l'architrave,

et j'essayai d'appliquer chacune de ces lettres sur les trous auxquels elles pouvaient se rapporter, sans suivre aucun ordre dans cette recherche, afin de mieux éviter l'influence que je redoutais. Le résultat de mes essais entrepris de cent manières différentes me conduisit toujours à l'inscription de M. Séguier, sauf cependant pour la première lettre C, que je ne pus jamais me résoudre à supposer fixée avec un seul tenon et d'une manière aussi inconvenable que l'avait supposé l'auteur de la découverte.

Parmi les lettres qui ont composé l'inscription entière huit ont laissé sur le mur des traces de leur existence, et dans ce nombre se trouve l'L formant le sigle de Lucius. Cette remarque a particulièrement fixé mon attention ; en admettant que la découverte de M. Séguier soit inexacte, l'inscription devait toujours appartenir à des princes de la jeunesse dont le second aurait un nom commençant par une L : il n'y avait conséquemment dans les princes de la jeunesse déjà cités que Lucius Verus, collègue de Marc-Aurèle en cette qualité, auquel l'inscription pût être applicable; il ne s'agissait pour confirmer cette opinion que de trouver la place d'un M au commencement de l'inscription.

Voyons si nous pouvons l'y placer, et cherchons ensuite dans l'histoire et dans le caractère de construction de l'édifice même des preuves qui puissent venir à l'appui de ce résultat.

Le trop d'éloignement du premier trou du bord oriental de la frise, et l'inconvénient qu'il y avait à

fixer la lettre C par un seul tenon lorsqu'il en fallait trois pour tous les autres, avait été déjà remarqué, comme je l'ai dit, par MM. Grangent et Durand; ils auraient également pu observer encore que de ce côté de la frise la pierre manquait, et qu'elle avait été remplacée par un morceau de bois recouvert de plâtre : dès lors il n'était pas impossible que le trou que nous considérons aujourd'hui comme le premier eût occupé cette place avant la dégradation de ce côté de la frise. Un dessin déposé à la bibliothèque de la ville et exécuté avec beaucoup de précision par J. Bonnet en 1714, c'est-à-dire 44 ans avant la découverte de M. Séguier, indique trois trous précédant celui que ce savant a considéré comme le premier. Quelque exact que soit ce dessin, il ne peut servir à établir la position de ces trois trous entre eux, attendu que le dessinateur Garat n'avait pas ajouté beaucoup d'importance à cet objet; mais ces trois trous sont positivement indiqués sur ce dessin.

Il me semble d'après cela qu'il n'y a plus d'inconvénient à supposer que ces trois trous joints à celui qui existe encore ont pu servir à cramponner la lettre M pour laquelle il en faut quatre, et que ce n'est pas trop hasarder que de supposer l'inscription ainsi conçue :

M. CAESARI AVGVSTI. F. COS. L. CAESARI
AVGVSTI. F. COS. DESIGNATO PRIN-
CIPIBVS IVVENTVTIS.

Et dans ce cas il n'y aurait d'autre changement à faire à la découverte de M. Séguier, que celui de la première lettre qu'il avoue lui-même avoir quelque peine à la supposer tenue par un seul crampon; quant aux autres je les crois incontestables, il ne faut pour s'en convaincre que vouloir s'en assurer soi-même : je fournirai avec plaisir tous les documens queje me suis procurés.

Cette nouvelle inscription, loin de détruire l'hypothèse de MM. Grangent et Durand, et celle de M. Alphonse Deseynes, viendrait au contraire leur donner une nouvelle force; car une inscription antérieure à celle de M. Séguier ne peut être admise, tandis qu'au contraire avant la nôtre il aurait pu en exister une infinité; je me propose même de soumettre un jour à votre critique quelques observations à ce sujet, et l'édifice auquel a appartenu le pavé mosaïque dont j'ai parlé aurait, d'après mon hypothèse, pu avoir plus d'un siècle et demi de durée.

Examinons maintenant si les faits historiques peuvent venir à l'appui de cette nouvelle inscription.

« L'empereur Adrien en adoptant Antonin pour son successeur lui enjoignit, d'après son discours au sénat à ce sujet, d'adopter à son tour Marius, qui fut depuis Marc-Aurèle, et Lucius Verus, qui par la suite furent collègues à l'empire et le gouvernèrent ensemble (*Florus*, p. 567). »

Antonin était originaire de Nîmes ; n'est-il pas probable que cette ville a dû se ressentir plus particulièrement des marques de sa munificence, d'au-

tant que le même historien dit (p. 575) que « les « provinces romaines fleurirent d'une manière toute « particulière sous le règne de cet empereur. » Notre ville à son tour n'a-t-elle pas dû chercher à donner à ce prince des témoignages d'amour et de reconnaissance? Et quoi de plus flatteur que la dédicace d'un temple à ses fils adoptifs!

« Marcus et Lucius, dit encore le même historien, « après l'adoption d'Antonin, furent dispensés de « l'âge pour entrer aux charges publiques, et pour « rendre son adoption plus glorieuse et leur élection « plus célèbre, Antonin les fit monter par tous les « degrés des honneurs de l'empire. Marcus fut con- « sul pour la seconde fois; il le fit présider aux « spectacles, le fit appeler César et lui donna tous « les ornemens d'une souveraine grandeur. L'apo- « logie de Justin en faveur des chrétiens est adressée « à l'empereur Antonin et à ses enfans les *Césars* « *Marcus* et *Lucius*. »

Ne pourrait-on pas trouver aussi dans l'architecture même de l'édifice des traces de l'époque de sa construction? Je crois que du temps d'Auguste les édifices n'étaient pas surchargés d'ornemens comme dans les siècles postérieurs. Et le savant auteur du Voyage en Égypte dit positivement (page 125 du deuxième volume) « que l'ordre corinthien ne fut « bien usité que dans le troisième âge de Rome, ce « qui fait attribuer avec beaucoup de vraisemblance « à Adrien et à Antonin les ouvrages faits à Balbec « et à Palmyre. » Et si l'on veut se mettre sous les

yeux les belles gravures de l'ouvrage de Wood, on se convaincra qu'une grande quantité d'édifices de ces deux villes ont une ressemblance étonnante avec notre Maison carrée. On peu tégalement remarquer l'accord qui existe dans les ornemens à profils de cet édifice avec ceux du palais d'Adrien à Rome, qui a été bâti par Antonin (*Florus*, p. 575). La petite cimaise au tiers de la colonne appartient aussi à la même époque, et ne se retrouve dans aucun des édifices du siècle d'Auguste : je soumets au reste cette question aux antiquaires versés dans la connaissance du style des diverses époques de l'architecture.

Si mes recherches sur le monument même, les faits historiques dont je m'étaye, et le style d'architecture de l'édifice vous paraissent des titres suffisans pour donner quelque probabilité à mes conjectures, il reste à fixer l'époque à laquelle notre Maison carrée aurait été construite. Ce point essentiel me paraît indiqué d'une manière précise dans les fastes consulaires de Lenain de Tillemont, vol. II, p. 357.

« L'an 152 de Jésus-Christ, dit-il, Lucius, étant « questeur, donna au peuple des spectacles où il « présidait assis entre Antonin et Marc-Aurèle. « Antonin le désigna aussitôt consul pour l'année « suivante. » Or, Marc-Aurèle avait déjà été consul l'an 145, il pouvait donc en prendre le titre l'an 152, époque à laquelle il faudrait alors rapporter notre inscription.

Il faut avouer que sur toutes les légendes numismatiques relatives à Marcus et Lucius le nom de ces

deux princes est toujours suivi de celui de leur famille adoptive Aurélius ou Antoninus, et jamais sous la seule qualification de *Cæsari Augusti filii.* Avec cette objection on pourrait combattre mon hypothèse, si d'autres fils d'empereur n'avaient été désignés de cette manière; mais trois médailles de la ville sous les nos 3486, 3487, 3488 me fournissent un pareil exemple, ainsi que Musellius, p. 133, et Mezzabarbe, p. 244 et 928:

COMMODO CAES. AVG. F. EQVESTER ORDO
PRINCIPI. IVVENT.

Je pense qu'il serait facile de trouver d'autres exemples, et que d'ailleurs pour l'inscription d'un monument il n'était pas strictement nécessaire de se conformer aux inscriptions numismatiques.

EXTRAIT D'UNE NOTICE

SUR LE RÉSULTAT DES FOUILLES

FAITES DANS UN TUMULUS,

PRÈS BORNE, ROUTE DU PUY A BRIOUDE.

PAR M. DERIBIER DE CHEISSAC,

Associé correspondant.

Quand le voyageur qui suit la route de Brioude au Puy est descendu des montagnes de Fix, et qu'il approche de Borne, petite commune sur la rivière du même nom (1), il peut apercevoir, sur une colline dominant la rive opposée, trois monticules bien alignés, indiquant la direction de la route, à vol d'oiseau.

Examinés de près, ces trois cônes se distinguent aisément de plusieurs autres monceaux de pierres entassées sans autre but que d'en débarrasser les champs voisins. L'ancienne route d'Auvergne au Puy rasait le pied du plus considérable.

Le terrain sur lequel ils sont situés n'est ni cultivé ni cultivable. Quelques lignes de terre végétale y recouvrent à peine le roc, partout où il ne se montre pas à nu. La largeur moyenne de cet espace, y compris la vieille route, est de 50 mètres sur une

---

(1) A une lieue de Polignac, autant de Saint-Paulien, et à une lieue et demie du Puy (Haute-Loire).

longueur de 400. Ce lieu est appelé par les gens du pays *les Mais*.

Selon les antiquaires ces monceaux de pierres ou de terres jectisses, portant chez les Romains les noms de *Tumuli* ou *Cumuli*, étaient ou des tombeaux véritables ou des monumens élevés pour marquer une limite entre deux peuplades, ou encore des points d'indication pour la tenue des marchés ou des rendez-vous d'échanges de denrées ou d'objets de commerce.

Dans quel but avaient été élevés ceux dont nous parlons? Des fouilles seules pouvaient nous apprendre quelque chose de plus positif que les conjectures émises par les archéologues.

Déjà en 1822 mon frère qui habite le Cantal avait remarqué dans son arrondissement plusieurs de ces buttes artificielles, et en avait fait ouvrir quelques-unes. On peut voir le résultat de ses recherches dans un Mémoire qui a été inséré au tome V du Recueil publié par la Société royale des antiquaires dont il est correspondant.

Les objets qu'il y a découverts, tels que des urnes entières ou brisées, des ossemens calcinés, du charbon, des armes, quelques meubles ou ustensiles, ne laissent pas de doute sur leur origine, et ce sont évidemment de vrais tombeaux qu'il a fouillés.

La présence ou l'absence d'indices semblables pouvaient donc seules aider à assigner la nature et la destination des *tumuli* de Borne.

Je fis attaquer le plus considérable; il avait 15

mètres environ de diamètre et 4 de hauteur verticale au-dessus de sa base qui reposait sur la roche nommée par M. Bertrand Roux *brèche volcanique argiloïde*. Les pierres dont il était revêtu à l'extérieur étaient en général grosses comme trois ou quatre fois le poing; mais elles diminuaient de volume à mesure qu'on pénétrait dans l'intérieur, et s'y trouvaient mêlées à une assez grande quantité de terre végétale où dominait pourtant le cailloutis tel qu'on l'emploie aujourd'hui comme gravelage sur nos routes.

Nous trouvâmes successivement quelques fragmens de poterie assez grossière, consistant principalement en anses et en goulots qui, sans doute comme parties plus épaisses des vases, avaient résisté au tassement ou au choc des pierres amoncelées. Mais ces fragmens n'ont point le caractère de fabrique romaine. Je ramassai aussi deux clous, puis une petite quantité d'ossemens qui ne paraissent pas avoir appartenu à l'espèce humaine.

A un mètre environ de profondeur et dans la partie où la terre abondait davantage, nous trouvâmes un petit tube creux en cuivre de 6 centimètres de diamètre intérieur, avec des moulures saillantes, d'un millimètre aux deux extrémités et dans le milieu. Je ne peux émettre aucune conjecture sur l'emploi de ce petit instrument, à moins qu'on ne suppose par analogie avec les porte-crayons de nos jours auxquels il ressemble un peu, qu'on l'ait fait servir au même usage.

Mais bientôt j'arrivai à une découverte plus importante. Un de mes ouvriers ramassa deux pièces de monnaie en billon, de 20 millimètres de diamètre. Les caractères de l'une sont presque effacés et tout-à-fait indéchiffrables; mais on lit facilement sur l'autre, en belles lettres gothiques, le mot *Robertus*, et au revers, *ducis* † B †.

Il est évident que les deux pièces de monnaie ayant été trouvées à plus d'un mètre de profondeur dans l'intérieur et vers le centre du *tumulus*, celui-ci est contemporain, sinon postérieur au règne du prince au nom duquel cette monnaie a été frappée. Trouvée dans un pays qui a été sous la domination de Robert I[er] et de Robert II, l'un et l'autre comtes d'Auvergne et du Velay, on serait tenté de la rapporter à l'un des deux, si le revers *ducis* B ne nous obligeait à l'attribuer à Robert, duc de Bourgogne, frère du roi de France Henri I[er] qui lui céda la souveraineté de ce duché en 1032. Il vivait encore en 1054 (1); ainsi l'époque de l'érection des *tumuli* qui ont fait l'objet de nos recherches doit être fixée vers le milieu du onzième siècle. Ils ne sont par conséquent ni celtiques, ni romains, comme on l'avait

---

(1) On voit dans les monumens de la monarchie française, du P. Montfaucon, le sceau gravé de ce prince, avec cette inscription : *Robertus, dux Burgundiæ*. Le génitif *ducis*, qui est sur notre pièce de monnaie, indique un mot sous-entendu, celui de *filius*, par exemple. Alors elle serait plus moderne de quelques années.

cru jusqu'ici, ni même des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Nous avons maintenant à examiner quelle fut leur destination primitive.

Bien qu'il s'y soit trouvé quelques ossemens, quelques débris de poterie, j'aime mieux admettre la conjecture assez probable que les uns et les autres furent ramassés dans les champs, pêle-mêle avec la terre et le cailloutage, quand on travailla à ériger cette butte, que de regarder ces objets comme des indices d'une inhumation sur cet emplacement. Que prouverait en effet la présence de ces fragmens de vases à une époque où on n'en faisait plus usage dans les funérailles? Que prouveraient de même quelques ossemens en très petite quantité, et qui d'ailleurs, comme on l'a dit, ne paraissent pas appartenir à l'espèce humaine? Je ferai encore remarquer que je n'y ai pas reconnu ces grandes dalles dont on recouvrait les cendres ou les os des personnages inhumés, et que cet arrangement symétrique des pierres de la base, signalé par mon frère dans les *tumuli* qu'il a ouverts, n'existait pas dans celui-ci.

Mais si ces buttes ne sont pas des tombeaux, elles n'ont pas été érigées non plus comme indication de marchés publics ou lieux d'échanges. Cet usage est bien reconnu pour avoir été celui des Celtes; mais je ne sache pas qu'il se soit perpétué jusqu'au onzième siècle.

Il ne reste donc que l'hypothèse de les regarder

comme monticules limitans entre les territoires des deux villages ou des deux seigneuries.

S'il m'était permis de hasarder une autre explication, je ferais remarquer que vers l'époque de l'érection des petits monumens dont nous parlons, époque constatée par la présence de nos deux pièces de monnaie, l'église de Notre-Dame du Puy avait acquis une grande célébrité; que l'on s'y rendait de toutes parts en pélerinage; que le roi de France Robert l'avait visitée en 1029. Ne serait-il pas assez probable que, pour servir de guides aux pélerins qui, après avoir fait leurs dévotions au fameux tombeau de Saint-Julien de Brioude, se rendaient à l'église du Puy, on eût élevé ces signaux sur le point le plus apparent de la route d'Auvergne, pour les empêcher de se jeter dans le vallon marécageux qui est entre Saint-Paulien et Polignac?

Ce qui me paraît donner quelque poids à cette opinion, c'est l'existence d'un autre monticule artificiel tout-à-fait semblable à celui que nous avons décrit, et qui est précisément dans la direction à vol d'oiseau de Borne au Puy, tout auprès des vestiges d'un vieux chemin qui conduisait à cette capitale du Velay. Il est situé sur la pente nord-ouest de la montagne *Sainte-Anne*, à peu près à moitié trajet entre ces deux localités. Il est à présumer que ces signaux ou guides avaient été érigés en plus grand nombre, mais que dans toutes les parties où le terrain s'est trouvé cultivable, le propriétaire riverain les a détruits.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, nos fouilles ont établi en fait que notre *tumulus* et ceux qui sont sur cette ligne ne datent que du onzième siècle, et nous laissons aux archéologues le soin d'en tirer les conséquences que leur érudition, aidée de nos recherches, pourra leur suggérer.

NOTICE

SUR LES PRINCIPAUX MONUMENS ANTIQUES

DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE ;

PAR M. LEBLANC, INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

La patrie des Gaulois Senonais, si célèbres par la conquête de l'Italie et la prise de Rome, dans le quatrième siècle avant notre ère, offre encore quelques débris épars d'antiquités celtiques. Une très ancienne inscription de l'église de Moutiers, brûlée en 587, apprenait qu'elle est bâtie sur l'emplacement d'un autel des Druides (1). On voit à Saint-Sauveur (2) des vases ou pierres creuses de leurs sacrifices, retirés des forêts voisines. Suivant l'Encyclopédie (3), c'était l'endroit de la frontière du pays chartrain où ces prêtres tenaient l'assemblée annuelle dont parle Jules-César.

Pendant leur séjour au-delà des Alpes, les Senonais apprirent les beaux-arts cultivés dans les premières écoles du monde. Sous les ruines de leurs édifices, on trouve des sculptures préservées de l'injure du temps. Douze figures avec des cheveux très épais, la tête et les pieds nus, portant l'ancien vêtement des Celtes, étaient posées autour du vaste

(1) Viole. Manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre.
(2) Chez M. Paultre Desormes.
(3) Article *Moutiers*.

souterrain découvert près de Courson, en 1735 (1). Ces figures sont rares; la religion que les Druides célébraient en plein air, à l'ombre des forêts, n'était pas favorable à l'art du statuaire destiné surtout à l'ornement des temples.

Conquérans de la Gaule, les Romains y avaient introduit leur religion, leurs mœurs, leurs usages. Les inscriptions des remparts de la cité (2) indiquent qu'une colonie romaine fut établie à Auxerre, du temps de César, par la famille consulaire *Vibia*, dont on a des médailles. Autour de la ville gauloise bâtie dans la plaine, près du pont sur l'Yonne, ils élevèrent un amphithéâtre, des temples, l'atelier monétaire où furent trouvés les coins et les pièces d'argent à l'effigie de Tibère (3); et plus loin, sur la colline, ces remparts qui subsistent encore au milieu de l'enceinte du moyen-âge.

Toutes les découvertes annoncent qu'après la prédication du christianisme, vers la fin du quatrième siècle, les statues des dieux, leurs autels, leurs bas-reliefs furent renversés à la fois. Un principe religieux présidait à cette destruction générale; car les débris, les marbres, les bronzes sont restés dans la même place. Près des bas-reliefs mutilés des tombeaux, on

---

(1) Le Beuf, *Rec. de divers écrits*, t. I, p. 290.

(2) Voyez mes *Recherches historiques sur Auxerre*, tom. I, p. 51.

(3) Ces coins sont dans le cabinet de M. Bouchard, à Auxerre et dans celui de M. Paultre.

retrouve les pièces de monnaie, les urnes remplies de médailles que les anciens plaçaient à côté des cendres des morts.

Dans le dix-septième siècle, on montrait à Auxerre, sur les vieux remparts de la cité, les noms des amis de César, les consuls Hirtius et Pansa, gravés en plusieurs endroits, un grand nombre de ces monumens mutilés, et le tombeau d'un lieutenant des proconsuls dont Gruter rapporte l'inscription (1). Il y reste encore (2) un bas-relief qui représente une jeune fille, tenant d'une main sa robe et de l'autre une fiole; on lit au-dessus de sa tête : D. M. MONIMENTVM· JVCVNDE· JVLIANI· FILIAE. Aux dieux mânes. Monument de Jucunda fille de Julien (3).

La bibliothèque formée en 1827 possède déjà plusieurs figures et cénotaphes de cette ville, quelques bronzes, une inscription de l'an 228 sous les noms des consuls Modestus et Probus, les restes d'une colonne équestre dont le chapiteau est décoré des bustes de Jupiter, de Junon, de Mars, de Mercure.

La ruine de ces monumens n'eut pas tout le résultat qu'en attendait le zèle ardent des premiers chrétiens. C'était alors l'usage de revêtir les statues

---

(1) *Gruteri inscriptiónes*, p. 371 (1616).

(2) Bernard de Montfaucon a publié un dessin de ce bas-relief, qui existe encore dans la maison nº 2 de la Place du Département, où il a été découvert contre les remparts.

(3) *Monimentum...* pour *Monumentum*.

d'étoffes réelles; il y avait même dans les temples, suivant Tertullien et Firmicus, une classe de prêtres chargée de les habiller; elles furent promptement remplacées par ces figures de linge que le concile d'Auxerre du sixième siècle défendit expressément (1).

Au commencement de la monarchie, cette ville était une place très forte où les rois venaient souvent. Charlemagne s'y reposait quand il apprit la révolte des Saxons (2). Son petit-fils, le roi Charles-le-Chauve, y est resté trois mois, pendant la construction des catacombes de Saint-Germain, où les tombeaux des premiers évêques furent transférés en sa présence (3). Parcourez cette sombre demeure de la mort, arrêtez-vous ensuite pour admirer le clocher de ce vieux monastère, cette pyramide si remarquable par sa grande élévation, par l'architecture ancienne des Lombards, vous ne verrez ni sur les murs, ni sur ces tombeaux aucunes figures, aucunes sculptures. Les petits bas-reliefs que j'ai fait incruster dans la façade de ce clocher proviennent de l'entablement extérieur du mur antique contigu à ce monument, sur lequel fut posé l'édifice que l'inscription du tombeau de saint Loup annonce avoir été bâti par la reine Clotilde, épouse de Clovis (4). La primitive église

---

(1) *Concilia Labbei*, tom. V, p. 972.

(2) Rec. des hist. de France, tom. V, p. 343. *Annales metenses*.

(3) Rec. des hist. de France, tom. VII. *Acta sanctorum*, 31 *julii*, p. 276.

(4) *Acta sanctorum*. Bol. 31 *julii*, p. 263.

avait ainsi abandonné les images et les ornemens des temples qui pouvaient rappeler les superstitions du paganisme.

La base du clocher de Saint-Eusèbe est d'un genre de construction moins ancien. Les cintres des petites arcades sont remplacés par des ogives. Nous devons cette forme orientale d'ouverture aux Sarrazins qui occupèrent Auxerre et le midi de la France dans le huitième siècle (1). Sur toute la partie ancienne de cette église, il y a seulement cinq à six têtes d'hommes et d'animaux grossièrement ébauchées autour des chapiteaux de la façade du clocher ; c'est là la première infraction à la défense des figures.

L'église de Chablis où, vers la fin du neuvième siècle, les moines de Saint-Martin de Tours, poursuivis par les Normands, avaient apporté les reliques de leur patron, est un modèle très curieux, très régulier, de l'architecture du moyen-âge avant les croisades. Les murs intérieurs ne présentent aucunes figures, mais on remarque au dehors, sur la corniche, des têtes grotesques et un nouveau progrès vers la renaissance de l'art du statuaire.

Les mêmes têtes se retrouvent sur la corniche de la petite église de Prégilbert que l'on croit avoir été fondée par le professeur des écoles d'Auxerre, Gilbert, qui fut évêque de Londres dans le commence-

---

(1) *Labbei Biblioth.* tom. I. Hist. épisc. Aut., p. 427-430. Rec. des hist. de France, tom. III.

ment du douzième siècle ; mais la nef d'Appoigny, l'une des dernières de l'architecture lombarde, n'en contient aucunes.

Dans tous ces édifices antérieurs à l'architecture arabesque, et par conséquent aux douzième et treizième siècles, il n'y avait d'autres figures que les statues peintes placées sur les autels dont quelques-unes subsistent encore.

Lorsque le comte d'Auxerre, Pierre de Courtenay, entouré de la jeunesse auxerroise, recevait à Rome en 1217, des mains du pape Honoré III, la couronne de Constantinople que les princes lui avaient décernée, après la mort de l'empereur Henri, son beau-frère (1), on construisait ici le chœur de la cathédrale. C'est peut-être le plus beau monument de l'architecture des Arabes et des Maures qui soit en France. On voit dans l'intérieur une magnificence, un luxe d'ornemens jusqu'alors inconnus. Les murs sont ornés de colonnes élégantes, d'arabesques, de têtes d'hommes ou de femmes, d'animaux, de monstres. Pour ôter aux mosquées changées en églises leur ancien caractère religieux, les Croisés avaient imaginé de sculpter ainsi des figures parmi les arabesques. Les peintures des vitraux, les petites figures peintes des clefs des voûtes, si remarquables par l'éclat et la beauté des couleurs, nous montrent les traditions de l'école bizantine. Tous ces militaires, tous ces

---

(1) Rec. des hist. de France, tom. XVIII, p. 633, 284, 285, 728, 787, 288

ecclésiastiques revenus de la croisade avaient rapporté dans leur pays les arts de l'Orient. Ce chœur est un riche musée où l'on recueille de précieux renseignemens sur les mœurs, les usages, les costumes du treizième siècle. Quelques bustes des galeries représentent sans doute les bienfaiteurs de ce grand édifice. On croit reconnaître, au-dessus de la grille contiguë à l'autel de Saint-Jean, la comtesse Mathilde, le comte son mari, sa petite fille Yolande de Chatillon, héritière du comté d'Auxerre. La statue de la comtesse est posée entre deux chevaliers sur le portail de l'église de Mailly-Château, bâtie à la même époque dans le vieux manoir de ses pères.

La plupart des églises de ce temps, le chœur d'Appoigny, la nef de Saint-Bris, les portraits de Gy-l'Évêque et de saint Eusèbe, offrent un mélange inconcevable de caricatures les plus originales, de têtes grotesques, d'animaux réels ou fabuleux. Le rire éclate quand on regarde à Appoigny ces groupes de figures qui reçoivent les gouttières de l'église. A Vermenton, on a composé avec les sculptures du portail un zodiaque complet commençant à l'équinoxe du printemps : Pâques était alors le premier jour de l'année.

Bientôt ces images profanes que le vulgaire pouvait confondre avec celles des saints parurent inconvenantes. Nos grandes constructions du quatorzième siècle n'en contiennent aucunes. L'architecture eut un caractère plus grave. Tous les bas-reliefs du portail de cette nef, sur la place Saint-Étienne, repré-

sentent des sujets religieux. Fidèle cependant aux traditions, l'artiste a sculpté quelques animaux réels ou fabuleux, sur les plates-bandes des portes, et quelques allégories parmi ces bas-reliefs. Pour imiter les colonnes, on donnait alors aux statues une longueur démesurée.

Après la prise de Constantinople, dans le quinzième siècle, les artistes grecs fuyant la barbarie s'étaient retirés dans l'Occident. L'ancienne décoration reparaît avec eux dans les églises sous des formes plus gracieuses. Les deux portails latéraux de la cathédrale sont couverts de bas-reliefs variés et de petites têtes sculptées avec élégance. On voit dans l'intérieur sur celui du Nord quelques animaux parmi les arabesques : un singe monté sur un chien, un oiseau qui nourrit ses petits; et sur le second, de charmantes figures, où le talent fait excuser la licence des tableaux. L'un des piliers du clocher de Toucy est orné de sculptures analogues. Des animaux fabuleux plus grands se trouvent sur le portail de l'église d'Ouaine. Enfin, la tour de Saint-Pierre d'Auxerre, fondée en 1536, nous montre l'architecture des croisades à son déclin; elle est couverte d'ornemens, mais il y a dans les figures, comme dans les arabesques, des formes lourdes, de la dureté, un style embarrassé.

A la même époque, une grande révolution s'opère dans les arts. La France devient sous François Ier et les Médicis la rivale de Rome et de Florence. L'ancienne architecture romaine, renaissante en Italie, est

appliquée de nouveau aux édifices publics et particuliers. Les artistes adoptent dans les églises le mode d'ajustement de Michel-Ange. Le sanctuaire de Saint-Eusèbe est un mélange de cette architecture et de celle des Arabes. On remarque entre les archivoltes de la colonnade supérieure, les mascarons ou têtes grotesques, et sur les contreforts ou murs extérieurs, des têtes de victimes, des frises, des masques, des niches de statues décorées avec une élégance extraordinaire.

Les monumens du seizième siècle plus récens, les figures de Cérès et Bacchus sculptées sur la porte d'entrée de la cour de Saint-Pierre (1), les divinités allégoriques, les guirlandes de fleurs et de fruits qui accompagnent l'ordre ionique du portail de cette église, présentent un genre nouveau de sculpture. Partout la grace et la souplesse dans les formes ont remplacé la sécheresse et la dureté. Un grand nombre de maisons particulières où brillent les ornemens de l'architecture romaine, le goût exquis et les belles proportions des anciens, appartiennent aussi à cette époque célèbre, que l'on nomme *la Renaissance*. Jamais on n'a mieux bâti; architecte et sculpteur à la fois, l'ouvrier avait le double mérite du savoir et de la pratique.

Les arts ne furent pas cultivés avec moins de succès dans les environs. La petite église d'Ouaine est d'un

---

(1) Il y a un dessin de ce monument dans le grand ouvrage de M. le comte de La Borde.

style nouveau, d'une belle simplicité et d'une grande légèreté; il y a sur la corniche extérieure un lézard, c'est la salamandre qui formait la devise du roi François Ier. A Cravan, on trouve le même style, avec tous les ornemens de l'architecture romaine, avec des statues autour du chœur. La tour, fondée en 1551, serait admirable si l'architecte avait mieux suivi les proportions des ordres. Le jubé d'Appoigny, construit en 1606, mérite d'être vu; on a sculpté sur la façade les principaux événemens de la Passion, et sur l'un des piliers de la tour, un chapiteau de statue contenant des amours dans des niches. Ce genre d'ornement est très commun parmi les sculptures de ce temps.

Le chœur de Saint-Bris me paraît le monument de la renaissance le plus curieux, le plus remarquable. On y voit toute l'ancienne décoration des Grecs et des Romains, des frises, des cariatides, des masques, des amours, des satyres, de grandes figures allégoriques. Le mur extérieur sur la place est surtout d'une grande beauté; des amours entrelacés de guirlandes en décorent la frise; les petites têtes placées entre les fenêtres sont sculptées avec une grace et une légèreté étonnantes.

Cette perfection ne fut pas de longue durée. En comparant au soubassement la partie supérieure de l'église Saint-Pierre achevée en 1658, vous reconnaissez promptement une dégradation successive. Excepté l'église du séminaire où nous retrouvons les souvenirs de la renaissance, tous nos édifices du dix-

huitième et du dix-septième siècle annoncent une décadence complète dans les arts. La tradition en fut cependant conservée, au sein des cours pompeuses de Louis XIV et de Louis XV, pour le luxe des palais, par des artistes célèbres qui enrichirent nos églises de statues et d'ornemens précieux. On distingue à Auxerre le grand-autel de la cathédrale, le bas-relief et la statue de saint Étienne, le tombeau de Jacques Amyot, traducteur de Plutarque, celui des comtes de Chastellux, le grand-autel de Saint-Germain, dont les panneaux sont en marbre de Sicile. A Pontigny, dans la vaste église où le roi saint Louis vint en pélerinage avec sa mère, ses frères et sa sœur (1), la menuiserie du chœur est un chef-d'œuvre de travail, de goût et de science.

Tels sont les principaux monumens de la ville et de l'arrondissement d'Auxerre. Il est rare de rencontrer une réunion d'antiquités de tous les âges plus complète, plus favorable à l'enseignement. On y remarque des figures qui, par la correction du dessin, la grace et l'expression, seraient dignes des écoles d'Italie ou de la Grèce antique. Institutions, mœurs, costumes, tout a changé depuis la construction de nos églises gothiques ; là seulement, on voit quelque image de l'ancienne société française : elles sont les musées de la province, le principal ornement des villes. Déjà dans le siècle passé leur entretien était négligé ; les idées nouvelles commençaient

(1) *Martenne, Thesaur. nov. anecd., vita S. Edmundi.*

alors à se répandre. Les évêques avaient interrompu les travaux de la cathédrale; ils s'occupaient d'améliorer l'agriculture (1), laissant dépérir les édifices de la renaissance et du moyen-âge. Après les désastres des temps orageux de la révolution de 1789, le culte n'a plus les moyens de les réparer. C'est à chaque commune, c'est au département à remplir maintenant une si grande tâche. Puissent-ils sentir le prix de ces monumens, modèles des arts de nos pères, et les conserver aux siècles à venir, avec leur élégance antique, avec cette variété de sculptures que l'homme instruit ne se lasse pas d'admirer!

---

(1) C'est dans leur château de Régennes que vinrent, il y a 50 ans, les premières pommes de terre et les premiers mûriers blancs du pays.

NOTE

SUR

DES CAMPS, VOIES ROMAINES, TOMBES, CHATEAUX, OBJETS ET INSCRIPTIONS ANTIQUES

DANS LES VOSGES ET LA MOSELLE;

PAR LE BARON DE LADOUCETTE, MEMBRE RÉSIDANT.

Camp ancien à Schirmeck (*Vosges*).

A l'extrémité de la vallée de Schirmeck, on voit l'enceinte circulaire d'un camp; il n'y a pas long-temps que des pierres sculptées auraient pu nous donner quelque indice sur l'époque de sa construction et sur la nation à laquelle on la devait. Le camp qui est en ce lieu, et autour duquel s'étendent encore des fossés, porte le nom allemand de *Ræmisches Lager,* camp des Romains, et la tradition rapporte que ce furent les soldats de César qui le tracèrent. Le Ruch, rivière, passe au pied, et un ruisseau le traverse. Le caractère grossier de différentes fortifications des Vosges porte beaucoup de personnes à les attribuer aux Gaulois du revers occidental de ces montagnes, inquiétés par les peuples germaniques, qui ont souvent envahi ces pays, dès les temps antérieurs à la conquête de Jules-César. La construction plus soignée d'une vaste enceinte, et une assez grande quantité de médailles romaines qui y ont été trouvées, ainsi que les rou-

tes pavées qui y montent, ont fait imaginer à d'autres que ce travail appartient aux Romains; et une tradition du moyen-âge reporte l'établissement d'un château-fort sur ces montagnes à Maximien Hercule, collègue de Dioclétien. Cependant cette opinion est controversée, d'après trois considérations de quelque importance:

1° Rome n'occupa jamais ces contrées qu'avec peu de troupes, et cette enceinte a plus de trois mille mètres de longueur, plus de dix mille mètres de développement de mur, et un million de mètres carrés de surface.

2° On y manque d'eau.

3° La grande irrégularité de sa forme, sa division en trois compartimens, et un plateau fortifié à part, me font douter de l'origine romaine qu'on lui attribue. La grandeur de cette enceinte porte plutôt à croire qu'elle fut bâtie par les anciens Celtes, puisqu'ils avaient pour usage de construire de vastes fortifications où toute la population se retirait à l'approche de l'ennemi; mais les Romains ont pu s'en servir dans des temps postérieurs.

Camps romains dans le département de la Moselle.

Entre le camp ancien de Briey et celui de Titelberg près de Longwy, on trouve les vestiges d'un autre, au-dessus de Longuyon, à peu de distance de la ferme de Froideuld, qui est enclavée au levant et au couchant par les bois de Longuyon, au nord par les débris d'une muraille sur laquelle il a

poussé du taillis. A droite de ce lieu, et à environ 1 kilomètre, dans un bois de particulier au levant, et à gauche au nord, plus près du camp, dans les bois de Longuyon, on remarque des traces de murs qu'on croit avoir été un ouvrage avancé de ce camp romain. Quant à celui de Titelberg, dont Rodange et la Madeleine sont les habitations les plus voisines, les amateurs y ont fait autrefois une ample moisson de médailles en or, argent et bronze. Au temps de l'empire, on a porté à M. Jourdan, alors préfet à Luxembourg, de petites statues en bronze découvertes dans l'enceinte de ce camp, où des fouilles feraient peut-être encore trouver des objets curieux.

Le camp de Sierck est moderne : c'est là que, en 1705, Villars arrêta l'armée supérieure et victorieuse de Marlborough, et que, nouveau Fabius, il sauva la France.

Je vais offrir à la Société un léger supplément à la Dissertation de M. Lejeune sur les voies romaines de la Moselle, *Mémoir.* tom. V, page 198, et je parlerai de quelques châteaux, tombeaux, objets et inscriptions antiques.

Voie de Metz à Trèves sur la rive gauche de la Moselle : outre les parties que signale M. Lejeune, on en voit les restes près du moulin de Boussange, à peu de distance de Richemond, et à la sortie de Fontoy ; elle traverse le bois de Fontoy, celui de Bassompierre, la plaine de cette commune, celle de Ludelange, et rejoint la route près d'Aumetz.

Voie de Metz à Strasbourg : on en trouve d'as-

ses longues traces dans les bois de Lupi, à droite de la commune de Remilly.

Voie de Metz à Verdun: elle traversait, à 6 kilomètres de Metz, les bois sur les hauteurs de Châtey-Saint-Germain, allant joindre le finage de Gravelotte, et passant près du château de Villers-au-bois; de là, au midi des bois de Saint-Marcel, elle est encore bien reconnaissable, se trouvant élevée en certains endroits de plus de quatre pieds au-dessus des terres; puis elle se dirigeait vers Mars-la-Tour, qui fut probablement *Ibliodurum*.

Tombeaux antiques à Baslieux. C'est dans le jardin de M. de Saint-Ygnon qu'on a découvert, il y a quelques années et en 1831, des tombeaux construits en pierres murées à chaux et sable : ces tombes étaient larges à la tête, étroites au pied, et quelques-unes mieux faites que les autres. On y a trouvé des ossemens, des sabres, poignards, lances, haches, bagues, débris de ceinturons, grains semblables à ceux de chapelets, petits pots en terre grise, médailles, nombre de légers objets, et particulièrement deux médaillons en or de deux pouces de diamètre. Dans l'un il y avait 52 pierres de différentes couleurs, et une moins grande quantité de ces pierres dans l'autre qui était plus petit. Ces médaillons sont bien travaillés et de la forme des grandes décorations qu'on désigne sous le nom ignoble de crachats.

Châteaux. Le château de Liethard à Baslieux n'existe plus; le terrain sur lequel on l'avait bâti au moyen-âge est une prairie : voulant la clore en 1831,

en faisant les fondations du mur on a trouvé des briques entières et une pierre bien taillée, restes de l'ancien château. Le marquisat de Lagrandville était dans les temps reculés un apanage des comtes de Chiny, et fut ensuite le berceau des comtés de Custine; Martin, l'un d'eux, restaura le château actuel en 1400.

Dans le bois, au haut de la côte qui domine la forge au nord, sont les vestiges d'un château bien antérieur à celui qui existe, et dont la construction se perd dans la nuit des temps.

Le château de Bassompierre, occupé par François d'Olry de Bassompierre, a été détruit en 1626. On en a démoli les ruines en 1785, et l'on y a découvert des pièces d'or et d'argent, médailles et monnaies, plusieurs pierres sculptées, mais qui, dégradées, ont servi de matériaux au nouveau bâtiment, sur une des portes duquel sont encore deux figures en bas-relief avec des fleurs au milieu.

Dans la forêt de Sélomont, des monceaux de pierres en ligne droite, sur lesquelles le bois a poussé, annoncent, d'après la tradition, les restes d'un temple, même d'un lieu dit *Urbs Solis,* détruit lors de l'établissement du christianisme.

Antiquités du mont Hiéraple ou Herrapel (*Départ. de la Moselle*).

On peut consulter sur le mont Hiéraple les détails que j'ai donnés, tom. I et II de Robert et Léontine,

ou la Moselle au XVIe siècle (1); ceux qui suivent sont inédits.

O-SACRA PO
CTE-DEFVCTIS-HE
FILIS-CIVDENDV

MINVRIS
LVCANVS
V. S. L. M.

Ces deux inscriptions incomplètes ont été prises sur des pierres de grès que l'on a tirées en mars 1806 de dessous les buttes qui se trouvent à la partie orientale du Herrapel, près de Forbach (Moselle). La première était gravée en beaux caractères sur une pierre d'environ trois pieds de longueur, vingt pouces d'épaisseur et autant de hauteur; la face qui portait les lettres était posée sur les pierres de la première assise; ce qui prouve qu'elle avait été extraite d'un bâtiment plus ancien, pour être placée là où on l'a trouvée. La deuxième inscription a été découverte au même endroit. On voyait aux environs de ces buttes des débris de fûts et de chapiteaux de colonnes en grès.

---

(1) Paris, chez Lugan, libraire. — 1827.

TIB · CAE
DIVI · AUG · I
DIVI · IVLI · N
AUG · PONTIF
MAX · COS · III
IMP · VIII · TRI
POTEST · XXIII
: EG OVI COV :

Cette inscription en beaux caractères sur une pierre dure servait d'appui à un banc devant la maison de l'aubergiste Kremer père, à (Rosbruck), de qui M. Altmayer, de Saint-Avold, l'a acquise. Elle est fort lisible, à l'exception de la dernière ligne qui est un peu mutilée, ayant été long-temps enfoncée en terre. La pierre a

de hauteur.	2 pieds		
largeur.	1	—	3 p.
épaisseur.		—	10

Une pierre sépulcrale, portant deux figures et un reste d'épitaphe

V. ET Ev.
Ei NO FILIS EORVM DEFVNct

a été achetée par M. Simon, de Hombourg : elle a

de longueur.	4 pieds		2 p.
largeur.	2	—	6
épaisseur.	1	—	6

Mémoi

Pl. I.

EVNG

M. Altmayer a dans sa collection plusieurs objets d'antiquité, trouvés au mont Hiéraple; ce sont :

Une balance, ou romaine, venant de M. de Hausen;

Des ciseaux à tondre les moutons;

Une petite enclume achetée en 1807;

Un petit piédestal en marbre;

Une fibule.

Ce savant m'a donné deux objets en ivoire, savoir : un phallus avec des emblèmes curieux, et des époux se serrant dans leurs bras, poitrine contre poitrine (voy. la planche 1).

Usages du Valdajot ou Valdajou (Vosges).

Près de Plombières, ville dont tous les habitans, par un titre de 1391, étaient déclarés francs « de même que s'ils levaient la main et prêtaient serment(1), » se trouve la commune de Valdajot ou Valdajou, dont le riant territoire, arrosé par le ruisseau de Conbeauté, comprend neuf lieues de circonférence. Il y a quelques siècles qu'on voulut y solenniser le jour du samedi; mais Catherine de Lorraine défendit par une ordonnance de suivre une conduite contraire aux lois et canons de l'église, « et qui éveillerait et remettrait en sus le judaïsme et anciennes hé-

(1) Ordonnance signée de Gehan d'Arches, au nom de Ferri 3.

résies des sabatains. » Le hameau de la Breusche est le berceau de la respectable famille des Fleurot, ces habiles renoueurs auxquels la nature a révélé les secrets de la chirurgie.

Lorsqu'un habitant du Valdajou veut bâtir une maison, ses voisins et ses amis s'empressent de venir à son aide; ils portent à bras, hissent et placent toute la charpente du toit de l'édifice.

Les usages les plus remarquables sont ceux qui ont trait au mariage. Quand les parens d'un garçon savent qu'il plaît à la jeune fille qu'il aime, et qui dès lors ne le rebutera pas en lui mettant de la braise dans la poche, ils se présentent en grand nombre devant la maison dont le père ferme la porte. Ils frappent, s'annoncent comme des étrangers sans gîte et qui demandent un abri; on leur répond qu'ils sont peut-être des brigands, et que la prudence empêche qu'on les laisse entrer. Ils s'écrient que tout le monde les connaît pour honnêtes gens, qu'ils ne feront aucun embarras, qu'ils ne viennent pas les mains vides : après quelques difficultés, la porte s'ouvre, on prend les provisions, on se met à table; ils content le motif de la visite, et l'on finit par convenir de tous les arrangemens. La veille des noces, le futur amène quinze jeunes gens précédés d'un violon pour demander les effets de sa prétendue; le père assure qu'il n'est plus le maître chez lui; la fille se montre avec ses compagnes et quelques défenseurs. On apporte un vieux coffre pour ne pas

abîmer le véritable; une lutte sérieuse s'engage : si les garçons réussissent à s'emparer de la huche, les effets sont livrés; s'ils éprouvent trop de résistance, ils concluent une trève, et en donnant des épingles, des lacets et des rubans, ils achètent le coffre; alors les filles, qui avaient ôté les roues du chariot et caché le cheval, remettent tout en ordre, chargent elles-mêmes les vêtemens et le bagage de la fiancée; tous soupent ensemble, et le bal finit la journée.

Celle du mariage arrivée, les parens et amis du prétendu viennent quérir sa bien-aimée. Les cérémonies recommencent : la fille s'est retirée dans une chambre avec ses compagnes et avec de vieilles femmes; on les amène l'une après l'autre en disant : « Est-ce celle-là que vous voulez? » Elles sont refusées pour divers motifs qu'on explique plaisamment en ajoutant : « La fille d'honneur est déjà bien bonne; telle autre vaut encore mieux. » Enfin la future paraît, se met à genoux, ainsi que tous les assistans; ses parens la bénissent et lui adressent un petit discours analogue à la circonstance.

On se met en marche; devant la jeune épouse on porte une poule blanche ou géline, comme gage et récompense de sa sagesse, et deux quenouilles de lin qui attestent sa dextérité. Elle est vêtue de noir, deuil de sa virginité. L'époux a un habit de bure noire, long, ample et sans collet, une grosse cravate retombant en rabat, les cheveux coupés, le chapeau retroussé. Le cortége prie devant la croix de l'habitation et au pied des crucifix qu'il rencontre sur les

tombes isolées, sur les ponts et dans les carrefours. Le garçon et la fille d'honneur tiennent des cannes garnies d'une faveur bleue ; ils ont fiché sur la manche de chacun deux grosses épingles de laiton. Un ménétrier est en tête et joue jusqu'à l'église ; les jeunes gens font feu avec des pistolets. Après la cérémonie nuptiale, la mariée s'échappe pour retourner seule à la maison paternelle ; mais on la rattrape aux cris de *juhé! jouhé! jou! jouck!* (1). A peine arrivée au logis, on se dispute à qui lui enlèvera un ruban bleu qu'elle porte à la jambe, et qui est destiné à servir de livrée aux assistans. La poule blanche, apprêtée avec soin, est un des principaux mets du souper ; les garçons jettent de temps en temps des morceaux de sucre dans les verres de leurs maîtresses ; une jeune fille exprime dans une romance ses regrets sur le changement d'état de son amie ; puis l'on chante à gorge déployée. Les deux époux tournent autour de la table pour trinquer avec tous ; ensuite, en attendant le bal où la mariée devra faire un tour de menuet avec chaque garçon, et danser valses, allemandes et bourrées, elle monte avec ses proches et ses compagnes pour étaler devant eux ses nouvelles parures. C'est dans ce moment qu'une personne de ma connaissance fut témoin en 1824 d'un singulier spectacle. Des planches assez minces forment le plafond des maisons du Valdajou ; cette fois il était ver-

(1) Ce cri vient peut-être de *Jovi*.

moulu; il s'en détacha une nuée de poussière, et après un craquement, des éclats de bois de sapin; enfin l'épouse elle-même tomba dans un trou qui venait de se former. On s'empresse, on se heurte; un coup de pistolet tiré sous la table augmente la terreur. Heureusement il n'y avait pas de mal, et la bonne humeur fut ramenée par un charlatan qui distribua des remèdes innocens, tira les cartes et chanta des airs joyeux.

MÉMOIRE

SUR

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

DU TEMPS DE SAINT LOUIS.

PAR M. A. TAILLANDIER, MEMBRE RÉSIDANT.

Diverses révolutions opérées sous les rois qui occupèrent le trône de France, depuis Charlemagne jusqu'à Louis VIII, restreignirent tellement l'autorité royale que le monarque n'était plus que le suzerain de vassaux inquiets et factieux ; son pouvoir immédiat s'étendait seulement sur les terres qu'il possédait en propre. A la vérité plusieurs rois avaient tenté d'abaisser l'orgueil des grands, en joignant leurs efforts à ceux du peuple pour dompter des ennemis communs. Ainsi Louis VI avait, par l'établissement des communes, porté un coup fatal à la féodalité. Les institutions municipales ranimèrent dès leur naissance le courage des bourgeois et les mirent à même de s'opposer efficacement au brigandage des seigneurs. Mais lorsqu'on réfléchit sur la lenteur des progrès de la raison humaine, on est peu étonné de trouver, malgré ces heureuses innovations, la France encore soumise à de monstrueux abus au moment de l'avénement de Saint-Louis au trône. La minorité du

roi semblait annoncer de nouveaux malheurs, et sans doute les grands allaient se préparer à usurper encore une partie de l'autorité souveraine pour en user contre le peuple, lorsque la fermeté, le courage, la grandeur d'ame de la régente Blanche de Castille, mère du jeune roi, les fit rentrer dans l'obéissance. Ils s'en vengèrent par des libelles diffamatoires dans lesquels, suivant Jean de Hocséem, elle fut grossièrement insultée.

De nombreux exemples attestent l'inflexibilité du caractère de saint Louis lorsqu'il s'agissait de réprimer l'orgneil des seigneurs; nous n'en rapporterons qu'un seul. Le comte de Joigny avait fait arrêter un sujet du roi; saint Louis le cita devant le parlement; il s'y rendit, et le roi, en présence de toute l'assemblée, le fit saisir par ses sergens, et l'envoya en prison au Châtelet de Paris. Après une longue détention, le comte finit par avouer ce dont on l'accusait. « *Voilà la bonne et roide justice*, » comme dit Joinville.

Parmi les moyens employés par saint Louis pour accroître son autorité, nous en remarquerons deux principaux.

D'abord il chercha à augmenter ses domaines par différentes acquisitions, imitant à cet égard ses prédécesseurs et surtout Philippe-Auguste, qui, indépendamment de l'Artois et du Vermandois, qui lui avaient été donnés ou cédés lors de son mariage, avait acquis le comté d'Alençon, l'Auvergne et la ville

d'Evreux, et confisqué sur Jean-sans-terre la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Saint Louis acheta du comte de Toulouse la ville de Saint-Antonnin moyennant 1,500 livres tournois, et du comte de Champagne les fiefs et le ressort du comté de Chartres, ceux de Blois et de Sancerre et la vicomté de Châteaudun, le tout pour une somme de 40,000 livres. Le roi avait droit de souveraineté entière sur ces diverses contrées; par-là il augmentait sa puissance en même temps qu'il étendait le territoire royal.

Mais ce qui contribua peut-être le plus, à cette époque, à l'accroissement de l'autorité royale, ce furent les nouvelles croisades auxquelles saint Louis prit une part si active. Envisagées sous le point de vue politique, les croisades ont servi à l'avancement de la civilisation, et n'ont pas peu contribué à préparer la chute de la tyrannie seigneuriale. Nous ne pensons pas néanmoins que cet avantage puisse contrebalancer les pertes considérables d'hommes que causèrent ces expéditions lointaines et les malheurs innombrables qui pesèrent sur les peuples pendant ces guerres cruelles, dont le but avoué était de conquérir la Terre-Sainte, et d'imposer aux Mahométans les dogmes du christianisme.

Au reste, des institutions positives ont encore plus servi à l'avancement des lumières que les faits dont nous venons de parler.

Parmi celles qui sont attribuées à saint Louis,

nous ne pouvons placer, comme l'a fait M. Beugnot (1), l'ordonnance qui rendit le parlement sédentaire à Paris. Il est bien reconnu aujourd'hui que ce fut sous le règne de Philippe-le-Bel que cette grande compagnie judiciaire fut établie d'une manière permanente. On ne pensait même pas à revendiquer pour un autre monarque l'honneur de cette utile institution, lorsque M. Beugnot a cru pouvoir, en se fondant sur une ordonnance insérée par l'abbé de Camps dans un cartulaire historique de saint Louis, appartenant à la bibliothèque du roi, attribuer à ce prince l'acte qui rendit le parlement sédentaire à Paris. L'Académie des inscriptions, tout en couronnant l'ouvrage de M. Beugnot, n'en a pas moins rejeté cette opinion; elle pense, comme tous ceux qui ont examiné ce point historique, que l'ordonnance rapportée par l'abbé de Camps est indigne de mériter la moindre attention. D'abord cette ordonnance est sans date, et on ne la trouve pas au trésor des Chartres; ensuite Laurière, dont la sagacité est incontestable, a refusé de l'admettre dans le recueil des *Ordonnances* du Louvre. Mais la plus forte raison de croire qu'elle est apocryphe se rencontre dans son texte même. Elle commence ainsi: « C'est l'ordonnance du parlement du royaume et de l'eschiquier, et des jours de Troyes, et des autres choses qui sont accessoires à ces trois articles. » Or, du

(1) *Essai sur les institutions de saint Louis*. Paris 1821.

temps de saint Louis, la Champagne n'étant pas encore réunie à la France, ce monarque n'aurait pas pu étendre la juridiction de son parlement jusqu'à la ville de Troyes. A la vérité, M. Beugnot, en répondant aux objections de l'Académie, dit que le roi s'étant rendu en quelque sorte le chef de toutes les autorités judiciaires, par l'introduction des appels des juridictions seigneuriales, il est possible que les comtes de Champagne aient, par leur propre gré, et par amour pour la justice, prié saint Louis de leur envoyer des magistrats instruits, afin de diriger leurs grands jours, et s'éviter des appels offensans pour leur autorité. Quelque confiance que l'on ait dans l'amour des seigneurs de cette époque pour la justice, nous ne pensons pas qu'ils aient pu sacrifier à ce noble sentiment le mécontentement que leur fit éprouver l'introduction des appels, lorsqu'ils se furent aperçus qu'ils étaient dépouillés par-là de toute l'influence que leur donnait auparavant l'exercice de l'autorité judiciaire. En effet, les jugemens des cours seigneuriales se trouvant soumis à la révision du tribunal supérieur du suzerain, finirent par tomber dans le domaine de la justice royale qui était placée au sommet de la supériorité féodale, et c'est pour cette raison qu'on appelait alors le roi *le grand fieffeux* du royaume (1). C'est à saint Louis que l'on doit réellement le système des appels; mais il

(1) Henrion de Pansey, *Aut. jud.*, tom. I, p. 65.

faut réserver à Philippe-le-Bel l'établissement du parlement rendu sédentaire à Paris (1). Certes, les comtes de Champagne n'auraient pas porté volontairement, comme le suppose M. Beugnot, un second coup à leur puissance, en demandant au roi des juges pour leurs propres États.

Il est vrai néanmoins que les parlemens ont pris plus de consistance sous le règne de Louis IX qu'ils n'en avaient eu auparavant. Ce prince, après avoir institué les grands bailliages de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Mâcon, destinés à connaître des appels interjettés contre les jugemens rendus par les justices seigneuriales, convoqua dans Paris et ailleurs des canonistes et légistes nobles ou roturiers, clercs ou laïcs qui jugeaient en dernier ressort et dont les actes semblent ouvrir l'histoire des parlemens (2). Defontaines brilla dans ces assemblées dont la renommée devint telle, dit Pasquier, que « l'empereur Fréderic II ne douta de vouloir leur remettre les différens qu'il avait avec Innocent IV, auxquels il n'y allait que du nom et titre de l'empire (3). » Le greffier, Pierre de Montluc, consigna, au commencement du siècle suivant, dans

(1) Art. 62 de l'ordonnance du 23 mars 1302 : *Propter commodum subjectorum nostrorum et expeditionem causarum, proponimus ordinare, quòd duo parlementa Parisiis tenebuntur in anno.*

(2) Voltaire, *Hist. du parl. de Paris*, ch. 1, 2.

(3) *Recherch.*, liv. II, ch. 2.

des registres connus sous le nom d'*Olim*, les actes de ces conseils judiciaires; ces registres, précieux pour l'histoire de la jurisprudence de cette époque, sont conservés à la section judiciaire des archives du royaume.

Au temps dont nous nous occupons, on se ferait une fausse idée du parlement si l'on entendait par-là un grand corps permanent de judicature, tel à peu près qu'il existait lors de sa suppression en 1790. Nous avons montré plus haut qu'il n'était pas encore sédentaire à Paris. Il ne se composait que des conseillers que le roi avait autour de lui pour l'aider dans l'administration du royaume. Lorsque ces conseillers jugeaient des affaires contentieuses, ils recevaient une mission spéciale pour remplir cet objet. Constitués de cette manière en cour souveraine, on nommait leur juridiction tantôt *plaids de la porte*, ainsi qu'on le voit dans Joinville, tantôt *parlement*, comme cela résulte d'une ordonnance de 1265, où l'on lit ces mots : *Facta fuit hæc ordinatio in parlemento omnium sanctorum.*

Ces dernières expressions font voir que le parlement tenait à la Toussaint. En effet, c'était aux grandes fêtes de l'année que les conseillers d'état se réunissaient en cour de justice. Laroche-Flavin rapporte que ce fut Pepin-le-Bref qui détermina ainsi l'époque où ils se réuniraient. « Il ordonna, dit-il, un parlement composé de certain nombre de gents de sçavoir et d'expérience pour, en son nom et soubs son authorité, cognoistre et décider tous dif-

férans et affaires graves et de conséquence, et rendre justice en toute souveraineté en son royaume; ores que ce fust en son absence, et destina les grandes festes annuelles pour le tenir, savoir vers les festes de Pasques, la Pentecoste, la Notre-Dame de demi-aoust, la Toussaincts et Noel (1). »

On ne peut méconnaître les résultats de cette grande institution judiciaire. Selon Loyseau : « Il faut confesser que ça été le parlement qui nous a sauvés, en France, d'être cantonnés et démembrés comme en Italie et en Allemagne, et qui a maintenu ce royaume en son entier (2). »

Une autre erreur que l'on remarque dans l'ouvrage de M. Beugnot, c'est d'avoir supposé que l'on trouve l'origine du ministère public dans les fonctions des baillis, telles qu'elles furent fixées par saint Louis. Les ordonnances de 1250 et 1254 sur l'administration de la justice en Languedoc, dans lesquelles sont rapportés les principaux devoirs imposés aux baillis, et l'ordonnance de 1256, qui étend à toute la France les dispositions des précédentes, ne justifient pas l'opinion de M. Beugnot. Le ministère public proprement dit a été institué pour poursuivre les délits par voie de réquisition, et non pas pour les juger; les baillis cependant n'étaient que des juges, et nous ne voyons pas quelle ressemblance peut exister entre

(1) Larochef. liv. 1, ch. 6.
(2) *Des Seigneuries*, ch. 3.

ces deux fonctions. A la vérité, les officiers du ministère public étaient magistrats comme les baillis, et c'est peut-être dans les obligations générales tracées à ceux-ci par les ordonnances dont nous avons parlé, et qui ont dû être aussi imposées aux premiers lors de leur création, que l'auteur trouve de la similitude entre ces deux magistratures. Le législateur, en prescrivant aux baillis de rendre la justice aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, a eu en vue tous ceux dont l'état était ou de juger les contestations élevées entre les particuliers, ou de poursuivre les criminels au nom de la société. On peut penser encore que Beaumanoir, en exigeant de ceux qui désireraient être *loyaux baillis* dix vertus principales, parmi lesquelles on remarque la sagesse, la douceur, la patience et la science, les aurait demandées aussi à celui qui serait appelé à remplir les fonctions du ministère public; mais ces règles générales, qui s'appliquent à tous les magistrats, ne peuvent faire apercevoir dans l'institution des baillis l'origine du ministère public. Cependant M. Beugnot n'est pas le premier qui ait fait un rapprochement entre les fonctions de baillis et celles des avocats ou procureurs du roi; l'auteur du *Répertoire de Jurisprudence* croit y remarquer aussi des points de ressemblance, et suppose que les gens du roi remplacèrent les anciens saïons connus dans les Capitulaires de Charlemagne, sous le nom d'*actores dominici*, *actores fisci*, *actores publici*. Si l'on veut restrein-

dre la magistrature appelée *ministère public* à la défense des droits et intérêts du roi, lorsqu'il intervenait comme partie dans les contestations judiciaires, on pourra admettre cette hypothèse; mais si on cherche l'origine de cette magistrature, telle qu'elle existe aujourd'hui, nous ne pensons pas qu'on puisse la trouver au-delà du commencement du quatorzième siècle.

Quant au droit en lui-même et à la jurisprudence, ils consistaient, à l'époque dont nous nous occupons, en trois parties distinctes : le droit canonique, le droit romain et le droit coutumier.

Le développement successif de la puissance ecclésiastique avait introduit son influence jusqu'aux choses les plus diverses. On avait senti dès lors le besoin de rassembler et de coordonner les décisions pontificales, connues sous le nom de *Décrétales*, qui devaient servir de règles, même dans les matières contentieuses ordinaires. Gratien avait aussi, au milieu du douzième siècle, réuni ces décrétales, dont plusieurs, forgées au huitième siècle par Isidore Mercator, semblaient faire remonter à une époque ancienne des abus inconnus néanmoins au premier âge du christianisme (1). Raymond de Pennafort, dominicain espagnol, classa de nouveau, par ordre du pape Grégoire IX, les décrétales qui avaient été rendues jusqu'à ce moment (2); il les rangea en

(1) Fleury, 4e disc.
(2) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. LXXX, n. 46.

cinq livres, auxquels on a fait correspondre les cinq mots de ce vers :

Judex, judicium, clerus, sponsalia, crimen.

Soixante-trois ans plus tard, sous le pontificat de Boniface VIII, un nouveau recueil fut encore publié, divisé en cinq parties comme le précédent, et connu sous le nom de Sexte ou sixième livre.

Ces compilations forment l'arsenal où se trouvent déposées les armes dont la puissance ecclésiastique fit un si long usage pendant toute la durée du moyen-âge. Les usurpations, les empiétemens du clergé sur l'autorité civile y sont consacrés par une foule de décisions qu'on n'osait attaquer à cette époque d'ignorance et de fanatisme.

Saint Louis cependant ne se laissa pas subjuguer par la domination à laquelle la cour de Rome était parvenue, et l'un des plus beaux titres de sa gloire est la pragmatique-sanction qu'il publia en 1268, après que Clément IV eut décidé que tous les bénéfices étaient à la disposition du pape, et qu'il les pouvait donner vacans, par collation immédiate, et non vacans par survivance ou par expectative. En opposition avec ces principes, saint Louis déclara « que les prélats, patrons et collateurs jouiraient pleinement de leurs droits ; que les cathédrales et les autres églises du royaume feraient librement leurs élections ; que le crime de simonie serait extirpé du royaume ; que les promotions et les collations seraient faites selon le droit commun et les décrets des

conciles; que les exactions intolérables par lesquelles la cour de Rome avait misérablement appauvri le royaume cesseraient d'avoir lieu, si ce n'était pour d'urgentes nécessités et du consentement du roi et de l'église gallicane (1). »

Au treizième siècle la jurisprudence et la théologie ne faisaient souvent qu'une seule et même chose, surtout lorsqu'il s'agissait des personnes ecclésiastiques. Les écoles d'Italie et de France renfermaient des canonistes renommés qui enseignaient la théologie appliquée aux affaires et au besoin du temps. Parmi eux, l'un de ceux qui tiennent le premier rang est Durand, évêque de Mende, professeur à Bologne. Il avait composé divers ouvrages concernant les lois ecclésiastiques et civiles, commenté le décret de Gratien et les décrétales de Raymond de Pennafort, rédigé un répertoire et un abrégé de jurisprudence, connu sous le nom de *Speculum juris*, principal titre de sa réputation. Il y traite, dans la première partie, de toutes les personnes qui interviennent dans les jugemens, juges, parties, témoins, avocats et procureurs; dans la seconde, des causes civiles; dans la troisième, des causes criminelles; dans la quatrième et dernière, des suppliques, des contrats et autres actes judiciaires. « Les deux jurisprudences, civile et canonique, disent les savans auteurs de l'*Histoire littéraire*, y sont

(1) *Ord. du Louvre*, tom. I, p. 97.

presque partout réunis ou même confondus, ainsi qu'elles se mêlaient alors en effet dans la plupart des affaires (1). »

Cependant, au milieu de ce sombre chaos, les recueils de Justinien avaient passé d'Italie en France, et déjà ils avaient servi de textes à des leçons publiques de jurisprudence à Montpellier et à Toulouse, qui ne possédaient pas encore d'universités. Les papes, craignant que cet enseignement ne finît par porter atteinte à la prédominance de la théologie scolastique, firent leurs efforts pour en empêcher le développement et même pour l'anéantir entièrement. Tel fut en effet le motif qui paraît avoir porté Honorius III à rendre en 1218 ou 1220 une bulle connue sous le nom de *Super specula*, qui défend d'enseigner le droit civil à Paris sous peine d'excommunication (2). *Déchiffrez cette Décrétale*, disait Pasquier, *à telle façon qu'il vous plaira, vous y trouverez un tel entrelas de paroles que vous serez bien empêché de juger sur quel pied seront faites telles défenses.*

L'influence du Saint-Siége ne put empêcher le droit romain de conserver et d'étendre son empire dans les provinces au-delà de la Loire. Le Code théodosien avait été introduit depuis long-temps dans

(1) *Hist. litt.*, tom. XVI, p. 78.

(2) *Et qui contrà fecerint non solùm ad causarum patrocinium excludatur, verùm etiam per episcopum excommunicationis vincula innodetur.*

la Gaule méridionale, où, selon Pasquier, il avait été réformé par les Visigoths et tourné en coutume (1). Il paraît même que le pape n'avait entendu en prescrire l'enseignement qu'à Paris et aux lieux voisins, *Parisiis seu aliis locis vicinis*, et il est très certain qu'au treizième siècle la jurisprudence civile était enseignée à Montpellier, à Toulouse, à Orléans et à Angers.

Quant aux coutumes, elles présentaient le véritable droit national de la France. Nous avons essayé de démontrer dans notre précédent mémoire (2) par quelle suite de circonstances elles avaient pu résister aux régimes divers qu'elles avaient eu à traverser. Écrites ou traditionnelles, elles n'offraient guère qu'un mélange, souvent informe, des diverses lois antérieures, romaines ou barbares, ecclésiastiques ou féodales. Suivant Defontaines elles étaient incertaines, indécises, ignorées ou méprisées par les baillis et par les prévôts, *ki plus entendent, à leur volonté faire, ke à user des coustumes; partie par la volenté à ceux qui plus s'aherdent à leurs avis, ke as fais des anchiens: partie plus par li riches, ki ont souffert et despoüilliés les poures, et or sunt li riches par les poures dépoosté* (3). Et

---

(1) *Recherch.*, l. IX, ch. 36.

(2) Mémoire sur la législation française sous la première race, inséré au tom. IX des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, p. 81 et suiv.

(3) Pref. du conseil.

s'il faut en croire Beaumanoir, il n'y avait pas deux seigneuries gouvernées en tout point par la même loi (1).

Les deux noms que nous venons d'invoquer rappellent ceux des deux plus célèbres jurisconsultes qu'ait eus à cette époque la législation coutumière. On a peu de détails sur la vie de Défontaines; on sait seulement qu'originaire du Vermandois il vivait sous saint Louis, et qu'il fut maître des requêtes de ce grand roi. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il se fit remarquer dans les assemblées du parlement par son profond savoir, et c'est avec raison que le président Hénault dit « qu'il peut être regardé comme le plus ancien jurisconsulte de notre droit français. »

L'ouvrage qui a fait arriver le nom de Pierre Defontaines jusqu'à nous fut composé vers 1253, pendant qu'il exerçait les fonctions de bailli de Vermandois; il est intitulé modestement par lui *le Conseil que Pierre Defontaines donna à son ami*. Il contient trente-cinq chapitres qui embrassent les principales matières judiciaires dont on faisait usage à cette époque. Le droit romain s'y trouve cité assez fréquemment, ce qui prouve qu'il était déjà regardé comme *raison écrite* dans les pays coutumiers. Au reste, l'auteur annonce qu'il est le premier qui ait entrepris d'écrire sur l'ordre judiciaire de France, *nus*, dit-il, *n'emprit unques mais ceste cose devant moi.*

(1) Coutume de Beaum. Prol.

Ducange a fait imprimer, à la suite de son édition de Joinville, ce précieux monument de l'ancienne jurisprudence française. Il annonce dans sa préface qu'il l'a copié sur un manuscrit conservé à l'hôtel public de la ville d'Amiens.

Philippe de Beaumanoir n'a pas moins de réputation que Defontaines, auquel il est un peu postérieur. Il exerça les fonctions de bailli de Clermont, en Beauvoisis, sous Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis. Il fut encore bailli de Senlis en 1295 (1). Il acquit dans cette profession la science de la jurisprudence coutumière, et il est auteur de l'ouvrage célèbre connu sous le titre de *Coustumes de Beauvoisis* qu'il composa en 1283. Cet ouvrage contient soixante-dix chapitres, traitant des diverses matières relatives à l'ordre judiciaire de ce temps. Publié par la Thaumassière en 1690, le livre de Beaumanoir a été cité souvent par nos meilleurs jurisconsultes tels que Chopin, Carondas, Loisel, Pithou, Brodeau, Ducange, Dumoulin, Henrion de Pansey, etc. Montesquieu l'appelle un admirable ouvrage (2), et invoque fréquemment son autorité.

Durant son règne, Louis IX rendit un grand nombre d'ordonnances, dont plusieurs, comme celles qui étaient dirigées contre les hérétiques, les blasphémateurs, etc., sont empreintes de l'esprit du

---

(1) Ducange, préface des Établissemens de saint Louis, à la suite de Joinville.

(2) *Esprit des Lois*, liv. XXVI, ch. 15.

temps ; d'autres ont une importance beaucoup plus réelle, et méritent d'attirer notre attention.

Parmi ces dernières, nous nous arrêterons à celles qui ont eu pour objet de détruire les combats judiciaires, et aux deux grandes lois de l'époque, *l'Ordonnance pour la réformation des mœurs en Languedoc*, et *les Etablissemens de saint Louis*.

L'usage de vider un procès par un combat remontait au temps de la plus hideuse barbarie ; il s'était perpétué, car l'empire de l'habitude a toujours été difficile à déraciner. Saint Louis, dont une institution aussi brutale blessait autant la raison que la piété, entreprit, sinon de la détruire entièrement, au moins d'en restreindre singulièrement les effets.

Ce fut au parlement tenu pendant l'octave de la chandeleur de l'année 1260, que ce prince rendit son *Ordonnance sur les duels et la preuve par témoins* (1). Cette loi substitua la preuve testimoniale au hasard des combats, dans les domaines du roi ; mais sa disposition la plus importante fut celle qui était contenue dans l'article 8, et qui introduisit l'usage de *fausser sans combattre*, c'est-à-dire d'appeler sans demander le combat contre les juges par lesquels on avait été condamné. L'appel fut porté devant la cour du roi, et c'est là, ainsi que nous l'avons dit plus haut, une preuve de l'habile politique de saint Louis, qui, par cette coutume nou-

(1) Ord. du Louvre, tom. Ier, p. 86.—Anciennes lois franç., tom. Ier, p. 283.

velle, accrut son autorité en même temps qu'il anéantissait une institution barbare.

M. de Sismondi n'a pas pensé que l'ordonnance de 1260 eût mérité les éloges qu'elle a valu généralement jusqu'ici à son auteur. Cet habile historien ne voit dans les réformes de ce prince que le renversement des *libertés féodales*, les seules que possédait alors la France. Selon lui, le combat judiciaire était *un recours à la loi, une forme de procédure* chère à la noblesse dont elle garantissait l'indépendance; et il ajoute qu'en repoussant les tortures, les enquêtes secrètes et même les témoignages qui n'étaient fort souvent que des parjures, les gentilshommes avaient peut-être servi réellement la justice. En un mot, le *gage de bataille* ne lui paraît pas le plus mauvais genre de preuve dont on fît alors usage dans les démêlés judiciaires (1).

Nous avouons que nous sommes loin de partager sur ce point l'opinion de M. Sismondi, et nous préférons à tous égards l'avis de Montesquieu qui a dit que Louis IX avait offert les moyens de rendre la jurisprudence française par degrés « plus naturelle, plus raisonnable, plus conforme à la morale, à la religion, à la tranquillité publique, à la sûreté des personnes et des biens (2). »

L'ordonnance de décembre 1264 *Pour la réfor-*

---

(1) *Histoire des Français*, tom. VI, p. 21.
(2) *Esp. des Lois*, l. XVIII, ch. 38.

mation des mœurs dans le Languedoc (1), est également digne de remarque. Elle fut lue à Béziers, en 1255, dans un concile ou une assemblée des prélats, des barons et des chevaliers du pays.

Cette ordonnance a trente-neuf articles; elle veut que les sénéchaux et les baillis prêtent serment qu'ils rendront la justice sans distinction de personnes, suivant les coutumes et usages approuvés; qu'ils conservent de bonne foi les droits du roi, sans faire préjudice aux particuliers; qu'ils ne reçoivent ni par eux-mêmes, ni par leurs femmes enfans, etc., aucuns présens, si ce n'est de choses à boire ou à manger, et dont la valeur n'excéderait pas dix sous en une semaine, etc. L'ordonnance veut encore que les enquêtes, en matière criminelle, soient communiquées à l'accusé lorsqu'il le demandera; que les personnes de bonne renommée, même pauvres, ne soient pas mises à la question, sur la déposition d'un seul témoin; enfin elle défend aux sénéchaux et baillis d'empêcher sans nécessité de transporter hors du pays le blé, le vin ou d'autres marchandises, et contient des dispositions contre les juifs accusés de blasphèmes, d'usure et de sortiléges.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette ordonnance fut rendue applicable à tout le royaume par une autre ordonnance de 1256.

---

(1) *Ordonn. du Louvre*, tom. I. — *Anc. lois franç.*, tom. I, p. 264.

Nous arrivons maintenant à la loi célèbre connue sous le nom d'*Etablissemens de saint Louis* : c'est un code partagé en deux livres, dont le premier a 168 chapitres et le second 42; il y est traité successivement et sans ordre méthodique des actions personnelles ou réelles, des degrés de juridiction, de l'application des peines aux crimes et aux délits, des donations, successions et partages; des douaires, de la tutelle, de la minorité, des affranchissemens, des fiefs et des droits féodaux.

Avant d'entrer dans un examen plus détaillé des Etablissemens de saint Louis, nous devons dire que leur texte fut successivement publié, d'abord par Ducange à la suite de l'édition de Joinville qu'il donna en 1685, 1 vol. in-fol.; ensuite au tome Ier des Ordonnances du Louvre, publiées par Laurière; puis par l'abbé de Saint-Martin qui, en 1786, les fit imprimer dans un volume in-8° qui en contient également une traduction en français moderne; et enfin au tome II du Recueil général des anciennes lois françaises.

En passant à l'examen des Etablissemens de saint Louis, nous avons à résoudre une question qui a partagé les historiens, compilateurs et jurisconsultes qui ont parlé de ces Etablissemens. Il nous semble qu'il faut diviser la question en deux parties distinctes : d'abord, le recueil connu sous le nom d'Etablissemens de saint Louis, tel que nous le possédons aujourd'hui, est-il effectivement l'œuvre de ce monarque?

Ensuite les véritables Etablissemens étaient-ils ou non une loi générale?

Le président Hénault n'hésite pas à regarder saint Louis comme l'auteur des Etablissemens. Il dit, en rapportant les événemens de l'année 1270 : « Coutumes générales connues sous le nom d'Etablissemens de saint Louis. Ces Etablissemens, dans lesquels saint Louis comprit quelques lois de ses prédécesseurs et plusieurs de celles qu'il avait publiées auparavant, sont une espèce de code qu'il fit faire peu de temps avant sa deuxième croisade. » Laurière, Fleury, Velly, partagent l'opinion du président Hénault; mais Montesquieu et d'autres écrivains, qui ont pris la peine de soumettre cette compilation à une saine critique, prétendent que c'est à tort qu'on l'attribue à saint Louis.

La raison la plus forte qui nous semble prouver que les Etablissemens connus de nos jours ne sont pas ceux qui ont été faits par saint Louis, c'est qu'ils ne présentent pas la forme usitée dès ce temps dans la rédaction des ordonnances, puisqu'on y trouve de nombreuses citations de canons, de décrétales, de lois romaines et même des Etablissemens; le passage suivant en est une preuve : « Se aucuns homs ou aucune fame avoit geu malade huit jours et il ne se volust confesser et il morust desconfès, tuit li muebles seroient au baron; mis se il moroit desconfès de mort subite, la justice ne la seignorie n'i auroit riens; et se ceste chose avenoit en la terre à aucun qui eust toute justice en sa terre, tout ne fust-il ba-

ron, si en seroit la justice léur, et se li mors avoit fait son testament, çar nulle chose n'est si grande comme d'accomplir la volonté au mort, selon droit escrit au code *de Sacrosanct. Eccl. L. Jubemus*, où il est escrit de cette matière. » Nous avouons que les raisons apportées par Laurière (1) pour expliquer ces citations ne nous ont paru nullement satisfaisantes, et nous pensons avec Montesquieu que cette compilation est un ouvrage sur les Etablissemens et non les Etablissemens eux-mêmes.

La date que l'on trouve dans le prologue ou préface n'a pas peu servi à embarrasser les critiques pour expliquer comment saint Louis avait pu promulguer des lois à une époque où il était éloigné de son royaume, ou du moins au moment de son départ. Ce prologue annonce que les Etablissemens furent octroyés en 1270. Or, si l'on en croit Guillaume de Nangis, le roi partit d'Aigues-Mortes pour la Terre-Sainte le mardi d'après la fête de Saint-Pierre, de l'an 1269. Saint Louis ne revit jamais ses états, et mourut pendant cette croisade, la même année (suivant l'historien nommé plus haut) qu'il quitta la France. A la vérité, Laurière prétend que Guillaume de Nangis a commis une grave erreur de date; puisqu'il est reconnu que ce prince mourut le 25 août 1270, il s'ensuit donc qu'il partit d'Aigues-Mortes en 1270 et non en 1269.

---

(1) *Ordonn. du Louvre*, tom. I, préf.

Mais, sans nous arrêter plus long-temps à la date attribuée aux Etablissemens, et en admettant l'erreur commise par Guillaume de Nangis ou par ses copistes, nous dirons qu'il n'est pas probable que saint Louis ait choisi le moment de son départ pour donner de nouvelles lois aux pays de sa domination. Ses vassaux n'étaient point portés à l'obéissance, la régence était faible, et l'un des personnages désignés pour cette régence, le comte de Ponthieu, avait, en plusieurs occasions, manifesté son éloignement pour toute innovation. Enfin Defontaines, qui est mort avant 1270, cite les Etablissemens de saint Louis.

Il faut donc conclure de tout ceci que les véritables Etablissemens ou ordonnances de saint Louis furent donnés avant l'an 1270. Cette date se trouve, comme nous l'avons déjà dit, seulement dans la préface de la compilation connue aujourd'hui sous le nom d'Etablissemens, et dont nous contestons l'authenticité. C'est sur la foi de cette préface que les historiens se fondent pour adopter la date de 1270; mais plusieurs autres erreurs non moins grossières, commises dans cette même préface, viennent encore à l'appui de notre opinion. Elles sont tellement manifestes que quelques-uns des partisans de l'opinion contraire se croient obligés d'avouer que la préface des Etablissemens n'a pu être écrite qu'après leur promulgation. Il n'est pas étonnant du reste que les ouvrages antérieurs à l'invention de l'imprimerie nous soient parvenus remplis de fautes, de lacunes et de variantes. Les copistes ne se montraient pas

fort scrupuleux de transcrire les textes avec fidélité; ils remplaçaient quelquefois des mots déjà anciens par de plus nouveaux, qui ne présentaient pas toujours le même sens, et l'on a beaucoup d'exemples de manuscrits très différens les uns des autres, quoique portant le même titre.

Passant à la deuxième partie de la question, les Etablissemens de saint Louis étaient-ils ou non une loi générale? Nous nous rangerons encore de l'opinion de Montesquieu contre Laurière. C'est sur l'autorité de la préface ou prologue que ce dernier appuie ses raisonnemens; il y est dit: « L'an de grace « 1270 li bons rois Lœys fit et ordena ces establis« semens avant ce que il allast en Tunes, *en toutes « les cours layes du royaume et de la provosté « de France.* » Mais comment saint Louis aurait-il pu donner des établissemens ou lois à des contrées sur lesquelles il n'avait pas d'autorité judiciaire, puisque les seigneurs avaient usurpé depuis long-temps le pouvoir immédiat sur les vassaux? Ces seigneurs, ombrageux dans tout ce qui pouvait affaiblir leurs droits, n'auraient pas adopté une jurisprudence étrangère à celle qui était en usage dans leurs domaines. Les véritables établissemens ne purent donc avoir force de loi que dans le pays d'*obéissance le roi*, comme on les appelait alors. Si quelques seigneurs les adoptèrent, on doit supposer que ce fut de leur pleine et entière autorité. L'histoire nous offre un grand nombre d'exemples de ce droit qu'avait tout seigneur féodal d'être juge naturel de ses vassaux.

Nous citerons à cet égard, et d'après le président Hénault, une anecdote des temps dont nous parlons qui les fait parfaitement connaître, et dans laquelle Joinville, cet ami si dévoué de son roi, joue le principal rôle.

« Saint Louis, dit Hénault, prêt de s'embarquer « pour la cinquième croisade, convoqua tous les « barons de son royaume à Paris pour leur faire « prêter serment que s'il arrivait faute de lui dans « son voyage d'outre-mer, ils s'engageaient à reconnaître ses enfans pour ses successeurs. Joinville, « qui sûrement était bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres ; *mais moi,* dit-il, *qui n'étais point sujet à lui, ne voulus point faire de « serment, et aussi n'était point mon intention « de demeurer*. Sur quoi Ducange, dans ses dissertations XIII et XIV, établit solidement que c'était une suite de la loi des fiefs qui défendait aux « arrières-vassaux de rendre ni serment ni hommage, « à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant « dont ils étaient spécialement les sujets. Telle était « en effet la jurisprudence d'alors : ce qui se confirme par l'article des Etablissemens de saint Louis « que ce prince publia lors de son dernier voyage « en Afrique (1), où il est dit que le vassal est obligé, « sous peine de confiscation de son fief, de suivre

(1) C'est le président Hénault qui parle, et nous avons déjà dit qu'il soutenait sur les Établissemens une opinion contraire à la nôtre.

« son seigneur à la guerre contre le roi, même dans « les cas où le roi aurait refusé justice à son seigneur. « Ce même Joinville, écrivant depuis à Louis Hu- « tin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que son « *bon seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de mon- « seigneur qu'au comte de Champagne son suzerain « (Ducange). Etrange effet de l'autorité usurpée! « ajoute Hénault, puisque l'empereur Frédéric Ier, « pour détruire un pareil abus, marque expressé- « ment dans son ordonnance du camp de Ronçal « qu'il entend que l'empereur soit nommément ex- « cepté du serment de fidélité que le vassal prêtera « à son seigneur. »

Ce passage fait suffisamment voir que saint Louis n'aurait pas eu assez d'autorité pour changer ainsi d'un seul coup tout le système judiciaire établi dans les différentes provinces de France. Ducange dit avoir vu un manuscrit conservé à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, dont le titre atteste que les Etablissemens furent confirmés en parlement par les barons et gens de loi du royaume. Mais Montesquieu démontre avec beaucoup de force que l'on ne peut ajouter foi au titre de ce manuscrit, et qu'il est impossible qu'un corps général de lois ait été donné à toute la France(1).

(1) Pocquet de Livonnière, dans son édition des *Coutumes du pays et duché d'Anjou*, tom. I, p. 5, annonce qu'il a entre ses mains une ancienne compilation des coutumes de cette province intitulée : *Cy commencent les coutumes glosées d'Anjou et du Maine;* un endroit de la glose sur l'art. 67, dit-il, en marque la date en ces termes : *Cette présente écriture fut faite et com-*

Il faut conclure de tout ce qui précède que la compilation appelée Établissemens de saint Louis n'appartient pas entièrement à ce monarque, quoiqu'elle renferme certainement un grand nombre de dispositions contenues dans les véritables Etablissemens; car il n'y a pas de doute à élever sur les réformes salutaires que saint Louis apporta dans l'administration de la justice. Cette compilation est un monument fort curieux de l'ancien droit français; elle sera souvent consultée par ceux qui voudront remonter aux sources de notre jurisprudence, et il est facile d'y démêler un grand nombre d'articles très sages, qui furent d'heureuses innovations. Saint Louis rencontra sans doute beaucoup d'obstacles; mais sa fermeté n'en fut point ébranlée. Il sut défendre les libertés de l'église gallicane contre les envahissemens de la cour de Rome. Il essaya d'abolir ces combats judiciaires appelés *jugemens de Dieu*, hideux monumens de la barbarie du moyen-âge. Saint Louis

---

pilée l'an 1385. J'ai reconnu, ajoute Pocquet de Livonnière, que ce n'est autre chose que les Etablissemens de saint Louis que M. Ducange a donnés au public ensuite de ses observations et dissertations sur l'histoire de ce grand roi par le sire de Joinville. Ayant conféré mon manuscrit avec les Établissemens de saint Louis, je n'y ai trouvé presque aucune différence pour la substance des choses. Ce qui me fait soupçonner ou que les Établissemens ont été tirés des usages d'Anjou, comme Ducange dans sa préface le conjecture, ou que les juges et praticiens de cette province les ont acceptés pour lois et coutumes, auxquelles ils se sont conformés.

enfin est digne de cette belle pensée, dans laquelle Montesquieu a rappelé sa manière de gouverner. « Inviter quand il ne faut pas commander, c'est la « loi suprême. La raison a un empire naturel; elle « a même un empire tyrannique: on lui résiste, mais « cette résistance est son triomphe; encore un peu de « temps et l'on sera forcé de revenir à elle (1). »

Un grave historien contemporain que nous avons déjà cité, M. de Sismondi fait remonter à saint Louis l'époque durant laquelle, suivant lui, les légistes ont subordonné le régime féodal au monarchique, et reconstitué le pouvoir absolu des rois pour l'exploiter à leur profit; époque qu'il fixe entre les années 1226 et 1328, et pendant laquelle s'écoulèrent les règnes de Louis IX, de Philippe III, de Philippe IV, et des trois fils de ce dernier, Louis X, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel.

Voici l'analyse du système de M. de Sismondi (2).

Louis IX, parvenu à l'âge viril se proposa, non d'accroître sa puissance, non de s'approprier les droits d'autrui, pas même ceux des feudataires qui venaient d'ensanglanter le royaume durant sa minorité; mais d'attribuer à la loi l'empire que la violence avait usurpé, de mettre fin aux combats judiciaires, aux guerres privées, et d'ouvrir le recours à la justice. Pour accomplir ce dessein, qui devait

---

(1) *Espr. des lois*, l. XXVIII, ch. 38.

(2) Ce système est développé dans les tomes VII, VIII, et IX de *l'Histoire des Français*.

épargner le sang des seigneurs, il eut besoin de les soumettre aux jugemens des légistes qui, sortis la plupart des rangs obscurs de la société, se virent appelés à juger et à dominer les classes jusqu'alors éminentes. Ce nouveau corps, introduit dans l'État, sut bientôt mettre à profit contre le clergé, et contre la noblesse, tout ce qu'il avait d'habileté, tout ce qu'on lui confiait de puissance; et sous les règnes suivans il employa, d'après l'expression de M. de Sismondi, le sceptre des rois à briser l'épée des gentilshommes et la crosse des prélats. Les grands dépouillés de leurs fiefs héréditaires; les Templiers expirant sur les bûchers; le clergé outragé dans son chef Boniface VIII, et partout humilié et asservi; le commerce ruiné par l'altération des monnaies, par les confiscations exercées sur les Juifs, sur les Lombards, sur les banquiers, tel fut le gouvernement des légistes et de Philippe-le-Bel; et lorsqu'à ce monarque ambitieux et cruel succédèrent l'un après l'autre ses trois inhabiles fils, l'ordre des gens de loi, malgré les catastrophes de quelques-uns de ses membres, sacrifiés à des caprices de cour, réussit à conserver un ascendant que signalaient, dans la France entière, les supplices des sorciers, des pastoureaux et des lépreux. La magistrature s'est montrée depuis sous un plus honorable aspect; mais alors elle débutait par de viles iniquités; elle fondait le despotisme, à condition d'être employée à l'exercer. Les grands du royaume perdirent tout moyen, tout espoir de s'opposer efficacement aux volontés abso-

lues du prince ; et la nation, quoiqu'on semblât lui concéder quelques formes représentatives, n'était nullement appelée à prendre aucune délibération, ni à exprimer aucun vœu. Il ne se formait plus d'opinion publique. Tous les ordres, excepté celui des gens de loi, s'accoutumaient à l'obéissance passive ; et l'on ne s'occupait, on ne s'informait des actes du gouvernement, que lorsqu'on se voyait personnellement et immédiatement menacé de quelque nouveau dommage.

On ne peut nier que le système de M. de Sismondi ne soit fort ingénieux ; mais il est permis de penser qu'il est du moins fort exagéré. Saint Louis conserva les justices seigneuriales ; et s'il eût voulu substituer la monarchie absolue à la monarchie féodale qui existait alors, il eût fait tous ses efforts pour enlever aux seigneurs le droit de rendre justice. L'histoire ne fait connaître aucun abus de confiance que l'on puisse imputer aux jurisconsultes que ce monarque employa ; beaucoup de ces hommes de loi étaient en même temps ecclésiastiques ; ainsi ils n'auraient pas consenti à faire servir le sceptre à briser la crosse. Il est vrai que sous les règnes postérieurs, des juristes ont commis des exactions, et ont été les instigateurs ou les instrumens de la plupart des désordres de ces temps déplorables ; mais peut-on en faire remonter la cause aux institutions de saint Louis ?

Quant à prétendre que les légistes ont commencé à cette époque un nouvel ordre, introduit dans l'État

pour contrebalancer l'influence de la noblesse et du clergé, nous pensons que c'est plus tard que la magistrature a véritablement acquis l'importance qu'elle a eue sous les derniers règnes de l'ancienne monarchie française. Cependant l'opinion de M. de Sismondi n'est pas sans apparence de fondement, et nous aurons par la suite occasion d'étudier les développemens de l'institution de la magistrature tels qu'on les aperçoit dans notre histoire.

RAPPORT SUR LE סבוב העולם (SIBBUB H'OLAM)

TOUR DU MONDE

Ou voyages du rabbin Pethachia, de Ratisbonne, dans le douzième siècle; publiés en hébreu et en français, accompagnés de notes historiques, géographiques et littéraires, par M. ELIACIN CARMOLY. *Paris,* 1831. *in-8°.*

PAR M. L'ABBÉ **LABOUDERIE**, MEMBRE RÉSIDANT.

L'introduction du traducteur contient une Notice sur le rabbin Péthachia, que j'ai lue avec d'autant plus de plaisir qu'elle constate l'exactitude des faits que j'avais consignés en 1823, dans la *Biographie universelle*, article *Péthachias* ou *Péthachia.* Cependant elle ajoute quelques légères circonstances que j'avais cru devoir omettre, pour n'être pas trop long. Ainsi M. Carmoly nous apprend que Rabbi Péthachia partit de Ratisbonne, pour son voyage, en 1175, deux ans après la mort de Benjamin de Tudèle, ce que j'avais négligé. De même aussi, il conjecture que le rédacteur du Voyage est Rabbi Juda Chasid, compatriote de Péthachia, tandis que je m'étais contenté de dire : que la *Relation de son Voyage fut rédigée d'après ses Mémoires*, *par quelqu'un de ses amis; peut-être aussi par ses frères Isaac et Nahaman.* Toutefois, M. Carmoly n'est point affir-

matif dans ses assertions, il les expose avec beaucoup de modestie.

Cette Relation, quel qu'en ait été le rédacteur, n'est point parvenue jusqu'à nous. Il ne nous en reste qu'un abrégé de la main d'un des disciples de Péthachia dont le nom est ignoré.

La partie bibliographique ne s'étend point au-delà de ce qu'il y en a dans la *Biographie universelle;* elle ne comprend même pas tout, puisqu'elle ne parle pas de l'analyse du Voyage, publiée par Basnage dans son *Histoire des Juifs*, livre IX, chapitre 9 de la seconde édition, tome XIII, page 246. Et cependant le docte historien donne une idée assez juste du *Sibbub H'olam.*

Je me félicite de n'avoir rien à changer au jugement que j'ai porté dans le temps du voyage de Péthachias. Encore aujourd'hui, et plus que jamais, je puis dire que *cet Itinéraire est farci d'histoires fabuleuses et de visions judaïques*. Si quelqu'un me reprochait la sévérité des expressions dont je me sers, je me hâterais de me réfugier à l'ombre des ailes de M. Carmoly, qui en convient de bonne grace dans le *nouveau Journal asiatique*, mais qui s'efforce d'adoucir les conséquences de son aveu, en attribuant à l'esprit général du siècle les illusions de son coreligionnaire. Il est certain néanmoins que l'Orient est la terre classique de la superstition, et que par les croisades ou par le contact des Israélites, cette lèpre morale a envahi l'Occident, et a pénétré partout jusque dans ce qu'il y a de plus sacré. Je

veux être juste : je ne conteste pas la solidarité des torts, mais je laisse aux rabbins l'honneur de l'invention. Je n'en produirai que deux ou trois exemples.

On lit page 48 : « Il est à remarquer que chaque « Israélite qui va en pélerinage au tombeau de Ma« homet, passe près du sépulcre d'Ézéchiel pour y « déposer des dons et des offrandes ; et qu'il lui « adresse ses vœux en ces termes : *Mon maître* « *Ézéchiel, si je reviens sain et sauf, je te don-* « *nerai telle ou telle chose.* On va là en quarante « jours..... Celui qui veut voyager dans les pays loin« tains donne à garder sa bourse ou d'autres ob« jets précieux à Ézéchiel, et dit : *Mon seigneur* « *Ézéchiel, conserve-moi cette bourse ou cet objet* « *jusqu'à mon retour, et ne permets pas que per-* « *sonne y touche, si ce n'est mes héritiers.* Il y « a là plusieurs bourses pleines d'argent, qui sont « détériorées, parce qu'elles sont là depuis plusieurs « années. Il y a aussi des livres confiés à la garde « d'Ézéchiel ; quelqu'un des impies voulut enlever « un de ces livres, mais ce fut en vain, car il fut « atteint de mille maux et frappé de cécité. Aussi tout « le monde célèbre-t-il les louanges d'Ézéchiel. »

Ce trait donne une idée parfaite de l'aveuglement et des illusions des Juifs au douzième siècle. On me dira peut-être que nous avons des traits semblables dans la *Légende dorée*. J'en conviens. Mais Jacques de Voragine et les autres légendaires n'ont guère fait que copier les Orientaux, moyennant quelques petits

changemens que la diversité des religions rendait nécessaires. On va en juger par ce qui suit :

« Un juif voit les vertueux miracles de saint Ni-
« colas, et fit faire une image du saint qu'il tint à
« sa maison; et quand il allait dehors il lui comman-
« dait à garder ses choses par telles paroles : Nicolas,
« voicy tous mes biens ; je vous commande à les
« garder, et se vous ne les gardez bien je prendrai
« vengeance de vous battre et tourmenter. Une fois
« comme le juif estoit hors, les larrons vinrent et
« ravirent tout, et laissèrent tant seulement l'ymage;
« et quand le juif revinst, il se trouva tout despouillé
« et arraisonna l'ymage par telles paroles : Sire Ni-
« colas, je vous avois mis en ma maison pour garder
« mes choses des larrons ; pourquoi ne les avez-vous
« pas gardées ? Vous en recevrez cruels tourments et
« aurez la peine pour eulx, et je vengerai mon dom-
« mage en vos tourments et restraindrai ma force-
« naire pour vous battre ; et lors le juif prit l'ymage
« et le tourmenta et battit cruellement, dont il advint
« grands merveilles, car quand les larrons depar-
« taient leurs choses, le sainct de Dieu, ainsi comme
« s'il eût eu tous les tourments, s'apparust aux faulx
« larrons et leur dist : Pourquoy ay-je esté si cruel-
« lement battu pour vous et ay souffert tant de tour-
« ments? Voyez comment mon corps est detrenché;
« voyez comment le sang vermeil decourt. Allez et
« rendez tout, ou autrement l'yre du Dieu tout-
« puissant se forcenera en vous si griefvement, que
« tous sçauront vostre félonnie, et chascun de vous

« sera pendu. Et ils luy dirent : Qui es-tu, qui nous « dis telles paroles? Et il leur dist : Je suis Nicolas, « serviteur de nostre Seigneur, lequel le juif a si « cruellement battu pour ses choses que vous em- « portastes. Et lors furent espouvantés, et vinrent « au juif et virent ce qu'il avoit à l'ymage fait, et luy « dirent le miracle, et luy rendirent tout. Et ainsi les « larrons vinrent à la voye de droiture, et le juif à « la foi de Jésus-Christ. »

(La *Légende dorée*, translatée en français, Paris 1554, in-fol., feuil. VII, *verso.*)

Je reviens au *Sibbub H'olam*, et je poursuis.

« Onfit voir à Péthachia les portes de Bagdad, « hautes de cent coudées, larges de dix coudées, « d'airain pur, ornées de ciselures si belles, que « nul humain ne pourrait les imiter. *Il en était « tombé par hasard un clou, mais on ne put « trouver un ouvrier qui sût le remettre à sa « place.* Anciennement, les chevaux, lorsqu'ils « voyaient ces portes, reculaient effarouchés; car la « réverbération de l'airain poli leur représentait la « figure d'autres chevaux s'avançant contre eux, et « ils s'enfuyaient. C'est pour cela qu'on lava ces « portes avec du vinaigre bouillant, qui enleva à « l'airain son brillant et son poli, afin que les che- « vaux ne fussent plus effarouchés à leur passage. « Cependant on voit encore au haut un petit espace « sur lequel le vinaigre ne fut pas répandu. Ces « portes faisaient partie de celles de Jérusalem. » (Pag. 68.)

Ne reconnaît-on pas là le type du pont de Vieille-Brioude, dont une pierre que le temps avait détachée ne pouvait y être replacée que par la même main qui l'avait construit; et de cette porte de l'église métropolitaine de Paris, *ferrée par le Diable*, et que le Diable seul était en état de restaurer, en cas de dégradation? Pauvre espèce humaine! les mêmes maux les dévorent partout.

« Enfin Péthachia alla visiter le tombeau de Ra-
« chel sur le chemin d'Éphrata, qui est éloigné d'une
« demi-journée de Jérusalem. Onze pierres sont pla-
« cées sur ce monument, d'après le nombre des onze
« tribus, car Benjamin alors n'était pas encore né,
« et ce ne fut qu'en mourant que sa mère lui donna
« le jour. Toutes ces pierres sont de marbre; et la
« pierre de Jacob, aussi de marbre, couvre toutes
« les autres. Elle est d'une telle grandeur, qu'elle
« serait la charge de plusieurs hommes. Les moines
« qui demeurent à un mille de là avaient enlevé
« cette pierre du sépulcre pour la déposer dans leur
« chapelle; mais le lendemain ils la retrouvèrent cou-
« chée sur le monument, comme elle l'était aupara-
« vant; ils tentèrent plusieurs fois de l'enlever,
« jusqu'à ce qu'ils furent empêchés de la prendre;
« sur cette pierre est gravé le nom de Jacob. »
(Pag 96.)

Qui pourrait nier que cette fable ne soit l'original de tant de fables de Madones qui sont revenues constamment à leur place pendant la nuit, toutes les fois qu'on les a transférées solennellement dans des

églises qui ne leur étaient pas agréables? Les croisades, en nous procurant des reliques en abondance ne nous ont que trop fourni les moyens de les autoriser par des miracles, et de les faire valoir par des visions qui avaient pris naissance dans le pays qui en est la source naturelle, tout aussi bien, il faut le dire, que des plus admirables doctrines.

On voit par les citations que je viens de faire que la traduction de M. Carmoly est élégante et fidèle. Seulement on pourrait y blâmer l'adoption d'une orthographe assez étrange pour les noms propres d'hommes et de pays.

Il y a dans le texte reproduit par le jeune rabbin quelques passages, mais en petit nombre et d'une médiocre importance, qui ne se lisent point dans les anciennes éditions du *Sibbub H'olam*.

Les notes dont l'itinéraire est enrichi sont d'autant plus capables de piquer la curiosité, qu'elles ont été généralement empruntées à des écrivains hébreux peu connus parmi nous quoiqu'ils méritent de l'être, sous beaucoup de rapports, ou puisées dans des livres d'une excessive rareté.

EXTRAITS D'UNE HISTOIRE INÉDITE

DU ROUSSILLON,

PAR D. M. J. HENRY, CORRESPONDANT.

1° *Sur les établissemens thermaux de cette province.*

Des nombreux établissemens thermaux que possède le Roussillon, deux seulement paraissent avoir été fréquentés du temps des Romains : ce sont ceux d'Arles en Vallespir, et des Escaldas en Cerdagne.

Les bains d'Arles étaient construits sur un plan très vaste, autant qu'on en peut juger par les restes antiques qu'on retrouve aujourd'hui, quoiqu'il soit cependant bien difficile d'en reconnaître toute l'étendue, au milieu des bâtisses modernes qui couvrent une grande partie des anciennes substructions. On ignore le nom que portait dans l'antiquité le lieu où existaient ces bains; donnés à l'abbaye d'Arles par Charlemagne en 788, ils ont porté depuis cette époque le nom de la ville, qui en est éloignée de plus de deux mille toises. Quant au nom d'Arles lui-même, *Arulæ*, mot qui appartient à la basse latinité, il est difficile de deviner à quoi il le doit, et quelles circonstances le lui ont fait donner : ce mot exprime également de petits vases à contenir du feu et de petits autels chrétiens.

La seule partie de l'antique établissement thermal qui se soit bien conservée jusqu'à nos jours, consiste dans la salle où se trouvait le grand bassin commun,

lavacrum. Cette salle est un parallélogramme orienté est et ouest de 22^m, 40 de long, sur 12^m de large et 11^m, 20 de haut sous la clef de la voûte. Le long des murs latéraux on voit de chaque côté deux niches de 2^m, 80 d'ouverture et 3^m, 50 de hauteur, sur une profondeur de 0^m, 95, séparées par un enfoncement carré de même hauteur et de même profondeur, mais plus large de 0^m, 10 que les niches. Au mur du fond se trouve une autre niche qui en occupe presque toute la largeur, et qui a 7^m, 10 d'ouverture, 6^m, 60 de hauteur, et un mètre de profondeur au centre. Ces niches latérales recevaient sans doute les baignoires particulières; dans celle du fond devait être quelque monument de sculpture. L'épaisseur des murs latéraux est de 2^m, 45 entre les enfoncemens; celle du mur de face est de 1^m, 60, et celle du mur de fond hors de la niche est de 2^m. Le *lavacrum* qui est au milieu de cette salle, convertie depuis en cabinets particuliers, avait 16^m de long, et 8^m,43 de large; sa profondeur de 2 mètres prouve qu'il servait en même temps de *piscine*, c'est-à-dire qu'on pouvait s'y livrer à la gymnastique de la natation. On descendait jusqu'au fond par cinq marches qui régnaient le long des quatre faces, et qui pouvaient servir en même temps de siéges aux baigneurs. Le fond de ce bassin était pavé en petites briques de 0^m, 068 d'épaisseur, posées de champ de manière à former entre elles un *opus spicatum*.

Cette salle des bains, en l'état où elle est aujourd'hui, a deux entrées rapprochées l'une de l'autre; la première

est percée à l'extrémité du mur oriental, tout près de l'angle qu'il forme avec celui du nord ; la seconde se trouve de l'autre côté de ce même angle, de telle sorte qu'elles ne sont séparées que par l'encoignure. L'une et l'autre paraissent modernes ; l'entrée antique devait être à travers l'enfoncement carré du côté septentrional, comme aux bains de Fréjus, qui ont beaucoup de rapport avec ceux-ci. A l'extrémité septentrionale du côté de l'orient se trouve une pièce aujourd'hui dèmi-circulaire, avec deux niches, partagée par une cloison qui sépare la cuisine d'un pas-perdu au-devant de la salle à manger. Cette pièce devait être circulaire et avoir deux autres niches correspondantes aux premières. A Fréjus toute cette circonférence est remplie de petites niches, et au lieu des quatre grandes niches des angles comme à Arles, il existe un vide rond du même diamètre à peu près que ces quatre niches, placé dans le massif de ces angles. La niche carrée du côté méridional, en face de celle qui servait d'entrée à la grande salle, conduisait à une seconde salle moins vaste que celle du *lavacrum*, où existaient des enfoncemens carrés, et où venaient aboutir des tuyaux du canal des eaux chaudes. Le nom d'*estufs*, qu'un ancien acte donne à cette salle, semble indiquer que c'etait là le *sudatorium* ou les étuves. La voûte qui couvrait cette salle n'existe plus ; et une partie de sa capacité en a été distraite pour la construction du réservoir actuel des eaux froides. D'autres substructions antiques, répandues dans toute cette partie du village des bains,

ont dû se rattacher anciennement à l'établissement thermal, que des médailles impériales trouvées dans ses environs font remonter assez haut dans l'époque romaine. Un aqueduc creusé en partie dans la roche vive, et dont on voit encore de grands vestiges, amenait autrefois aux bains les eaux de la petite rivière de Montalba, au moyen d'une prise d'eau faite par un barrage en forte maçonnerie encore existant à travers le ravin dans lequel coule cette petite rivière. Ce barrage est connu dans le pays sous le nom de *Saut d'Annibal*.

Les bains des Escaldas, situés sur le penchant d'une montagne de la Cerdagne française, étaient plus somptueux que ceux d'Arles, suivant Marca, qui les a vus encore dans un certain état de conservation. Ce nom d'Escaldas est une corruption évidente d'*aquas calidas*, qu'ont porté plusieurs établissemens thermaux de l'antiquité. Le docteur Carrera, auteur du Voyage pittoresque du Roussillon, publié en 1787, avance que les bains des Escaldas furent construits sous Auguste, pour l'usage de la ville de Livia que cet empereur avait fait bâtir en l'honneur de Livie, sa femme; mais cet écrivain n'avait pour appui de ce dernier fait que le nom même de la ville; or ce nom n'est prononcé *Livia* que par le son équivoque des lettres *b* et *v*, dans les langues occitanique et ibérienne, et cette ville n'est autre que la *Lybia* de Ptolomée, la *Julia Lybica* de Pline, ancienne capitale des *Cerretani*. Du temps de Carrera les bains des Escaldas consistaient en un *lavacrum* de

8m, 76 de long, sur 4m, 50 de large, et 0m, 97 de profondeur, pavé en larges pierres de taille par-dessus une charpente qu'on avait découverte en soulevant une de ces dalles. On descendait dans ce *lavacrum* par trois marches de marbre blanc qui en faisaient le tour. A la même époque on voyait encore les restes du *sudatorium*. Rien de tout cela n'existe plus aujourd'hui, tout a disparu complètement sous les reconstructions faites en 1821; un seul lambeau de pavé que la dureté du *statumen* a sauvé du marteau destructeur, est l'unique témoin qui puisse encore attester qu'il y eut là jadis un établissement thermal des Romains : ce fragment se trouve dans l'écurie construite sous la maison.

L'établissement thermal du Vernet ne date guère que du règne des rois wisigoths. La salle du grand bassin a près d'un tiers de plus en hauteur que celle des bains d'Arles, mais guère plus en largeur et en longueur; sa voûte est formée par l'intersection de deux arcs près de leur centre, ce qui la rend légèrement ogive. Le bassin ou *lavacrum*, divisé aujourd'hui comme celui d'Arles en cabinets de bains, avait 10m, 38 de longueur, sur 4m, 86 de largeur et 0m, 64 de profondeur, proportions bien inférieures à celles de la piscine d'Arles. Ces bains se trouvèrent compris dans la donation que fit, en 1025, du village du Vernet avec ses dépendances à l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, le comte de Cerdagne, Wifred, fondateur de cette abbaye. Le dernier abbé, Grumet de Maupui, archidiacre de Toulouse, qui fit

séculariser cette abbaye en 1787, vendit à cens, l'année suivante, à Pierre Barrere, médecin de Perpignan, le local des bains qui se trouvait dans un état complet de ruines. C'est ce médecin qui le fit réparer et qui ajouta la maison actuelle d'habitation, au moyen des bois et des matériaux de toute espèce que par l'acte d'achat il s'était réservé la faculté de prendre dans les domaines de l'abbaye.

2° *Sur le monument de Planèz, en Cerdagne.*

Il existe au milieu des montagnes du Roussillon un monument unique en France par ses formes géométriques, et qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans un pays si âpre et dans un endroit si réculé : c'est la petite église de Planèz. Ce monument repose sur un plan dont le dessin est un triangle équilatéral du milieu de chacune des faces duquel est décrit un cercle dont la circonférence va passer par le centre d'un quatrième cercle inscrit dans le triangle; ce quatrième cercle, transporté en l'air, forme la circonférence de la coupole qui couronne le monument. (Voyez la figure.)

Quelques personnes ont avancé que ce petit monument fut une mosquée; c'est ce que je nie : jamais les mosquées, aussi remarquables par leur simplicité que par l'uniformité de leur plan, n'ont affecté cette forme géométrique qu'admet au contraire le style tumulaire des Musulmans. La très jolie chapelle de

Sainte-Croix, qui s'élève du milieu d'un rocher tout creusé en sépultures, près de l'abbaye de Montmajour aux environs d'Arles, en Provence, a quelque analogie avec cette construction. Le plan de cette chapelle est formé par quatre cercles rentrant l'un dans l'autre, et formant une croix grecque; mais ce monument du onzième siècle est enrichi d'ornemens d'un goût parfait, tandis que celui de Planèz, plus ancien et d'un style plus sévère, est entièrement dépourvu de toute espèce d'ornemens. Cette construction appartient incontestablement aux Maures, et remonte à l'époque où ces étrangers étaient maîtres de la Cerdagne. L'histoire de cette époque ne nous fournit qu'un seul événement auquel on puisse rattacher l'érection de ce tombeau, et nous n'hésitons pas à le lui attribuer.

Avant la défaite des Sarrazins près de Tours, par Charles-Martel, leurs bandes se maintinrent quelque temps dans les montagnes de la Cerdagne. Cette partie obéissait à Munuz ou Munuza, gouverneur de la Catalogne qui, en 729, fit une nouvelle irruption dans les Gaules. Il ne serait resté aucune trace de cette guerre, si Eudes, duc d'Aquitaine, n'avait acheté la paix au prix de sa propre fille, Lampagie, princesse de la plus éclatante beauté. Le zèle du prosélytisme était à cette époque dans tous les cœurs chrétiens; il est donc possible que, profitant de l'ascendant que sa beauté lui avait fait prendre sur celui de l'Arabe, Lampagie l'eût décidé à embrasser le christianisme, ou seulement à favoriser et à seconder la po-

litique du duc d'Aquitaine contre ses compatriotes. Quoi qu'il en soit, accusé de conspirer contre l'islamisme, Munuza fut surpris par Abdérame au moment où il se croyait en pleine paix, et il n'eut que le temps de se réfugier dans Livia. Manquant bientôt de tout dans ce château, il voulut s'enfuir à travers les montagnes; mais retardé dans sa marche par sa femme qu'il n'avait pas voulu abandonner, et sur le point d'être pris, il se précipita d'un rocher pour ne pas tomber vivant entre les mains de son vainqueur. Suivant Marca il fut pris et décapité sur-le-champ; quant à sa femme, elle fut jugée digne du khalife, et elle lui fut envoyée à Damas. Voilà le seul événement qui ait pu motiver la construction d'un tombeau musulman de cette importance au milieu de ces montagnes, et dans ma conviction il a dû recevoir les restes de ce Munuza (1).

---

(1) Le gouverneur arabe appelé ici Munuza, d'après un historien espagnol Isidore de Béja qui le nomme ainsi, était Othman Ben-Abi-Nesaa-el Lackmi. Tel est le nom complet que lui donne l'historien arabe Ebn-Baschkual. Le khalife lui avait confié le commandement des troupes maures sur la frontière des Francs. C'était un poste trop subordonné pour l'ambition de ce chef qui aspirait au trône de Cordoue, mais qui vit son espérance trompée. Ce fut pour se venger de la préférence donnée à Abdérame, et de la soumission dans laquelle les Maures d'Espagne tenaient la tribu africaine à laquelle appartenait Othman, que celui-ci, ayant fait prisonnière dans une excursion au-delà des Pyrénées la fille du duc Eudes d'Aquitaine, entra en pourparlers avec ce prince chrétien, épousa sa prisonnière, et s'allia avec Eudes contre les Maures d'Espagne. Abdérame fit

L'entrée de cet édifice, très bien conservé grace à sa transformation en église, la seule que possède le petit village de Planèz situé à une lieue de Montlouis, était percée autrefois, à ce que nous apprend Narcisso Camos, à travers le rond-point qui regarde l'occident; elle fut murée depuis, et son embrasure intérieure fut convertie en une niche où l'on a placé la cuve des fonts baptismaux. Une nouvelle porte fut ouverte alors à travers le mur de l'une des alettes de la face méridionale du triangle, ainsi que le montre le plan.

---

marcher des troupes contre le général qui avait trahi son serment, et le fit poursuivre dans les montagnes, où Othman se donna la mort pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur, ainsi que le raconte l'auteur du fragment.

Il n'y a pas de doute que Othman ne se soit allié avec son beau-père Eudes contre les Maures; mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait embrassé le christianisme. Du moins les historiens assurent qu'il ne fut point secouru par les chrétiens, à cause de la haine qu'il leur avait inspirée a force de les opprimer. S'il s'était fait chrétien, ils ne l'auraient probablement pas haï, ou Othman ne les aurait pas opprimés.

Ce fut à la suite de la défaite d'Othman, qu'Abdérame voulant suivre sa victoire, passa les Pyrénées avec une armée nombreuse, et envahit l'Aquitaine, jusqu'à ce que Charles Martel arrêtât auprès de Tours la marche victorieuse des Moslémites.

La tête d'Othman et sa femme fait prisonnière furent envoyés à Abdérame. Son corps a dû être enterré dans les Pyrénées. Il se pourrait donc qu'un petit monument eût été érigé au-dessus de sa tombe. Si ce monument est dans le goût arabe, il faut supposer que ce furent ses compatriotes, et non les chrétiens qui l'élevèrent. Des fouilles faites dans l'intérieur donne-

3° *Sur la caste vagabonde des* Gitanos.

On voit habituellement à l'extérieur de celle des [redacted]rtes de la ville de Perpignan qui regarde l'inté-[redacted] du royaume, des bandes d'individus de race tra[redacted]tée, et dont l'aspect frappe l'étranger : ce sont [redacted]*os*. La race des *Gitanos*, étrangère à la Catalogne[redacted]oussillon, où elle se trouve en permanence, par[redacted]iciliée dans les principales villes, partie se déplaça[redacted]yant aucun établissement fixe, ni feu ni [redacted]e que celle dont la première apparition en Franc[redacted]ans le[redacted]ut signalée par les écriv[redacted]u [redacted]zième siècle.

Induits en erreur par q[redacted]ens [redacted]exacts et hasardés, nous avions ava[redacted]trefois (1) que les *Gitanos* étaient les descendans proscrits des anciens Maures d'Espagne, et qu'ils n'avaient de commun avec cette caste vagabonde des *Bohémiens* que leurs vices, leur propension au vol, leur habitude de prédire la bonne aventure par la chiromancie, leurs maraudages et la plus dégoûtante saleté. Des documens que nous n'avions pu avoir alors nous ont convaincu depuis, que cette race des *Gitanos*

---

raient peut-être quelques éclaircissemens, quoique onze siècles aient dû détruire les restes de ce chef devenu malheureux par son ambition. Depping.

(1) *Revue Provençale*, année 1822.

n'avait aucun rapport avec les Arabes de la péninsule, forcés par le sort des armes à tomber sous la domination de ceux qu'ils avaient faits leurs esclaves. La différence de filiation entre les uns et les autres est parfaitement établie par la date de l'expulsion des Moresques et celle des premières ordonnances rendues contre les *Gitanos*, antérieures de quatre-vingt-sept ans à l'édit d'expulsion. L'annaliste de Catalogne, Feliu de la Pena y Farell, nous indique même l'époque précise de l'arrivée des premiers *Gitanos* en Catalogne, qui eut lieu trente ans après leur apparition en France : ce fut le 11 juin 1447.

La facilité de se cacher dans les montagnes, lorsque chassés de partout et traqués comme des bêtes fauves, ces hommes d'origine inconnue furent forcés de chercher un abri dans les antres des animaux dangereux auxquels on les assimilait, les multiplia dans cette partie des Pyrénées qui sépare la Catalogne du Roussillon, et qui devint alors leur patrie. C'est de là qu'ils font quelques excursions dans les départemens voisins, surtout à l'époque des foires. Les *Gitanos* nomades qui sont en quelque sorte la race pure, vont et viennent par bandes composées d'un nombre plus ou moins grand d'individus de tout âge et de tout sexe, remarquables par leur horrible saleté, leur déguenillage, le dévergondage des femmes et, ce qui inspire encore plus d'horreur, la facilité de leur appétit qui ne répugne pas à tout ce qu'il y a de plus immonde. Jamais embarrassés de leur gîte,

une masure abandonnée, une grotte, une arche de pont sans eau sont leurs stations ordinaires : leur vie est un bivouac continuel. A peine la tribu a-t-elle fait halte, que les femmes se répandent dans les rues de la ville ou du village pour acheter des provisions et chercher à faire quelques dupes ; les enfans obsèdent les passans pour leur arracher quelque aumône, et les hommes cherchent à vendre ou à échanger quelques ânes ou mulets, dont l'origine entre leurs mains est toujours assez problématique : le maquignonage et la tonte des chiens et des bêtes de somme sont leur unique industrie.

Partout où passe une bande de *Gitanos*, la surveillance est alerte pour préserver de leur maraudage les basse-cours, les jardins ou les vergers. Adroits à voler les montures de toute espèce, ils n'ont pas moins d'adresse à les déguiser ensuite pour les rendre méconnaissables aux yeux même de ceux à qui ils les ont enlevées : aussi Cervantes dit-il que c'est le diable qui est leur instituteur.

Le physique du *Gitano* est une peau enfumée, des cheveux lisses et plats, des traits fortement dessinés ; grande bouche, nez aquilin, angle facial point différens de celui des races caucasiennes. Sa taille, généralement au-dessus de la moyenne, est bien prise et élancée. Adroits, lestes et robustes, ils supportent sans peine toutes les intempéries, et bravent toutes les saisons. Quoique leur costume ne diffère pas de celui des Catalans, il s'y trouve cependant toujours quelque chose qui le rend remarquable.

de la manière la plus affreuse, à la suite d'un accès de jalousie dont il fut victime, et la férocité des mœurs de cette époque ne laisse que trop la liberté d'ajouter foi à de telles atrocités. Mais on n'est d'accord ni sur le nom de la dame qui fut la cause de ses malheurs, ni sur celui du frénétique époux qui signala sa jalousie par une telle monstruosité, ni sur celui du lieu où se passa la scène. Deux biographies citées par M. Raynouard dans son *Choix des poésies des troubadours*, d'accord sur toutes les circonstances du meurtre et de ses suites, diffèrent sur le nom de la dame qui est appelée *Sermonda* dans l'une, et *Margarida* dans l'autre. Le troubadour Raymond de Miravail, qui florissait sous Pèdre II, fils et successeur du roi Alphonse, sous lequel se passa cette tragique aventure, donne à l'auteur du forfait le nom de sire de *Castelnou* et non de *Castel-Rossillo*. Nostradamus en fait un seigneur de Saillans, et transporte au château de ce nom, en Provence, le théâtre du crime; Boccace, qui fait de cette sanglante anecdote le sujet de la neuvième nouvelle de sa quatrième journée, conserve au principal acteur et au lieu de la scène le nom de *Roussillon*, mais c'est du petit village de Roussillon en Provence qu'il veut parler. Vellutello, annotateur de Pétrarque qui ne fait que nommer Guillaume dans le quatrième livre de son Triomphe d'amour, suit la première des biographies citées par M. Raynouard, et donne à la dame le nom de *Sorismonda*, qui est le même que *Sermonda*. Enfin Froissart qui raconte une histoire

semblable en tous points à celle dont nous parlons, donne au meurtrier le nom de Fayel, à la dame celui de Gabrielle de Vergy, et à la victime celui de Coucy. Du Belloi et le président Fauchet en placent la scène en Vermandois. Quant à Guillaume, ceux qui lui conservent le nom de *Cabestaing* ou *Cabestanh*, le font naître, les uns à Cabestany en Roussillon, les autres à Cabestang près de Nîmes, d'autres à Cabestaing en Dauphiné.

« Joseph Bouche, dans ses Provençaux célèbres, à la suite de l'*Essai sur l'histoire de Provence*, s'efforce de prouver que le drame sanglant de Guillaume de Cabestaing n'a pas eu lieu en Provence; des écrivains roussillonais en ont au contraire revendiqué la triste gloire en faveur de leur pays. Ecrivain impartial, nous dirons qu'il ne peut rejaillir ni honte ni illustration sur la province qui a produit le meurtrier de Guillaume, puisqu'en creusant dans les annales de quelque province que ce soit, dans ces temps reculés, on peut trouver, d'après les mœurs générales du temps, d'autres crimes non moins horribles, mais qui n'ont pas retenti comme celui-ci, parce que la victime n'était pas de la classe de ceux qui par leurs écrits assuraient aux autres et à eux-mêmes l'immortalité.

« La scène de cette tragique aventure est incontestablement le Roussillon. Le meurtrier de Guillaume est tout aussi incontestablement le sire de *Castel-Rossillon*, et la victime était elle-même le seigneur du petit village de Cabestany, mot qu'on

prononçait alors comme aujourd'hui *Cabestagni*, qui s'est changé en Cabestaing (1). Ce sire de Castel-Rossillon, dont le nom était *Raymond*, comme le disent les deux anciennes biographies citées par M. Raynouard, était en effet à cette époque l'un des principaux barons du pays, et le lecteur peut voir sa signature au bas des constitutions de Paix-et-Trêve imposées au Roussillon par Alphonse II, roi d'Aragon, qui venait d'hériter de ce domaine par testament de Guinard II, le dernier de ses comtes héréditaires, en 1172. Pétrarque, qui connaissait cette anecdote, se borna à citer le nom de la victime parmi celles que fait l'amour, et cette simple mention suffit à Boccace, son élève, pour en faire le sujet d'une nouvelle; et comme celui-ci avait pu apprendre de son maître que le nom du meurtrier était Raymond, seigneur du château de Roussillon, et qu'il y en avait un de ce nom en Provence, non loin d'Avignon où résidait Pétrarque, il ne lui en fallut pas davantage pour y transporter le théâtre de l'aventure; mais ne jugeant pas à propos de conserver à son héros le nom de *Raymond*, il lui donna celui de *Guillaume*, comme à *Cabestaing* il substitua le mot *Gardestaing*. Nostradamus, qui donne à Guillaume une première maîtresse de la maison de Baux, et qui fait de la seconde une *Tricline Car-*

(1) L'*y*, précédé de *n*, prenait le son de la diphtongue *gn*; ainsi, par exemple, Perpignan s'écrivait *perpinya*, et se prononçait comme aujourd'hui; de même le mot *senyor*, qui se prononçait *segnor*, etc.

bonel, de la maison de Roussillon, et de son mari le sire de Saillans, a confondu ensemble deux histoires séparées, ou bien il s'est amusé à faire un roman sur un fait connu. Raymond de Miravail, en donnant au meurtrier du troubadour le nom de *Castelnou*, en laisse évidemment la scène en Roussillon, puisque, comme le remarque Joseph Bouche, il n'existe en Provence aucun lieu de ce nom, et qu'il y en a un en Vallespir. Cette terre pouvait appartenir alors à Raymond de Castel-Roussillon, qui était l'un des principaux et des plus riches seigneurs du comté, et le troubadour se sera borné à désigner Raymond par la seule indication de sa seigneurie de Castelnou. Nous avons dit (en parlant de *Ruscino*), qu'il ne reste plus de vestiges du château de Castel-Roussillon; et les biographes nous apprennent en effet que le roi d'Aragon le fit raser en entier. A la place où il devait s'élever, à côté de l'église et auprès de la tour de vigie, on ne voit que quelques métairies qu'on a probablement bâties sur ses ruines. Le château de Roussillon en Provence existe encore.

« Quant à l'année où se passa cet événement, elle est aussi controversée que la patrie de la victime. Les auteurs qui la font vivre en 1181 ont parfaitement raison; mais ceux qui reportent sa mort au commencement du treizième siècle sont dans l'erreur. Sa catastrophe a précédé nécessairement l'année 1196, qui fut celle de la mort d'Alphonse II, et nous savons que ce prince, sur la nouvelle du forfait

de Raymond, accourut à Perpignan, fit enfermer ce seigneur dans une prison, et ordonna qu'on enterrât ses deux victimes devant la porte de l'église de Saint-Jean de cette ville, qu'environnait alors le cimetière; mais cette même catastrophe est postérieure à l'an 1188, puisque nous avons en notre possession un acte par lequel, le 6 des cal. de mai de cette année, Guillaume permet à un de ses vassaux de passer dans les domaines de l'hôpital des pauvres de Perpignan. Cet acte, qui commence ainsi : *Sit notum cunctis quod nos Guillelmus de Capitestagno*, est fait du consentement de son frère Arnaud et de sa sœur Agnès, qui ont signé après lui.

« Relativement à ce que rapporte Froissart, nous ne ferons pas d'autre observation sinon que ce chroniqueur, qui fut adonné au vin, aux femmes et au jeu, est accusé d'avoir forgé beaucoup de contes entre les bras de ses maîtresses ou au sortir d'un bon repas, et qu'il a bien pu arranger à sa guise dans ses écrits l'aventure dont il avait pu facilement apprendre les détails pendant son séjour à Foix, auprès du comte Gaston Phœbus, lieu, comme on voit, assez rapproché du théâtre où elle s'était passée deux siècles auparavant : les deux événemens sont trop identiques pour s'être passés en deux lieux différens. »

Nota. Il est fait mention quelquefois d'un vicomte de Castelnou, dans les faits et gestes des siècles X, XI et suivans, et on trouve même sa signature conjointement avec celle du sire de Castel-Roussillon; mais ce Castelnou, titre de cette seigneurie, était en Cerdagne, et différent du Castelnou de Roussillon.

NOTE

DE M. LE BARON DE LADOUCETTE,

MEMBRE RÉSIDANT,

SUR

LE TROUBADOUR GUILLAUME DE CABESTAING

(*En réponse à un fragment de l'histoire du Roussillon, par* M. HENRY.)

Lorsque j'ai publié, en 1824, le roman historique du *Troubadour*, j'ai dû adopter les traditions et les opinions émises par divers auteurs qui ont fait naître Guillaume de Cabestaing au village de ce nom, situé dans une partie des Hautes-Alpes, dépendant autrefois de la Provence. Je me suis d'autant plus volontiers rangé à cet avis que Cabestaing a été originairement construit avec les débris de la ville romaine de Mons-Seleucus, dont j'ai mis les ruines au jour en 1804, et que je trouvais ainsi pour mon ouvrage un point de départ intéressant. Mais je n'ai point été ébloui par cette donnée brillante, et l'on s'assurera au tome VIIIe des Mémoires sur les antiquités nationales, que j'ai opposé des autorités dignes d'estime aux assertions de M. Jaubert de Passa, lorsque par une notice sur la langue catalane (tom. VIIe) il avait réclamé l'infortuné poëte pour les bords du Têt.

Je vois avec plaisir M. Henry avouer que dans cette discussion scientifique l'honneur des pays res-

de Raymond, accourut à ... qu'aucu
ce seigneur dans une pr... sur
terrât ses deux victim...
de Saint-Jean de ce...
cimetière; mais c...
rieure à l'an 1... se
possession u... traite a
de cette ann... et la véracité, et
de passer ... au château de Foix,
Perpig... maîtresse ou au sortir d'un
cunc... sant même que ce fait puisse être
fait ... émontrerait point encore que le Rous-
s... eût vu naître et mourir notre Guillaume de
Cabestaing. Ne devons-nous pas plutôt penser que
Pétrarque, qui a passé de longues années à peu de
distance du château de Roussillon, où nombre d'écrivains assurent que Guillaume a été assassiné par Raymond, et qui avait connu les chants de ce poète provençal, puisqu'il en parle dans son Miroir d'Amour, a fourni des renseignemens sur ses vers et les diverses circonstances de sa vie à Bocace, lorsque l'auteur du Décaméron fut envoyé par les Florentins pour engager l'illustre amant de Laure à venir honorer sa patrie de sa présence? Bocace a bien pu alors, en consacrant à Guillaume la onzième nouvelle de sa quatrième journée, se servir de ces expressions: « Suivant ce que l'on en raconte en Provence. » Du reste il a usé du droit accordé aux romanciers, en donnant à cette anecdote le tour qu'il a jugé le plus piquant.

Il paraît ... eurs de Ronchamp et Savigny
de P... ite église de Remiremont,
... deux vals certains droits
... et que ce que le sei-
... e de Bourgogue, et
... Savigny possèdent
... nés est mouvant
... ine, qu'ils les
... t au châte ... seigneur duc
Henry a été indu ... dits autres
qu'il subsiste encore : on n ... de cette
de faibles débris sur un tertre qui ...
de ce nom. La croyance locale y conn...
ment affreux que nous avons décrit dans le ... en
badour, et l'on ne verra pas sans intérêt cette tradition se conserver pendant plusieurs siècles.

Au reste, ne voulant point fatiguer le lecteur par des répétitions inutiles, je ne reviendrai pas sur les preuves que j'ai fourniès dans la dissertation insérée au tome VIIIe des *Mémoires* de la Société des antiquaires.

Leur pantalon monte jusqu'à deux doigts de l'aisselle, leur gilet et leur veste ont à peine trois ou quatre travers de doigt de longueur par-dessous l'échancrure des manches, et sont d'une couleur vive et tranchée, et garnis de cordons ronds et plats sur les coutures ou disposés en ornemens; leur long bonnet rouge ou noir tombe à plat le long du dos, ou est relevé sur leur tête d'une façon qui leur est particulière; presque toujours un fichu roulé en cravate serre leur front, même sous le bonnet, et s'attache derrière la tête. Une ceinture rouge ou noire s'enroule autour de leurs reins, et à cette ceinture sont suspendues les instrumens de leur industrie : larges ciseaux d'une forme particulière, morailles, cordes et autres ustensiles pareils. Les femmes, dont les cheveux sont toujours en désordre, se couvrent la tête d'un ample fichu noué sous le menton avec les bouts tombant sur la poitrine; leur corset de drap, de velours de coton ou de nankin, à manches serrées et à très longue taille est lacé sur le devant, et leur jupe est garnie de découpures à dents de loup, ou d'une bordure bien tranchée avec la couleur du vêtement.

Les *Gitanos* domiciliés sont un peu moins sales, un peu moins déguenillés que leurs compagnons nomades, mais une excessive saleté est toujours l'essence de la race. Leurs femmes portent un peu mieux que des haillons; quelques-unes arrivent même jusqu'à une mise un peu décente; mais il y a toujours dans leur vêtement, et dans leur manière de le por-

ter, quelque chose de décousu qui tient à la caste, et qui les ferait reconnaître indépendamment de tous les caractères particuliers à leur espèce.

Nota. Cet article a beaucoup plus de développement dans un petit ouvrage spécial sur les mœurs et usages du Roussillon.

4° *Sur le troubadour Guillaume de Cabestaing.*

M. Jaubert-Passa, dans une notice sur la langue romane, a donné au Roussillon le troubadour Guillaume de Cabestaing, héros d'une des aventures les plus tragiques dont les siècles qui succédèrent au moyen-âge aient vu remplir leurs annales. Dans une note insérée au tome VIII des Mémoires de la Société, M. le baron de Ladoucette a revendiqué en faveur de la Provence le théâtre de cette horrible catastrophe. Provençal et écrivain de l'histoire de Roussillon, c'est à moi qu'il appartient peut-être de porter un jugement impartial sur cette contestation. Je vais sur cet sujet transcrire la note de mon *Histoire du Roussillon*, relative à ce troubadour.

« La catastrophe du troubadour Guillaume de Cabestaing ne peut se révoquer en doute. Il est certain qu'il a existé un troubadour de ce nom, puisqu'une partie de ses poésies nous reste; le *consensus* de tous les troubadours venus après lui et qui l'ont cité, celui de tous ses biographes le fait périr

de la manière la plus affreuse, à la suite d'un accès de jalousie dont il fut victime, et la férocité des mœurs de cette époque ne laisse que trop la liberté d'ajouter foi à de telles atrocités. Mais on n'est d'accord ni sur le nom de la dame qui fut la cause de ses malheurs, ni sur celui du frénétique époux qui signala sa jalousie par une telle monstruosité, ni sur celui du lieu où se passa la scène. Deux biographies citées par M. Raynouard dans son *Choix des poésies des troubadours*, d'accord sur toutes les circonstances du meurtre et de ses suites, diffèrent sur le nom de la dame qui est appelée *Sermonda* dans l'une, et *Margarida* dans l'autre. Le troubadour Raymond de Miravail, qui florissait sous Pèdre II, fils et successeur du roi Alphonse, sous lequel se passa cette tragique aventure, donne à l'auteur du forfait le nom de sire de *Castelnou* et non de *Castel-Rossillo*. Nostradamus en fait un seigneur de Saillans, et transporte au château de ce nom, en Provence, le théâtre du crime; Boccace, qui fait de cette sanglante anecdote le sujet de la neuvième nouvelle de sa quatrième journée, conserve au principal acteur et au lieu de la scène le nom de *Roussillon*, mais c'est du petit village de Roussillon en Provence qu'il veut parler. Vellutello, annotateur de Pétrarque qui ne fait que nommer Guillaume dans le quatrième livre de son Triomphe d'amour, suit la première des biographies citées par M. Raynouard, et donne à la dame le nom de *Sorismonda,* qui est le même que *Sermonda*. Enfin Froissart qui raconte une histoire

semblable en tous points à celle dont nous parlons, donne au meurtrier le nom de Fayel, à la dame celui de Gabrielle de Vergy, et à la victime celui de Coucy. Du Belloi et le président Fauchet en placent la scène en Vermandois. Quant à Guillaume, ceux qui lui conservent le nom de *Cabestaing* ou *Cabestanh*, le font naître, les uns à Cabestany en Roussillon, les autres à Cabestang près de Nîmes, d'autres à Cabestaing en Dauphiné.

« Joseph Bouche, dans ses Provençaux célèbres, à la suite de l'*Essai sur l'histoire de Provence*, s'efforce de prouver que le drame sanglant de Guillaume de Cabestaing n'a pas eu lieu en Provence; des écrivains roussillonais en ont au contraire revendiqué la triste gloire en faveur de leur pays. Ecrivain impartial, nous dirons qu'il ne peut rejaillir ni honte ni illustration sur la province qui a produit le meurtrier de Guillaume, puisqu'en creusant dans les annales de quelque province que ce soit, dans ces temps reculés, on peut trouver, d'après les mœurs générales du temps, d'autres crimes non moins horribles, mais qui n'ont pas retenti comme celui-ci, parce que la victime n'était pas de la classe de ceux qui par leurs écrits assuraient aux autres et à eux-mêmes l'immortalité.

« La scène de cette tragique aventure est incontestablement le Roussillon. Le meurtrier de Guillaume est tout aussi incontestablement le sire de *Castel-Rossillon*, et la victime était elle-même le seigneur du petit village de Cabestany, mot qu'on

prononçait alors comme aujourd'hui *Cabestagni*, qui s'est changé en Cabestaing (1). Ce sire de Castel-Rossillon, dont le nom était *Raymond*, comme le disent les deux anciennes biographies citées par M. Raynouard, était en effet à cette époque l'un des principaux barons du pays, et le lecteur peut voir sa signature au bas des constitutions de Paix-et-Trêve imposées au Roussillon par Alphonse II, roi d'Aragon, qui venait d'hériter de ce domaine par testament de Guinard II, le dernier de ses comtes héréditaires, en 1172. Pétrarque, qui connaissait cette anecdote, se borna à citer le nom de la victime parmi celles que fait l'amour, et cette simple mention suffit à Boccace, son élève, pour en faire le sujet d'une nouvelle; et comme celui-ci avait pu apprendre de son maître que le nom du meurtrier était Raymond, seigneur du château de Roussillon, et qu'il y en avait un de ce nom en Provence, non loin d'Avignon où résidait Pétrarque, il ne lui en fallut pas davantage pour y transporter le théâtre de l'aventure; mais ne jugeant pas à propos de conserver à son héros le nom de *Raymond*, il lui donna celui de *Guillaume*, comme à *Cabestaing* il substitua le mot *Gardestaing*. Nostradamus, qui donne à Guillaume une première maîtresse de la maison de Baux, et qui fait de la seconde une *Tricline Car-*

(1) L'*y*, précédé de *n*, prenait le son de la diphtongue *gn*; ainsi, par exemple, Perpignan s'écrivait *perpinya*, et se prononçait comme aujourd'hui; de même le mot *senyor*, qui se prononçait *segnor*, etc.

bonel, de la maison de Roussillon, et de son mari le sire de Saillans, a confondu ensemble deux histoires séparées, ou bien il s'est amusé à faire un roman sur un fait connu. Raymond de Miravail, en donnant au meurtrier du troubadour le nom de *Castelnou*, en laisse évidemment la scène en Roussillon, puisque, comme le remarque Joseph Bouche, il n'existe en Provence aucun lieu de ce nom, et qu'il y en a un en Vallespir. Cette terre pouvait appartenir alors à Raymond de Castel-Roussillon, qui était l'un des principaux et des plus riches seigneurs du comté, et le troubadour se sera borné à désigner Raymond par la seule indication de sa seigneurie de Castelnou. Nous avons dit (en parlant de *Ruscino*), qu'il ne reste plus de vestiges du château de Castel-Roussillon; et les biographes nous apprennent en effet que le roi d'Aragon le fit raser en entier. A la place où il devait s'élever, à côté de l'église et auprès de la tour de vigie, on ne voit que quelques métairies qu'on a probablement bâties sur ses ruines. Le château de Roussillon en Provence existe encore.

« Quant à l'année où se passa cet événement, elle est aussi controversée que la patrie de la victime. Les auteurs qui la font vivre en 1181 ont parfaitement raison; mais ceux qui reportent sa mort au commencement du treizième siècle sont dans l'erreur. Sa catastrophe a précédé nécessairement l'année 1196, qui fut celle de la mort d'Alphonse II, et nous savons que ce prince, sur la nouvelle du forfait

de Raymond, accourut à Perpignan, fit enfermer ce seigneur dans une prison, et ordonna qu'on enterrât ses deux victimes devant la porte de l'église de Saint-Jean de cette ville, qu'environnait alors le cimetière; mais cette même catastrophe est postérieure à l'an 1188, puisque nous avons en notre possession un acte par lequel, le 6 des cal. de mai de cette année, Guillaume permet à un de ses vassaux de passer dans les domaines de l'hôpital des pauvres de Perpignan. Cet acte, qui commence ainsi : *Sit notum cunctis quod nos Guillelmus de Capitestagno*, est fait du consentement de son frère Arnaud et de sa sœur Agnès, qui ont signé après lui.

« Relativement à ce que rapporte Froissart, nous ne ferons pas d'autre observation sinon que ce chroniqueur, qui fut adonné au vin, aux femmes et au jeu, est accusé d'avoir forgé beaucoup de contes entre les bras de ses maîtresses ou au sortir d'un bon repas, et qu'il a bien pu arranger à sa guise dans ses écrits l'aventure dont il avait pu facilement apprendre les détails pendant son séjour à Foix, auprès du comte Gaston Phœbus, lieu, comme on voit, assez rapproché du théâtre où elle s'était passée deux siècles auparavant : les deux événemens sont trop identiques pour s'être passés en deux lieux différens. »

Nota. Il est fait mention quelquefois d'un vicomte de Castelnou, dans les faits et gestes des siècles X, XI et suivans, et on trouve même sa signature conjointement avec celle du sire de Castel-Roussillon ; mais ce Castelnou, titre de cette seigneurie, était en Cerdagne, et différent du Castelnou de Roussillon.

NOTE

DE M. LE BARON DE LADOUCETTE,

MEMBRE RÉSIDANT,

SUR

LE TROUBADOUR GUILLAUME DE CABESTAING

(*En réponse à un fragment de l'histoire du Roussillon, par* M. HENRY.)

Lorsque j'ai publié, en 1824, le roman historique du *Troubadour*, j'ai dû adopter les traditions et les opinions émises par divers auteurs qui ont fait naître Guillaume de Cabestaing au village de ce nom, situé dans une partie des Hautes-Alpes, dépendant autrefois de la Provence. Je me suis d'autant plus volontiers rangé à cet avis que Cabestaing a été originairement construit avec les débris de la ville romaine de Mons-Seleucus, dont j'ai mis les ruines au jour en 1804, et que je trouvais ainsi pour mon ouvrage un point de départ intéressant. Mais je n'ai point été ébloui par cette donnée brillante, et l'on s'assurera au tome VIIIe des Mémoires sur les antiquités nationales, que j'ai opposé des autorités dignes d'estime aux assertions de M. Jaubert de Passa, lorsque par une notice sur la langue catalane (tom. VIIe) il avait réclamé l'infortuné poète pour les bords du Têt.

Je vois avec plaisir M. Henry avouer que dans cette discussion scientifique l'honneur des pays res-

pectifs n'est nullement compromis, et qu'aucune responsabilité fâcheuse ne pèse sur eux pour avoir été le théâtre du crime de Raymond, crime qui, suivant Froissard, a été commis également dans le nord de la France. Toutefois il est difficile de croire avec M. Henry que cet auteur, dont on se plaît à reproduire les chroniques, et dont il traite avec trop de dédain peut-être le caractère et la véracité, ait appris et copié ces détails au château de Foix, et « entre les bras d'une maîtresse ou au sortir d'un festin. » En supposant même que ce fait puisse être exact, il ne démontrerait point encore que le Roussillon eût vu naître et mourir notre Guillaume de Cabestaing. Ne devons-nous pas plutôt penser que Pétrarque, qui a passé de longues années à peu de distance du château de Roussillon, où nombre d'écrivains assurent que Guillaume a été assassiné par Raymond, et qui avait connu les chants de ce poète provençal, puisqu'il en parle dans son Miroir d'Amour, a fourni des renseignemens sur ses vers et les diverses circonstances de sa vie à Bocace, lorsque l'auteur du Décaméron fut envoyé par les Florentins pour engager l'illustre amant de Laure à venir honorer sa patrie de sa présence? Bocace a bien pu alors, en consacrant à Guillaume la onzième nouvelle de sa quatrième journée, se servir de ces expressions : « Suivant ce que l'on en raconte en Provence. » Du reste il a usé du droit accordé aux romanciers, en donnant à cette anecdote le tour qu'il a jugé le plus piquant.

Il paraît par les détails qu'ont produits MM. Jaubert de Passa et Henry, que le Roussillon renferme la plupart des noms de lieux et de personnes dont j'ai parlé dans mon ouvrage comme existant en Provence. Cette homonymie vraiment singulière ne détruit pas les témoignages que j'ai cités à l'appui de ma version.

Quant au château de Roussillon près d'Apt, M. Henry a été induit en erreur lorsqu'il assure qu'il subsiste encore : on n'en rencontre plus que de faibles débris sur un tertre qui domine le village de ce nom. La croyance locale y confirme l'événement affreux que nous avons décrit dans le *Troubadour*, et l'on ne verra pas sans intérêt cette tradition se conserver pendant plusieurs siècles.

Au reste, ne voulant point fatiguer le lecteur par des répétitions inutiles, je ne reviendrai pas sur les preuves que j'ai fourniès dans la dissertation insérée au tome VIIIe des *Mémoires* de la Société des antiquaires.

NOTICE

SUR L'ANCIENNE JUSTICE SEIGNEURIALE

DU BAN DE LONGCHAMP,

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT, DÉPARTEMENT DES VOSGES;

PAR M. RICHARD, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Le petit village de Longchamp, situé sur la rive gauche de la Moselle, à trois lieues au-dessus de Remiremont, était autrefois le chef-lieu d'un ban très étendu que Saint-Romaric donna en 620 au monastère du Saint-Mont; il était formé des hameaux de l'*Épange*, *Maxonchamp*, *Rupt*, *Lette*, *la Dermanville*, *la Roche*, *le Chêne*, *Saux*, *Liébauxard*, *Ferdrups*, *Hoarups* et *Remanviller* dépendant aujourd'hui de la commune de Rupt, et des hameaux de *Récherey*, *Vecoux*, *La Poirie* et *Franould*, qui appartiennent à celle de Dommartin.

Des lettres-patentes de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, datées du 8 juillet 1418, nous apprennent que le prince reconnaît l'église de Remiremont pour dame et seigneur du val de Longchamp et de celui de Ramonchamp; que son cousin monseigneur le duc de Lorraine (Charles II), comme gardien de cette église et à cause de cette garde, doit avoir la moitié des droits de haute-justice; que lui, duc de Bourgogne, en raison de sa terre et seigneurie de

Faucogney, et les seigneurs de Ronchamp et Savigny en qualité d'avoués de ladite église de Remiremont, ont en quelques parties des deux vals certains droits par moitié avec cette église, et que ce que le seigneur duc de Lorraine, lui duc de Bourgogue, et les seigneurs de Ronchamp et de Savigny possèdent dans les vals précédemment nommés est mouvant de la même église et de son patrimoine, qu'ils les tiennent et doivent tenir, savoir : le seigneur duc de Lorraine comme gardien, et lui et lesdits autres seigneurs, comme voués et accompagnés de cette église.

Ces lettres-patentes ont été données à Troyes en Champagne.

Les seigneurs voués du ban de Longchamp étaient, en 1682 : 1° le roi, à cause de sa terre et seigneurie de Faucogney; 2° le curé de la paroisse de Rupt, dans l'étendue de laquelle se trouvait le village; 3° les dames, grandes-aumônières du chapitre de Remiremont; 4° les prieur et moines du Saint-Mont; 5° le sieur Jean-Georges Verre, ex-avocat à la cour de Lorraine; 6° le sieur Dubourg; 7° le sieur de Savigny; 8° enfin, le sieur Despallières.

La justice était composée d'un maire, d'un échevin, scabin ou juge qui, pendant la première race de nos rois, avait remplacé le rachimbourg ou assesseur des comtes, et d'un greffier. Il y avait aussi un officier auquel on donnait le nom de forestier.

La nomination du maire et celle du forestier étaient faites par le grand-prévôt du chapitre de Remire-

mont, qui choisissait le premier sur une liste de trois candidats nommés par tous les habitans du ban; il les instituait tous deux en leur faisant prêter serment et en leur remettant une baguette. Cette cérémonie, dont les frais étaient faits par les mêmes habitans, avait lieu en même temps que celle de la réception de l'échevin et du greffier choisis par le grand-prévôt et les officiers du domaine.

Le grand-prévôt était avec les grand et petit chanceliers et le grand sonrier, un des quatre grands fonctionnaires chargés d'administrer les biens temporels du chapitre de Remiremont; tous étaient assujétis aux mêmes preuves de noblesse que les dames chanoinesses, c'est-à-dire à justifier par des titres authentiques quatre lignes paternelles et quatre lignes maternelles, que chaque ligne remontait à plus de deux cents ans, et que l'origine était d'épée.

Il avait seul le mandement du plaid qu'il convoquait ordinairement deux fois par an, par un acte conçu en ces termes, qu'il adressait au maire pour le faire publier partout où besoin était : « Maire, « je vous avertis que le...... du mois de...... de la « présente année, je tiendrai le plaid banal du ban « de Longchamp, et partant vous ne faudrez d'aver- « tir les seigneurs voués et autres qu'il appartiendra. « Cependant je prie le Créateur qu'il soit gardé de « vous.

« Remiremont le, ... ».

Le plaid était banni par l'échevin qui en avait pris l'ordre du grand-prévôt. Il disait à haute voix : « Je

« bannis le plaid de par saint Pierre et son altesse ; « que personne n'ait à parler s'il n'y a affaire, à peine « d'amende ».

Le grand-prévôt avait la préséance, il avait aussi au plaid la plume et l'*échaque* (1) pour taxer toutes les amendes. Il imposait seul la taille deux fois par an, et, de concert avec le prévôt établi par le duc de Lorraine, arrêtait tous les réglemens de police et de justice qu'exigeaient les circonstances.

Les maire, échevin, forestier, étaient obligés d'exécuter strictement ses ordres et mandemens, à peine d'amende : il avait aussi tout commandement sur la plume du greffier ; il pouvait punir tous ces officiers amovibles.

Sa juridiction s'étendait sur les poids et mesures ; s'il en était découvert de faux, ils étaient confisqués, et ceux qui s'en étaient servis condamnés à des amendes arbitraires. Le prix du vin, de la viande et d'autres objets de consommation pouvait être fixé par lui ; ceux qui vendaient à des prix plus élevés que

---

(1) Je n'ai trouvé l'explication de ce mot, ni dans le Glossaire de la langue romane de M. de Roquefort, ni dans le Dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque, ni dans le vocabulaire austrasien ni dans aucun autre dictionnaire ; quelques personnes âgées qui ont exercé autrefois des fonctions judiciaires et que j'ai consultées, n'ont pu satisfaire à cet égard mon désir de m'instruire. Je présume que ce mot a la même signification que celui de réglement, qu'il peut s'entendre aussi du droit, du pouvoir, de la puissance de régler seul les taxes, la quotité des amendes, d'en faire la répartition à chacun.

de la manière la plus affreuse, à la suite d'un accès de jalousie dont il fut victime, et la férocité des mœurs de cette époque ne laisse que trop la liberté d'ajouter foi à de telles atrocités. Mais on n'est d'accord ni sur le nom de la dame qui fut la cause de ses malheurs, ni sur celui du frénétique époux qui signala sa jalousie par une telle monstruosité, ni sur celui du lieu où se passa la scène. Deux biographies citées par M. Raynouard dans son *Choix des poésies des troubadours*, d'accord sur toutes les circonstances du meurtre et de ses suites, diffèrent sur le nom de la dame qui est appelée *Sermonda* dans l'une, et *Margarida* dans l'autre. Le troubadour Raymond de Miravail, qui florissait sous Pèdre II, fils et successeur du roi Alphonse, sous lequel se passa cette tragique aventure, donne à l'auteur du forfait le nom de sire de *Castelpou* et non de *Castel-Rossillo*. Nostradamus en fait un seigneur de Saillans, et transporte au château de ce nom, en Provence, le théâtre du crime; Boccace, qui fait de cette sanglante anecdote le sujet de la neuvième nouvelle de sa quatrième journée, conserve au principal acteur et au lieu de la scène le nom de *Roussillon*, mais c'est du petit village de Roussillon en Provence qu'il veut parler. Vellutello, annotateur de Pétrarque qui ne fait que nommer Guillaume dans le quatrième livre de son Triomphe d'amour, suit la première des biographies citées par M. Raynouard, et donne à la dame le nom de *Sorismonda,* qui est le même que *Sermonda*. Enfin Froissart qui raconte une histoire

semblable en tous points à celle dont nous parlons, donne au meurtrier le nom de Fayel, à la dame celui de Gabrielle de Vergy, et à la victime celui de Coucy. Du Belloi et le président Fauchet en placent la scène en Vermandois. Quant à Guillaume, ceux qui lui conservent le nom de *Cabestaing* ou *Cabestanh*, le font naître, les uns à Cabestany en Roussillon, les autres à Cabestang près de Nîmes, d'autres à Cabestaing en Dauphiné.

« Joseph Bouche, dans ses Provençaux célèbres, à la suite de l'*Essai sur l'histoire de Provence*, s'efforce de prouver que le drame sanglant de Guillaume de Cabestaing n'a pas eu lieu en Provence; des écrivains roussillonais en ont au contraire revendiqué la triste gloire en faveur de leur pays. Ecrivain impartial, nous dirons qu'il ne peut rejaillir ni honte ni illustration sur la province qui a produit le meurtrier de Guillaume, puisqu'en creusant dans les annales de quelque province que ce soit, dans ces temps reculés, on peut trouver, d'après les mœurs générales du temps, d'autres crimes non moins horribles, mais qui n'ont pas retenti comme celui-ci, parce que la victime n'était pas de la classe de ceux qui par leurs écrits assuraient aux autres et à eux-mêmes l'immortalité.

« La scène de cette tragique aventure est incontestablement le Roussillon. Le meurtrier de Guillaume est tout aussi incontestablement le sire de *Castel-Rossillon*, et la victime était elle-même le seigneur du petit village de Cabestany, mot qu'on

sa taxe étaient également soumis aux mêmes amendes arbitraires.

La Moselle, qui lui appartenait par indivis avec le domaine, était encore de sa juridiction, ainsi que ceux qui abusaient de la pêche accordée sous certaines redevances à des personnes choisies par lui, et qui devaient fournir sa table de poisson aux quatre-temps et en carême. Il était défendu de pêcher, sous les peines les plus sévères, pendant la durée du frai.

Le grand-prévôt partageait par moitié, avec le duc de Lorraine, le produit des biens-meubles provenant de confiscations prononcées contre les habitans du ban qui avaient désobéi à la justice; même contre les contumaces, les droits, profits et émolumens de haute, moyenne et basse-justice, toutes les amendes indéfiniment, les épaves, les trouvailles, mainmortes, entrées de bourgeoisie, lui appartenaient ainsi qu'aux officiers du domaine.

Le produit des amendes au-dessus de quatre sols était partagé par moitié entre le grand-prévôt et le prévôt que le roi avait créé. Les confiscations en matière criminelle étaient laissées en totalité au prince, sous la condition de faire les frais des exécutions de haut-jugement et de la confection des procès à ce relatifs, à la charge du chapitre de Remiremont, qui, d'après ses chartes, franchises, priviléges, ne devait point prendre connaissance du sang.

Le grand-prévôt avait aussi avec le domaine la moitié des mainmortes, des voueries des seigneurs

voués indiqués précédemment; ce droit si révoltant lui accordait l'odieux privilége de succéder aux meubles et choses réputées meubles de toutes les personnes, quel que fût leur sexe, qui mouraient sans hoirs.

La redevance sous laquelle était laissée l'office de greffier lui appartenait ainsi qu'au domaine.

Le maire, appelé communément le grand-maire du ban de Longchamp, était le chef de la justice et de la police; il prenait connaissance en son siége de justice ordinaire de tous actes personnels, réels, mixtes et civils, en première instance. Les menus-maires ou maires nommés par les seigneurs voués étaient responsables et justiciables à son tribunal. Les appels de celui-ci se portaient au siége de la justice ordinaire de Remiremont, de là au buffet de madame l'abbesse, et en dernier ressort à la chambre impériale à Spire, ou plutôt au conseil du duc de Lorraine.

Le maire, qui avait le pouvoir d'appréhender les criminels, les gardait jusqu'au moment où il devait les remettre entre les mains du prévôt d'Arches, chargé de faire leurs procès et de faire exécuter les hauts-jugemens.

Le maire, dont la durée des fonctions dépendait du bon plaisir du grand-prévôt, devait, en quittant cet office, lui rendre compte dans un rapport écrit des amendes prononcées par lui pendant la durée de sa gestion; elles étaient ensuite échaquées et taxées par cet officier du chapitre auquel le maire était

obligé de payer, à ses propres frais, ce qui restait encore dû sur le produit des tailles, épaves, trouvailles, confiscations, mainmorte, droits de bourgeoisie, en raison de la seigneurie de Longchamp; quelquefois des commissions étaient envoyées au maire qui était responsable de leur exécution.

Cet officier municipal devait aussi pour son office de maire, au grand-prévôt, plusieurs redevances en argent, en grains, et autres objets dont le prix variait chaque année, au nombre de celles qu'il était également tenu de payer au chapitre. Il en existait une de cinq francs aux sacristains, une de trois francs et demi au boulanger; enfin, une d'un muid de vin au sonrier de l'église de Remiremont le jour de son entrée en fonction.

Le forestier payait également, pour son office, quelques redevances variables chaque année. Les taverniers devaient à chaque plaids-banal la moitié de soixante sols tournois, contre le domaine pour l'autre moitié.

La dame secrète du même chapitre, en qualité de dame haute-justicière de la mairie de Pont, petit village qui dépend aujourd'hui de la commune de Dommartin, jouissait du droit de mainmorte, ainsi qu'il en conste par un acte de l'année 1584, par lequel on voit qu'un nommé Dierron, pauvre garçon de Franould, hameau qui appartenait à la seigneurie de Longchamp, allant en condition et ayant été tué à la Bresse, cette dame réclama ses effets comme étant mort sans hoirs; le maire de cette commune

les lui envoya. Ils consistaient entre autres objets, en un hoqueton de *pellicon*, une paire de *striquehaussen* (guêtres) de saixi, et un *chapeau d'étèles* (copeaux de bois). Il paraît par d'autres actes du chapitre de Remiremont, que j'ai lus en faisant des recherches sur les anciennes coutumes de cet arrondissement, que l'usage de ces chapeaux faits avec des copeaux, était fort commun à cette époque; il est à regretter aujourd'hui que ce genre d'industrie, qui produirait tant de ressources à la classe laborieuse des habitans de nos montagnes, soit entièrement perdu.

MÉMOIRE

SUR

LE CHATEAU DE LA JOYEUSE-GARDE,

SUR LA RIVIÈRE D'ELORN, PRÈS LANDERNEAU, DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE;

PAR LE CHEVALIER DE **FRÉMINVILLE**,

Capitaine de frégate de la marine royale, correspondant.

Nous croyons devoir, dans ce mémoire, attirer l'attention de la Société des antiquaires de France sur les ruines d'un édifice d'autant plus intéressant qu'il se rattache à l'une des plus anciennes de nos chroniques chevaleresques; c'est le château *de la Joyeuse-Garde*, asile fortuné des amours du brave Tristan de Léonnais et de la blonde et charmante Yseult; il appartenait, selon les romans de la Table-Ronde, au fameux Lancelot du Lac, fils du roi Ben de Benouhic, souverain d'une partie de la Basse-Bretagne; et il existe réellement sur la lisière de la forêt de Landerneau, à peu de distance des rives de l'Élorn, où il est encore connu sous son ancien nom.

M. de La Rue, chanoine de Bayeux et l'un des hommesles plus versés dans la littérature française du moyen-âge, a prouvé évidemment dans un mé-



moire publié en 1815 (1), que tous les romans dits *de la Table-Ronde* avaient été originairement composés dans notre Bretagne armorique et en idiome breton, par des poètes ou bardes de cette contrée, et cela à une époque extrêmement reculée. Le roi d'Angleterre Henry II, grand amateur de ces sortes d'ouvrages, envoya en Armorique vers 1154 des personnes spécialement chargées de rechercher, de recueillir et d'acheter, n'importe à quel prix, toutes les copies écrites de ces poésies originales; il les fit ensuite traduire du langage celto-breton en latin par différens romanciers, qui tous dans leurs versions, qui nous ont été conservées, déclarent positivement que les originaux sont en langue bretonne. Fort peu de temps après nos poètes s'en emparèrent à leur tour, et les traduisirent sur la version latine des Anglais, en langue romance ou française de leur époque.

Il n'est peut-être pas mal à propos de rappeler ici quels sont ceux de ces romans celto-bretons dont l'authenticité historique est constatée.

Le premier est celui de *Brut*, que Geoffroy de Montmouth déclare lui-même avoir traduit du bas-breton en latin. A peine eut-il achevé cet ouvrage que Robert Wace, natif de l'île de Jersey, mit cette version latine en vers français vers 1156.

Après le Brut parut le roman de *Tristan de Léonnais*, fils de Meliadus, le plus important peut-être

(1) Recherches sur les ouvrages des bardes Armoricains dans le moyen-âge. Caen, 1815.

de tous ceux de la Table-Ronde, parce qu'il est certain que tous les personnages qui y figurent sont historiques. La traduction en fut faite d'après l'original bas-breton par le chevalier Luces, seigneur du château du Gast près Salisbury. Il dit lui-même que cet original est d'une antiquité des plus reculées.

Le Roman du Saint-Graaal vint ensuite; on y retrouve presque tous les personnages du précédent; la traduction en fut commencée par le même Luces, seigneur du Gast, et fut achevée par Robert et Helys de Borron.

Lancelot du Lac fut traduit immédiatement du breton en français par Gauthier Mapp. Il roule sur des aventures dont les héros sont encore les mêmes que ceux des deux ouvrages précédens.

Le Roman de Merlin et de Joseph d'Arimathie, traduit par Robert et Helys de Borron. Ces deux romanciers s'associèrent à Rusticien de Pise pour mettre le Brut en prose, et refaire, en les corrigeant, de nouvelles traductions des autres romans de la Table-Ronde. C'est ce qui a fait croire à beaucoup de littérateurs modernes que Rusticien en était le premier traducteur.

Les Romans de *Meliadus* et de *Gyron-le-Courtois* furent traduits par Rusticien seul.

Tels sont les romans de la Table-Ronde véritablement anciens et dus à des auteurs de notre Armorique. Quant à ceux de Perceval le Gallois, du Chevalier du Lion, d'Érec et Énide, de la Charrette et de Guillaume d'Angleterre, ils ont été composés

de 1,250 à 1,260 par un auteur français, Chrestien de Troyes; et si on les range parmi les romans de la Table-Ronde, c'est que cet auteur y met en action les personnages des véritables; mais ils ne doivent pas réellement être considérés comme tels.

S'il est certain que les vrais romans de la Table-Ronde sont dus à des bardes bretons, et ont été composés dans leur propre langue, il n'est pas moins certain qu'ils ne sont autre chose que de très anciennes chroniques du pays, embellies par le merveilleux qui dominait toujours alors dans les récits, mais dont les faits principaux, les personnages, les noms et les situations géographiques sont véritablement historiques.

Si les originaux de ces ouvrages nous eussent été conservés, on y eût aisément distingué le vrai du merveilleux, et ils eussent répandu un grand jour sur l'histoire si obscure des premiers rois de la Bretagne Armorique pendant les premiers siècles de notre ère; les noms de beaucoup de ces princes se rencontraient également et dans ces poèmes et dans les cartulaires des plus anciennes abbayes de Bretagne, notamment dans celle de Landevennec, dépôt précieux des vieilles archives de cette province, qui possédait des titres remontant au cinquième siècle (1).

---

(1) En 1793 toute la bibliothèque et le chartrier de cette abbaye furent transférés à Quimper, et tout y fut brûlé. L'histoire de Bretagne ne pouvait jamais faire une plus grande perte que par la destruction de ce précieux dépôt conservé jusque là

Mais quelque soin, quelque persévérance que les amis de l'ancienne poésie bretonne aient apportés dans leurs recherches, ils n'ont pu jusqu'à ce jour retrouver dans la province aucune trace des copies originales des poèmes de la Table-Ronde. Tout, à ce qu'il paraît, avait été transporté en Angleterre, sous Henry II; nous ne doutons pas que, sous ce rapport, des recherches faites dans l'immense dépôt de la Tour de Londres et peut-être dans quelques-unes des grandes bibliothèques d'Angleterre, ne nous remissent en possession d'ouvrages si précieux, et qui incontestablement appartiennent à la France.

Nos traductions françaises des romans de la Table-Ronde, faites sur des versions latines exécutées par ordre du roi d'Angleterre Henry II, sont tellement altérées, qu'il devient fort difficile d'y retrouver le fil de l'histoire. Outre que ces poèmes évidemment composés dans le principe, dans le sixième siècle, ont été accommodés par les traducteurs au style et à l'esprit de la chevalerie du douzième, les noms propres Bretons, passés de cette langue en latin, puis du latin en français, y sont souvent défigurés; ainsi, par exemple: on y voit Karados pour *Caradeuc*, Méliadus pour *Mériadec*, Yvain pour *Éven*, Ban de Benoît pour *Ben de Benouhic*, la Fée Morgain pour *Morguenn*, Audret pour *Au-*

---

par les savans bénédictins. D. Morice, D. Lobineau, D. Le-Pelletier et D. Taillandier, étaient religieux de Lacdevennen.

tret, la forêt de Brocéliande pour la forêt de *Bréchilient*, etc.

Ce qui a encore de beaucoup augmenté la confusion de ces récits est l'ignorance de nos traducteurs français du douzième siècle qui, dans leurs versions, ont sans cesse confondu les lieux, c'est-à-dire mêlé la Bretagne Insulaire avec la Bretagne Armorique, théâtre principal des actions qui en sont le sujet.

Il est si constant que les lieux cités dans les romans de la Table-Ronde sont historiques, et appartiennent à notre Bretagne, que nous les y retrouvons pour la plupart avec les mêmes noms, les mêmes positions, même souvent le même site que ceux que leur donnent ces romans : tels sont la forêt de Brocéliande ou plutôt Bréchilient près Paimpou, le château de la Joyeuse-Garde, la fontaine de Barenton, etc. De même on ne peut douter que les personnages qui figurent dans ces chroniques, tels que le roi Marc, le roi Hoël, le roi Ben de Benouhic, Meriadec, Tristan, Lancelot, Yvain, la belle Yseult, etc., n'aient aussi véritablement existé, puisque ces personnages célébrés par les anciens bardes du pays, se trouvent aussi cités dans des titres authentiques, et dans les anciennes légendes des saints de la Bretagne.

Qui ne sait, en effet, que chez tous les peuples du monde le berceau de l'histoire se trouve environné de fictions, et que nulle chronique ancienne ne doit être traitée de fable ? car, au milieu du mer-

veilleux qui l'environne, l'observateur érudit et judicieux démêle un fond de vérité qu'il rend au domaine de l'histoire.

Le château de la Joyeuse-Garde était connu sous ce nom en Bretagne avant l'époque même où ont pu exister les héros des chroniques de la Table-Ronde. De très anciennes légendes en font mention et nous apprennent l'origine de son nom. Voici comment en parle le père Albert Legrand dans sa Vie de Saint-Thenenan, l'un des premiers missionnaires chrétiens dans l'Armorique au cinquième siècle.

Saint-Thenenan était fils d'un prince d'Irlande nommé Tinidore; il fut élevé par saint Caradeuc ou Karantec, et se voua à la vie religieuse; il s'embarqua pour venir en Bretagne de concert avec les prêtres Kenan et Senan : « Tous lesquels, dit le père « Albert Legrand, ayant heureusement traversé la « grande mer Britannique, et rangeant la côte de « Léon, entrèrent par le détroit de Mull-Gul (1), « dans le golfe de Brest, le long duquel ils cinglèrent à « pleines voiles, et entrèrent dans le canal de la rivière « d'Élorn, bras de mer qui vient à la ville de Land-« Ternock (2), et prit terre au pied du château *de la* « *Joyeuse-Garde*.

« Peu de temps avant que saint Thenenan eut « passé la mer, saint Goulven étant évêque de Léon, « les Danois, peuples barbares et idolâtres, mirent

(1) Le Goulet de Brest.

(2) Landerneau.

« pied à terre à la côte de Léon; et en quelques « courses et surprises qu'ils y faisaient lorsque moins « on s'en doutait, exerçaient tant de cruautés sur les « habitans du plat-pays, principalement les côtes « armoriques, que ceux-ci ne se tenant assurés « dans leurs manoirs et maisons, se retiraient les « uns aux villes, places fortes et châteaux du pays, « les autres aux forêts les plus épaisses et écartées, « pour éviter les cruautés de ces barbares qui par- « tout où ils passaient faisaient un dégât irréparable, « mettant tout à feu et à sang, sans pardonner à âge « ni sexe. En cet endroit de Léon où aborda saint « Thenenan, il y avait une grande forêt qui abou- « tissait à ce bras de mer qui va à Landerneau, dans « laquelle s'était retiré grand nombre de paysans de « divers cantons pour éviter la fureur des barbares, « et y ayant amené leurs troupeaux et le plus beau « et le meilleur de leurs biens; et pour n'être pas « forcés, s'étaient remparés légèrement, et tenaient « une sentinelle dans ledit château de la Joyeuse- « Garde pour défendre la rivière et le grand chemin « droit entre lesquels il est situé. Quand la senti- « nelle du château aperçut le vaisseau de saint The- « nenan, elle cria à pleine voix : *Que le serviteur « de Dieu qui les devait garantir des barbares et « délivrer de la peur et appréhension qui conti- « nuellement les tenait, arrivait.* A ce cri, le ca- « pitaine du château et toute la garnison se jetèrent « sur les créneaux et guérites du donjon, et voyant « le navire venir à toutes voiles, donner debout à

« terre au pied du château, firent retentir l'air, les « rivages et toute la forêt, de cris de joie. A ce cri, « tous ceux qui étaient dans la forêt s'enquirent du « sujet de cette réjouissance, disant l'un à l'autre: « Merbet à joa à eus er Goard; c'est-à-dire, *ils « mènent grande réjouissance en la Garde*, et « de là, le château fut nommé Kastell joa eus er Goard, « ce que les Français accoutumés à tordre le nez à « notre breton pour l'accommoder à leur idiome, « traduisent par *Château de la Joyeuse-Garde* ». (Albert Legrand, Vie des Saints de Bretagne.)

La position donnée dans ce récit au château de la Joyeuse-Garde coïncide parfaitement avec celle que lui donne le roman de Tristan de Léonnais, et celle où l'on en voit encore aujourd'hui les vestiges.

Quelques pans de murailles, les fondemens à fleur de terre et les massifs du pied des tours permettent encore d'en reconnaître le plan entier. Il était en forme de carré long flanqué de cinq tours. (Voyez la planche qui accompagne ce Mémoire.) Cette enceinte est environnée d'un fossé; la grande porte est encore debout : c'est une arcade en ogive dont les ruines, couvertes de lierre et d'arbustes, sont d'un effet très pittoresque.

On se tromperait cependant beaucoup, si l'on croyait que ces débris nous donnent une idée juste de ce qu'était le château de la Joyeuse-Garde à l'époque où vivait Lancelot, et encore moins à celle où saint Thenenan y aborda. Assurément depuis ces temps reculés, s'il n'a pas changé de place, il a du

moins en grande partie changé de forme. Le portail que nous voyons indique une réédification qui ne peut avoir eu lieu avant le douzième siècle. Quant au souterrain qui existe au côté oriental du château, il date probablement du temps de sa fondation primitive. L'escalier qui y conduit est tellement encombré de ruines qu'on a de la peine à y descendre, quoiqu'il ne soit pas très profond. Il est voûté à plein cintre et sans aucun pilier. Cette voûte est remarquable en ce que les pierres du cintre, au lieu d'être posées en travers, le sont de manière à ce que leur plus grande longueur est dans le sens de celle du souterrain, qui a environ cinquante toises d'étendue, et est éclairé par trois larges soupiraux pratiqués à l'un des côtés.

Tels sont les débris d'un édifice qui rappelle tant de souvenirs chevaleresques et historiques; ils constatent l'authenticité de ces souvenirs, de ces époques si éloignées de nous, plus encore par la différence des mœurs que par le nombre des siècles écoulés; la France aujourd'hui n'a plus rien de chevaleresque.

Je le répète, il eût été facile d'indiquer dans notre vieille Bretagne nombre de localités et plusieurs personnages mentionnés dans les chroniques dites de la Table-Ronde; mais ce sujet intéressant et qui par sa nature entraîne dans de longues discussions nous a paru mériter d'être l'objet d'un travail spécial; nous nous en occupons avec l'espoir de pouvoir le soumettre un jour à la Société royale des Antiquaires de France.

Nota. Le château de la Joyeuse-Garde appartient encore aujourd'hui à un descendant de la famille des Rohan, la plus ancienne peut-être de la Bretagne, et qui a, dans les premiers siècles de notre ère, donné des rois à cette province.

NOTICE SUR ATTIGNY

CHEF-LIEU DE CANTON DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

ET SUR

SON ANCIENNE MAISON ROYALE;

PAR M. DUVIVIER,
Conseiller de préfecture du départ. des Ardennes, Associé correspondant.

SECTION PREMIÈRE.

TOPOGRAPHIE.

Attigny était autrefois une ville fortifiée ou *Châtellenie*, et n'est plus qu'un bourg avec 1200 ames. A un quart de lieue de son enceinte actuelle, on voit un chemin des Romains : il conduisait de Reims à Trèves, en passant par Mouzon et Ivois (Carignan). Une autre voie, aussi d'origine romaine, vient de Rethel à Attigny, en passant par Sault, Biermes, Thugny, Trugny, Seuil, et près des communes d'Ambly et de Givry. L'existence de ces deux routes suffirait seule pour autoriser la conjecture qu'Attigny était déjà un lieu de quelque importance, lorsque les Romains, maîtres des Gaules, occupaient les Ardennes. Je remarquerai ici que le département pourrait, au moyen de réparations, tirer de grands avantages de ces chemins, afin de faciliter le transport et l'arrivage, sur les marchés de Charleville et de Mézières, des grains et autres denrées que la riche contrée d'Attigny produit abondamment, et qui ne trouvent point toujours une vente assez prompte ou

assez favorable sur les places d'Attigny, de Vouziers et de Rethel.

Les recherches historiques auxquelles je me suis livré ne m'ont fourni rien de positif ni d'intéressant touchant Attigny, avant l'an 620 de notre ère : à dater de cette époque seulement, les annales, les chroniques parlent avec plus d'assurance, et nous offrent des renseignemens plus dignes d'occuper notre attention.

Attigny possédait un château considérable, sous le nom de *Maison royale* et de *Palais* : Clovis II, épris des charmes naturels de ces lieux, en fut, dit-on, le fondateur, vers l'an 641.

Notre savant compatriote, dom Mabillon (né à Saint-Pierremont, arrondissement de Vouziers), a donné d'un palais des empereurs une description trop curieuse pour que je ne la rapporte point ici : il l'avait tirée lui-même d'une vieille charte du monastère d'Acuce, dans le duché de Spolette (États de l'Église). Outre l'intérêt local qu'inspire cette description, elle servira encore à faire connaître le mode de distribution adoptée alors dans les demeures des rois. Selon M. l'abbé Hulot (*Histoire d'Attigny*), la maison d'Attigny a dû renfermer des appartemens aussi nombreux, et présentant une semblable disposition. Toutefois, s'il me faut dire ma pensée à ce sujet, j'avoue que cette magnificence, ce luxe immense d'appartemens, sous un roi de la race Mérovingienne, m'inspire quelque défiance : il me semble que la somptuosité asiatique du palais d'Attigny à

cette époque pourrait n'avoir pas eu plus de réalité que le fameux trône d'or massif de Dagobert, ou que les feuilles d'or et d'argent qui couvraient l'église de Saint-Denis.

Quoi qu'il en soit, selon la charte d'Acace, on trouvait dans la demeure royale:

1° Le *prius atrium* ou *proaulium*, l'avant-cour, le préau;

2° Le *salutatorium*, le lieu destiné sans doute à donner les audiences, à recevoir les hommages des députations, etc.; c'était la salle du trône en ce temps-là;

3° Le *consistorium*, grands et vastes appartemens où l'on entendait les causes, où l'on discutait les procès. Cette partie du palais était ainsi nommée du latin *consistere*, parce que les juges devaient siéger dans ces salles pour entendre et terminer les affaires soumises à leur juridiction;

4° Le *trichorum*, ou les appartemens destinés aux festins: on y voyait trois rangs de tables, et ils étaient ainsi appelés à cause des *trois chœurs*, c'est-à-dire des trois ordres de convives qui s'y réunissaient. On voit que les anciens monarques n'oubliaient pas, même à table, les principes de l'étiquette et les lois sévères de la hiérarchie;

5° Les *zetæ* d'hiver, ou les chambres disposées pour cette saison;

6° Les *zetæ* d'été, ou les chambres plus aérées et plus fraîches, habitées au temps des chaleurs;

7° L'*epicaustorium*, appartement où l'on brûlait

des parfums, pour récréer l'odorat du prince et des seigneurs : ceux-ci siégeaient en trois rangs différens ;

8° Les *thermæ*, salles pour les bains chauds ;

9° Le *gymnasium*, lieu destiné aux diverses sortes d'exercices corporels, et à l'étude des armes. Eu égard au temps, nous estimons que ce mot ne peut, sans anachronisme, être traduit par celui d'académie ;

10° La *culina mensæ regiæ*, ou la cuisine de la table royale ;

11° Le *colombus*, l'endroit où découlent les eaux : peut-être un réservoir, une pièce d'eau ;

12° L'*hippodromus*, le manége.

Après avoir exposé mes doutes sur la convenance de cette description au palais d'Attigny, je dois reconnaître néanmoins qu'il est certaines circonstances qui peuvent donner à penser que ces bâtimens royaux ont dû être spacieux et richement décorés pour le temps. D'abord, si ce palais prétendu n'eût été réellement qu'une simple maison de chasse ou de plaisance, comment aurait-il pu contenir la multitude de personnages illustres qui durent y être rassemblés, toutes les fois que les rois et les empereurs y convoquèrent tant d'évêques et de seigneurs du royaume, soit pour la tenue des conciles (parfois généraux de toute la France, où se trouvaient les légats du Saint-Siége, comme il arriva sous Louis Ier), soit pour la tenue des cours plénières? On peut juger de la quantité de vassaux et de serviteurs qu'amenaient avec

eux les seigneurs et les évêques, puisque celui de Laon (*Hincmar*) se plaignait amèrement d'avoir été restreint à *douze hommes* pour sa suite, au concile de Douzy (an 871), près de Mouzon (Ardennes). Ensuite, au milieu de tous ces grands, si riches et si hautains, les rois devaient aimer à déployer l'éclat d'une splendeur digne de la souveraine majesté; or, une simple maison de chasse ou de plaisance leur eût-elle permis cette ostentation, qui n'était point seulement une jouissance pour l'amour-propre du prince, mais encore une nécessité pour la puissance du monarque?

Cependant, je le répète, il me semble difficile d'ajouter raisonnablement une foi entiere à ce que l'on a raconté de la magnificence des rois Mérovingiens en général, et de celle du palais d'Attigny en particulier. Il est à remarquer d'ailleurs que la *forteresse* d'Attigny devait renfermer aussi de vastes appartemens, où pouvaient être reçus bon nombre de seigneurs, ecclésiastiques ou laïcs, qu'attiraient les synodes et les assemblées politiques; et, de plus, la *ferme royale de Dione* offrait encore de grandes ressources pour le logement des équipages et des hommes de suite.

Toujours est-il que la forteresse paraît avoir occupé tout l'espace appelé aujourd'hui les *budes*, mot qui pourrait n'être qu'une corruption de *buttes*, lieux élevés, sur lesquels la forteresse était peut-être assise. De là, les fortifications se seraient étendues jusqu'à la porte dite de Reims, placée vis-à-vis de

Coulomnes, un peu plus loin que le Calvaire, à l'endroit où, en regardant le midi, commence à gauche l'interruption du fossé du rempart, lequel fossé a été rempli pour former un chemin. « Des officiers instruits « en matière de fortifications, dit M. l'abbé Hulot, « m'ont assuré que les budes avaient évidemment « été autrefois fortifiées, et l'on ne peut guère en « douter à la simple inspection des lieux, qui, tantôt « bas et tantôt élevés, présentent avec leurs angles, « et surtout le sentier étroit par où l'on y descend « au nord, l'idée d'une ancienne forteresse depuis « long-temps démolie. »

La forteresse faisant une des principales parties du palais d'Attigny, et venant jusqu'au *pont Thibouret* (1), les deux bonniers de prés donnés aux chanoines de Sainte-Walburge, au-dessous du palais, selon l'original de la charte dans Mabillon, et non pas au-dessus, comme il est dit dans Marlot, pou-

(1) Dans des vers en l'honneur de sainte Walburge, dus à un Rhémois appelé Bergier, qui y fait même parler cette sainte, on voit que le château fort d'Attigny était baignée par les eaux de l'Aisne. Voici ce quatrain :

Carolus antiquis *Calvus* cognomine dictus
In Belgis templum condidit indè mihi ;
Hàc ubi fœcundos ducens Axona meatus
Castelli sedem lambit Attiniaci.

Mais le poète a commis une erreur en attribuant cette fondation à Charles-le-Chauve ; elle est due à Charle-le-Simple, comme nous le verrons plus bas.

vaient être situés dans l'espace qui se trouve à droite du même point, vers la rivière d'Aisne, en entrant à Attigny. On sait que ses moulins étaient autrefois placés vers l'endroit où se trouve maintenant le batardeau, à l'embouchure de la petite rivière qui vient de Suzanne. Le moulin nommé *Fevigenetium* (*Foivre*), situé, comme le dit la charte, sur le bord de la petite rivière de ce nom, et donné alors aux chanoines de Sainte-Walburge, était sans doute le même, ou les mêmes moulins d'Attigny qui, plus tard, en l'an 1102, furent donnés aux moines de Molesme.

Ce que nous venons de dire suffit pour que nous puissions considérer le domaine royal d'Attigny comme composé de trois parties majeures : *la forteresse, la maison de plaisance ou palais, la ferme et les usines*. Que si, maintenant, l'on songe à l'espace considérable de terrain que devaient occuper le parc, le breuil ou garenne, le vivier, les jardins, les métairies, etc., on pensera que ce domaine était l'une des possessions les plus importantes de nos anciens rois, et l'on ne s'étonnera point qu'il ait été long-temps l'un de leurs séjours favoris. Les bois qui l'environnaient devaient aussi les y attirer souvent; et nous voyons Charles-le-Chauve porter à leur entretien un vif intérêt, puisque, en 877, au moment de partir pour son expédition d'Italie contre le duc de Bénévent et les Sarrazins, il ordonna par un capitulaire que, pendant son absence, Louis

(le Bègue) son fils *ne chasserait que peu dans les bois d'Attigny*.

Je présume que les premières avenues du palais aboutissaient à la voie romaine, alors si fréquentée, qui passait au-dessus du village de Sainte-Vaubourg, vers le midi, et que l'avarice des cultivateurs ignorans a fait, de nos jours, presque entièrement disparaître. Ainsi les rois pouvaient s'y rendre sans détour, et par un chemin fort beau en toute saison; avantage qui, bien rare assurément à cette époque reculée, devait être regardé par les grands propriétaires comme précieux, et a dû influer souvent sur la prospérité de tel ou tel établissement, en déterminant les visites plus ou moins fréquentes et la résidence plus ou moins prolongée du maître.

Plusieurs portes donnaient entrée dans la maison royale d'Attigny. L'une d'elles était nommée *Porte supérieure*; c'est ce qui résulte d'une charte de Charles-le-Simple, où on lit ces mots : « Nous leur « donnons en outre (aux chanoines de Sainte-Wal- « burge) la moitié de la couture située devant la « porte supérieure du palais, pour y construire des « maisons, des jardins, ou des auberges, etc. » Une autre porte s'appelait *Porte du midi*, comme l'indiquent ces paroles de la même charte : « *Item*, « au-dessus du palais, depuis la porte du midi, en « entrant, jusqu'à la droite, autour de l'église, pour « faire un cloître ». On voit encore par-là que l'église (dite de Sainte-Walburge) était à droite du

palais, c'est-à-dire vers l'est, et que près d'elle se trouvait le *cloître des clercs* qui la desservaient.

Quant aux appartemens de la forteresse, il est impossible d'en acquérir une idée exacte, soit sous le rapport de la distribution architecturale, soit sous celui de la décoration. La forteresse d'Attigny, en effet, plusieurs fois prise et saccagée par les Huns, les Anglais, les Impériaux, a nécessairement subi des changemens considérables et de toutes les sortes, sans compter ceux que lui auront imposés en temps de paix les variations de l'usage et les caprices des souverains.

Il est au moins probable que ce qui restait de ces édifices avant la révolution de 1789, ne remontait point au-delà de l'an 1552, où Attigny fut brûlé par Rossem, général de l'empereur. Ces débris, chargés d'armoiries, conservaient encore une foule de vestiges de la grandeur de leurs anciens hôtes; les appartemens étaient tous très vastes et soutenus par des poutres d'énorme dimension; il y a environ cinquante ans, qu'ils se montraient encore ornés d'une multitude de figures d'empereurs, de rois, de reines, exécutées selon le goût du moyen-âge: des témoins oculaires pourraient attester le caractère imposant de cette magnificence royale. Les gros murs, qui n'ont pas été détruits, sont d'une épaisseur étonnante: tout à l'entour régnait un cordon de pierres, dont la sculpture, de très bon goût, représentait des enfans couverts d'une éclatante dorure, et levant les bras

pour soutenir, de distance en distance, des pampres parfaitement imités.

Aujourd'hui encore un *dôme* couronne le milieu de cette façade de bâtimens; lui-même était autrefois couvert d'armoiries, au moyen desquels la science du blason eût pu préciser l'époque de sa construction. Malheureusement toutes ces sculptures, si riches d'intéressans souvenirs et d'historiques enseignemens, ont disparu sous le marteau d'ignorans destructeurs. Ce dôme est supporté par une voûte, au frontispice de laquelle se présentent de chaque côté cinq colonnes, dont deux sont au dehors et en face de la halle, et les trois autres en face les unes des autres au dedans. Dans l'origine, elles étaient toutes de l'ordre corinthien : on ne sait par quelle bizarrerie quelque ouvrier de mauvais goût, chargé de rétablir les deux colonnes extérieures qui avaient été renversées, y substitua désordonnément deux autres colonnes de l'ordre composite. Ici, je ferai observer que ce genre d'architecture vient confirmer ce que j'ai dit plus haut touchant la date récente des édifices qu'Attigny possédait dans ces derniers temps; l'ordre corinthien et l'ordre composite n'ayant pénétré que fort tard dans le nord des Gaules, on ne saurait attribuer la construction de ces édifices à des princes des deux premières races.

Sous la voûte, à droite et à gauche, sont divers enfoncemens ou niches destinées probablement à recevoir des statues, qui, depuis long-temps, en ont

été enlevées, ou qui même auront été détruites : elles étaient surmontées d'un couronnement plein d'élégance, et où l'on remarque des fleurs et autres ornemens dans le goût de l'époque.

A l'extrémité de la voûte, à droite en allant vers l'église, un escalier dérobé conduisait dans les appartemens placés au-dessus : l'église se trouvant enclavée dans la demeure des empereurs et des rois, et ne formant avec elles qu'un même corps d'habitation, c'est peut-être par cet escalier que les princes et les seigneurs se rendaient aux offices divins.

L'entrée du dôme était sans doute le porche d'un ancien cloître : comme on le voit dans la plupart des basiliques du moyen-âge, il se serait prolongé jusqu'à l'ancien portique de l'église d'Attigny, aussi appelé *Dôme*. Ce cloître, dans la suite, aurait été renversé, soit par l'effet des guerres, soit pour cause de vétusté ou autrement, lorsque les rois ont cessé d'habiter Attigny : au temps de leur résidence, il leur offrait le moyen d'aller à l'église par les bâtimens, et sans être obligés de traverser les cours.

Plusieurs parties de la construction intérieure et extérieure de l'église d'Attigny, les ornemens de sculpture, de peinture, etc., tout porte à croire qu'elle a été une paroisse royale, tout y rappelle la résidence des rois et des empereurs dans ces lieux : en effet, les clefs des voûtes étaient, et sont encore en grande partie, ornées de figures royales et impériales en relief, avec la couronne en tête ; on y voit

aussi, parsemées çà et là, des fleurs de lis en bosse, et l'on y aperçoit les deux aigles adossées, qui étaient le symbole de l'Empire. Dans le sanctuaire, une fenêtre très délicatement construite en pierre représente une fleur de lis dont les côtés sont remplis par des aigles incrustés dans le verre : ces oiseaux ont les ailes entièrement déployées, et sont d'une fort belle conservation.

L'un des morceaux les plus curieux de l'église d'Attigny est la tour du clocher, « dont la maçon« nerie est évidemment plus antique que tout le reste « de l'édifice, et appartient à l'architecture usitée « avant l'architecture gothique. Elle est massive et « pesante. Les colonnes ont à leurs chapiteaux des « ornemens tout-à-fait grotesques ; et l'on s'aper« çoit aisément que cette tour ne fait corps avec « l'église que par un rapprochement nuisible à sa « beauté et à l'ensemble de ses parties ». (M. l'abbé Hulot.)

Quant à la peinture, elle a consacré dans l'église d'Attigny la mémoire du baptême d'Albion, de Witikind, et de leur suite (1). Ces chefs fameux de

(1) Ce tableau est placé dans une chapelle au-dessus d'un autel relevé il y a quelques années, et où on lit cette inscription :

D · O · M.

In honor. S. Martini Turon. erectum, in palat. Attiniac. Baptis. ibid. Witikind et Albion. Saxon. Ducibus, anno 786.

peuplades saxonnes vinrent, avec trois mille des leurs, visiter Charlemagne, et abjurer devant lui les antiques croyances du nord : le grand Roi voulut servir lui-même de parrain à Witikind, qu'il gratifia de magnifiques présens. Si ce fait est vrai, comme l'ont avancé plusieurs historiens (1), Attigny peut se glorifier d'avoir vu s'affermir dans son sein les fondemens du christianisme en Europe, et aussi d'avoir vu naître dans ses murs l'aurore de la civilisation saxonne.

A ces détails je pourrais en ajouter d'autres, qui

---

(1) Il ne me paraît guère susceptible de controverse, tant les autorités sont multipliées et précises sur ce point. L'un des témoignages les plus curieux et les plus dignes de foi est celui d'un poète saxon du neuvième siècle, qui a célébré cet événement dans les vers que l'on va lire :

.... Properârunt protinùs ambo
Ad regem, jàm tunc fuerat qui fortè reversus
Ad villam propriam, *quæ dicitur* Attiniacus.
Hìc iidem proceres sacri baptismatis undâ
Perfusi, tandem regi mansêre fideles,
Ipsaque gens aliquot requieverat indè per annos.
(Poeta saxon., de gestis Caroli M. ad an. 785 et 786.)

Quant aux présens dont Charlemagne aurait comblé Witikind, et à son assistance comme parrain au baptême du chef saxon, voici ce que rapportent d'anciens annalistes touchant ces deux faits :

Posquàm rex rediit domum suam, Widuchint, tot malorum actor ac perfidiæ incentor, venit cum sequacibus suis ad Attiniaco palatio, *et ibidem baptizatus est*, *et Carlus rex* suscepit eum, *ac* donis magnificis honoravit.

(*Frag. Ann. Tiliani.* Duch., tom. II, p. 22.)

tous tendraient à prouver et l'importance de l'ancien Attigny, et la magnificence (au moins récente) de son palais des rois; mais le lecteur en serait fatigué, peut-être, et je préfère lui offrir une plus grande variété d'événemens, en passant avec lui à l'exposé rapide des faits principaux dont ce pays a été le théâtre.

SECTION DEUXIÈME.

ANNALES.

An 595. La tenue d'une cour plénière à Attigny, en 595, pour ajouter quelque chose aux lois salique et ripuaire, rapportée par Mabillon dans sa *Diplomatique*, n'est fondée que sur la simple tradition orale; aucune preuve ne vient fortifier cette opinion, et nous doutons de l'exactitude du fait, puisqu'Attigny manquait alors des bâtimens nécessaires à une telle assemblée (1).

An 620. A cette époque, Attigny était possédé par Léodebode, abbé de Saint-Agnan, près d'Orléans, lequel aurait reçu ce domaine de ses ancêtres.

C'est aussi vers ce temps, dit-on, que saint Main, ou Meen, ou Mœian, quitta la Bretagne, où il était

---

(1) On a écrit que les Francs tenaient leurs assemblées publiques en plein air : je ne conteste pas l'assertion ; mais ce qui a pu être vrai de ce peuple au commencement du cinquième siècle, l'était-il encore à la fin du sixième ?

abbé, pour venir se fixer à Attigny. Ce qui est certain du moins, c'est que ce bourg est renommé pour son pélerinage de Saint-Main; pélerinage suspendu lors de la révolution, mais qui, depuis le rétablissement du culte, a repris faveur, et attire aujourd'hui encore de nombreux fidèles; ils viennent demander au bienheureux la guérison d'une espèce de dartres corrosives, vulgairement appelées *Mal-Saint-Main* (1).

An 638. Voulant bâtir un nouveau monastère dans la terre de Henri, située sur les bords de la Loire, et appartenante au fisc, Léodebode demanda à Clovis II de la lui céder en échange de celle d'Attigny-sur-Aisne. Le roi y consentit, et cet échange eut lieu le 26 juin de l'an 638.

An 641. On a vu déjà que Clovis II jeta, en 641, les fondemens du palais ou maison royale d'Attigny.

An 720. Chilpéric II, surnommé Daniel, et petit-fils de Clovis II, après son retour d'Aquitaine et son court rétablissement sur le trône, meurt au palais royal d'Attigny, dans le mois de décembre 720, et non pas en 721, comme l'avancent des historiens.

---

(1) Voir les monumens de l'histoire ecclésiastique de Bretagne; — *Gesta Dagoberti I*; — *Fredegarii scholast.*; — les Bollandistes, etc.

En 1786, l'église d'Attigny obtint une portion des reliques de Saint-Main, conservées alors dans l'abbaye qui porte son nom, au diocèse de Saint-Malo. On les reçut à Attigny avec le respect le plus solennel; mais en 1793 elles furent tirées de la châsse et brûlées publiquement sur la place de la ville.

Son corps fut transporté et inhumé quelques jours après à Noyon (1).

An 765. Sous le roi Pépin, un synode est tenu à Attigny, sur la discipline de l'église et sur d'autres matières ecclésiastiques.

La même année, un concile s'y réunit après les fêtes de Pâques; saint Chrodegand, évêque de Metz, y préside, assisté de vingt-sept évêques et de dix-sept abbés. Une assemblée générale de la nation s'y tint également : on s'y occupa des grands intérêts de l'état, et de faire rentrer dans le devoir Gaifre, duc d'Aquitaine, alors en révolte ouverte contre la France.

An 769. Le roi Carloman habite Attigny, au mois de mars 769, première année de son règne.

An 771. Après la mort de son frère Carloman, Charlemagne vient passer les fêtes de Noël à Attigny (2).

An 772. Maître de toute la monarchie, et à la veille d'entreprendre contre les Saxons cette fameuse guerre qui devait coûter tant de sang, Charlemagne vint passer les fêtes de Pâques à Attigny.

---

(1) Anciennes chroniques.

(2) Ce fait n'est point aussi indifférent qu'il peut le paraître dès l'abord. D'après un usage pratiqué par Pépin, et auquel se conformèrent ses successeurs, nos rois célébraient les fêtes de Noël et de Pâques avec toute la solennité possible : ils devaient donc, à cet effet, choisir des lieux où la majesté souveraine pût déployer sa splendeur; et Attigny était alors une des plus importantes résidences royales.

An 785. C'est là qu'il vint passer aussi les fêtes de Noël de l'an 785, et les fêtes de Pâques de l'année suivante.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit déjà du baptême de Witikind et d'Albion. Les historiens fixent cet événement vers l'an 786.

An 822. Concile et assemblée générale à Attigny.

Louis-le-Débonnaire s'y soumet à une pénitence publique, pour expier ses rigueurs contre son neveu Bernard, roi de Lombardie, et contre plusieurs seigneurs et évêques complices d'une révolte contre l'empereur (1).

(1) Le sentiment presque unanime des historiens place à Attigny le théâtre de la pénitence publique du fils de Charlemagne; mais des écrivains ont émis une opinion contraire : à Thionville, selon eux, se tint le concile qui vit le pieux abaissement de l'empereur et roi. Ce mot même de *concile* n'est point à l'abri de la contradiction. Quelques-uns disent que Louis fit pénitence dans une assemblée, en présence des évêques et des seigneurs; or, les seigneurs laïcs n'avaient point entrée dans les conciles. Il me semble cependant que ces assertions, en apparence opposées, ne sont point inconciliables : Louis aurait pu, comme roi de France, convoquer à Attigny une assemblée générale du royaume, pour y traiter des affaires de l'état; ensuite les évêques présens se seraient constitués en concile, pour ordonner au monarque une pénitence publique, dont ces mêmes évêques et les seigneurs auraient été les témoins; puis, dans la même année, Louis, agissant comme empereur, aurait tenu à Thionville une assemblée générale de l'empire, et y aurait renouvelé l'acte de sa pieuse humiliation, ce que le caractère faible et docilement religieux du monarque ne rend point invraisemblable. Au reste, je suis loin d'offrir cette idée avec l'assurance de la conviction.

Ce concile fut encore remarquable par la promesse que les évêques y firent solennellement à Louis-le-Débonnaire, d'établir des écoles pour l'instruction des clercs et des simples fidèles. Ce fait prouve que le fils de Charlemagne s'efforçait aussi de propager le goût de l'étude, et de répandre la science dans toutes les classes sociales.

An 823. Louis-le-Débonnaire revient à Attigny, après avoir été prendre le divertissement de la chasse dans les Ardennes, à Douzy, Thin-le-Moutier, Ercry, Le Thour, Arches, etc., dépendances du domaine royal.

An 834. Concile tenu vers la Saint-Martin, et assemblée générale à Attigny. Les seigneurs du parti de Lothaire, repentans de leur conduite barbare (lorsque, après s'être révoltés contre son père et l'avoir défait en bataille rangée, ils le firent enfermer à Saint-Médard de Soissons), viennent se soumettre à l'autorité de Louis, qu'ils aident à remonter sur le trône (1). Cette assemblée s'occupe aussi de réparer les maux de la guerre.

An 839. Louis-le-Débonnaire a rendu, en son palais d'Attigny, le 21 janvier de cette année, une ordonnance pour confirmer un échange entre Hil-

(1) Voici encore un point controversé. Parmi les historiens les uns disent que Louis fut déposé en 833 et réhabilité en 834; d'autres prétendent qu'il se soumit à une nouvelle pénitence publique à Compiègne, en 834, dans un concile assemblé par Lothaire, et qu'il fut réhabilité en 835, par sa mise en liberté à Saint-Denis, près Paris, et par l'absolution qu'il y reçut.

duin, abbé de Saint-Denis, et Hermentrude, abbesse de Jouarre ; ce qui prouve qu'à cette époque il y résidait encore.

An 841. Un colloque avait été convenu, et devait avoir lieu à Attigny, le 8 mai 841, entre Lothaire et Charles, pour statuer définitivement sur leurs intérêts respectifs ; ce dernier seul s'y rendit, en sorte que rien ne fut décidé.

An 854. Nouveau colloque indiqué, et qui eut lieu à Attigny, au mois de juin : les deux frères s'y réconcilièrent (1). Ce fut dans ce colloque que Charles-le-Chauve donna à ses envoyés un capitulaire en treize articles, concernant divers objets d'administration publique.

An 858. Louis, roi de Germanie, entre en France, et se rend au palais royal d'Attigny. Lothaire, roi de Lorraine et neveu de Louis, y vient aussi : on y prend une délibération qui dépose Charles-le-Chauve (2).

---

(1) Ces faits, conservés par l'histoire locale, contrarient l'assertion d'Anquetil, qui avance que les enfans de Louis-le-Débonnaire se réunirent pour la dernière fois à Thionville, en 843. Il est à remarquer que la date de 854 n'est d'ailleurs nullement détruite par la retraite de Lothaire à l'abbaye de Prum (près de Trèves), puisqu'il n'y entra que le 22 septembre 855.

(2) Nouvelle difficulté. Suivant des historiens, Louis-le-Germanique pénétra en France pour usurper les états de Charles-le-Chauve. Celui-ci, battu d'abord, est ensuite sur le point de se rendre maître de son frère lorsque Lothaire, roi de Lorraine, parvient à réconcilier ses deux oncles. Selon d'autres, par suite d'une conspiration presque générale, Louis-le-Germanique est invité à venir s'emparer de la couronne. Une assemblée [illegible]

An 860. Deux ordonnances de Charles-le-Chauve sont rendues au palais d'Attigny, l'une le 30 juin, et l'autre le 6 décembre de l'an 860.

An 865. Ce prince, qui aimait le séjour d'Attigny, y revint en 865, vers le carême; puis, en juillet, il y reçut un légat du pape, Nicolas I, et Lothaire, roi de Lorraine.

An 866. Charles-le-Chauve, à la suite du concile de Soissons, où il avait fait couronner Hermentrude, son épouse, en partit avec elle pour venir à Attigny, à la rencontre du roi Lothaire, qui s'y rendit aussi. Ce dernier y vint encore en 868.

An 869. Charles-le-Chauve visite de nouveau Attigny, et en part pour aller se faire couronner à Metz comme roi de Lorraine, après la mort de Lothaire.

An 870. Charles tient un concile à Attigny, et y reçoit douze députés de la part de Louis, roi de Germanie, au sujet du partage de la Lorraine.

An 871. Charles s'occupe à Attigny de l'affaire de Carloman, le second des trois fils qu'il avait eus de la reine Hermentrude. Carloman, qu'on avait forcé d'embrasser l'état ecclésiastique, fut privé de ses abbayes, et condamné à être renfermé à Senlis (1).

---

ques, présidée par Vénilon, prononcé la déchéance de Charles-le-Chauve, qui cependant finit par triompher. D'après ces deux versions, Lothaire n'aurait été pour rien dans la déposition de Charles.

(1) Il ne faut pas confondre ce concile avec celui que l'on

An 872. Charles passe à Attigny, sur la fin de l'année 871, en venant de Besançon. Il y passe encore vers le milieu de l'automne suivant (872), après s'être livré au divertissement de la chasse dans la forêt des Ardennes.

An 874. Charles paraît pour la dernière fois à Attigny, sur la fin de juin 874 (en revenant de Douzy près Mouzon), et y donne, le 1er juillet, un capitulaire en faveur de l'évêque de Barcelonne (Espagne), alors sous la domination de la France. Tel est le dernier acte connu que Charles ait daté du palais d'Attigny.

An 875. Louis de Germanie et son fils Louis célèbrent les fêtes de Noël à Attigny, et s'éloignent après avoir tout dévasté (1).

---

convoqua à Senlis deux ans après, et où Carloman, qui dans l'intervalle était sorti de prison et avait ravagé les bords de la Meuse et la Belgique à la tête d'une troupe de mécontens et de gens sans aveu, se vit dégradé du diaconat et de tous ses autres ordres. Il fut alors remis en prison; mais ses partisans faisant de nouveaux efforts pour l'en retirer, on le livra aux juges laïcs qui le condamnèrent à la mort. Suivant un usage longtemps pratiqué en France et venu de l'Orient, Charles-le-Chauve commua, dit-on, ce supplice en celui d'être privé de la vue, « *afin de laisser au coupable le temps de faire pénitence.* » (Voyez à cet égard : *Annales Bertin.*, *ad an.* 870; *ad an.* 871; *Annal. Met.*, *ad an.* 870; *cuncta simul complectentes.*)

(1) La plupart des historiens ont écrit que Louis de Germanie mourut lorsqu'il se préparait à faire éprouver au nouvel empereur les effets de son ressentiment, en attaquant ses états situés en-deçà des monts. D'après l'histoire locale, il paraîtrait que ce projet avait reçu un commencement d'exécution. (Voy.

An 880. Le jeune Louis, ayant succédé à son père (Louis de Germanie, mort en 876), entra en France une seconde fois, et vint à Attigny avec son épouse Luithgarde; il ravagea tout le pays, puis alla à Ercry (présentement Asfeld), et enfin à Ribemont près Saint-Quentin.

An 886. Charles-le-Gros, empereur et roi de France, vint à Attigny cette année, et y fit quelque séjour.

An 907. Aucun de nos rois ne parut affectionner le palais d'Attigny autant que Charles-le-Simple. Mabillon rapporte un grand nombre de chartes datées du palais d'Attigny, à partir des années 907 et 908; il cite entre autres celle qui est relative à l'érection et à la dotation de l'église de Sainte-Walburge, sous la date du 7 juin de l'an 916.

An 917. Une charte de l'an 917, rapportée encore par Mabillon, prouve qu'à cette époque Charles-le-Simple était à Attigny. Il s'y trouvait également en 918, 921 et 923. Ce prince fut ensuite fait prisonnier par le comte de Vermandois.

An 924. Raoul, duc de Bourgogne, proclamé roi, et sacré dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, vint ensuite à Attigny, et y tint une cour plénière dont on ignore les résultats (1).

---

notamment: *Annal. Bertin.*, *ad ann.* 875; *Annal. Fuld.*; *Sirmond*, *Concil. antiq. Gall.*)

(1) On a avancé que Charles-le-Simple et ses successeurs, jusqu'à Hugues-Capet, cessèrent de tenir des cours plénières,

An 926. Les Hongrois, ayant passé le Rhin, s'avancèrent dans le pays d'Attigny et de Voncq, qu'ils dévastèrent.

An 928. La propriété de la terre d'Attigny est rendue à Charles-le-Simple; mais il est à croire qu'il ne put revenir dans ce séjour qu'il chérissait, puisqu'il mourut peu de temps après (le 7 octobre 929), dans sa prison de Péronne.

An 931. Raoul vient, pour la seconde fois, à Attigny.

An 940. Hugues, fils du roi Robert Ier, et Herbert, comte de Vermandois, eurent à Attigny une entrevue avec l'empereur Othon Ier.

C'est à cette époque qu'Attigny commence à perdre de son ancien éclat. Les derniers rois de la race Carlovingienne, continuellement aux prises avec les grands du royaume, et réduits à ne posséder plus que Laon et quelques maisons royales en toute souveraineté, ne songèrent point aux plaisirs que leur offrait ce séjour.

Jusqu'à l'an 1059, c'est-à-dire pendant une période de cent dix-neuf ans, Attigny n'a légué à l'histoire aucun souvenir; et même, à cette époque,

---

leur pauvreté leur faisant craindre d'être effacés par les grands vassaux qui les auraient méprisés. Le fait que fournissent les monumens historiques locaux, à la date de 924, s'oppose à cette opinion; mais l'on peut croire que ces assemblées étaient alors loin d'offrir la somptuosité qu'y déployèrent la politique des Capétiens et celle de Louis IX lui-même, malgré la modestie habituelle du saint roi.

il n'en est question que d'une manière indirecte, à la fin d'un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Thierry près de Reims, où est rappelée la charte de Charles-le-Simple relative à la donation faite à l'église de Sainte-Walburge.

La perte du royaume de Lorraine, que la France essaya vainement de ressaisir, et, par suite, le danger d'habiter un domaine trop rapproché des frontières, en un temps où les surprises et les coups de main se multipliaient sans cesse, auront été sans doute l'une des causes principales de l'abandon dans lequel tomba dès lors le palais d'Attigny.

An 1102. Le commencement du douzième siècle nous fournit des notions intéressantes sur la terre d'Attigny; c'est une charte de Hugues, comte de Champagne, en faveur des moines de Molesme, au diocèse de Langres (1). Investi de ce domaine, par

---

(1) Le début de cette charte est curieux par la raison que le donateur allègue comme pour s'excuser de recourir à l'écriture : « L'exemple que nous ont laissé les anciens, dit-il, et la règle « même de la raison nous apprennent que si la sagesse humaine « veut imprimer à quelque établissement un caractère de stabi-« lité et de perpétuité dans les temps à venir, il faut que l'é-« criture en conserve le souvenir dans la mémoire des hommes. « Notre dessein, par les présentes, est donc de faire connaître « à la postérité que moi, Hugues, comte de Champagne, etc.— « *Majorum auctoritas ac rationis ordo suadent, ut si quid hu-* « *mana solertia firmum fore, ratumque disponit, ut in tempora* « *prorogari valeat, officio litterali memoriæ commendetur.* « *Post præsentium igitur notitiam futuræ posteritati intiman-* « *dum curamus, quòd ego Hugo, comes Campaniæ, etc.* »

son mariage avec Constance, fille de Philippe Ier, roi de France, il leur donna, du consentement de son épouse, *la chapelle de Sainte-Walburge avec ses dépendances;* et les chanoines de Sainte-Walburge se démettent alors de leur canonicat entre les mains de Manassès, archevêque de Reims. Dans cette donation est compris encore tout ce que Hugues possédait dans le village de *Dione*, (communément appelé Sainte-Vaubourg), savoir: le manoir seigneurial (*mansum dominicum*) et toute la justice qui en dépend, aussi bien que le célèbre *bois Casuet*, avec toute la rivière d'Aisne et la pêche, depuis le pont d'Attigny jusqu'à Rilly. Cet acte de libéralité fut ratifié par Louis VI (le Gros) (1).

---

(1) Cette ratification nous offre la preuve d'un fait important pour l'histoire générale : c'est que, dans le douzième siècle encore, la puissance souveraine ne passait pas *de jure* du père au fils; il fallait que celui-ci fût désigné comme successeur du roi régnant. Je dis qu'il le fallait, car les princes d'ordinaire ne créent pas volontairement des obstacles au pouvoir qui leur appartient. L'existence d'un tel fait démontre donc, à mon avis, la nécessité même de cette désignation, laquelle était prononcée probablement par les grands vassaux et le haut clergé. On lit dans l'acte de ratification : « Moi, Louis, fils de Philippe, roi « de France, et, par la grace de Dieu, désigné (pour être) roi, « je veux qu'il soit notoire à tous présens et à venir, etc.—*Ego,* « *Ludovicus, Philippi regis Francorum filius, Deique gratia* « *rex designatus, volo notum fieri omnibus tàm futuris quàm* « *præsentibus, etc.* » Les historiens disent que Louis VIII (en 1223) fut le premier roi de la troisième race qui ne fut point sacré et associé à la couronne du vivant de son père; c'est qu'à cette époque la royauté commençait à se mettre hors de page.

Une autre formalité digne de remarque : ...... Cette ratifi-

An 1104. Mention est faite de cette même charte dans le privilége de l'abbaye de Molesme, approuvé dans le concile de Troyes, en 1104 (1).

An 1114. Enfin, la donation du comte de Champagne fut aussi confirmée par Raoul Leverd, archevêque de Reims.

Il est à observer que ce Raoul fut le premier archevêque qui posséda la terre d'Attigny : ce fait ré-

---

cation est faite en présence de six témoins, et par eux souscrite. Il semble que la signature du prince et l'apposition de son sceau eussent dû suffire pour donner à l'acte la certitude et la légalité ; mais les lignes qui terminent la donation du comte Hugues font penser qu'un titre non confirmé par témoin était alors comme entaché d'une sorte de nullité et privé de force.

(1) Hugues y expose le motif qui l'a porté à faire cette riche donation, et par-là il nous laisse apprécier l'adresse avec laquelle, dans ce temps, on sollicitait la piété craintive des riches de la terre : « D'après les excellens conseils, dit le comte « de Champagne, j'ai résolu de doter plus amplement et d'ho- « norer de mes propres dépendances l'église de Molesme, fon- « dée en l'honneur de la bienheureuse Marie, toujours vierge, « sachant et tenant pour très certain que ma part dans le ciel « sera d'autant meilleure que j'aurai eu plus besoin de recourir « par mes dons à la prééminente intercession de la même bien- « heureuse Marie. Je donne donc, etc.—*Excellentiori usus con-* « *silio, ampliare et honorare de meis propriis retinentiis Mo-* « *lismensem, quæ in honore B. Mariæ semper virginis fundata* « *est, proposui ecclesiam, credens et certissime sciens tantò* « *me in cœlestibus partem habere potiorem quantò eamdem* « *B. Mariam interventricem præmittere procuravero meliorem.* « *Trado igitur, etc.* »

Ces chartes se trouvent en grande partie, soit dans Marlot, soit dans la collection des conciles de Labbe, et existent textuellement dans l'histoire d'Attigny de feu M. l'abbé Hulot.

sulte de la confirmation de 1114, dont il vient d'être parlé; on y lit ces mots : « Nous avons voulu « faire savoir que la divine bonté ayant inspiré au « vénérable comte de Champagne, Hugues, de don- « ner à l'église de Reims et *à Nous* la terre d'At- « tigny, le jour même qui suivit la donation, dont « le susdit prince a placé l'acte sur l'autel de Sainte- « Marie, etc. »

Ne pouvant transcrire ici ces divers titres dans leur totalité, nous nous bornerons à dire qu'il snous semblent intéressans en ce qu'ils font connaître :

1° Que la terre d'Attigny passa des rois de France à Hugues, comte de Champagne, dans les dernières années du onzième siècle ;

2° Que bientôt ce comte en céda une portion aux moines bénédictins de Molesme ;

3° Qu'ensuite il fit à l'église de Reims et à l'archevêque Raoul donation de *la terre d'Attigny*, sous la réserve des droits précédemment concédés aux moines de Molesme (jusqu'alors on n'a pu retrouver l'original de cette donation) ;

4° Que les clercs établis pour desservir l'église de Sainte-Walburge étaient des chanoines, et qu'ils y furent maintenus durant cent quatre-vingt-six ans (depuis 916 jusqu'en 1102), ce qui témoigne de l'importance decette église ;

5° Que leur démission, forcée ou volontaire, entre les mains de l'archevêque Manassès II, donna lieu à l'établissement du prieuré de Sainte-Vaubourg ;

6° Que le bois ou breuil (*brolium*) du palais d'Attigny, connu dès le temps de Charlemagne (qui lui a consacré un *capitulum*, à la date de l'an 808)(1), et mentionné dans la charte de Charles-le-Simple, se nommait *le Casuet*, et qu'il subsistait encore en 1114;

7° Qu'il y avait alors un pont sur la rivière d'Aisne, à Attigny;

8° Enfin, ces chartes conservent aussi le souvenir d'un usage relatif aux donations: on y voit que le donateur déposait l'acte de libéralité sur un autel, où il était pris par le donataire.

An 1168. Charte de Henri de France, archevêque de Reims, qui cède aux moines d'Ellans (*Élan*) la ferme de *Forest*, sise près d'Attigny.

An 1169. Confirmation de cette donation par Louis VII (le jeune).

An 1170. Le même archevêque, Henri de France, fit construire, en cette année, la tour ou forte maison

(1) Le titre seul de ce *capitulum* nous est resté. Cette perte est regrettable parce qu'un tel acte nous aurait probablement fourni des notions exactes sur la topographie et l'importance du domaine d'Attigny. Du moins, la tradition supplée en partie au silence des monumens écrits. Depuis que le breuil a disparu et a été converti en terres de labour, les villageois ont contracté l'usage de nommer cet espace *terres dans le bois*, par opposition aux champs voisins qu'ils appellent *terres hors du bois;* ainsi l'on connaît à peu près l'emplacement et l'étendue de l'ancien breuil Casuet; mais on ignore l'époque précise de sa destruction.

dite *La Motte*, près d'Attigny ; on en a retrouvé les fondemens en 1807.

Ce fut aussi en 1170 qu'il établit à Reims la célèbre foire de Pâques, pour y amener l'abondance en y attirant les marchands étrangers. Mais la communication de cette ville avec les villes voisines étant alors interrompue par des bandes de voleurs qui maltraitaient et détroussaient les voyageurs, il fit bâtir à Porte-Mars, à Reims, à Cormicy, à Attigny, à Bethniville, à Chaumusi, à Courville ou Courcelle, et à Sept-Saux, des tours où il entretint à ses frais un châtelain et des garnisons, qui rétablirent bientôt la sûreté des chemins. Dès lors Attigny fut compté au nombre des sept châtellenies attachées au duché de Reims. Quelques manuscrits ajoutent à cette nomenclature Nogent-la-Montagne et La Neuvillette (1).

An 1176. Guillaume, dit aux-Blanches-Mains (2),

---

(1) Voyez l'*Histoire d'Attigny*, par l'abbé Hulot.

(2) Il paraît qu'au temps de ce prélat les archevêques de Reims jouissaient du privilége de battre monnaie ; c'est ce que démontre une pièce en argent de Guillaume-aux-Blanches-Mains, laquelle a été trouvée à Attigny, il y a quelques années. « Elle est très bien conservée, et présente, d'un côté, une es« pèce de croix formée de quatre demi-cercles qui se réunissent. « Chaque demi-cercle renferme un lion, dont la queue est for« tement relevée. Ces quatre lions ont le dos tourné vers une « espèce de monogramme placé au milieu de la pièce, et com« posé, ce semble, de deux IΓ que traversent deux ◊ opposés « l'un à l'autre. Sous le cordonnet, qui règne tout autour de « cette monnaie, se trouve cette inscription : VVILLEMUS « COMES ET REM. DUX. Ce fut effectivement en sa faveur « que la ville de Reims fut décorée du titre de duché par le roi

quatrième fils de Thibault, comte de Champagne, et successeur immédiat de Henri de France dans l'archevêché de Reims, en 1176, se rendit à Attigny après son intronisation. Il y reçut Manassès, comte de *Retest* (1), qui lui remit tous ses droits sur la Chapelle-Saint-Pierre de Mézières (2), avec liberté d'y établir treize chanoines séculiers, auxquels il attribua certains revenus. La charte de fondation de cette collégiale est datée d'Attigny, le 16 septembre 1176.

On tient comme probable que c'est sous le pontificat archiépiscopal de Guillaume que l'église d'Attigny fut rétablie, au moins partiellement : on croit cependant que son prédécesseur, Henri de France, ne fut pas étranger à cette restauration. En effet, tous deux vécurent dans un siècle où Reims possédait une excellente école d'architecture gothique, d'où

« Philippe-Auguste, son neveu. De l'autre côté, elle présente « également une croix un peu arrondie à l'endroit où se réunis« sent les quatre branches ; dans les quatre espaces que laissent « ces branches sont très lisiblement les noms des quatre évan« gélistes, en cet ordre : MATT . IOHA . LUCA . MARC. Au« dessous, sous un autre cordonnet plus étroit, on lit : MON. « T . NOVA VAL . Θ|ɑ ΘK. S. J'ignore le sens de ces derniers « caractères. Cette pièce est de la largeur d'un écu de trois li« vres, mais une fois plus mince. » Elle appartenait à feu M. l'abbé Hulot, à qui j'emprunte ces détails.

(1) On disait autrefois *Regiteste*, puis *Reiteste*, dont on a fait *Reetst*, et définitivement *Rethel*.

(2) Elle était bâtie sur l'endroit le plus élevé de la ville, et fut détruite pendant la révolution.

sont sortis Robert de Coucy et Hugues Libergier; l'un, auteur du plan de la cathédrale commencée en 1211; l'autre, qui termina la charmante église de Saint-Nicaise, dont le premier avait jeté les fondemens, et que malheureusement nous avons vu détruire.

An 1179. Mention est faite d'Attigny dans la confirmation des biens attachés à l'église de Reims, par Alexandre III;

An 1205. Par Innocent III;

An 1274. Et par Grégoire X.

An 1344. Lettre de convocation du concile de Noyon, donnée à Attigny, par Jean de Vienne, archevêque de Reims.

An 1350. Les habitans d'Attigny et de Saulces-Champenoises (village voisin), eurent beaucoup à souffrir des incursions que Gilles de Rodenack, seigneur de Chassepierre, fit sur les confins du pays rémois, à la tête d'une troupe de flagellans fanatiques, avec lesquels on le vit se fustiger jusqu'au sang. C'est probablement ce qui détermina ces deux communes à se placer sous la sauvegarde de Louis III, dit de Marle, comte de Rethel et de Nevers.

An 1359. Attigny est saccagé et presque entièrement détruit par les Anglais, qui se répandent comme un torrent dans toute la Champagne, le Rémois, le pays Porcien, et une partie du Laonnois.

An 1385. Déclaration faite au roi Charles VI, par Richard Picque, archevêque de Reims, du temporel de son archevêché; on y lit : « Que la justice

« des *villes* d'Attigny et de Coulommes, lez la dite « *ville* d'Attigny (qui lui appartient), puet (peut) « valoir en tous prouffis, rentes et émolumens, les « charges et débet en quoi ladite terre est chargée, « déduites et rabattues, *sept-vingt livres* ou envi- « ron; mais que chacun ou le receveur, gouvernant « ladite terre, a douze livres pour ses gages et pen- « sions, etc. ».

An 1521. Lors du siége de Mézières, en septembre 1521, par l'armée de Charles-Quint, le comte de Nassau, qui la commandait, envoya trois cents hommes pour surprendre et piller les magasins de vivres placés à Attigny; mais ce détachement fut défait par la garnison de Rethel; elle fit même prisonnier le comte de Rifourket, chargé de diriger cette attaque.

An 1522. Lors de la guerre entre Henri II et l'Empereur, Attigny fut brûlé par Rossem, général de Charles-Quint (1).

An 1583. A l'époque des *Processions blanches* qui eurent lieu cette année, quatre cents personnes d'Attigny se rendirent à Reims. On prétend que cette ville reçut alors dans ses murs plus de *soixante-dix-mille* dévots.

An 1591. La Ligue abandonnant Givry et Attigny,

---

(1) On a récemment trouvé à Attigny une monnaie de Charles-Quint, avec cette légende: CAROLVS V IMPERATOR. De l'autre côté sont les armoiries, au-dessus desquelles se voit le millésime 1554. Le reste est effacé.

on trouva dans cette dernière place quantité de munitions de bouche et de fourrages; ce qui prouve, avec ce que nous avons dit déjà, à l'année 1521, qu'Attigny était alors un point militaire de quelque importance.

An 1638. Vers cette année, de nouveaux désastres eurent lieu à Attigny, et furent causés par les troupes *dites* huguenotes : on pilla l'église (1), on y commit des sacriléges, on tua des habitans, on brûla plus de cent maisons, etc. (2).

An 1649. Attigny est encore livré plusieurs fois au pillage des troupes qui ne cessent d'y passer ou de s'y établir : les cavaliers du régiment de Turenne se distinguèrent par leur cruauté; après avoir pénétré de vive force dans le presbytère, ils blessèrent le curé lui-même de plusieurs coups d'épée.

An 1652. Durant les brouilleries de la Fronde, Attigny eut beaucoup à souffrir : les armées de France, de Lorraine et d'Espagne, y séjournèrent à diverses reprises.

Pendant les siéges de Château-Porcien et de Rethel (octobre 1652), grand nombre de voltigeurs vinrent à Attigny et aux environs, enlever de vive force les grains, pour les transporter dans leurs cantonnemens. Les dégâts augmentèrent encore par la suite, et durant le séjour que fit à Attigny le prince

(1) Ce fut vers cette époque que l'on en brisa les vitraux.

(2) Depuis lors une rue d'Attigny est appelée la *rue des Brûleries*.

de Condé, qui s'était jeté dans le parti des Espagnols. La garnison de Rethel poussa aussi des excursions jusque dans les faubourgs d'Attigny, et y brûla beaucoup de bois et de planches propres à la construction des bateaux et des nacelles.

En décembre 1652, le roi ayant l'intention de reprendre Château-Porcien, M. de Turenne, qui commandait l'armée de France, vint s'établir à Attigny avec la plus grande partie de ses troupes.

An 1653. Lorsque cette armée se fut retirée (février 1653), on espérait jouir de quelque tranquillité; mais un parti d'Espagnols de la garnison de Rethel, s'étant mis en embuscade pendant la nuit, dans le lieu dit *les masures*, en sortit tout à coup, et fondit avec impétuosité dans la ville d'Attigny, notamment sur la place où se tenait en ce moment le marché, pour piller les marchandises qui s'y trouvaient. Cette invasion était d'autant moins à prévoir, que, moyennant une contribution payée à cette garnison, elle avait promis aux Attigniens de les laisser en paix cultiver leurs champs. Le peuple effrayé se sauva de toutes parts; mais les Espagnols ayant fait une décharge de leur mousqueterie, il y eut des blessés et des morts. Ils pillèrent ensuite, et la terreur causée par cet événement acheva de ruiner le commerce d'Attigny, qui demeura à peu près désert pendant plusieurs années.

En juillet, août et novembre 1653, lorsque les troupes du roi revinrent de Guise, pour se porter à Rethel, Sainte-Ménehould, Mouzon, et reprendre ces

lles, elles dévastèrent encore le pays d'Attigny, qui it lui-même beaucoup à souffrir.

An 1696. Après tant de calamités survenues oup sur coup, notamment depuis l'an 1359, Atgny éprouva un chagrin d'un autre genre : ce fut la ppression de son hôpital, au profit de la ville de ethel. On n'a pu découvrir le nom du fondateur de t hospice; mais on a la certitude que cet établisment était situé près du pont appelé encore aujourhui le *pont de l'Hôpital*. Cette suppression entraîna destruction de la chapelle.

An 1747. Cette année vit démolir l'ambon ou jubé e l'église d'Attigny : il avait été construit aux frais u fameux cardinal Charles de Lorraine. On sait que es ambons ne se trouvaient que dans les églises les lus insignes, et surtout dans les basiliques, pour y hanter avec plus de pompe l'épître et l'évangile, aux ours des fêtes solennelles.

An 1757. Le prince Armand-Jules de Rohan, rchevêque de Reims, fit tenir, le 11 juillet 1757, ans sa châtellenie d'Attigny, des assises et plaids énéraux, pour constater ses droits seigneuriaux. Il n fut dressé procès-verbal, et dans leur énumération on remarque l'exemption singulière dont jouisaient, suivant un ancien usage, les habitans de illy-aux-Oies. Pour la conserver, cette exemption, l fallait que chaque année, le jour de Saint-Jeanaptiste, les filles et les garçons de ce village, tous rnés de bouquets et de rubans, exécutassent, autour

de la halle d'Attigny, trois tours de danse, pendant lesquels ils chantaient :

« Nous sons d'Rilly, nous sons d'Rilly,
« Nous sons d'Rilly-aux-Oies ;
« Nous en d'venons, nous en d'venons,
« Nous y r'irons encore. »

Il fallait en outre que cette bizarre cérémonie eût lieu avant dix heures du matin : la condition était obligatoire à tel point, que si l'heure eût sonné avant la danse faite, Rilly eût encouru une déchéance complète et irrévocable. En revanche, le fermier de l'archevêque, à Attigny, était tenu de servir à la troupe joyeuse deux douzaines d'échaudés, quatre bouteilles de vin, du pain et des cerises.

Dom Lelong, dans son Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, dit que les habitans de Rilly jouissaient de ce privilége et d'une exemption de tous droits, pour avoir reçu avec honneur et distinction le seigneur d'Attigny ; mais il ne cite aucune autorité à l'appui de cette assertion. Si le fait est vrai, cette reconnaissance extraordinaire des seigneurs d'Attigny tendrait à faire croire qu'en ce temps-là, être bien reçu n'entrait pas toujours dans les plaisirs que procuraient les grandeurs.

An 1783. On démolit l'ancienne flèche du clocher d'Attigny ; elle avait quatre-vingts pieds de haut, et se faisait remarquer par son élégance.

An 1784. L'année suivante on détruisit le portail de l'église d'Attigny. Avec sa belle rose et sa

porche gothique, il avait un air d'antiquité tout-à-fait respectable : on lui a substitué un portail d'un goût moderne, et qui ne ressemble pas mal au frontispice d'une salle de spectacle.

An 1792. La révolution, en abolissant complètement en France le système féodal, amena la suppression de la seigneurie d'Attigny et de ses dépendances : c'est aussi à cette époque que fut détruite l'église de Sainte-Walburge, témoin imposant de la majesté des rois, et révérée, même au loin, pendant plus de huit siècles. Au mois d'octobre 1816, on en acheva la démolition : elle devint alors l'atelier de travail et la boutique d'un charpentier....

Pour compléter ce que nous avous dit touchant la transmission de la propriété de l'ancienne maison royale d'Attigny, nous remarquerons que, depuis l'époque où Hugues de Champagne donna une partie de ce domaine à l'abbaye de Molesmes, et la presque totalité aux archevêques de Reims, ceux-ci en furent considérés comme siegneurs, et le possédèrent à ce titre. Ces archevêques, au nombre de quarante-neuf (1), commencent à Raoul-Leverd, en l'an 1102, et finissent en 1801, à Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord. Depuis lors, les terres et les bâtimens ont été vendus à divers particuliers, et l'an-

(1) Parmi eux se distingue Henri de France, fils de Louis-le-Gros, et frère de Louis-le-Jeune; un Thibault, comte de Champagne; un Joinville; Humbert, dauphin de Viennois; des De Lorraine, des Guise, des De Savoie, des Rohan, etc.

tique splendeur du palais d'Attigny n'est plus qu'un souvenir déjà presque effacé : *Sic transit gloria mundi.*

En terminant cette notice je crois devoir donner la nomenclature de quelques hommes qu'Attigny a vus naître, et qui ont laissé un souvenir dans l'histoire des lettres et des sciences.

1° Jean d'Attigny, chanoine à Reims, fut député, en l'an 1435, au concile de Bâle; il était docteur en droit canon et civil.

2° Renauldin (Pierre), chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, poète latin moderne, mais dans un rang très inférieur, naquit à Attigny vers l'an 1480.

3° Godart (Jean), chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Reims, né à Attigny, vers 1480, est auteur de deux ouvrages inédits, dont l'un est mentionné dans la bibliothèque de la France, par dom Lelong et Fontête, n. 34,379.

4° Brizard (Nicolas) prit rang sur le Parnasse latin et s'y montra avec quelque distinction. Né vers l'an 1520, il fit ses études à Reims, et sentit dès lors *que son astre, en naissant, l'avait formé poète*. Il publia vingt métamorphoses de l'amour et seize élégies dans le goût d'Ovide, qu'il s'efforça de prendre pour modèle.

5° Renauldin (Ruppert), de la même famille que Renauldin (Pierre), était bénédictin de l'abbaye d'Hautvilliers, près de Reims, et vivait en 1688. On lui doit une relation des miracles opérés dans son monastère par l'intercession de Sainte-Hélène. Le P. Papebrock l'a insérée dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes.

6° Durvelle (J.-B.-L.), chirurgien, a mis au jour l'éloge funèbre de M. Henrat. Il finit ses jours en 18... M. Henrat avait été député suppléant à l'assemblée nationale, et mourut à Attigny (où il était né) le 18 septembre 1790.

ETUDES SUR LES

CASQUES DU MOYEN-AGE (1),

Extrait d'un ouvrage inédit, sur les armes et armures du moyen-âge.

PAR C. N. ALLOU, INGÉNIEUR DES MINES,
Membre résidant.

Le mot *casque* (en latin, *cassis* et *galea*, en basse latinité *cassicum*) (2), indique, dans notre langage actuel, une certaine partie de l'équipement militaire, dont la destination est de préserver la tête des combattans. C'est, avec la cuirasse, bien peu usitée aujourd'hui, tout ce qui nous est resté de ce vieux harnais de la chevalerie, dont nous décrirons ailleurs en détail les diverses subdivisions. Il est à remarquer que le mot *casque* est d'une date

---

(1) Le fragment qu'on va lire, rendu plus imparfait encore par la nécessité de le livrer promptement à l'impression, ne forme qu'une faible partie du travail dont l'auteur s'occupe depuis plusieurs années. Il recevrait, avec une vive reconnaissance, les observations et les critiques que les personnes livrées à ce genre de recherches voudraient bien prendre la peine de lui adresser, au local occupé par la Société, rue des Petits-Augustins.

(2) *Cassicum*, diminutif de *cassis*; en espagnol, *casco* signifie *tête*. (dictionn. de Trévoux, au mot *Casque*.) Suivant Isidore de Séville (Etymolog. lib. XVIII) « cassis *de laminâ est*, « galea *de corio; nam galeros corium dicitur* ». Montfaucon fait une remarque semblable, en ajoutant qu'on a souvent pris l'un pour l'autre. (Antiq. expl. tom. IV, Ire partie, p. 40.)

assez récente dans notre langue, et ne se trouve pas même dans la plupart des écrivains du seizième siècle. Il y est remplacé d'ordinaire, comme dans Brantôme, par exemple (1), par ceux d'*armet*, *salade*, *bourguignote*, *morion*, que nous aurons occasion d'expliquer dans le cours de cet article : il l'était plus anciennement par celui de *heaume* ou *hiaume* (2).

---

(1) Brantôme l'a employé dans son Traité des duels (t. VIII de ses œuvres complètes in-8°, édit. de 1787, p. 48), à propos du combat de Marolles et de Delisle-Marivaut, après la mort de Henri III. « Le premier demanda comment son ennemy étoit armé à la teste, fust-ce d'un *casque* ou d'une salade ? il lui fust dit que c'étoit *d'un casque seulement.* » Il paraîtrait, d'après cela, que l'on donnait alors le nom de *casque* à une armure plus légère ; nous n'avons pu recueillir d'autres éclaircissemens à cet égard.

(2) *Heaume*, *iaume*, ou *elme*, vient, dit-on, de l'allemand *helm* ; en italien on dit *elmo*. On le nommait *armet* ; sous François Ier (Pasquier, Rech. de la Fr. liv. VIII, ch. 3.). Il est curieux de remarquer que, chez nos vieux poètes, ce mot est de trois syllabes ; de sorte qu'on prononçait *heaume* ou *hiaume* ; c'est ce que prouvent, du moins, les vers suivans, et beaucoup d'autres que nous pourrions y ajouter :

Va heaumes lever présentement....
Desheaumez les gentilz pastoureaux..
Son heaume doucettement hourdé, etc.

(Le *Pas d'armes de la Bergère*, publié par M. Crapelet, d'après le manuscrit de la Bibl. du roi, 1 vol. in-8° 1828.)

Le heaume était proprement le casque de l'homme d'armes de haut rang, des gentilshommes à *pennon* et à *bannière*, et ainsi, le plus noble des casques. Les ouvriers qui le fabriquaient, prenaient le titre de *heaumiers*. Il y en avait de très renommés

De toutes les pièces qui composaient l'armure de guerre au moyen-âge, le casque était la plus ancienne et la plus universellement employée. Son usage, si souvent indiqué dans les écrivains grecs et romains, remonte même au-delà des temps historiques. Il en est question presqu'à chaque page dans Homère; on le trouve aussi dans la Bible et dans les plus anciennes traditions de la Grèce et de l'Egypte, de même que dans les vieux monumens de ces deux contrées, et de toutes celles dont l'antiquité nous a transmis le souvenir (1). Encore faut-il ajouter que la richesse et la perfection que présentait, dès le temps d'Homère, la fabrication de cette arme défensive, prouvent combien son usage était ancien, même à une époque si reculée.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui regarde les casques employés avant les premiers temps du moyen-âge. On nous permettra pourtant de faire observer que, d'après plusieurs témoignages, ceux des Romains et des Grecs (particulièrement ces der-

---

en Allemagne, en Italie, et surtout à Milan. (Voy. Brantôme.) Une rue de Paris porte encore le nom de rue *de la Heaumerie*. (Le peuple prononçait, il n'y a pas long-temps encore, *Hiaumerie*, comme l'écrivent nos vieilles chroniques.)

(1) On a observé l'usage d'une armure de tête, assez semblable aux casques antiques, dans les plus vieux manuscrits chinois et indiens, chez les peuples du centre et du nord de l'Amérique, et même chez ceux de l'intérieur de l'Afrique, que des voyageurs aventureux ont été à portée de visiter, et en quelque sorte, de découvrir, dans ces derniers temps. (Voyez les Voyages de Clapperton, etc.)

niers, suivant Rollin), étaient quelquefois armés de *visières* analogues jusqu'à un certain point à celles de nos chevaliers des treizième et quatorzième siècles (1). Le mot de Socrate rapporté par Sénèque : *il est fâcheux de ne pas savoir quand on a besoin de s'armer d'un casque*, semble prouver que, du temps de ce prince des philosophes, certains casques étaient au moins disposés de manière à couvrir, en partie, le visage. Chez les Romains, ce ne devait être qu'une très rare exception, comme le prouvent les nombreux monumens qui nous ont été conservés. Plusieurs traits bien connus, et entre autres la recommandation que César adressait, à Pharsale, à ses vétérans de l'armée des Gaules, de *frapper au visage les soldats de Pompée*, prouvent assez que l'on combattait alors la face découverte.

Au temps de la chevalerie, le casque était, comme nous l'avons dit, la pièce la plus noble et la plus précieuse du harnais ; sans doute parce qu'il couvrait la tête de l'homme d'armes. On se plaisait à le charger d'emblèmes et d'ornemens curieux et plus ou moins magnifiques. Cet usage était fort ancien, comme l'observent le P. Ménestrier (2) et Rollin (3), d'a-

---

(1) Montfaucon avoue (Antiquité expliquée, *ubi sup.*) n'en avoir jamais vu de semblables ; mais il n'en croit pas moins l'usage de la visière d'une haute antiquité. (Voy. ci-après, 4e époque.)

(2) *Nouvelle Méthode raisonnée du blason ;* Lyon, 1770, in-12, p. 237 et suiv.

(3) *Histoire ancienne*, t. XI, 1re part., p. 377, édit. de 1740.

près Hérodote qui en attribue l'invention aux Cariens. Les casques grecs et romains étaient surmontés de figures de dragons, de tigres, de taureaux, etc. Rome divinisée portait des ailes sur le sien, Alexandre un aigle, Pallas un hibou, etc. Suivant Diodore et d'autres historiens, les Gaulois portaient aussi des casques ornés de panaches, de cornes, et de figures d'animaux. En adoptant cet usage, qui explique assez bien les fables d'Ammon, de Géryon, etc., on avait eu évidemment pour but d'ajouter à la terreur que le guerrier s'efforçait d'inspirer à ses ennemis. On voit dans l'Iliade, dans l'Enéide, dans les poèmes de Stace, Silius, Lucain, etc., la description de ces accessoires, qu'en raison de leur position élevée, nous désignons encore aujourd'hui par le nom de *cimiers*.

Les casques dont nous avons particulièrement à nous occuper portaient donc, à une époque assez reculée du moyen-âge (qui ne remonte pourtant pas au-delà des premières années du quatorzième siècle), des ornemens très variés, (problablement de métal), quelquefois d'une grande richesse, mais généralement de mauvais goût. C'étaient des têtes d'hommes, de femmes, d'animaux divers, souvent monstrueux; des queues de paon, des pièces d'armures, des attributs, des armoiries, etc.; ou même une simple bannière avec son blason (1). Plusieurs che-

---

(1) Voyez le *Pas d'armes de la Bergère*, déjà cité; les *Tournois du roi René*, publiés d'après le manuscrit original de la

valiers avaient pris pour leur cimier des cornes de taureau ou de quelque autre animal, comme celui que le comte de Boulogne portait à Bouvines (1), et qui le rendait d'autant plus redoutable, qu'il était déjà d'une taille très élevée. Ces cornes étaient fabriquées, suivant Guillaume le Breton qui rapporte le fait, avec des côtes de baleine. Le casque de Clisson était orné d'un vol (2); celui du roi d'Angleterre, Henri V, à Azincourt, portait pour cimier une couronne, que Jean I[er], duc d'Alençon, fit sauter d'un coup de sa hache d'armes (3). Ces cimiers, comme nous l'avons dit, étaient quelquefois très riches et ornés de pierreries. Ainsi était celui que le duc de Clarence, frère du même Henri V, portait à la bataille de Baugé, où il périt en 1421. Dans le roman du Renart, on trouve parmi les détails des pièces de l'armure du temps, le *hiaume* orné de *saphirs*, *rubis et camahiez*. Chrétien de Troyes, dans le Chevalier au Lion, écrit vers 1180, parle d'une belle émeraude dont le casque de son héros était paré, *et que voulontiers*, dit-il, *il se mettait au nasal*; *c'est-à-dire où le hiaume donnait vent au nez*. (Voyez ci-après ce que c'était

---

bibliothèque du roi, par MM. Champollion-Figeac et Dubois, 1 vol. gr. in-fol.; 1826.

(1) *Histoire de la Milice française*, du père Daniel, 2 vol. in-4°, 1724; t. I, p. 280 et suiv., et pl. XVII.

(2) En terme de blason, deux ailes semblables, sur les deux côtés du casque. — Le même, *ibid.*, *ibid.*

(3) Le père Daniel, *ibid.*, *ibid.*—Brantôme, œuvres complètes, *Vies des grands capitaines*, t. VI, p. 40.

que le nasal, à différentes époques.) Fauchet (1) dit aussi qu'on mettait sur le nasal, *des bagues et fleurs d'orfèvrerie*. Le moine de Marmoutiers, racontant comment Geoffroy de Plantagenet fut armé chevalier par le roi d'Angleterre Henri Ier, dont il venait d'épouser la fille, dit qu'on lui posa sur la tête un casque orné de pierres précieuses (2).

Le casque, regardé comme la plus honorable des pièces de l'armure, était donné pour prix dans les tournois et les pas d'armes; les autres genres de présens ne venaient qu'après. C'était la récompense des tenans comme arme défensive, tandis que l'épée était donnée aux assaillans. Il marquait aussi la chevalerie, comme l'écu la noblesse. A une certaine époque, les papes envoyaient un casque béni avec un *estoc* ou épée, au chevalier qui avait remporté quelque avantage signalé sur les infidèles. Cet usage s'est conservé fort tard : le duc d'Albe, suivant Brantôme, reçut ce présent du Saint-Siége, à qui il avait rendu en effet tant de services. Benoît XIII, en 1725, l'envoya à Manoël de Villena, grand-maître de Malte : c'était alors seulement un bonnet de velours enrichi de perles (3).

Les casques, indépendamment du cimier, portaient

---

(1) *Traité de l'Ordonnance, armes, etc.*, œuvres complètes, édit. de 1610, p. 523, *b*.

(2) *Histoire de la Milice française*, t. I, p. 280.

(3) M. de Villeneuve-Bargemont, *Monumens des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, 2 v. gr. in-8°, 1829, t. II. p, 226.

encore des attributs distinctifs du rang qu'occupait le chevalier qui en était armé. Ainsi, on y voyait fréquemment, au-dessous ou autour de ce cimier, des couronnes de comte, de duc, ou même de roi et d'empereur, comme le prouvent l'exemple ci-dessus du roi d'Angleterre et beaucoup d'autres que rapportent nos vieilles chroniques (1). Considéré comme pièce héraldique, et posé sur l'écu des armoiries pour servir de *timbre* ou de *cimier*, le casque était encore utile pour caractériser le rang du possesseur (2). Dans le principe, on le posait de profil sur la pointe gauche de l'écu, qui était incliné, comme cela s'observe encore dans les armes de quelques maisons d'Allemagne. On en voit aussi de nombreux exemples, dans les figures de sceaux et d'armoiries données par D. Morice et surtout par D. Lobineau, dans les preuves de leurs Histoires de Bretagne. Alors le casque était toujours figuré de profil et fermé, ce qui se conserva jusqu'au temps de Louis XI, suivant l'opinion du P. Ménestrier (3). Depuis, les peintres d'ar-

(1) Il paraît qu'on voit encore, à la bibliothèque publique de Chartres, un casque couronné, qu'on dit avoir appartenu à Philippe-le-Bel, ou, selon d'autres, à Philippe-de-Valois. (*Description de la cathédrale de Chartres*, par M. Gilbert, br. in-12. Chartres, 1824, p. 56.)

(2) C'était dans les tournois qu'on avait établi l'usage de le placer ainsi sur les armes, afin que chacun pût reconnaître ensuite le chevalier qui le portait. (Voyez les *Tournois du roi René*, où l'une des planches présente une exposition de ce genre, ce qu'on appelait *faire fenestre*.

(3) *Nouvelle Méthode raisonnée du blason*, p. 234 et suiv.; *Tournois du roi René*, etc.

moiries adoptèrent l'usage de représenter le casque d'après un système plus régulier, suivant l'importance et le rang des personnages. Ainsi, 1° les rois et les empereurs le portaient d'or, bordé et damasquiné de même, *taré* ou posé de front, la visière tout-à-fait ouverte et sans grilles; c'était un symbole de pleine puissance(1); 2° pour les ducs et princes : il était d'or, posé aussi de front, mais la visière un peu moins ouverte et sans grilles; 3° pour les marquis, grands-officiers, etc. : d'argent, damasquiné, bordé d'or, avec onze grilles du même, et toujours de front; 4° pour les comtes et vicomtes : d'argent avec neuf grilles d'or, posé en *tiers*; 5° pour les barons : tout d'argent, bordé d'or avec sept grilles, posé presque de profil; 6° les gentilshommes d'ancienne race portaient un heaume d'acier poli, à cinq grilles, bordé d'argent, de profil, avec un *bourrelet* du blason des armes; 7° les nouveaux anoblis le portaient de même de profil, avec le bourrelet, mais sans grilles; le *nasal* et la *ventaille* (ou le ventail) un peu écartés (2). Au surplus, ceci n'était exactement observé qu'en France; car en Allemagne, par exemple, ceux qui avaient le droit de prendre le casque ouvert, le

---

(1) Saint-Louis, débarquant à Damiette, portait, dit Joinville, « un heaume d'or (ou plutôt doré), et épée d'Allemaigne.»

(2) Le P. Ménestrier, *ubi sup.*, p. 234 et suiv. — Ferrario, *Storia ed analisi degli antichi romanzi di cavalleria, etc.*; *Milano*, 1828, t. II, p. 157.

portaient, ainsi que la couronne, sans aucune des distinctions ci-dessus (1).

Les chevaliers avaient d'ordinaire, sur le haut de leur casque de tournoi (qu'il faut bien distinguer de celui de guerre, comme on le verra ailleurs), des ornemens auxquels on a donné différens noms, employés depuis dans le vocabulaire de l'art héraldique. Parmi eux figuraient les faveurs ou *enseignes* (*insignia*) envoyées par les dames, et des signes convenus et nécessaires pour se distinguer au milieu de la mêlée (2). On appelait *bourlet*, *bourrelet* ou *tortil*, une sorte de cordon tortillé et rempli de bourre, aux couleurs du blason, qui couvrait la partie supérieure ou *timbre* du casque. Les *lambrequins* ou *feuillards*, devenus dans les derniers temps partie essentielle des armoiries, étaient de larges rubans ou des morceaux d'étoffes découpés, qui descendaient du heaume et se prolongeaient quelquefois jusque sur la croupe du cheval, comme on le voit dans un grand nombre de sceaux et de manuscrits. On leur donnait encore le nom de *couvre-chef de plaisance*. (Voyez le *Pas d'armes de la Bergère*, et les *Tournois du roi René* (3).

(1) *Tableau historique des costumes, mœurs, usages, etc., des principaux peuples de l'antiquité et du moyen-âge, etc.*, par Robert de Spallart, 7 v. in-8° et 7 atlas. Paris, Renouard, sans date. (Publié de 1804 à 1809.)

(2) Le P. Ménestrier, *ubi sup.*, p. 236 et suiv.

(3) Les vers suivans sont extraits du premier de ces deux ouvrages.

...... Et derrière son chief,

Ils servaient, dit Carré dans sa Panoplie, à nouer les cimiers et plumets sur les heaumes, et retombaient très bas, *surtout pour les casques de tournoi* (1). Cette dernière restriction ne nous paraît pas assez positive ; et certainement, il serait plus exact de dire que leur emploi avait lieu, *seulement* pour les casques de tournoi ; car il n'y a aucune probabilité qu'on ait jamais fixé à un casque de bataille des ornemens fragiles que le premier coup d'épée, de lance ou de masse d'armes aurait mis sur-le-champ en lambeaux. Il n'en était pas ainsi dans les tournois ou les défis en champ-clos, pas-d'armes, etc., où il était défendu, comme on sait, de frapper autre part qu'*entre les quatre membres*, et où d'ailleurs, les armes employées étaient infiniment moins meurtrières.

Le P. Ménestrier veut que les lambrequins aient encore servi de couverture ou d'enveloppe au casque, comme la cotte d'armes en servait au reste du harnais, ayant pour but, à la fois, de préserver l'arme de la chaleur et de la poussière et de signaler de loin celui qui la portait (2). On leur donnait aussi le nom de *volets*, parce qu'ils voltigeaient au gré du

---

Pendoit un bel et grand blanc couvre-chief
De plaisance, qui bien son lieu tenoit. (vers 450).
Un bel et grand couvre-chief de plaisance,
Sur la croupe de leurs détriers pendoit. (vers 283).

(1) *Panoplie, ou réunion de tout ce qui a trait à la guerre, etc.*, par J.-B.-L. Carré, 1795, gr. in-4°, p. 147.

(2) Le P. Ménestrier, *ubi sup.*, p. 236, 237. — Le P. Daniel, *de la Milice française*, t. I, ch. 6, p. 338.

vent, fixés seulement d'ordinaire par le tortil ou bourrelet; enfin on les appelait encore *capeline*, *camail* ou *mantelet*, quand ils couvraient le casque et l'écu, comme dans beaucoup de vieilles peintures et dans les armoiries modernes. Il ne faut pas confondre ici cet emploi du mot *capeline*, avec un autre que nous aurons occasion d'indiquer ailleurs (voyez deuxième époque). Et l'on doit de même distinguer cette espèce de *mantelet*, du manteau riche et léger qui souvent flottait sur les épaules des combattans, au milieu des joûtes. (Voyez les *Tournois du roi René*, les peintures des manuscrits de Froissart, du Tournoi de la Gruthuse, etc.)

Au lieu des figures d'animaux et autres dont nous avons vu que se formaient souvent les cimiers, ou même au-dessus de ces figures, on plaçait parfois des aigrettes, des bouquets de plumes d'autruche, de paon ou de héron, qu'on appelait *plumail* ou *plumart*. On en voit des exemples dans beaucoup de peintures et de descriptions, à dater des quinzième et seizième siècles (1). Ce plumail était fixé sur le

---

(1) Le P. Ménestrier, *ubi sup.*, p. 238; voyez aussi *le Pas d'armes de la Bergère*:

Un grand plumail sur son heaume avoit
D'austrusse blanc .... (vers 745).
Son heaume doucettement hourdé
D'une houppe de très bonne manière,
Auquel avoit un long pennart derrière (vers 65 et suiv.).

La plupart des combattans dont les armures sont décrites

derrière de la tête, au moyen d'un tuyau court et étroit qu'on remarque dans un grand nombre de casques de nos collections. On sait qu'Henri IV indiquait pour signe de ralliement, sur le champ de bataille d'Ivry, son panache blanc, qui lui fit aussi courir des dangers sérieux au siége d'Eause, dans l'Armagnac. Le même prince parut, suivant Brantôme, à la bataille de Coutras, avec de longues plumes blanches bien pendantes(1). Dans une joûte entre le duc de Nemours et le marquis de Pescaire, dit le même écrivain : « Ce dernier avoit un grand panache « à sa salade, si couvert de papillotes que rien plus, « ainsi que les plumassiers de Milan s'en font dire « très bons et ingénieux maîtres ; il en avoit donné « un de mesme au chamfrein de son cheval, et ces « papillotes donnoient dans les yeux du cheval de

---

dans ce poème, portaient des plumes d'autruche de diverses couleurs sur le haut du heaume. Carré observe avec raison, que cet ornement était déjà usité dès le temps de Charles VII. (Voy., à la Bibliothèque royale, le curieux manuscrit de Berry, roi d'armes de Charles VI.)

(1) Voyez encore les bas-reliefs des tombeaux de Louis XII et de François Ier, aujourd'hui à Saint-Denis. Le P. Daniel (*ubi sup.*, p. 338) cite, d'après Ducange, un testament anglais de la fin du quatorzième siècle, sous le règne de Richard II, où cet ornement est indiqué par le mot *tufa* (v. Gloss., verb. *Tufa*). Le même auteur remarque que l'emploi des plumes remonte assez haut chez les Romains, et que tous les soldats en portent dans la colonne Antonine; mais il n'a pas fait observer, ce qui est pourtant la vérité, qu'on n'en observe au contraire chez aucun dans la colonne Trajane.

« M. de Nemours, etc. (1). » Ces plumes, dont la disposition était assez constamment la même (et très différente de celle des panaches grecs et romains, qui ombrageaient tout le haut de la tête), étaient liées, disent nos vieux écrivains, avec des rubans ou bandes d'étoffe, qui n'étaient autre chose que les lambrequins dont on a déjà parlé. Nous venons de voir qu'on donnait aussi de semblables ornemens aux chevaux : il en sera fait mention ailleurs. Les aigrettes ou plumets étaient encore retenues sur le heaume d'une manière plus solide, et surtout plus élégante, par des *fermaux*, *fermails*, *carcans*, ou agrafes, plus ou moins enrichis d'or et de pierreries, comme quelques autres parties du heaume dont nous avons parlé ci-dessus. Le *fermail*, dit Ducange (2), était une espèce de médaille ou *enseigne* (mot continuellement employé dans les descriptions de tournois données par la Colombière), qui se mettait non-seulement sur l'épaule, mais au chaperon ; et à la guerre, au camail et à la cotte d'armes, etc. C'était, suivant Carré, un anneau rond, à ardillon, qui servait à nouer les panaches, lambrequins, volets, etc. (3). On voit dans le livre des Tournois du roi René, qu'à la suite d'une joûte donnée par ce prince auprès de Saumur, Ferry de Lorraine, vainqueur de ces jeux, reçut pour prix :

Un fermaillet d'or tout marcis (massif)
Semé de diamants et rubis.

---

(1) Brantôme, t. VI, p. 186.
(2) *Observ. sur Joinville*, p. 48, édit. de 1668, in-fol.
(3) *Panoplie*, p. 456 et 398.

Les casques, comme dit le P. Ménestrier, et comme nous l'avons vérifié nous-mêmes, sont encore très employés dans le blason des antiques maisons d'Allemagne. Ils servent même à distinguer, par la différence des cimiers, les diverses branches d'une même famille (1). Il paraît qu'on avait adopté, dans ce pays, l'usage de porter autant de casques sur ses armes, qu'on possédait de fiefs donnant séance dans les cercles (2).

Il était d'usage parmi les chevaliers de se raser le devant de la tête (3), soit pour être moins fatigué par le poids du casque, soit comme signe de reconnaissance, soit enfin pour ne pouvoir être saisi par les cheveux, dans une mêlée où il fallait combattre corps à corps. Brantôme et la Colombière rappellent cette coutume, en divers endroits de leurs traités. Plusieurs portraits authentiques, entre autres celui de Duguesclin, gravé dans l'Archéologie Armoricaine, présentent cette particularité. Pasquier dit, à propos des gages de bataille, que suivant la coutume de Normandie « les combattans avoient les cheveux coupez « tout rond au-dessus des oreilles. »

Le casque, dans les temps de chevalerie, était encore un symbole d'hospitalité (4). Placé sur le haut

(1) Le P. Ménestrier, p. 239.

(2) Le même, p. 235, 236. — *Dictionn. de Trévoux*, au mot *Casque*.

(3) *Panoplie*, p. 488.

(4) Spallart, *Tableau historique*, etc. t. VI, p. 22. — *Panoplie* p. 400.

de la porte principale d'un château, il annonçait de loin aux voyageurs et aux pélerins, qu'ils seraient reçus avec courtoisie par le seigneur du lieu.

Cet attribut servait encore, avec les autres pièces de l'habillement de guerre diversement ajustées, à expliquer le genre de mort d'un chevalier dont l'image surmontait d'ordinaire son tombeau. Posé à terre, avec la visière basse, il indiquait que ce personnage était mort dans son lit. Si celui-ci avait péri à la guerre, mais hors du champ de bataille, il portait la visière haute comme vaincu, et basse s'il avait été vainqueur. Mort en prison, il ne portait ni casque, ni éperon, ni cotte d'armes, etc. (1). M. Lenoir remarque, au surplus, que ces assertions de la Colombière, répétées après lui dans Sainte-Foix et dans d'autres écrivains, ne sont pas rigoureusement justifiées par les nombreux monumens qu'il avait été à portée de voir, et dont il avait rassemblé une si précieuse collection, aujourd'hui dispersée, au Musée des Petits-Augustins.

Après ces observations générales qu'il nous a paru convenable de placer en tête de cet article, parce que, pour la plupart, elles s'appliquent aux divers casques usités dans le moyen-âge, sans en caractériser aucun, il nous reste à entrer dans les détails qui, seuls, peuvent bien faire connaître cette partie importante du harnais de l'homme d'armes. Mais ici

(1) *Panoplie*, p. 55 et 446. — *Théâtre d'honneur* de la Colombière, t. II, p. 625 et suiv. — Lenoir, *Musée des monumens français*, t. II, p. 51 et 52.

la richesse et l'intérêt de la matière amèneraient bientôt la confusion ; et une division méthodique nous semble d'autant plus nécessaire, que, malgré le goût général qui se porte aujourd'hui vers l'étude de nos vieux monumens, malgré l'emploi fréquent des armes de cette époque, dans les compositions de nos artistes, dans les récits de nos romanciers, il se commet journellement à cet égard des erreurs vraiment incompréhensibles. Comment concevoir, en effet, que dans un temps où l'on attache une haute importance à la *couleur locale*, à la *vérité historique ;* où l'on s'égaie avec tant de raison aux dépens des sculpteurs, des peintres, des décorateurs du dix-huitième siècle, nous puissions voir tous les jours sur la scène et dans des tableaux très remarquables d'ailleurs, Roland, Richard-Cœur-de-Lion, saint Louis et Henri IV, porter tous invariablement le même casque, la même armure et (à très peu de nuances près), le même costume prétendu chevaleresque qui, dans le fait, n'appartient réellement ni aux uns, ni aux autres? Le casque *à visière mobile,* par exemple, dont on ne manque jamais d'affubler tout guerrier du moyen-âge, n'a été véritablement employé que vers le milieu du quatorzième siècle, sous les règnes de Jean et de Philippe de Valois son fils ; de sorte qu'en le donnant à Richard-Cœur-de-Lion et à saint Louis, on commet un anachronisme d'au moins cent à cent cinquante ans. Nous ne parlons pas ici de Charlemagne ; et pourtant, quel est l'artiste qui voudrait consentir, aujourd'hui même, à représenter Renaud,

Roland et les preux de la Table ronde (1), autrement que l'Arioste ne l'a fait lui-même, avec l'armure complète de pied-en-cap, brassarts, cuissarts, casque à visière mobile, cotte d'armes et écu blasonné; tous accessoires, dont le plus ancien n'a été employé que trois cents ans, au moins, après Charlemagne? Les Baron, les Montfleury, les Dufresne, qui représentaient les héros de Corneille et de Racine avec de larges perruques à la Louis XIV, étaient-ils donc beaucoup plus ridicules (2)?

Il nous a paru, après y avoir long-temps réfléchi, que l'histoire du casque du moyen-âge, eu égard à ses variations de forme et d'accessoires, pouvait se partager en quatre époques distinctes, en partant, comme nous le faisons dans tout le cours de cet Essai, de

---

(1) Nous donnons (fig. 2 de la première époque), le vrai casque de Roland, ou du moins celui de son temps, d'après un monument authentique.

(2) Ce n'est pas, au surplus, dans notre pays seulement, que cette choquante inexactitude peut être observée. Le docteur Mayrick, dans son grand ouvrage, (*Critical Inquiry into ancient armour, etc.*) que nous aurons souvent occasion de citer, fait précisément le même reproche à ses concitoyens. Il dit expressément, dans l'introduction, que son but a été : « To establish « that chronology of costume, with respect to ancient arms « and armour, wich has hitherto been so imperfectly regarded, « alike by writers, painters, and dramatists of modern times.» Hamilton Smith, dont le recueil nous a été aussi très utile, fait la même remarque, en y comprenant les acteurs, et s'étonne du peu d'influence exercée à cet égard par l'ouvrage de Strutt (*Horda Angelcynnan, or a view of the manners, customs, arms, etc.*).

l'établissement des Francs dans la Gaule au commencement du sixième siècle (507), et s'arrêtant à la mort d'Henri IV (1610).

I°. La première de ces époques s'étendra donc depuis 507, comme on vient de le dire, jusqu'en 1066, époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Nous l'appellerons *époque franco-gauloise*, parce que c'est celle où les deux peuples, vainqueur et vaincu, se mêlent et s'unissent sous l'empire d'une civilisation, assez imparfaite sans doute, mais dont les élémens appartenaient à la population gauloise qui les avait reçus des Romains. Le casque employé pendant cette période sera pour nous le casque *franco-gaulois*, ou encore *franco-romain*, comme nous l'expliquerons ailleurs.

II°. La deuxième époque commence à l'invasion des Normands sous Guillaume Ier, en 1066, et se termine en 1190, époque des règnes de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion. C'est aussi l'époque brillante des princes normands, qui gouvernent avec éclat l'Angleterre, tandis que leurs heureux compatriotes vont conquérir la Sicile et l'Italie. Nous aurons donc ici l'*époque normande* et le *casque normand*.

III°. La troisième comprend l'espace qui s'étend de 1190 à 1346, depuis la grande croisade de Richard et de Philippe-Auguste, jusqu'au règne de Philippe de Valois. Cette période est proprement celle des expéditions des croisés, puisqu'elle comprend même celles de saint Louis, les dernières qu'on puisse

avec justesse qualifier de ce nom. —*Epoque* et *casque des croisades*.

IV°. Enfin, la dernière période commençant en 1346, finira en 1610, à la mort d'Henri IV. Elle renferme, dans ce long intervalle d'environ deux cent soixante ans, les grandes querelles de l'Angleterre et de la France, les guerres civiles et religieuses, et les derniers jours de cette chevalerie qui avait jeté tant d'éclat sur les quatre siècles précédens. C'est aussi pendant cette période, et *seulement* alors, qu'apparaît l'usage du *casque à visière* proprement dit. Cette époque sera donc pour nous celle *de la chevalerie*, caractérisée par le casque *à visière mobile ou complète* (1).

Ces diverses époques, comme on le verra à mesure que nous nous en occuperons en détail, n'ont pas été choisies sans dessein. Elles marquent des modifications plus ou moins importantes dans la forme et les accessoires de l'armure de tête, jusqu'à ce qu'enfin celle-ci demeure stationnaire pendant la dernière période, comme les autres pièces de l'armure, ayant atteint à peu près toute la perfection dont elle était

---

(1) Il est presque inutile de faire remarquer que les dates que nous indiquons, comme point de départ de chaque époque, ne doivent pas être prises d'une manière tranchée et absolue. Elles ne sont, et ne peuvent être, que des points de départ donnés par les faits, et destinés à aider la mémoire. On ne sera donc nullement surpris de retrouver quelquefois en usage, au commencement d'une époque, la forme déjà presque abandonnée à la fin de la précédente.

susceptible. A ces variations du casque, pièce principale du harnais, répondent d'ailleurs, presque toujours, des modifications analogues du reste de l'habillement de guerre, ainsi que nous aurons soin de le faire observer.

On nous pardonnera d'insister sur ces divisions et sur l'utilité qu'elles peuvent offrir aux artistes et aux personnes livrées à l'étude du moyen-âge, à qui nous présentons ce travail, fruit de longues recherches, et commencé d'abord pour notre seule instruction. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter, qu'elles ont obtenu l'assentiment de l'un des hommes les plus éclairés sur cette matière que la France possède aujourd'hui, M. le général Bardin, auteur d'un *Dictionnaire de l'armée de terre*, travail immense et d'un haut intérêt, dont il s'occupe depuis trente ans et dont on doit vivement souhaiter la publication. Ce système de classement n'a d'ailleurs été présenté dans aucun des ouvrages qui ont quelque rapport avec notre sujet. Le P. Daniel, dans sa Milice française, qui nous a été du reste fort utile, ne s'est occupé des armes que d'une manière accessoire et sans ordre chronologique rigoureux. La Panoplie de Carré, le seul ouvrage de tous ceux que nous avons pu découvrir, du moins en France (1), qui offre une description

(1) Il serait injuste de ne pas rappeler ici le grand travail de M. Mayrick, que nous croyons être le plus complet de tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, sur le sujet que nous essayons de traiter. L'auteur, qui a eu à sa disposition les ma-

un peu méthodique des armes du moyen-âge, ne présente pas de divisions par ordre de temps, pas plus pour les casques que pour toute autre arme défensive ou offensive; et, ce qui paraîtra plus singulier encore, c'est que, sur quatre espèces bien distinctes que nous venons d'indiquer et que nous ferons connaître d'après les monumens les plus authentiques, il en passe trois sous silence, et ne parle que des casques qui ont été en usage pendant la quatrième époque, c'est-à-dire, depuis le milieu du quatorzième siècle. Cette erreur, aussi grave qu'elle est étrange dans un écrivain d'ailleurs recommandable, partagée encore par d'autres auteurs, l'est aujourd'hui même par beaucoup de personnes qui n'ont étudié que d'une manière superficielle les armes du moyen-âge. Elle est du reste facile à expliquer; et, parmi les motifs qu'on en peut donner, il faut citer surtout l'absence, à peu près complète, de toute armure de tête antérieure au règne de saint Louis, dans les collections que nous avons pu visiter ou dont nous nous sommes procuré des descriptions publiées, soit en France, soit à l'étranger.

---

tériaux les plus authentiques et les plus précieux qui existent en Angleterre, a suivi avec exactitude l'ordre chronologique; mais, dans la belle et nombreuse suite de planches qui accompagnent son texte, on ne trouve, ainsi que dans les autres collections de ce genre, que des costumes militaires *complets*, et point de *dessins séparés* de chacun des accessoires qui les composaient. Nous avons cru devoir préférer un système tout différent et que personne n'avait encore adopté, à l'exception de Carré. On en a vu les motifs, dans l'introduction de cet Essai.

tirer aucune conséquence, en faveur de cette opinion, de ces bas-reliefs tant de fois décrits, d'un autel gaulois découvert en 1711 dans le chœur de Notre-Dame de Paris; parce que réellement les figures y sont trop frustes, et d'ailleurs trop grossières pour qu'on puisse désigner, avec quelque certitude, les armes que portent plusieurs d'entre elles (1).

Les choses durent se maintenir ainsi jusqu'à l'époque de l'invasion des Francs, et de leur établissement définitif dans la Gaule après la bataille de Vouillé. Il se passa alors, ce qui arrive presque toujours quand un peuple à demi policé se trouve en contact par l'effet de la conquête, avec un autre plus avancé en civilisation. Le premier finit toujours par se fondre dans le second, après en avoir adopté les usages et les mœurs. C'est ce qui est arrivé aux Tartares à la Chine, et, en sens inverse, aux Normands en Angleterre. C'est ce qui dut arriver aux Francs dans la Gaule, malgré l'orgueil barbare de ces guerriers du Nord et leur dédain pour les Gaulois vaincus, qu'ils confondaient avec les premiers conquérans sous le nom de *Romains*, employé pour la première fois comme une injure. Il est certain qu'ils adoptèrent peu à peu beaucoup d'usages de ce peuple, dont la communauté

---

différente, ils portaient des casques d'airain, surmontés de figures, de panaches, etc. (*Diod.*, *lib.* 5, *c.* 20.)

(1) On peut voir quelques-uns des bas-reliefs de cet autel, parfaitement bien dessinés par M. Jorand, Mém. de la Société des Antiquaires, t. IV, 1823.

de religion tendit encore par la suite à les rapprocher. Nous devons donc, dans le peu de monumens de ce genre qui nous ont été conservés, trouver un système d'habillement militaire, presque entièrement conforme à celui que les Romains avaient introduit en Gaule, avec quelques légères modifications apportées par les compagnons demi-sauvages de Mérovée et de Clovis.

Les faits viennent appuyer ces inductions de la manière la plus complète. Nous ne savons pas exactement (pour nous borner au sujet actuel de nos études), quelle était la forme du casque dont les Francs faisaient usage, avant d'abandonner pour la dernière fois les marais de la Frise ou les forêts de la Germanie; on a lieu de croire pourtant que c'était un simple bonnet de fer, prenant la forme de la tête, laissant le visage découvert, et arrondi au sommet, qui était quelquefois surmonté d'une pointe aiguë. C'est ce que nous observons, presque sans exception, dans les anciennes peintures tirées de manuscrits saxons ou normands, dont Strutt a publié des dessins. C'est encore, à très peu près, la coiffure de guerre actuelle de certaines peuplades du Caucase et des cavaliers persans. Telle est aussi la forme d'un casque curieux, que l'on conserve dans la belle collection du Musée d'artillerie, et qui, désigné très faussement sans doute comme étant celui d'Attila, ne nous semble pas moins fort ancien et originaire du Nord ou de la Haute-Asie. Il paraît que quelquefois les Francs, semblables en cela aux premiers Gaulois, ne por-

taient même pas de casque et combattaient la tête découverte (1). On voit dans une peinture très curieuse du septième siècle, tirée de la bibliothèque Cottonienne, qui a été publiée par Strutt et d'après lui par M. de Vieil-Castel et par MM. Beaunier et Rathier (2), un guerrier saxon armé et lançant sa javeline, portant le casque que nous donnons ici (*fig.* 1), et qui ressemble beaucoup, comme on peut en juger, (sauf le *nasal*, qui est même légèrement indiqué si la gravure de Strutt est exacte), au casque normand usité vers 1066, c'est-à-dire un peu après la fin de la présente époque.

Nous lisons dans Grégoire de Tours (lib. 9, c. 43), que dans un combat contre les Lombards, deux frères, évêques l'un et l'autre, Salone et Sagittaire, armés *non de la croix de J.-C., mais d'un casque et d'une cuirasse* (galeâ et loricâ armati), tuèrent plusieurs ennemis de leur propre main. L'usage d'une armure de tête était donc alors assez répandu. C'était en l'an 571 de notre ère.

Si maintenant nous voulons examiner les monumens trop peu nombreux qui nous restent du commencement de la première race, nous rencontrerons

---

(1) Agathias (cité par Spallart, t. II, p. 72); Procope dit à peu près la même chose.

(2) *Angleterre ancienne*, trad. de Strutt par Boulard, 2 vol. in-4°, fig. Paris, 1789. — *Collection de costumes, armes, etc.*, par le comte de Vieil-Castel, 1 vol. in-4°. Paris, 1827, pl. 16. — *Recueil des costumes français, etc.*, par MM. Beaunier et Rathier, 2 v. in-4°. F. Didot, 1810, pl. 32.

d'abord les figures royales tant de fois citées, qui décoraient le portail de la vieille église de Saint-Germain-des-Prés à Paris, celles de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Denis, de Sainte-Marie-de-Nesle, etc. Le costume de ces figures, comparé à celui que portaient les empereurs d'Orient, n'offre que de légères différences qui peuvent tenir à l'inhabileté des artistes employés par les rois Francs (1). Ce qui prouve encore mieux la conformité dont il s'agit, c'est que l'une des statues du portail de Saint-Germain-des-Prés, données par Montfaucon, représentait, suivant l'opinion généralement admise de cet illustre antiquaire(2), le roi Clovis revêtu de la toge et même des insignes consulaires que lui avait envoyés l'empereur Anastase. Or, ce costume tout romain diffère très peu du costume national des autres figures, placées à côté de celle de Clovis. L'adoption de ce dernier par les nobles Francs peu de temps après la conquête (3),

---

(1) Il n'est pas hors de propos de faire observer que cette conformité se retrouve encore dans les meubles employés à divers usages, les édifices, etc., que nous offrent les peintures du temps. L'écriture même est presque purement romaine (voyez celle de la Bible et des Heures de Charles-le-Chauve), et la forme des lettres n'a éprouvé d'altération sensible que postérieurement à Charlemagne, vers l'an 1000. Voyez D. Mabillon, et Montfaucon, *Monumens de la monarchie française*, t. I, p. 54.

(2) *Monum. de la monarchie française*, t. I, p. 50, pl. VII et suiv.

(3) Leur usage s'est conservé fort long-temps, comme on peut le remarquer dans plusieurs sceaux du douzième siècle, dans la célèbre tapisserie de Bayeux, etc.

est donc suffisamment démontrée par ce fait, et par beaucoup d'autres semblables que nous pourrions y ajouter. Il est naturel de penser qu'il en était de même du costume de guerre; et c'est en effet ce que nous montrerons plus tard.

Sous Clotaire II, le casque devait avoir, sinon une sorte de visière (ou le *nasal* comme dans l'époque suivante), du moins une partie avancée qui empêchait de distinguer les traits. Nous lisons en effet dans une chronique du temps, que Dagobert I[er], fils de ce prince, combattant contre les Saxons, reçut un coup sur son casque qui enleva une partie de ses cheveux. Le roi vint à son secours, passa le Rhin et s'avança jusqu'au Weser. Le duc Bertoald, entendant de l'autre rive les réjouissances qu'on faisait à l'arrivée de Clotaire, demanda ce que signifiait ce bruit; on le lui dit; il répliqua que cela était faux et que le roi était mort. Alors Clotaire *ôta son casque* et se *fit voir* à Bertoald, qui l'accabla d'injures. *Tunc Chlotarius, sublatâ galeâ, sese Berthoaldo exhibet*, etc. (1). Il en arriva de même, en 1009, au roi anglo-saxon Édmond *Côte-de-Fer*. Dans un combat contre les Danois, il fut obligé d'*ôter son casque* pour montrer à ses soldats qu'il n'était pas mort (2).

---

(1) *Gesta Francorum in Chlotario II*, c. 41. — *Vie de Dagobert* I[er], par le Moine de Saint-Denis.

(2) *Histoire d'Angleterre*, de Hume, trad. de M[me] Broocke, 1769, t. I, p. 298.

Nous n'avons que des données très vagues sur l'armure de guerre de Charlemagne; car, ainsi que nous le prouverons ailleurs, la description tant citée du moine de Saint-Gall, dont on voudrait conclure très faussement (comme l'a fait entre autres M. de Châteaubriand, à qui l'on peut bien pardonner de n'être pas antiquaire), que l'armure complète de pied-en-cap était en usage dès cette époque, ne nous offre absolument rien de positif. Il y est dit seulement que Charles avait *la tête couverte d'un casque de fer.* Nous trouverions de précieuses indications à cet égard dans les dessins que donne M. d'Agincourt (1) (d'après la *Verona illustrata* de Maffei), des figures en bas-relief de Roland et d'Olivier, placées aux deux côtés du portail de la cathédrale de Vérone (v. *fig.* 2); mais il faudrait être bien certain que, comme le dit cet antiquaire, ces figures sont réellement du neuvième siècle; toutefois, on ne peut s'empêcher de les rapporter à une époque fort reculée. C'est ici le lieu d'établir que, d'après notre opinion, appuyée sur de nombreuses observations et sur celle de tout ce que nous connaissons de bons juges en pareille matière, on doit regarder les peintures, bas-reliefs, et autres représentations exécutées dans le cours du moyen-âge, comme figurant, de la

---

(1) *Histoire de l'art*, t. IV, pl. 26, fig. 14. — *Storia ed analisi degli antichi romanzi di cavalleria, etc.*, t. I, p. 132, et pl. IV, fig. 8.

manière la plus exacte, les armes, costumes, meubles et autres accessoires, non pas assurément *de l'époque qu'ils rappellent*, mais bien de *l'époque où ils ont été faits*. Ainsi, dans un bas-relief de Saint-Georges de Bocherville, près de Rouen, que nous citerons plus loin, les soldats de Josué et leur chef sont coiffés du casque *normand* (de la 2e époque), et ce bas-relief a été exécuté vers 1066. Dans toutes les bibles du temps de Saint-Louis, les soldats juifs, et ceux des autres nations, portent indistinctement le casque cylindrique, qui est celui que ce prince lui-même portait à la croisade. Nous ne nous lasserions pas de citer de pareils exemples, et il est même à propos de remarquer que nous en trouverions encore un grand nombre, dans des temps très rapprochés de nous. Nous avons déjà nommé Baron et Montfleury; on sait comment les personnages de l'Écriture sont représentés dans les tableaux de Teniers, et même dans beaucoup de ceux des écoles italiennes. Le retour aux véritables costumes du temps, ce qu'on a appelé *la couleur locale*, ne date même chez nous que de l'époque de David pour la peinture, et de celle de Talma pour le théâtre, encore faut-il en excepter, comme nous l'avons vu, tout ce qui regarde les armes, au moins pour le moyen-âge.

Il est permis de croire, au surplus, que le casque du temps de Charlemagne (1) différait peu de

---

(1) Le mot *Galeæ* se trouve dans les capitulaires, ad. ann. 813; p. 508, 509, édit. de Baluze.

celui que portèrent ses petits-fils. Or nous trouvons, pour cette dernière époque, des témoignages précis dans les peintures des superbes manuscrits, si connus sous les noms de *Bible de Metz* (Biblia Metensia) et d'*Heures de Charles-le-Chauve*, que nous avons pu consulter à la Bibliothèque du Roi. Ces manuscrits, d'après le témoignage du savant Baluze, consigné sur le premier feuillet de chacun d'eux, remontent environ à l'an 850. Dans le premier, l'une des peintures dont nous avons parlé offre sept figures, dont deux représentent des soldats habillés complètement à la romaine, avec les casques que nous présentons ici et que nous avons copiés avec soin sur l'original même (1). Ce costume se retrouve dans une seconde peinture offrant l'histoire de la conversion de saint Paul; mais ici toutes les têtes sont découvertes. Une troisième, placée vers la fin du volume, représente Charles-le-Chauve, recevant cette même Bible, offerte par les moines de Saint-Martin de Tours. Dans celle-ci, deux gardes placés aux deux côtés du prince et portant ses armes, sont coiffés de casques absolument semblables aux premiers, comme on peut le voir *fig.* 3 et 4.

Dans le second manuscrit, que l'on désigne par le

---

(1) (Voyez fig. 5 et 6.) Nous donnons en outre la forme du casque romain à diverses époques (v. fig. *a*, *b*, *c*, *d*, ... *h*.), afin qu'on puisse comparer ces types avec ceux dont il est question dans cet article, et qui *tiennent encore de l'antique*, comme l'a très bien dit Lancelot en parlant de ceux du temps de Charles-le-Chauve.

nom de *Petite Bible* ou d'*Heures de Charles-le-Chauve*, on doit remarquer la forme singulière du casque de ce prince qui le tient sur ses genoux (voy. *fig.* 7). Il faut avouer toutefois, quoi qu'en aient dit tous les antiquaires qui l'ont cité, que ce casque pourrait bien n'être qu'un bonnet de velours ou d'autre étoffe précieuse; car, dans la peinture originale, sa couleur est violette et la croix en or. Les autres casques ci-dessus sont bien certainement en acier ou en bronze, comme l'étaient ceux des Romains, et probablement aussi ceux des Francs.

Dans une autre peinture copiée par Montfaucon (1), l'empereur Lothaire est représenté assis sur un trône, ayant à ses côtés deux gardes ou écuyers vêtus comme lui à la romaine, et dont les casques ont absolument la forme de ceux des gardes de Charles-le-Chauve.

M. Willemin, dans ses Monumens inédits (2), a donné le dessin que nous copions ici (*fig.* 15), d'un casque tiré d'un des chapiteaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (du temps des abbés Morard et Ingon, au commencement du onzième siècle), et qui offre assez d'analogie avec la forme romaine. La figure 14 est prise de l'ouvrage anglais d'Hamilton Smith(3), année 973; c'est le casque d'un chef anglo-saxon. Il y a ici, sur le devant, une partie avancée

---

(1) Ubi sup., tom. I, p. 303, pl. XXVI.

(2) *Monumens français inédits*, par Willemin, 1 vol. petit in-folio, 1806.

(3) *Ancient costumes of England*, par Hamilton Smith. 1 vol. in-4°, 1813.

qui semble le premier indice du *nasal*, que nous allons trouver comme trait caractéristique dans l'époque suivante.

Nous empruntons encore, à la précieuse collection de Gaignières (1), la *fig.* 21 prise d'un monument de l'abbaye de Bonneval, en Beauce (vers 1060); à l'ouvrage de MM. Beaunier et Rathier (2), des casques de guerriers du neuvième siècle (*fig.* 11, 12, 13), et d'autres du onzième (*fig.* 16, 17, 18, 19, 20), d'après des manuscrits du temps; et à celui de M. d'Agincourt, les figures réunies sous les nos 8 à 10 *bis*. La première a été copiée par lui sur des peintures à fresque de Saint-Paul hors les murs, à Rome; 9 et 10, d'après un manuscrit grec du Vatican, du huitième siècle, représentant l'histoire de Josué; et 10 *bis* sur un manuscrit du neuvième siècle (3). On peut remarquer une assez frappante analogie entre ces divers casques et ceux des légionnaires romains que nous avons donnés en tête de la planche.

Il serait difficile, sans doute, de déduire du petit nombre d'exemples authentiques auxquels nous avons dû nous borner pour cette première époque, un type rigoureux et susceptible de servir de règle aux artistes qui vont y choisir leurs sujets. Toutefois, si

---

(1) *Rois et roynes de France, et personnes de diverses qualités*, dessinés d'après les monumens, etc.: collection manuscrite de la Bibliothèque du roi, 11 vol. in-fol., t. I.

(2) Beaunier et Rathier, tom. I, pl. 53 et 74.

(3) *Histoire de l'art*, etc., tom. VI, pl. 125, et tom. V, pl. 29 et 44.

l'on examine ces exemples avec attention, on verra qu'ils offrent presque tous les caractères ci-après : 1° Absence totale de *visière*, et de tout accessoire de ce genre destiné à défendre le visage du combattant ; 2° forme arrondie, modelée sur celle de la tête, quelquefois faiblement aiguë au sommet ; 3° usage très rare de *jugulaires* ou lames minces et allongées, disposées sur les côtés du casque, et destinées à le maintenir sur la tête en s'attachant sous le menton.

SECONDE ÉPOQUE.

(ÉPOQUE NORMANDE.)

Depuis 1066, *époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands, jusqu'en* 1190, *date de la croisade de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste.* — Casque Normand.

La forme assez variée que nous venons de reconnaître, dans les casques en usage sous les deux premières races et le commencement de la troisième, se conserva, à ce qu'il paraît, sans modifications essentielles jusque vers le milieu du onzième siècle, époque qui répond à peu près à celle où l'Angleterre fut soumise par Guillaume-le-Conquérant. Ici nous avons un témoignage précieux et authentique d'un changement qui, certainement, devait remonter plus haut, mais dont la date précise ne nous est pas connue.

Cette forme nouvelle du casque de guerre, indiquée comme étant d'un usage si général dans la célèbre tapisserie de Bayeux (1), et dans quelques autres monumens que nous indiquerons ci-après, avait-elle été apportée par les peuples du Nord dans nos provinces, ou bien l'adoptèrent-ils en venant s'établir dans la Neustrie, de même qu'ils avaient adopté la plupart des usages, des mœurs, des vêtemens et même de la langue (2) de la contrée cédée à leur chef Rollon par Charles-le-Simple? La première de ces supposi-

(1) On sait que cette tapisserie, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands, est regardée, d'après l'opinion la plus générale, comme l'ouvrage de la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, bien que quelques savans l'attribuent à l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre et mère de Henri II, ce qui ferait une différence d'environ 60 ans. (On peut voir et comparer à ce sujet les dissertations de M. l'abbé De la Rue, insérées dans l'*Archæologia*, et les réponses faites à ses objections par plusieurs savans anglais, surtout par M. Amyot, *Archæologia*, tom. XIX, p. 152.) Comme on conserve cette tapisserie dans la cathédrale de Bayeux, où elle avait été déposée dès le principe, on lui a donné la dénomination ci-dessus, qui ne préjuge rien sur son origine, et que les antiquaires normands ont généralement adoptée; on connaît les gravures assez peu correctes qu'en a données Montfaucon, en partie d'après celles de Lancelot, qui signala le premier, en 1724, ce monument précieux. Nous avons eu depuis les lithographies de M. Léchaudé-d'Anisy, dans sa traduction de l'ouvrage anglais de Ducarel (*Antiq. anglo-normandes* de Ducarel, 6e liv. Caen, 1823), et surtout les beaux dessins faits à la *camera lucida* par ordre de la société de Londres, dont un exemplaire nous a été communiqué, à la bibl. de l'Académie de Rouen, en 1831.

(2) L'un des premiers ducs de Normandie, successeurs de

tions paraîtra la plus probable, si l'on observe que cette forme se rapproche beaucoup de celle de certains casques barbares, décrits par divers auteurs, et dont plusieurs ont été figurés ci-dessus; tandis qu'elle diffère très sensiblement de la forme du casque que nous avons nommé franco-gaulois (1).

Celui dont il s'agit maintenant et dont la tapisserie de Bayeux offre de si nombreux exemples, puisque c'est rigoureusement le *seul* que portent tous les guerriers des deux nations figurés dans cet immense tableau, était en fer, de forme conique, quelquefois mais rarement, arrondi vers le bas, comme le dôme de certaines églises modernes, et se terminant au sommet par une pointe plus ou moins aiguë, qui pouvait offrir dans l'occasion un nouveau moyen de

---

Rollon, Guillaume Ier, envoya son fils Richard à Bayeux, pour y apprendre le danois, parce que c'était déjà presque la seule ville de la province, où la langue des conquérants ne fût pas oubliée. (Voy. Dudon de Saint-Quentin, liv. III, dans Duchesne, *Scriptor. Rer. Norm.*)

(1) Spallart a donné, (tom. V, p. 114, pl. 108), de son Tableau historique déjà cité, des dessins de casques semblables aux précédens; mais il suppose que ce casque était celui des Anglo-Saxons, adopté par les Normands après la conquête, et qu'on y ajouta une bande sur le nez ou *nasal*, en quoi il commet une double erreur (voy. 2e époque, *fig.* 8, 9, 10). Il dit ailleurs, d'après Strutt, que le casque danois était très élevé, avec une partie saillante sur le nez, de fer ou d'airain, doré et poli pour les riches (t. IV, p. 184), ce qui confirmerait très bien l'origine septentrionale du casque normand que nous avons déjà indiquée.

défense. Ceux des princes et des chefs étaient faits sans doute avec plus de soins et quelquefois chargés d'ornemens, quoique la tapisserie ne l'indique pas; mais tous, sans exception, portent sur le devant une lame mince et allongée, descendant sur le nez et même quelquefois plus bas, le reste du visage demeurant à découvert. Cette partie avait reçu, pour cela, le nom de *nasal*, qui est devenu plus tard, comme nous le verrons, celui d'un accessoire tout-à-fait différent, de forme et de position, du devant du casque *à visière*. Quelquefois le casque normand est muni aussi, par derrière, d'un appendice analogue au nasal, qui servait à protéger le cou (2e époq., *fig.* 1 et 3). Cette circonstance est assez rare dans le monument de Bayeux. Cette tapisserie offre, comme on l'a dit, un nombre considérable de figures coiffées de ce casque; il y en a même des amas dans certains tableaux, comme dans celui qui montre l'embarquement de Guillaume et de ses soldats; dans un autre, ce prince le donne en signe d'honneur à Harold, etc. Parmi les dessins anglais dont nous avons parlé ci-dessus, il y en a un qui représente un fragment colorié de la tapisserie, de la grandeur même de l'original. On y voit très nettement la forme de ce casque que nous avons copiée sur ce dessin même. (*fig.* 1, 2, 3, 4).

Dans l'ouvrage déjà cité de Ducarel, traduit par M. Léchaudé d'Anisy, on trouve encore la figure d'une monnaie de Robert-Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, où ce prince est représenté avec le casque pointu et le nasal (nos 108 et 109,

pl. 34, 5e liv.). Une autre (no 112, même pl.) d'Eustache de Boulogne, dixième duc de Normandie, de 1135 à 1143, présente la même particularité.

M. Willemin a figuré, d'après des Bibles du onzième siècle, des soldats portant un casque à nasal (voy. *fig.* 19 et 20), absolument pareil à ceux qu'on vient de décrire, et armés d'ailleurs de la même manière; nous lui empruntons encore (*fig.* 21), un autre dessin copié sur un émail du douzième siècle.

Ce fut, comme on le verra ailleurs, dans le cours de la période que nous étudions, que s'introduisit l'usage des cottes ou chemisettes de mailles, qui, d'abord, ne descendaient qu'aux genoux et finirent par envelopper le corps tout entier, jusqu'aux extrémités des pieds et des mains, formant autour de la tête une sorte de capuchon ou *capeline*, qui pouvait à volonté se rabattre sur les épaules ou se relever sous le casque. (voy 3e époque, *fig.* 22). Ce capuchon de mailles entourait complètement le visage et se rejoignait sous le menton, au moyen de la partie qui servait de hausse-col, à celle qui protégeait la poitrine, de sorte que la face seule restait à découvert quand il n'y avait pas de nasal, ce qui était au surplus fort rare. Quelquefois même ce nasal descendait jusqu'au menton, comme dans la figure de Raoul de Beaumont donnée par Montfaucon, sous la date de 1210, et que, par ce motif, nous avons dû reporter à l'époque suivante (voyez 3e époque *fig.* 7).

Du reste, il faut bien remarquer que souvent, et

surtout pour les soldats, la capeline n'était pas recouverte d'un casque ni d'un bonnet de fer quelconque, de sorte qu'elle formait à elle seule l'armure de tête, et doit être considérée, dans ce cas seulement, comme une forme particulière de casque. Elle a été employée de même pendant la troisième époque, et jusqu'à l'abandon complet de l'armure de mailles, qui n'a eu lieu que vers la fin du quatorzième siècle (voy. 3e époque, *fig.* 10 et 29).

Montfaucon a donné (1) une figure d'Hélie, comte de La Flèche, mort en 1110 (v. *fig.* 16), qui appartient par conséquent à la période qui nous occupe. Cette statue, qui décorait son tombeau, dans l'église de la Couture du Mans, porte la capeline, et, pardessus, le casque arrondi en forme de demi-œuf. Il semble qu'alors l'usage du nasal n'était pas devenu général, et que dans quelques provinces on avait encore conservé la forme de l'époque précédente.

Il paraît qu'en Angleterre et en Normandie, vers la fin du règne de Guillaume-le-Conquérant, le nasal avait pris une dimension assez forte pour cacher en partie le visage, et empêcher de reconnaître le guerrier qui le portait. Nous lisons dans les historiens de

---

(1) *Monumens de la monarchie française*, tom. Ier, p. 349, pl. 32.—Beaunier et Rathier, tom. Ier, p. 82.—Spallart, tom. V, p. 28. Voy. aussi sur Hélie de La Flèche, un mémoire de M. de Fréminville contenant une description de la cathédrale de Chartres, parmi ceux de la Société des Antiquaires, tom. IV, p. 179.

ce temps (1) que Robert, fils de Guillaume, dans un combat singulier contre son père, ne sut pas d'abord qu'il était son adversaire, à cause de l'armure de celui-ci (c'est-à-dire de son casque), qui lui cachait le visage; et que l'ayant renversé de cheval, il le reconnut seulement à la voix. Ducarel rappelle le même fait (2), et ajoute avec raison que les casques anciens, même sous la seconde race, n'auraient pu causer une telle méprise. Suivant ce que dit Lancelot dans son second Mémoire sur la tapisserie de Bayeux (3), on trouve dans un sceau de Charles, comte de Flandres, tué en 1126, un casque assez semblable, quant au nasal, à ceux de la tapisserie. Ce savant avait très bien observé que le nasal de cette époque ne ressemblait en rien à celui dont on fit usage plus tard (v. la 4e époque); ce dernier, dit-il, se levait quand on voulait ou se rafraîchir ou se procurer de l'air, tandis que l'autre ne pouvait se mouvoir, et cela même eût été inutile, puisque le reste du visage était entièrement à découvert.

Dans la collection d'anciens costumes anglais, publiée en 1813 par le colonel Hamilton Smith, et que nous avons déjà citée, on trouve un exemple très curieux du casque à nasal (v. *fig.* 33); cet accessoire y offre même une grande dimension : *substan-*

---

(1) *Histoire d'Angleterre*, de Hume, trad. de Mme Broocke, t. II, p. 259.

(2) *Dissert. sur la Tapisserie*, 6e liv., p. 39.

(3) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. VIII, p. 616.

cial nasal, dit le texte anglais. Ce casque est porté par un soldat, dont la figure a été copiée d'un manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne, que l'on dit avoir appartenu au roi Canut-le-Grand (*said to have been the property of king Cnute the great*). Nous avons éprouvé quelque embarras, pour placer ce casque parmi nos dessins. La date indiquée par Strutt semblait nous forcer impérieusement à le reporter avec ceux de la 1re époque, tandis que d'un autre côté sa forme si bien caractérisée, sa parfaite ressemblance avec nos casques normands, ne permettaient pas de le séparer de ceux-ci. Nous avons adopté ce dernier parti; et l'on se rangera sans doute à notre opinion, si l'on observe: que la date du règne de Canut (1035) a paru douteuse à H. Smith, comme le font voir les mots du texte anglais que nous avons soulignés; que ce casque est le *seul* de tous ceux que nous connaissons, avant le milieu du onzième siècle, qui porte le nasal caractérisé; qu'enfin Strutt avoue lui-même (t. II, p. 5, de la traduction) que l'authenticité de la date de 1035 a été assez vivement combattue. On peut ajouter, que la différence de trente-un ans est bien peu de chose dans le cas actuel; et c'est ici le lieu de rappeler ce qui a déjà été dit sur la manière dont il faut entendre les limites que nous avons données à nos époques. Le bas du casque dont il s'agit est formé d'une sorte de mentonnière dont la matière n'est pas facile à déterminer, mais qui paraît être de quelque étoffe très solide, si l'on compare cette peinture à une autre représentant Richard-

Cœur-de-Lion, placée plus loin dans la collection de H. Smith sous l'année 1189, et que nous donnons également (*fig.* 30). Il y a ici une particularité curieuse à noter; c'est que nous possédons des figures de ce même prince portant, comme nous le verrons ci-après, le casque de la 3e époque; d'où il résulte évidemment que c'est sous son règne, et conformément à la division que nous avons adoptée, que s'est fait le passage de la forme du *casque normand* à celle du *casque des croisades*. Du reste (et c'est une nouvelle preuve de ce que nous avons dit dans la note de la page 306), il paraît que l'usage du nasal s'est conservé assez tard dans la 3e période. Nous en retrouvons même une sorte de réminiscence, dans certains casques du Musée d'artillerie et de plusieurs collections particulières, dont la forme appartient d'ailleurs bien évidemment aux quatorzième et quinzième siècles, et qui portent sur le devant une pièce de fer mince et plate, mobile à l'aide d'une vis, qu'on pouvait descendre à volonté sur la direction du nez (voyez 4e époque) (1). Quant au nasal lui-même,

---

(1) L'emploi d'une pièce tout-à-fait semblable, se trouve dans les armures actuelles des Persans et des peuples du Caucase. Elle y est adaptée à une calotte d'acier, surmontée d'une pointe longue et aiguë et de deux porte-plumets, et d'où pend une longue coiffe de mailles d'acier très serrées. Une semblable armure de tête, en damas incrusté d'or, avec la cotte ou chemise de mailles semblable, d'un travail admirable, a été vendue dernièrement 500 fr., dans une enchère publique à la salle de la rue de Cléry. Il y avait un casque de cette espèce dans le beau

M. A. Deville, l'un des membres les plus distingués de cette Société des Antiquaires de Normandie qui a rendu tant de services à la science, croit (1) qu'on a supposé à tort qu'il avait disparu au onzième siècle (2). Il le retrouve sur des sceaux équestres d'une date postérieure, et pense « qu'on n'y renonça complètement qu'à l'époque où fut employé le casque « à visière, à la fin du douzième siècle. » Il cite pour exemple le sceau de Jean, comte de Mortain (voyez *fig.* 32), depuis Jean-Sans-Terre, frère de Richard-Cœur-de-Lion, à qui il succéda en 1199. Nous trouvons donc encore ici un nouvel exemple de cette variation de forme qui caractérise une époque de transition, et qui justifie ce que nous avons dit plus haut.

Dans un mémoire intéressant du même M. Deville sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion (3), on en trouve deux de ce prince, dont l'un a le casque rond sans nasal, mais avec la capeline (*fig.* 31), et un autre, le casque cylindrique de la 3e époque. Le même antiquaire, qui réunit à de profondes connais-

---

cabinet de M. Percy, dispersé après sa mort en 1825; il lui avait été offert par la garde bourgeoise de Vienne, comme étant celui que le grand visir Kara-Moustapha portait au siége de cette dernière ville, si glorieusement délivrée par J. Sobiesky.

(1) *Histoire du Château-Gaillard*, par A. Deville, 1 vol. in-4°, Rouen, 1829, p. 22.

(2) On a vu que nous le portions jusque vers la fin du 12e siècle, en 1190.

(3) *Dissert. sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion*, par A. Deville, Rouen, 1828, br. in-8°, pl. 1 et 2.

sances un rare talent de dessinateur, a copié avec une fidélité remarquable, dans les bas-reliefs de l'église de Saint-Georges-de Bocherville, les deux figures que nous donnons ici d'après lui (*fig.* 11 et 12), et qui portent le casque normand bien caractérisé (1). On sait que Raoul de Tancarville, fondateur de ce monastère, était attaché comme chambellan à la cour de Guillaume-le-Conquérant. Dans un autre bas-relief d'un chapiteau de la salle capitulaire, représentant Josué qui arrête le soleil (*fig.* 13), on trouve, non pas le nasal, mais le casque pointu avec la capeline (2) : celle-ci se rencontre encore sur plusieurs figures d'un bas-relief très dégradé, qui a pour sujet le massacre des Innocens (3).

Nous donnons encore quelques exemples de casques normands, recueillis dans divers ouvrages publiés ou manuscrits.

Une précieuse peinture sur émail, conservée à la Bibliothèque du Mans et copiée dans un grand nombre d'ouvrages, nous fournit le dessin du casque de Geoffroi-le-Bel, tige de la maison de Plantagenet (*fig.* 18).

La figure 5 est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Rouen, et représente le géant Goliath.

---

(1) *Essai hist. et descript. sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville*, près Rouen, par le même, 1 vol. petit in-4°. Rouen, 1827, pl. III.

(2) *Ibid. ibid.* pl. V.

(3) *Ibid. ibid.* pl. V *bis*.

La figure 7 se trouve dans l'Histoire des conquêtes des Normands en Italie, par M. Gaultier d'Arc. On voit dans le grand ouvrage de M. d'Agincourt, la copie d'une peinture de la Bibliothèque Cottonienne (*fig.* 6) (1), que l'on croit être du onzième siècle et qui offre une frappante analogie avec la tapisserie de Bayeux. Enfin, nous ne pouvons oublier de figurer ici (*fig.* 17,) la coiffure militaire des guerriers de la première croisade, tels qu'ils avaient été représentés sur les vitraux du chœur de l'église de Saint-Denis, par les ordres de l'abbé Suger; il n'en reste plus aujourd'hui que les gravures, probablement assez peu exactes, de Montfaucon. (*Mon. de la Monarch. fr.* t. I, p. 184, pl. CL et suiv.)

En terminant ici ce qui regarde les casques de la seconde époque, nous pouvons donner, pour les reconnaître, des indications beaucoup plus précises que pour ceux de la première. On voit en effet qu'ils offrent, en général, les caractères suivans: 1° absence de *visières*, comme pour la précédente époque; 2° forme *conique*, très faiblement arrondie au sommet, terminée sur le devant et quelquefois derrière, par des appendices dont le premier porte le nom de *nasal*; 3° absence de *jugulaires* et de tout ornement analogue au *cimier*.

On remarquera que, pour cette époque de même que pour la précédente, la plupart des casques que nous avons cités appartiennent à des princes

---

(1) *Hist. de l'art*, etc., tom. V, pl. 164.

ou à des personnages d'un rang élevé. Ce sont en effet ceux que les monumens authentiques nous offrent le plus ordinairement. Nous avons pourtant donné (première époque, *fig.* 11, 12, 13, et ci-dessus *fig.* 24, 25, 26), des casques de simples soldats, et nous en userons de même à l'avenir autant qu'il nous sera possible de le faire, car notre travail ne pourrait sans cela être regardé comme complet. On voit déjà que, pour les deux premières époques, l'armure de tête des soldats était, comme cela est naturel à penser, semblable à celle de leurs princes et de leurs chefs, sauf le prix de la matière et l'élégance de quelques accessoires. Cette nuance est même d'autant moins sensible jusqu'ici, que nous n'avons pas encore atteint l'époque où la richesse et la variété des cimiers et armoiries, que les chevaliers seuls avaient droit de porter, établirent tout à coup, comme on va le voir, une différence tranchée.

TROISIÈME ÉPOQUE.

(ÉPOQUE DES CROISADES.)

Depuis 1190, *date de la croisade de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste, jusqu'à la bataille de Crécy*, *en* 1346. — Casque des Croisades.

Nous venons de voir, dans les dernières années de l'époque précédente, la forme du casque nor-



mand éprouver quelques modifications (1), qui, devenues plus sensibles vers la fin du douzième siècle, caractérisent pour nous la troisième époque, celle qu'ont illustrée les guerres lointaines connues sous le nom de croisades. Ces changemens consistent surtout dans le passage de la forme conique à celle d'un cylindre, quelquefois un peu arrondi vers le sommet, mais généralement fermé du devant, avec des ouvertures étroites pour le passage de l'air et de la lumière; et dans la suppression absolue et définitive du *nasal*.

M. le chevalier de Fréminville, antiquaire et observateur judicieux, prétend (2) que ce changement eut lieu sous le règne de Louis VIII. On va voir que son assertion est loin d'être exacte, puisque nous connaissons de nombreux exemples de l'emploi de cette forme, en Angleterre comme en France, sous les règnes de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste qui ouvrent cette troisième époque, et ainsi, plus de trente ans avant l'avénement de Louis VIII (3).

---

(1) Par exemple, dans les casques des Croisés combattant contre les infidèles (des vitraux de Saint-Denis), etc.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, p. 179 et suiv.; description de la cathédrale de Chartres.

(3) M. Mayrick, dans son *Critical Inquiry*, etc., t. I (douzième siècle), fixe, comme nous, l'adoption du casque cylindrique au commencement du règne de Richard Ier, qui monta sur le trône en 1190. Mais il pense que cette forme se trouve déjà dans un sceau de Charles de Flandre, dit le *Bon*, qui remonte à 1127. Il doit y avoir ici quelque confusion; car Ducarel, que M. May-

Nous présenterons d'abord (*fig.* 2) un sceau de Richard, dessiné sur une empreinte authentique par M. Deville, et donné par lui dans son ouvrage déjà cité (1). La même forme de casque se retrouve, assez exactement, sur un écusson placé au bas d'un portrait de ce prince, dans la collection d'Hamilton Smith (année 1189). M. Deville observe, à propos de ce heaume, que la fente horizontale qu'on y remarque vers le haut est un des premiers exemples (encore bien imparfait) de la visière, si fort employée par la suite. Guillaume-le-Breton désigne ainsi les ouvertures de ce genre :

> . . . . *Fenestras*
> *Per galeæ medias, quibus est* ocularia *nomen.*
> (Philipp. liv. XI, v. 436.)

Ce passage est curieux, en ce qu'il nous donne le nom de ces ouvertures appelées, comme on voit, en

---

rick ne cite pas, a parlé aussi (d'après le second Mémoire de Lancelot sur la *Tapisserie de Bayeux*) d'un sceau de ce prince, portant la même date que le précédent. Or, Lancelot dit seulement à ce sujet (*Académie des Inscriptions*, t. VII, p. 616 et suiv.) : « On trouve un haubert et un casque à peu près sembla- « bles (à ceux de la Tapisserie), dans le sceau de Charles, comte « de Flandre, qui fut tué en 1126. » Le même M. Mayrick observe (*loco citat.*) que le sceau des Templiers, dont le costume militaire et religieux a été fixé en 1186, porte déjà le casque cylindrique, et que c'est peut-être le plus ancien exemple que l'on puisse citer de son emploi. On voit que cette date s'accorde très bien avec le point de départ que nous avons choisi.

(1) *Dissertation sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion*, pl. 2 et p. 15.

français, *oculaires* (1). Il faut remarquer, avant d'aller plus loin, que la forme dont nous nous occupons présente deux espèces différentes de ces ouvertures; les unes sont de simples fentes, fermées quelquefois de grillages *non mobiles*; dans d'autres, ce grillage devait s'ouvrir et se fermer *latéralement*, à peu près comme la porte de nos poêles modernes.

Une autre figure armée de Richard Ier nous est fournie par M. Mayrick (*fig.* 3). Celle-ci est doublement curieuse; d'abord, parce que le casque offre deux ouvertures sur le devant, beaucoup plus larges que dans la plupart de ceux du même temps, et qui permettent même de distinguer, à travers, le profil du guerrier; en second lieu, on y remarque sur le *timbre*, un accessoire semblable à une touffe d'herbes ou de plumes. Cette espèce de cimier qui s'observe dans l'écusson donné par H. Smith, que nous n'avons pas figuré ici, et de même, comme on voit, dans le sceau dessiné par M. Deville, est coloré en jaune d'or dans le manuscrit copié par M. Mayrick; on ne peut douter qu'il ne représente, comme le pense ce dernier, aussi bien que Sandford cité par M. Deville, la branche *de genêt* (*plantagenista*), qu'a rendue si célèbre la postérité guerrière de Geoffroy-le-Bel.

---

(1) Fauchet les nomme *œillères*, ce qui revient au même. « Estienne de Longchamp, chevalier hardi et loyal, fust percé « jusques à la cervelle par *l'œillère* du heaume. » (*De la Milice et Armes*, etc., p. 523 des œuvres complètes, édit. de 1610.)

Nous empruntons encore à M. Mayrick les dessins ci-après indiqués :

Le casque de Guillaume-Longue-Épée, comte de Salisbury, mort 1224 (*fig.* 15). Nous commençons à trouver ici l'emploi du cimier, qui va devenir si fréquent dans l'époque suivante.

Un autre, sans désignation de nom propre, *fig.* 35 (1250).

Un casque d'archer ou d'arbalétrier, *fig.* 52 (1312).

On peut trouver étrange, qu'ayant ainsi réuni plusieurs figures des casques de Richard-Cœur-de-Lion, nous n'en donnions pas de semblables pour son illustre adversaire, le roi de France Philippe-Auguste; mais, malgré nos recherches, nous n'avons pu nous en procurer. En revanche, l'époque de Saint-Louis et de son père nous en fournit en très grand nombre, parmi lesquels nous n'aurons véritablement que l'embarras de choisir. Nous offrons donc ici : (*fig.* 25, 21, 33, 9, 17, 31, 36): le casque du sire de Joinville, d'après un sceau de ses armes gravé en tête de sa chronique de Saint-Louis, édition de Ducange, de 1668; ceux de Saint-Louis lui-même (1270); de Ferdinand III, roi de Castille et de Léon (1252); de Thibaud, comte de Blois, (1218); de Philippe, comte de Boulogne et de Clermont, (1233); de Pierre Mauclerc, comte de Dreux, duc de Bretagne, (1250); de Pierre de Courtenay, (1250). Toutes ces dernières figures, peintes par des artistes contemporains sur les vitraux de l'église de Notre-Dame de Char-

tres (1), données par Montfaucon (tom. II, pl. 14, 16, 21, 29, 30, 32, 33 et 36, des *Monumens de la Monarchie française*), et répétées, d'après lui, dans la plupart des ouvrages qui traitent de cette matière, avaient été d'abord dessinées, sur les originaux eux-mêmes, par les soins de M. de Gaignières; ces dessins se trouvent réunis dans la précieuse collection déjà citée plus haut, que possède le cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi (2). Fidèles au système que nous avons adopté de ne présenter, autant que possible, que des documens certains et originaux, c'est sur ces dessins mêmes, qui, sans être très corrects, paraissent du moins d'une grande exactitude, que nous avons copié ceux que nous offrons ici. Il ne peut, du reste, y avoir aucun doute sur l'identité des personnages représentés dans ces magnifiques vitraux, puisque les noms s'y lisent encore en grosses lettres sur chaque peinture. On ne peut s'empêcher de remarquer la parfaite similitude de tous ces casques, qui semblent avoir été faits sur un même modèle, et qui appartiennent, d'après les dates que nous donnons et qui sont celles de la mort de ces personnages, à la première moitié du treizième siècle.

Nous avons pu consulter à la Bibliothèque royale,

(1) Voyez la *Description historique de l'église cathédrale de Notre-Dame de Chartres*, par M. Gilbert, p. 64 et suiv.

(2) *Rois et Reynes de France*, etc., dessinés d'après des monumens, etc., t. I.

grace à l'extrême et inépuisable complaisance de M. Pâris, attaché à la conservation des manuscrits (et si connu par ses utiles publications de plusieurs de nos vieux romans ou *chansons de gestes*), un manuscrit bien conservé, sans date (1), mais offrant tous les caractères qui distinguent ceux du temps de Saint-Louis. Il contient plusieurs romans, entre autres ceux du *Saint-Graal*, la *Branche-de-Merlin*, et le roman des *Sept-Sages*. Ce recueil renferme un grand nombre de peintures curieuses, de petites dimensions, et dont beaucoup se rapportent à des sujets militaires. Dans celles-ci, les personnages portent tous constamment, à quelque parti qu'ils appartiennent, le casque que nous avons indiqué, et qui, représenté en plus de cent endroits différens, offre à peine, dans tout le volume, quelques légères modifications (2). Ainsi, au lieu d'être tout-à-fait cylindrique, ce casque est tantôt faiblement arrondi, d'un côté seulement, vers le sommet; tantôt, et plus rarement, des deux côtés à la fois. Nous donnons ici

(1) Manuscrit in-folio, marqué 210-6769, sans titre, ni autre indication que celle des romans qui s'y trouvent contenus, qu'on a écrite sur le premier feuillet.

(2) Ces casques sont assez généralement peints en vermillon, ce qui semble indiquer qu'ils n'étaient pas toujours en fer, à moins que le métal ne fût recouvert d'un enduit de cette couleur, dont on ne voit pas bien l'utilité : peut-être servait-il à le préserver de la rouille, etc. Plusieurs autres manuscrits de la Bibliothèque royale, de la même époque que celui-ci, nous ont offert constamment la même forme de casque, et prouvent assez

quelques-uns de ces dessins (voyez *fig.* 22, 23, 24); ils feront mieux comprendre la plupart de ceux qui précèdent. Plusieurs casques y sont représentés de face : ce qui est fort rare dans les peintures de cette époque. On voit très bien ici que le milieu de la face est occupé par une croix en relief, dont les bras offrent des fentes étroites pour le passage de l'air et du jour. Il y a, en outre, de petits trous au-dessous de la croix, pour la circulation de l'air, et, probablement aussi, pour faciliter l'audition qui devait être singulièrement gênée sous une semblable coiffure : il est même difficile de comprendre comment l'usage a pu s'en conserver si long-temps; et l'avantage de dérober le visage tout entier aux coups de l'adversaire (avantage qu'au surplus, on a su se procurer plus tard d'une autre manière), pouvait à peine balancer de tels inconvéniens. On sent, d'ailleurs, combien était défavorable cette forme plate du sommet, qui offrait tant de prise au choc des larges épées de cette époque, des lances, et des pesantes masses d'armes; et l'on se rappelle que Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis et tige de la maison de Bourbon, fut grièvement blessé dans un tournoi, de plusieurs coups de masse qui avaient porté sur son casque. Telle devait être encore la forme

---

combien son usage (à peine remarqué pourtant jusqu'ici), était alors général. Nous nous bornerons à citer encore le *Chevalier du Cygne*, (sans n°), le roman *de Maugis* et autres, n° 7183, le beau Psautier de saint Louis, etc.

de celui que portait Henri III, roi d'Angleterre, à la bataille d'Évesham (1265), où, étant blessé et ne pouvant, disent les historiens du temps, se faire reconnaître *sous son armure*, il fut obligé de se nommer.

Le *heaume* (1) dont il s'agit se plaçait sur le chaperon de mailles ou *capeline*, (voy. fig. 22 et 32,) mais seulement au moment du combat, quand le besoin d'une défense plus complète se faisait sentir; ce que son incommodité rend facile à concevoir. L'une des figures que nous venons d'indiquer (*fig.* 22), montre assez clairement comme on le plaçait. Le reste du temps, le heaume demeurait entre les mains de l'écuyer, qui suivait partout son maître; ou bien, on le suspendait à l'arçon de la selle, ou même il était fixé à la ceinture du chevalier à l'aide d'une chaîne légère. Nous en trouvons un exemple curieux dans l'armure de sir Roger de Trompington (de l'an 1289) (*fig.* 44), dessinée par Hamilton-Smith (2). Cet usage est, d'ailleurs, indiqué par un passage du *Livre des Tournois* du roi René (3):

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que c'est dans les histoires et chroniques de l'époque dont nous nous occupons, que se trouve employé, pour la première fois, le nom de *heaume*. C'est donc le plus ancien nom du casque de guerre dans notre langue; car ces chroniques, parmi lesquelles se trouve celle de Joinville, sont les plus anciennes écrites en langue nationale, qui nous aient été conservées.

(2) *Ancient cost. of England*, XIII *century*.

(3) *Les Tournois du roi René*, etc., p. 9.

« Vng grand heaulme fait d'vne venue, lequel « heaulme...... est seulement attachié devant à vne « chayesne, qui tient à la poitrine de la brigandine, « (cuirasse légère), en façon que on le peut jecter « sur l'arçon de la selle pour soi rafreschir, et le re- « prendre quand on veult etc. » Dans la *déclaration du harnois qui appartient pour armer un chevalier et un écuyer*, on lit de même : « *Item*, « deux chaisnes à attacher à la poitrine de la cuirie, « (cuirasse), une pour l'espée, et l'autre......... « pour le heaume attacher (1). »

Tous ces casques avaient, au surplus, comme ceux que nous étudierons dans le chapitre suivant, une sorte de collier ou gorgerin, réunissant le heaume à la cotte de mailles qui formait alors l'armure de corps du chevalier. Ce fut par ce gorgerin qu'un soldat qui avait frappé Philippe-Auguste à Bovines tira à lui ce prince, renversé de son cheval, après avoir engagé sa javeline entre le collier et le casque (2).

Un sceau très curieux, que nous empruntons à MM. Beaunier et Rathier (*fig.* 14), représente Hugues, duc de Bourgogne, vers 1235 (3). Un autre d'Édouard Ier, de 1297 (*fig.* 50), que nous a communiqué M. Deville, présente le même casque surmonté d'une couronne; enfin, Ducarel (4) nous en

(1) *Cronique de Joinville*, édition de 1668, de Ducange, 7e diss., p. 184. — V. aussi les *fig.* d'Ol. de Wree.

(2) *Milice française*, tom I, p. 216. — *Panoplie*, p. 203.

(3) Beaunier et Rathier, tom. II, pl. 131.

(4) *Antiquités anglo-normandes*, 1re liv., pl. 2, fig. 6.

donne un d'Édouard III, comme duc de Normandie, que porte encore le casque cylindrique, bien que cette forme ait été abandonnée précisément sous son règne; ainsi, cet exemple, certainement très curieux, est un des derniers qu'il soit possible de citer de l'emploi du casque de la troisième époque, de même que Richard-Cœur-de-Lion nous avait offert l'un des premiers: Montfaucon n'oublie pas de faire ressortir cette circonstance, en parlant de la statue équestre de la nef de Notre-Dame de Paris, qui représentait Philippe de Valois, après la victoire de Cassel, gagnée en 1328 (d'autres disent Philippe-le-Bel, après celle de Mons-en-Puelle, 1305). La mode des casques plats du temps de saint Louis, dit-il, était passée à cette époque, et ne revint pas (1). Nous n'avons pu adopter, comme on voit, cette dernière assertion du savant bénédictin, puisque l'exemple ci-dessus d'Édouard III et plusieurs autres, que nous citerons plus tard, montrent que l'usage de ces casques s'est conservé au moins jusqu'en 1346. Nous aurions pu même, à la rigueur, reculer encore cette limite; car M. Mayrick nous donne un dessin du casque cylindrique de sir John Harsech, dont la date est de 1384. Mais, certainement, les exemples de ce genre étaient alors extrêmement rares; et il est juste de convenir que, vers la fin de l'époque que nous examinons, c'est-à-dire de 1320 à 1346, le casque

(1) *Monumens de la monarchie française*, tom. II, p. 286, pl. XLIX, fig. 1re.

des croisades commençait à perdre un des caractères que nous avons signalés (sa forme aplatie du haut), pour reprendre la forme conique ou arrondie des siècles précédens, dont on avait senti les avantages.

M. d'Agincourt, dans son grand ouvrage que nous avons déjà cité, a donné (1) le dessin d'une peinture prise dans des manuscrits français de 1290, qui doit représenter le combat des Romains et des Sabins (voy. *fig.* 43). On y voit des guerriers, vêtus de mailles et de la cotte armoriée, et coiffés d'un casque cylindrique qui offre une analogie parfaite avec les précédens.

On lit, dans la Chronique de Rigord, que Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, abattu sous son cheval à la bataille de Bouvines, fut attaqué par un certain Commote *qui lui ôta son casque*, *et le blessa ensuite au visage*. Cette partie du corps était donc entièrement couverte auparavant, ce qu'explique très bien la forme qué nous décrivons. Suivant Guillaume Guiart (2) et Nangis, au milieu d'un combat livré entre Conradin et Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, Guy de Montfort reçut un coup de javeline

---

(1) *Histoire de l'art*, etc., tom. V, pl. 71.

(2) *La Branche aux royaux lignages*, poème de Guillaume Guiart, dans l'édit. de Joinville, de Ducange, p. 155 :

A celui point qu'il se revire,
Li est tournée la visière
Du hiaume ce devant derrière.

qui fit tourner par derrière la visière de son casque (1) ; ceci ne peut s'expliquer encore que par la forme cylindrique, qui permettait au heaume de se mouvoir sur lui-même, ce que n'aurait pu faire, du moins sans difficulté, ceux que nous avons décrits, et moins encore ceux de la quatrième époque dont nous nous occuperons bientôt.

On avait trouvé moyen de remédier à cet inconvénient grave, par une précaution très bien indiquée dans un mémoire déjà cité de M. de Fréminville, et dans le dessin qui l'accompagne, auquel nous empruntons la *fig*. 32 (2). Ce dessin représente Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, mort en 1250, d'après un vitrail de la cathédrale de Chartres, qui doit être du temps même de ce prince. Le casque est semblable aux précédens ; mais comme le remarque M. de Fréminville, il était également sujet à tourner sur lui-même ; et si ce malheur arrivait, le chevalier, ainsi surpris, se trouvait à la merci de son

---

(1) La même mésaventure arriva à la bataille de Bouvines au comte de Dammartin, dont il a été question plus haut. Fauchet y fait allusion (Œuvres complètes, édit. de 1610, p. 523, verso) : « Quelquefois un coup de lance bien asséné au *nasal*, « *ventaille*, ou *visière*, tournoit le devant derrière, comme il « advint en ladite bataille de Bouvines à un chevalier françois. « Ce pouvoit être le *clibanus* des anciens Perses et Romains, « dont parle Ammien Marcellin en son histoire, ainsi appelé « *parce qu'il ressembloit à un petit fourneau* ; quelquefois « paré de fleurs d'orfavrerie voire de pierres précieuses......... « et bien souvent le chargeoient de fermaux ou fermaillets etc.»

(2) *Antiquités de la Bretagne*, Morbihan, 1827, br. in-12. 2me partie, p. 51 et 52.

adversaire. On imagina donc, continue cet antiquaire, de pratiquer, au bord inférieur du casque, de petits trous, dans lesquels on passait une aiguillette qui se laçait avec les mailles du gorgerin, et servait à fixer solidement le heaume. De là, ajoute-t-il, l'expression si usitée dans les poèmes et chroniques de ce temps, de *lacer* et *délacer* le casque. Nous proposerons ailleurs une autre étymologie de ces mots, qui nous semble plus plausible que celle de M. de Fréminville, laquelle, en la supposant même exacte, ne s'appliquerait qu'à la seule forme dont a parlé ce savant.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, à cette époque comme pendant la précédente, les chevaliers se contentaient souvent de porter, au lieu du heaume, si pesant et si incommode, le simple chaperon ou capeline de mailles que, hors du champ de bataille, on laissait même retomber autour du cou, à la manière d'un capuchon (voy. Fauchet, de la *Milice*, *Armes*, etc). Un très grand nombre de figures données par Gaignières et Montfaucon, MM. Beaunier et Rathier, Mayrick, Smith, Olivier de Wree, et beaucoup d'autres, sont ainsi armées ; il paraît que souvent on mettait sous ce chaperon une calotte de fer ou *bacinet*, destinée à mieux défendre encore le haut de la tête, semblable à celle dont le P. Daniel nous fournit un dessin (voy. *Milice française*, tom. I, pl. 17, et notre *fig*. 30), et qu'il ne faut pas confondre avec l'espèce de casque qui a, plus tard, reçu le

même nom (voy. quatrième partie) (1). C'est ainsi qu'on doit entendre le passage suivant de la déclaration du *harnois qui appartient pour armer un chevalier et un écuyer*, que nous avons déjà cité plus haut....... « *Item*, sur *le bacinet, une coiffe* « *de mailles* et un bel orfroy par devant au front « qui veult...... L'escuyer ne doit avoir nulles chaus- « ses de mailles, ne *coiffette de mailles* sur *le ba* « *cinet*, mais un chapeau de Montauban, etc. ».

L'ouvrage déjà cité de Spallart nous fournit les deux *fig.* 11 et 12. Elles sont tirées, d'après ce que l'auteur nous apprend, de l'église des Templiers de Londres, et curieuses en ce que la face y est tout-à-fait découverte, quoique du reste la forme générale du casque soit bien celle que nous avons observée jusqu'ici. « Le capuchon de mailles ne garnit ici que le « cou; le derrière de la tête et la bouche (dans la « *fig.* 11) sont munis d'un capuce de cuir. Ces « casques, de fer ou de cuivre, étaient quelquefois « dorés et mis en couleur. (Spallart, *ubi sup.*) (2). »

Nous terminerons par d'autres exemples où le type du casque des croisades se trouve diversement modifié, et indique déjà le passage de la forme

---

(1) Il est curieux de remarquer qu'une calotte toute semblable avec le même chaperon de mailles, forme encore aujourd'hui l'armure de tête des Persans et des peuples du Caucase. (Voyez précédemment, p. 327.)

(2) *Tableau historique des costumes, des mœurs*, etc., par Robert de Spallart, tom. V, p. 114 et 115.

usitée du temps de Richard I[er] et de Philippe-Auguste, à celle qui caractérise la quatrième époque qui nous reste à examiner.

La *fig.* 46 est donnée par M. Bonnard, dans sa Collection de costumes français, etc. (1), comme se rapportant à l'année 1300.

Fig. 42, casque de Hugues, vidame de Châlons, mort en 1279; d'après Gaignières, t. II.

Fig. 53, casque de Thomas de Leicester, d'après l'ouvrage d'Hamilton Smith, sous la date de 1311.

On peut encore rapporter au même temps le casque du duc Tassillon, de la maison de Bavière (*fig.* 34), que nous empruntons à la curieuse peinture des princes de cette famille (2) exposée au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale. (Voyez-en un tout semblable de M. Mayrick, *fig.* 35.) (3) On pourra remarquer sur l'original, que ce personnage est

(1) *Costumes français des* 13, 14 *et* 15[e] *siècles*, par Camille Bonnard, 1 vol. in-4°. — 1829.

(2) Cette peinture, de 12 pieds de long, et comprenant 62 figures d'autant de ducs de Bavière, occupe deux grands cadres, placés dans la première salle du cabinet des estampes, à la Bibl. royale. Nous en avons parlé ci-dessus. En voyant commencer cette suite par *Norix* et *Bavarus*, *quelques années avant J.-C.*, on est tenté d'accorder peu de confiance à un pareil document; mais les détails de costume sont fort curieux, et bien sûrement, conformes à ceux du temps où cette peinture a été faite. Par des motifs qui seront développés ailleurs, nous pensons qu'elle doit être regardée comme antérieure, d'au moins 50 ans, à l'an 1400, date qui lui est assignée par l'inscription placée en haut du cadre.

(3) Mayrick, t. I, pl. 18. — 1250.

couvert d'une cotte de mailles, et n'a de pièces en fer plat (*plate-armour* des Anglais) que l'armure des jambes ou *grèves*. C'est donc encore ici une armure *de transition* ou *mixte*(*mixed* de M. Mayrick). Le casque, par sa forme singulière, semble de même participer, à la fois, de celui des *croisades* qu'on commençait alors à abandonner, et du casque à *visière mobile*, dont nous allons nous occuper tout à l'heure.

Nous devons à l'obligeance de notre savant collègue, M. Leber, la connaissance d'un ouvrage fort curieux qui fait partie de sa riche bibliothèque : c'est la Généalogie des comtes de Flandre publiée en 1642 (1), et qui contient un grand nombre de sceaux, particulièrement des treizième et quatorzième siècles. Nous empruntons à cet ouvrage les *fig.* 45, 48, 51, 55, non moins curieuses par leur authenticité que par la bizarrerie et la variété de leurs accessoires. On remarquera (*fig.* 48 et 55) l'emploi d'une pièce d'armure de forme carrée, espèce d'écu posé au bas du casque, sur l'épaule, et dont on rencontre très peu d'exemples. Le P. Montfaucon, avec cette simplicité qui accompagnait chez lui un si grand savoir, avoue n'avoir pu deviner l'usage de cette pièce. Nous donnerons quelques détails à ce sujet, dans la suite de ces Etudes (v. les Écus).

---

(1) *La Généalogie des comtes de Flandre,* etc. par Olivier de Wree, Bruges, 1642. Il a dû être publié un 2[me] vol. Celui-ci ne va que jusqu'au temps de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche.

Il nous sera facile de résumer ici, comme nous l'avons fait pour les deux premières époques, les caractères distinctifs du casque en usage pendant celle-ci, que nous avons appelé *casque des croisades*. D'après ce qu'on a vu, ces caractères sont les suivans: 1° forme cylindrique ou faiblement arrondie vers le haut; 2° suppression totale et définitive du *nasal*; 3° fermeture complète de la face antérieure, munie seulement d'une petite grille, *mobile ou non*, ou de quatre fentes en croix pour le passage de l'air et de la lumière; 4° apparition des *cimiers* et autres ornemens extérieurs du casque, que les deux premières époques ne nous avaient pas présentés, et qui, à partir de celle-ci, ne seront abandonnés qu'avec l'armure elle-même. Quant à la coiffure de guerre des simples soldats, nous nous contenterons de dire qu'en général, leur tête n'était défendue que par le chaperon de mailles ou capeline, comme le montre, entre mille autres exemples, le curieux bas-relief de la porte septentrionale de Notre-Dame de Paris (*fig.* 10), représentant le Massacre des Innocens, et qui a dû être achevé, avec l'église entière, vers l'an 1220. On le voit encore très bien dans le bas-relief de l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne, publié par M. Dumège, (*Mém. de la Société archéolog. du midi de la France*, V^e et VIe liv.,—1833). Il se présente ici une objection qui peut paraître embarrassante; nous avons vu que les écuyers eux-mêmes n'avaient pas le droit de porter le haubert (ou cotte de

mailles) réservé aux seuls chevaliers ; et pourtant, nous trouvons ici, et dans beaucoup d'autres monumens de la même époque, des personnages qui ne peuvent être évidemment que des soldats, revêtus de cette sorte d'armure. On ne peut guère lever la difficulté, qu'en supposant que le haubert des chevaliers était (de même que leur capeline ou chaperon) d'un tissu beaucoup plus fin de mailles d'acier, plus léger à la fois et plus élégant que les grossières chemises ou golettes de mailles, portées par les vassaux des hauts barons et les soldats des communes.

Nous n'oublierons pas d'indiquer, parmi les figures de soldats de cette époque, celle que nous fournit la collection d'Hamilton Smith, (*fig.* 40) et qui porte le casque normand avec le nasal bien caractérisé, sous la date de 1259, répondant au règne de Henri III (2me successeur de Richard-Cœur-de-Lion), et chez nous à celui de Saint-Louis. On voit que l'emploi de ce casque s'était conservé beaucoup plus tard en Angleterre qu'en France, ce qui n'empêche pas que nous n'ayons trouvé sous Richard Ier, plus de soixante ans avant, l'usage bien établi, (pour les chevaliers), du casque cylindrique. Nous sommes maintenant habitués à ces variations de forme; et d'ailleurs celle-ci peut aisément s'expliquer, en supposant que le casque pointu, à nasal, avait pu être conservé pour les soldats seulement.

Nota. La quatrième et dernière époque, presqu'aussi étendue à elle seule que les trois premières, contiendra tout ce qui se rapporte au *casque à visière* proprement dit, ou *casque de la chevalerie*; à ceux qu'on portait dans les tournois; et aux armures de tête plus légères, connues sous les noms d'*armet*, *salade*, *morion*, *bourguignote*, *bacinet*, *secrette*, etc. On espère que cette dernière partie, complétant l'histoire des casques du moyen-âge, pourra paraître dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

EXPLICATION DES FIGURES.

a, b, c, d......h. types du casque romain à diverses époques du haut et moyen empire, de Trajan à Théodose (103 av. J.-C. à 390 de J.-C.), pour servir de termes de comparaison avec ceux de l'époque ci-après.

Ire ÉPOQUE.

(*De* 507 *à* 1066.) — *Casque franco-gaulois.*

Fig. 1. Casque de guerrier franc ou saxon (d'après Strutt, Angleterre ancienne, trad. de Boulard, pl. 4, fig. 4), et Beaunier et Rathier (t. I, pl. 32); présumé du septième siècle.

2. Casque de Roland (M. d'Agincourt, t. IV, pl. 26, fig. 14, et Ferrario, Storia degli romanzi di cavalleria, etc. t. I, pl. 4); du portail de la cathédrale de Vérone, neuvième siècle.

3, 4, 5, 6. — De soldats de la garde de Charles-le-Chauve (grande Bible de Charles-le-Chauve, manuscrit de la Bibl. du roi), vers 850.

7. — De Charles-le-Chauve lui-même (petite Bible ou Heures de ce prince, manuscrit de la Bibl. du roi), vers 850.

8, 9, 10, 10 *bis*. Casques de soldats, copiés d'après des peintures et manuscrits, à Rome. (M. d'Agincourt, t. V, pl. 29, et VI, pl. 125). Des huitième et neuvième siècles.

11, 12, 13. Casques ou bonnets de soldats (Beaunier et Rathier, t. I, pl. 53, et Strutt, d'après des manuscrits) du neuvième siècle.

14. — D'un chef anglo-saxon (Hamilton Smith, ancient cost. of England), de 957.

15. Casque de soldat (Mon. inédits de Willemin, d'après un chapiteau de Saint-Germain-des-Prés), du onzième siècle.

16, 17, 18, 19, 20. Autres semblables (d'après des manuscrits, Beaunier et Rathier, t. I, pl. 74), du onzième siècle.

21. Casque d'une figure funéraire de l'abbaye de Bonneval en Beauce (Beaunier et Rathier, t. I, pl. 67, et Gaignières t. I), vers 1060.

IIme EPOQUE.

(*De* 1066 *à* 1190.) — *Casque normand.*

Fig. 1, 2, 3, 4. Casques de la Tapisserie de Bayeux (d'après les gravures exécutées par ordre de la Société de Londres), vers 1070.

5. — De Goliath (manuscrit de la bibl. de Rouen), du onzième siècle.

6. — D'après une peinture de la bibl. Cottonnienne (M. d'Agincourt, t. V, pl. 164), du onzième siècle.

7. — D'après M. Gauthier d'Arc (conquêtes des Normands en Italie, pl. 4), du onzième siècle.

8, 9, 10. Casques normands après la conquête de l'Angleterre (Spallart, Tableau historique, etc., t. V, pl. 180), du onzième siècle.

11, 12, 13. Casques de soldats, d'après des bas-reliefs de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, près de Rouen (M. Deville, Essai historique sur l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, pl. 3, fig. 1, et pl. 5, fig. 1), du onzième siècle.

14. Casque d'un archer normand, d'après M. Mayrick (Critical inquiry, etc., t. I, pl. 8), vers 1070.

15. — D'Alexandre Ier, roi d'Ecosse, d'après le même (ibid. t. I, pl. 10), de 1107.

16. — d'Hbélie, comte de la Flèche (Gaignières, t. I, Beaunier et Rathier, t. I, pl. 82, etc.), mort en 1110.

17. Casque des Croisés (1re croisade), d'après les vitraux de Saint-Denis du temps de Suger (Montfaucon, t. I, pl. 50 et suiv.), vers 1140.

18. — De Geoffroy-le-Bel, comte du Maine (d'après un émail du musée du Mans), vers 1150.

19, 20. Casques de soldats (Willemin, d'après des bibles manuscrites), du douzième siècle.

21. *Id. id.* d'après le même, émail du douzième siècle.

22. *id.* d'après le même; manuscrit de Prudentius, de la Bibl. du roi, douzième siècle.

23. *id.* d'après un psautier de la Bibl. du roi, douzième siècle.

24, 25, 26. *Id. id.* d'après le même.

27. Casque de soldat (M. d'Agincourt, t. V, pl. 67, d'après des manuscrits latins) du douzième siècle.

28. Casque de Bouchard de Montmorency (Généalogie des comtes de Flandre, par Olivier de Wree, p. 9), de 1175.

29. — De Geoffroy, duc de Bretagne, fils de Henri II d'Angleterre (Beaunier et Rathier, t. II, pl. 131), de 1182.

30. — De Richard-Cœur-de-Lion (Hamilton Smith, ancient. cost. of England), de 1189.

31. — Du même, d'après un sceau dessiné par M. Deville (Diss. sur les sceaux de Richard, pl. 1), de 1189.

32. — De Jean, comte de Mortain (Jean-sans-Terre), (d'après un sceau donné par M. Deville, Histoire du Château-Gaillard, pl. 4), de 1197.

33. Casque d'un soldat anglo-danois (H. Smith, et Strutt, t. II, pl. 26, fig. 1, d'après un manuscrit de la bibl. Cottonnienne), supposé du temps de Canut, en 1035; voyez ci-dessus.

IIIme ÉPOQUE.

(*De* 1190 *à* 1346.) — *Casque des croisades.*

Fig. 1. Heaume d'un des princes de la maison de Bade (collection publiée à Carlsruhe en 18..), de l'an 1190.

2. — De Richard-Cœur-de-Lion, d'après un sceau de ce prince (M. Deville, Diss. sur les sceaux de Richard, pl. 2), de 1198.

3. Autre du même (Mayrick, Critical inquiry, etc., t. I, p. 10), vers 1190.

4. — De Mathieu de Montmorency, dit le Grand, connétable de France (d'après un sceau donné par Olivier de Wree, p. 10), de 1193.

5, 6. Casques de soldats (pris d'un manuscrit de l'Apocalypse, n° 7013 de la Bibl. du roi), du douzième siècle.

7. — De Raoul de Beaumont (Gaignières, t. I), vers 1210.

8. — De Sir Hugues Bardoff (d'après H. Smith), 1203.

9 — De Thibaut, comte de Blois (Gaignières, t. I, d'après les vitraux de la cathédrale de Chartres), mort en 1218.

10. Capeline de soldat (d'un bas-relief de l'église de N. D. de Paris ; v. aussi Beaunier et Rathier, t. I, pl. 126), vers 1220.

11, 12. Heaumes pris de l'église des Templiers de Londres (Spallart, t. V, p. 114 et 115).

13. — De Simon de Montfort, comte de Leicester (vitraux de Chartres, Gaignières, t. I), vers 1231.

14. — De Hugues de Bourgogne (Beaunier et Rathier, d'après un sceau, t. II, pl. 131), 1235.

15. — De Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury (Mayrick, t. I), 1224.

16. Heaume copié d'un manuscrit français du Vatican (recueil de Bonnard, pl. 94), de 1200.

17. — De Philippe, comte de Boulogne (vitraux de Chartres, Gaignières, t. I), mort en 1233.

18, 19, 20. — De guerriers Normands (Strutt, d'après des manuscrits de l'époque, pl. 43, 47, 52), vers 1230.

21. — De Saint Louis (vitraux de Chartres; Gaignières, t. I), vers 1260.

22. Heaume et capeline de chevalier du temps de Saint Louis (manuscrit de la Bibl. du roi, n° 210 — 6769), du milieu du treizième siècle.

23. Heaume du même temps (même manuscrit).

24. id. id. (même manuscrit), même époque.

25. Heaume du Sire de Joinville (Histoire de Saint Louis, édition de Ducange, de 1668), de 1256.

26. Capeline ou bonnet de mailles avec calotte de fer, (d'après un psautier de Saint-Louis), même époque.

27, 28, 29. Casques ou bonnets de fer de soldats (même manuscrit), du même temps.

30. Bonnet de mailles avec calotte de fer (le P. Daniel, Milice française, t. I, pl. 17), même temps.

31. Heaume de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, comte de Dreux (d'après les vitraux de Chartres, Gaignières t. I), mort en 1250.

32. — Du même (de la même cathédrale, donné par M. de Fréminville, Antiquités du Morbihan, 2me partie), même époque.

33. — De Ferdinand III de Castille, roi de Léon (de la même cathédrale, Gaignières, t. I), mort en 1252.

34. — D'un des princes de la maison de Bavière (peinture de la Bibl. du roi, première salle des estampes), vers 1260.

35. Heaume publié par M. Mayrick (Critical inquiry, *etc.* t. I, pl. 18), de 1250.

36. — De Pierre de Courtenay (de la cath. de Chartres Gaignières, t. I), mort en 1250.

37. —De Pierre Outible, Sr. d'Ermenonville, de l'abbaye de Châlis (Montfaucon, t. II, p. 212), mort vers 1250.

38. — D'un manuscrit grec (copié par M. d'Agincourt, t. V, pl. 60), du treizième siècle.

39. — D'un monument de l'église de Saint-Ouen de Rouen (Gaignières, t. I), vers 1250.

40. Casque de soldat du règne de Henri III d'Angleterre (H. Smith), de 1259.

41. — De Florent Ier, comte de Hollande, d'après son sceau (Généalogie des comtes de Flandre, par Olivier de Wree, p. 36), de 1270.

42. — De Hugues, vidame de Châlons (Gaignières, t. II), mort en 1279.

43. — D'un guerrier du treizième siècle (d'après des manuscrits de ce temps, copiés par M. d'Agincourt), 1290.

44. — De Sir Roger de Trompington (H. Smith, d'après son tombeau), 1289.

45. — De Godefroy, frère du duc de Brabant (d'après son sceau, Ol. de Wree, p. 32), 1292.

46. Casque d'un chevalier du Nœud (d'après Bonnard, Costumes français), de 1300.

47. — Autre (copié d'un manuscrit de la bibl. Barberini à Rome, Bonnard, pl. 86), de 1300.

48. — De Guillaume de Hainault, comte de Hollande (d'après son sceau, Ol. de Wree, p. 56), 1306.

49. — Autre (d'une bible française de la bibl. Barberini, à Rome, donné par Bonnard), vers 1300.

50. Heaume du roi Edouard Ier, d'Angleterre (d'après son sceau, communiqué par M. Deville), 1297.

51. — Du même (Ol. de Wree, p. 14), 1307.

52. Casque d'archer (d'après Mayrick, t. I), de 1312.

53. — De Thomas de Leicester, comte de Lancaster (d'après H. Smith), 1311.

54. — De Philippe de Valois (d'après sa statue de Notre-Dame de Paris, Gaignières, t. III), 1328.

55. — De Renaud de Gueldres (Ol. de Wree, p. 88), 1335.

BALLADE ANGLO-NORMANDE

SUR

LE MEURTRE COMMIS PAR LES JUIFS

SUR UN ENFANT DE LINCOLN,

AVEC DES INTRODUCTIONS ET DES NOTES;

COMMUNIQUÉE PAR M. FRANCISQUE MICHEL.

Le sujet de la ballade suivante est l'enlèvement d'un enfant nommé Hugues, et le supplice que les juifs ses ravisseurs lui firent souffrir.

Ce fait est rapporté avec plus ou moins de détails à l'année 1255, la 40e du règne d'Henry III, par Matthieu Pâris (1); par l'auteur anonyme des Annales du monastère de Burton (2); par Nicolas Trivet (3); par le moine Gervais de Canterbury (4);

(1) *Matthæi Paris monachi albanensis, angli Historia Major*, ed. Willielmo Wats. Parisiis, apud viduam Guillielmi Pelé, 1644, in-folio, p. 613, col. 2; ou édition de Londres, 1640, in-folio, part. II, p. 912, ligne 15.

(2) *Rerum anglicarum Scriptorum veterum tom. I*, ed. Johanne Fell. Oxoniæ, e Theatro Sheldoniano. M. DC. LXXIV, in-folio, p. 344-346.

(3) *Nicolai Triveti dominicani Annales sex regum Angliæ*, ed. Ant. Hall. Oxoniæ, e Theatro Sheldoniano, M. DCC. XIX, in-8., tom. I, p. 206; ou *Spicilegium* de D. Luc d'Achery. Paris, M. DCC. XIII, in-folio, tom. III, p. 196, col. 1, ligne 14.

(4) *Historia Gervasii monachi ecclesiæ Cantuariæ*, etc. *inter Johannis Lelandi antiquarii de rebus britannicis Collectanea*, ed. Thoma Hearne. Oxonii, e Theatro Sheldoniano, MDCCXV, sumptibus Editoris, in-8, tom. I, part. I, page 267.

Henri de Knyghton (5); Guillaume de Pakington (6); Thomas Walsingham (7); John Capgrave (8); Robert Fabyan (9); John Major (10); Richard Grafton (11); Ralph Holinshed (12); John Fox (13); John Stow (14); John Bale (15); Jean-Frédéric Ma-

---

(5) *Historiæ Anglicanæ scriptores X, ex vetustis manuscriptis nunc primum in lucem editi* (opera Rogerii Twysden et Johannis Selden). Londini, typis Jac. Flesher, etc. M DC LII, in-folio, col. 2444, ligne 13.

(6) *Lelandi collectanea*, tom. I, part. II, p. 456.

(7) *Ypodigma Neustriæ* (*Anglica, Normannica, Hibernica, Cambrica, a veteribus scripta*. ed. Guilielmo Camden. Francofurti, impensis Claudij Marnij, et Hæredum Ioannis Aubrij. Anno M. D CIII, in-folio, p. 467, ligne 33).

(8) *Nova Legenda Anglie*. impressa Londonias : in domo Winandi de Worde : anno domini M. CCCCC. xvi. xxvij. die februarii. in-folio, fol. clxxxii, v°, col. I et suiv.

(9) ℭ *The Chronicle of Fabian*, etc. imprinted at London, by Iohn Kyngston, 1559, in-folio, gothique, tom. II, p. 58.

(10) *Historia Maioris Britanniæ, tam Anglie quam Scotie*, etc. Parisiis, ex officina ascensiana ad idus Aprilis. MDXXI, in-4o, lib. IIII, cap. 12, fol. lxvi v°, lig. 8.

(11) *Grafton's Chronicle; or History of England*. London, printed for J. Johnson, etc. 1809, in-4, tom. I, p. 256, lig. 6.

(12) *The First and second volumes of chronicles*, etc. London, at the expenses of Iohn Harison, etc. 1587, in-folio, gothique, tom. II, p. 253, col. I, ligne 54.

(13) *Acts and monuments of matters most special and memorable, happening in the church*, etc. London, printed for the company of stationers, MDCLXXXIV, in-fol. t. I, p. 368, col. 2, lign. 60.

(14) *Annales, or a general chronicle of England*, etc. Londini, impensis Richardi Meighen, 1631, in-folio, gothique, p. 190, col. II, ligne 35.

(15) *Scriptorvm illustriam Maioris Brytanniæ, quam nunc*

thenez (16); Nicolas Harpsfield (17); Filippo Ferrari (18); Wilson (19); Richard Smith (20); les Bollandistes (21); de Larrey (22); Thomas Carte (23); l'abbé Fleury (24); le docteur D'Blossiers Tovey (25), etc., etc.

Mais cette masse d'auteurs, la plupart ecclésiastiques, démontre bien plus la célébrité du fait que sa réalité. Quand il fallait que les rois et les barons

---

Angliam et Scotiam vocant: Catalogus, etc. Basileæ, apud Ioannem Oporinum (M. D. LIX.) in-folio, p. 310, Appendix.

(16) *Historiæ Ecclesiasticæ*, etc., *tomus secundus, auctore R. P. F. Abrahamo Bzovio*, etc., coloniæ *Agrippinæ*, sumptibus Antonii Boetzeri, anno M. DC. XVII, in-folio, lib. XIII, col. 169 C.

(17) *Historia Anglicana ecclesiastica,* etc. Duaci, sumptibus Marci Wyon, anno M. DC. XXII, in-folio, p. 495, lig. 21.

(18) *Catalogvs generalis Sanctorum qui in Martyrologio Rom. non sunt*, etc. Venetiis, apud Io. Guerilium, M. DC. XXV, in-4, p. 305, Ivlii 27.

(19) *Martyrologium Anglicanum*, ined. sub. XXIX junii die.

(20) *Florum Historiæ Ecclesiasticæ gentis Anglorum libri septem*, etc. Parisiis, apud Federicum Leonard, M. DC. LIIII, in-folio, p. 282.

(21) *Acta Sanctorum julii*, tom. VI, sub die XXVII, p. 494.

(22) *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.* A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCVII, in-folio, Ire partie, p. 353.

(23) *A General History of England.* London, printed for the AUTHOR, MDCCL, in-folio, tom. II, livre VII, p. 105.

(24) *Histoire Ecclésiastique*, etc., à Paris, chez Émery, etc. M. DCC. XXIV, in-12, tom. XVIII, p 409, livre 88e, n° XL.

(25) *Anglia Judaica : or the History and Antiquities of the Jews in England*, etc. Oxford, printed at the THEATRE, etc. MDCCXXXVIII, in-4, p. 130, lig. 20.

du moyen-âge rendissent aux juifs ce que ceux-ci leur avaient prêté, ou quand les richesses de leurs créanciers les tentaient, ils ne manquaient pas de colorer leur avidité et leur injustice d'un prétexte spécieux; ils avaient toujours, à en croire leurs historiens, la cause de la religion à venger. Les juifs étaient des meurtriers, des empoisonneurs, des anthropophages, des sacriléges, des faussaires, des faux-monnayeurs, des magiciens, etc. (26). Sur le moindre

---

(26) Voyez pour le détail des crimes imputés aux Juifs dans le moyen-âge l'ouvrage intitulé *Fortalitium fidei in vniversos christiane religionis hostes Judeorum et saracenorum non inualido breuis nec minus lucidi compendij vallo rabiem cohibens*, etc. imprimé plusieurs fois dans les xv$_e$ et xvie siècles. L'auteur se nommait Alphonse de Spina (*Biographie universelle*, tom. XLIII, p. 308, art. de M. l'abbé Jehan Labouderie.) et non *de Spiria*, comme l'appelle le P. Kircher, qui le cite dans son *Obeliscus Pamphilius*, etc. Romæ, typis Ludouici Grignani. Anno Iubilei MDCL, in-folio, lib. I, cap. 2, p. 10. Johan Hoornbeck se trompe aussi quand il dit : « *Fortalitium fidei editum anno* cIↄ Iↄ XC. *auctore Guilielmo Totano, nisi forte carthólomæo de Spina, coloniensi carmelita.*(תשובת יהודה, *sive, pro convincendis et convertendis Judæis, libri octo*, etc. Lugduni Batavorum, ex officinâ Petri Leffen, cIↄ Iↄ CLV, in-4, Prolegomena, p. 7.) Le premier de ces deux noms est celui de l'éditeur de l'une des dernières éditions de cet ouvrage. Il a été *translaté de latin en françois* dans le xve siècle *par Pierre Richart dit l'Oiselet, prestre et curé de Marques*. Cette traduction se trouve en manuscrit (le IV et le Ve livres seulement.) dans la bibliothèque publique de Berne, sous le n° 34, et, complet en trois volumes grand in-folio, dans celle du Roi, fonds de La Vallière, n° 5 *olim* 815. Voyez encore sur les cruautés que les Juifs auraient, au moyen-âge, commises sur des enfans chrétiens, *l'Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury,

bruit on les arrêtait, on les mettait à la question, on leur faisait confesser les crimes dont ils étaient accusés; on n'écoutait pas leur défense, ou plutôt on les empêchait de se défendre; on confisquait leurs biens, ou on les condamnait à des amendes considérables; on les chassait, on les brûlait, on les rouait, on les pendait entre deux chiens, et tout n'était pas encore dit; car après le bourreau venait le chroniqueur qui imprimait à leur mémoire et au front de leurs enfans un sceau de malédiction et d'opprobre!

Le crime dont on les accusait le plus souvent était celui de crucifier des enfans chrétiens en haine de Jésus-Christ.

Sous le règne d'Honorius et de Théodose le jeune, des juifs de Syrie furent pour cette cause livrés au dernier supplice (27).

---

livre 88e, no XI et les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, loc. prius ac poster. cit. sed præsert. tom. II, aprilis, p. 838, D.

(27) Σωκράτους Σχολαστικοῦ καὶ Ἑρμειοῦ Σωζομενοῦ Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, ed. Henrico Valesio. Parisiis, typis Petri le Petit, M. DC. LXXXVI, in-folio, lib. VII, cap. 16, p. 288. Νικηφοροῦ Καλλιστοῦ τοῦ Ζανθοπουλοῦ Ἐκκλησιαστίκης Ἱστορίας βιβλία ιη. ed. Frontones Ducæo. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani et Gabrielis Cramoisy, M. DC. XXX. in-folio, lib. XIV, cap. 16, tom. II, p. 470; Cassiodore, *Historia Tripartita*, lib. XI, cap. XIII; Charles Malo, *Histoire des Juifs depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à ce jour*, etc. Paris, chez Leroux, 1826, in-8, p. 149. Ce dernier ouvrage est, comme le remarque l'abbé L. A. Chiarini dans sa *Théorie du Judaïsme*, tom. I, p. 139, note 2, « une version littérale, souvent même inexacte et mutilée de celui d'Anne Adams » publié en anglais sous le même titre, il y a quelques années.

En 1113 les juifs de Syracuse crucifièrent quelque temps avant Pâques, non point un enfant, mais un bouc vivant, afin de représenter d'une manière insultante pour les chrétiens la mort de Jésus-Christ, mais les auteurs de ce scandale, dénoncé par une femme nommée *Apis*, furent convaincus de ce fait et mis à mort de diverses manières par Tancrède, qui était prince à cette époque.

Robert, abbé de Saint-Michel du Mont, Matthieu de Westminster et Jean Bromton (28), rapportent qu'en l'an 1145, la 10[e] du règne d'Etienne, un enfant nommé Guillaume eut le sort d'Hugues de Lincoln.

« En 1171, dit le continuateur de Sigebert (29), Thibaut, comte de Chartres, livra aux flammes plusieurs juifs de Blois, qui, après avoir dans la solennité de Pâques crucifié un enfant pour outrager les

---

(28) ℭ *Sigeberti gemblacensis cœnobitæ Chronicon... cum... additionibus Roberti abbatis Montis*, etc. Parisiis, apud Henricum Stephanum, 1513, in-4, fol. 120, et 140, v°; *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tom. XVII, p. 6, note *a*; *Flores historiarum per Matthæum Westmonasteriensem collecti*, etc. Francofurti, typis Wechelianis, M. DCI, in-folio, p. 244, lig. 46; Bromton, ap. collect. Twysden, tom. I, fol. 1043, lig. 25; *Nova Legenda Anglie*, fol. cccix col. I; Simon, *le Grand Dictionnaire de la Bible*, etc. Lyon, chez J. Certe, M. DCC. III, in-folio, tom. I, art. JUIFS, p. 751, col. 1; *Acta Sanctorum*, tom. III martii, sub. xxv[a] die, p. 588, C; Fox, t. I, p. 227, col. 2, ligne 56; Tovey, p. 11; Trivet, anno 1144, ap. d'Achery, tom. III, p. 146, col. 2, etc. etc.

(29) Robert du Mont, Simon, loc. cit.

chrétiens, le mirent ensuite dans un sac et le précipitèrent dans la Loire. Ceci ayant été découvert, les juifs furent convaincus de ce crime et livrés aux flammes, comme nous l'avons dit plus haut à l'exception de ceux qui se convertirent à la foi chrétienne. »

« Pareille chose, ajoute le même auteur, arriva à un autre enfant à Glocester, sous le règne de Henry II, la 6e année de son règne (30). »

En 1183, Philippe-Auguste chassa les juifs de la France, confisqua leurs biens et changea leurs synagogues en églises. Ce qui motiva cette rigueur fut le récit que firent à ce roi les enfans avec lesquels il avait été élevé, des cruautés commises chaque année sur la personne d'un chrétien. Saint Richard, disent à ce propos les chroniques, cet enfant dont le corps repose dans l'église des Sains-Innocens à Paris, fut ainsi tué et crucifié à Pontoise par les juifs (31). « Ceux-ci, ajoute Robert du Mont, font fréquemment, *à ce qu'on dit*, la même chose quand ils en trouvent l'occasion (32). »

---

(30) Bromton, ap. collect. Twysden, tom. I, col. 1005, lig. 52.

(31) Bromton, ap. coll. Twysden, tom. I, col. 1050, lig. 38, au 1160; Henry de Knyghton, ibid. tom. II, col. 2394, lig. 17; Tovey's *Anglia Judaica*, p. 12.

(32) Rigord. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tom. XVII, p. 5, E et suiv.; Guillaume le Breton, ibid. p. 66, B; Vincent de Beauvais, *Speculum Historiale*, lib. XXX, cap. 25; Guillaume Guiart, *Branche des Royaux Lignages*,

Plus tard, le même roi fit brûler 90 juifs qui, selon ce qu'on lui avait rapporté à Saint-Germain-en-Laye où il était, avaient à force d'argent obtenu de la comtesse de Bray-sur-Seine qu'elle leur livrât un chrétien auquel ils reprochaient faussement le vol et l'homicide; qu'ils avaient lié les mains à cet homme, et ceint son front d'une couronne d'épines; que dans cet état ils l'avaient promené par toute la ville en le frappant de verges, et qu'enfin ils l'avaient pendu à un gibet (33).

« L'an de Jésus-Christ 1235, disent Matthieu Paris et Matthieu de Westminster (34), tous les deux dans les mêmes termes, le roi d'Angleterre Henry III,

---

tom. VII de la collection des *Chroniques nationales* de M. Buchon, p. 33, v. 213; *Fortalitium fidei*, septima consideratio, tertius punctus (sic), secunda credulitas; Simon, loc. cit, col. 2; *Liber Cronicarum cum figuris et ymaginibus ab inicio mundi*. Nuremberg, Ant. Koberger, 1493, gr. in-folio, fol. CCVII, r°, *in fine*. Voyez aussi les *Acta Sanctorum*, tom. III martii, sub XXV[a] die, p. 591, B; *la Cosmographie universelle de tout le monde*, etc. Recueilly tant par Sébastien Munster, que recerché par Françoys de Belle-Forest. A Paris, chez Nicolas Chesneau, M. D. LXXV, in-folio, premier volume du premier tome, col. 222 et second volume du premier tome, col. 485, avec gravure en bois représentant un enfant en croix, et *les Grandes Annales et Histoire Générale de France* du dernier, à Paris, chez Gabriel Buon. M. D. LXXIX, in-fol. tom. I, fol. 543, v°.

(33) Robert du Mont, fol. 140. v°.

(34) Rigord. ibid. p. 36, D; Guillaume le Breton, ibid. p. 71, A; *Chroniques de Saint-Denys*, ibid. p. 377, A; Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. XXX, cap. 53; *Fortalitium dei*, loc. cit. Tertia crudelitas.

à la fête de Noël de la dix-neuvième année de son règne, tint sa cour à Westminster en présence d'un grand nombre d'évêques et de barons. On amena devant lui sept juifs de Norwich qui, ayant enlevé un enfant, l'avaient dérobé pendant un an aux regards des chrétiens, l'avaient circoncis (35) et voulaient le crucifier dans la solennité de Pâques; mais convaincus de ce fait, ils avouèrent en présence du roi la vérité de la chose; et pour ce crime Henry III voulut qu'ils restassent en prison. »

En 1240, des juifs de Norwich circoncirent un enfant chrétien et se proposaient à le crucifier; mais son père à qui on l'avait dérobé, étant parvenu à le

---

(35) *Historia Major*. édit. de Londres, 1640, part. II, p. 409, lig. 34; *Flores historiarum*, p. 295, lig. 19. Voyez aussi le *Polychronicon* de Ralph Higden, bénédictin du monastère de Saint-Werberg à Chester, lib. VII, cap. 15, MS. de la Bibliothèque royale, n° 4922. [Le docteur Thomas Gale n'a publié dans son recueil d'Historiens anglais, tom. III. p. 179-287, que les six premiers livres de cette compilation qui se rapportent aux Bretons et aux Saxons; mais le *Polychronicon* entier a été traduit en anglais en l'année 1357, la trente et unième du règne d'Edward III, par John de Trevisa, recteur de la paroisse de Berkley, et cette traduction a été imprimée in-folio en 1482, par William Caxton qui y a ajouté un 8e livre. Cette édition est si rare, qu'il n'en existe des exemplaires qu'en Angleterre, et seulement dans les bibliothèques de lord Spencer et de notre ami M. Richard Heber; dans le *British Museum* et dans la Bibliothèque Bodléienne.] Enfin, voyez encore *Polydori Vergilii Urbinatis Anglicæ Historiæ, libri* XXVI. Basileæ, apud Io. Bebelium, anno. M. D. XXXIIII, p. 298, lig. 3 et suiv.; Fox, p. 368, lig. 67; et Charles Malo, p. 248.

retrouver, l'évêque nommé Guillaume de Ræle fit arrêter tous les juifs de la ville. Comme ceux-ci voulaient se mettre sous la protection de l'autorité royale, l'évêque dit : « Quand il s'agit de circon« cision et d'attaque à la foi, cela regarde le tribu« nal ecclésiastique et non celui du roi. » En conséquence, quatre juifs convaincus de ce crime furent d'abord tirés à quatre chevaux, puis pendus (36).

En 1250, les juifs circoncirent un enfant d'environ trois ans, le crucifièrent et le tuèrent après lui avoir fait souffrir tous les tourmens qu'ils purent imaginer. Il est enterré dans l'église de Lincoln où il a, dit-on, rendu la santé à un grand nombre de malades, en sorte que l'église de Lincoln est proclamée très heureuse, et qu'on y vient en pélerinage pour honorer le saint martyr (37).

Il est possible que cet enfant de trois ans ne soit autre que Hugues de Lincoln, que les chroniques s'accordent à dire âgé de huit ans, et dont elles fixent la mort à l'année 1255. C'est au moins l'opinion de Richard Smith, qui met *B. Hugo puer* parmi *Quidam sanctitate clari in Anglia tempore Henrici tertii,* qui rapporte à ce propos le passage

---

(36) Les lois romaines punissaient par la confiscation des biens, l'exil perpétuel et même par la mort, les Juifs convaincus d'avoir circoncis ou fait circoncire un chrétien, libre ou esclave. Voyez le Code de Justinien, liv. I, titre IX, art. 15, et titre X, art. 1.

(37) *Historia major,* édition de 1640, part. II, page 532, ligne 24.

de Matthieu de Westminster traduit ci-dessus, et cite Matthieu Paris, etc. (38).

En 1569, des juifs de Constantinople dérobèrent un enfant chrétien et le crucifièrent. Pendant qu'ils se livraient à la perpétration de ce crime, un incendie se déclara subitement, et consuma un grand nombre de maisons, de boutiques et d'ateliers, et causa beaucoup de dommage. Parmi les ruines qu'il avait produites on trouva, au lieu où le feu avait commencé, le corps de l'enfant encore attaché à la croix, et dans toute son intégrité (39).

---

(38) *Flores historiarum*, p. 349, lig. 5.

(39) On a cru long-temps à l'usage dans lequel les Juifs auraient été de crucifier des enfans chrétiens. En effet, dans une relation d'un crime de ce genre qui aurait été commis par les Juifs de la ville de Trente sur un enfant d'environ vingt-neuf mois, nommé Simon, dans la nuit du jeudi au vendredi saint de l'année 1475, (Relation imprimée pour la première fois à Rome par maître Barthelemy Guldinbeck de Sultz, le mardi XIX juin de la même année, cependant il en existe une autre édition, prétendue la première et inconnue à Panzer; elle est in-4° de dix feuillets de trente-quatre lignes à la page, sans chiffres, signatures ni réclames, et en caractères gothiques. Voyez le *Catalogue des livres rares et précieux.... de la bibliothèque de feu monsieur J.-F. Vande Velde*, etc. Gand, chez P. F. de Gœsin Verhægbe et sa veuve, 1831-32, deux vol. in-8°, t. II, p. 290, n° 10107, en six feuillets, petit in-4°, et intercalée textuellement dans les *Annales Placentini ab Antonio et Alberto de Ripalta conscripti*, ap. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XX, col. 945, D) on lit les passages suivans : *Crudeles Iudei non solum christianorum res rabiosa vsurarum fame consumunt, sed in capita nostra perniciemque coniurati filiorum nostrorum vivo sanguine depascuntur quos*

Le souvenir de l'histoire que célèbre notre ballade s'est conservé fort long-temps, et subsiste

---

atroci in sinagogis suis affligunt supplitio et instar Christi crudeli funere ingulant. Après avoir dit que Marie et André, mère et père de l'enfant enlevé, le cherchaient dans toute la ville, l'auteur ajoute : *Pueri autem omnes e quorum labiis sæpe spiritus sanctus eloquitur. Illum apud Iudeos inquirendum fore asseuerabant futurum enim vt eum rapuissent Iudei. Et vt in cristiane fidei contemptum in cruce suspenderent.* Le cadavre après avoir été mis, comme celui d'Hugues de Lincoln, *sub cadis vrinariis*, fut en dernier lieu placé dans la basilique de Saint-Pierre, *vbi maxima languentium confluente frequentia multis maximisque in dies miraculis fulget.* Puis, sans aucune transition, l'auteur ajoute ces paroles : *Ecce fideles christiani Iesum inter latrones rursus crucifixum. Ecce quid facerent Iudei si inter christifideles haberent imperium. Gloriosus Symon Virgo Martir et Innocens vix ablactatus et cuius lingua nundum humanum soluebat eloquium in contemptum nostre fidei a Iudeis extensus est in cruce*, etc. Néanmoins dans le récit que fait l'auteur des tortures par lesquelles les Juifs auraient terminé la vie de cet enfant (tortures représentées dans une grande gravure en bois du *Liber Cronicarum*, déjà cité, fol. CCLIIII, v°) il n'est point question qu'il ait été crucifié.

Nous terminerons cette note déjà trop longue en rapportant ce passage d'un auteur célèbre : « Je restai long-temps sans oser me hasarder dans la rue des Juifs (de Francfort-sur-le-Mein). Les anciens contes sur leurs cruautés à l'égard des enfans des chrétiens, rapportés d'une manière si effrayante dans la chronique de Godefroy, me revenaient à l'esprit. Quoique de notre temps on eût d'eux une meilleure opinion, cependant les peintures satiriques que l'on voyait encore sur les murs de la tour du pont témoignaient peu en leur faveur. Il était assez évident que ces peintures étaient l'ouvrage, non de quelque ennemi privé, mais du mécontentement public. » (*Mémoires de Goëthe*, *traduits de l'allemand par* M. Aubert de Vitry. Paris, Ponthieu, etc. 1825, in-8°, tom. I, p. 93.)

peut-être encore maintenant chez le peuple de Lincoln(40). En effet on lit dans un ouvrage moderne : « Le quartier de Lincoln appelé *Newport* ou la *Nouvelle-Ville* était principalement habité par les juifs qui s'y étaient établis en grand nombre et que le commerce avait enrichis. Il y avait jusqu'à ces derniers temps un puits nommé *Grantham's well*, *d'un enfant qui, à ce qu'on disait, avait été crucifié par les juifs en haine de la religion chrétienne, et enterré par eux en cet endroit* (41).

La ballade que nous publions se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, nº 7268. 3. 3. A. Colb. 3745 (petit in-4º, vélin, 2 col.) fol. 135, rº, col. 1. Comme lui elle paraît contemporaine de l'événement qu'elle célèbre ; au moins il résulte des vers 50 et 297 que le roi Henry III vivait encore,

---

(40) *Theologia Juridica*, etc. auctore Ioanne Baptista Fickler, etc. Diligendæ excudebat Sebaldus Mayer cIↃ. IↃ. LXXV, in-8º, p. 505.

(41) *The Traveller's Guide; or, English Itinerary;* etc, by W. C. Oulton, esq. Albion Press printed. Published by James Cundee, etc. 1805, in-12, tome II, page 54, col. 1, art. LINCOLN. Dans le *Fortalitium fidei*, édit. de 1525, fol. ccxviij, rº, col. 1, lib. *tertius*, *tertia expulsio Judæorum*, il est question d'un enfant de Lincoln nommé *Alfonsus*, âgé de dix ans, et fils d'une femme veuve et pauvre, lequel passait chaque jour par la *juerie* en chantant les louanges de la Vierge. Les Juifs irrités le saisirent, lui coupèrent la langue, lui arrachèrent le cœur et le jetèrent *in loco profundissimo et immundissimo fetoribusque pleno, qui locus erat eorum continua latrins.* Un diamant lui vint au bout de la langue, et il chanta toujours : ce qui le fit retrouver par sa mère. Cette histoire est sans date.

lorsqu'elle fut faite (42). Son style barbare et sa mesure incertaine indiquent encore plus que son premier vers qu'elle était destinée à être chantée par le peuple.

Elle semble avoir été inconnue à tous ceux qui, soit en France, soit en Angleterre, se sont occupés de publier, d'extraire ou de faire connaître de tout autre manière les monumens de la littérature anglo-normande. En effet, s'il en eût été autrement, elle eût été mentionnée par le savant évêque de Dromore, Thomas Percy, dans l'avant-propos de la ballade écossaise intitulée *The Jew's Daughter* (43) qui paraît, quoi qu'en dise Tyrwhitt, n'être autre chose que la même histoire remaniée postérieurement; par John Pinkerton, qui annonce une autre rédaction de cette dernière (44), et qui en a publié une nouvelle

---

Nous avions cru d'abord que nous trouverions quelques renseignemens curieux sur le fait qui nous occupe, dans le manuscrit de la Bibliothèque Harléienne, nº 6829, où sont contenues les collections manuscrites pour le Lincolnshire, de Gervase Holles, patriote et antiquaire célèbre du règne de Charles Ier. Nous avons vérifié : il n'y a rien.

(42) Ce prince mourut à Londres, en 1272, dans la 64me année de son âge et la 56me de son règne.

(43) *Reliques of ancient english poetry*, etc. The sixth edition. London, Samuel Richards and co, 1823, in-12, vol. I, p. 153.

(44) « *Sir Hugh or the Jew's Daughter* is composed of two copies, one published by Dr. Percy, the other in a collection of Scotish Songs, etc. Edin. 1776. » Nous connaissons ce recueil; il a été publié par David Herd qui l'a intitulé : *Ancient*

dans son recueil (45) ; par John Gilchrist qui en a encore publié une autre (46); par Robert Jamieson qui en donne une cinquième (47) ; ou par Tyrwhitt dans ses notes sur les *Canterbury Tales* de Chaucer (48).

Nous avons donné à cette pièce le nom de *Ballade*, parce qu'il représente mieux que tout autre la croyance où nous sommes qu'elle fut chantée en Angleterre pendant un temps plus ou moins long. Nous savons bien que l'on nous objectera que ce mot est pris par nous dans son acception en anglais ; que M. de Roquefort, dans son *Glossaire de la langue romane*, le traduit par *pièce de vers*, *espèce d'épi-*

---

and Modern Scottish Songs Heroic Ballads, etc. Edinburgh: *Printed by John Wotherspoon*, *etc.* MDCCLXXVI, la Ballade s'y trouve, t. I, p. 96, 2 vol. in-12. La Ballade qu'il contient est la même que celle du recueil de Gilchrist, sinon que cette dernière contient sept stances de plus.

(45) *Sir Hugh, or the Jew's Daughter* (*Select Scotish Ballads* London, printed by and for J. Nichols. M. DCC. LXXXIII, in-8°, tom. I, p. 75, et note, p. 144.)

(46) *A Collection of Ancient and Modern Scottish Ballads, Tales, and Songs : with explanatory notes and observations*, etc. *In two volumes.* Edinburgh; printed for William Blackwood, etc. 1815, in-12, tom. I, p. 210-213.

(47) *Popular Ballads and Songs from tradition, manuscripts, and scarce editions*, Edinburgh. 1806, in-8°, tom. I, p. 139.

(48) Chaucer, dans son *Prioresses tale*, raconte l'histoire d'un enfant mis à mort par les Juifs *in Asie, in a gret citee;* il la termine par cette invocation :

O yonge Hew of Lincoln, slain also
With cursed Jews, as it is notable,

gramme, ... que l'abbé Massieu (49) dit que la ballade naquit sous Charles V (50) avec *toutes les autres pièces, dont le principal agrément consiste dans le refrain.* A cela nous répondrons qu'effectivement nous donnons à ce mot le sens qu'il a en anglais; que M. de Roquefort s'est trompé, et que l'abbé Massieu a commis aussi une erreur. En effet, on lit dans *li Jus du Pélerin*, pièce composée au plus tard dans les premières années du quatorzième siècle, les vers suivans que leur auteur anonyme fait dire à *Rogaus*, l'un des interlocuteurs qui parle d'Adam surnommé le *Bossu d'Arras*, poète artésien de la fin du treizième siècle :

Neuil, ains savoit canchons faire,
Partures et motès entés ;
De che fist-il à grant plentés,
Et *balades*, je ne sai quantes (51).

For it n'is but a litel while ago,
Pray eke for us, we sinful folk unstable,
That of his mercy God so merciable
On us his grete mercie multiplie,
For reverence of his moder Marie.

(*Canterbury tales of Chaucer.* Oxford, at the Clarendon press, 1798, in-4°, tom. II, p. 48-59.

(49) *Histoire de la Poésie Françoise*, etc., à Paris, chez Prault fils, M. DCC. XXXIX, in-8°, p. 218.

(50) On lit ce qui suit dans un traité de Poésie française, composé au XIVe siècle et inédit : «Après vint Philippe de Vitry qui trouva la manière des motès et des *balades* et des simples rondeaux, et en la musique trouva les .iiij. prolacions et les notes rouges et la noveleté des proporcions.» (*Règles de la seconde Rectorique.* MS. sur vélin, du XIVe siècle, appartenant à M. Monmerqué, de l'Institut, fol. 1, v°, col. 1.)

(51) Vers 90 et suiv. *li Jus du Pélerin* a été publié en 1822,

Puis un peu plus loin, le même auteur *chante* le premier vers d'une de ces ballades qui, à en juger par ce court échantillon et par les réflexions que fait sur elle *Warniers*, autre interlocuteur, ne devait pas être historique.

---

par M. Monmerqué dans le 2e volume des *Mélanges de la Société des Bibliophiles français*, d'après le MS. de la Bibliothèque royale, fonds de La Vallière, n° 81, *olim* 2736.

HUGO DE LINCOLNIA.

Ore oez un bel chançon
Des Jues de Nichole (1), qui par tréison
Firent la cruel occision
De un enfant que Huchon out non.

En Nichole la riche cité,
Dreit en Dernestal (2), l'enfant fui néé ;

---

(1) Lincoln était ainsi appelé par les Normands, qui ne pouvaient pas bien prononcer le véritable nom de cette ville. Encore aujourd'hui, une partie du *Swan Pool* (vaste étendue d'eau, ainsi nommée, à cause du grand nombre de cygnes qui y vivaient, et située au bas de la colline où Lincoln est bâti, à l'ouest de cette ville) porte le nom de *Nichol Pool.*

(2) Il résulte des vers suivans, qu'il ne s'agit point ici de *Dernetal*, bourg de Normandie, actuellement situé dans le département de la Seine-Inférieure, ni du village du même nom qui se trouve dans le pays d'Auge, mais bien d'un quartier de Lincoln, auquel les Normands avaient probablement donné le nom de l'un des lieux de leur pays, de même que les Arabes, lorsqu'ils firent la conquête de l'Espagne, donnèrent à quelques-unes des villes où ils s'établirent les noms des lieux de l'Orient qu'ils avaient quittés, appelant Séville *Emesse*, Grenade *Damàs*, Jaën *Kinesrin*, Malaca *Arden* (nom arabe du Jourdain), Xerès *Palestine*, etc. Nous ne savons auquel des deux pays, à la France ou à l'Angleterre, appartient le *Darnestal* cité dans le *Dit du Lendit rimé* (*Fabliaux et Contes*, édit. de 1808, tom. II, p. 305, v. 115). Enfin nous ferons remarquer qu'à Paris la rue Grénétat s'appelait *Darnetal*, et qu'à Caen le chef-lieu de la paroisse de Saint-Pierre, ainsi que le pont et le moulin qui en dépendaient, portaient ce même surnom. Le savant évêque d'Avranches, Huet, expliquant ce mot par le

De Peitevin le Ju fu emblé
A la gule de aust (3), en un vaspré.

Jà plus tost emblé ne fu
Qe la mère ne fu aperceu
Qe l'enfant fu perdu :
Ele ala querant en meint liu.

Tute la vespre ele ala criant
Desqu'al ure de corfeu (4) sonant :
« Perdi ai mon cher enfant
« Que jo tuz jurz ai amé tant. »

Mult poi dormist la mère la noit,
En son lit mult poi de ure jut,
Mult préa Deu si lui plust
Par sa merci que afere lui fust.

Quant ele out fet la ureison
Tant tost out-ele suspeccion
Qui de son fiz le emblison
Par Jus fet et par tréison.

Jà plus tost ne vint l'ajornant
Qe la femme ne ala plorant

Gaulois et l'Allemand, lui donne la signification de *portion de terre située dans une vallée.* Voyez *les Origines de la ville de Caen*, etc. 2e édit., à Rouen, chez Maurry, M. DCC. VI, in-8°, p. 287.

(3) A l'entrée du mois d'août.

(4) Couvrefeu, anglais *curfew*.

Par la Juerie (5) demandant
As us (6) de Jus : « U est mon enfant ? »

La port ù l'enfant fu entré
Ne dute pas que ne fu ben fermé,
Qe nul crestien de mère néé
Poust saver le lur privéé.

La fame fu tost par tute la cité
Qe l'enfant fu emblé ;
Mès nul hom saveit la vérité
Fors Jhésu-Crist et les escomengé (7).

---

(5) Quartier habité par les Juifs, bas latin *judæa*, *judæaria*, *juderia*, *judaicæ*, *judaismus*; anglais *jewry*; italien *ghetto*. « Ensi se herbergièrent la nuit devant la tor et en la *juerie* que l'on appelle le Stanor », etc. — Geoffroi de Ville-Hardouin, n° 83. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 450, D.

La rue de la *Juiverie* à Paris et la rue *Juiverie* à Lyon doivent, comme chacun sait, leur nom aux Juifs qui les habitaient exclusivement. Il existe encore à Venise un quartier appelé *la Giudecca*, et à Ferrare il en est un aussi nommé *la Zuecca*, pour la même raison. Voyez Muratori, *Antiquitates italicæ Medii Ævi*, tom. I, col. 898, D.

(6) Portes.

(7) Les excommuniés, les Juifs. Cependant, cette dénomination n'est pas juste, car, comme le remarque Saint-Antonin, les sentences ecclésiastiques ne peuvent atteindre ceux qui sont hors de l'Eglise. *De his quæ foris sunt, ut omninò Pagani et Judæi Ecclesia non judicat quo ad sententias spirituales*. Divi Antonini, archiepiscopi florentini Chronicorum opus. Lugduni, ex officinâ Juntarum, M. D. LXXXVII, in-folio, tom. I, page 290, col. 1, D.

Pur la suspeccion que ele out
Des Jus de Nichol, cum Deu plout,
Ele ne cessa à pain tut la noit
Desques ele vint à la curt.

Quant la femme frualé
Hos de Nichol la cité,
Mult furent al ure léé
Qui l'enfant fu emblé.

Ist quidoint ben qu'ele fu fui
Hors de Nichole par dote de vi,
Qe ele feseit si grant cri.
Altre chose orrez, ne dotez mi.

Quant ele vint devant le rei Henrie
(Qui Deu gard et tenge sa vie!)
A ces piez mult tost chéie
Et pitosement le cria mercie:

« Sire, si vus plest oïr : mon fiz fu emblé
« Des Jus de Nichole en un vespré;
« En pernez garde, si vous plest par charité. »

Verai son serment, fist issi :
« Par la pité Deu ! c'il est issi
« Cum conté as ore ici,
« Les Jus murrunt sanz merci;

« Et si tu mentu as
« Sur les Juz de tel trespaz,

« Par seint Édward, ne dotez pas
« Qe même le jugement tu averas. »

La femme respondist mult dulcement :
« Jhésu-Crist omnipotent
« Al jur de juge le vous rent,
« Qe le veirz poissez saver ultrement ! »

Tost après que l'enfant fut emblé
Les Jus de Nichol firent grant semblé
Des Jus plus riches d'Engleterre né,
Cum avant fu purparlé.

L'enfant devant els mené fu
De une corde lié par Jopin (8) li Jeu.
L'enfant firent tantost néu (9)
Cum jadis firent le Jus Jhésu.

Tuz les Jus qui là furent
Mult grant joie trestuz firent
Qe l'enfant tut nu virent ;
Mult poi de pité de li ourent.

Tantost dist Jopin li Ju,
Qui quidost dire mult grant pru :
« L'enfant covent qu'il seit vendu
« Pur trente deners, cum fu Jhésu. »

---

(8) Appelé *Copinus* par Matthieu Paris.
(9) Nu.

Agon li Ju respondist tant :
« Bailez-méi icel enfant
« Pur trente deners ben pesant.
« Vei lles ici demeintenant ;

« Mès je voil que seit jugé
« A la mort, et à mei livré ;
« Et que jo face ma volenté,
« Pur tant que jo l'ai achaté. »

Le responz des Jus fu mult foi
Et lur conseil disant tost :
« Qe Agim l'ait, n'e pas tort,
« Mès que tost seit mis à la mort.

Et plus fort mot diseient puis
De Nichole les malveis Jus,
Tuz crient à une voiz (10) :
« L'enfant seit mis sur la croiz. »

Les Jus de Nichole demaintenant
Une croiz aportèrent avant.
Mult fu l'enfant al jur tremblant,
L'enfant dist tant ne quant.

L'enfant delié mult tost fu
Et sur la croiz mult tost pendu
Vilement, cum Jhésu fu
Qui murust pur nostre pru.

---

(10) Voix.

Ore oez grant pru u dolur
Deu merci ! cum out poür
Li juven enfant à cel ure
Quant la croiz i fu mis sure.

Ses braz furent estendu
Sur la croiz si lié cum il fu,
Et percéfurent par mainz de Ju
Ses pez, ces meinz des clous agu.

Issi furent atachez
De cel enfant meinz et pez
A la croiz, cum vus oez,
Et tut vif sur la croiz crucifiez.

Ore oez le grant dodel del enfant
Quant Agim le Ju vint avant,
Pur tant qu'il diseit tant :
« L'enfant murra demeintenant. »

Agim le Ju son knivet (11) prent
Et perce la coste del innocent
Et puis son quer en deus defent
Dunques gurristrent (12) les malveis gent.

Pur un cri que l'enfant fist
Quant l'alme del cors en issist,
Sa mère apela et tant dist :
« Pur mei priez à Jhésu-Crist. »

---

(11) Petit couteau, canif ; anglais *knife*.
(12) Dont goûtèrent.

La bon alme de cel enfant
Porté fui demaintenant
Des angles de cel (13) tut chantant
Devant Deu tut poissant.

Quant fu mort sur la croiz
Icel enfant, i deseient puis
De Nichole les malveis Jus :
« Le cors seit porté horz al uiz.

« Par fond sait fui (14) dedenz la terre,
« Ke hom crestien né de mère
« U seit enterré, puis ù ere
« Nostre priveté, ne savere. »

Quant le cors enterré fu,
En eschar dit un Ju :
« Ore face la mère de lui
« Mult grant joie al jur de hui ! »

Lendemain en la matiné
Jus passèrent ù fu enterré,
Amont de la terre l'unt trové ;
Mult furent al ure esponté.

Les Jus de Nichole, quant oïrent
De grant merveil que les altres virent,
Mesme le jur asemblèrent,
A un consail consentirent,

(13) Des anges du ciel.
(14) Soit enfoui.

Qe le cors de l'enfant
Geté fut demeintenant
Et à chambre privé tut puant :
Mult furent fols et mescréant.

Car les Jus de treson plain
Le cors trovèrent lendemain
Sur la sele de chambre forain ;
Quanque firent fu en vain.

Mult firent (15) plein de dolur
Les Jus de Nichole et de poür
Quant il ne poaint à nul jur
Le cors muscer nuit ne jur.

Vint un Ju, et dist tant :
« Le cors seit porté del enfant (16)
« Hors de Nichole demeintenant,
« Qe jà tost ert puant ;

« Car une femme que jo ai privé,
« Me ad noris que ad esté,
« Et par dons l'a granté
« Le cors enporter en priveté.

« Mès devant que seit porté
« Hors de Nichole la cité,
« Tuz les plaies seient emplé
« De jaun cire ben boillé. »

(15) Lisez *furent*.
(16) Le manuscrit porte *enfait*.

Par la norriz malturé
Le cors nutanté fu porté ;
En un fontainne fu geté
Derère le chastel del cité.

La femme fu tenu cristien,
Pur ceo se dota nule ren;
Eschaper quidout mult ben,
Puis fust tenu plus vil de chen.

Une altre femme vint lendemain
Pur del ewe à la fontain,
Le cors trova; mès à pain (17
L'osa tocher de sa main,

Pur tant que fu tant soillé
Del ordure del chambre priv
Mul fut la femme esmerveillé
De tels cors qui là fu trové.

Ele se est mult tost purpensé
De la fame d'un enfant emblé;
Denz Nichole se est alé
A Dernestal, ù l'enfant fu né.

Quant ele vint à la meson
Le parastre l'enfant Huchon,
Tantost dit-ele à le prodom
« Entendez ore à ma reson :

(17) A peine.

« Le cors de un enfant ai trové
« Hors de Nichole la cité,
« Amont d'un fontain en la matiné;
« Jo lo de vus que seit visité. »

Mult tost granta le prodom
Pur la grant suspeccion
Qu'il out que emblison (18)
Par Jus fu fet et par tréison.

Par mi la cité la femme ala disant:
« A une fontain ai trové un enfant
« Derère le chastel tut nu gisant.
« La v seit fet demaintenant. »

La cri de la femme que oïrent (19)
A la fontain tuz alèrent;
Le cors del enfant là trovèrent,
Pur sa alme tuz prièrent.

Jà plus tost ne furent mandé
Les corneres (20) de la cité
Qe i ne vindrent de bon gré
Pur fere la we (21) en léauté.

---

(18) Enlèvement.

(19) Ceux qui ouïrent le cri de la femme, etc.

(20) Coroners. Ce nom est ici donné non-seulement à l'officier à qui il appartient, mais encore aux douze assistans chargés d'examiner, avec lui, si les individus dont on trouve les cadavres ont été assassinés ou sont morts de leur mort naturelle.

(21) La visite du cadavre.

Quant fu fet del cors aü,
De tute la gent fu conu;
Et tuz disaint : « Al jur de hu
« Le cors seit porté ù né fu. »

Le cors mult tost fu porté
Desqu'al Desternal, ù fu né;
Pur ço que le cors fu tant soillé,
Del prestre ne poeit estre visité.

Une femme vint à cel ur (22)
Qe aveit perdu avant meint jur
La we (23) del oil par aventure,
Cum Deu voleit nostre Seignur.

La femme mult tost diseit tant :
« Allas ! Huet de juven enfant,
« Qe si beals fustes avant,
« Pur quei estes ici gisant ? »

De ces mains le cors mania,
Le oil que out perdu après tocha;
Deu sa grace à lui mustra,
La we del oil à lui dona.

Quant la femme fu aparceu
De la grace et de la vertu
Que à lui enveïe fu,
« Des merci ! dist; j'o la véu. »

---

(22) A cette heure.
(23) La vue.

Tote la gent qui là furent
La vertu trestuz virent ;
Tuz à Deu graces rendirent;
Issi firent quanque oïrent.

A cel ur vint avant
Un convers, et dist tant :
« Volez saver demeintenant
« Coment murut icel enfant ?

« Le cors de lui que est soillé
« De chaut ewe seit lavé :
« Jo crei ben que ert trové
« Coment l'enfant fu pené. »

Jà plus tost lavé fu
Que la convers ne fu aparceu ;
De la treson lur mustra à us
Qe fu fet par conseil de Ju.

Mesme les plaïes dunt Deu fut pené
Sur l'enfant furent trové ;
Par mi Nichole la cité
La fame mult tost est passé.

Icels de la mère-esglise oïrent
La vertu Deu, qui les altres virent ;
Al cors seint tuz alèrent,
Tut à force l'emportèrent.

Par mi Nichole la mère-esglise,
U les cors seinz furent jadis,

Od grant joie en tumbe mis (24):
Mult ben firent, cum m'est avis.

En tote la cité n'i aveit chanoin
Qui i ne vint en procession
Encontre le cors de Huchon.
En tombe fu mis od grant dévocion.

Tost après vint la mère
De la curt, od doleruse chère,
Pur quei le cors ne poeit vere
De son cher fiz que ele out chère.

Pur la fame que fu grant
Des occision de cel enfant,
Et sur les Jus fut dist tant,
Les Jus furent pris demaintenant.

Les Jus de Nichole, quant furent pris,
En fort prison tost furent mis;
Dunt diseient les Jus lur avis :
« Par Falsim eimes traïs. »

---

(24) Voyez sur un ancien tombeau de la cathédrale de Lincoln, qu'on présume avoir été celui du jeune Hugues, la dissertation de Smart Lethieulier, insérée dans l'*Anglia Judaica* du docteur D'Blossiers Tovey. Elle est illustrée par la gravure du monument qui avait déjà été reproduit de cette manière par le docteur Stukeley dans son *Itinerarium curiosum*. Ce dernier, et d'après lui Willis, dans son Histoire de la cathédrale de Lincoln, donnent ce tombeau à l'évêque Hugues le Bourguignon.

En prison durent chescon péé
Les Jus de Nichole la cité;
Feimmes, enfanz, furent eschapé
Par conseil et pur pité.

Desque lendemain, que rei Henri
(Qe Deu gard et tenge sa vi!)
Vint à Nichol od sa chivalerie,
Cum Deu voleit, la sue merci!

Les Jus furent demandé
Devant le rei trestuz lié,
Pur enquere la vérité
Si l'enfant fu crucifié.

Un sage hom qui fu là
Devant le rei tantost parla,
Le Ju que ore mustra
Le veir al rei, n'i avora.

Tantost vint Jopin le Ju
Que tut la tréison avant eu:
« En que meson tut fet fu
« Vus le saverez al jur de hu.

« De Partenin le Ju fu emblé
« A la gule de hast, en un vespré;
« Dedenz ma porte quant fu entré
« De forz lienz l'enfant fu lié.

« Dedenz ma meson fu enprisoné
« Desque les Jus de Engletere né

« Tut saveint cel priveté;
« Tuz diseient que fu crucifié.

« E tut Englete (25) n'aveit Ju
« Qe i n'i fust u son conseil i fu.
« Par commun conseil fu pendu
« Sur la croiz, cum fu Jhésu.

« Après vint Agim li Ju,
« A qui l'enfant fu vendu
« Pur trente deners, que jo receu
« De mes meins, cum fu Jhésu.

« De son knivet l'enfant occist
« Sur la croiz quant pendist;
« Mult grant doel l'enfant fist
« Quant del cors l'alme issist.

« L'enfant ne poeit estre enterré
« Dedenz maison ne dedenz en priveté,
« Pur quei nous fumes esmerveillé
« Et mult dulcement esponté.

« L'enfant nutanté porté feu
« Par la noriz de un Ju
« Qe pur cristien fu tenu
« A une fontainne, jo sai ben ù,

(25) Angleterre.

« Derère le chastel envers le west,
« Mult ben sai que parfond est;
« Là fu plongé par la test.
« Ore juge cum vus plest. »

Quant Jopin le Ju aveit dist,
Devant le rei fu escrist;
Le rei Henri mult tost dist:
« Pur la pité Jhésu-Crist!
« Mult mesfist que l'occist. »

Les Jus tost alèrent
A lur conseil et enparlèrent:
Jopin le Ju à la mort jugèrent,
Tost à serganz le commandèrent.

« Le cors de Jopin seit treiné
« Par mi Nichol la cité
« De chivals forts et ben ferré
« Desque la vie seit passé.

« Et puis seit pendu malement
« Cum traître et larron vistement,
« Qe puissent ver tute gent
« Pur quei est pendu, en quel entent. »

Cum li justis commandé fu,
Le cors fu traîné de Jopin le Ju
Des fors chivals, et puis pendu
Dehors Nichol, jo sai ben ù.

A costé de Cancvic, sur halt mont
U la gent pendu sunt
Que larcin u treson funt :
Mult urent Jus à lur hont.

Hic finit Passio pueri Hugonis de Lincolnia.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES POINTS DE LITTERATURE ROMANE,

AU SUJET DE LA LETTRE DE M. PAULIN-PARIS (1)

SUR LES ROMANS DES DOUZE PAIRS,

PAR M. DE MARTONNE, MEMBRE RÉSIDANT.

La plupart des manuscrits du roman de *Berte* donnent à Adans ou Adenès, son auteur, le surnom de roi, et M. de Roquefort pense qu'il le dut à la couronne que l'un de ses ouvrages avait obtenue dans un prix d'amour, tandis que les savans auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* préfèrent supposer qu'Adenès dut ce titre à la justice de ses contemporains, et à la supériorité de son talent poétique; comme si ses confrères avaient jamais pu consentir à reconnaître cette supériorité que rien ne justifie, comme on sait, aux yeux de ceux qui parcourent une même carrière. Au reste, M.P. n'adopte aucune de ces deux opinions. Suivant lui, le titre de roi est un titre officiel.

Cette dernière opinion qui ferait considérer Adenès, protégé de la reine, tout simplement comme le chef des ménestrels et jongleurs du palais, est d'au-

(1) *Li Romans de Berte aus grans piés*. Paris, chez Techener, 1832, in-12.

tant plus plausible qu'au moyen-âge les chefs des différens corps de métiers prenaient ordinairement le titre de roi. Ainsi l'on disait le roi des ménétriers comme le roi des barbiers. Les lettres d'institution de ces corporations (Ord. roy. 14e et 15e siècles) donnent officiellement ce titre, restreint en définitive au chef de la communauté des clercs de la Basoche; car la royauté des ménétriers fut abolie par Louis XVI. Au surplus, qu'on se figure le roi Adams comme le directeur du Conservatoire ou de l'Opéra de nos jours, on voit qu'à cette époque il fallait, sinon être *inter pares primus*, au moins faire ses preuves dans l'art qu'on était appelé à diriger, pour en devenir le roi.

Ces preuves, Adenès les avait faites par son roman d'*Ogier le Danois*, et par son Epopée de la reine *Berte*. A ceux qui auraient pu nier son érudition et rappeler qu'il était le compatriote de Marie de Brabant, souveraine dispensatrice des graces, il put opposer encore sa traduction, peut-être longuement amplifiée, de *Cléomades* et *Claremonde*.

Quand nous disons sa *Traduction*, nous pouvons différer sur ce point, soit avec M. P., soit avec ceux de nos érudits qui refusent aux Espagnols, c'est-à-dire aux habitans de la péninsule Ibérique, la composition primitive de romans anciens autres que les Amadis; mais qu'il nous soit permis d'entrer à cet égard dans quelques développemens.

Les Orientaux peuvent être considérés comme les

créateurs de plusieurs fictions intéressantes, que le génie de nos trouvères a transportées ensuite dans la langue romane. Certains épisodes de nos Épopées chevaleresques consistent souvent dans les récits d'enchantemens, dans les contes de Féerie que nos traditions nationales ne faisaient qu'effleurer. Aussi, comme pour reconnaître les emprunts que l'Europe faisait à l'Orient, tout savant *en clergie, en nécromance ou en magie*, est-il, dans nos vieux romans, originaire de Syrie, d'Afrique ou d'Espagne; tout médecin un peu savant est-il Juif, Persan ou Arabe, ou du moins a-t-il étudié *ès-universités* de Tolède ou de Cordoue. Il est facile de reconnaître dans ce concert d'opinions sur la haute science des Musulmans ou des Mages, non l'influence des croisades, mais celle qui lui est bien antérieure, celle enfin des communications de l'Europe avec l'Orient par l'Espagne.

Ce point établi, il paraît d'abord assez probable que le merveilleux de Cléomades ait été emprunté aux contes Arabes connus en Europe sous le nom de *Mille et une Nuits*. On pourra nous objecter, d'après M. de Sacy (*Mém. acad. Inscrip.* 1829), que l'auteur principal de ces contes devait écrire dans le neuvième siècle de l'Hégire qui répond au quatorzième de notre ère. Par conséquent, ajoutera-t-on, ces contes n'ont pu fournir ni au roi Adenès, ni aux autres poètes du treizième siècle, le merveilleux de leurs fictions. Accordons que les *Mille et une Nuits* aient été *rédigées par écrit* il y a seulement 400 ans. S'ensuit-il de là que les dif-

férens récits qui les composent n'aient pas été imaginés long-temps auparavant? M. de Sacy dit lui-même qu'il n'y est fait aucune mention de l'usage du thé et du café. Cet usage aurait été connu en Europe par les croisades, s'il avait été pratiqué dès lors en Orient; car si les croisés ne lisaient guère, ils s'accommodaient assez bien du luxe de l'Asie. Ils n'ont pas, que nous sachions, rapporté d'outre-mer les manuscrits des contes que plus tard un auteur inconnu rédigea dans la Syrie en langage vulgaire. Mais ces contes n'en avaient pas moins passé de bouche en bouche, depuis le temps des califes jusqu'à la consolidation de l'empire des Arabes, sur les bords du Tage et du Guadalquivir. Laissons donc aux Espagnols la gloire d'avoir eu les premiers la connaissance de ces fictions merveilleuses, importées chez eux par le peuple qui s'était établi sur leur territoire, et de les avoir propagées dans le reste de l'Europe.

Si ce n'est pas Marie de Brabant seule qui *a dicté* Cléomades, comme le rapporte Lenglet-Dufresnoy sans aucune preuve, et si c'est Blanche de France, veuve d'un *infant de Castille* qui, avec la reine, comme le suppose plus justement M. P., a invité Adenès à composer ce long poème, n'est-il pas présumable qu'elles lui auront procuré le modèle en vers espagnols, dont il a fait une si agréable amplification?

Mais ce me fait réconforter
Kel me daignièrent commander

Que ia ceste histore entendisse
Et *aorner* l'entrepresisse
Deux dames en ont maint la flour
De sens, de biauté, de valour.
Leur nons ne voel en apiert dire
Si que bien jay que ie mouroie
Se je ne fais, ne dit auoie
Riens fors leur plaisir et leur gré,
Pour chou seront leur non nommé
Si ie puis si couuertement
Kentendre ne puisse la gent.
(*Manuscrit de la bibliothèque du roi.*)

L'histoire *aornée* par Adenès, c'est-à-dire le poème espagnol selon nous, existait, dit-on, dans la bibliothèque de Paulmy, et doit être à l'Arsenal. On peut dire qu'il était lui-même la traduction du poème français; mais il faudrait en prouver la postériorité pour détruire notre hypothèse. Ne sait-on pas d'ailleurs que des poèmes espagnols d'origine, tels que *Flores et Blanchefleur*, transportés au treizième siècle dans la langue romane française, ont été depuis retraduits en castillan du seizième siècle? La *Linda Magalona* et la *Linda Claramonde* revinrent ainsi aux bords qui les avaient vus naître. Lorsque Hurtado de la Vera traduisait en espagnol, à la même époque, l'histoire du prince Erastus sur une version italienne, il ignorait peut-être que le *Dolopatos* ou le *roman des sept sages* qui est la même chose, avait été rimé en France et en Espagne longtemps avant lui, et qu'alors Boccace en avait imité plusieurs contes. Ces traductions qui toutes sont

d'ailleurs en prose, ne prouvent rien contre l'antériorité des poèmes sur les mêmes sujets.

D'un autre côté, sans sortir de celui qui nous occupe, le choix des principaux personnages qui sont Espagnols (1) ou Maures (2), le titre de *Done* Inabielle donné à une reine, et surtout, comme nous l'avons dit plus haut, l'espèce de merveilleux que contient Cléomades, dénotent en ce roman une origine hispano-africaine. Car nous irons même plus loin, en affirmant que le roman de *Cléomade et Clarmondine* ou *Claramonde*, moins

---

(1) As histores des rois d'Espaigne
Trueue on que uns rois de Sardaigne
. . . .
Cil d'Espaigne moult honorèrent
Roy Marcadigas et amèrent.....
Mort auoient oy parler
Des trois plus belles Espaignoles, etc.

Nota. Par le peu d'exemples que nous venons de citer, on verra que *rois* se conforme à certaines règles établies en prenant *s* au nominatif singulier. Le mot *roy* est au cas du singulier (v. p. 10).

(2) Sachies que droit a cellui temps
El regne des Affricans
Trois rois qui grant requête auoient
Car moult tres grand terre tenoient
Li uns de l'autre marchissoit
Moult pres et moult lun lautre amoit
Cascuns sauoit moult de clergie
Dingremance et dastronomie
Car a chelui temps vraiement.
. . . .

ses épisodes, n'est autre chose qu'une imitation, et souvent une copie, du conte des *Mille et une Nuits* intitulé simplement dans la traduction de Galland, le *Cheval enchanté*. Ici Cléomades est Firouz-Schah, fils du roi de Perse, à qui l'auteur arabe ne donne qu'une fille, quand le roi Marcadigas en a trois à marier. Dans le roman espagnol le bossu Croppars ou Croppart, roi négromancien, dans l'original arabe, un Indien magicien, présente au roi dont il veut épouser la fille un cheval richement en-harnaché. Voyez le chapitre : *Chi commence listore a parler de trois rois que ierent en le tere daufrique qui uinrent treuner les trois filles marcadigas.*

Mais le cheval de l'Indien est de plus représenté avec tant d'art qu'à le voir on l'eût pris pour un véritable cheval, et c'est au magicien inconnu qu'on en fait faire la première épreuve. Au contraire, Croppart se borne à vanters le qualités de son cheval *de fust*, et laisse malignement monter dessus Cléomades.

> Cleomades ne vault souffrir
> Que nulz sur le cheval montast, etc.

Le temps et l'espace que prendrait cette digression ne nous permettent pas de signaler toutes les différences; nous appellerons plutôt l'attention sur les ressemblances qui existent entre les deux récits de l'auteur syrien et de l'imitateur Adenès. Assurément la colère de Cléomades indigné de voir sa jeune sœur prête à passer dans les bras du laid roi Croppart, n'est pas plus grande que celle du prince Fi-

rouz-Schah, au sujet de la demande de sa sœur par un bateleur infâme :

Dist Cleomades moult mannuie
Que chilz homs a tel nez de truie
Doit auoir Marine ma suer
Sachiez que moult me touche au cuer
Kar ne fust si bielle et bien née
Chi a trop dure destinée, etc.

Enfin toute la scène de l'enlèvement, faute d'avoir bien tourné la cheville fatale, et jusqu'aux excuses du rusé magicien, sont semblables dans les deux ouvrages. Voyez le chapitre : *Si comme Cléomades monta sur le chevalet de fust par devant le roy son père et tous les barons et il l'emporta sitost quil ne seurent en peu deure quil fu devenus.*

Le voyage du prince Firouz-Schah dans les airs finit de même que celui de Cléomades, par sa descente sur la plate-forme d'une tour, d'où il parvient à l'appartement de la princesse du Bengale; mais tout ce qui suit immédiatement dans le roman européen est amplifié ou *aorné* selon l'expression d'Adenès, et fort différent, quant au ton de galanterie et aux détails voluptueux qu'on ne rencontre pas dans l'original arabe. La conversation entre Firouz-Schah et la princesse du Bengale est aussi plus grave et plus mesurée que celle de Cléomades avec Claremonde. Les mœurs musulmanes expliquent cette différence. Il est encore vrai que dans l'original arabe il n'existe ni géant ni prétendu de la princesse, et qu'au lieu de faire pour cela deux voyages, le prince

de Perse l'enlève tout d'abord, sans que son séjour pendant deux mois auprès d'elle ait été découvert et l'ait mis en péril.

Cependant comme Firouz-Schah, Cléomades arrive avec Claremonde à un jardin ou palais de plaisance peu éloigné de la ville. Voyez le chapitre : *Ensi que li rois Croppars trouua Clarmondine el gerdin chantant.* C'est d'un semblable séjour que l'Indien, délivré de prison par le retour du jeune prince, enlève aussi la princesse par le même stratagème, et en lui tenant le même discours. Voy. le chapitre: *Si comme li rois Croppars emportoit Clarmondine sur le cheval de fust.* L'Indien arrive ensuite au-dessus d'un bois, près de la capitale du royaume de Cachemire. Il y met pied à terre et dépose l'infortunée au bord d'un ruisseau.

Si dans le roman européen le vilain bossu poursuit Claremonde et la *requiert d'amour*, dans le conte arabe l'Indien veut faire violence à sa victime. Celle-ci pousse des cris qui attirent des cavaliers... Les fauconniers du roi de Salerne trouvent Claremonde endormie, et Croppart évanoui. Le sultan de Cachemire, accouru avec ses chasseurs, fait les mêmes questions, et obtient les mêmes réponses que le bon Mendulus ou Méniadus. Il est vrai qu'ensuite Croppart expire d'une pleurésie, et que l'auteur arabe qui n'a pas, comme son imitateur, fait boire d'eau froide à son magicien, le fait décapiter par ordre du sultan; mais ce sultan est tout aussi galant et tout aussi crédule que sa copie le roi de Salerne; et

comme Claremonde, la princesse du Bengale, contrefait la folle pour ne pas épouser ce bénin monarque. Voyez les chapitres : *Si comme li rois Meniaus vient à la cambre sa mere pour parler à Clarmondine;* et : *Ensi comme Clarmondine quant elle ne pot autre tour trouver fist le hors du sens.*

Dans le chapitre suivant : *Si comme Cléomades prist congie a son pere et a sa mere se parti de lui par la compaigne,* et dans quatre ou cinq autres assez longs, l'auteur européen envoie Cléomades à la recherche de sa maîtresse, et, chemin faisant, lui fait mettre à fin plus d'une périlleuse aventure. Cela est dans le goût chevaleresque du temps et du pays. Plus pacifique, le prince Firouz-Schah était parti déguisé en derviche. Arrivé dans la capitale de Cachemire, est instruit, comme Cléomades, de l'aventure de celle que le roman français appelle la belle Treuvée. Voyez le chapitre : *Comment Cléomades parla au roy Meniadus et dist qu'il gariroit Clarmondine sil li plaisoit.* Firouz-Schah se déguise aussi en médecin, s'introduit à la cour du sultan sous prétexte de guérir la folle; mais au lieu d'une fiole il emploie plusieurs cassolettes de parfums dont la fumée, comme celle des pétards de Don Quichotte, dérobe d'abord à la vue le cheval et ceux qui le montaient.

Au surplus, le conte arabe finit par un trait de morale qu'on laisse ailleurs à Mendulus ou Meniadus le soin de tirer lui-même de la circonstance; car le faux médecin, en planant dans les airs, fait au

sultan de Cachemire ce compliment : *Quand tu voudras épouser des princesses qui imploreront ta protection, apprends auparavant à avoir leur consentement.*

Le roi de Salerne et sa mère sont *ébahis :*

Dame che dit Meniadus
Souliuement nous a dechus
Ceste femme qui se faisoit
Hors de sens, mais pas ne lestoit.....

Il est inutile de pousser plus loin le parallèle : le roman d'Adenès ne finit pas là... Mais soit que *li rois Adans* ait emprunté aux Espagnols la fable tout entière, soit qu'il ait pris lui-même des auteurs arabes l'idée de son cheval de fust, ce n'est pas dans son ouvrage qu'il faut encore rechercher, comme semble l'insinuer M. Paris, le type d'une composition bien autrement intéressante que la sienne; nous voulons parler de *Pierre de Provence et la belle Maguelone.* C'est encore dans les contes arabes que nous le retrouverons, et dans les poésies catalanes ou espagnoles qu'il aura été *aorné* pour la première fois, c'est-à-dire accommodé aux mœurs chevaleresques de l'Europe.

Le cheval de Pierre démontrerait suffisamment cette origine orientale, si l'on s'en rapporte à Cervantes, parlant de Chevillard le léger ; mais ce roman, tel que nous le connaissons, ne porte aucune trace de cette origine sous ce rapport. La traduction française, car nous persistons jusqu'à preuve contraire

à croire que c'est une traduction, dit seulement: *Et aussy il monta sur ung cheval qui estoit fort et legier pour cheminer.* Le bon chanoine Bernard Trevier, auteur de cette traduction, florissait peu avant la naissance de Cervantes. Il n'est nullement probable que cet ecclésiastique, ou aucun autre laïque de son temps, ait composé un roman qui partout d'ailleurs porte l'empreinte d'un siècle reculé, et des plus naïves croyances.

L'aventure des trois anneaux surtout, qui fait le nœud du roman, est évidemment imitée des *Mille et une Nuits*, où la séparation du prince Camaralzaman et de la princesse Badoure est causée par l'enlèvement d'une cornaline, talisman précieux qu'un oiseau emporta jusqu'à la ville des Idolâtres. Dans le conte toutefois, au lieu du dévouement de la belle Maguelonne au service des pauvres, on ne trouve, et l'on ne pouvait guère trouver autre chose, que le déguisement de la princesse Badoure en homme. Ce n'est point elle, c'est le jeune prince qui retrouve le talisman dans l'estomac de l'oiseau qui l'avait ravi un an auparavant. Au lieu de neuf barils de sel à double fond, pour cacher de l'or et des pierreries, comme Pierre de Provence, Camaralzaman accommode cinquante pots d'olives, dans l'un desquels il cache le talisman, et met dans le fond de tous de la poudre d'or.

Néanmoins Maguelonne fait défoncer les tonneaux comme Badoure fait vider les pots d'olives; et toutes deux, quoique d'une manière différente, trouvent

dans cette circonstance fortuite matière aux questions et aux récits qui mettent fin à leurs épreuves. Enfin de même que Maguelonne ôte ses voiles de religieuse hospitalière, et se pare de riches vêtemens, ainsi Badoure va quitter ses habits d'homme, et revient à son cher Camaralzaman avec la ceinture qu'elle portait le jour de leur séparation. Nœud, dénouement, tout se trouve donc dans l'original arabe. C'en est assez pour constater les emprunts que la littérature romans du midi de l'Europe a su faire à l'Orient dans d'autres ouvrages. C'en est assez pour démontrer qu'elle a su se les approprier avec assez d'art, pour qu'au dix-huitième siècle, quand la traduction de Galland parut, on ait pu croire que nos ancêtres n'avaient eu jusqu'alors aucune connaissance de ces fictions orientales, tandis que, selon nous, l'occupation de l'Espagne par les Arabes avait, plus efficacement encore que les croisades, importé ces fictions dans la littérature européenne. Il existe un poème du même temps intitulé le *Cheval de fust*, et dont la comparaison, non-seulement avec *Cléomades*, mais avec les Contes orientaux, ne pourrait être que très curieuse, si elle ne venait encore à l'appui de notre proposition. Mais c'est trop long-temps s'appesantir sur des ouvrages qui ne sont cités que par occasion dans la *lettre* à M. de Montmerqué. Revenons au principal objet de cette *lettre*, les *romans* des Douze Pairs, et les chansons de geste en général.

Avant que MM. de Montmerqué, de Roquefort et

Crapelet eussent donné l'exemple de publier ainsi des textes un peu étendus, de poèmes romans, la typographie, comme l'observe M. P., s'était bornée à reproduire les fabliaux enfouis dans les bibliothèques. Le roman d'Ancassin et Nicolecte, mi-parti de prose, mi-parti de vers monorimes, avait été, il y a quatre-vingts ans, la première en date de ces publications ; encore le translateur Sainte-Palaye n'avait-il pas osé conserver intact le texte original. Dans la prose il avait cherché à rendre la simplicité et la naïveté du dialogue; mais quant à la versification, il n'en avait pas toujours respecté la mesure et les rimes. Pour les fabliaux proprement dits, il est juste de remarquer que l'édition de Barbazan, donnée par M. Méon, n'avait sous aucun rapport laissé rien à désirer. Mais ce n'était point assez encore ; Caylies le premier, Paulmy, Mayer et Tressan dans la bibliothèque de romans, avaient analysé ou traduit, souvent d'une façon infidèle, et toujours d'un style maniéré plutôt que naïf, une quantité notable de nos longs romans. Or, tantôt ils n'avaient point eu connaissance des originaux composés primitivement en vers, tantôt ils les avaient laissés de côté, pour s'attacher à leurs imitations en prose faites du treizième au quinzième siècle. « Aussi ces pâles copies passèrent « bientôt, comme l'observe M. P., avec la mode qui « les avait enfantées. » Il n'en sera point ainsi des ouvrages que nous allons revoir, grace à cet archéologue et à ses émules, dans toute leur pureté, dans tout leur éclat primitif.

Les collaborateurs de la *Bibliothèque des Romans* n'avaient donné aucun moyen de coordonner leurs extraits, et Tressan lui-même, en réimprimant sa part dans l'œuvre générale, l'avait jetée à l'aventure dans trois ou quatre volumes, terminés par je ne sais quel insipide roman. A défaut d'ordre chronologique applicable à leur ensemble, nous avions pensé qu'il convenait de les partager en trois grandes séries, et nous avions long-temps désiré que quelque philologue judicieux se chargeât de publier ainsi nos principaux romans de chevalerie, ou seulement de les analyser, suivant l'occurrence, d'une manière plus exac teque ne l'avaient fait ses devanciers.

Ainsi nous aurions, sans distinction d'origine, commencé par les romans de la *Table Ronde*, à peu près dans cet ordre : *Histoire du Saint-Graal*, *Merlin*, *Histoire d'Artus*, *Lancelot-du-Lac*, *Perceval-le-Gallois*, *Perceforest*, les *Quatre-Frères Gauvain*, *Guéret*, *Gulherain* et *Agrevain*, *Giglan*, *Cleriadus* et *Meliadus de Léonois*, *Gyron-le-Courtois*, les *Tristram* et les *Trystan d'Écosse et de Galles*, *Isaïe-le-Triste*, *Morgus* où la *Tour sans-huis*, etc.

Dans une seconde classe, un peu pêle-mêle peut-être, nous aurions placé *Florice et Blanchefleur*, *Amis et Amelion*, *Guy de Warwick*, *Guy et Bevis de Hampton;* ce dernier preux dont nous avons vu l'image orner encore la porte de la capitale du Hampshire; *Mélusine* et la charmante contre-épreuve d'Apulée, *Parthénopex de Blois*, et le délicieux

roman d'*Artus de Bretagne*, et quelques autres qui n'appartiennent ni à la *Table Ronde* ni à la période carlovingienne.

Quant aux deux premières classes de romans qui, comme le remarque très bien M. P., ne font point partie de nos traditions nationales, il aurait suffi d'une simple analyse, conçue dans un autre système que celui de Tressan et consorts. Nous arrivons à la troisième classe; celle des *Romans de Charlemagne*: car nous mettons tout-à-fait de côté celle des Amadis qui en formerait à elle seule une quatrième, et nous voyons avec joie que notre vœu aura été exaucé par l'exécution du travail de M. Paris. Considérant qu'il y avait pour les trouvères trois grandes sources distinctes de poésie, les traditions de l'antiquité, celles des Bretons, et celles des Français, l'auteur de la lettre a mis à part les premières qui n'offraient que des tableaux confus et bizarres des mœurs antiques; les secondes, dans lesquelles il désespère de retrouver les traces d'une vérité historique, pour s'attacher aux grandes épopées nationales dont les *Romans des Douze Pairs* formeront la plus intéressante partie.

C'est ainsi qu'il nous donnera *Garin-le-Loherain*, *Girbert*, *Agolant*, *Jehan-de-Lanson*, *Guiteclin-de-Sassoigne*, les *Quatre fils Aymon*, *Girard-de-Vienne*, *Ogier-le-Danois* et autres, qui, depuis les guerres de Charles-Martel jusqu'à l'expédition de Charlemagne contre les Sarrazins, et depuis Louis-le-Débonnaire jusqu'à Charles-le-Chauve, renferment

tout ce que les huitième et neuvième siècles ont vu de grands événemens politiques et militaires.

Espérons que ces publications d'un genre tout-à-fait neuf seront accueillies du public aussi favorablement qu'elles le méritent. Le chiffre de deux cent vingt exemplaires, auquel s'arrête le tirage actuel, démontre que l'éditeur n'attend point, quant à présent, un grand nombre de lecteurs. Mais ce nombre tend tous les jours à s'accroître. La poésie et la peinture, et les arts mêmes les plus futiles, tout nous parle de ce moyen-âge, si peu connu de siècles qui en étaient plus rapprochés que le nôtre, et qui, détournant dédaigneusement la tête, se jetèrent tout entiers dans les bras de l'antiquité scolastique.

Oubliant que, comme l'observe encore M. P., « ce moyen-âge avait eu deux littératures, l'une à l'usage des cours et des châteaux, l'autre à l'usage de la bourgeoisie et de la populace, » les siècles de François Ier et de Louis XIV enveloppèrent dans un commun mépris l'art confus des plus grossiers jongleurs et les naïves mais délicates inventions de nos plus aimables trouvères. Le moment est venu de rendre plus de justice à nos vénérables épopées françaises qui, sous le modeste nom de chansons de geste ou de romans avaient, pendant quatre cents ans, charmé nos aïeux, plus vraiment *patriotes* que nos pères.

« Fort bien ! » diront peut-être non-seulement les dames, mais la plupart des lecteurs, que nous

voudrions bien voir se familiariser avec nos vieux poèmes. « Eh! comment comprendre un tel langage « dont la *Grammaire* est perdue? » Préjugé sans fondement. Cette *Grammaire* existe, et elle est bien simple: nous pouvons heureusement étudier les règles du système démontré par le savant M. Raynouard, qui a retrouvé ces règles ignorées depuis trois cents ans (1).

Au moyen de certains cas ou désinences régulières, les suppressions de prépositions, et les inversions nombreuses qui se rencontraient dans les poésies des douzième et treizième siècles, ne nuisaient en rien à la clarté et à l'intelligence des textes. Ceux-ci seraient encore par ce moyen facilement compris aujourd'hui. Ce n'est pas que nous espérions voir jamais ces véritables *Romans historiques* être aussi demandés que les compilations indigestes de nos faiseurs de moyen-âge; mais enfin possible est que, sortant de nos colléges, la jeunesse veuille un jour remonter aux sources de notre littérature. En voici le moyen tel que l'indique sommairement M. P.; qu'on ajoute à cela la précaution de ne point se laisser effaroucher par une orthographe différente de la nôtre, de rejeter dans la prononciation les consonnes qui, moins que du temps de Montaigne peut-être, semblent hérisser

---

(1) *Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou, et sur quelques règles de la langue des trouvères au douzième siècle*, in-8°.

le langage, et l'on verra qu'après quelques jours d'étude, il n'est si mince écolier qui ne puisse lire Adam de la Halle et Ville-Hardouin, aussi aisément qu'Amyot et Brantôme. Nous voudrions pouvoir leur conseiller Joinville; mais il a été tellement défiguré qu'il en faut une édition nouvelle, pour en restituer l'orthographe mutilée depuis deux cents ans, et pour le purger de toutes ses fautes. Sous ce rapport nous ne sommes pas plus avancés que pour les *Romans des Douze Pairs*, barbarement reproduits en partie d'après d'informes versions en prose dans la *Bibliothèque bleue*. Que M. P. ou quelqu'un de ses jeunes et infatigables collaborateurs, ou qu'un membre de la Société des Antiquaires se charge donc de l'historien de saint Louis : car bientôt la France sera mûre pour en profiter.

Grace à des impressions de ce genre et à leurs notes consciencieuses, la lecture de romans poétiques et historiques, ensevelis dans un injuste oubli et pourtant premiers titres de gloire littéraire de la France, cette lecture pourra devenir, sinon aussi générale qu'en Espagne celle des Romanceros, en Italie celle de Boccace et du Dante, du moins plus populaire que ne l'auraient cru nos devanciers, qui traduisaient Rabelais et Froissart, croyant les mettre *en beau langage*.

A côté des éditions gothiques de luxe de MM. Didot et Crapelet, que le gouvernement devrait encourager une bonne fois, surgiront, non moins utiles, les impressions en lettres rondes de MM. Reche-

ner (1) et Frère (2). Aux unes, les lettres éclatantes de vermillon et d'azur, les *fac-simile* de miniatures, encore éloignées de la perfection de leurs modèles. Aux autres, la modeste reproduction de ces romans monorimes ou autres destinés à jeter un nouveau jour sur notre vieille histoire, à abattre bien des préjugés, et à nous consoler des lamentations de défunts érudits sur la perte de monumens dont, tout à côté d'eux, ils n'avaient pas soupçonné l'existence.

Nous en citerons pour exemple la fameuse Chanson de Roland que, depuis bien des siècles, on a cru perdue, et que, grace aux soins de M. Bourdillon, nous allons revoir tout entière. Car, les chansons de gestes françaises, comme les rapsodies grecques, quoique faites pour être chantées, n'étaient rien autre chose que de longs poèmes, contenant les récits les plus variés. Les épopées italiennes ont emprunté non-seulement leurs sujets, mais leur coupe, à nos chansons de geste. Il n'y faut donc pas chercher le mouvement lyrique d'une ode grecque, ou l'inspiration d'un hymne hébreu. Ce qu'on y rencontre, c'est la légende supplémentaire des hauts faits de nos héros, légende qui sert à combler les lacunes de l'histoire. La Chanson de Roland ou de Roncevaux, telle qu'elle existe encore, est tout simplement une de ces légendes rimées qu'on chantait, comme plus

---

(1) *Roman des douze Pairs.*

(2) *Le roman de Rou*, qui a paru il y a 5 ans et qui sera sous peu suivi de celui de *Robert-le-Diable*, édit. M. Pluquet.

tard on chanta sous un autre ciel des fragmens de l'Arioste et du Tasse.

Rien n'indique suffisamment en effet, dans les histoires contemporaines, qu'en 778, Roland et Olivier, fissent partie de l'arrière-garde, massacrée par les Sarrazins. Malheureusement l'Astronome, dans la vie de Louis-le-Débonnaire, dit seulement : *Les noms de ceux qui périrent étant connus, je me suis dispensé de les dire*; discrétion fort étonnante dans un chroniqueur, mais qui s'explique parce qu'il avait dans la pensée les légendes qui célébraient ces mêmes noms.

Les *Annales d'Éginhard* qui l'avait précédé ne sont cependant pas beaucoup plus satisfaisantes sur ce point. On y lit d'abord : *Plusieurs hommes de la cour à qui le roi avait donné des troupes à commander furent tués dans un combat* (contre les Wascons). Et de Roland pas un mot. Notez que si l'on en croit la *Chronique de Lauresham*, Éginhard était devenu cousin de Roland. Un peu plus loin, dans quelques éditions, il nomme seulement trois de ceux qui *périrent dans ce combat*. Ce sont Eggihard, maître-d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Rotland, gouverneur de la Marche de Bretagne. Qu'on juge des lacunes de la chronique contemporaine par ce seul trait.

Il faut donc recourir à des autorités moins graves pour remplir ces lacunes : car, comme le dit M. P., « l'empereur avait des lieutenans, des compagnons « de gloire, des émules de génie ; nulle part on ne

« trouve la mention de leurs services. A peine si « quelquefois on reconnaît leurs noms. Il a fallu des « chansons vulgaires, dépourvues de toute autorité « historique, pour nous transmettre les preuves de « leur vieille renommée ».

Au nombre de ces chansons de geste est celle de Roncevaux dont M. Bourdillon s'occupe d'offrir enfin une édition *princeps*. C'est là, et non dans la *Chronique* du faux Turpin, qu'il faut chercher les détails de la mort de Roland, et même celle du bon archevêque, qui précéda celle de ce paladin fameux. Tout le monde sait que L'archevêque de Reims n'est point l'auteur de la chronique intitulée: *De vitâ et gestis Caroli Magni*. Cette chronique fut faite pour et par des moines espagnols, dans l'unique but de réchauffer la foi des pélerins de Saint-Jacques.

Imaginé long-temps après les chansons des jongleurs, ou le plus grand nombre des Romans qui avaient célébré la triste et glorieuse journée de Roncevaux, cet ouvrage apocryphe est en pleine contradiction avec eux, quant au récit attribué à l'archevêque de la mort de Roland, puisque loin d'en avoir pu être témoin, Turpin, comme le rappelle M. P., avait expiré couvert de blessures dans la même retraite, et quelque temps avant ce paladin, qui l'avait assisté lui-même au dernier moment:

A l'arcevesque que Diex auoit tant chier
Totes les plaies commencent à saignier, etc.
(V. *Li Romans ou les Canchons de Roncevals*, *loc. cit.*)

La lecture de nos vieux romanciers, accompagnés

de pareils commentaires, ne peut être que profitable même à tout le monde. La publication de Garin-le-Loherain qui doit suivre immédiatement celle-ci, offrira, n'en doutons pas, les mêmes avantages. Ainsi va nous apparaître cette littérature romane, pleine de jeunesse et de fraîcheur, pour nous consoler de la décrépitude de la nôtre.

VOCABULAIRE

DES MOTS PATOIS EN USAGE

DANS

LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

PAR M. F. S. CORDIER, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Plusieurs écrits ont déjà été publiés sur le patois que l'on parle dans certaines parties de l'ancienne province de Lorraine, mais rien de spécial n'ayant été fait jusqu'alors sur le département de la Meuse, j'ai pensé qu'un vocabulaire des mots patois en usage dans ce département ne serait pas tout-à-fait sans intérêt, et peut-être inspirerait à quelques-uns de mes compatriotes le désir de s'occuper de recherches plus étendues.

Il est difficile de dire aujourd'hui ce qu'était la langue que l'on parlait en Lorraine à l'époque où les Romains firent la conquête des Gaules. Était-ce la teutonique ou la gallique? Tout fait présumer que c'était cette dernière, puisque le patois d'aujourd'hui renferme très peu de mots qui dérivent du teuton. Mais cette langue primitive différait-elle beaucoup de celle qui y est en usage actuellement ? On ne peut guère faire que des conjectures à ce sujet : nous n'avons malheureusement aucun monument écrit qui soit antérieur à l'invasion des Romains dans les Gaules, et que nous puissions comparer avec des

écrits plus récens. Toutefois, on peut supposer, d'après le peu de changement qui s'est introduit dans la langue populaire de cette province, depuis dix ou douze siècles, que des discours et des traités écrits en patois ont été recueillis et conservés, que la langue parlée aujourd'hui diffère très peu de celle que l'on parlait à l'époque de la conquête. Si donc, comme il est permis de le conjecturer, la langue populaire a traversé les siècles sans subir de grandes altérations, il faut en conclure que cette langue a eu de tout temps de grands rapports avec la langue romaine.

L'analogie qui existe entre le patois lorrain et la langue latine est si évidente que, dans beaucoup de mots qui ont en français la même signification, le patois est beaucoup plus près du latin que ne l'est le français. J'en donnerai pour exemple les mots suivans : long, loin, *longè* ; leüe, lieue, *leuca* ; obliie, oublier, *oblivisci* ; pâtenaïe, panais, *pastinaca*, et beaucoup d'autres que l'on trouvera dans la suite de ce recueil. Je n'ai guère rapporté dans ce recueil que les termes patois qui s'éloignent complètement ou du moins essentiellement du terme français équivalent ; j'ai dû me restreindre, car si j'avais voulu mettre en regard tous les mots des deux idiomes qui diffèrent l'un de l'autre par leur prononciation et la manière de les écrire, il m'aurait fallu composer un véritable dictionnaire comparatif, et ce travail fastidieux n'en eût pas été plus utile. Rien, d'ailleurs, ne s'oppose à ce que l'on considère comme de

simples altérations du français, la plupart des nombreuses différences que l'on remarque entre la langue de nos paysans et le français. Je dois faire observer toutefois que ces altérations sont soumises à de certaines règles présentant peu d'exceptions, et dont on pourrait trouver les causes. Je signalerai quelques-unes de celles-ci.

En général, lorsqu'un mot nouveau est introduit dans la langue du peuple, il est rare qu'il ne s'altère pas dans sa bouche, surtout s'il n'est point homophone avec d'autres mots qui lui sont familiers. La paresse de l'esprit humain trouve plus commode de dénaturer un mot et de le rapprocher par la prononciation de mots à lui bien connus que de le retenir tel qu'on le lui donne. C'est ainsi que nos paysans disent *errhes* pour arrhes, *maussale* pour maussade, *chamoiseur* pour siamoiseur, *ballon* pour bellon; *serment, David, glaives, unanimes*, etc., pour sarment, davier, glaires, anonyme etc.

C'est par euphonie, c'est-à-dire afin de rendre la prononciation plus douce et plus facile, qu'ils disent *ascaouer*, *aboutonner* pour secouer, boutonner; *en apourter, en avouler*, *en empéchie* pour emporter, envoler, empêcher; *douvri* pour ouvrir; *zaou* pour eux, *zolles* pour elles, lorsque ces pronoms sont régimes.

Une foule d'expressions, qui conservent néanmoins leur signification première, ont chez eux, par extension, une signification qui désigne plus particulièrement certaine chose ou certaine action. Nos villa-

geois disent un *dessus* pour un couvercle; *fichie*, ficher, pour garnir une vigne d'échalas; *datachie*, détacher, pour ôter ces échalas; *s'apprôter*, s'apprêter, pour s'habiller; se *déprôter*, pour se déshabiller. Quelques-unes sont tout-à-fait détournées de leur signification propre, et cela par abus ou extension. Mes compatriotes disent *attache* pour attachement, *marque* pour craye à marquer, *tâches* pour hardes, *rognon* pour noyau, un *ravage* pour une grande quantité, *plumer* pour peler, *bailler* pour brailler, *débuter* pour abuter, *s'arréter* à quelque chose pour s'attendre à quelque chose. J'irais trop loin si je voulais multiplier ces citations.

Il y a dans les patois un grand nombre d'onomatopées ou de mots dont le son est imitatif de ce qu'ils désignent. Cela se conçoit: les onomatopées étant en quelque façon les mots primitifs des langues, elles doivent être, et elles sont en effet, plus fréquentes dans la langue du peuple que dans la langue plus perfectionnée des habitans des villes. Une remarque que j'ai faite c'est que l'*h*, placée soit au commencement soit dans le cours d'un mot, est presque toujours un signe d'onomatopée. Je m'étonne qu'il n'en soit pas de même en français; car à quoi bon faire entrer cette lettre dans la composition d'un mot si elle n'y a aucune valeur, comme lorsqu'elle est muette. Elle ne devrait trouver place que dans les mots formés à l'imitation du bruit ou de l'action qu'ils rappellent.

Parmi les mots patois usités dans la Meuse, il en

est un grand nombre qui ont été d'un usage général en France jusqu'au commencement du 17e siècle, époque à laquelle ils ont disparu du français, sans que l'on sache trop pourquoi. Tels sont : *affoler*, *duire*, *tavelé*, *écolage*, *clanche*, etc. Apparemment qu'alors les écrivains français croyaient leur langue trop riche d'expressions. Mais aujourd'hui que la plupart de nos auteurs, d'accord pour la trouver pauvre, réhabilitent des mots tombés en désuétude, ou font du néologisme, je leur conseillerai de puiser dans les patois comme à une source abondante : ils y trouveraient une foule de mots très expressifs et bien dignes d'entrer dans la langue française ; tels que : *avousier*, *gucer*, *ahoter*, *s'ennouer*, *nareux*, *grieté*, etc.

J'ai mis autant que possible à côté des mots contenus dans ce recueil les mots des autres langues qui ont avec eux le plus d'analogie, et que l'on pourrait regarder comme la source d'où ils dérivent. Je dois dire, cependant, que j'ai cité ces mots plutôt encore comme aperçus de comparaison que comme termes étymologiques. Je dois dire aussi que je n'ai pas la prétention d'avoir donné le vocabulaire de toutes les expressions patoises du département de la Meuse. Éloigné depuis long-temps de ce département, et n'ayant d'ailleurs jamais habité que la partie méridionale, où je suis né, j'ai dû oublier beaucoup d'expressions qui m'étaient familières autrefois, et sans doute en ignorer beaucoup d'autres qui sont plus particulières à sa partie septentrionale : il serait

donc possible de donner un supplément à ce recueil. J'ajouterai que la prononciation des mots qu'il renferme est celle des environs de Bar-le-Duc : on ne doit pas s'attendre à ce qu'elle soit identiquement la même dans tout le département.

VOCABULAIRE.

A.

A, s. nom que l'on donne au syphon dans quelques localités, peut-être à cause de la forme des premiers instrumens de ce genre.

Abaculer, v. aller à dos. Se dit en parlant d'une voiture. Racine : *aller cul bas*.

Abanni, s. terre prohibée, mise au ban. R. *Abannitus*, lat. banni pour un an.

Abrouer et *Rabrouer*, v. barbouiller, salir le visage. R. *Boue*, f.

Acâner, v. Ployer sous un fardeau en marchant. R. *Caneter*, v. m. fr. marcher comme une cane.

Acâran et *Macârân*, s. hanneton. R. *Acaran*, v. m. f. étourdi, dérivé de *acer*, lat. prompt.

Acarer, v. jeter, lancer. R. *Jactare*, lát. jeter.

Acaouer (s'), v. s'accoupler. — *Acaoué*, accouplé. R. *Acouer*, v. m. fr., *cauda*, lat. queue.

Accouver (s'), v. s'accroupir. — *Accouvé*, accroupi. R. *Incubare*, lat. couver, *s'accouveter*, v. m. f.

Accueiller, v. se détourner du chemin. R. *Ad*, *colligere*, lat. vers, rejoindre.

Achaux, s. chaux. R. *Calx*, lat.

Achauder, v. chauler, passer à la chaux. — Echauder.

Achault, v. *Il n'achault*, il n'importe. *Qu'achault-il?* qu'importe? R. *Chaloir*, v. m. f.

Acoffe et *Acoffillon*, s. gousse, silique, enveloppe de certains fruits. R. *Folliculum*, lat.

Acie, v. agacer, irriter les dents. — *Acie*, agacé. R. *Acere*, lat. aigrir, être aigre.

Açon, s. cime, sommet d'un arbre, d'une maison. R. *Acumen*, lat. sommet, ou *summus*, lat. le plus élevé.

Acoheüe et *Acohotte*, s. outil de jardinage et d'agriculture. R. *Hoe*, angl. houe. De là :

Acohotte, s. visière d'un shako, d'une casquette, à cause de sa ressemblance avec cet outil.

Acohoter, v. travailler avec un acoheüe.

Acramonchure, s. éraflure, écorchure. R. *Excoriare*, lat. écorcher, ou *Schirmen*, all. escrimer. De là :

Acramonchie, v. érafler.

Acrouer, v. demeurer perché, accroché sur un arbre. R. *In cruce*, lat. en croix, qui reste en croix.

Adarner, v. ouvrir, entr'ouvrir, écarter. R. *Ad hiare*, lat. entr'ouvrir.

Affoler, v. blesser. R. *Affoler*, v. m. f. de *Affolare*, bas lat. ou de *Fallere*, lat. nuire, tromper.

Affolure, s. blessure, se dit plus particulièrement d'une hernie ou descente. R. *Affoleúre*, v. m. fr.

Agage et *Agace*, s. pie. R. *Agace*, v. m. f. formé peut-être de *sagax*, qui a du discernement, ou de *saga*, sorcière ; cet oiseau étant généralement regardé comme un présage de malheur. M. Nodier pense que le mot agace est l'onomatopée du jacassement de la pie. Quoi qu'il en soit, on dit :

Agager, v. jeter un sort, porter malheur.

Agarochie, v. effrayer, disperser. — Donner une semonce, étourdir par des reproches. R. *Effrigorere* ou *Efferociare*, bas lat. effaroucher.

Agigourgnie (s'), v. se vêtir sans goût, se mal affubler. D'où :

Agigourgnie, adj. mal affublé, mal agencé.

Agourgie, s. fouet de charretier. R. *Esgourgée*, v. m. f. *Corrigia*, lat. courroie.

Agraillie, v. écarter, séparer. R. *Erailler*, f.

Ahaler, v. embarrasser, gêner les mouvemens. R. *Anhelare*, lat. respirer avec difficulté. De là :

Ahalis, s. embarras.

Ahonchie, v. saisir, joindre brusquement. R. *Assequi*, lat. atteindre, joindre.

Ahoter, v. ne pouvoir plus avancer. Se dit d'une voiture

qu'un obstacle quelconque arrête court. R. *Adstare*, lat. s'arrêter. De là :

Dehoter, v. surmonter l'obstacle qui retenait la voiture. — Sortir d'embarras.

Aissin et *Tavillon*, s. sorte de latte courte, planchette. R. *Assis*, lat. planche.

Aliou, adv. ailleurs. R. *Aliundè*, lat. autre part.

Almelle et *Armelle*, s. lame de couteau sans manche. R. *Arme*, fr. *Lamella*, petite lame.

Alondre, s. hirondelle. R. *Arondolle*, v. m. fr.

Alondrer, v. porter malheur au jeu à l'aide de certains signes. R. *Alludere*, lat. folâtrer autour, se moquer.

Alvasse, s. averse, avalasse.

Amader, s. fumer un champ. R. *Emendare*, lat. amender.

Ambre, s. framboise. De l'odeur ambrée de ce fruit.

Amender, v. grandir, croître. R. *Emendare*, lat. rendre correct, régulier.

Amerelle, s. camomille des champs ; sorte de plante d'une saveur très amère. R. *Amarus*, amer.

Amoinner, v. amener. R. *Amovere*, lat. déplacer, ou *manu minare*.

Amonchotte, s. extrémité saillante de l'essieu d'une voiture. R. *Mungere*, lat. moucher ; de l'inconvénient qu'elle présente d'offenser, de moucher en quelque façon l'écorce des arbres près desquels passe une voiture.

Anguier, s. landier, gros chênet de cuisine.

Anneuit, adv. aujourd'hui. R. *Annuit*, v. m. fr. *In hodiè*, lat.

Aoue et *Iau*, s. eau. R. *Aqua*, lat.

Apanir, v. étendre, rendre uni. R. *Expandere*, lat.

Apante, s. épouvante. De là :

Apanta, épouvantail. — *Apanter*, épouvanter. R. *Epanter*, v. m. fr. *Expavere*, lat.

Apater (s'), v. écarter les jambes, les pattes.

Aploïeter, v. aller vite en besogne, faire beaucoup d'ouvrage. R. *Emploiter*, v. m. fr. ou *Exploiter*, fr.

Apollon, s. sorte de veste, de camisole de femme. R. *Palula*, lat. petite robe de femme.

Apos, adj. épais. — *Apossaoue*, épaisseur.

Appeïetit, s. civette, plante potagère qui excite l'appétit.

Arène, s. sorte de tuf. R. *Arena*, lat. sable.

Ashorber, v. éherber, ôter les mauvaises herbes. De là :

Ashorbures, mauvaises herbes qu'on a ôtées d'un champ.

Assane, adv. ensemble. R. *In simul*, lat.

Asséti (s') et *Se séti*, v. s'asseoir. R. *Stare*, lat.

Assie et *Essie*, s. essieu. R. *Axis*, lat.

Asso, adv. hier. — *Devant asso*, avant-hier. — *Asso so*, hier au soir. — On dit en quelques endroits : *Echois devant échois*. R. *Hesterno die*, lat. le jour de la veille.

Assotte, s. aissette, petite hache de tonnelier. R. *Ascia*, lat. hache.

Astaoure, adv. présentement. R. *Asteure*, v. m. fr. *A cette heure*.

Atoquer et *Acoter*, v. caler, affermir avec des étais. R. *Côté*, fr. affermir par les côtés.

Attelaïe, s. temps employé au travail, sans désemparer. Le travail de la matinée. De là : *Rattelaïe*, temps du travail de l'après-midi. R. *Atteler*, fr.

Attelle et *Etelle*, s. copeau de bois. R. *Estelle*, v. m. fr. *Astella*, lat.

Attouchie, v. toucher. R. *Attingere*, lat.

Atur, prép. entre. R. *Inter*, lat. De là :

Aturtenin, v. entretenir. — *Aturpenre*, entreprendre, etc.

Aumaïere, s. armoire. R. *Aumère*, v. m. fr. *Almaria*, bas lat.

Auprume, adv. seulement, à l'instant. R. *In primis*, lat.

Au rez, prép. auprès, proche de. R. *Rez*, fr.

Avaler (s'), s'étendre, s'allonger dans son lit. R. *Ad vallem ire*, lat.

Avousier, v. se servir, en parlant familièrement à quelqu'un, de l'expression *vous* et non de *tu* et *toi*. L'opposé de tutoyer. — Mot charmant digne d'enrichir la langue française. De là :

Dévousier, v. tutoyer.

Avo, prép. avec.

B.

Bâche, s. toile de la paillasse d'un lit. R. *Bacca*, bas lat. enveloppe, sac.

Bacoter, v. battre le bled par petits paquets et avec les mains sur des tables, des tonneaux. R. *Batuere*, lat. battre, ou *Quatere*, secouer.

Bagnie, v. baigner. R. *Balneum*, lat. bain. De là : *Bagnotte*, baignoire.

Bagnolet et *Bade*, s. bavolet, sorte de voile que les femmes de la campagne portent en été. R. *Panneolum*, lat. petit voile.

Baïe, v. regarder, lorgner. R. *Bayer*, v. m. fr. de *Beare*, bas lat.

Bâillie, v. brailler.

Baillie, v. donner. R. *Bailler*, v. m. fr. de *Bajutare*, bas lat. De là : *Rebaillie*, v. rendre, redonner.

Balle, s. berceau d'enfant en osier. R. *Ballare*, ital. danser, ou Βάλλειν, gr. lancer, secouer, ou bien encore *Balle*, menue paille dont on fait des matelas pour les enfans.

Baotte, s. sorte d'insecte qui attaque le raisin.

Baoure, v. bouillir. Onomatopée qui rappelle le bruit que fait un liquide en ébullition. — Trou, excavation dans un arbre, dans un mur.

Barat, s. tricheur, trompeur au jeu. R. *Barater*, v. m. fr. tromper au jeu.

Barotte, s. sorte de coiffure de femme. R. *Barrette*, v. m. fr. *Biretum*, bonnet.

Bas-coule, s. belette. Ce nom lui vient de sa forme basse et fluette. En quelques endroits on l'appelle *Barcolle*, *barcollette*.

Bâtarde, s. sorte de pomme de terre commune et peu estimée.

Bateüere, s. extrémité mobile du fléau. R. *Battuere*, lat. battre.

Batotte, s. baratto, sorte de tonneau dans lequel on bat le beurre. R. *Batuere*, lat.

Bavaoue et *Cafaoue*, s. chabot, sorte de poisson gluant. R. *Bave*, fr.

Baver, v. babiller, bavarder. De là :

Bavaoue, babillard ; *Bavette*, conversation oiseuse.

Bavette, s. le pont du pantalon.

Bé, *belle*, adj. beau, belle. R. *Bellus*, lat.

Béfue, conj. soit, d'accord. R. *Bien soit.*

Bein, adv. bien. R. *Benè*, lat.

Belin, s, bélier. *Belin*, v. m. fr. *Vellus*, lat. — s. liqueur que les grenouilles et les crapauds lancent lorsqu'on les irrite. R. βλέννα, gr. mucus, ou *Venenum*, lat.

Belottement, adv. bellement, doucement.

Beùere ou *beurre*, s. grande cruche à eau avec anse. R. *Bibere*, lat. boire. — s. tonneau qui a mauvais goût.

Beugnie, v. recevoir et donner des coups. R. *Beugne*, v. m. fr. enflure de la joue, ou *Pugnare*, lat. se battre.

Beuheuter, v. tousser. R. *Husten*, all. tousser, ou plutôt onomatopée du bruit convulsif que fait un malade en toussant.

Biaïe, s. buée, lessive. R. *Bu*, celt. eau. De là :

Bier, buer, laver. *Bieùe*, planche à laver.

Biaie coulaïe, s. sorte de jeu dans lequel les enfans s'entassent les uns sur les autres, de manière à presser fortement ceux qui sont au-dessous. R. *Buée coulée.*

Biche bou, s. pivert, sorte d'oiseau. R. *Béche bois*, fr. de l'habitude qu'a cet oiseau de becqueter les arbres. Il porte le même nom en anglais : *Wood-pecker*.

Bicie et *Bossie*, v. bercer.

Bie, s. berceau en bois avec un pied qui permet de bercer l'enfant. R. *Wiege*, all.

Biquillie, adj. picoté, marqué de la petite vérole. R. *Pictus*, lat. peint, ou *Punctus*, piqué. — V. becqueter.

Blaotte, s. blueur, étincelle.

Blaoter, v. clignoter.

Bloqué, s. bloc de bois. R. *Block*, angl.

Bloquelot, s. copeau, attelle de sabotier.

Blos, *se*, adj. blet, te, qui est trop mûr. De là :

Blossi, v. devenir blet. R. *Blossir*, v. m. fr. de *Fluere*, lat. s'amollir.

Blosse, s. sorte de prune. D'où on a fait :

Blossée, prunier. *Ablossière*, tarte aux prunes.

Bo, s. sorte de crapaud. Onomatopée exacte de l'espèce de chant qu'il fait entendre. — ou *tousse-tout*, s. sorte de jeu d'enfans.

Bo caouot, s. têtard de crapaud ou de grenouille. R. *Bo à queue*.

Boïevisse, s. vessie. R. *Bollicina*, ital.

Boquer, v. frapper deux corps solides l'un contre l'autre. — v. bocarder, passer la mine au bocard.—*Se boquer*, v. heurter contre quelque chose. Onomatopée empruntée du bruit que font deux corps solides en se rencontrant.

Bossilie, v. bossuer.

Boucaner, v. gronder. R. *Boucan*, fr.

Bouchon, s. buisson, touffe d'arbrisseaux. R. *Busca*, bas lat. ou *Bush*, ang. buisson.

Bouchot, s. botte ou paquet de chanvre à teiller.

Boudotte, s. nombril, partie saillante ressemblante au nombril. R. *Boudine*, v. m. fr.

Boucot, s. bout, petite portion. Un boucot de champ, de vignes. R. *Boucon*, v. m. fr. morceau. — s. petit morceau, un bouçon de pain. R. *Buccea*, lat. bouchée, ou *Boccone*, ital.

Bouffer, v. manger avidement. R. *Buccam inflare*, lat. enfler les joues.

Bouille, s. ampoule, échauboulure. R. *Bulla*, lat. bulle.

Bouïrotte, s. vase, bouteille où l'on met l'huile. R. *Buire*, v. m. fr. ou *Burette*.

Bouler, v. mettre le pied dans l'eau à s'en emplir la chaussure. — v. agiter, troubler l'eau avec une perche pour faire fuir le poisson. R. *Bullare*, lat. bouillonner. De là :

Bouleüe, s. outil, perche à bouler.

Bouliner, v. gargouiller, gronder dans le ventre. R. *Bullare*, lat.

Bouras, s. sorte de grosse étoffe. R. *Borassium*, bas lat.

Bourri bourri, expression employée pour appeler les canards, par onomatopée de leur cri. Le canneton s'appelle *bourret* en Normandie.

Bourrotte, s. creux en maçonnerie pratiqué dans un mur, et où l'on serre des bouteilles. R. *Bursa*, bas lat. bourse.

Bous, s. bois. R. *Boscus*, bas lat.

Bousseler, v. faire bosse, menacer ruine, en parlant d'un mur. R. *Bosse*, fr.

Bouter, v. mettre, placer. R. *Bouter*, v. m. fr. *Buttare*, bas lat.

Braïotte, s. la fente de la culotte. R. *Brayette*, v. m. fr. *Braccæ*, lat. haut de chausses. — s. primevère, sorte de plante.

Brâment, adv. convenablement. R. *Bravement*, fr.

Brandevinerie, s. distillerie, lieu où l'on fabrique du brandevin, de l'eau-de-vie.

Brèque et *Bèque*, exclamation usitée pour se plaindre de la fumée. *Oh brèque !* quelle fumée !

Bretter, v. s'escrimer avec des fleurets. R. *Brette*, fr.

Briant, s. crécelle. R. *Bruyant*. De là :

Briandaoue, celui qui fait jouer une crécelle.

Briche et Brichotte, s. la verge d'un enfant. R. *Brayes*, v. m. fr. culotte.

Bringue, s. femme sans considération, coureuse.

Briques (mettre en), s. mettre en pièces un objet fragile. R. *Briser*, fr.

Brisac, s. enfant qui use, qui détruit promptement les objets à son usage. R. *Briser*, fr.

Brisquinette, s. sorte de jeu d'enfans. R. *Brisque*, fr.

Broche, s. tumeur hémorrhoïdale. R. *Brocha*, bas lat. pieu, broche.

Broder (se), v. se crotter, salir ses vêtemens. R. *Broda*, ital. boue, ou *Brou*, flam.

Brodé, adj. crotté.

Broder, v. refuser de manger. Se dit en parlant des poules, des enfans.

Broque, s. dent d'un animal. R. *Broque*, v. m. fr. de *Brocha*, bas lat. dent qui avance hors de la bouche. De là :

Abroqué, adj. à qui il manque des dents par-devant ; et *Abroquer*, v. ébrécher un instrument tranchant. Ce dernier mot vient peut-être de *Brechen*, all. rompre.

Broquigner, v. grignoter.

Broqueüe, s. broie, instrument qui sert à briser le chanvre, le lin.

Brou, s. gui, sorte de plante. R. *Viror*, lat. verdure, ou *Virus*, humeur visqueuse.

Brouaïe, s. brouet pour les bestiaux. R. *Brodo*, ital. bouillon.

Brouette (faire la brouette), v. faire bruire ses lèvres en les frappant du doigt ou en les faisant vibrer. Onomatopée du bruit qui en résulte.

Brouler, v. faire rouler une bille ou tout autre corps rond. R. *Rotare*, lat. De là :

Broulotte, s. bille ou corps rond que les enfans font rouler.

Brûler, v. perdre la partie pour avoir fait plus de points que la règle du jeu ne le comportait.

Bue, s. bœuf. R. *Bos*, lat. *Bue*, ital. — s. pouillot, très petit oiseau appelé ainsi par antiphrase, à cause de son extrême petitesse.

Buerosse; s. blanchisseuse, lessiveuse. R. *Buée*, fr.

Bugnot, s. beignet. R. *Bugne*, v. m. fr. enflure.

Burchie ou *Bréchet*, s. vase dans lequel les moissonneuses portent aux champs leur boisson. R. *Bicarium*, bas lat. Dans quelques localités on appelle ce vase *Brousse*.

Burnacler, v. fureter, déplacer des objets sans précaution. R. *Bacchari*, lat. faire la débauche.

Burnager, v. travailler dans l'eau, remuer l'eau.

Burre, s. beurre. R. *Butyrum*, lat.

But, s. mardelle d'un puits. R. *Puteus*, lat. puits, ou *bustum*, tombeau, de sa forme.

C.

Cabochâ, adj. cabocheux, entêté.

Caboche et *Chabosse*, s. scabieuse des champs, plante dont les fleurs sont en tête. R. *Caput*, lat. tête.

Cabourotte, s. petite lucarne peu éclairée, réduit obscur. R. *Cab*, celt. cabane, ou *Bursa*, bas lat. bourse.

Çabrâ, adj. cagneux, tortueux. R. *Cameratus*, lat. cambré.

Cachi briche, s. sorte de jeu d'enfant.

Cachon, s. coin, angle rentrant. R. *Cachette*, fr. ou *Cunneus*, lat. coin.

Callauder, v. tricher, tromper au jeu. R. *Callidus*, lat. subtil.

Calot, s. bonnet d'enfant. R. *Cale*, fr. De là :

Caler et *Recaler*, v. coiffer, recoiffer. *Le vela bêin recalé*, le voilà bien avancé. Dérisoirement.

Calorgne, s. louche. R. *Cocles*, lat. borgne.

Camper, v. appliquer. *Il li è campè ine tape*, il lui a donné un soufflet. — *Camper là*, v. planter là. R. *Camper*, fr. établir, placer, par métaphore.

Campin, adj. boiteux.

Campiner, v. boiter. R. *Campa*, lat. courbure, jambe.

Caner, v. chier. R. *Cacare*, lat. ou *Canis*, lat. chien.

Cantiber, s. cantibai, pièce de bois ordinairement triangulaire que les scieurs de long rebutent. R. *Cantus*, lat. morceau.

Caoüe, queue. R. *Cauda*, lat.

Caoure, v. coudre. R. *Corruere*, lat. assembler, ou *Cusare*, bas lat. coudre.

Caramagnat, s. chaudronnier. De la manière dont les chaudronniers, qui la plupart sont auvergnats, prononcent les finales.

Caranpurnant ou *Carême prenant*, s. le temps du carnaval. R. *Carême prenant*, fr. — s. homme grossièrement travesti.

Carnage, s. puanteur extrême.

Carrosse, s. sorte de caisse de forme carrée dans laquelle s'agenouillent les blanchisseuses lorsqu'elles lavent. R. *Carrus*, lat. char. De sa ressemblance avec un char antique.

Casotte, s. soupière. R. *Capsa*, boîte, ou *Cassola*, ital. De là :

Casotaïe, s. la contenance d'une soupière.

Casse, s. vase à boire, ordinairement en cuivre, et muni d'un manche. R. *Capsa*, lat. ou *Kessel*, all. chaudière.

Casse museau, s. friandise en pâtisserie.

Casse rognon, s. gros-bec, sorte d'oiseau.

Caterne, s. sorte de maladie des enfans. R. *Catarrhe*, fr.

Catherinette et *Sainte-Catherine*, s. carabe, sorte d'insecte.

Caubille et *Caubillotte*, s. branche de bois sec. R. *Cuspi-*

cula, lat. petite cheville, ou bien *Caulis*, tige, *Billus*, bas lat. bâton.

Cense, s. chiffon mis en torche dont on se sert pour éloigner les abeilles. R. *Incensus*, lat. allumé, enflammé.

Cha, s. chair. On dit en proverbe : *C'ot de la cha de vê; ce n'ot me pou te nez*, pour signifier : cela est trop bon pour toi, tu as tort d'y prétendre.

Chabot, s. tombereau, sorte de voiture. — s. sorte de caisse carrée à l'usage des blanchisseuses. R. *Sapa*, lat. lame de bois.

Chabouri, s. colin-maillard, sorte de jeu.

Chacougnie, v. déchiqueter, déchirer désagréablement avec un outil tranchant. R. *Cogner*, fr.

Chafaoue ou *Chafau*, s. sorte de terrasse pratiquée au haut d'une vigne pour prévenir l'entraînement des terres par les pluies. R. *Catafaltus*, bas lat. dérivé de *Scapus*, montant, appui.

Chaïre, s. chaise. R. *Chair*, anglais.

Chalandre, s. sorte de galette faite au lard. R. *Chaud lardon*, fr. ou *Caro*, lat. chair, *Ardens*, brûlante.

Châlin, s. sorte de gravier qui se trouve en couches dans la terre. R. *Calx*, lat. chaux.

Chambouler, v. chanceler en marchant. Se dit d'une personne ivre ou à demi endormie. R. *Chamb*, celt. jambe.

Chambret, s. berceau d'arbres dans un jardin. — s. sentier couvert pratiqué dans le bois pour la tendue. R. *Chambre*, fr.

Chameau, s. nuage noir et épais. Appelé ainsi à cause de sa forme.

Chamourtie et *Chie à mourtie*, s. aide-maçon, celui qui prépare le mortier.

Chanlatte, s. canal qui conduit l'eau d'un toit. R. *Canalis*, lat. canal.

Chaon, s. morceau de lard rôti. R. *Caro*, lat. chair, ou *Baco*, angl. lard.

Chaotte, s. chouette. Onomatopée du cri de cet oiseau.

Chaoue! exclamation pour se plaindre de la chaleur. R. *Caletur*, lat. il fait chaud.

Chapelle (faire la), se dit de la manière dont les femmes, lorsqu'elles sont seules, se chauffent à la cheminée.

Chaquin, s. trompeur au jeu. R. *Callidus*, lat. rusé, ou *Coquin*, fr. De là:

Chaquiner, v. tromper au jeu.

Charbonnée, s. charbonnier. — Sorte d'agaric de couleur noire et bon à manger.

Chardon bousard, s. cardère sauvage, sorte de plante.

Charmoture, s. enchiffrènement, rhume de cerveau.

Charmuser, v. chalumer, boire au moyen d'un chalumeau.

Charmusot, s. tube dont se servent les enfans pour chalumer.

Charpagne, s. sorte de corbeille en vannerie. R. *Corbis*, lat. corbeille, ou *Panarium*, corbeille à pain, ou *Canistrum*.

Charveneüe ou *Chanvre nu*, s. paille de chanvre.

Chaudurnot, s. petit chaudron. Dimin. — *Chaudurnaie*, s. la contenance d'un chaudron.

Chauraie et *Chaurie*, s. chaleur intérieure, chaleur qui parcourt le corps. R. *Chaud*, fr.

Chauvisseri, s. morceau de lard cuit sous la cendre ou rôti devant le feu. R. *Caro*, lat. chair, *assa*, rôtie.

Chaver, v. creuser des fosses dans les vignes pour y coucher les ceps. R. *Cavare*, lat. creuser. De là: *Chavrot*, s. outil à bêcher la terre, à chaver.

Chavo et *Chaouer*, v. imp. être reçu, contenu. R. *Capere* lat. contenir.

Chemenon, s. chenet. R. *Cheminée*, fr.

Chemisotte, s. veste.

Chenu, s. adj. riche, beau, cossu. Se dit en dérision. R. *Sanus*, lat. qui est en bon état.

Chessivaoue, adj. chassieux.

Chet caoue, s. mélampyre, sorte de plante. R. *Chat*, *Queue*, fr.

Chevau diû, s. carabe, sorte d'insecte coureur.

Chevrotte, s. mérule chanterelle, sorte de champignon.

Chi, prép. chez.

Chie et *Chè*, s. cep de vigne. R. *Cippus*, lat. tronc.

Chignie, v. pleurnicher. R. *Singen*, all. De là: *Chigna*, adj. enfant pleureur.

Chin caoue, s. sorte de plante. R. *Chien*, *Queue*, fr.

Chinot, s. chenet.

Chesserot, s. émerillon, espèce d'oiseau de proie qui donne la chasse aux petits oiseaux. R. *Chasser*, fr.

Chesseüere, s. petite corde noueuse qui se met à l'extrémité du fouet.

Chessotte, s. chassier, outil de tonnelier.

Charrieue, s. balançoire, escarpolette. R. *Charrier*, fr.

Chau, s. chou. R. *Caulis*, lat.

Chorre et *Cheüere*, v. tomber. R. *Choir*, v. m. fr. De là :

Choïaoue, adj. qui est sujet à se laisser tomber.

Chouc, expression employée pour se plaindre du froid. De là :

Chouc chouc, s. frileux.

Choumer, v. priser, prendre du tabac. R. *Humer*, fr.

Choune, s. chouette.

Chouri et *Chourotte*, s. expression de tendresse dont on se sert avec les enfans. R. *Chéri*, fr.

Cillée, s. buffet où l'on loge la vaisselle. R. *Cella*, lat. cellier.

Ciron, s. croûte laiteuse qui vient sur la tête aux enfans. R. *Cire*; de son aspect.

Cimer, v. suinter, laisser écouler, en parlant d'une plaie, d'un récipient. R. *Éximere*, lat. tirer dehors.

Clambocher et *Carambocher*, v. se balancer, jouer à la bascule. R. *Ambo*, lat. les deux ensemble.

Clamer, v. se plaindre, gémir. R. *Clamare*, lat.

Clanche, s. loquet d'une porte. R. *Clanche*, v. m. fr. *Clavicula*, lat. petite clef. De là :

Clanchie, pousser le loquet.

Clau, s. clou. R. *Clavus*, lat.

Clavin, s. maladie des moutons. R. *Claveau*, fr.

Clinve, s. sorte de crible. R. *Incerniculum* ou *Cribellum*, lat. crible. De là :

Clinver, v. passer le grain au clinve.

Clochie, v. boiter. R. *Clocher*, v. m. fr. *Claudicare*, lat.

Cloque, s. cloche, ampoule. R. *Clocca*, bas. lat.

Clos, s. enclos. R. *Clausus*, lat. fermé.

Clusse, s. poule qui a des poussins. Onomatopée du cri de la poule qui conduit ses petits. De là :

Clussie, v. glousser.

Cô, s. coup. R. *Colpus*, bas. lat.

Cô, s. cou. R. *Collum*, lat.

Cô de couleuvre, s. torcol, sorte d'oiseau de couleur grise et dont le col et la tête ont quelque ressemblance avec la couleuvre.

Cocardeau, s. giroflée rouge, plante. R. *Coçceus*, lat. rouge, *Ardens*, vif.

Cochenot, s. jeune porc : — Enfant malpropre. Diminutif.

Cocotte, s. vase en fonte dans lequel on fait cuire les viandes. R. *Coquere* lat. cuire.

Coffat, s. gousse de pois, de haricot. R. *Cossa*, bas. lat.

Coffinotte, s. petit panier. R. *Cophinus*.

Coie (au), adv. à l'abri. R. *Quietè* lat., tranquillement, ou *cutè*, prudemment.

Col, s. cravate. R. *Collum*, lat. cou. De là :

Colleter(se), v. mettre sa cravate.

Collaïe, s. la charge qu'un homme peut porter sur son dos. Au figuré porter la collée de quelque chose ; en être accusé. R. *Collum*, lat. col.

Colletin et *courselet*, s. gilet.

Coquart, s. œuf. Terme enfantin.

Coquèluche, s. sorte de galette. R. *Coquere*, lat. cuire, *Luci*, au point du jour.

Coraie et *core*, s. noisetier, coudrier. R. *Corylus*, lat.

Cossenée, s. marchand qui achète des œufs, des fruits, de la volaille pour les revendre.

Cossener, v. faire le commerce de *cossenée*.

Couache, s. sorte de prune. R. *Schwetzen*, all.

Couc, s. cligne-musette ou cache-cache, sorte de jeu d'enfans. R. *Quo?* lat. où suis-je? de l'exclamation que font entendre les enfans lorsqu'ils sont cachés.

Couchiri, s. cochet, jeune coq. Onomatopée formée du cri aigu et discordant des jeunes coqs. — Anémone pulsatille, plante à fleur rouge violet qui sert à teindre. R. *Coccineus*, lat. de couleur d'écarlate.

Coucou, s. primevère, sorte de plante. R. *Cucullus* lat. capuchon. De la forme de la fleur.

Coupinette, s. le sommet, la partie la plus élevée d'un arbre, d'un édifice. R. *Cacumen*, lat.

Cour de l'hu, s. corridor. R. *Cour de l'huis*, fr.

Courre, v. courir. R. *Currere*, lat.

Cousse, s. morceau de pain frotté de lard. D'où :

Coussie, s. frotter de lard un morceau de pain.

Cousson, s. cuisse de la grenouille. R. *Cossa*, bas lat. cuisse.

Coutange, s. le coût, le prix d'une chose.

Couturière, s. carabe doré, sorte d'insecte coureur. R. *Cursorius*, lat. qui court vite.

Couverte, s. couverture de lit.

Craille, s. fente dans un mur. R. *Crenella*, petite entaille.

Crame, s. écume, mousse. R. *Cremor*, lat. crême. De là :

Cramer, v. écumer, écrémer. *Cramotte*, s. écumoire.

Craouille et *Cravouille*, s. sorte de ringard ou de fourgon qui sert à écarter les cendres. R. *Craticula*, lat. grille, ou *Rutabulum*, fourgon. De là :

Craouillie, v. se servir de la craouille pour écarter les cendres; remuer, fouiller.

Crapouille, s. large crachat.

Crapouillie, v. tousser et cracher. R. *Crepare*, lat. faire un bruit éclatant; ou plutôt onomatopée.

Crasot, s. toux. R. *Screatus*, lat. crachement. De là : *Crasoter*, v. tousser. *Exscreare*, lat. cracher; onomatopée.

Crauque, s. corbeau, onomatopée du cri de cet oiseau.

Crédence, s. armoire où l'on met la vaisselle et le manger. R. *Credenza*, ital. armoire, ou *Credere*, lat. confier.

Creüe, s. croix. R. *Crux*, lat. *Kreuz*, all. De là:

Creüesotte, s. croix de Dieu, abécédaire. Diminutif.

Crick, s. sorte de cruche. R. *Kruick*, all. cruche.

Crosse, s. béquille. R. *Crux*, lat. croix. — s. vrille de la vigne et autres plantes grimpantes. R. *Crossa*, bas lat. de sa forme en crosse.

Crouaïe et *Caſtadot*, s. corvée. *Faïere crouaïe*, faire corvée, aller à la recherche de quelque chose et ne rien rapporter. R. *Curvare*, lat. se courber de travail.

Crouer, v. tomber à terre. Se dit des fruits et des graines, lorsqu'ils se détachent de la plante qui les porte. R. *Corruere*, lat. tomber en ruine.

Crue, adj. subt. creux. R. *Crypta*, lat. creux, caverne.

Cuboler, v. culbuter, renverser.

Cueüe, s. cuir. R. *Cutis*, lat.

Cueüesaïe, s. onglée. R. *Cuisson*, f.

Cugnie, v. frapper, maltraiter. R. *Cogner*, f.

Cugnie et *Tügnie*, s. tape, coup de poing.

Cugniue et *cunue*, s. sorte de gâteau de forme anguleuse. R. *Cuneus*, lat. coin.

Cugnot, s. coin à fendre le bois. R. *Cuneus*, lat.

Cul blot, s. gratte-cul, fruit du rosier.

Cul de purette et *Cul de penée*, s. culbute d'avant en arrière, sorte de jeu d'enfans. R. *Culburette*, f. diminutif.

Culée, s. sorte de punition qui consiste à frapper le derrière à quelqu'un, à terre ou contre un corps dur.

Culotte, s. se donner une culotte de quelque chose, en user largement. R. *Cumulatio*, lat, abondance.

Curé, s. arum tacheté, sorte de plante.

Curlon s. lange d'enfant. R. *Culeron*, f. ou *Cunabula*, *lorum*, lat. langes.

D.

Dadouille, s. femme qui se met mal, sotte, niaise. R. *Dadais*.

Dâlieure, s. plaisanterie, propos en l'air. R. *Aliòrsum*, lat. ailleurs.

Dâlie, v. parler en contrefaisant sa voix.

Damage, s. dommage. R. *Damage*, v. m. f. *Dammagium*, bas lat.

Dandâ, s. homme lent, paresseux. R. *Dandin*, f.

Darrée, adj. dernier. R. *Darrain*, v. m. f. *Qui gagne à proumée gratte se cul à darrée;* prov. en usage parmi les enfans.

Darne, adj. qui est étourdi, qui a des vertiges.

Dattachie, v. ôter les échalas du pied de la vigne. R. *Détacher*, f.

David, s. davier, outil de tonnelier.

Débillie (*se*), v. se déshabiller.

Débousseler, v. s'écrouler, ébouler. R. *Delabi*, lat. tomber, s'écrouler.

Débrougniage, s. action de retrancher les derniers bourgeons de la vigne.

Débrougnie, v. ôter les derniers bourgeons de la vigne. R. *Ébourgeonner*, f.

Déchaux, adj. déchaussé, nu-pieds. *Discalceatus*, lat.

Déchéner, v. faire perdre la sève au bois de menuiserie et de charronnage afin de l'empêcher de travailler, de se tourmenter. R. *Chéne* f.

Decmoler, v. peigner, démêler, R. *Ex miscere*, lat.

Decmoleüe, s. démêloir.

Décofillie, v. ôter la gousse, l'enveloppe d'un fruit. R. *Desiliquari*, lat. écosser, ou *Folliculum*, lat. enveloppe de graine.

Décofillure, s. cosse, enveloppe de fruit.

Défuler, v. se découvrir, ôter son chapeau. R. *Défubler*, v. m. f. dérivé de *Fibula*, lat. agrafe.

Dégrimer, v. égrapper, égrainer. R. *Granum*, lat. grain.

Déhaler, v. débarrasser de sa présence, délivrer de ce qui gêne les mouvemens. D'où :

Déhalis et *Déhalle*, s. débarras.

Deïce, m. dix. R. *Decem*, lat.

Déjoint, s. jour, écartement entre des pièces mal jointes.

Démisal, adj. très grand ; expression en usage parmi les enfans. R. *Démesuré*, f. *Decumanus*, lat. fort gros.

Demorer, v. demeurer. R. *Demorer*, v. m. f. *Demorari*, lat.

Dépoitrailler (*se*), v. se débrailler, se couvrir mal. R. *De* privat. *pectoralia*, lat. cuirasse. De là :

Dépoitraillé, adj. débraillé, déguenillé.

Détriper, v. arracher les entrailles, éventrer.

Deüere, v. convenir, être convenable. R. *Duire*, v. m. f. *Decere*, lat.

Deuh! interjection qui exprime l'étonnement. R. *Deh!* ital.

Dévaler, v. descendre. R. *Ad vallem ire*, lat. *Devalare*, bas lat.

Dévantée, s. tablier. R. *Devantier*, v. m. f.

Dévourer, v. déchirer. R. *Devorare*, lat. dévorer.

Diâle, s. diable. — s. capricorne, sorte d'insecte noir, à longues antennes.

Didille, s. dadais, niais.

Disie, ad. au dire de, à la manière de parler de.

Doïot, s. doigtier.

Dote, s. dette. R. *Dotare*, lat. doter, renter.

Douille, adj. douloureux, sensible au toucher. R. *Dolere*, lat. souffrir.

Drage, s. drèche, marc de l'orge moulue pour la fabrication de la bière. R. *Drasca*, bas lat. *Dregs*, angl. lie.

Drûné ou *Druiné*, s. bourdaine, sorte d'arbrisseau. On l'appelle aussi *bois puant*. R. *Durus*, lat. dur.

Droïe, s. brôme, espèce de graminée qui croît dans les blés.

E.

Ecahille, s. partie ligneuse du chanvre.

Ecaille, s. copeau de bois, fragment de quelque chose.

Ecaillot et *Acallon*, s. noix. R. *Ecalot*, v. m. f. *Squalia*, ital. écaille. De là :

Ecaillotée ou *Acaillotée*, s. noyer.

Ecasselle, s. grande terrine. R. *Capsa*, lat.

Echansillon, s. sorte de latte étroite.

Echantillon, s. sorte de planche de choix. R. *Cantilio*, bas lat. morceau.

Echaudure, s. ortie. R. *Chaud*, f.

Ecolage, s. temps de la vie passé dans les écoles. R. *Escholage*. v. m. f.

Ecoler, v. instruire, envoyer à l'école.

Ecraille et *Ecraffe*, s. coquille d'œuf. R. *Creu, Creuen*, celt. croûte.

Ecrobille, s. tesson, fragment de pot cassé.

Ecu niu, s. écu de six livres. R. *Ecu neuf*, f.

Ecûle, s. écuelle. R. *Scutula*, lat.

Ecuron, s. écureuil.

Effurlé, adj. effaré, décontenancé. R. *Efferare,* lat. effaroucher, ou *Efferre,* lat. transporter.

Effurler et *Affroler,* v. déchirer, en parlant du linge. R. *Effringere,* lat. mettre en pièces. Onomatopée qui rappelle le bruit que fait le linge en se déchirant. De là :

Effurlure et *Affrolure,* s. déchirure dans le linge.

Egarillot, adj. égrillard.

Eglusse et *Egliche,* s. petite seringue en sureau qui sert de jouet aux enfans.

Eglussie et *Eglicher,* v. éclabousser. R. *Eclisser,* v. m. f. Κλύζω, gr. je lave.

Egrafigner, v. Egratigner. R. *Graphium,* lat. poinçon.

Egville, s. paille ou herbes mêlées, dispersées. R. *Exuviæ,* lat. dépouilles, défroque. D'où :

Egvillie, v. disperser, éparpiller.

Embéche, s. instrument, objet ou personne dont l'emploi est plus incommode qu'utile. R. *Impecchiare,* bas lat. empêcher.

Emblave, s. emblavure, champ ensemencé. R. *Bladagium,* bas lat.

Emboffumer, v. s'enflammer, s'envenimer. Se dit d'une plaie, d'une blessure. R. *Boffume,* v. m. f. enflé, bouffi.

Embrun, s. poussière noire qui se trouve dans le blé avorté. R. *Embruiner,* v. m. f. brûler, dérivé de *perurere,* lat. brûler.

Emmiellure, s. miélat, miellure: sorte de maladies des végétaux. D'où :

S'emmieller, v. se recouvrir de miélat.

Empenois et *Empenau,* s. jeune mouton. R. *Impannis,* lat. sans habit, sans toison.

En envers de, prép. en comparaison de. R. *In, versus,* lat. dans, vers.

S'ennouer, v. s'engouer, s'étouffer en avalant. R. *In,* lat. dedans, *Nodare,* nouer.

Epigie, v. mettre des liens, des entraves aux pieds. R. *Pedica,* lat. piége. *Impedicare compedes,* mettre des entraves aux pieds.

Epinglé, s. épinoche, petit poisson à nageoires armées d'aiguillons. R. *Spinicula,* lat. petite épine.

Epissie, v. égoutter. R. *Pisser*, f.

Epugnie et *Apugnie*, v. empoigner. R. *Pugnus*, lat. poing.

Eputer, v. gâter, putréfier. R. *Putere*, lat. puer. De là :

Eputé, adj. gâté, corrompu.

Eputie, v. ôter les bourgeons de la vigne. R. *Putare*, lat. élaguer, retrancher les branches superflues. D'où :

Eputiage, s. l'opération d'éputier.

Equarrisseur, s. ouvrier qui équarrit le bois.

Ereuille, s. Rouille. R. *Rubigella*, lat. De là :

Ereuillie, v. rouiller. — adj. Rouillé.

Ereuillie, adj. Enroué, enrhumé. R. *Raucus*, lat.

Ertine et *Rétine*, s. sorte de corbeille ou de panier sans anse. R. *Reticulum*, lat. réseau, filet à mettre des provisions.

Escarnot, s. hanneton. R. *Scarabœus*, lat.

Essignon, s. tige de coudrier fendue, que l'on fait servir à confectionner des corbeilles, des paniers. R. *Scissio*, lat. fente.

Essillie et *Dessillie*, v. Laisser perdre faute de soin, dissiper sans utilité. R. *Exsilire*, lat. sortir précipitamment.

Essuti (faire), v. agacer, contrarier. R. *Sot*, f. — s. qui aime à tourmenter, à agacer.

Esvaoutrer, v. ébourgeonner, retrancher les bourgeons superflus de la vigne. R. *Exsecare*, lat. couper, retrancher.

Étache, s. étai, poutre qui sert de support dans un bâtiment. R. *Stacha*, bas lat.

Etâle, s. étable. R. *Stall*, all.

Etaoule, s. éteule, chaume. R. *Stipula*, lat. tuyau de paille.

Etein, s. poussière noire qui attaque les épis des céréales. R. *Tinctus*, lat. teint, mis en couleur.

Etou, conj. aussi, pareillement. R. *Etiam*, lat.

Etrein, s. paille, litière. R. *Stramen*. lat.

Etuni, v. engourdir ; se dit en parlant d'un membre. R. *Attonitus*, lat. étonné, interdit. — Adj. part. engourdi. De là :

Détuni, v. ôter l'engourdissement. — Adj. dégourdi.

Eturbi, s. toupie, jouet d'enfant. R. *Turbo*, lat.

Eveuele, s. aveugle. R. *Evulsus à lumine*, lat. privé de la lumière.

F.

Faisse, s. hêtre. R. *Fagus*, lat. On dit *feu* et *faou*, en quelques endroits.

Faissé, s. sorte de champignon qui croît plus particulièrement dans les bois de hêtres.

Faouine, s. faîne, le fruit du hêtre. R. *Nux fagina*, lat. — s. fouine. R. *Fuscus*, lat. fauve.

Fareau, s. qui se met avec recherche.

Farvotte, s. fauvette, sorte d'oiseau. R. *Effari*, lat. raconter, babiller.

Fasin, s. charbon menu et brisé. R. *Fascis*, lat. fagot, charbon de fagots.

Fauche, s. faux. R. *Falx*.

Faucillie, v. couper à la faucille. R. *Falcula*, lat. faucille.

Fenau, s. fenaison. R. *Fenum*, lat. foin.

Feugne et *Fouenne*, s. fourche en fer; outil d'agriculture. R. *Fodere*, lat. fouir.

Feugnie, v. fouir, creuser. R. *Fodere*, lat. De là :

Feugne merde ou *feugne atron*, s. bousier, sorte d'insecte.

Fichie, v. appliquer. *Fichie dos cos*, donner des coups. R. *Ficher*, v. m. f. *Figere*, lat. ficher, planter. — v. planter des échalas au pied des ceps.

Se fichie de, v. se moquer de, se soucier peu de.

Fie, s. fil. R. *Filum*, lat. — s. fiel. R. *Fel*, lat.

Fie et *Fim*, s. fumier. R. *Fimus*, lat.

Se Fie, v. se fier. R. *Fidere*, lat.

Finfond, s. toute la profondeur. R. *Fundus*, lat. fond.

Flachi, v. coucher, renverser. — adj. couché, renversé par le vent; se dit des herbes. R. *Flaccere*, lat. devenir fané.

Flatte, s. bouse de vache. R. *Lutum*, lat. fumier.

Fleume, s. pituite. R. *Fleuma*, bas lat.

Floquet, s. trochet, fleurs ou fruits en bouquets. R. *Floccus*, lat. flocon.

Fondoïle, s. fondrière, creux profond qui s'est fait naturellement à la surface de la terre. R. *Infundibulum*, lat. entonnoir.

Fouaïe, s. portion de bois que chaque écolier emporte le matin en allant à l'école. R. *Focagium*, bas lat., de *Focus*, foyer. De là :

Affouaïe, s. pour affouage.

Fouïe (*se*), v. s'éloigner, se retirer. R. *Fugere*, lat. fuir.

Fourche fraîe, s. culbute d'arrière en avant, jeu d'enfans. R. *Furca fracta*, lat. fourche brisée.

Foussotte, s. la nuque. R. *Fossette*. f.

Frappouille, s. haillon, vieux linge. R. *Fripperie*, f. *Frappa*, ital. lambeau.

Fricadelle, s. sorte de fricassée. R. *Frigere*, lat. fricasser.

Fricheti, s. gala, festin. R. *Frigère*, lat. fricasser.

Fricheticaou, s. flicoteur, qui aime les bons repas.

Frimousse, s. mine, extérieur. R. *Frime*, f.

Fringalle, s. faim canine, faim calle.

Fringaller, v. se dit d'une voiture dont les roues gênées par quelque obstacle ne suivent pas le même mouvement. R. *Fringuer*, v. m. f. *Fringuttire*, lat. sautiller, ou *Fricare*, frotter.

Froïon, s. perche ou long bâton qui sert à enrayer les charrettes. R. *Fricatio*, lat. frottement.—s. Gerçure ou douleur au derrière occasionnée par l'exercice du cheval ou le frottement des vêtemens.

Froïonner, v. appliquer le froion à une voiture.

Fromageon, s. mauve, sorte de plante.

Frue, s. fruit. R. *Fructus*, lat.

Fue, s. bien-aimé. Terme de caresse. R. *Fieu*, v. m. f. fils. *Filius*, lat.

Fue (jeter), v. jeter au loin. R. *Fuga*, lat. fuite, éloignement.

Fumerer, v. fumer un champ. *R. Fimarium*, lat. fumier.

Furgue ouroille, s. perce-oreille, sorte d'insecte. R. *Frugare*, lat. chercher, sonder, ou *Furcá*, lat. fourche.

Furguillie, v. farfouiller, fouiller. R. *Frugare*, lat.

Furloque, s. loque, guenille. R. *Freluche*, fr.

Fursillon ou *Fresillon*, s. troëne, sorte d'arbrisseau. R. *Frangula*, lat. bourdaine, ou *Fragilis*, lat. fragile.

Fussine, s. scion ou baguette dont on se sert pour corriger. R. *Fustis*, lat. bâton de correction, ou *Fascis*, lat. fagot.

G.

Gace, s. fille.

Gaçon, s. garçon. — *Gacenot*, s. petit garçon. Diminutif.

Gagnage, s. bien à la campagne, terre labourable. R. *Ganagium*, bas lat.

Gaille, s. chèvre. R. *Capella*, lat. — s. sorte de trépied employé comme support, lequel sert aussi dans les jeux d'enfans. — s. coup, meurtrissure sur le devant de la jambe.

Gaillot, s. taureau. R. *Gajo*, ital. gai, ou Κάλλος, gr. beauté.

Gailleus, adj. glissant, visqueux. R. Γλοιὸς gr. gluant.

Galiche, s. galette. B. Γάλα, gr. lait. — de vache, s. gaillet, sorte de plante.

Galine et *galoche*, sorte de jeu d'enfant. R. *Galet*, fr.

Galochée et *traîne-galoches*, s. enfant qui laisse tomber ses bas sur ses talons. R. *Galoche*, fr.

Gambille, s. jambe. R. *Gamba*, bas lat.; dérivé de *campa*, jambe. De là :

Gambillie, v. gambiller. — rester flottant, brandiller.

Gatillie, s. chatouiller. R. *Catulire*, lat. être en amour, ou *Titillare*, chatouiller. D'où : *Gatillaou*, s. adj. sensible au chatouillement.

Gauille, s. chiffon, morceau de vieux linge. R. *Guenille*, fr.

Gausse, s. gausserie. R. *Gaudissa*, celt. railler, ou *Gaudere*, lat.

Geignie, v. geindre, onomatopée du plaint d'une personne qui souffre.

Giffle, s. soufflet, tape. R. *Giffles*, v. m. fr. joues. De là:

Giffler, v. souffleter.

Gigier, s. gésier. R. *Gigeria*, lat.

Gineau, s. sorcier. R. *Genius*, lat. génie, dieu tutélaire. D'où :

Engineauder, v. ensorceler.

Girnaie, s. la contenance du tablier. R. *Gremium*, lat. giron.

Glas, s. glayeul, sorte de plante. R. *Gladius*, lat. épée ; de la forme de ses feuilles.

Glaude, s. sarreau, blouse de grosse toile. R. *Claudere*, lat. enfermer. — s. hibou. onomatopée du cri de cet oiseau.

Gloriette ou *gloriole*, s. petit pavillon dans un jardin. R. *Gloriola*, lat. petite ostentation.

Glou, adj. gourmand, friand. R. *Gulosus*, lat. — *Glous*, v. m. fr.

Glouie et *gloie*, s. petite mare, eau stagnante dans les chemins. R. *Cloaca*, lat. égoût.

Gniole, adj. niais, sot. R. *Geniolus*, lat. petit esprit.

Godmiller, v. dorloter, soigner avec délicatesse. R. *Gaudium*, lat. joie ; *mollire*, adoucir ; ou *gaudimonium*, lat. gaîté.

Godot, s. verre, gobelet. R. *Godet*, fr. *guttus*, lat. burette. — s. caltha des marais, sorte de plante.

Goguenettes, s. goguettes.

Goie, s. gourmand, goinfre. R. *Gulo*, lat

Golmelle et *golmotte*, s. sorte de champignon bon à manger. R. *Gula*, lat. bouche, *mel*, miel.

Gomé, s. sorte de vase fait en écorce et ordinairement d'une seule pièce. R. Γόμος, gr. petite cavité.

Gomichon, s. sorte de tourte de pommes.

Gorgère, s. collerette. R. *Gorgeria*, bas lat.

Gourgandin, adj. qui mène une mauvaise conduite. De là :

Gourgandiner, v. se conduire en mauvais sujet.

Gourgandise, v. mauvaise conduite.

Gouvillie et *gouvionner*, v. mettre de l'ouvrage en désordre. R. *Convellere*, lat. renverser, détruire. De là :

Gouvillon, s. gâcheur d'ouvrage, ouvrier peu soigneux.

Graou! cri des bouchers lorqu'ils vont en quête pour acheter des veaux. R. *Gras veau*, f.

Graou (porter à), porter à califourchon sur son dos ou sur ses épaules. R. *Gradus*, lat. degré, échelon.

Grès (de la jambe), s. la partie saillante, le devant de la jambe. R. *Crista*, lat. crête, saillie.

Gribouille, adj. maussade. De là :

Gribouillie, v. gronder, réprimander. Onomatopée.

Grie, adj. être grie de quelqu'un, être tourmenté du désir de le revoir. R. *Gravis*, lat. triste.

Grieté, s. malaise occasionné par le désir de revoir son pays ou une personne que l'on aime. R. *Gravitas*, lat. malaise.

Griffante, adj. Une noix est griffante lorsque l'amande est

engagée fortement dans le ligneux de la coquille. R. *Griffe*, fr. ou *Greffe*. On trouve *greffane* dans les vieux auteurs lorrains.

Griffon, s. nom du martinet noir. R. *Griffe*, fr. de la disposition de ses doigts qui sont tous dirigés en avant.

Griffougnie, v. griffonner, écrire mal. — Griffer, égratigner.

Grimé, s. pâte roulée que l'on fait cuire dans du lait. R. *Grumus*, lat. grumeau.

Grimouner et *Dégrimouner*, v. grommeler, gronder entre les dents. Onomat. ou R. *Grim*, all. colère. *Grunnire*, lat. grogner.

Grippelot, s. montée, petite colline. R. *Grimper*, fr. ou *correpere*, lat. ramper; *corripere*, saisir.

Grisener, v. griser, enivrer.

Grole, s. grêle. R. *Grando*, lat. De là :

Agrolé, adj. ravagé par la grêle. — marqué de petite vérole,

Grougnie, s. coup de poing sur le visage. R. *Groin*, fr.

Gru, s. son. R. *Grutum*, bas lat.

Grue et *Gruotte*, s. foie. R. *Jecur*, lat. foie, ou *Cruor*, sang caillé.

Grun, s. groin. R. *Grunnire*, lat. grogner.

Guaisotte, s. serpette. R. *Acutus*, lat. aigu, tranchant.

Gucie, v. téter son doigt ou sa lèvre. R. *Sugere*, lat. sucer. — Onomat. du bruit que font les lèvres d'un enfant qui guce.

Gueüté, s. aiguillier, étui à épingles et à aiguilles. R. *Acus*, lat. aiguille; *theca*, étui.

Gueugne, s. coup de poing, coup donné en poussant. D'où:

Gueugnie, v. donner des coups, maltraiter. R. *Cogner*, fr. ou *Pugnus*, lat. poing.

Gueugnon, s. morceau. *Gueugnon de pain*; morceau de pain, R. *Cuneus*, lat. coin; ou *Crignum*, bas lat. pain d'orge. *Quignon*, v. m. fr.

Guignie, v. mettre en joue, regarder. — Loucher. R. *Guigner*, v. m. fr. *Guignal*, celt. clignoter.

Guille, s. quille. Au figuré jambe. On trouve dans les vieux auteurs lorrains *gueille*.

Guinche, s. femme de mauvaise vie. R. *Gouine*, fr. Γυνὴ, gr. femme.

Guinguet, s. sorte de bonnet d'homme.

Gurnée, s. grenier.

H.

* *Hâ*, s. hart.

* *Hachureux*, adj. malingre, qui vient difficilement; en parlant d'un enfant.

* *Hagnie*, v. ahaner, respirer avec peine. R. *Anhelare*, lat. — Onomatopée.

* *Haguilla*, s. bègue.

* *Haguillie*, v. bégayer. Onomatopée.

* *Haligoter*, v. secouer, ébranler. — Hésiter, tourner autour du pot.

* *Hallïer*, s. hangar. R. *Halla*, bas lat.; de *aula*, lat. cour.

* *Haoue*, s. houe. R. *Haw*, all. hoyau. De là,

* *Haoué*, s. hoyau. — *Haotte*, s. petite houe.

Haran, s. étable à porcs. R. *Hara*, lat.

* *Harcotte*, s. espèce de râteau à l'usage des jardiniers. R. *Harke*, all râteau. De là :

* *Harcoter*, v. aplanir avec la harcotte.

Haria, s. embarras.

* *Harlosse*, s. alise. D'où :

* *Harlossée* et *Aulliée*, alisier. R. *Allouchier*, fr.

* *Hat*, s. saut, grande enjambée. De là :

* *Hater*, v. faire des bonds, de grandes enjambées. R. Ἅττω, gr. bondit, saute, ou *Hasta*, lat. javelot.

* *Haut chandelier*, s. bouillon blanc, sorte de plante, ainsi appelée de sa forme.

* *Hauton*, s. criblure; ce qui, dans le vannage, vient au-dessus du bon grain. R. *Haustus*, lat. trié, séparé.

* *Have*, s. adj. extraordinaire, singulier. *C'ot in have malheur* : C'est un grand malheur. — *T'a la bein le have :* C'est un bien singulier homme.

Hirson, s. hérisson. R. *Herinaceus*, lat.

* *Hirsu*, adj. velu ; hérissé. R. *Hirsutus*, lat.

Hisse, s. herse.

* *Hoc* et *Hoche*, s. souche pourrie, racine noueuse d'un arbre. R. *Busca*, bas lat. bûche.

* *Hodâle*, adj. fatigant, importun.

* *Hoder*, v. lasser, fatiguer. R. *Hoder*, v. m. fr. incommoder, ou ὁδὸς, gr. voie, chemin. De là:

Déhoder, v. délasser, reposer.

* *Hóglie*, v. gronder, réprimander.* — Crier, brailler. Onomatopée.

* *Hoguignie*, v. secouer: hocher. R. *Quassare*, lat. *hog*. hebr.

* *Se hontier*, prendre de la honte.

* *Hôle*, s. talus en gazon pour prévenir l'éboulement des terres.

Hottré, s. sorte de hotte plus petite que la hotte ordinaire.

Houille, adv. dehors. *Tape le houille*: mets-le dehors. R. *Aliundè*, lat. d'autre part. — s. outil de tonnelier, qui sert à relever les pièces du fond des tonneaux. R. *Hule*, all. houlette.

* *Houler*, v. pousser. R. *Houlette*.

* *Houri*, s. jeune porc. Χοῖρος, gr. porc. Onomatopée. — Expression employée pour chasser les pourceaux.

* *Housseau*, s. fragon, espèce d'arbrisseau à feuilles piquantes. R. *Houx*, fr. diminutif.

* *Huchie*, v. jucher, percher.

Hu et *Hus*, s. porte. R. *Huis* et *us* v. m. fr. *Ostium*, lat.

* *Huppotte*, s. huppe, sorte d'oiseau.

Hurebec ou *hurebel*, s. sorte d'insecte qui attaque la vigne.

I.

Ian, particule additionnelle qui ne change rien à la phrase. *Ouaïtoz don ian*: regardez donc. R. *Jam*, lat. déjà, ou *Etiam*, aussi.

Iaou, adv. où. *Pa iaou*: par où. R. *Ubi*, lat. ou *Ubinam*.

Iaque, adv. quelque chose. R. *Aliquid*, lat.

In, *ine*, art. indéfini, un, une, *Quand in chin se noïe tout chécun li jitte la piere*: Quand un chien se noie tout le monde lui jette la pierre. prov.

Inclume, s. enclume. R. *Incus*, lat.

Inco, conj. encore. R. *In hanc horam*, lat. à cette heure.

In là, conj. de la sorte, comme cela.

Inglo et *anglois*, f. sorte de tarte aux prunes.

Ingle, s. aine. R. *Inguen*, lat. ou *angle*, f.

Invaou et *Inveu*, s. orvet, envois; sorte de serpent qui passe pour être privé de la vue. R. *Non videns*, lat. qui ne voit pas.

Iragne, s. araignée.

Iun, *iune*, n. de nombre, un, une. *Daous évis valont meüe que iun* : deux avis valent mieux qu'un. Prov.

J.

Jaque, s. geai. Onomatopée qui exprime le cri de cet oiseau.

Jaseran et *Jargeran*, s. oronge, sorte de champignon très bon à manger.

Jeton, s. jeune essaim d'abeilles. R. *Rejeton*, fr.

Juifferesse, s. sorte de coiffure de femme. R. *Juive*, fr.

Joutte, s. bette ou poirée, sorte de plante. R. *Juxtà*, lat. proche, qui croît près des maisons.

Jubilaïe, s. grenier à bois, à fagots. R. *Subiculum*, lat. estrade.

Jubiler, être content d'un accident, d'une mauvaise action. R. *Jubilare*, lat. s'écrier de joie.

L.

Lá, s. lait. R. *Lac*, lat.

Lá lièvre et *laiesson*, s. laiteron, plante à suc laiteux recherchée par les lièvres.

Laie, v. laisser. — Part. laissé. R. *Laxare*, lat. lâcher.

Laietie, s. cochonnée, portée d'une truie, d'une laie.

Landre, s. poutre et traverses qui servent à clorre ou défendre un espace. R. *Clathrum*, lat. barreau, ou *Claustrum*, clôture. De là : *Landrage*, s. barrière formée de landres.

Landrer, v. entourer, protéger par des landres.

Languier, s. landier, gros chenêt de cuisine. R. *Hand-iron* angl. chenêt.

Laou, s. loup. Onomatopée du cri de cet animal.

Laou arraou, loup garrou. R. *Warrou*, v. m. fr.

Larmier, s. soupirail. R. *Luminare*, lat. lumière, luminaire.

Le, pron. lui. R. *Ille*, lat. — *Leie*, elle. R. *Illa*, lat.

Leie, s. lit. *Il ot bein temps de sarrer los fesses quand on é chie en leie*, prov. R. *Lectus*, lat.

Leiere, v. lire. R. *Legere*, lat.

Lépeüere, s. sorte de brouée pour les vaches. R. *Lepor*, lat. agrément.

Leüe, s. lieue. R. *Leuca*, lat.

Limelle, s. canon, revenu annuel d'un bien donné à ferme. R. *Rimessa*, ital. retour d'argent. — *Lisme*, v. m. fr. tribut.

Lin, s. lien. R. *Ligamen*, lat.

Lingue, s. langue. R. *Lingua*, lat.

Lingue de bue, s. verge d'or, sorte de plante. R. *Langue de bœuf.*

Long, adv. loin. R. *Longè*, lat.

Louée, s. loyer. R. *Locarium*, lat.

Louvat, s. louveteau.

Lumeire, s. lampe. R. *Luminare*, lat.

Lûre, v. luire. R. *Lucere*, lat.

M.

Má, s. mare d'eau. — Conj. mais. — *Je n'a peux má* : je n'en puis mais. R. *Magis*, lat. davantage.

Má et *Maie*, s. huche, pétrin. R. *Maie*, v. m. fr. *Mactra*, lat. pétrin, ou *Magis*, grand plat, bassin.

Macelle et *Maçolle*, s. obier, boule de neige sauvage, arbrisseau. R. *Macellus*, lat. maigre.

Machenure, s. coryza, rhume de cerveau. Onomatopée prise de la manière dont parle une personne affectée de coryza.

Machaut et *machet*, s. tas, monceau. R. *Machale*, bas lat. dérivé de *massa*, amas.

Mâcon, s. larve de hanneton, sorte de gros ver. R. *Baco*, ital. ver, ou *maggot*, angl. ver.

Madée ou *Parc*, s. aire d'un pressoir. R. *Materia*, lat. matériaux en bois.

Macuson et *mercuson*, s. gesse tubéreuse, sorte de plante. R. *Mergus*, lat. provin, marcotte.

Magnie, s. ferblantier, chaudronnier ambulant. R. *Maignon*, v. m. fr. chaudronnier. *Magninus*, bas lat.

Maguin, s. femme malpropre, de mauvaises mœurs. R. *Mœcha*, lat. femme déréglée.

Maintagne, s. manche de fléau. R. *Manus*, lat. main, *Tenere*, tenir.

Malabre, s. ignorant, pauvre sujet. R. *Malapre*, fr. mal appris.

Malandré, adj. indisposé, souffrant. R. *Malè*, lat. mal, *Ardens*, ardent, ou *malandrea*, bas lat. maladie difficile à guérir.

Malchaut, s. maréchal.

Mal embouchie, adj. qui se sert d'expressions grossières en parlant. R. *Bouche* f.

Mâler, v. couvrir la femelle. R. *Mâle*, fr.

Malgouverne, s. dissipateur, homme qui ne sait pas conduire ses affaires.

Malingre, s. sorte de pomme de médiocre qualité.

Mâlot, s. bourdon, sorte d'abeille. R. *Masculus*, lat. mâle.

Mal semaine, s. la semaine des menstrues.

Mancillon, s. petite chaîne qui sert à l'attelage. R. *Manicæ*, lat. menottes, chaînette. De là :

Mancelle, s. la partie du collier où s'attache le mancillon.

Manre, adj. mauvais, qui a peu de valeur. *Disputes de manres gens ne durontme long-temps* : les disputes des méchans ne durent pas long-temps. R. *Mandator*, lat. instigateur, provocateur. — On trouve *mandre* dans les anciens auteurs lorrains.

Mante, s. couverture de lit, en laine ou en coton. R. *Mantellum*, lat. manteau.

Maoter, v. mâchonner, trembloter de la mâchoire. Onomatopée.

Maou et ***moult***, adv. beaucoup. R. *Moult*, v. m. fr. *Multùm*, lat.

Mâoure, s. mûre, fruit de la ronce. R. *Morum*, lat. mûre. — v. moudre.

Maquignie, v. faire de mauvais ouvrage, travailler sans goût.

Maquignon, s. mauvais ouvrier. R. *Mangonicus*, lat.

Marbre, s. bille avec laquelle jouent les écoliers.

Marcaou, s. chat mâle. Onomatopée de son cri lorsqu'il est en amour. R. ***Marcou***, v. m. fr.

Marelle, s. sorte de jeu d'enfans qui a quelque ressemblance avec celui des échecs. R. ***Marelle***, v. m. fr. qui veut dire aussi tromperie.

Marender, s. le goûter, le troisième repas. R. ***Merenda***, lat. — v. goûter

Margoulette, s. la mâchoire, la bouche d'un enfant. R. ***Gula***, lat, gueule.

Marrain, s. Merrain. R. ***Materiamen***, bas lat.

Martelot, s. nom donné à l'hirondelle de fenêtre. — et ***Saint. Martin***, s. coccinelle, sorte d'insecte. R. ***Mars***, fr. qui commence à se montrer en mars.

Masheüe, ***Inmasheüe*** et ***Maishui***, adv. dorénavant, plus. — Continuellement. ***Il é été masheüe tout là***; il a été constamment là. R. ***Maishui***, v. m. fr. ***Magis*** et ***hodiè***, lat.

Massé, s. pièce de bois carrée qui, dans un pressoir, sert à presser le marc. R. ***Massa***, lat. masse, gros morceau.

Matouille et ***Maton***, s. caille-botte, lait caillé. R. ***Muktra***, lat. ou ***Mulsura***, lait, ou ***Maltea***, lat. friandise.

Maucharmant, adj. déplaisant, qui reçoit mal. R. ***Mal charmant***, fr.

Mazette, exclamation de surprise. — s. enfant espiègle.

Me, pron. mon. R. ***Meus***, lat.

Me et ***Mie***, ne... pas. ***Il minge***: il mange. ***Il ne minge mie***: il ne mange pas. ***Je v'a baillerá***: je vous en donnerai. ***Je ne v'a baillerá me***. R. ***Mie***, ***miette***, fr.

Mé ou ***Mais***, s. enclos, jardin. R. ***Mansus***, lat. ferme.

Méa, s. quantité de peu de valeur. ***En velà in bé méa!*** En voilà une belle quantité! R. ***Amas***, fr. par contraction.

Meïdi, s. midi. R. ***Medius dies***, lat.

Ménager, s. sorte de buffet.

Meuie, adv. mieux. R. ***Meliùs***, lat. mieux.

Miame! expression de gourmandise particulière aux enfans. ***Oh! miame***, oh! que c'est bon. Mimologie.

Michotte, s. bolet comestible, sorte de champignon. R. ***Miche***, fr. De sa forme.

Mignot, s. enfant calin, qui recherche les caresses, les petits soins. R. ***Mignon***, fr. du lat. ***Minùs***. De là :

Amignoter, v. mignoter.

Mignotise, s. mignardise, sorte d'œillet.

Misse, s. rate. R. *Milza*, ital.

Mitan et *Meitan*, s. f. moitié. R. *Mitan*, v. m. fr. *Medium* lat. — s. m. le milieu.

Mocotte, s. aveline, sorte de noisette.

Moinner, v. mener, conduire. R. *Minare*, lat.

Moinne brouotte, sorte d'oiseau, ainsi appelé de son cri qui imite le bruit d'une brouette en mouvement.

Moinnot et *monchot*, s. moineau. R. *Monachus*, lat. solitaire.

Moinnotte et *munotte*, s. musette, musaraigne, sorte de quadrupède.

Monder, s. nettoyer les bestiaux. R. *Mundare*, lat.

Mouaie et *moie*, s. échalas mis en tas. R. *Moye*, v. m. fr.

Mouchaou, adj. morveux. R. *Mucosus*, lat.

Mouchon, s. la bûche qui est au feu. R. *Mouchon*, fr. ou *moccolo*, ital. lumignon.

Mouffle, s. f. tape sur le visage. R. *Muffle*, fr. — s. m. sorte de gros gant dans lequel le pouce seul est séparé des autres doigts. R. *Muffula*, bas lat., *muff.* angl. manchon.

Mourotte, s. sorte de cerise noire. R. *Morum*, lat. mûre.

Mousseron, s. poussière noire qui attaque les céréales. R. *Mucor*, lat. moisissure.

Mouter, v. cuire à demi, dessécher imparfaitement. Se dit des fruits. R. *Mollitare*, lat. amollir, attendrir. De là :

Mouté, *aie*, adj. à demi cuit.

Mulson, s. escargot. R. *Mucosus*, lat. baveux.

Múneie, s. meunier. R. *Mugnajo*, ital.

Muri, v. mourir.—*Mou*, *rte*, part. morte.

Mûri, v. mûrir. — *meüe*, *re*, part. mûre.

Mûsi, v. moisir. — adj. moisi. — s. chanci, goût, odeur de moisi. R. *Mucere*, lat.

Musri, s. troglodyte, sorte d'oiseau. R. *Mus*, lat. souris ; à cause de sa couleur et de son agilité à se glisser dans les buissons.

N.

Nánin et *nán*, adv. nenni, non. R. *Nen*, celt. *Nein*, all. *Nenia*, lat.

Naoué, s. Noël.

Naraou, adj. dégoûté, dédaigneux. R. *Nares*, lat. narines; de qui les narines s'offensent facilement.

Naussi, conj. non plus. R. *Non aussi*, fr.

Navet, s. parentage. *De qué navet sont-ils parens?* De quel côté sont-ils parens? R. *Nativitas*, lat. naissance, ou *navis*, navire.

Néple, s. nèfle.

Néplée, s. néflier. R. *Mespylus*, lat.

Nésun, adj. pron. aucun, personne. R. *Nésung*, v. m. fr. *nessuno*, ital. *ne unus*, lat.

Neüetie, s. nuitée.

Niaffe, s. cordonnier. Onomatopée du bruit que produit le fil poissé en se détachant des mains.

Niais, s. œuf, souvent artificiel, qu'on laisse à demeure dans un nid pour engager les poules à y pondre.

Niant, adv. non, rien. R. *Néant*, fr. *Nenia*, lat. bagatelle.

Nicotaou, adj. vétilleux, éplucheur. R. *Nugator*, lat. qui s'amuse de vétilles.

Nitie, v. nettoyer. R. *Nitescere*, lat.

No, *Noïre*, adj. noir. R. *Nós*, celt. nuit.

Noïelle, s. nielle, sorte de plante. R. *Nigella*, lat.

Norbéte et *noberte*, s. prune. R. *Sorbum*, lat. corme. De là :

Norbétée, s. prunier.

Nounotte, s. épingle.

Num et *nemín*, adv. n'est-ce pas? R. *Num*, lat. et *nùm ne*, n'est-ce pas.

O.

Obliie, v. oublier. R. *Oblivisci*, lat.

Obre, s. arbre. R. *Arbor*, lat.

Odoie, s. sorte de buffet.

Œil-de-bo, s. miroir de Vénus, sorte de plante.

Oi, v. ouir, entendre. R. *Audere*, lat.

Oïle, s. huile. R. *Oleum*, lat.

Oluse (*à l'*), ou peut-être à lau luse, adv. en cachette, clandestinement. R. *Lex lusa*, lat. loi fraudée.

Omaille, s. génisse de deux ans.

Oriaou, s. loriot. R. *Oriolus*, lat. de couleur d'or, ou plutôt onomatopée du chant de cet oiseau.

Ourçon et *Orçon*, s. rebord d'une galette, d'une pâtisserie. R. *Ora*, lat. bord.

Ou, s. os. R. *Ossum*, lat.

Quaire et *Gaire*, adv. guère. R. *Avarè*, lat. avec épargne.

Ouaïter et *Rouaïter*, v. regarder. R. *Intueri*, lat. *To wait*, angl. guetter.

Ouatte, adj. malpropre, crasseux. R. *Inquinatus*, lat.

Ouille, s. cive, espèce d'ognon. R. *Olus*, lat. légume.

Ouillue, s. liseron, sorte de plante. R. *Convolvulus*, lat.

Ounion, s, ognon. R. *Unio*, lat.

Ouselot, s. oiseau. R. *Oiselet*, v. m. fr.

Ovillon, s. noyau d'un fruit. R. *Ovum*, lat. œuf; de sa forme.

P.

Pâ, s. part, portion. R. *Pars*, lat. — s. paix. R. *Pax*, lat. — prép. par. *Pâ ci*, par ici.

Pâillon, s. poêle, poêlon. R. *Pultarium*, lat. ou *Padella*, ital.

Paillot, s. matelas d'enfant rempli de balle de blé ou d'avoine. R. *Palea*, lat. paille.

Paillotte, s. balle de céréales, menue paille.

Pain d'ouselot, s. sedum âcre, sorte de plante qui croît sur les murs et les toits. R. *Pain d'oiseau*, fr.

Palle, s. pelle. — Vanne d'un moulin. R. *Pala*, lat. pelle. De là :

Palonnier, s. fabricant de pelles.

Palotte, s. os large de l'épaule. — s. battoir à l'usage des blanchisseuses. — s. la couverture d'un livre relié. R. *Platus*, lat. large.

Panné, s. le bas de la chemise, des vêtemens. *Pannés battans*, en chemise. *Traîner ses pannés*, flâner, rôder. R. *Pannus*, lat. hardes, chiffons.

Paoue, s. bouillie. R. *Puls*, lat. — s. peur, frayeur. R. *Pavor*.

Paoure, s. poudre.

Pâpâ, s. doigt blessé, entouré d'un linge. R. *Pupa*, lat. poupée.

Pâquotte, s. tige, rameau d'arbrisseau, buis que l'on plante sur les tombes le jour de Pâques fleuries.

Paradis, s. espèce de jeu d'enfant qui se joue à cloche-pied. — s. espèce de pomme.

Parant, s. qui a de l'éclat, de l'apparence.

Paré, s. colle faite de farine, colle à l'usage des tisserands.

Parer, v. mettre de la colle sur les fils. Terme de tisserand. R. *Parare*, lat. préparer, apprêter. — v. mûrir, se bonifier; en parlant des fruits. R. *Perficere*, lat. achever ou *Parare*.

Parme, s. épi de blé, d'orge. R. *Palma*, lat. palme; de sa forme.

Pâsie, v. écouter, faire silence. R. *Pax*, lat. paix.

Passé, s. paisseau, échalas. R. *Paxillus*, lat. De là :

Dépasseler, v. retirer les paisseaux du pied de la vigne.

Pâsson, s. portion de bois accordée dans certaines communes à chaque chef de famille. R. *Pars*, lat. portion.

Pâtelage, s. fourrière. *Emmener au pâtelage*; mettre en fourrière. R. *Pastus*, lat. pâture.

Pâtenaïe, s. panais. R. *Pastinaca*, lat.

Patouillat, s. patrouillis, petite mare où l'eau croupit. De là :

Patouiller, patauger, marcher dans l'eau des mares. R. Πάτειν, gr. fouler.

Pâturé, s. enfant qui mène paître les bestiaux. R. *Pastor*, lat. berger ou *Pastura*, pâture.

Pau, adv. peu. R. *Paulùm*, lat.

Paufer, s. pince, levier en fer. R. *Pal. fer*, fr.

Pé, s. peau. R. *Pellis*, lat.

Peie, adv. pis, pire. R. *Pejus*, lat.

Penée, s. panier.

Peneraie, s. panerée, la contenance d'un panier. R. *Panarium*, lat. panier, armoire à pain.

Penre, v. prendre. R. *Prehendere*, lat.

Pessune, pron. personne. — *Pas un*, pron. ni les uns ni les autres.

Peüe, s. pou. R. *Pediculus*, lat. De là :

Peuillaou, adj. pouilleux.

Petard, s. cucubale, sorte de plante. R. *Péter*. Les enfans s'amusent à faire éclater le calice de sa fleur.

Peüechot, s. pouce, le gros doigt.

Piaillâ, adj. criard, piailleur. Onomatopée.

Picu, adj. pointu. R. *Cuspis*, lat. pointe.

Pietoler, v. fouler aux pieds, piétiner.

Pignon, s. noyau d'un fruit. R. *Pignon*, fr.

Pigousser, v. pincer, chatouiller. R. *Pungere*, lat. piquer ou *Spiculare*, aiguiser.

Pinchard, adj. braillard.

Pinchie, v. jeter des cris, brailler. R. *Pigère*, lat. être chagrin. — Onomatopée.

Pione, s. pivoine, sorte de plante. R. *Pœonia*, lat. — s. bouvreuil, sorte d'oiseau.

Piot et *Petiot,e*, adj. petit. — *Piot rot*, tout petit. Diminutif.

Pisson, s. poisson. R. *Piscis*, lat.

Pleuge, s. pluie. R. *Pluvia*, lat. ou *Pioggia*, ital.

Plo, v. pouvoir. R. *Pollere*, lat.

Ploïon, s. rameau de vigne ployé en couronne. — s. bâton ou perche dont les voituriers se servent pour fixer la charge d'une voiture.

Pocha, s. petite mare, flaque d'eau sale. R. *Poachy*. angl. marécageux.

Poche, s. cuiller à pot. R. *Poculum*, lat. tasse, coupe.

Pochotte, s. fruit de l'aube-épine.

Poéle, s. la chambre qui est chauffée par le derrière de la plaque de la cheminée.

Poïn et *Point*, s. aiguillon dont certains insectes sont armés. — s. la douleur que cause la piqûre de cet aiguillon. R. *Punctum*, lat. point, douleur aiguë ou *Pugio*, poignard.

Poïne, s. peine, souffrance. R. *Pœna*, lat.

Ponre, v. poudre. R. *Ponere*, lat. déposer

Poreie, s. carrier, ouvrier qui tire la pierre.

Poreiere, s. carrière de pierre. R. *Petra*, lat. pierre.

Portue, s. trou R. *Pertuis*, v. m. fr. *Pertusus*, lat. percé.

Possie, v. percer. R. *Perfodere*, lat.

Posseüe, s. perçoir.

Posson ou *Poçon*, s. sorte de pot où l'on fait cailler le lait. R. *Poculum*, lat. vase, coupe.

Pouille, s. poule. R. *Pulcinus*, bas lat. pousein. De là:

Pouillée, s. poulailler. — *Pouillotte*, s. poulette.

Pouillon, s. bourgeon que l'on retranche de la vigne. R. *Pullulus*, lat. rejeton, bourgeon.

Poupe, s. poupée. R. *Pupa*, lat.

Poûre, adj. s. pauvre. R. *Poor*, angl. ou *Pauper*, lat. De là·

Poûreté, s. pauvreté. — *Apouri*, v. apauvrir.

Pourge, s. placenta des bestiaux. R. *Purger*, fr.

Pourgeon et *Pourotte*, s. poireau, sorte de légume. R. *Porrum*, lat. et *Purger*, fr. de la propriété qu'on lui attribue de chasser le pourge.

Poutot, s. pot. R. *Poculum*, lat. ou *Potare*, boire. De là:

Poutaïe, s. potée, la contenance d'un pot.

Prisener, v. priser, prendre du tabac.

Prinse, s. prise. R. *Prehensio*, lat. l'action de prendre.

Prot, e, adj. prêt. R. *Promptus*, lat. prompt.

Prounette, s. traverse de l'atelage. R. *Pronus*, lat. qui penche, qui est en avant.

Prounie et *Pronier*, s. porte à claire-voie, porte coupée dans le haut. R. *Brunie*, v. m. fr. clôture.

Prunedette, s. fruit du prunellier. R. *Prunella*, lat.

Pue, s. puits. R. *Puteus*, lat. — adv. plus.

Pun, s. poing. R. *Pugnus*, lat. De là:

Pugnie, s. poignée.

Purseüe, s. pressoir.

Pursie, v. pressurer.

Put, e, adj. laid, difforme. R. *Putidus*, lat. puant, disgracieux. *Peut*, celt. trivial.

Q.

Qantse, s. semblant. R. *Quance*, v. m. fr. *Quasi*, lat. presque.

Quarre et *Aquarre*, s. angle saillant. R. *Quadra*, lat. ou *Quadratum*, carré. De là:

Quate aquarres, s. jeu des quatre coins.

Quasiment, adv. quasi, presque.

Quatte sous, s. la gorge d'une femme. R. *Quatter*, v. m. fr. cacher.

Queri, v. chercher, aller prendre. R. *Quérir*, v. m. fr. *Quærere*, lat.

Quiche, s. vieille brebis, vieille biche. — Expression usitée pour appeler les brebis.

Quille et *Quillotte*, s. le membre viril. R. *Dille*, *Dillon*, v. m. fr.

Quina, s. parties génitales de la femme. R. *Quena*, celt. ou *Cunnus*, lat. De là:

Quiner, v. approcher une femme; que l'on pourrait faire venir aussi de *Coire*, lat. ou de *Inquinare*, lat. souiller, ou bien encore de Κινέω gr. mouvoir, agiter.

R.

Rá, s. rais de roue. R. *Radius*, lat. rayon.

Ra advant, expression dont se servent les charretiers pour faire aller à droite les animaux qu'ils conduisent.

Race, s. enfant. *Un tas de races*: une foule d'enfans.

Raclaie, s. volée de coups. R. *Baculum*, lat. bâton.

Racle, adj. plein jusqu'au ras. R. *Racler*, fr.

Raclotte, s. racloir. Onomatopée du bruit que fait l'instrument lorsqu'on s'en sert.

Racrampouner (*se*), *se racrampoti*, v. se ratatiner, se ramasser en tas. R. *Crampon*, fr. D'où:

Racrampouné, *racrampoti*, adj. ratatiné.

Rafasceler, v. emmailloter. R. *Fasciare*, lat.

Raffistoler, s. raccommoder, parer. R. *Affistoler*, v. m. fr.

Ragagie, v. rattraper, recevoir adroitement un corps jeté à la volée. R. *Recolligere*, lat. recueillir.

Ragouner, v. murmurer, gronder entre les dents. R. *Grunnire*, lat. Onomatopée.

Raie, s. règle à tirer des lignes. R. *Radius*, lat.

Raigueüesotte, s. pierre à aiguiser.

Raigueüesie, v. aiguiser, affiler. R. *Acuere*, lat.

Rain, s. lisière d'un bois. R. *Rain*, v. m. fr. *Ora*, lat. bord.

Raine sibourelle et *Raine corasse*, s. rainette. R. *Rana*, lat. grenouille. Sibourelle et corasse sont des onomatopées du cri de ce batracien.

Rainette, s. outil dont les tonneliers se servent pour tracer des chiffres ou des lettres. R. *Rainure*, fr.

Rajeüe, s. bluteau, tamis à passer la farine. R. *Rejicere*, lat. rejeter.

Rajie, v. soutirer le vin, tirer à clair un liquide. R. *Rigare*, lat. arroser. De là:

Rajaou, s. celui qui soutire, qui transvase.

Ramaoure, v. émoudre.

Ramottes, s. ramilles. R. *Ramus*, lat.

Ramounat, s. ramoneur.

Ramounotte, s. longue tige munie de rameaux qui sert à balayer les cheminées.

Rampeau, s. expression employée au jeu pour exprimer qu'il y a égalité de points.

Rampelie, s. grimpereau, sorte d'oiseau. R. *Repere*, lat. ramper.

Ramüchie, v. ramollir, devenir mou. R. *Ramollescere*, lat.

Ran et *Tot*, particules ajoutées aux temps passés de certains verbes, à la signification desquels elles ne changent rien. *J'ateüe ran derie lu :* J'étais derrière lui. *Il velo tot :* Il voulait. R. *Etiam*, lat. aussi.

Rancart (mettre au), s. mettre au rebut, à l'écart.

Rantelée, s. toile d'araignée. R. *Aranea*, *tela*, lat.

Raouer, v. ronger. R. *Rodere*, lat. — et *Raoussiller*. v. grommeler, murmurer. Onomatopée.

Raoussillon, s. le milieu d'un fruit que l'on a rongé.

Rape, s. croûte laiteuse. R. *Râpure*, fr. de sa ressemblance.

Rapport, s. sorte de foire qui se tient à la fête d'un village. R. *Emporium*, lat. foire, marché.

Rasin, s. raisin. R. *Racemus*, lat.

Råson, s. raison. R. *Ratio*, lat.

Raveindre, v. retirer d'un lieu. R. *Aveindre*, fr.

Raviser (*se*), v. se rappeler, se remémorer quelque chose.

Recensie, v. passer le linge à une seconde eau. R. *Recensere*, lat. revoir, passer en revue.

Rechignie, v. imiter en se moquant les gestes, la parole d'une personne. R. *Rechiner*, v. m. fr. *Ringi*, lat.

Reciner, v. souper une seconde fois, faire le réveillon. R. *Reciner*, v. m. fr. *Recœnare*, lat.

Régurnon et *Ragurnon*, s. gratin. R. *Radiculare*, bas lat. racler.

Rejeau, s. rejet, sorte de piége pour les oiseaux. R. *Réseau*, fr. ou *Rejicere*, lat. rejeter.

Renarder, v. vomir par suite d'excès. R. *Renarder*, v. m. fr.

Rengaine, s. refrain, chanson usée.

Rentraite, s. rentraiture.

Réparde, v. jeter çà et là, répandre. R. *Spargere*, lat. ou *Expandere*.

Retirer. v. faire un portrait, copier exactement.

Reüe et *Rue*, s. roue.

Reüetelot, s. roitelet, sorte d'oiseau. R. *Rutilus*, lat. brillant, éclatant.

Réus, adj. déconcerté, qui ne sait ni que dire ni que faire. R. *Reus*, lat. coupable, accusé.

Riffaud, *e*, adj. rude au toucher, âpre. R. *Rifflare*, bas lat. égratigner, écorcher.

Rifflotte, s. rifflard, outil de tonnelier.

Rigouler, v. couler, ruisseler. R. *Rigare*, lat. arroser.

Rigoulotte, s. rigole, petit écoulement d'eau.

Robin, s. robinet.

Rochot, s. sarrau, sorte de vêtement. R. *Roccus*, bas lat.

Rocque, s. robe, jupe. R. *Rocque*, v. m. fr. *Rochua*, bas lat.

Rognon, s. noyau de fruit. R. *Rognon*, fr. de sa forme.

Roie, s. espèce de sentier qui se trouve de chaque côté d'un champ cultivé. — Sillon que trace la charrue. R. *Raie*, v.

m. fr. *Radia*, bas lat. — s. saison. *Avoir vingt journaux à la roie* : Avoir vingt journaux à la saison, ou soixante journaux.

Roiseler, v. passer, en le saccadant, un rouleau sur une mesure de grain. R. *Rotulus*, bas lat. rouleau, ou *Radia*, raie.

Ronce, s. partie noueuse d'un bois de travail.

Ronceux, adj. noueux, râcheux. R. *Truncus*, lat. mutilé, tronqué.

Roquelin, s. sorte de vase en terre, bouteille à mettre de l'huile. R. *Roquille*, fr.

Rouâle, s. espèce de râteau ou racloir à long manche. R. *Radula*, lat. racloir.

Rouelle, s. roue de charrue. Diminutif.

Rouffle, s. sorte de houppelande. R. *Muffe*, all. manchon, qui est fourré.

Rougerolle, s. mélampyre des champs. R. *Rouge*, fr. de sa couleur.

Roulée, s. volée de coups. *Rouler de coups* : frapper avec violence.

Rouse, s. rose. — *Papale*, s. rose trémière.

Rouse et *Roise*, s. routoir, fosse où l'on fait rouir le chanvre. R. *Roissia*, bas lat. De là :

Rousi, v. rouir. R. *Rohiare*, bas lat.

Roussé, s. ruisseau. R. *Rucello*, ital. Selon M. Nodier, onomatopée prise du murmure que fait entendre un léger cours d'eau. — s. roux.

Rurelle et *Lurelle*. s. lange, couche d'enfant. R. *Urinalis*, lat. qui doit recevoir l'urine.

S.

Sabouler, v. maltraiter, frapper. R. *Sabouler*, v. m. fr.

Saïen et *seïen*, s. sain-doux. R. *Sayn*, v. m. fr. *Sebum*, lat. suif.

Salaïe, s. sorte de galette. R. *Sal*, lat. sel.

Salion, s. bénitier. R. *Sal*, lat.

Salmeüere, s. saumure. R. *Sal*, sel, *Muria*, lat. saumure.

Sang-dragon, s. rumex sanguin, sorte de plante.

Saou, le, adj. soûl. R. *Satur*, lat.

Saoue, s. étable à porcs. R. *Suarium*, lat.

Sarpe, v. serpe. R. *Sarpare*, lat. couper avec une serpette.

Sâson, s. saison. R. *Satio,* lat. le temps ou l'on sème, ou *statio,* position, séjour. Situation des astres par rapport à la terre.

Satouille, s. ammocète, lamprillon commun, sorte de poisson. R. *Chatouiller,* fr.

Saucerotte, s. calotte de prêtre. R. *Causia*, lat. chapeau, ou plutôt *sacellarius*, lat. sacristain. — s. sorte de tasse à écrémer. R. *Scyphus*, lat. tasse.

Sauciron, s. agaric champêtre; sorte de champignon. R. *Sauce*, fr.

Saussé, s. éclisse, moule à fromages. R. *Fiscellus*, lat. éclisse, ou *salix*, lat. saule.

Savelon, s. savon.

Savelonner, v. savonner.

Scapulaire, s. capillaire, sorte de plante.

Schetouff, s. poêle à chauffer les appartemens. R. *Stove,* angl.

Seille, s. faucille. R. *Secula*, lat. De là :

Seillie, v. seyer, couper à la faucille. — *Seillaou*, adj. seyeur.

Selaou, s. soleil.

Semonre, v. offrir. R. *Semondre* et *semoner*, v. m. fr.

Sené, s. séneyé, sorte de plante.

Senner, v. sembler. De là : *Ressenner,* v. ressembler.

Sételle, s. siége, banc. R. *Sedes*, lat.

Seuе et *Seu*, s. suif. R. *Sebum* ou *Sevum*, lat.

Seüe, s. suie.

Seüere, v. suivre.

Seugnon, s. sureau. R. *Seu*, v. m. fr.

Sinat et *Sineau*, s. grenier à foin, à paille; le dessus d'une étable. R. *Sanailh*, celt.

So, s. soif. — s. soir.

Socle, s. cercle.

Sohie. v. Scier. Onomatopée du bruit que fait la scie en déchirant le bois. De là :

Sohiotte, s. scie. — *Sohiaou*, s. scieur.

Soïle, s. seigle. R. *Secale*, lat.

Soïlé, adj. qui a des gerçures, des rougeurs occasionnées par la marche, la chaleur. R. *Solutus*, lat. dissous, coupé.

Soïlure, s. rougeur, gerçure causée par la marche.

Soille et *Siau*, s. seau. R. *Solium*, lat. cuvier, bassin, ou *Situla*, seau. De là :

Soillotte, s. petit seau. Diminutif.

Soillie, s. la contenance d'un seau.

Soion, s. maladie des porcs que l'on suppose être occasionnée par des soies qui prennent une mauvaise direction. — s. maladie laiteuse des enfans.

Sonre et *Saure*, s. troupeau de porcs. R. *Suarius*, lat. porcher, ou *Suera*, lat. chair de porc.

Sorbo, s. importun, enfant qui aime à agacer. R. *Sorbone*, ital. homme rusé.

Sotte, s. folle. R. *Stultus*, lat. fou.

Sougne, s. soin, attention. De là : *Sougnie*, soigner ; *Sougniaou*, soigneux.

Soulé, s. soulier. R. *Solea*, lat. sandale.

Soupe à vin, s. orchis, sorte de plante.

Souris volage, s. chauve-souris.

Soutré, s. esprit follet qui protége les chevaux. R. *Soter*, lat. sauveur, conservateur. — s. règles, menstrues. — s. odeur de frais, de moisi. — s. lit de paille sous un tas de blé. R. *Subter*, lat. en dessous et — *Sous torre*, s. cave peu enfoncée, chambre recouverte de terre. R. *Subterraneus*, lat. souterrain.

Sucillie, v. chuchoter, parler bas avec quelqu'un. R. *Susurrare*, lat. Onomatopée.

Sugnette, s. sorte de prune très sûre. R. *Acidus*, lat. acide.

T.

Tabourer, v. maltraiter, frapper en faisant du bruit. R. *Tabourer*, v. m. fr. Onomatopée.

Tâle et *Taoule*, s. tabula. R. *Tabula*, lat. ais, planche. *Taul*, celt.

Tamponne, s. fève de marais. — Au figuré, gros enfant, femme rebondie. R. *Tappur*, bas lat. ou *Tampon*, celt. bouchon, tampon.

Tandelin, s. bachoue, sort de hotte en bois qui sert à porter le vin, le raisin. R. *Campanile*, lat. clocher ; de sa forme. En Champagne on l'appelle *Dinderlin*.

Tandeliner, v. porter la vendange avec le tandelin.

Tanguer, v. ahaner, peiner en travaillant. R. *Anhelitare*, lat. Onomatopée.

Tâon, s. bourdon, sorte de grosse abei le. R. *Tabanus*, lat. Onomatopée du bourdonnement de cet insecte.

Tapée et *Tiolaie*, s. grande quantité.

Taper, v. flaquer, jeter avec vivaci é.

Taquer, v. tisser avec la navette. Onomatopée du bruit que fait l'ouvrier en tissant.

Tâtâ, expression employée avec les enfans que l'on essaie à faire marcher. Mimologie.

Taudion et *Touillon*, s. femme malpropre. R. *Taudis*, fr. et *Souillon*, fr.

Tavelé, adj. marqué de taches de rousseur. R. *Taveler*, fr.

Tavelure, s. tache de rousseur.

Té, adj. pron. tel. — s. homme singulier. *C'en ot bein le té*: C'est un bien singulier homme.

Teie, s. toit. *Ot-ilsous teie?* Est-il à la maison? R. *Tectum*, latin.

Telaie, s. pièce de toile. R. *Tela*, lat. toile.

Ti, plaît-il? par abréviation. — *Ti*, pron. toi.

Tia tia, s. nom que l'on donne quelquefois aux pourceaux. Expression employée pour les appeler.

Tieble, s. lieu où l'on met les ruches d'abeilles. R. *Tiéble*, v. m. fr. — adj. tiède.

Tieüele, s. tuile. R. *Ti ule*, v. m. fr. *Tegula*, lat. De là:

Tieüelot, s. fragment de tuile.

Tillie, v. teiller, ôter l'écorce du chanvre. De là:

Tillot, s. teille, paille de chanvre. — s. tilleul, arbre. R. *Tilia*, lat.

Tilloter, v. briser très menu.

Tiou, expression usitée pour appeler les chiens ou pour éveiller leur attention. Onomatopée.

Tirant, s. tiroir. — s. outil de tonnelier. R. *Tirer*, fr.

Tiurde, v. tordre. — *Tiu*, part. tordu.

Toilette, s. épiploon, membrane graisseuse qui recouvre les intestins. R. *Toile*, fr., à cause de son aspect.

Tolli, v. tarir. R. *Tollir*, v. m. fr. ôter par force. *Tollere*, lat. enlever. De là: *Tolli*, part. tari.

Toquá, s. entêté. R. *Capito*, lat.

Toquer, v. heurter, frapper. R. *Toquer*, v. m. fr. Onomatopée.

Touite, s. f. sorte de petit sifflet. — s. m. bec-figue, sorte d'oiseau. Onomatopée qui rappelle exactement le cri de cet oiseau.

Tounaire, s. tonnerre. Onomat.

Toupot, s. touffe, petit tas. R. *Toupet*, fr.

Tourillie, v. culbuter, renverser de côté et d'autre.

Tourne có, s. torcol, sorte d'oiseau.

Tourne moutte, s. nom donné au motteux. R. *Tourne motte*, fr.

Tourniment, s. étourdissement. R. *Tornare*, lat. tourner.

Tournise, adj. qui a des étourdissemens, qui voit tourner les objets autour de lui.

Tourté, s. sorte de gâteau rond que l'on cuit sous la cendre. R. *Tourteau*, v. m. fr.

Tourtout, s. tout. R. *Tretout*, patois de convention dans les comédies françaises.

Tout-ci, *Tout-là*, adv. ici, là. R. *Totum*, lat. tout.

Tout-à-net, adv. tout-à-fait.

Toute bonne, s. grande consoude, sorte de plante; de la haute idée que l'on a de ses propriétés

Touvelure, s. blé avorté et qui ne mûrit pas.

Touvure, s. portion de terre soulevée par les taupes, les courtillières, les crapauds. R. *Turgor*, lat. gonflement.

Trá, s. trait d'attelage.

Traclotte, s. éclisse, attelle.

Traouer, v. trouer.

Trápalle, s. coureuse, flaneuse. R. *Pellex*, lat.

Traposssie et *Tranpercer*, v. mouiller jusqu'à la chemise. R. *Transpercer*, fr.

Treffe, s. pomme de terre. R. *Tuber*, lat. truffe.

Tricousses, s. espèce de guêtres. R. *Tricousses*, v. m. fr.

Trimballer, v. traîner partout avec soi, flaner. R. *Trimballer* et *Triballer*, v.m.fr. *Trabalzare*, ital. cahoter, ballotter.

Trincie, v. jaillir. R. *Transilire*, lat. sauter par-dessus.

Triper et *Tripoler*, v. marcher sur quelque chose, fouler aux pieds. R. *Tripudiare*, lat. trépigner.

Tronce, s. tronc d'arbre sans branches ni racines.

Trouchie et *Trochée*, s. touffe d'herbes ou d'arbrisseaux avec les racines. R. *Bruscia*, bas lat. broussailles, ou *Truncus*, lat. arbre.

Tumer, v. verser à boire. R. *Tumere*, lat. gonfler, enfler. — v. laisser répandre. R. *Tumer*, v. m. fr. tomber. *Tumpa*, celt.

Tumeré, s. tombereau. R. *Tumulus*, lat. tombeau.

Tussie, v. téter, sucer. R. *Sugere*, lat. Onomatopée. — v. tousser. R. *Tussire*, lat. Autre onomatopée.

Tuteri, s. bouche, ouverture de la bouteille. R. *Ostium*, lat. embouchure. Onomatopée.

U.

U, s. œuf. R. *U*, celt.

Uillie, s. œillet. R. *Ocellus*, lat. petit œil, terme de caresse.

Ungle, s. ongle. R. *Ungula*, lat.

Urillon, s. anneau dans lequel s'attache l'anse d'un pot, d'un chaudron. R. *Auris*, lat. oreille.

Util, s. outil. R. *Util*. v. m. fr. *Utile*, lat. utile.

V.

Vachotte, s. nom donné à la petite pervenche, et en quelques endroits au colchique d'automne.

Vagniâ, s. fainéant, paresseux. R. *Va*, *Néant*, fr. ou onomatopée.

Vaguer, v. agir, s'occuper. R. *Vagari*, lat. aller çà et là, ou *Vacare*, s'occuper.

Vaillin et *Veillin*, s. pelle à feu. R. *Batillum*, lat.

Vanne, s. banne, grande voiture à charbon. R. *Vannus*, lat. van, ou *Benna*, gall. chariot.

Varcolle et *Ouarcolle*, s. bricolle, partie du harnais qui porte sur le dos du cheval. R. *Vara*, lat. traverse. *Collare*, collier d'attache. De là:

Varcollier, s. bourrelier, sellier, fabricant de varcolles.

Varge, s. ivraie, sorte de plante malfaisante. R. *Varge*, v. m. fr. voleur.

Vasot, s. sorte de corbeille en bois tourné.

Vassé, s. cercueil. R. *Vasculum*, lat. vase, récipient.

Vechée, s. vacher, pâtre, homme sale.

Veci, prép. voici. R. *Ecce hic*, lat. — *Velà*, prép. voilà. R *Ecce illac*, lat.

Veillotte, s. colchique d'automne, plante. R. *Veiller*, fr. qui vient tard.

Velanteïe, adv. volontiers. R. *Voluntariè*, lat.

Velo, v. vouloir. R. *Velle*, lat.

Velue (faire la), s. exagérer son mal, faire le douillet. R. *Fluidus*, lat. mou, efféminé.

Vêpre et *Vépruïe*, s. le soir, l'après-midi. *Bon vêpre*: Bon soir. R. *Vêpre*, v. m. fr. *Vesper* lat.

Ver coureau, s. ver luisant. R. *Vermis*, lat. ver. *Coruscus*, resplendissant.

Versaine, s. terre qui se repose après avoir donné deux récoltes. R. *Vertere*, lat. changer.

Viau, s. agaric lactaire doré, sorte de champignon laiteux. R. *Veoch*, celt. vache.

Villeüe et *Ouvreüe*, s. lieu où l'on se réunit le soir à la veillée.

Vinan, viens, troisième personne de l'impératif du verbe *venin*, venir. Venez se dit *Nésan*; allons-nous-en se rend par *Anesan*; allez-vous-en par *Allovesan*, sans doute par contraction. — Je pense qu'il serait curieux de rechercher les causes de l'irrégularité des verbes appelés irréguliers.

Vinde runnaïe, s. jeu des barres.

Virer, v. glisser en marchant, glisser sur la glace. R. *Virer*, v. m. fr. *Gyrare*, lat. tourner. De là:

Vireüe, s. glissoire.

Viselle, s. cicatrice, trace qui reste d'une blessure. R. *Visus*, lat. apparence ou *Fissum*, fente, crevasse.

Visso, s. fouine, sorte d'animal. R. *Weasel*, angl. belette.

Voïen et *Ouillin*, s. le temps des semailles d'automne.

Voïotte, s. sentier, petite voie. Diminutif.

Voraou, adj. véreux. — et *Veroillot*, s. verrou. R. *Veru*, lat. De là:

Vorillie, v. verrouiller.

Vorgeon, s. verge, mesure de terre. — s. sorte de perche qui sert à mesurer les terres. R. *Virga*, lat. verge.

Vort, *e*, adj. vert. — et *Vort bounet*, s. agaric palomet, champignon de couleur verte.

Vort plan, s. sorte de vigne.

Vort pochaou, s. martin-pêcheur, sorte d'oiseau.

Vosce, s. vesce, sorte de fourrage. R. *Vicia*, lat.

Vôsse, s. guêpe, espèce d'insecte. R. *Vespa*, lat. Onomat.

Vurder, v. s'échapper avec vitesse, sortir avec violence. R. *Furare*, lat. dérober ou *Furtivè*, à la dérobée. Onomatopée.

SUITE DES TRADUCTIONS

DE LA

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE,

EN DIVERS PATOIS.

1° *En patois de l'arrondissement d'Avesnes, (département du Nord).*

PAR M. LEBEAU, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

L'arrondissement d'Avesnes a deux sortes de patois dont la différence, quoique très marquée, consiste pourtant moins dans la forme, la signification ou l'arrangement des mots, que dans la manière de les prononcer. L'un n'est que faiblement accentué; il a plus de douceur que de rudesse, et bien qu'un peu traînant, il n'est pas dépourvu d'harmonie. L'autre est plus rude et presque chantant; il n'est guère en usage que dans les communes qui avoisinent l'arrondissement de Valenciennes ou l'arrondissement de Cambrai. Chaque ville, chaque bourg a d'ailleurs le sien qui domine dans les campagnes environnantes, et de légères nuances distinguent celui de chaque village.

Ne connaissant rien d'écrit dans aucun, je vais, malgré l'extrême difficulté d'en orthographier les mots, essayer de traduire, dans le plus répandu des idiomes, la parabole de l'Enfant Prodigue.

« Inn homme avot deux fieux :

« Et l'pu jône d'ieuse deux di à s'pére : — Pére, baïè-me l'part de bin qui deut mé r'vénie ; et i leu bâe leu part à chaque.

« Et in pau par après l'pu jône fieu rachinn' tout cé que 'st à li et s'inva in païs étringie bin lon, et s'brichaude tout à prinde ses aises, m'gnie et boère et ribauder.

Inn, Un.

Avot, Avait. Les habitans d'Avesnes et des environs se bornent communément à supprimer le son de l'*i* des diphtongues en *oi* dans la terminaison des temps ou des personnes des verbes ; mais cette terminaison varie d'ailleurs beaucoup. On dirait, par exemple, suivant la différence des lieux, *t'j'aroie* ou *t'j'aroue*, il *areut* ou il *aroie*, pour j'aurois ou j'aurais, il aurait, etc.

Fieux, Fils. On dit aussi *fie* et *fiie*.

L'pu jône d'ieuse deux di à s'pére : Pére, baïè-me l'part, Le plus jeune d'eux deux, des deux, dit à son père : Père, mon père, donnez-moi la part. La syncope est, dans les patois de l'arrondissement d'Avesnes, d'un usage à peu près continuel.

Bin qui deut mé r'venie, Bien qui doit me revenir.

I leu bâe, Il leur donne. *Bâe* se prononce comme on prononcerait *bâille* dans *il bâille*, sans faire sentir les *ll*.

Leu part à chaque, Leur part à chaque, à chacun sa part.

In pau par après, Un peu après.

Rachinn' tout cé que'st à li et s'inva in païs étringie bin lon, Rassemble, ramasse, tout ce qui est à lui, tout ce qu'il a, et s'en va en pays étranger bien loin.

Et's, *Et soi il*. Cette sorte de pléonasme est très usitée.

Brichaude, Dissipe. Ce verbe *brichauder*, vraisemblablement emprunté soit de l'effet de l'espèce de fronde appelée *briche*, soit du jeu de ce nom, est expressif.

Prind ses aises, m'gnie et boère et ribauder, Prendre ses aises, se donner du bon temps, manger et boire, et se livrer au libertinage. Il aurait fallu pour rendre l'équivalent du texte, allonger de beaucoup encore cette périphrase déjà si longue.

Despinsé, Dépensé.

« Et quand il a ieu tout despinsé, v'la qu'i n y a unne grande famène d'vins c'païs-là, et i k'mince li-même à avoie fâgne.

« I s'inva et s'inwage à iun d'austour qui l'avouie à camps warder les pourcheaux.

« Et il arot volu povoér s'rimpli l'vinte des cossiaux que les pourcheaux m'gniuent, et nulu n'li in baïot.

V'la qu'i n y a, Voilà qu'il y a, il survient. L'*n*, ou suivant l'appellation moderne le *ne* tient dans *qu'in* la place d'une *l* ou d'un *le*.

Famène, Famine. Il devient sans doute superflu de donner les correspondans de tous les mots dans lesquels il n'y a qu'un changement de voyelle, ou qu'une syncope.

D'vins, Dans.

K'mince, Commence.

Avoie fâgne, Avoir faim.

S'inwage à iun d'austour, S'engage à un d'autour, à quelqu'un des alentours, de la contrée.

L'envouie à camps warder les pourcheaux, L'envoie aux champs garder les cochons.

Il arot voulu povoér s'rimpli l'vinte des cossiaux, Il aurait voulu pouvoir se remplir le ventre des cosses.

M'gninent, et nulu n'li en baïot, Mangeaient, et personne ne lui en donnait.

Pinsin in li-même, Pensant en lui-même, réfléchissant, rentré en lui-même.

Marcénéres, Mercenaires.

Dou pâgne à plinté, Du pain en abondance.

Mi tj'crève droci de fâgne, Moi je meurs ici de faim.

Sjé part'rai det-ci, Je partirai d'ici.

Sj'ai fauté à l'inconte du Bon Diu, J'ai commis une faute contre le Bon Dieu, j'ai péché contre Dieu.

R'waitié, Regardé, considéré.

Perdè-me, Prenez-moi.

I parte, Il part.

I'sto co lon, Était encore loin.

« Pinsin in li-même i dit : Combien qui n y a de marcénéres à l'maison de m' pére qu'ont dou pâgue à plinté et mi t'j' crève droci d'fâgne.

« Sjé part'rai det-ci, tj'irai treuver m'pére, et tj'li dirai : Pére tj'ai fauté à l'inconte du Bon Diu et à l'inconte de vous.

« S'jé n'mérite pu d'éte r'waitié comme vos fieu, perdè-me comme iun de vos marcénéres.

L'ravise, Le regarde, l'aperçoit et le considère.

Atinri, attendri, ému de pitié, touché de compassion.

I keurt à li, s'ruée à s'cou, Il court à lui, au-devant de lui, se jeter à son cou : *I keurt, s'ruée et tj'ereve de fâgne*, locution apparemment plus grossière encore, ont de l'énergie ; mais rien de tel, dans un patois essentiellement rustique, ne doit choquer.

El baijeute, Le baisait.

Adon, Alors.

Varlets, Valets. Ce sont les principaux domestiques d'un cultivateur, et plus particulièrement ceux qui sont chargés du labour. On distingue, dans une ferme, les divers domestiques par une dénomination analogue à leurs fonctions : *les varlets d'chérue*, les valets de charrue ; *les kertons*, les charretiers ; *el bertjie*, le berger ; *el hierdie*, le vacher.

Rade, Vite, promptement.

L'pu biau casaque, Le plus bel habit. *Casaque*, qui, à la campagne est ordinairement masculin, y signifie un justaucorps, aujourd'hui un habit.

Habiè-le aveuqu', Habillez-le avec, revêtez-l'en. L'*u* qui suit le *q* dans *aveuqu'* n'est là que pour indiquer que cette consonne se prononce.

Boutez-li iune bague à s'deut et des solers, Mettez-lui une bague à son doigt, un anneau au doigt, et des souliers.

Dallez quée oussi l'viau cras et se l'tuèlè-le, Allez quérir aussi, amenez aussi, le veau gras et tuez-le.

M'gnions et s'f'sons, Mangeons et faisons.

Pasc' qué, Parce que.

V'ci estot mour, Voici était mort.

« I parte et s'vint treuver s'pére. Et comme i s'tot co lon, s'pére l'ravise, et tout atinri i keurt à li 'sruée à s'cou, et s'elbarjeute.

« S'fieu li dit : Pére, tj'ai fauté à l'inconte du Bon Diu et à l'inconte de vous, et tjé n'mérite pu d'éte r'waitié comme vos fieu.

« Adon l'pére di à ses varlets : Apportez rade l'pu biau casaque, et habié-le avecqu, et boutez-li iunne bague à s'deut et des solers à ses pieds.

« Dallez quée oussi l'viau cras et sé l'tuè-le ; et m'gnions et s'f'sons bonn' chére.

« Pasc' qué m'fieu qué v'ci estot mour et s'est r'vénu au monde ; il estot pierdu et s'est r'treuvé ; et i s'messent à fée banquet.

Pierdu, Perdu.
S'messent à fée, Se mettent à faire, à banqueter.
Su c'timps-là, Sur ce temps-là, cependant.
Su les camps, Sur les champs, aux champs.
R'vèneute, Revenait.
D'lé, Auprès. Du vieux mot *lez*, près ou à côte.
Intend, Entend.
Brue, Bruit.
Des ciins, De ceux.
Dincinent, Dansaient.
Huque, Appelle.
D'minde souqu' c'estot soula, Demande ce que c'était cela, que cela.
C'ti-ci, Celui-ci.
L'cras viau, Le gras veau ; le veau gras. L'adjectif précède souvent le substantif, suivant le génie des langues du nord.
Lé r'voé in sinté, Le revoit en santé, bien portant.
S' tourminte, Se tourmente, se fâche, se met en colère.
Nin rintrer, Pas rentrer.
Sourt à luche, sort à la porte, sort. Ce mot *luche* qui, vraisem-

« Su c'timps-là spu vieux fiie estot su les camps; comme i r'véneute et qu'il estot d'lé l'maison, il intind l'musique et l'brue des ciins qui dincinent.

« I huque in varlet et li d'minde souqu'c'estot soula.

« C'ti-ci li dit: C'est que vos frére est r'vénu, et qu'vos pére a tué l'cras veau, pasç' qu'i l'é r'voé in sinté.

« Et v'là qui s'tourminte, et se n'volot nin rintrer; mais s'père sourt à l'huche et l'prie qu'il intrisse.

« Li i respond à s'père: V'là d'jà ostant d'années qué tj'vos sert, et tj'é n'ai léé nu saké à fée d'suqué vos m'avez commindé, et vos n'm'avez mais baïé un béraut pou m'gnie aveuqu' mes camarades.

« Et quand vo' naute fieu qu'a tout brichaudé aveuqu' des truandes est r'vénu, vos avez tué pou li l'viau cras.

« S' père adon li dit: Fie, vos'sté toudi aveuqu' mi, et tout suqu'tj'ai cé st à vous.

---

blablement par synecdoque, signifie *la porte*, paraît dérivé du latin *luchetum* ou de l'italien *luchetto*.

L'prie qu'il intrisse, Le prie qu'il entre, l'invite à entrer. Ce tour et beaucoup d'autres sont empruntés apparemment du neerlandais.

Ostant, Autant, tant.

Léé nu saké, Laissé nulle, aucune chose

D'suqué, De ce que.

Mais baïé, Jamais donné. *Mais* pour *jamais*.

Béraut, Bélier.

Camarades, Compagnons, amis.

Truandes, Prostituées. Ce mot ne s'emploie plus guère dans la contrée qu'en ce sens, ou, quelquefois, pour désigner une femme vile et dégoûtante

« Mais i fallot fée bonn' chère et nos réjoïe pasc' qué vos frère qué v'ci estot mour et qu'il est r'vénu au monde, qu' il estot pierdu et qu'i' s'est r'treuvé. »

On reconnaîtra sans peine, dans ce patois, autant du moins qu'on puisse en juger par un tel essai, un des nombreux dialectes de la langue wallonne. Tandis qu'après s'être épurée dans les palais et les châteaux, avoir acquis de la consistance et des formes dans les fabliaux et les romans, cette langue, se perfectionnant aux bords de la Seine, sous la plume des grands écrivains, se montrait si belle et si polie qu'elle mérita de devenir européenne, elle suivait, aux lieux où probablement elle a pris naissance, une progression bien différente. D'abord long-temps pauvre et brute, ensuite abâtardie par un mélange de

---

Toudi, Toujours.
Réjoïe, Réjouir.
N. B. — Le présent a été substitué au prétérit, ou parfait indéfini, parce que l'emploi de ce dernier temps, étranger à ce patois, y est encore fort rare. — Le son de la lettre *r* ne se fait jamais entendre à la fin des verbes : elle y tient la place d'un *e* muet. — La lettre *s*, dans le corps du mot, comme dans *respond*, *ostant*, se prononce : hormis néanmoins dans *est*, du verbe *être*. — Le *t* devant le *z* dénote une sorte d'aspiration assez forte. — Les deux voyelles contiguës dont la dernière est marquée du tréma, comme dans *païs*, *baïè-me*, se prononcent séparément : *pa-ïs*, *ba-ïè-me*. — Tous les *e* qui ont l'accent aigu se prononcent non-seulement la bouche presque fermée, mais encore de manière que le son de l'*i* semble se faire entendre, bien que fort sourdement. — Le même mot se prononçant quelquefois de différentes façons, suivant la place qu'il occupe, il a fallu l'écrire aussi de différentes manières. D'ailleurs il a paru convenable de ne s'écarter de l'orthographe française qu'autant que le changement, l'addition ou le retranchement d'une voyelle, et même d'une consonne, était nécessaire pour marquer la prononciation.

toute sorte de locutions hétérogènes, toujours abandonnée aux caprices d'une prononciation arbitraire, sans règle, sans uniformité, elle ne tarda pas à se diviser en une multitude d'idiomes tellement disparates que les habitans des différentes contrées dans lesquelles on la parle ne sauraient se faire comprendre les uns des autres sans l'intermédiaire du français, qui leur sert comme de truchement. Il n'est guère douteux qu'en remontant aux âges où elle n'était encore qu'un grossier amalgame d'un latin corrompu et de divers dialectes barbares, on ne se retrouvât sur les traces de la langue celtique; et peut-être parviendrait-on à se convaincre que les noms de *Celte*, de *Kelte*, de *Cael*, de *Gall*, de *Walen*, de *Welche*, de *Wallon*, appliqués au langage, ne sont que des variétés d'un même mot, ayant toutes originairement la même signification.

2° *En Catalan et en dialecte Roussillonnais.*

PAR M. IZERN.

LANGUE CATALANE.

11. Un home tingue dos fills.

12. Y digue lo mes jove de ells al pare: Pare, daü me la part de be que me pertoca, y lis dividi lo be.

13. Y pocs dies despres, reunint tot lo del seu, lo mes jove fill, ana caminant lluny de sa casa, en pays estrany; y aqui malesmersa lo be seu, vivint luxoriosament.

14. Y despres de aver tot malesmersat vengue forte fam en aquella part de païs, y ell mateix commensa à famejar.

15. Y fugi, y se estaca à un ciudadano de aquel pais, que lo envia en sa heretat per porquer.

16. Y desitjaba umplir so ventre de la pellofas que los porcs menjaven, y n'ingu l'in donava.

17. Reflectint sobre de ell mateix, digue : Quans mossos en la casa de meu pare, han abundancia de pa, y jo assi mori de fam !

18. Alsant-me anire prop de meu pare, y li diré : Pare, he faltat contre del cel y contre de vos.

19. Jo no so digne ser anomenat vostre fill, feu de mi un dels mossos vostres.

20. Y alsant-se vengue trobar lo seu pare ; era lluny encare, quant lo seu pare lo veje, y mogut de misericordia, vengue corrint y caïgué al seu coll, y besa son fill.

21. Y son fill li digue : Pare, he faltat contre del cel, y contre de vos, jo no so digne ser anomenat vostre fill.

22. Empero digue lo pare als seus mossos : Prestament portau la vestidura primera y posau li : posau li l'anell en ma, y calsadura à sos peus.

23. Y menau lo vedell engreixat, y matau-lo, y menjem, y allegrem-nos.

24. Perque est meu fill, era mort y es tornat viu, era perdut y se es trobat, y commensaren à menjar ab allegria.

25. Empero son fill lo mes vell era al camp, y venint y se appropant de la casa, oï musica et cants.

26. Y crida un mosso, y li demana que cosa se passava.

27. Y lo mosso li digue : Lo teu germa es vingut y lo teu pare a degollat lo vedell engreixat per aver lo rebut en salut.

28. Empero fu indignat, y no volia entrar : lo seu pare donc exi y commensa à pregontar lo.

29. Lo fill responent digue al pare seu : Aqui tans anys so al servey vostre y maï no he faltat à vostres manament, y maï no me haven donat un cabrit per allegrar me en menjam ab amichs meus.

30. Empero arivat est vostre, ell que ha malesmersat sa part de be ab donas perdudas, li aveu mort lo vedell engreixat.

31. Empero li digue lo pare : Fill meu, tu sempre ab mi es, y tot lo del meu es teu.

32. Y calia allegrar se en menjar, perque est teu germa era mort, y es vingut à la vida, era perdut y se es trobat.

DIALECTE ROUSSILLONNAIS.

11. Oun home tanye dous mignous.

12. Lou mès joube ba dire à soun pare : Moun pare, dounàou-mé la pourtiou da bé qua ma ten da rabani ; y lou pare als y ba fé lou partage dal séou bé.

13. Poes da dies après quand ba abé tout ramassat, lou més joube da quéchous mignous, ba parti par oun païs astrangé bén llouïng, à n'oun bà mangea tout lou séou bé en biben dins la disbàoucha.

14. Quand ba abé tout dispensat, ba bani ouna granda famina dins da quey païs, y heil sa ba trouba dins la miseri.

15. Ba parti, y s'en ba-na sa llougua à n'oun habitant da quey païs, qua lou ba ambia al séou mas par gouarda lous porcs.

16. Y aqui, heil áourie astat countent da pougué s'amplana lou bentre d'al farnât qua dounabent als séous pourceils, mé dingous l'in dounaba.

17. A la fi, ba rabani en heil mateï y sa ba dire : Y a tant da moussous à la case da moun pare, qua ténen més pa qua nou als y cal, y jo soun aci à mouri da fam !

18. Cal qua ma lléibi y qua bagi trouba moun pare, y qua li digue: moun pare, soun pacat countre lou cel y countre bous.

19. Y soun pas més ditgne d'estre noummat bostre fill : trattâou-mé coum oun d'als bostres doumestics.

20. Sa lléibe donc, y s'en ba trouba soun pare, y éra ancare prô-ou llouïng, quoand soun pare lou ba béoure, y toucat da coumpassiou, ba couri en heil, li ba salta al coll, y li ba fé oun poutou ;

21. Y soun fill li ba dire : Moun pare, soun pacat countre lou cel y countre bous ; y jo soun pas més ditgne d'èstre noummat bostre fill.

22. Aillabonts lou pare ba dire als séous criats : Pourtâou-li dassaguit la més bounique bastidoure y bastiou-lou ; y pousâou-li oun aneill al dit y sabates als péous :

23. Ana-ou à sarca també lou badeill grass, y matâou-lou ; mangem y fem bonne bide :

24. Parqué lou méou mignou qua biéou èra mort, y es rassouscitat, èra pardout, y lou soun ratroubat.

Y bann coummença lou rapeï.

25. Panden à cho, lou séou fill aïnat, qu'éra al cam, ba rabanî ; y qouand ba èstre prop de la case, ba ouï lous mousiciens y lou broutg d'als baillayres.

26. Ba crida oun d'als moussous, y li ba damana lou qu'èra à cho.

27. Lou moussou li ba raspondre : Bostre garma es rabingout, y

bostre pare a matat lou badeill grass, parqué es aribat an bonne salout.

28. L'aïnat éra talamen fatchat da cho, qua boulie pas antra dins da la case; mès soun pare siguen ichit par l'an pragua.

29. Heil ba raspondre: Aqui dajà tant d'aïngs qua bous sarbéichi, censa bous abé meï dasoubaït en rés da lou qua m'abéou couman-dat; y maï m'abéou dounat oun cabrit, par m'alagra amba mous amics;

30. Més dasaguit qua bostre altra fill, qua mangeat lou séou bé amba dones da doulènte bide, es rabingout, abéou matat par heil oun badeill grass.

31. Aillabonts lou pare li ba dire: Moun fill, séou sempre amba jo, y tout lou qua tïng es bostre;

32. Més calie fé oun rapeï y nous allagra, parqué bostre garma éra mort, y es rassouscitat; éra pardout, y s'ès ratroubat.

TRADUCTION FRANÇAISE

DE LE MAISTRE DE SACY.

11. Un homme avait deux fils,

12. Donc le plus jeune dit à son père: Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père lui fit le partage de son bien.

13. Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches.

14. Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité.

15. Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitans du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux.

16. Et là, il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient; mais personne ne lui en donnait.

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit: Combien y a-t-il, chez mon père, de serviteurs à gages qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut; et moi je meurs ici de faim!

18. Il faut que je me lève et que j'aille trouver mon père, et que je lui dise: mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous;

19. Et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

20. Il se leva donc et vint trouver son père; et lorsqu'il était en-

core bien loin, son père l'aperçut et en fut touché de compassion; et courant à lui, il se jeta à son cou et le baisa;

21. Et son fils lui dit: Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous; et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.

22. Alors le père dit à ses serviteurs: Apportez promptement la plus belle robe et l'en revêtez; et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers aux pieds;

23. Amenez aussi le veau gras, et le tuez; mangeons et faisons bonne chère;

24. Parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé. Ils commencèrent donc à faire festin.

25. Cependant son fils aîné, qui était dans les champs, revint; et, lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit les concerts et le bruit de ceux qui dansaient.

26. Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était.

27. Le serviteur lui répondit: C'est que votre frère est revenu; et votre père a tué le veau gras, parce qu'il le revoit en santé.

28. Ce qui l'ayant mis en colère, il ne voulait point entrer dans le logis; mais son père étant sorti pour l'en prier.

29. Il lui fit cette réponse: Voilà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau, pour me réjouir avec mes amis;

30. Mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perdues, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

31. Alors le père lui dit: Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous;

32. Mais il fallait faire festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il a été retrouvé.

Les habitans des campagnes entendent généralement le français, et plusieurs le parlent, ce qui est l'effet, en bonne partie, des militaires qui rentrent annuellement dans leurs foyers. Cette langue a fait des progrès sensibles à Perpignan, où elle est généralement admise dans la conversation; souvent on y mêle le français avec le patois et alternativement.

Disons-le aussi; si l'instruction primaire était plus

répandue dans nos campagnes, l'étude et la pratique de la langue française feraient davantage de progrès dans toutes les classes de citoyens. Nous avons vu les habitans de l'un des cantons de ce département faire étudier la langue espagnole à leurs enfans, parce qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de leur apprendre à lire.

LISTE DES OUVRAGES

QUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS A LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

En 1831 et 1832.

Lettres à M. le curé**, par J. L. (La Bouderie). Paris, brochure in-8°.

Revue Normande, par M. de Caumont, 1er vol. Caen, 1830, in-8°.

Cours d'antiquités monumentales professé à Caen par le même, t. Ier, 1re partie. Caen, 1830, in-8°, avec un atlas.

Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, par M. Pesche, livraisons 12-18, in-8°.

Lettres à M. Letronne sur les Papyrus bilinques et grecs, par C.-J.-C. Reuvens. La Haye, 1830, in-4°, avec un cahier de planches in-folio.

Den foerste November og den foerste August. (Le premier novembre et le premier août, dissertation archéologique), par M. Finn Magnusen. Copenhague, 1829, in-8°.

Parabole de l'Enfant prodigue et le livre de Ruth, traduits en patois bourguignon. Dijon, in-8°, 32 pages.

Mélanges d'archéologie, précédés d'une Notice historique sur la Société royale des Antiquaires de France, et du 5e rapport sur ses travaux, publiés par S. Bottin. Paris, 1831, in-8°, avec fig.

The Cambrian quarterly magazine and celtic repository. Londres. janvier 1831; in-8°.

The claims of Ossian examined and appreciated. An essay on the scottish and irish poems published under that name. By the rev. Edw. Davies. Swansea, 1825, in-8°.

Notice sur la découverte des restes d'une habitation dans la mielle de Cherbourg, par M. Asselin. Cherbourg, 1830, in-8°.

Notice géognostique sur le bassin secondaire compris entre les terrains du Limousin et ceux de la Vendée, par MM. de Cressac et Manès. Paris, 1830, in-8° avec cartes.

Nomenclature des métiers et professions exercés à Paris, au commencement du quatorzième siècle, par E. H. E. de la Tynna. Paris, in-8° de 21 pages.

Rapport sur la collection de dessins d'antiquités mexicaines, exécutés par M. Franck. In-8° de 16 pages.

Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les monumens, les bibliothèques, les archives et les musées des départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Pas-de-Calais, par M. L. Vitet, inspecteur général des monumens historiques de France. Paris, 1831, in-8°.

Proverbes et dictons populaires, avec les dits du mercier et des marchands, et les cris de Paris, aux treizième et quatorzième siècles, publiés d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi, par G. A. Crapelet. Paris, 1831, in-8°, avec *fac-simile*.

Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du Nord, par A. Le Glay. Cambrai, 1831, in-8°.

Dissertation sur l'emplacement d'Agendicum, lue à la Société d'agriculture de Troyes, le 18 février 1831, par M. Correard de Braban. In 8°.

Discours de M. André, procureur du roi à Bressuire, le jour de son installation. 4 p. in-8°.

Notice sur M. François Drojat. 1831, in-4°.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de N. G. Niebuhr, par P. de Golbery. Strasbourg, 1831, in-8°.

Notice sur deux anciens cartulaires, manuscrits de la bibliothèque du roi, par M. Depping. Paris, 1831, in-8°.

Researches philosophical and antiquarian, concerning the aboriginal history of America, by J. H. Macculloch. Baltimore, 1829, in-8°.

Archæologia scotica, or Transactions of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. III et IV, partie 1re. Edinbourg, 1831, in-4°.

Recueil de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Evreux, 1831, in-8°.

Mémoires et travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mende (Lozère). Mende, 1830 et 1831, in-8°, 2 vol.

Catalogue du cabinet de feu M. la Mesangère. Paris, 1831, in-8°.

Ueber den Werth der Maasse aud Gewichte der alten Rœmer, von Cagnazzi; übersetzt von A. von Schœnberg. Copenhague, 1828, in-8°.

Ueber einen neuen natur-histor. Fund in Pompeii, par le même. Nuremberg, 1827, in-8°.

Uebereinige in Pompeii gefundene Knochen und ihre Analyse, par le même. Erlangen, 1828, in-4°.

Biographie des Dr und Prof. Michel Troja, par le même. Erlangen, 1828, in-4°.

Notice sur la restauration du mausolée de Philippe Ier, par M. Vergnaud-Romagnesi. Paris, 1831, in-8°.

Pierres d'Acques, ou notice historique sur quelques anciens monumens des environs d'Arras, par M. Quenson. Douai, 1830, in-4°.

Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, par M. Lebeau, président du tribunal civil. In-12, sans date.

Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, près Rouen, par Achille Deville. Rouen, 1827, in-8°.

Dissertation sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion, par le même. Rouen, 1828, in-4°.

Notice sur quelques vases antiques d'argent, par M. Raoul-Rochette. Broch. in-4°, tirée du *Journal des Savans*. Juillet et août 1831.

Mémoire sur les anciens monumens de l'arrondissement de Doullens, par Eusèbe Dusevel. Amiens, 1831, br. in-8°.

Coup d'œil historique sur l'Angleterre depuis 1481 jusqu'en 1509, par J. Spencer-Smith. Paris, 1831, in-8°.

Essais historiques sur la ville de Valence, avec des notes et des pièces justificatives inédites, par M. Olivier. Valence et Paris, 1831, in-8°.

Tour du monde ou Voyages du rabbin Pétachia de Ratisbonne dans le douzième siècle, publiés en hébreu et en français, accompagnés de notes historiques, géographiques et littéraires, par E. Carmoly. Paris, 1831, in-8°.

Peinture à la cire pure et au feu ou aux nouveaux procédés encaustiques, etc., par M. Friry. Remiremont, 1832, in-8°.

Homère et ses écrits, par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, 1832, in-8°.

Hymne à la cloche, par M. Langlois. Rouen, 1832.

Essai historique et descriptif de la peinture sur verre, par M. Langlois. Rouen, 1832, in-8°, avec fig.

Antiquités du cimetière d'Orléans par M. Jollois. Paris, 1831, in-folio avec pl.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1829 et 1830, deuxième partie. Caen, 1830.

Le Portefeuille Périgourdin, année 1832. Périgueux, in-12.

Nouvelles considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Imitation de J.-C., par J. B. M. Gence. Paris, 1832, in-8°.

Biographie de la Moselle, ou histoire par ordre alphabétique de toutes les personnes nées dans ce département, par A. Begin, t. III et IV. Metz, 1829, in-8°.

Mémoire sur quatre inscriptions antiques, par M. du Mège. Toulouse, 1832, in-4°.

Notice historique sur le cimetière romain et primitif d'Orléans, par C. F. Vergnaud-Romagnesi. Paris, 1831, in-8°, avec planches.

Histoire de la ville d'Amiens depuis les Gaulois jusqu'en 1830, par M. Dusevel. Amiens, 1832, livraisons 1-4.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Toulouse, 1832, 1re livraison, in-4°.

Réglement de la même Société, in-8°.

Delle storie di Chieri, libri IV, di Luigi Cibrario. Torino, 1831, in-12.

Delle Finanze della monarchia di Savoia, ne' secoli XIIIe XIVe discorsi IV, par le même; Torino (sans date) in-4°.

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, avec un précis sur l'auteur, par G. A. Crapelet. Paris, 1832, grand in-8°, vélin. Imprimerie de Crapelet.

Notice sur feu le marquis de Thiard, par G. N. Amanton. Dijon, 1832, in-8°.

Note sur l'alliage de la cloche d'argent du beffroi de Rouen, par M. J. Girardin. Rouen, 1831, in-8°.

Samarobriva, ou examen d'une question de géographie ancienne, par M. de C. (Cayrol) de l'académie d'Amiens. Amiens, 1832, in-8°.

Antiquités de la Bretagne, par M. de Fréminville. Département de Finistère. Brest, 1832, in-8°.

Lettre sur le déluge de la Samothrace, par M. Théodore Violet. Paris, 1832, in-8°.

Les Hautes-Alpes, par J. C. F. La Doucette, extrait de la *France Littéraire*. Paris, 1832, in-8°.

De l'Association Normande, par M. de Caumont. Broch. in-8°.

Coup d'œil sur l'état des études archéologiques dans l'Ouest de la France, 2e partie, par M. de Caumont. Broch. in-8°.

Académie des inscriptions. Rapport sur le concours du prix de numismatique. In-4°, mai 1829.

Idem. Rapport de la commission des antiquités de la France. Juillet, 1829, in-4°.

Le vaireman de lai peste, par Aimé Piron, avec une introduction, par M. Boulay. Châtillon-sur-Seine, in-8°.

Voyage dans la Macédoine, contenant des recherches sur l'histoire, la géographie et les antiquités de ce pays, par M. E. M. Cousinery. Paris, 1831, 2 vol. in-4° avec fig.

Mémoire sur le séjour de Louis, Dauphin (Louis XI), aux Pays-Bas, de l'an 1458 à 1461, par M. de Reiffenberg. Bruxelles, 1829, in-4.

Note sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, par le même. Bruxelles, 1829.

Voyage au purgatoire de Saint-Patrice, extrait des *Mémoires de la Société archéologique du Midi*. Toulouse, 1832, in-4°.

Notice sur Chambord, par M. Vergnaud-Romagnesi. Paris, 1832, in-8°, fig.

Du Rabbinisme ou des traditions juives, par M. Michel Berr. Paris, 1831.

Transactions of the American philosophical society at. Philadelphia, vol. IV, new series. Philadelphie, 1832, in-4°.

Des colonies de bienfaisance à établir en France, par Eug. de Monglave, avec des notes par B. Appert. Paris, 1832, in-8°.

Dissertation sur l'emplacement du champ de bataille où César détruisit l'armée de Nervii, par M. de C. Amiens, 1832, br. in-8°.

Marc-Aurèle, discours académique, par J. Spencer Smith. Caen, 1832.

Discours académique sur le mot choléra, par M. Ed. Herber Smith. Caen, 1832, in-8°.

Uladislas, duc de Cujavie, moine de Citeaux, par M. Amanton. Dijon, 1832, grand in-4°.

Notice historique sur le fort des Tournelles de l'ancien pont d'Orléans, par Vergnaud-Romagnesi. Paris, 1832, in-8° avec grav.

Fac-simile de médailles des familles romaines consulaires et impériales de la collection de M. Villeneuve-l'Évêque fils, par le même. Paris et Orléans, 1832, in-8°.

Det Kong. Vitterhets, historie och antiquitets academiens handlingar. Stockholm, 1830, vol. XIII, in-8°. (Mémoires de l'Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités de Suède.)

Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure, par Aug. Leprévost, 1re partie. Evreux, 1832, broch. in-12.

Mémoire sur la collection des vases antiques trouvés en mars 1830 à Berthouville, par le même. Caen, 1832, in-4° avec fig.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES
ANTIQUAIRES DE FRANCE,
En décembre 1833.

MM. Van-Praet (*), conservateur de la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque. (Académie celtique.)

Depping, homme de lettres, rue de Sèvres, 4. (Reçu en 1813.)

Michel Berr, homme de lettres, r. Saint-Méry, 18. (le 9 novembre 1817.)

De Ladoucette (*) le baron, ancien préfet, r. Saint-Lazare, 5. (le 9 mars 1818.)

Berriat-Saint-Prix (*), professeur à l'École de Droit de Paris. (le 9 juillet 1820.)

Jorand, peintre et homme de lettres, faubourg Montmartre, 43. (le 9 décem. 1822.)

Chaumette-des-Fossés, consul de France au Brésil. (le 9 mai 1823.)

De La Bouderie, abbé, grand-vicaire et chanoine honoraire d'Avignon, Cloître Notre-Dame, 20. (le 9 oct. 1823.)

Alexandre Barbier-du-Bocage, professeur à la Faculté des lettres, r. Papillon, 5. (le 9 mars 1826.)

Farcy, imprimeur, quai des Augustins, 55. (le 9 mai 1826.)

Taillandier, conseiller à la Cour Royale de Paris et membre de la Chambre des députés, r. Jacob, 14. (10 mars 1828.)

De Cadalvène, homme de lettres, en mission en Egypte. (le 9 juin 1828.)

Gauthier d'Arc, consul à Valence en Espagne. (le 9 janv. 1829.)

Gilbert, homme de lettres, Parvis Notre-Dame. (le 9 janv. 1829.)

Crapelet (*), imprimeur, r. de Vaugirard, 9. (le 29 janv. 1829.)

Warden, ancien consul des États-Unis, et correspondant de l'Académie des sciences, r. du Pot-de-Fer, 12. (le 9 fév. 1829.)

Siméon (*) (le vicomte), conseiller d'état, r. de l'Université, 25. (le 9 mars 1829.)

De Montrol, ancien sous-préfet, r. de Lille, 11. (le 9 avril 1829)

(*) Membres de la légion d'honneur.

Etienne, fils, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, r. de Grammont, 7. (le 9 juil. 1829.)

Blouet, architecte du gouvernement, quai Voltaire, 3. (1830.)

Raoul-Rochette (*), membre de l'Institut, l'un des conservateurs du cabinet des Antiques, professeur d'antiquités, à la Bibliothèque Royale. (le 19 décem. 1831.)

Beaulieu, avocat, r. du Cherche-Midi, 17. (le 19 fév. 1832.)

Leber (*), chef de bureau au ministère des travaux publics, r. de l'Université, 13. (le 9 mars 1832.)

Jollois(*), ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées du département de la Seine, r. Louis-le-Grand, 35. (le 9 mars 1832.)

Allou, ingénieur en chef au corps royal des mines, r. de Clichy. 50 (le 9 décem. 1832.)

De Martonne, ancien magistrat, r. du Pot-de-Fer, 12. (le 29 mars 1833.)

Paulin Paris, premier employé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque. (le 9 juin 1833.)

Rey, négociant, r. Notre-Dame-des-Victoires, 24. (le 19 novembre 1833.)

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Guizot (*), ministre de l'instruction publique.

Fortia d'Urban (le marquis de), r. de Larochefoucault. 12.

Jaley, graveur, r. Chapon, 3.

Sorgo (comte de), r. Basse-du-Rempart, 36.

Tourlet, employé aux Archives, r. du Chaume.

Dulaure, homme de lettres, r. de Savoie, 6.

Desgranges, professeur de mathématiques, r. Neuve-Saint-Denis, 13.

Héricart de Thury (*) (le vicomte) membre de l'Institut, r. de l'Université, 29.

Lenoir (Alexandre) (*), ancien administrateur du musée des monumens français, r. d'Enfer, 34.

Amédée Jaubert, (*) membre de l'Institut, professeur de langues orientales, r. Lepelletier, 18.

CORRESPONDANS NATIONAUX.

Ain. M. Ribou, officier de la Légion-d'Honneur, à Bourg.

Aisne. MM. Lemaître, ancien conseiller de préfecture à la Fère. — Lorin, homme de lettres, à Vaux-Buin, près Soissons. — Pougens (Charles), membre de l'Institut, *id.*

Ardennes. M. Duvivier, conservateur des antiquités et conseiller de préfecture, à Mézières.

Aube. MM. Doé de la Chapelle, médecin, à Troyes. — Eusèbe Salverte, membre de l'Institut et de la Chambre des députés, à Nogent-sur-Seine. — Arnaud, professeur de peinture, à Troyes.

Aude. MM. Decampe, homme de lettres, à Narbonne. — Tessier, préfet, à Carcassonne.

Bouches-du-Rhône. MM. Véran, notaire, à Arles. — Paulin Malosse, à Avignon. — Abbé Castellan, à Aix.

Calvados. MM. Pluquet, (Frédéric), homme de lettres, à Bayeux. — Louis Dubois, à Lisieux. — Abbé de la Rue, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres, à Caen. — De Caumont, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, *ibid.* — Spencer-Smith, homme de lettres, *ibid.*

Cantal. MM. Deribier, de Cheissac, commune de Vébret. — Deribier du Châtelet, maire à Ides. — De Tournemine (le baron), ancien député à Mauriac.

Charente. M. Legonidec, homme de lettres, à Angoulême.

Charente-Inférieure. M. Goubaut de la Billénerie, homme de lettres, à Marennes.

Corse. M. Vassal.

Côte-d'Or. MM. Bourée, médecin et bibliothécaire, à Châtillon-sur-Seine. — Rolle, ancien bibliothécaire de la ville de Paris, *ibid.* — Amanton, à Dijon. — Peignot (Gabriel), bibliothécaire, à Dijon. — Baudot, avocat, *ibid.*

Côtes-du-Nord. M. de Kergariou (le comte), à la Grand-Grille, près Châtel-Audrin.

Creuse. M. Mangon de Lalande, directeur des domaines, à Guéret.

Dordogne. M. de Mourcin, homme de lettres, à Perigueux.

Doubs. MM. Béchet, à Besançon. — Duvernay, homme de lettres, à Audincourt.

Drôme. MM. de Lacroix, propriétaire et homme de lettres, à Valence. -- Olivier, juge au tribunal de première instance, *ibid.*

— Drojat, aîné, notaire, à Die. — Drojat, jeune (François), homme de lettres, *ibid.*

Eure-et-Loire. MM. Lejeune, bibliothécaire honoraire, à Chartres. — Doublet, avoué, *ibid.*

Finistère. MM. de Blois (le comte), à Morlaix. — Guenveur, à Plouegeat-Guerraud. — De Fréminville (le chevalier), ancien capitaine de vaisseau, à Brest.

Gard. MM. Paul Ferret, homme de lettres, à Nîmes. — Auguste Pelet, négociant et homme de lettres, *ibid.*

Garonne (Haute). M. du Mège, ancien directeur du musée, à Toulouse.

Ille-et-Vilaine. MM. Bachelot de la Pilaye, à Fougères. — Maudet de Penhouet, à Rennes.

Indre et Loire. M. André Jeuffrain, homme de lettres, à Tours.

Isère. M. Mermet, aîné, à Vienne.

Jura. M. Monnier, à Lons-le-Saulnier.

Loire (Haute). M. De Taleyra (le baron), à Brioude.

Loire-Inférieure. M. Cailliaud (Frédéric) à Nantes.

Loire-et-Cher. MM. Vinet-Pajon (Ernest), à la Chapelle-Enchérie. — de la Saussaye, bibliothécaire à Blois.

Loiret. MM. Bigot de Morogues (le baron), à Orléans. — Legier, avocat, *ibid.* — Vergnaud-Romagnesi, *ibid.*

Lot. M. Chaudruc de Crazanne (le baron), à Figeac.

Lozère. M. Caix, ex-ingénieur du cadastre, à Marvejols.

Maine-et-Loire. M. Desvaux, directeur du Jardin des Plantes, à Angers.

Manche. M. de Gerville (le comte), à Valognes.

Marne. M. de Jessaint (le vicomte), préfet, à Châlons.

Meurthe. M. Lamoureux, professeur à l'Ecole forestière, à Nancy.

Meuse. MM. Denis, homme de lettres, à Verdun. — D'Attel de Luttanges, homme de lettres, à Verdun.

Moselle. M. Bégin, docteur médecin, à Metz.

Nord. MM. Aubert Parent, professeur d'architecture, à Cambrai. — Leglay, secrétaire de la Société d'Emulation, *ibid.* — Guillemot, bibliothécaire de la ville, à Douai. — Du Thilleul, propriétaire, *ibid.* — Hécart, homme de lettres, à Valenciennes. — Arthur Dinaux, homme de lettres, *ibid.* — Lebeau, président du tribunal civil, à Avesnes.

Orne. M. Vaugeois, ancien magistrat, à l'Aigle.

Puy-de-Dôme. MM. de Montlosier (le comte), pair de France, à Randanne. — Tailhand, avocat, à Riom.

Pyrénées-Orientales. MM. Jaubert de Passa, ancien conseiller de

préfecture, à Perpignan. — Henri, bibliothécaire de la ville, *ibid.*

Pyrénées (*Hautes*). M. Davezac-Macaïa, homme de lettres.

Rhin (*Haut*). MM. de Golbery, conseiller à la cour royale, à Colmar. — Graff, pasteur de l'église réformée, à Mulhouse. — Richard, homme de lettres, à Altkirch.

Sarthe. MM. Pesche, homme de lettres, au Mans. — De Musset (le marquis), à Cogners, près Saint-Calais.

Seine. MM. De Château-Giron (le marquis), ancien secrétaire d'ambassade, à Aulnay, près Sceaux. — Le baron de Férussac. Julien (Marc-Antoine). — Lepileur. — Moreau de Jonnès, correspond. de l'Institut. — Rougier de la Bergerie, ancien préfet. — Liégeard, ancien préfet. — Champollion-Figeac. — De Lacroix, maire, à Ivry. — Moreau (César). — De Verneuil, en mission à Madrid.

Seine-et-Marne. M. Opoix, inspecteur des eaux minérales, à Provins

Seine-et-Oise. MM. de Merlhiac, ancien officier de marine, à Versailles.—Walckenaer (le baron), ancien préfet, membre de l'Institut, *ibid.*

Seine-Inférieure. MM. Le Prevost, homme de lettres, à Rouen. — Langlois, directeur de l'école de peinture, *ibid.* — De la Querrière, homme de lettres, *ibid.* — De Toustaint-Richebourg (le vicomte), à Saint-Martin-du-Manoir. — De Ville, receveur des contributions directes, à Rouen.

Sèvres (*Deux*). M. Guillemeau, jeune, à Niort. —Auguis, député, à Melle.

Somme. M. Dussevel, avoué, à Amiens.

Var. M. Zenon Pons, à Toulon.

Vaucluse. M. Artaud, homme de lettres, à Avignon.

Vienne. MM. De Cressac (le baron), ingénieur en chef au corps royal des mines, à Poitiers. — Dufour, *ibid.* — André, ancien magistrat, *ibid.*

Vienne (*Haute*). MM. de Gaujal (le baron), premier président de la cour royale, à Limoges.

Colonies. Guadeloupe, De Roquefort, homme de lettres.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. Ainsworth, à Londres.
Bingley, *ibid.*

Sidney Sir Smith (amiral), *ibid.*
Ellis, secrétaire de la Société des Antiquaires, *ibid.*
Angiolini, à Rome.
Botta (Charles), à Turin.
Cibrario, à Turin.
De Fortis (le comte), *ibid.*
De Abbate, à Gênes.
Bridel, pasteur, à Montreux, canton de Vaud, (Suisse.)
Brewer, à Cologne.
Simons, *ibid.*
De Westrenen de Thielandt (le baron), à La Haye.
Engelstoft, à Copenhague.
Finn-Magnusen, *ibid.*
Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, *ibid.*
Le chevalier Abrahamson, aide-de-camp du roi de Danemark, *ibid.*
W. Grimm, à Cassel.
Labanof (le prince de), à Pétersbourg.
De Humboldt, (le baron Guillaume), à Berlin.
De Santarem (le vicomte), à Lisbonne.

Bureau de la Société pour 1833.

MM. Taillandier, Président.
De Ladoucette (le baron), } vice-présidens.
Crapelet, }
De Montrol, secrétaire annuel.
Allou, secrétaire adjoint.
Depping, archiviste.
Beaulieu, trésorier.

Commission des impressions.

MM. Depping, Jorand, Leber.

ERRATA.

TOME VIII.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
272	14	la description	les ruines.

TOME IX.

vi	9	p. 5	p. xxv.
xix	30	dans	à.
xxv	28	disons	dit-on.
xxviij	6	Mizieux	Mezieux.
xxx	20	Jarge	largeur.
xxxvj	27	M. Blaudon	Blandon.
xxxviij	11	le ossé	le fossé.
xlj	5	rattache	rattachât.
lxiv	18	publication de ce volume	Publication de ce volume.
lxx	24	milles	mille.
cxix	7	important	importante.
6	26	décrit	décrite.
14	19	après sans doute	en.
15	8	de la Châtre	de la Chartre.
51		négret	négrel.
Même alin.		Pourriés	Pourrières.
5a		tourrés	tourvés.
53		de la Pennele Aubagne	de la Pennele lez-Aubagne.
55		areilles	montagne des Aveilles.
Id.		pourlieux	pourcieux.
56	7	*salavoum*	*sacavoum*
84	12	othoctone	autochthone.
87	3	les Senonois	les Senonais.
89	9	*Œduens*	*Æduens*
Id.	13	Vergobret	le Vergobret.

Page.	ligne.	au lieu de.	lisez
Id.	20 à 21	ce qui n'empêcha pas qu'elles prirent	ce qui ne les empêcha pas de prendre.
91	9	Plante	Plaute.
98	20	dans la vaste étendue	dans toutes les par ies de la vaste étendue.
99	7	à voir	à prendre.
100	5	les générations qui se sont succédées	les générations qui se sont succédé.
101	11	bibliothèque ambroisienne	bibliothèque ambrosienne.
Id.	22	Jacques Godefroid	Jacques Godefrei.
105	11	othoctones	authocthones.
107	13	cette classe se composa	cette classe privilégiée se composa.
116	11	Godefroid Wendalin	Godefroi Wendelin.
118	2	tarif de Wehrgeld	tarif du Wehrgeld.
126	6	chacuns	chacun.
Id.	7	voir des autorités	consulter des autorités.
128	5	qu'il est parvenu à se maintenir	qu'il s'est maintenu.
134	5	par R. P.	par R. P. M.
194	7	Vevelle	Vovelle.
197	21	en fruit	en fruits et une grande quantité d'œufs.
209	7	Clovis Ier, roi chrétien	Clovis, premier roi chrétien.
210	18	écoulemens	écroulemens.
212	9	l'héritier	l'héritière.
217	12	*adduc*	*adduci,*
220	8	*facerant*	*fecerant.*
Id.	21	*et*	*ut.*
Id.	30	*aureliacensse*	*aureliacenses.*
224	6	encore ils avaient plus tard	encore avaient-ils plus tard.
224	17	à la messe	à Labresse.
Id.	22	supprimée	imprimée.
225	8	Je banc	Je ban.
Id.	26	le Chamtel	le Champtel.
228	30	le flot de ruban noir	ce flot de ruban noir.
231	12	(1)	D
Id.	14		(1)
232	9	abordé	qu'abordé.
Id.	22	564	546.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
236	14	*appellatur*	*appellabatur.*
238	26	LV-I	CV-I.
239	15	DIIIS	DILIS.
240	21	DIIIS	DILIS.
241	13	dépourvues de	sans.
242	26		
244	5		ôter toutes.
248	14	dont il fit	dont Servius fit.
Id.	20	*esset mumerus*	*esset numerus*
300		A la note, Metulla	metalla.
302		Note 3, du mot	au mot.
303		Note 1, (3)	(1).
304	4	Dans les urnes	dans des urnes.
Id.	24	(1)	(2).
308	7	Combron	Cambron.
Id.		A la note, equites Dulmatæ	Dalmatæ.
309	7	Lambert d'Arde	d'Ardres.
314	12	Reçueils	Cercueils.
316	21	à droite du corps, à la hauteur des hanches. Une plaque de fer carrée longue de 16 c. sur 11 c. (6 sur 4 pouces) était garnie	A droite du corps, à la hauteur des hanches, on a aussi trouvé une plaque de fer carrée longue de 16 c. sur 11 c. (6 sur 4 pouces) garnie
318	18	Le couvercle de la même pierre est plat	Le couvercle, de la même pierre, est plat
320	9	et à 1 mètre o. 1. mill. 60 cent.	et à 1 met. o. cent. 1 mèt. 60 cent.
Id.	13	(6 pieds)	(6 pouces).
Id.	22	modèle	module.
321	20	ce métal est altérable	ce métal est très altérable.
325	16	, d'un oxide bleu	, recouvert d'un oxide bleu.
326	10	qu'ils connaissaient	qu'ils paraissaient avoir connu.
Id.	23	et demie de cuivre	et moitié de cuivre.
331	4	à mi-côté	à mi-côte.
Id.	8	et qu'on croit antique	qu'on croit antique.
Id.	14	parallellipipède	parallélipipède.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
331	17	dans plusieurs sont	dans plusieurs étaient.
332	21	turbinus	turbinées.
333	10	des terres	les terres.
Id.	13	et recouverte	et recouverts.
333	15	les uns aux autres en ligne, dirigés	les uns aux autres, en lignes dirigées.
334	1	d'un bouchon	de boutons.
Id.	4	rouge sol	rouge-sale.
335	7	L'une d'elles était	L'une d'elles, celle qui présente l'inscription dont on vient de parler, était.
Id.	8	fictive	factice.
337	18	Vancelle et Vango	Vaucelle et Vaugo.
338	2	qui couvre, sans déroser	couvrant juste, et sans déraser.
339	23	et les poignées	tandis que les poignées.
Id.	30	dessins et lozanges ou zig-zag	dessins en lozanges, ou en zig-zag,
340	19	qui la sépare	qui le sépare.
341	16	domination	dénomination.
343	11	degrès, posés	de grès posés.
Id.	25	surtout dans	notamment dans.
Id.	26	l'une sous un arbre	l'une trouvée sous un arbre.
344	4	(1 lieue) est de La fère	(1 lieue), Est, de Lafère.
Id.	15	les rives	les rivés.
Id.	16	une corde	une corne.
346	14	avait un tronçon	en avait recueilli un tronçon.
348	12	trois pieds un tiers d'épaisseur	trois pouces et demi d'épaisseur
Id.	19	à un lieu dit	à un lieu-dit.
349	note	nom de Sommarobriva le titre d'Augusta	nom de Sommarobriva et le titre d'Augusta.
Id.	*Id.*	des Veromandii	des Veromandui.
Id.	15	et leurs ossemens y avaient	et leurs ossemens avaient.
Id.	17	dans cette ville	de cette ville.
350	8	de Vermond (Caserrum Virmandeusé)	de Vermand (castrum Virmandense).
351	2	à y empêcher	à empêcher.
352	10	se dirigeait	se dirige.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
355	14	le myrthe	le mythe.

357 lig. 2 et suiv., jusqu'à la 8, au lieu de : dans aucune statue, etc.› lisez : dans aucune des statues de Cérès qui ornent les musées de Paris, de Florence, de Rome et de Naples. Toutes portent la torche de la main droite, à l'exception d'un bien petit nombre qui en ont une dans chaque main. C'est la Cérès des mystères, c'est la déesse cherchant sa fille Proserpine. D'autres encore tiennent une poignée d'épis ; c'est Cérès protectrice des moissons ; mais dans notre bas-relief, pourquoi la torche se trouve-t-elle placée dans la main gauche ? C'est que l'artiste a voulu représenter seulement une épisode du voyage de la déesse en Attique. Elle porte, il est vrai, une torche allumée qui indique qu'elle cherche toujours sa fille ; mais elle la tient de la main gauche, parce que cette recherche n'est pas en ce moment la pensée principale qui l'occupe ;

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
357	18	il est couvert d'un casque et d'une cuirasse grecque	il est couvert d'une cuirasse et d'un casque grec.
358	6-7	c'est ainsi que les ignorans et les barbares de tous les siècles ont toujours accueilli	c'est à peu près ainsi que les ignorans et les barbares de tous les siècles ont accueilli.
Id.	15	féconder	seconder.
Id.	23	ce chapitre	ce chapiteau.
Id.	29	19 mètres	10 mètres.

Nota. Il a été fait un carton pour les pages 353 jusqu'à 359 inclusivement, dans lequel les fautes ci-dessus sont rectifiées.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
363	10	de l'avertissement. porte	parle.
365		Verbo abladza ,	placez une virgule après abladza, qui est synonyme de dzapa.
Id.		V. accouchar. accoindja	acouidza.
366		V. allumer le feu. aquioba	aqui-uba.
Id.		V. anse. manilia	mani-glia.
Id.		V. baiser. potas	po-tas.
Id.		V. aujourd'hui. an hein	an heui.
Id.		V. avoine. Espagne	Espagnol.
367		V. belle-fille. nora	no-ra.
Id.		V. Bois menu. roma	ro-ma.

Page.	au lieu de	lisez
367	V. bois à travailler. fusta	fus-ta.
Id.	V. buis. rampou, rispou	rampon, rispon.
Id.	V. carême. lacrema	la crë-ma.
368	V. cela. oca es oco	oco es oco.
Id.	V. chaise. tsadeira	tsadei-ra.
Id.	V. chaîne. tsa dei-ra	tsa dei-na.
Id.	V. châtrer. sanaër	sanaë-rë.
368	V. chêne. tsassou	tsasson.
Id.	V. chenille, chatou	chaton.
Id.	V. comble. la Veschia	la Ves-clia, la chi-ma.
Id.	V. coirg. coudouein	coudocccin.
Id.	V. copeaux. messou-dras	messon-dzas.
Id.	V. courber. s'acliutsa	s'aclintsa.
369	V. couvrir. clindzae-re	cliudzaë-rë.
Id.	V. dégoût. entre les mots fae-rë, de fe-chi,	supprimez la virgule.
Id.	V. demi. me-dra	me-dza.
Id.	V. degrés. estaga diés	estsagadiés.
Id.	V. devant que,	durant que, pendant que.
370	V. eau. aïgu	aï-ga.
Id.	V. eclisse. au moule	ou moule.
Id.	V. efflanqué. comme une aiguille	comme une anguille.
371	V. épingle. spounia	spiou-na.
Id.	V. épouvanter. Faërë, fiagour	supprimez la virgule.
Id.	V. faucher. sou bougou, sou bouvou,	lou bougon lou bouvon.
Id.	V. fléau. escousson	escoussou.
Id.	V. frapper. cognia, tustada	supprimez la virgule.
372	V. gland. agliou	aglion.
373	V. inondé. lou paji	lou paï.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
373		V. jarret. drafeit	dzafeit.
374		V. lacet. courdon	courdou.
375		V. mois. lou mei lou	lou mei lon.
Id.		V. nièce. rebou-da	nebou-da.
Id.		V. noël. rada-ou	nada-ou.
Id.		V. noirci. tsamu-selia	tsanusclia.
376		V. outre. bouta	bou-ta.
Id.		V. pic	pie.
Id.		adresse	adza-ssa.
Id.		V. poutre. travad'	trava-da.
378		V. septentrion. au nord	ou nord.
Id.		V. sevrer. eschia o-ra	esclia ou-re.
Id.		V. soleil. sougnier	sougneïr.
379		V. vert de gris. l'ë-rou	l'éron.
Id.		V. vrille. bizou	birou.
380		V. celciro	celei-ro.
Id.		V. congourla. gou-dza	gou-dza.
382		V. coutelas. d'es-paza.	Espa-za.
Id.		V. peste na lio. pus tanada	pasta na-do.
Id.		V. senelié. pine-la	espine-ta.
383		V. tsouchi-do. s'ar-rête	sarrête.
Id.		V. va tsa. ou, pié	pied de veau.

TOME X.

26	12	608	668.
	41	754	654.
26	42	710	708.
29	29	712	710.
32	21	713	711.
32	20	deuxième	troisième.
33	11	748	750.
	15	767	765.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
34	6	743	740.
	7	789	788.
35	23	721	722.
36	21-34	756	755.
	30	mort	exil.
40	18	792	794.
41	8	756	735.
	15	774	773.
44	22	789	788.

Additions. I. Pag. 25, lig. 16, à la fin du n. 3... Nous avons indiqué ces générations d'après le Stemma de Glandorp (p. 946 et 947), dont les développemens et les preuves sont dans son Onomasticon (p. 222 et suiv.)

II. Note 1, p. 30. Les auteurs cités dans nos Observations ayant suivi divers systèmes de chronologie, plusieurs des dates que nous y indiquons peuvent différer d'une, deux ou trois années, de celles qu'énoncent d'autres ouvrages.

66	9	*Binal*	*Bonal.*
68	18	enimens	éminens.
69 note 1	5	idolâtrie	idolâtres.
71 note 2	1	de Bosc	Bosc.
72	9	gallisan	gallican.
74	7	d'écrire	décrire.
78	25	alongée,	*ajoutez* dent.
Id.	26	Rénus	Vénus.
80	11	écrits	écarts.
175	22	Pierre de Montluc	Jean de Montluc.
Id.	23	au commencement du siècle suivant	vers le milieu du treizième siècle.
203	6	Israélite	Ismaélite.
204	3	Voit	Veit.
Id.	4	à	en.
Id.	10	restraindrai ma forcenaire	refraindrai ma forcenerie.
206	8	les	la.
254	28	Charle-le-Simple.	Charles-le-Simple.
258	5	au moyen desquels	au moyen desquelles.
259	9	et ne formant avec elles	et ne formant avec elle.
261	19	qnæ dicitur	quæ dicitur.
Id.	11	dans la terre de Henri	dans la terre de Saint-Leury.
263	3	su la position	sur la position.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
269	21	pour l'en retirer	pour l'en tirer.
273	30	une autre formalité digne de remarque	autre formalité digne de remarque.
274	18	D'après les excellens conseils	D'après les plus excellens conseils.
Id.	23	j'aurai eu plus besoin	j'aurai eu plus de soin.
278	29	Reest	Retest.
280	6	chacun ou	chacun an
Id.	7	pour ses gages	pour ses gaiges.
Id.	16	loi, on ne les	loi, ou ne les.
Id.	17	an 1522	an 1552.
Id.	30	le millésime 1354	le millésime 1544.
282	9	les actes des notes	les actes, des notes.
285	20	comme siegneurs	comme seigneurs.
Id.	26	se distingue	se distinguent.
286	24	en 1688	en 1608.
Id.	28	Durvelle	Duruelle.
398		Mort	Molt.
411		Rechener	Techener.

ERRATA.

TOME VIII.

Page.	ligne.	au lieu de	lisez
272	14	la description	les ruines.

TOME IX.

vi	9	p. 5	p. xxv.
xix	30	dans	à.
xxv	28	disons	dit-on.
xxviij	6	Mizieux	Mezieux.
xxx	20	large	largeur.
xxxvj	27	M. Blaudon	Blandon.
xxxviij	11	le ossé	le fossé.
xlj	5	rattache	rattachât.
lxiv	18	publication de ce volume	Publication de ce volume.
lxx	24	milles	mille.
cxix	7	important	importante.
6	26	décrit	décrite.
14	19	après sans doute	en.
15	8	de la Châtre	de la Chartre.
51		négret	négrel.
Même alin.		Pourriés	Pourrières.
52		tourrés	tourvés.
53		de la Pennele Aubagne	de la Pennele lez-Aubagne.
55		areilles	montagne des Aveilles.
Id.		pourlieux	pourcieux.
56	7	*salavoum*	*sacavoum*
84	12	othoctone	autochthone.
87	3	les Senonois	les Senonais.
89	9	*Œduens*	*Æduens*
Id.	13	Vergobret	le Vergobret.

Pages.

FAITS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ.

FIN.

